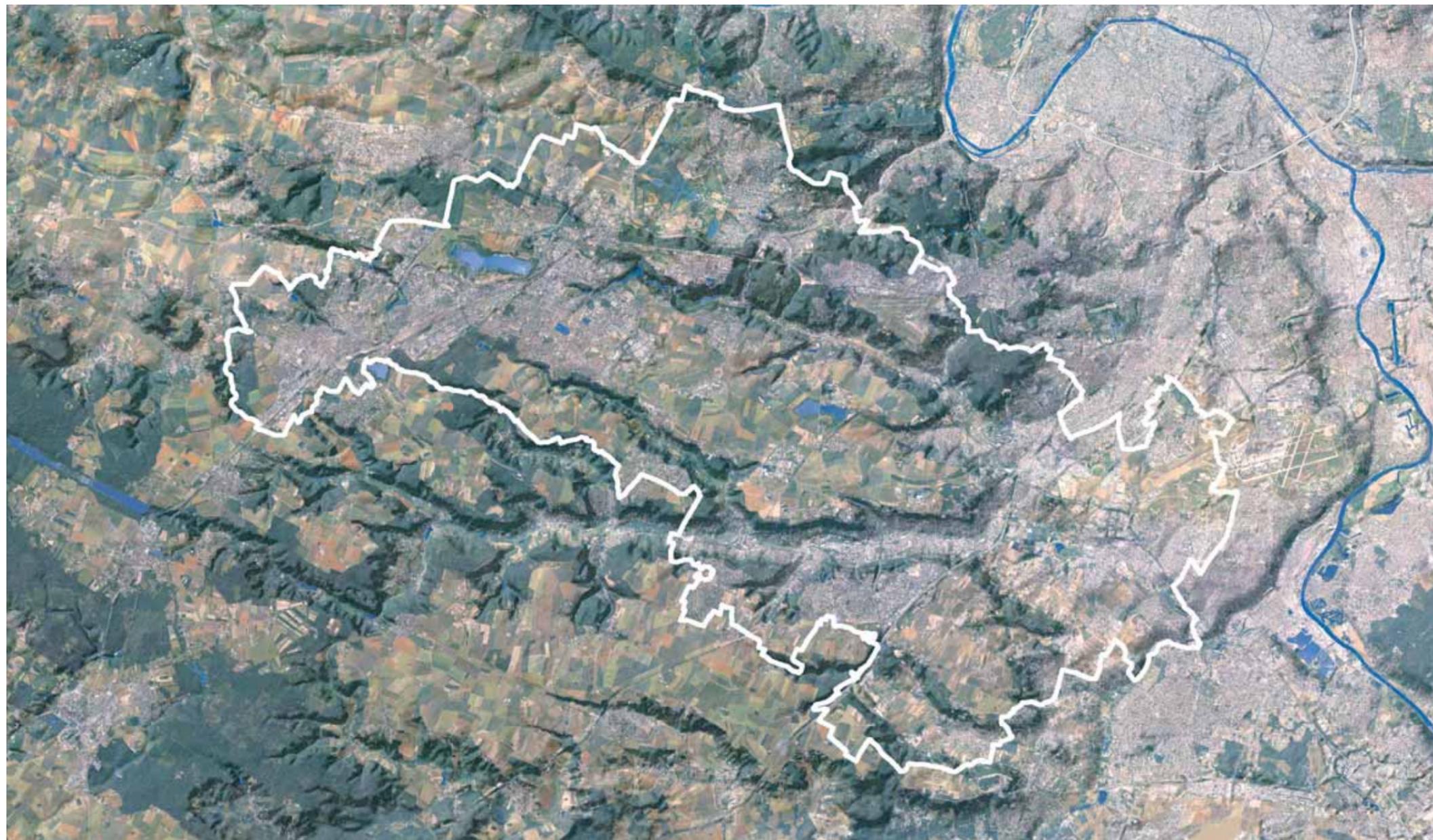


CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES

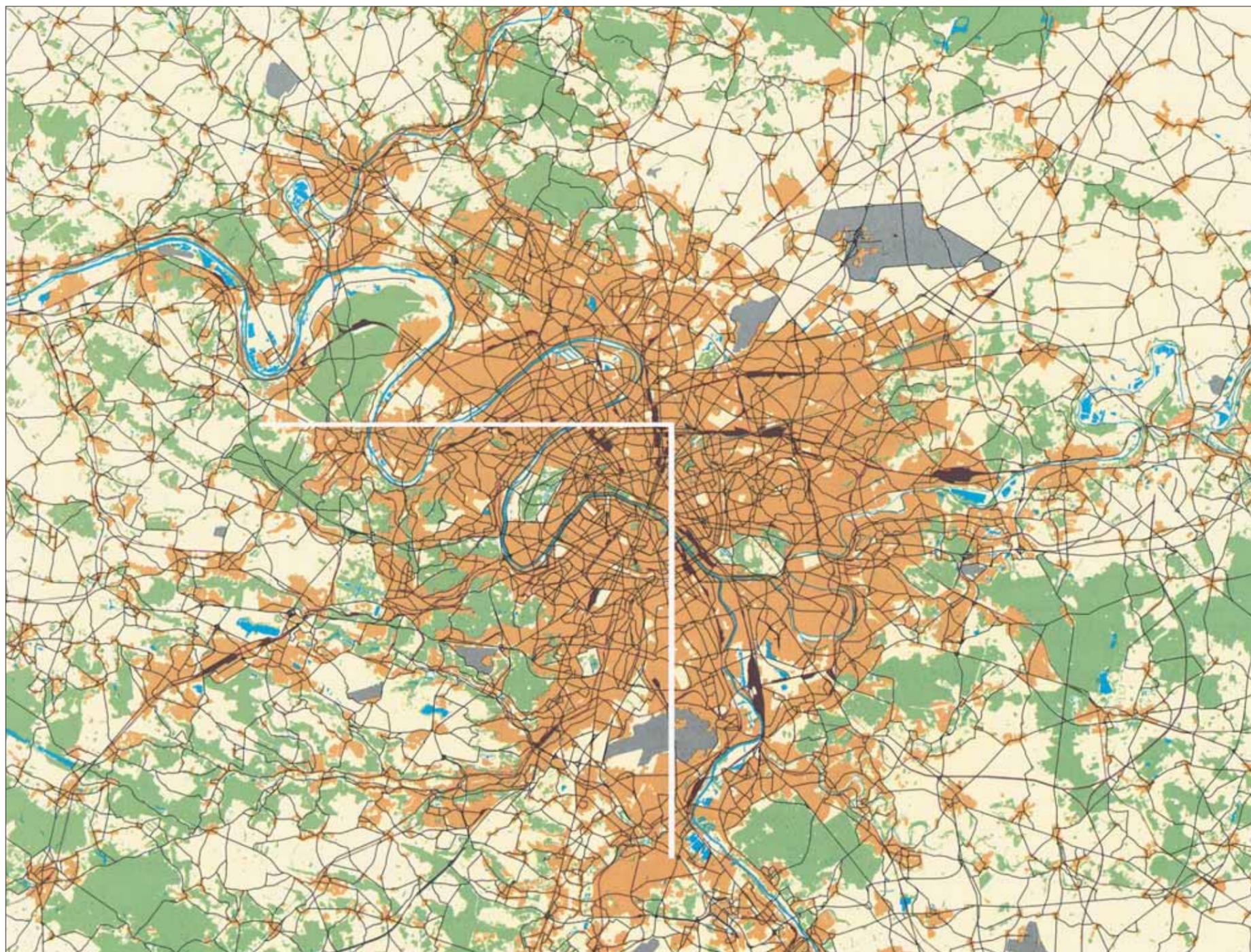
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



1

PRÉSENTATION
ET
RÈGLEMENT

MISSION DE PRÉFIGURATION - OIN DE MASSY, PALAISEAU, SACLAY, VERSAILLES, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



“**Région capitale**”, l’**Ile-de-France** compte plus de 11 millions d’habitants et 5 millions d’actifs. Centre politique, économique, culturel et administratif de la France, elle est la première région économique d’Europe, se plaçant également aux premières places mondiales dans plusieurs filières. La politique des pouvoirs publics vise à promouvoir cette position au sein des grandes métropoles de rang mondial.

Le secteur d’étude comporte près de 50 communes, situées au sud-ouest de Paris. Avec environ 650 000 habitants et 350 000 emplois, ce secteur rassemble des ressources exceptionnelles qui conduisent la puissance publique dans son ensemble à y porter un très haut niveau d’ambition : concentration d’établissements d’enseignement supérieur et de recherche, facilités d’accès au niveau national et international, disponibilités foncières, qualité de l’environnement et du cadre de vie. Ce territoire doit donc être en mesure de contribuer puissamment au rayonnement de l’Ile-de-France et de la France toute entière au niveau européen et mondial.

À ces caractéristiques, qui constituent des atouts indéniables pour hisser ce territoire à un niveau de visibilité mondiale, il faut ajouter une ambition partagée par les acteurs institutionnels et économiques de mener un développement de haut niveau, coordonné et harmonieux pour enrayer les risques d’émiettement liés au scénario du fil de l’eau.

L’objectif est bien de constituer un grand pôle scientifique mondial dans la droite ligne des pôles de compétitivité, notamment Systém@tic, Movéo et Medicen mais ce projet nécessite également de mettre en œuvre un parti d’urbanisme volontaire et concerté et un mode de développement structuré, lisible et phasé. Le patrimoine existant, la qualité des espaces naturels et de l’environnement constituent des atouts sur lesquels il faut s’appuyer et qui doivent être mis en valeur par la conception du projet à mettre en œuvre.

C’est dans cet esprit que l’État en lien étroit avec les collectivités territoriales et l’ensemble des acteurs socio-économiques travaillent conjointement à la définition d’un projet d’aménagement qui allie développement économique, développement résidentiel, services et qualité de l’environnement dans une stratégie de développement durable. Le présent concours international s’inscrit dans le cadre de ce travail partenarial. Il servira de support à la concertation qui se doit d’être exemplaire afin d’aboutir à un projet de développement véritablement partagé.

Ce concours international, lancé à l’initiative d’un comité de pilotage regroupant tous les grands décideurs politiques, sera jugé par un jury présidé par une personnalité de notoriété internationale. En parallèle une instance permanente garante de la concertation, animée par Messieurs. J.Glowinski et L.Chabason, personnalités reconnues du monde de la recherche scientifique, de l’aménagement et de l’environnement, sera mise en place.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un état de lieux du territoire au regard de problématiques essentielles pour son devenir. La qualité et la richesse des réponses apportées fourniront la matière première à la construction d’un projet d’envergure internationale, à la hauteur des potentialités de ce territoire.

Les grands enjeux en termes de développement économique

- »» Doter ce territoire d'une réelle capacité à accueillir et développer des centres de recherche et des entreprises innovantes en contact étroit avec l'enseignement supérieur et les PME-PMI (+ 40 000 emplois de haute technologie en 30 ans parmi les 100 000 emplois nouveaux).
- »» Apporter des ressources nouvelles facilitant le partage des fruits de la croissance.
- »» Lever les obstacles à la création d'un cluster de la recherche, de l'innovation et du développement reconnu au niveau mondial
- »» Définir et réaliser les équipements nécessaires à la fertilisation croisée, enseignement, recherche, développement.
- »» Donner une visibilité et une image mondiale à ce cluster à même d'attirer les meilleurs.

Les grands enjeux en termes d'aménagement

- »» Permettre un développement compact et maîtrisé à même d'accompagner le développement économique.
- »» Proposer et localiser une offre de logements en rapport avec le développement souhaité : 2 600 logements /an supplémentaires, en sus des 2 400 /an nécessaires au strict maintien de la population, en rapport avec l'arrivée annuelle de 3 300 emplois.
- »» Garantir un environnement attractif, dans un développement durable.

Les grands enjeux en termes de déplacement

- » Positionner un transport en commun lourd sur le Plateau complétant l'accessibilité mondiale, régionale et locale à assurer.
- » Articuler ce TC lourd avec la mise en service progressive du TCSP Massy St Quentin et un réseau de bus maillé.
- » Offrir une desserte interne, fluidifiant le territoire par un réseau local de voiries et de circulations douces.
- » Permettre ainsi un rabattement sur les différents points forts du territoire en moins de 20 minutes.
- » Diminuer les temps d'accès à la capitale, au réseau TGV et aux aéroports d'Orly et de Roissy (moins d'une heure).

Les grands enjeux en termes de développement durable et de qualité de ville

- » Être exemplaire en termes de consommation énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables.
- » Valoriser le cycle de l'eau et tirer parti du réseau historique d'irrigation (étangs et rigoles)
- » Organiser le rapport urbain/nature, espaces bâtis/espaces ouverts et développer les circulations douces.
- » Mettre en œuvre un plan paysage en articulation avec la ceinture verte régionale.
- » Instaurer une démarche HQE avec, à la clé, une évaluation systématique.

Objet du concours

Au cours de l'année 2005, le gouvernement a décidé de labelliser trois pôles mondiaux de compétitivité System@tic, Move'eo et Meditech santé Ile de France.

Une première concertation informelle autour de l'accueil de ces pôles mondiaux de compétitivité dans ce secteur sud-ouest de la région Ile de France a été engagée lors des ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de l'été 2005

La concertation engagée depuis à l'initiative de l'Etat a conclu à l'intérêt de la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) regroupant les collectivités territoriales intéressées, l'Etat, le monde économique et les associations, la mise en place d'une concertation institutionnalisée ainsi qu'à celui d'un passage par un concours international d'idées d'urbanisme.

Afin de réaliser ces objectifs, une mission de préfiguration a été mise en place suite notamment aux décisions du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT) du 6 mars 2006.

L'objet du concours international n'est pas de choisir, à son issue, entre différents partis d'aménagement, mais de recueillir idées, références, propositions organisées, par thèmes. En conséquence, après le concours, à partir de l'automne 2007, un parti d'aménagement devra être progressivement mis au point, selon une concertation institutionnalisée, garantie par une structure permanente, assurant transparence des débats et de l'information. Ce parti d'aménagement résultera, dans ce deuxième temps, in fine, du pilotage par la mission de préfiguration puis le GIP, des matériaux fournis par le concours, et de la concertation. Ce parti d'aménagement devrait être arrêté à l'automne 2008.

1. Qui est autorisé à concourir

Peut répondre toute équipe présentant des références sur chacun des thèmes abordés.

Le concours sera ouvert à toute structure ou groupement à même d'apporter une réponse globale de par son professionnalisme ou son ancrage local.

Le dossier devra donc comprendre un cahier de références ad hoc, d'un contenu maximum de 5 Pages A4.

2. Quels thèmes choisir

Les réponses des candidats seront appréciées par thème, sous réserve de s'articuler avec les cadrages globaux du présent document et la stratégie de développement : ce point étant un thème obligatoire.

Deux autres thèmes sont à approfondir parmi les quatre suivants :

- pôle scientifique, enseignement supérieur et rayonnement international ;
- mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles;
- conception du mode de vie / mode de ville ;
- image et visibilité internationale.

Ces thèmes devront être explorés et explicités au travers de chacun des grands enjeux identifiés pour le territoire : développement économique, aménagement, déplacements, développement durable et qualité de la ville.

Cf cadrage global et questions par thème en annexe 1 du présent règlement

3 Quelles sont les modalités du rendu ?

Les équipes devront impérativement remettre, au siège de la mission de préfiguration, une version numérique (format CD, logiciel...) accompagnée d'une version sous forme de huit panets format 100*140, tels que présentés en annexe 2

Les documents seront impérativement rédigés en langue française.

La note d'intention ne devra pas dépasser 10 pages A4.

4 Quels critères de recevabilité

Ne pourront être examinées que les candidatures présentant des références suffisantes, abordant l'ensemble des enjeux et respectant la formalisation des rendus (critères 1, 2 et 3).

5 Qui reçoit un prix

Deux prix seront discernés pour chacun des cinq thèmes

Une équipe ayant brillamment répondu sur plusieurs thèmes pourra le cas échéant se voir attribuer plusieurs prix.

6 Quelle sera la restitution du travail des candidats

Un comité technique de présélection présentera au jury une analyse sur l'ensemble des dossiers reçus. Cette analyse portera sur la recevabilité des projets aux critères 1, 2 et 3.

L'ensemble des projets ayant répondu aux critères 1, 2 et 3 fera l'objet d'une publication sous version numérique.

7 Déroulement de la sélection

Le contenu des propositions recevables au regard du projet global et des thèmes privilégiés par les candidats sera examiné par le jury. A cette fin, le jury retiendra une liste de candidats dont le projet sera présenté au public et l'équipe auditionnée par le jury.

Les panets ayant retenu l'attention du jury seront exposés au public et ce durant 3 semaines minimum avant le choix des candidats primés. A l'issue des auditions, le jury délibérera pour choisir les candidats primés pour chacun des cinq thèmes.

L'ensemble des candidats sera informé de la décision du jury

8 Retrait des dossiers

Les dossiers du concours pourront être retirés, soit auprès de la mission de préfiguration, soit sous forme électronique, ce retrait s'accompagnant d'un engagement des candidats à n'utiliser les données numériques et cartographiques fournies que pour l'objet même du concours. A cette fin, des modalités de pré-inscriptions seront mises en place lors du lancement du concours.

9 Questions des candidats

Un forum informatique spécifique permettra à la mission de préfiguration de répondre de manière transparente aux questions éventuelles posées par les candidats avant la date de remise des projets. Ces réponses seront faites en langue française. La date limite d'envoi de questions est fixée à douze semaines après la date limite d'inscription.

10 Propriété des propositions

Les équipes concurrentes s'interdisent toute communication sur le sujet jusqu'à la remise des prix. Il est accepté par les équipes concurrentes que la Mission de Préfiguration et son maître d'ouvrage puissent utiliser tous les éléments remis dans le cadre du concours.

11 Délais

La phase d'étude pour le concours est de 4 mois :

- le lancement du concours est fixé au 30 novembre 2006
- la date limite d'inscription est fixée au 8 janvier 2007
- l'envoi des dossiers aux candidats du 15 décembre 2006 au 15 janvier 2007
- le rendu des équipes est fixé au 15 mai 2007

12 Remise des prix

Chaque prix sera remis aux mandataires des équipes primées avec un montant maximum de 100.000 €/prix, à l'appréciation du jury.

Les travaux des équipes primées feront l'objet d'une publication.

Sources cartographiques

Parcellaire foncier : BD Parcellaire® ©IGN 2005 et DGI 2005,

Bâtiments, réseaux, forêt, limites administratives et relief : BD Topo Pays® ©IGN 2004, SCAN 25® ©IGN 2000 et BD Carto® ©IGN 2004,

Orthophotographie aérienne : BD Ortho® ©IGN 2003,

Occupation du sol, équipements : MOS ©SIGR-IAURIF 2003,

Commerce : ©APUR, CCIP, CPCI et IAURIF 1998,

Equipements hôteliers : enquête régionale sur l'emploi ©APUR, DREIF, INSEE et IAURIF 2000,

Transport de gaz : IAURIF-DRIRE Ile-de-France ©GDF,

Transport d'hydrocarbure : IAURIF-DRIRE Ile-de-France ©Total ©Trapil,

Monuments historiques : ©SIGR-IAURIF 2003,

Enseignement, logement : ©IAURIF Visiaurif Habitat,

Parc naturel, sites, ZNIEFF, zones de protection spéciale, plus hautes eaux connues : ©DIREN Ile-de-France et ©SIGR-IAURIF,

Plan d'exposition au bruit : ©DGAC et ADP

Intercommunalités : ©DGCL 2006

Projets de transport : DDE 78, DDE 91, DREIF

SDAU 65, SDAU 76, SDRIF 94 : DREIF

Par convention, le cadrage global est fixé à un horizon de trente ans.

Les candidats devront impérativement répondre à deux thèmes en sus du thème général portant sur la cohérence globale du projet.

1. La cohérence globale du projet

Sur ce territoire marqué par la présence de nombreux acteurs du monde scientifique et de la recherche, le candidat précisera les grandes composantes de l'installation du projet scientifique, soit 40 000 emplois de haute technologie et 60 000 emplois d'accompagnement et les lieux d'accueil des logements, en intégrant les logements nouveaux nécessaires aux emplois nouveaux, selon la règle un emploi nouveau, un actif logé. La création de 3300 emplois par an amène à envisager la construction de 2600 logements annuels, en sus des 2400 nécessaires au strict maintien de la population.

Il s'agit, sur la totalité des 49 communes de définir les capacités d'accueil du territoire ainsi que les liens entre les enjeux majeurs du territoire : développement de l'emploi, du logement, éléments de réponse aux problématiques des déplacements, de l'environnement (maîtrise de l'eau et de l'énergie entre autres), etc.

En tout état de cause, seul un parti d'aménagement fondé sur le développement durable, présentant une adéquation entre la croissance urbaine et les capacités d'accueil sociales et écologiques du territoire sera recevable.

Il s'agira également de préciser l'organisation de l'urbanisation et les articulations entre les surfaces à urbaniser, celles susceptibles d'être densifiées, les espaces agricoles et les espaces naturels. Le projet s'attachera à définir les relations entre différents espaces significatifs plutôt qu'un schéma d'aménagement précis en répondant aux deux grands défis posés par ce territoire :

- Comment répartir et phaser sur 25 à 30 ans la croissance coordonnée d'emplois et de logements tout en :
 - évitant la saturation du réseau de transport actuel et futur,
 - limitant les concurrences contre-productives entre les différents sites de développement économique,
 - respectant la fragilité des écosystèmes, des exploitations agricoles et la qualité du cadre de vie.

- Comment rendre acceptable localement et socialement une telle croissance et faire correspondre les intérêts nationaux, régionaux et locaux?

Les retombées locales du développement économique (notamment des pôles de compétitivité) devront se traduire par une amélioration globale du cadre de vie (équilibre emploi-logement, amélioration des dessertes, du niveau d'équipements et des services à la population) pour être acceptés localement.

Les propositions en matière de déplacement seront décrites, en regard des besoins quantifiés et compte tenu de la localisation des logements et des emplois (transports en commun, route, pistes cyclables). La proximité emploi-logement, les circulations douces seront privilégiées pour limiter à la source les besoins de grand déplacement.

2 Outre les réponses apportées dans le cadre de la cohérence globale définie ci-avant, les candidats devront faire des propositions approfondies sur 2 thèmes choisis parmi les quatre suivants :

- le pôle scientifique, l'enseignement supérieur et le développement économique,
- la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles,
- la conception du mode de vie, mode de ville,
- l'image et la visibilité internationale.

Ces réponses seront argumentées à l'aune des grands enjeux qui caractérisent le territoire, précisés ci-dessous :

a) Les grands enjeux de développement économique

Etat des lieux

Le Territoire présente une concentration remarquable de ressources de recherche et d'enseignement supérieur jusqu'alors modestement valorisé

Pourtant, ce secteur ne figure pas parmi les clusters internationaux.

Les enjeux

- Doter ce territoire d'une réelle capacité à accueillir et développer des centres de recherche et des entreprises innovantes.
- Et donc définir et réaliser un projet urbain, dans toutes ses composantes, à même d'accueillir et de permettre le développement de ces pôles de compétitivités.
- Tirer la croissance de l'Île-de-France et renforcer la compétitivité internationale de la région.
- Apporter des ressources nouvelles facilitant le partage des fruits de la croissance.
- Lever les obstacles à la création d'un cluster de la recherche, de l'innovation et du développement reconnu et visible à un niveau mondial.
- Proposer une offre de logements quantitative et qualitative.
- Maintenir l'activité agricole ; les dispositions nécessaires devront être prises pour que chaque exploitation puisse former un ensemble fonctionnel compatible avec les urbanisations proposées.
- Améliorer le rabattement sur Paris et sur les aéroports d'Orly et de Roissy en transports en communs lourds.
- Offrir une desserte interne facilitant échanges et partages et fluidifiant le territoire.
- Définir et réaliser les équipements nécessaires à la fertilisation croisée enseignement, recherche et développement.
- Créer des liens et faciliter la communication par une couverture du territoire en très haut débit de grande qualité.

Les atouts

- Un environnement d'une qualité remarquable .
- Une prise de conscience des acteurs de la nécessité de travailler ensemble à la valorisation de leurs ressources.
- Une politique volontariste des pôles de compétitivité (Contrat de Projet) et une croissance constatée de l'emploi forte sur la période 90-99 : 1/3 plus rapide que les prévisions du SDRIF avec 30.000 emplois sur cette période dont + 4.000 emplois sur Vélizy et + 23.000 sur St Quentin.
- Un territoire considéré comme centre d'envergure européenne est inscrit au SDRIF comme tel.

Les freins

- La recherche et l'enseignement supérieur sont restés éloignés du monde de l'entreprise .
- Le secteur se situe sur 2 départements (Essonne, Yvelines) et cette frontière départementale a créé une frontière économique et culturelle (62% de l'emploi se situe en Yvelines contre 38% en Essonne).
- Une desserte faible en Transports en Commun (part modale 13%).
- Une offre de logements inadaptée au regard d'un fort taux d'accroissement de l'emploi plus rapide que celui de la population.
- Un manque total d'image.

b) Les grands enjeux en termes d'aménagement**Etat des lieux**

- Le territoire se caractérise par :
 - une urbanisation existante, orientée Nord-Sud, en bord des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, structurée par les bourgs
 - des formes d'urbanisation consolidées à l'ouest du plateau, à Saint-Quentin, et à l'est dans la plaine de Massy.
- Au cœur se situe le grand plateau agricole structuré et enrichi par les traces du passé, au paysage ouvert et mité par des grands équipements, repliés sur eux-mêmes et posés au hasard de l'histoire récente.

Les enjeux

- Le scénario d'aménagement au fil de l'eau ne conduira pas forcément à améliorer la capacité d'accueil des pôles et la visibilité du territoire. Certains tissus risquent de vieillir sans véritable régénération urbaine, certaines friches sont d'ores et déjà annoncées, d'autres apparaîtront inéluctablement. Les germes de développement se concentrent autour des bourgs existants, au gré des opportunités foncières ; la complémentarité est-ouest du territoire reste en suspens.
- L'enjeu est de permettre un développement compact et maîtrisé, à même d'accompagner celui des emplois, d'organiser les synergies et de faciliter la présentation internationale, à sa juste valeur, de ce territoire.
- La création de 3300 emplois par an amène à envisager la construction de 2600 logements annuels, en sus des 2400 nécessaires au strict maintien de la population. C'est aussi, la masse critique attendue pour pouvoir envisager à 10 ans un transport en commun lourd, montant sur le plateau, maillé aux RER et à un réseau de bus, apte à modifier très sensiblement l'accessibilité et la circulation interne et externe de ce grand territoire, montant en puissance avec la création d'emplois et de logements.

Les atouts

- Un territoire riche en patrimoine bâti et en ressources naturelles et agricoles adossé au parc naturel de Chevreuse
- Une présence, certes émietlée, mais significative de laboratoires de grandes écoles et d'entreprises de hautes technologies ;
- Un réseau RER puissant en périphérie du territoire
- De grands équipements à même de muter
- Des opportunités foncières importantes.

Les freins

- Un territoire dont le potentiel d'urbanisation ne donne pas d'image forte, ni de cohérence
- Des présupposés qui nécessitent a minima explications et concertations permanentes pour pouvoir déboucher sur un projet structuré.

c) Les grands enjeux en terme de déplacements**Etat des lieux**

Ce territoire souffre beaucoup en terme d'accessibilité d'une part et de desserte interne d'autre part. En effet, la desserte en transports en commun via les RER B et C se fait sur les fonds de vallée. Les temps de transports pour venir depuis Paris ou se rendre à Orly ou Roissy sont très importants, rapportés à d'autres grands pôles scientifiques internationaux. De plus, la « montée » sur le plateau vers les grandes écoles, les centres de recherches, les entreprises de Haute Technologie n'est pas aisée, tant que le Transport en commun en site propre (TCSP) Massy-Palaiseau n'est pas réalisé. Il en va de même pour l'accès aux zones d'activités telles que Courtaboeuf et d'une façon générale entre les différentes parties du territoire. Tout ceci explique la faible part des déplacements en transports collectifs. Si la desserte routière quant à elle est relativement bonne (A86-N286, A6-A12, N118), elle souffre de problèmes de saturations et d'un manque de maillage lisible et efficace.

Les enjeux

- Se positionner sur un transport en commun lourd montant sur le plateau
- Articuler ce TC lourd avec la mise en service progressive du TCSP Massy-Palaiseau-St Quentin et un réseau de bus maillé pour permettre des liens internes de moins de 20 minutes
- Diminuer les temps d'accès à la capitale, au réseau TGV et aux aéroports d'Orly et de Roissy (moins d'une heure)
- Bien irriguer le territoire par un réseau de voiries, et de circulations douces, mettant en valeur ses qualités et son environnement.

Les atouts

Se redonner des marges de manœuvre grâce au concours d'idées (Transport en Commun lourd, préfiguré, et réseau de bus ; desserte routière; circulations douces) et pouvoir ainsi déboucher sur une structuration claire et lisible du territoire.

Les freins

- Forte dépendance du territoire à la voiture particulière qu'il faut infléchir en s'appuyant sur la mise en oeuvre réelle d'un programme de transport en commun lourd, préfiguré dès son tracé arrêté
- Risque de fragmentation du territoire par de nouvelles coupures : la question du maintien de l'A 126 est posée . Comment rendre crédible sa suppression grâce à une alternative par un maillage routier efficace et une offre de transports en commun performante, sans créer pour autant une asphyxie du territoire
- Existence de fortes coupures routières (N118 notamment) et déficit de repères lisibles dans l'espace (nœuds d'échangeurs par exemple) qu'il convient de gommer en se servant d'un réseau de « voies vertes » et de circulations douces pour rendre ce territoire attractif.

d) Les grands enjeux en terme de développement durable et de qualité de ville

Penser la ville dans une philosophie de développement durable exige de sortir des prémices de l'écologie urbaine, pour aller vers des concepts urbains renouvelés et adaptés véritablement à cet objectif. Il s'agit d'une approche intégrée sur le grand territoire, répondant bien sûr aux items ci-dessous déclinés mais également se penchant sans ambiguïté sur les notions de qualité de vie - qualité de ville au sens social, économique et urbain.

Maintien des espaces agricoles, forestiers et naturels

Ces espaces forment un système qui articule agriculture, biodiversité, circulations douces. Le fonctionnement de l'agriculture est basé sur la grande culture labellisée, sur celle liée à la recherche, ainsi que sur l'agriculture périurbaine. Sur le plateau de Saclay proprement dit, les besoins sont évalués à 2 000 hectares. Les dispositions nécessaires seront prises pour que chaque exploitation puisse former un ensemble fonctionnel compatible avec les urbanisations proposées.

La bio-diversité s'appuie sur le réseau de rigoles, les différentes couronnes boisées et les couloirs végétaux le long des chemins de circulations douces. Des pistes seront proposées pour préserver sa richesse en cohérence avec l'urbanisation.

Maitrise de l'eau

Le plateau de Saclay est un grand château d'eau et son réseau d'irrigations (rigoles, étangs) est à préserver et redévelopper. Compte tenu des faibles possibilités de gérer de nouveaux rejets en aval, les solutions innovantes de traitement des effluents seront à mettre en avant, notamment en privilégiant des solutions de réduction quantitatives et qualitatives des rejets in situ.

Maitrise de l'énergie

Le territoire se doit d'être exemplaire en terme de consommation énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables. Des pistes liées à la recherche-développement sont à explorer.

Maitrise des déplacements

La part très faible de l'usage des transports en commun montre à l'évidence la faiblesse de l'offre et la nécessité de mettre en oeuvre une politique de déplacements évitant la congestion et l'usage abusif de l'automobile. La proximité emploi-logements, – pouvoir aller si on le souhaite, à pied à son travail -, permet de diminuer à la source le besoin en déplacements et donc en infrastructures de transport et en énergie.

Compacité

La préservation et la mise en valeur de l'agriculture périurbaine nécessitent de mettre en oeuvre une urbanisation économe en consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le développement urbain potentiel se doit de garantir des formes urbaines ni trop lâches (pavillonnaire décousu), ni trop dures pour donner au secteur une image de qualité.

Les gares de la future dorsale ferroviaire constituant les points d'accroche de l'urbanisation sont à traiter de façon adaptée, notamment pour pouvoir préfigurer le Transport en Commun lourd par un bus puis réaliser son chantier, en cohérence avec l'achèvement des étapes d'urbanisation.

Qualité Environnementale de l'urbanisation

De même que pour la compacité les questions de qualité environnementale des constructions mais aussi de la conception urbaine feront l'objet d'une attention particulière.

Développement des circulations douces

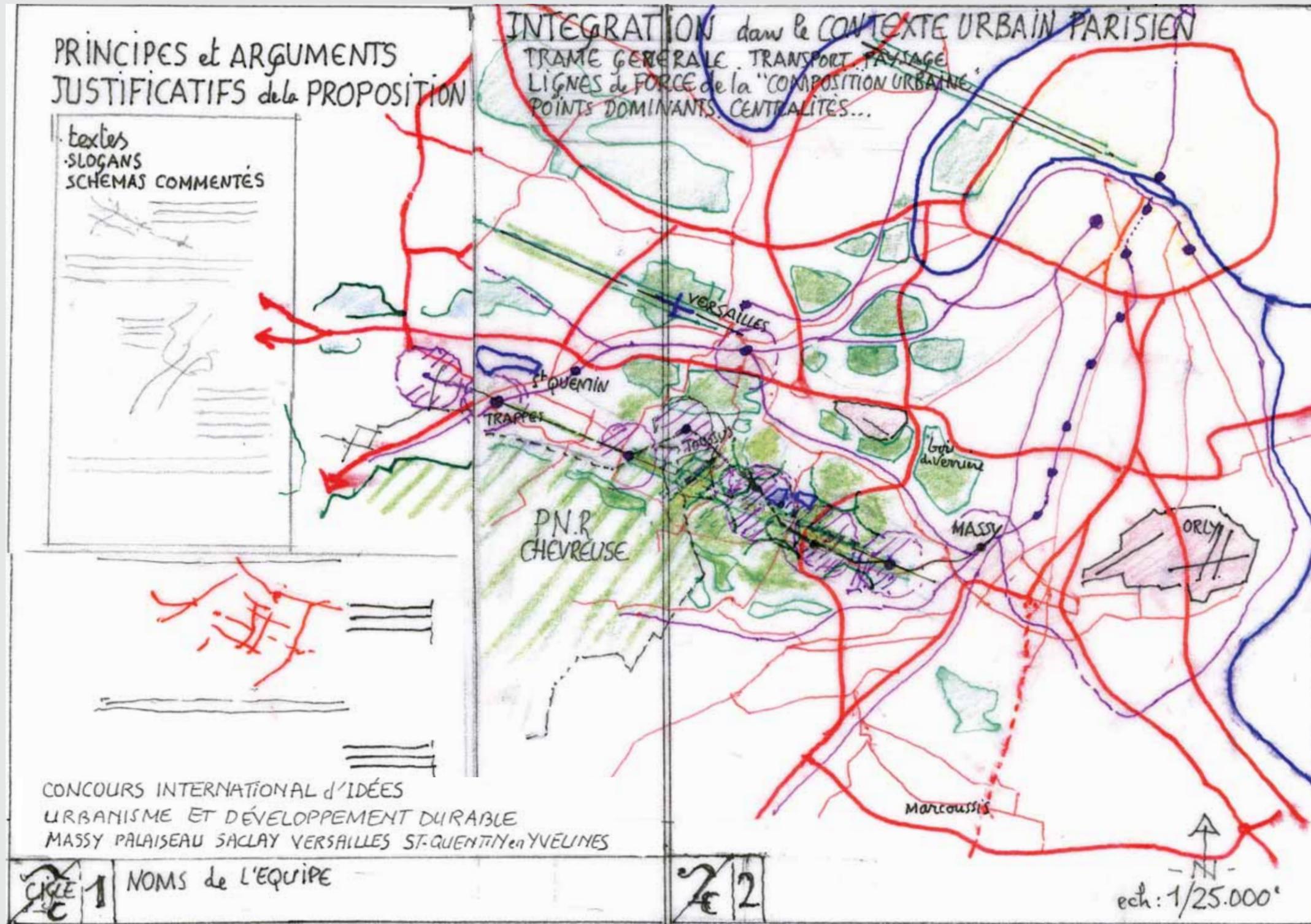
Un réseau de circulations douces est à promouvoir pour encourager ces déplacements et profiter d'un rapport privilégié urbain/nature ; espace bâti / espaces ouverts.

Un plan paysage

L'articulation avec la ceinture verte régionale doit notamment se faire par le biais d'un plan paysage.

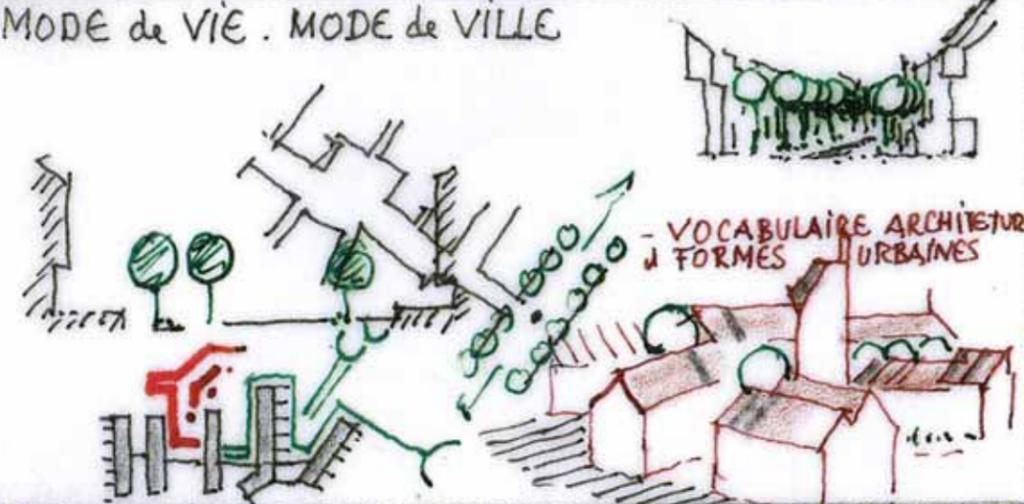
MODALITÉS DU RENDU

Les 8 panets 100 x 140 cm



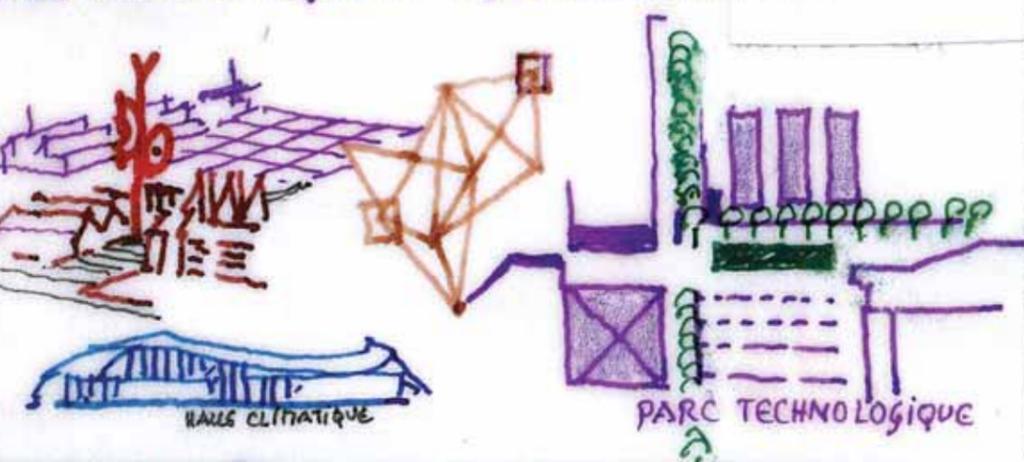
	<p>PHASAGE . 1/50.000</p>	<p>COMMENTAIRE GENERAL</p>	
	<p>①</p>		
	<p>②</p>	<p>ENJEU DEPLACEMENT</p>	
	<p>③</p>	<p>BILAN ENERGIE</p> <p>- 87428 -</p>	
<p>PREMIERES ACTIONS</p> <p>LES FLORIADES</p> <p>EXPO FLORALE - PREFIGURATION d'un NOUVEAU QUARTIER</p>		<p>la MAITRISE de L'EAU</p>	<p>1/50.000</p>

MODE de VIE . MODE de VILLE



- VOCABULAIRE ARCHITECTURE
de FORMES URBAINES

PÔLE SCIENTIFIQUE & RAYONNEMENT INTERNATIONAL



HAUS CLIMATIQUE

PARC TECHNOLOGIQUE

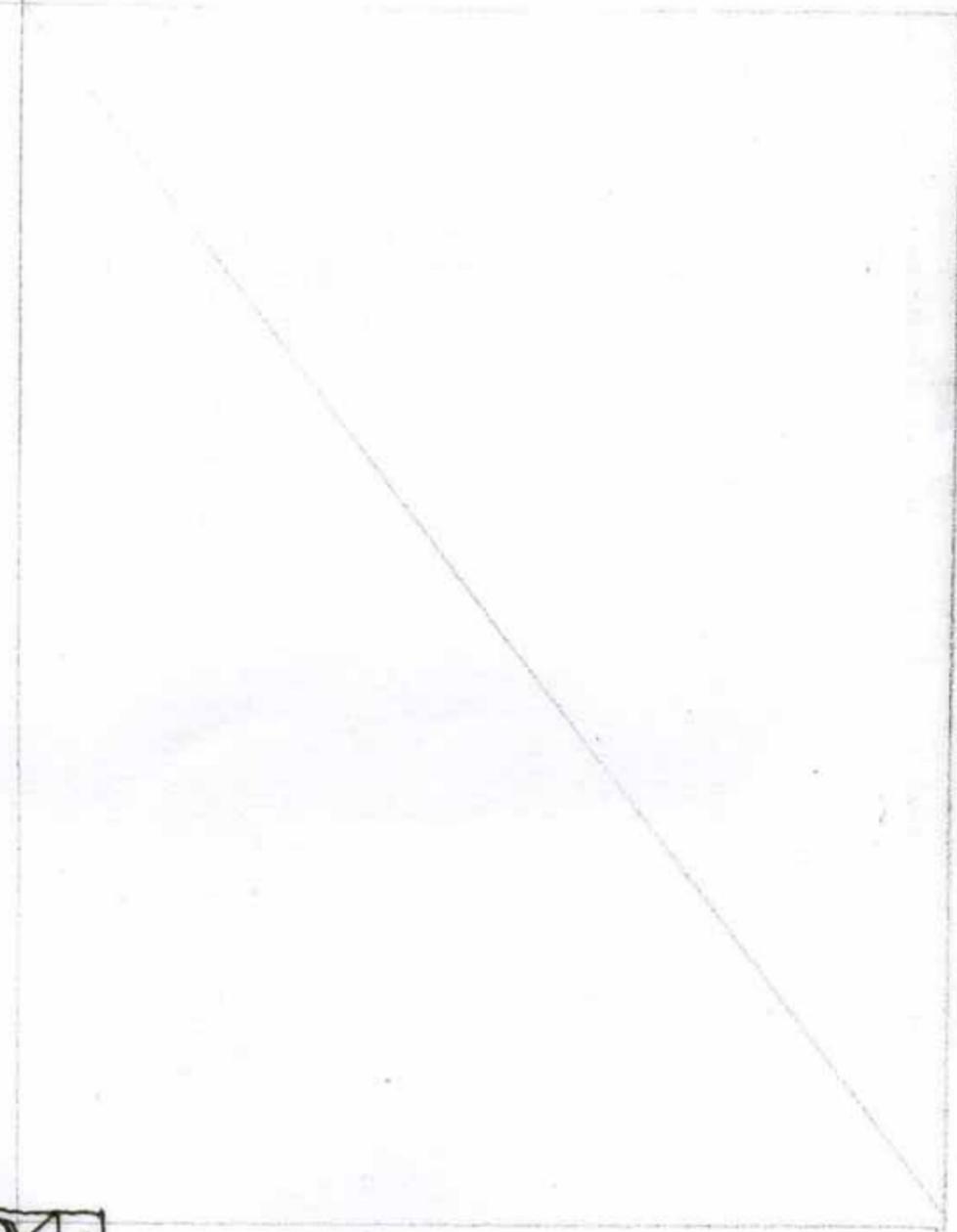
ESPACES NATURELS et AGRICOLES

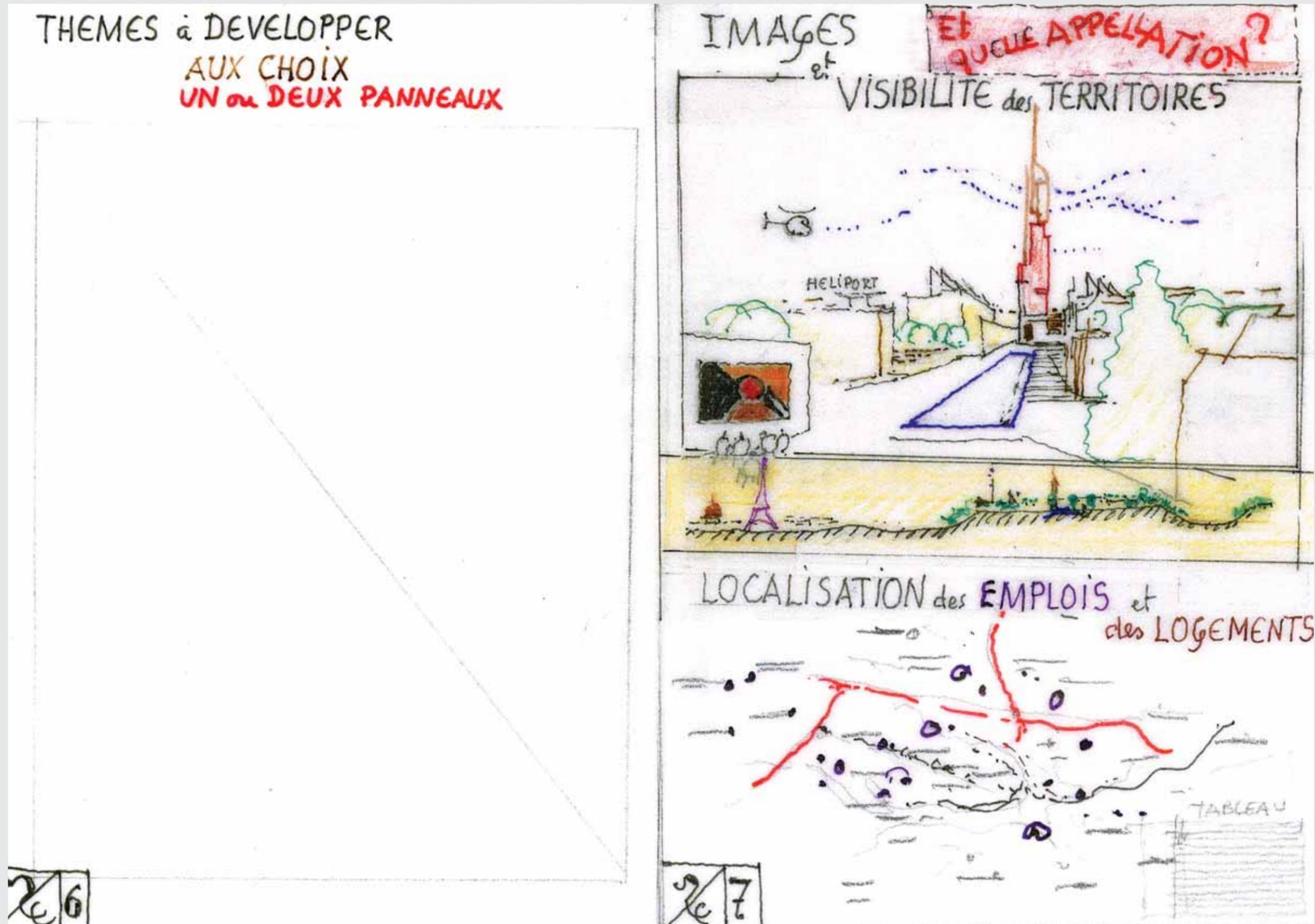


2/5

2/6

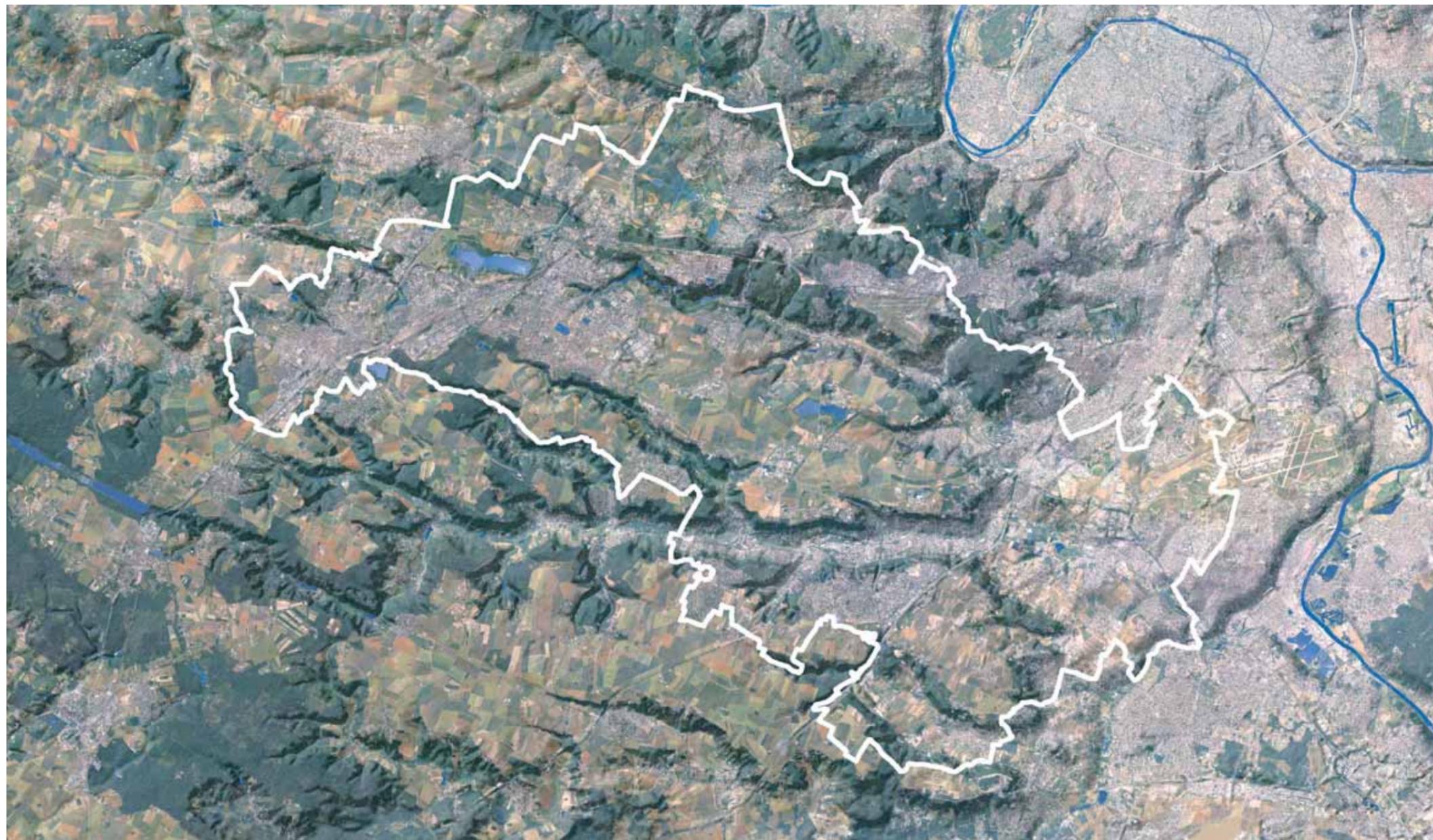
THEMES à DEVELOPPER
AUX CHOIX
UN ou DEUX PANNEAUX





CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



2

ÉTAT DES LIEUX

MISSION DE PRÉFIGURATION - OIN DE MASSY, PALAISEAU, SACLAY, VERSAILLES, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ETAT DES LIEUX

p. 4 Contexte, 40 ans de planification

Fiches

- p. 20 Fiche 1 : Le MOS et les servitudes
- p. 26 Fiche 2 : Transports et déplacements
- p. 33 Fiche 3 : Le monde économique, état et tendances
- p. 37 Fiche 4 : Nouvelles technologies de communication haut et très haut débit
- p. 40 Fiche 5 : Enseignement supérieur - Recherche
- p. 45 Fiche 6 : Logements et équipements
- p. 53 Fiche 7 : L'agriculture
- p. 56 Fiche 8 : Patrimoine bâti et naturel
- p. 61 Fiche 9 : Paysage, relief et trame foncière
- p. 72 Fiche 10 : Les étangs et rigoles des plateaux de Saclay et de Trappes
- p. 76 Fiche 11 : Grandes emprises foncières publiques
- p. 80 Fiche 12 : Population, actifs, emplois, logements

Annexes

- p. 85 Contexte : Aperçu historique d'un territoire qui bouge
- p. 89 Annexe fiche 1
- p. 90 Annexe fiche 2
- p. 92 Annexe fiche 3
- p. 94 Annexes 1 et 2 fiche 8
Glossaire
Index des monuments
- p. 105 Annexe fiche 9
- p. 107 Annexe fiche 11
- p. 110 Annexe fiche 12



→ Situé dans le quart sud-ouest de la région Ile-de-France, grand comme quatre fois Paris, le territoire d'étude comporte 49 communes dans deux départements, l'Essonne et les Yvelines.

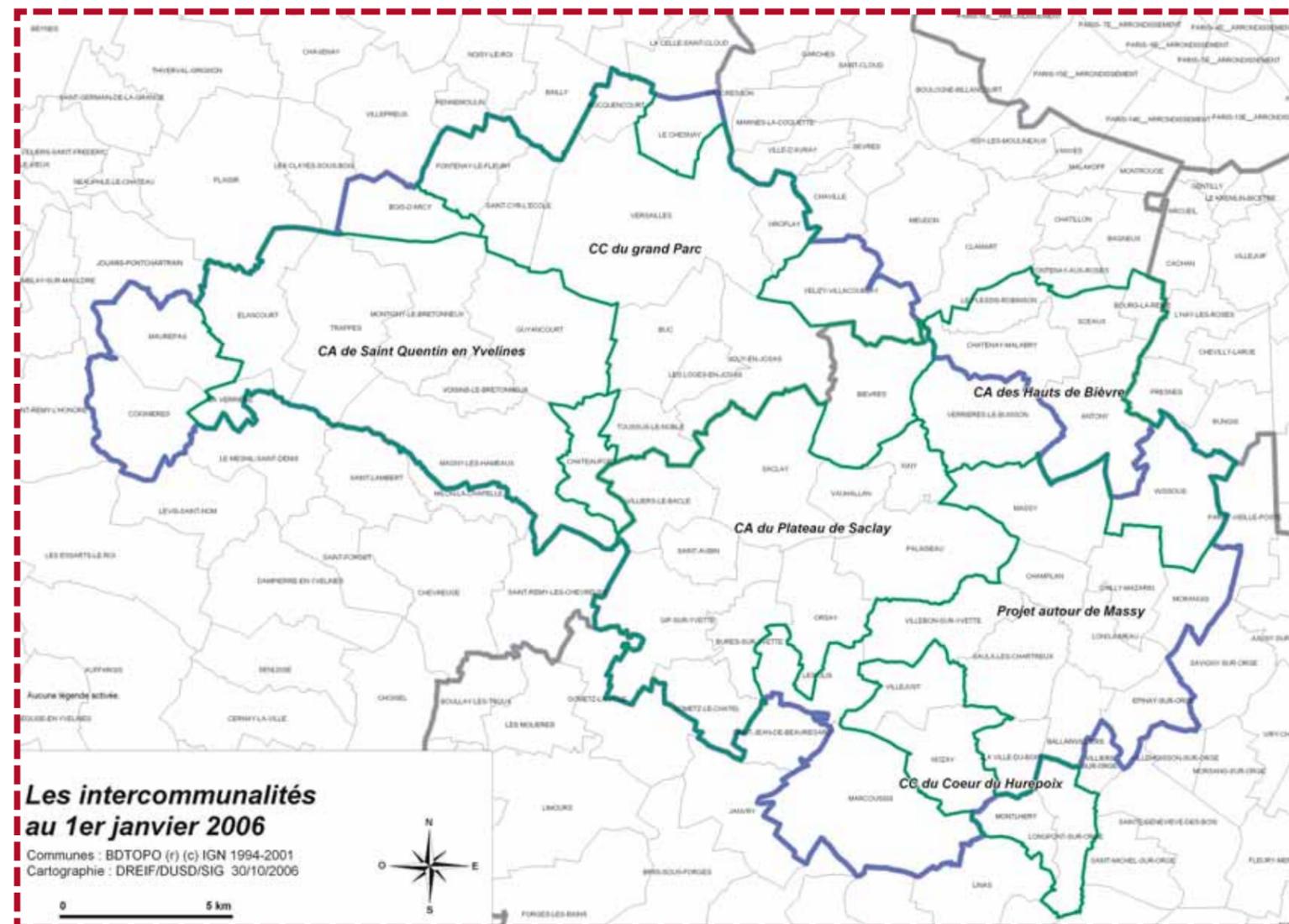
Certaines d'entre elles sont regroupées en intercommunalités.

→ 40 ans de planification urbaine situent son histoire récente, ses perspectives et son inscription dans la région Ile-de-France.

40 ans de planification urbaine

Depuis 1965, l'aménagement de la région parisienne, qui deviendra la région Ile-de-France, est pensé et organisé à travers un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), révisé et adapté au fil des années. Ces schémas successifs définissent les grandes perspectives d'évolution de la région en termes de population et d'emplois notamment, à un horizon de long terme (15 – 20 ans) ainsi que les aménagements (urbanisation, logements, équipements, infrastructures, etc.) nécessaires pour ce développement, et identifient la localisation à privilégier pour ces aménagements.

Les paragraphes suivants présentent, à grands traits, les principes généraux des trois schémas élaborés respectivement en 1965, 1976 et 1994, ainsi que leur traduction plus précise pour le territoire d'étude objet du présent concours.



Les intercommunalités au 1er janvier 2006

Communes : BDTOPO (r) (c) IGN 1994-2001
Cartographie : DREIF/DUSD/SIG 30/10/2006

SDAU RP de 1965

Conçu au cours des "Trente Glorieuses", traduisant l'optimisme de l'époque qui s'appuyait sur la certitude d'une croissance économique continue, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, établi sous la responsabilité de Paul Delouvrier, Délégué général au District de la région de Paris, vise un changement d'échelle dans l'action publique pour redresser le constat des 15 années écoulées : une forte croissance démographique de l'agglomération parisienne et l'inadaptation spatiale de la réponse aux besoins, s'étant traduite par une congestion du centre, une insuffisance des grands ensembles et des équipements collectifs de banlieue, une pénurie foncière. Il veut dès lors "organiser l'unité de ce qui va devenir, non plus seulement l'agglomération parisienne, mais la région urbaine de Paris".

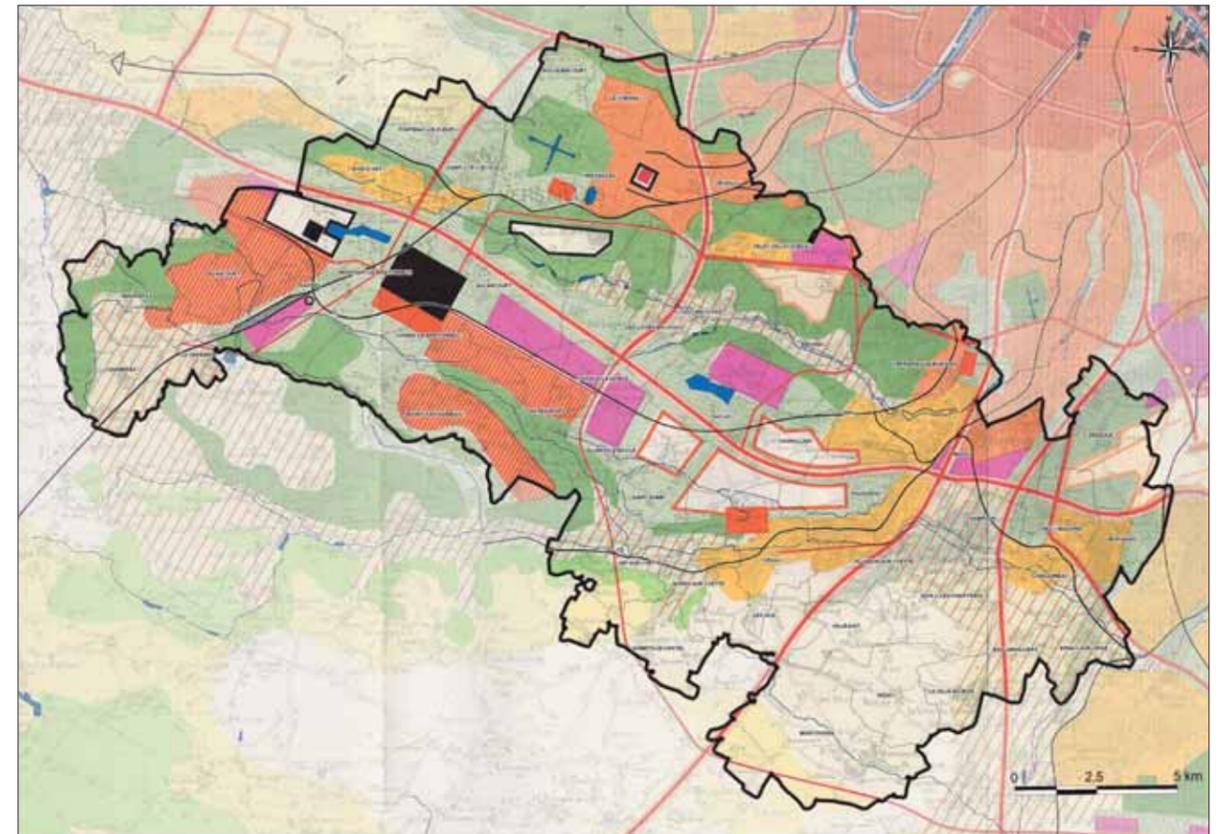
Le SDAU RP de 1965 se prépare à accueillir 14 millions d'habitants en l'an 2000.

Cette perspective se décline, pour le sud-ouest de la région, en un grand axe d'urbanisation au parti d'aménagement ambitieux appuyé sur la réalisation de deux villes nouvelles autour de Palaiseau et Plaisir-les-Gâtines :

- un centre urbain principal à Trappes destiné à rassembler "une concentration urbaine intense, mais adaptée aux besoins nouveaux, les grands bâtiments administratifs, immeubles de bureaux, grands commerces, édifices culturels et culturels, nouvelles facultés, ainsi que quartiers résidentiels à haute densité" ;
- un second centre complet autour du site remarquable du plan d'eau de Saint-Quentin qui comprendra "à la fois des activités tertiaires de qualité et éventuellement de classe internationale, d'importants équipements de loisirs, de forts groupements d'habitation" ;
- une série de quartiers urbains à caractère plus résidentiel, de plus faible densité, qui disposeront des différents équipements de la vie quotidienne.

Il est précisé que "la trame urbaine permettra une forte utilisation des moyens de transport individuels à l'intérieur de l'ensemble du secteur, sans pour cela rejeter les transports en commun. La desserte des zones d'activités, des principaux noyaux urbains (...) serait facilitée par la mise en place d'une infrastructure de transports en commun rapide et à grand débit : la branche sud-ouest d'une ligne du réseau express régional (R.E.R.)".

"Ces deux villes nouvelles, encadrées par les vallées de la Bièvre et de Chevreuse, adossées, au nord-ouest aux Bois d'Arcy, des Clayes et de Sainte-Appoline, constituent une des étapes du schéma directeur ; elles amorcent par la direction nouvelle du développement qu'elles concrétisent, la volonté d'aménagement du sud-ouest de la région urbaine, en continuité avec les développements futurs de la rive gauche de Seine en aval de Paris".



SDAU de 1976

Tirant un bilan de 10 années de mise en oeuvre du SDAURP de 1965, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Ile-de-France de 1976 fait suite au premier choc pétrolier et, s'inscrivant dans un contexte économique plus difficile, il réinterroge les ambitions quantitatives des années 60 :

"au temps des grands desseins, qui ont pu se traduire dans un goût trop marqué pour les réalisations massives ou prestigieuses, succède peut-être l'époque d'une approche plus qualitative de l'aménagement urbain". Et plus loin, d'indiquer les aspirations de plus en plus accrues pour les questions d'environnement précisant que " la nécessité mieux reconnue de la sauvegarde de la nature et des sites, doivent être intégrées dans les diverses composantes de la politique urbaine en région d'Ile-de-France, autant, sinon plus, qu'ailleurs".

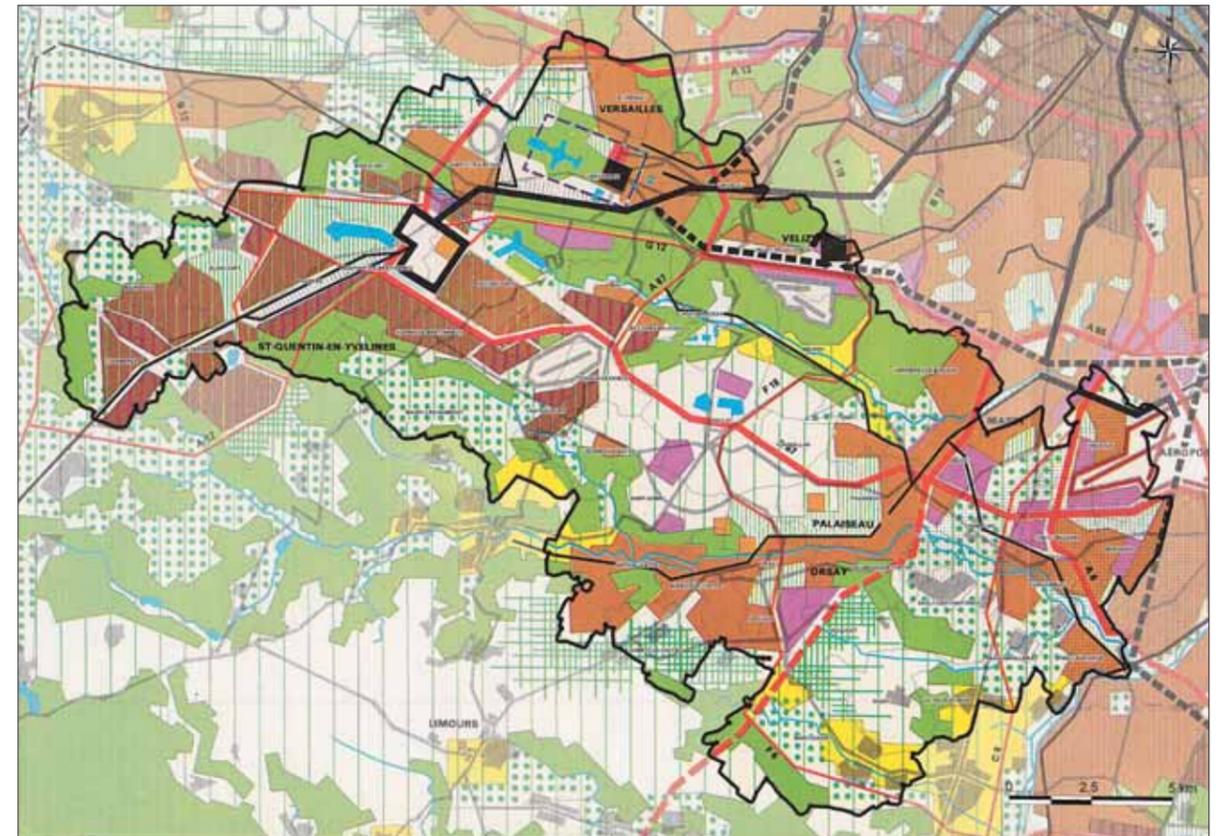
Il constate, en outre, la difficulté à enrayer les tendances spontanées de croissance de l'agglomération malgré le ralentissement démographique à l'œuvre. Ceci peut s'expliquer, s'agissant des villes nouvelles, "par des difficultés plus grandes que prévues, de la phase de démarrage, et la lenteur, par exemple de la réalisation de leurs dessertes extérieures".

Pour ne pas mettre définitivement en péril le capital investi, le SDAU de 1976 conforte l'organisation polycentrique de la région et donc les villes nouvelles "simple projet en 1965, elles sont devenues, au-delà des chantiers, d'ores et déjà des centres où s'intègrent habitat et équipements et où commence à poindre une véritable vie urbaine". Une réelle priorité leur est donnée en matière d'accueil d'équipements universitaires, d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que d'hôpitaux et de lycées.

Le SDAU de 1976 se prépare à accueillir 12 millions d'habitants en l'an 2000.

Cette réduction de la population attendue est à l'origine d'adaptations du projet initial de 1965 dans le territoire qui nous occupe : on ne parle plus que d'une seule ville nouvelle et non plus de deux ; il n'y a plus d'urbanisation continue prévue entre cette ville nouvelle à l'ouest et Massy-Palaiseau à l'est mais au contraire, l'affirmation d'une continuité non urbanisée et non urbanisable entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le plateau de Saclay. S'agissant de la desserte, le choix d'amélioration des liaisons de St-Quentin avec La Défense, illustre les liens privilégiés que cette ville développe vers l'ouest.

Enfin, alors que la révision du SDAU de 1976, engagée depuis juillet 1989 par le gouvernement, est quasiment achevée, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire de juillet 1993, réuni à Mende, a réduit les objectifs de croissance de la population francilienne au profit du reste du territoire français et affiche l'objectif de ramener progressivement de 50 à 33 % les effectifs de la recherche publique localisée en Ile-de-France. Le grand débat sur l'aménagement du territoire est lancé. Il stigmatise la concentration présentée comme proportionnellement excessive de la recherche et de l'enseignement en Ile-de-France. Une conséquence directe pour le territoire du plateau de Saclay : les espaces urbanisables à l'horizon 2015 s'en trouvent réduits.



SDAU de 1994

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), approuvé le 26 avril 1994, indique se situer dans un nouveau contexte, celui "de la décentralisation d'abord qui a donné aux communes de nouveaux pouvoirs d'aménagement de leur territoire, l'internationalisation et la profonde restructuration de l'activité, la préoccupation globale des problèmes d'environnement, la nécessaire solidarité des territoires en Ile-de-France mais aussi entre l'Ile-de-France, le Bassin Parisien et le territoire national tout entier."

Le SDRIF de 1994 se prépare à accueillir 11,8 Millions d'habitants en 2015.

Le projet d'aménagement de l'Ile-de-France est présenté comme devant tenir compte d'un certain nombre d'équilibres : équilibre entre les impératifs de compétitivité économique et la recherche d'une qualité de vie améliorée ainsi que d'une puissante solidarité géographique et sociale, équilibre entre la nécessité de maîtriser la croissance de la région et le souci d'éviter un phénomène de pénurie foncière, équilibre entre la recherche d'un parti d'aménagement fort et l'exigence du respect des compétences des collectivités.

Le principe du polycentrisme "déjà retenu dans les schémas de 1965 et 1976, constitue le fondement de l'organisation urbaine à favoriser".

Précisément dénommé "Orsay-Saclay-Massy-Orly", l'ambition de développement du sud-ouest de la région est réaffirmé, il est labellisé "centre d'envergure européenne", comme quatre autres sites qui réunissent certaines conditions : une accessibilité européenne exceptionnelle, une disponibilité d'espace importante et des spécificités fonctionnelles affirmées.

On observe que le périmètre en est alors essentiellement essonnien, ne concerne que 5 communes des Yvelines, ce qui correspond, à l'époque, à la prise en compte du périmètre le District Intercommunal du Plateau de Saclay qui avait été créé par les élus en décembre 1991.

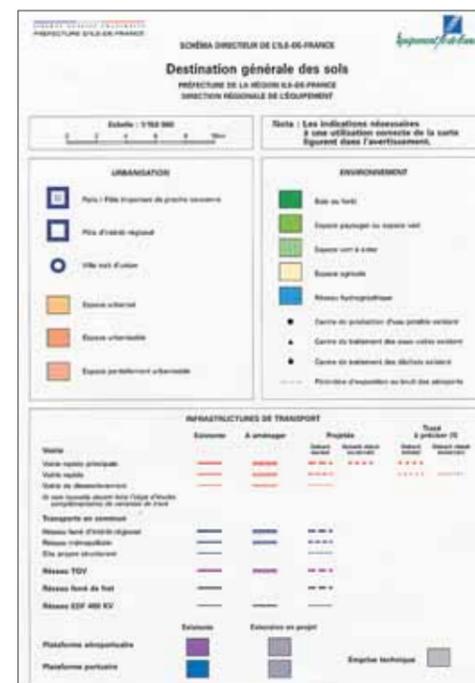
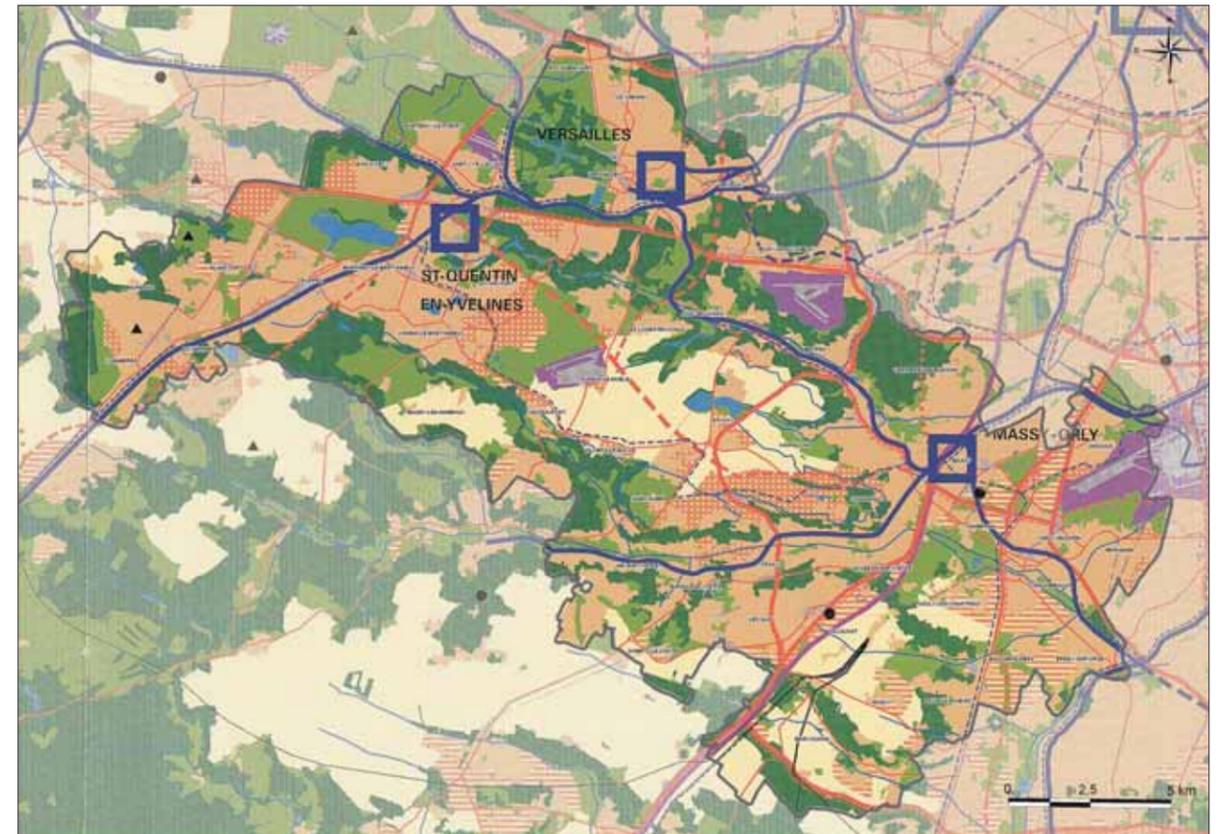
Ce site se caractérise par une très forte concentration d'établissements d'enseignement et de recherche qui lui donne sa vocation européenne. La proximité de la gare d'interconnexion de TGV de Massy et de l'aéroport international d'Orly lui donne la capacité d'exploiter cette vocation.

Les options d'aménagement du plateau de Saclay où les terrains d'accueil s'organisent autour de la mise en valeur d'un vaste espace agricole, assurent un respect de l'environnement favorable au développement qualitatif de la recherche ainsi qu'à la création de centres de vie.

La dynamique de Massy assure la proximité des équipements d'une ville au moyen d'un réseau de voies de transport ferré rayonnant sur tout le sud du bassin parisien. En particulier, la ligne ferrée qui est prévue pour relier Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines à Evry-Sénart placera ce site au centre d'un axe de développement singulier où existe déjà une forte synergie entre centres de recherche et d'industrie. De même, la liaison vers Orly doit être améliorée et pourrait donner lieu à un projet de restructuration urbaine de l'ensemble du secteur. Il faut pour cela :

- favoriser la recomposition urbaine des secteurs les plus denses ;
- améliorer la qualité et la centralité des pôles urbains tels que Orsay, Massy, Palaiseau, Longjumeau pour la mise en œuvre de projets ambitieux sur les lieux en forte mutation.

Cette importance pour la région a été confirmée au contrat de plan Etat-Région où ce territoire fait partie des 10 secteurs prioritaires en Ile-de-France.



Une politique scientifique constante

La vocation scientifique de ce territoire a été initiée par l'Etat avec l'implantation de grands établissements sous sa tutelle dès les années 50 (historique détaillé en annexe) :

- dans le domaine de l'aéronautique et l'aérospatiale, civils et militaires : l'ONERA¹ et le Centre d'Essais des Propulseurs en 1946 ;
- dans le domaine de la recherche nucléaire : le CNRS² en 1949 dirigé alors par Frédéric Joliot-Curie, le CEA³ en 1952, l'INSTN⁴ en 1956 ;
- dans le domaine de l'agro-alimentaire : l'INRA⁵ en 1946.

Ces grandes établissements, auxquels il faut ajouter ceux d'enseignement supérieur (l'Université Paris Sud à Orsay en 1954, l'Ecole Polytechnique, Supélec, HEC, l'ENSIA en 1961...), ont été un facteur d'attractivité pour des entreprises et laboratoires de recherche privés, d'abord dans le domaine pharmaceutique (Beaufour-Ipsen arrive en 1969) et, plus tardivement, dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

Ces implantations se sont faites au départ sans volonté de créer un pôle, sans conscience territoriale. Ce n'est qu'une fois cette concentration d'établissements d'enseignement et de recherche opérée que la vocation scientifique et technologique du territoire, née de manière informelle, a rétrospectivement forgé son identité.

Ainsi et par-delà les orientations données à ce territoire dans les documents de planification successifs énoncés précédemment, le chef de l'Etat y ambitionnera une "silicon valley" à la française au milieu des années 80.

Depuis lors, la vocation scientifique du territoire n'a cessé de s'affirmer avec le développement de la recherche, tant publique que privée, et la mise en place progressive de coopérations entre les grands établissements présents. On peut à ce titre souligner en particulier la forte implication du territoire dans plusieurs pôles de compétitivité d'envergure internationale : System@tic, Mov'éo, Medicen. Ces pôles ont pour vocation d'accroître les synergies entre recherche, enseignement, industrie, et de constituer des entités rendant plus visibles et compétitives l'industrie et la recherche de haut niveau, l'objectif étant d'accroître le poids de la France dans le panorama mondial en matière d'innovation.

1 Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales

2 Centre National de Recherche Scientifique

3 Commissariat à l'Energie Atomique

4 Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires

5 Institut National de Recherche Agronomique

2005-2006 : une conjonction de décisions publiques fortes

La puissance publique, depuis plusieurs années, s'est efforcée d'accompagner cette structuration progressive du monde économique, scientifique et de la recherche, par une réflexion d'aménagement adaptée. Ainsi, plusieurs réflexions ont été engagées par les collectivités, regroupées le plus souvent au sein de structures intercommunales. En particulier, sur la partie essonnoise, une démarche de projet de territoire a été menée en 2002 - 2003. Néanmoins, il faut constater que ces démarches n'ont pas permis de faire émerger une gouvernance forte et coordonnée, qui soit à l'échelle des enjeux du territoire.

Face à ces frémissements et à la volonté des acteurs de travailler ensemble et d'aller de l'avant, le gouvernement a décidé, à l'automne 2005, d'impulser une nouvelle dynamique sur ce territoire, pour coordonner et mettre en cohérence les initiatives. A cette fin, le Préfet de la région d'Ile-de-France a été missionné pour étudier, avec les collectivités locales, les conditions de réalisation sur le territoire d'une "opération d'intérêt national".

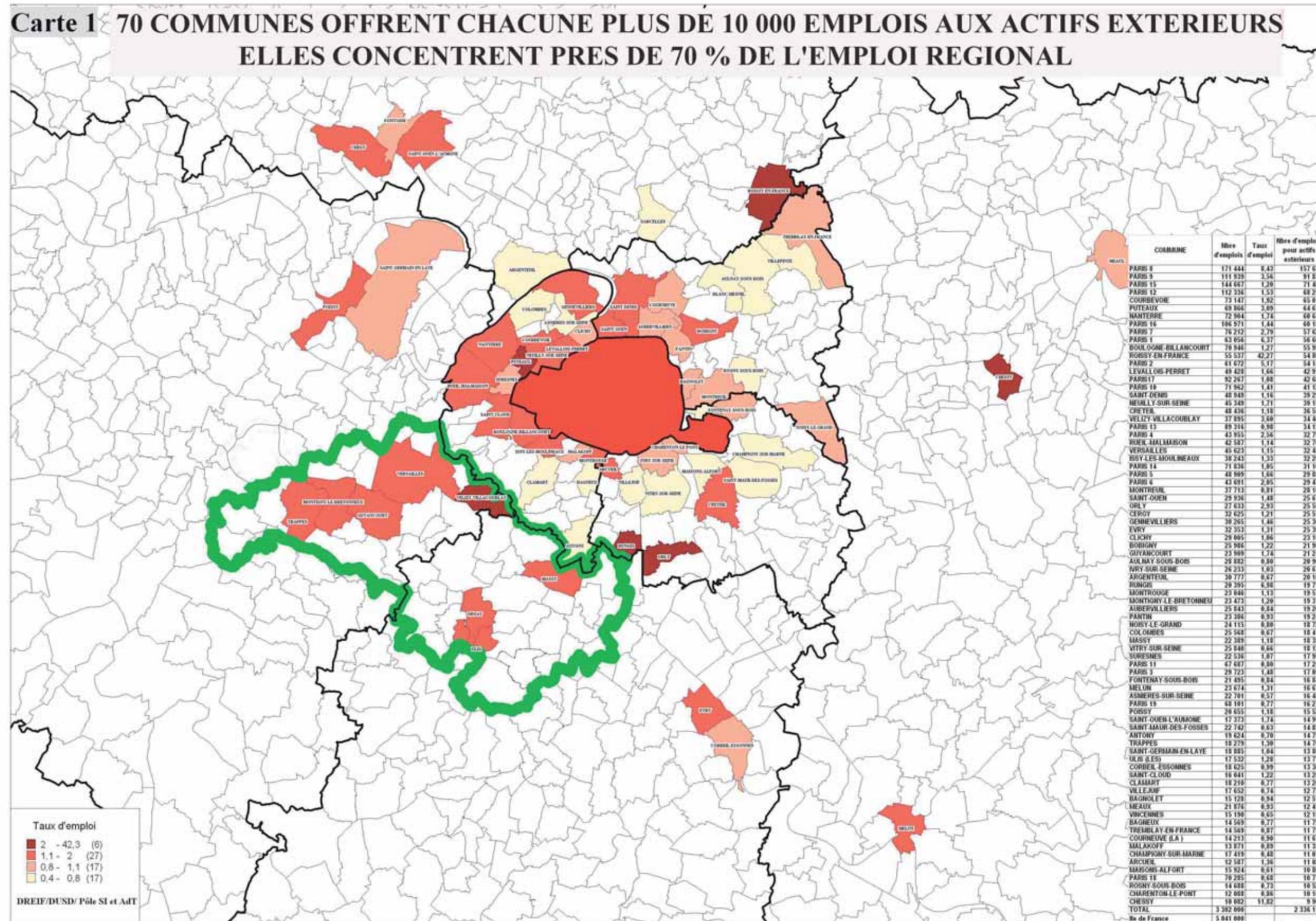
Les deux rapports demandés ont été rendus par le Préfet de la Région Ile-de-France au Premier Ministre les 05 janvier et 17 juillet 2006. Ils sont consultables à l'adresse suivante :

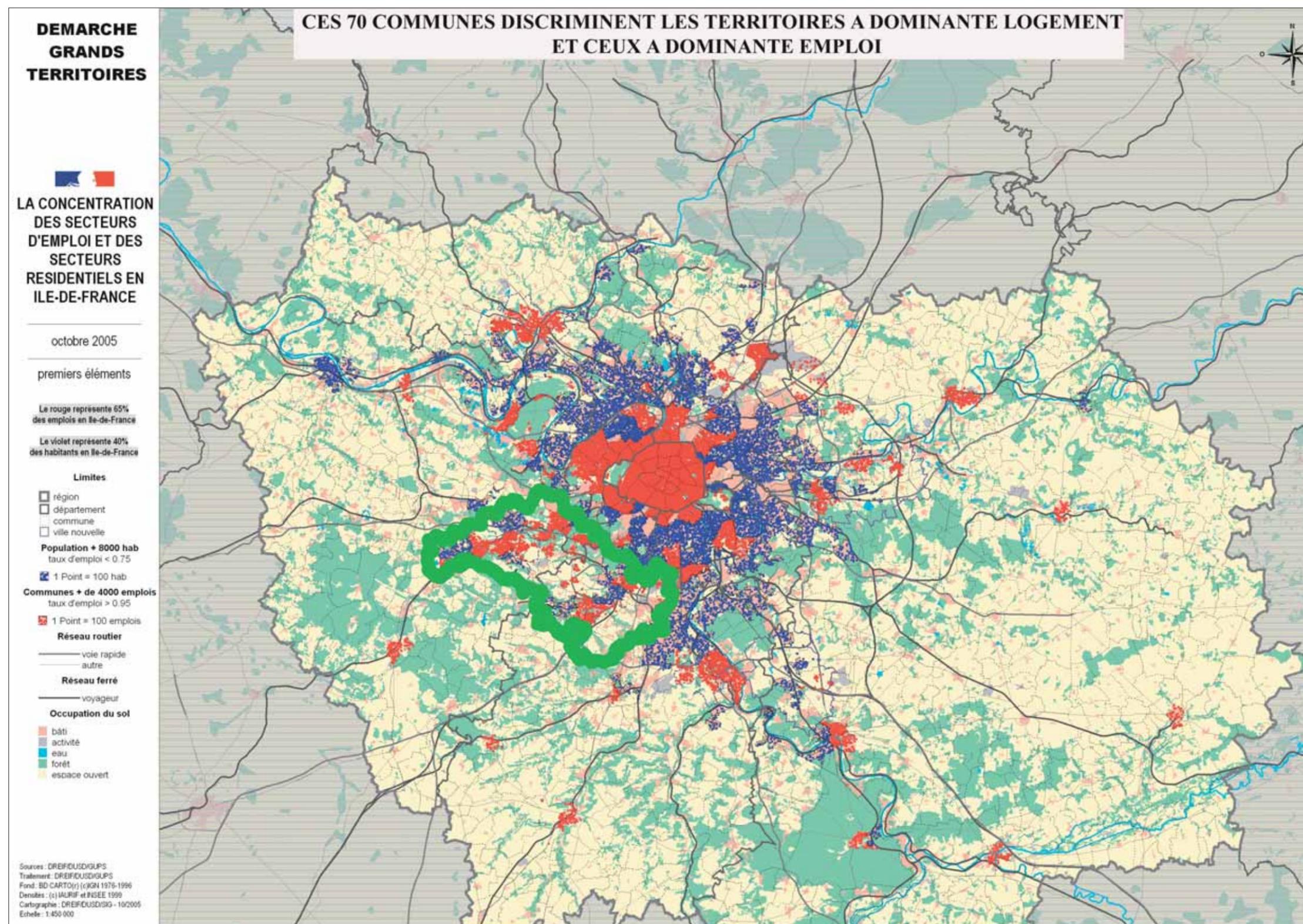
<http://www.ile-de-France.equipement.gouv.fr>, dans les "dossiers d'actualité".

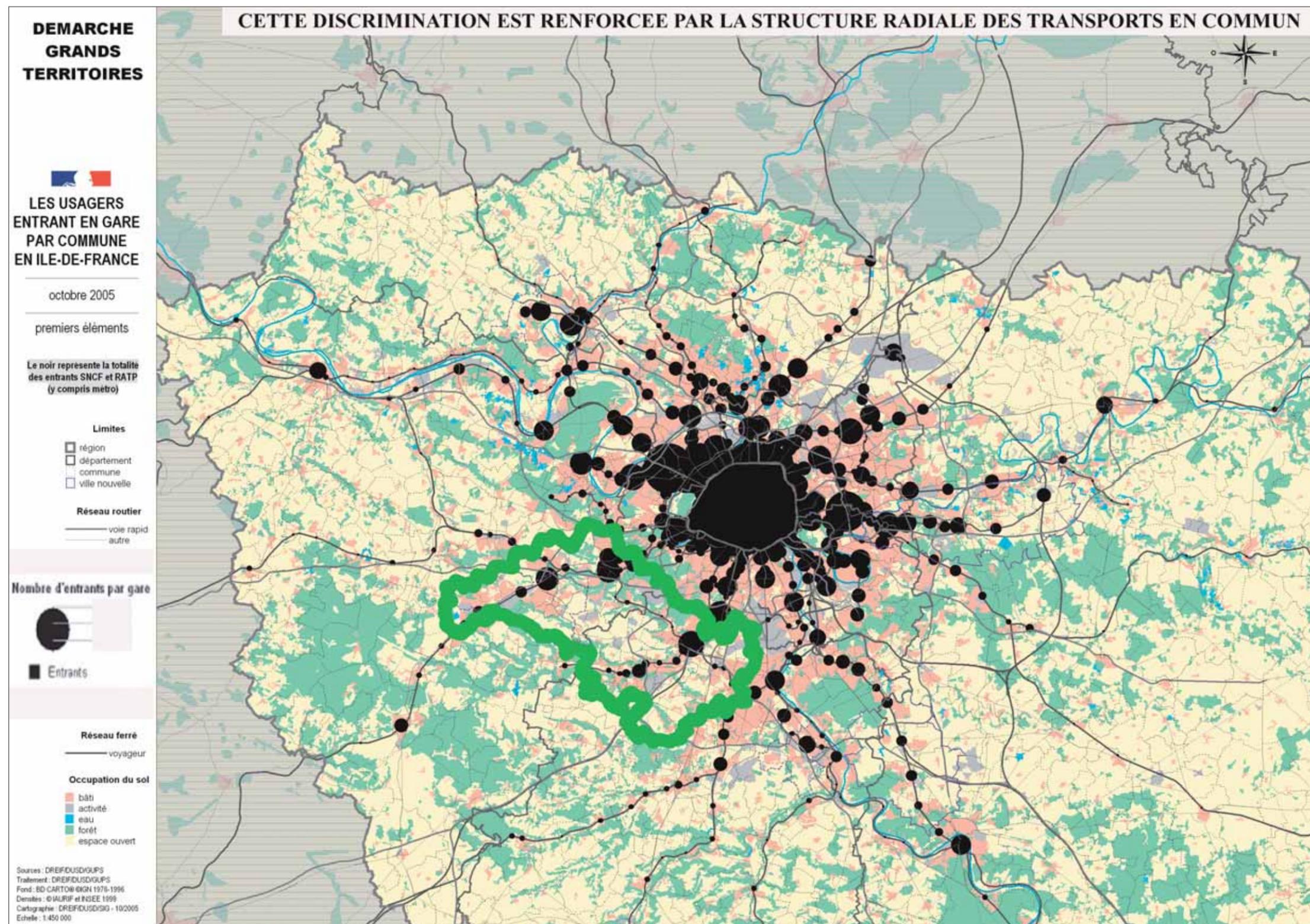
La mise en œuvre d'une telle opération, sur le temps long et avec des ambitions à la hauteur des enjeux et des potentialités que recèle le territoire doit être pensée à partir d'un schéma global de développement, traduit dans un projet d'aménagement cohérent. Ce projet d'aménagement doit être partagé par tous les acteurs. Il doit appréhender le territoire dans sa globalité et sa diversité et concilier les enjeux forts, et parfois contradictoires, qui coexistent : développement économique, préservation de l'environnement, besoin en logements, cadre de vie, conditions de déplacement, ...

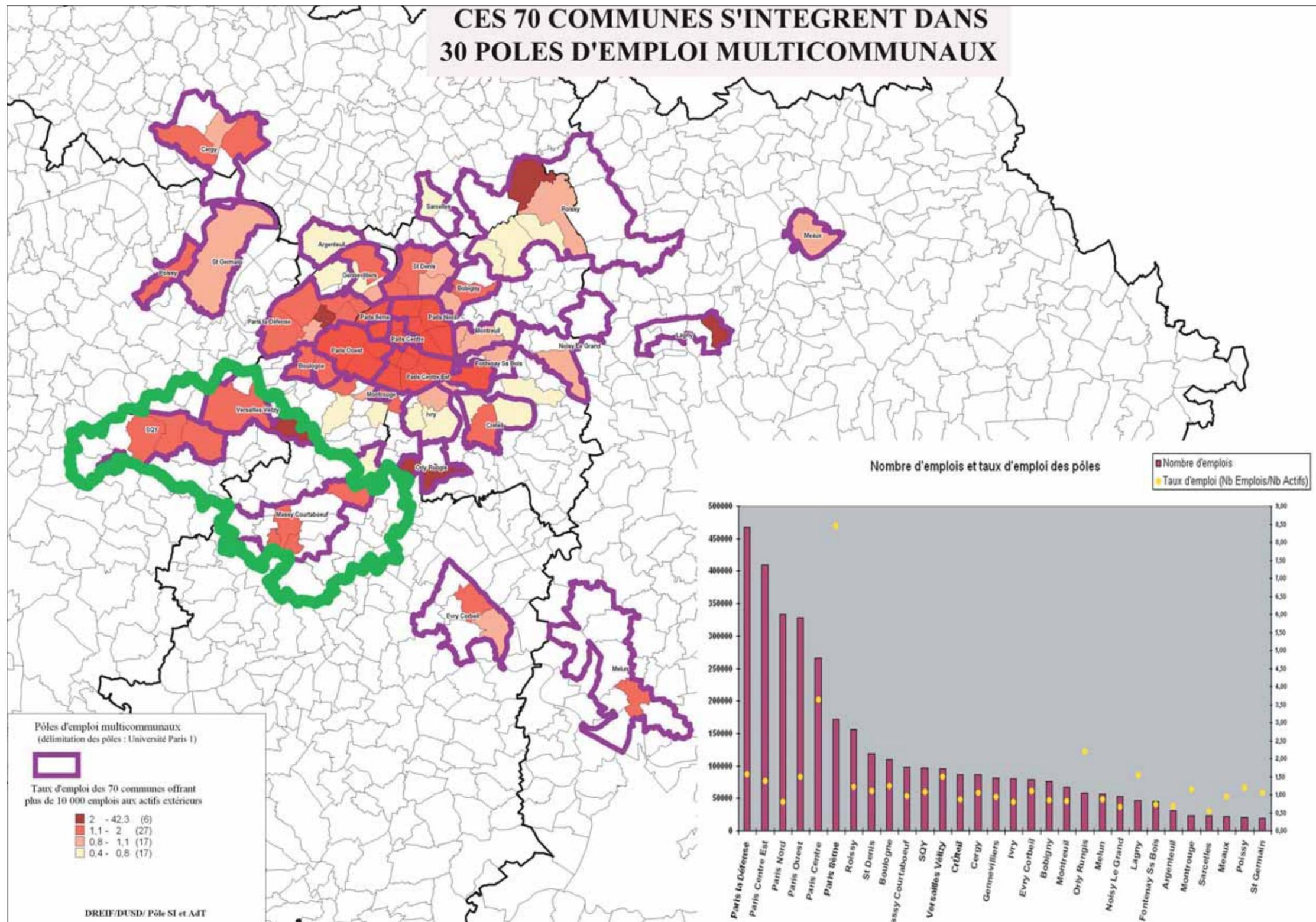
C'est pourquoi il a été décidé conjointement par l'Etat et les collectivités d'organiser un concours international d'idées, centré sur quelques thèmes particulièrement ancrés sur le territoire, afin d'éclairer les décisions à prendre et la définition, in fine, d'un parti d'aménagement.

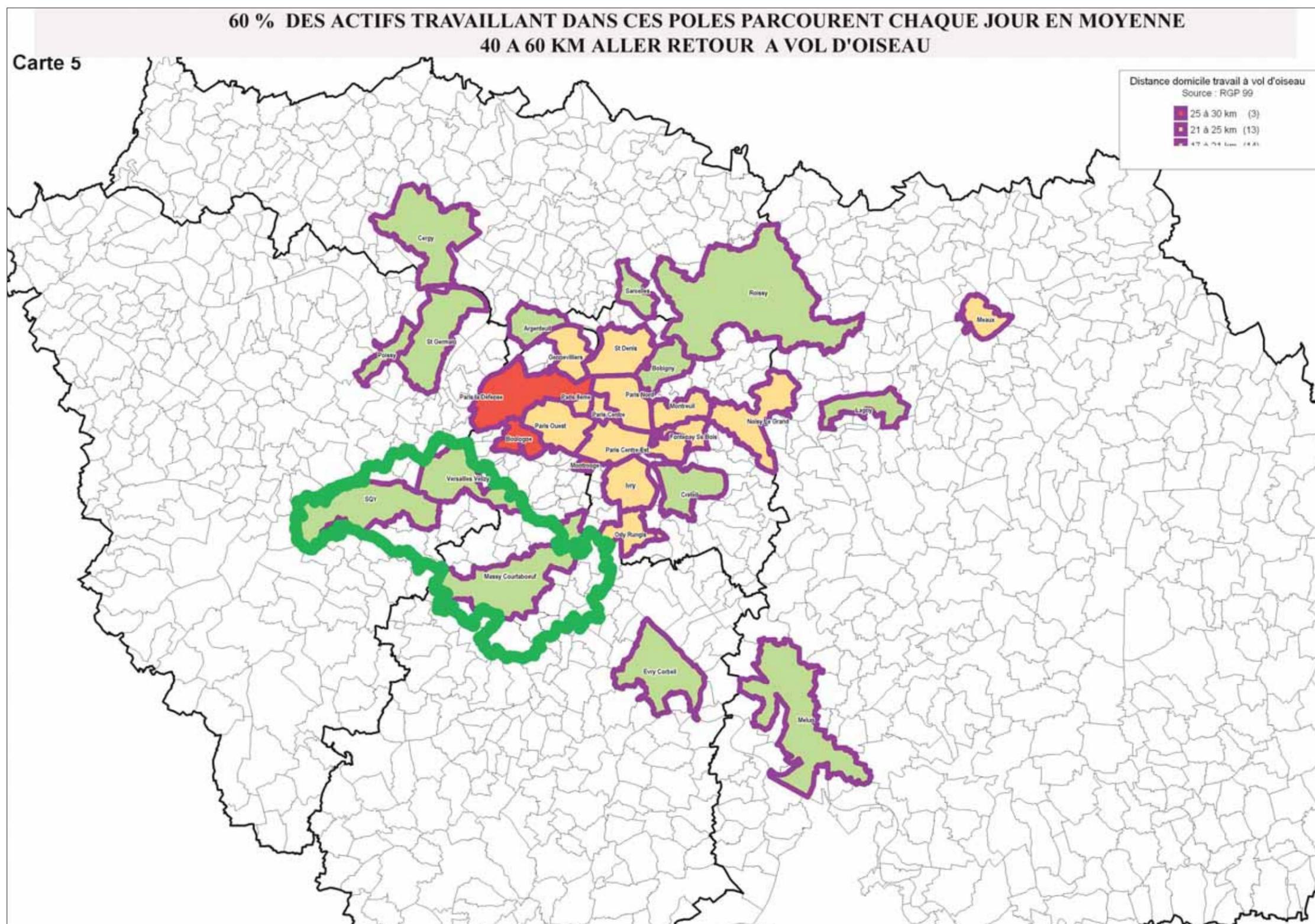
Le moment venu, cette grande opération s'imposera au nouveau SDRIF, en cours de révision, dont la compétence d'élaboration a été transférée au conseil régional d'Ile-de-France depuis 1995.

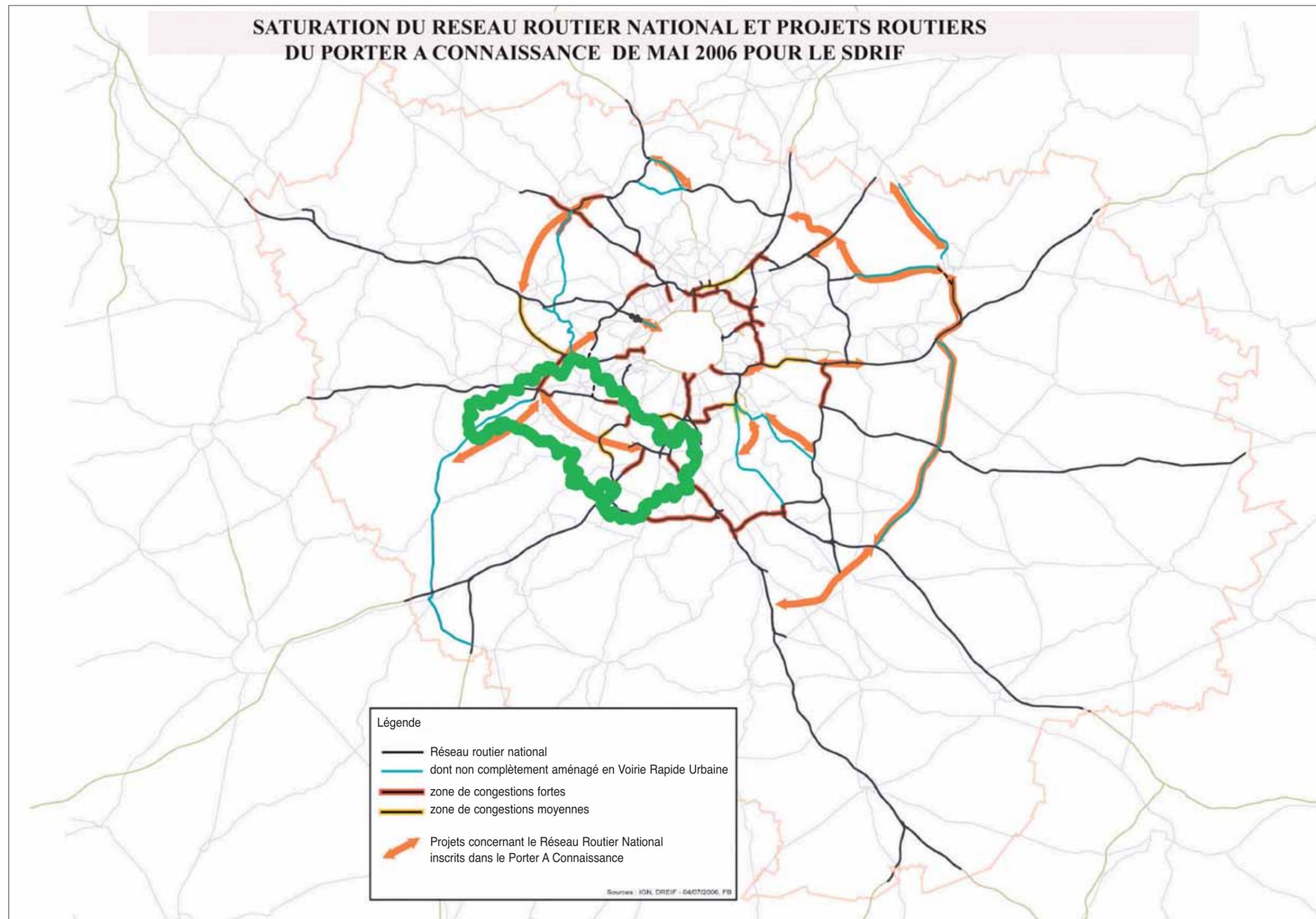


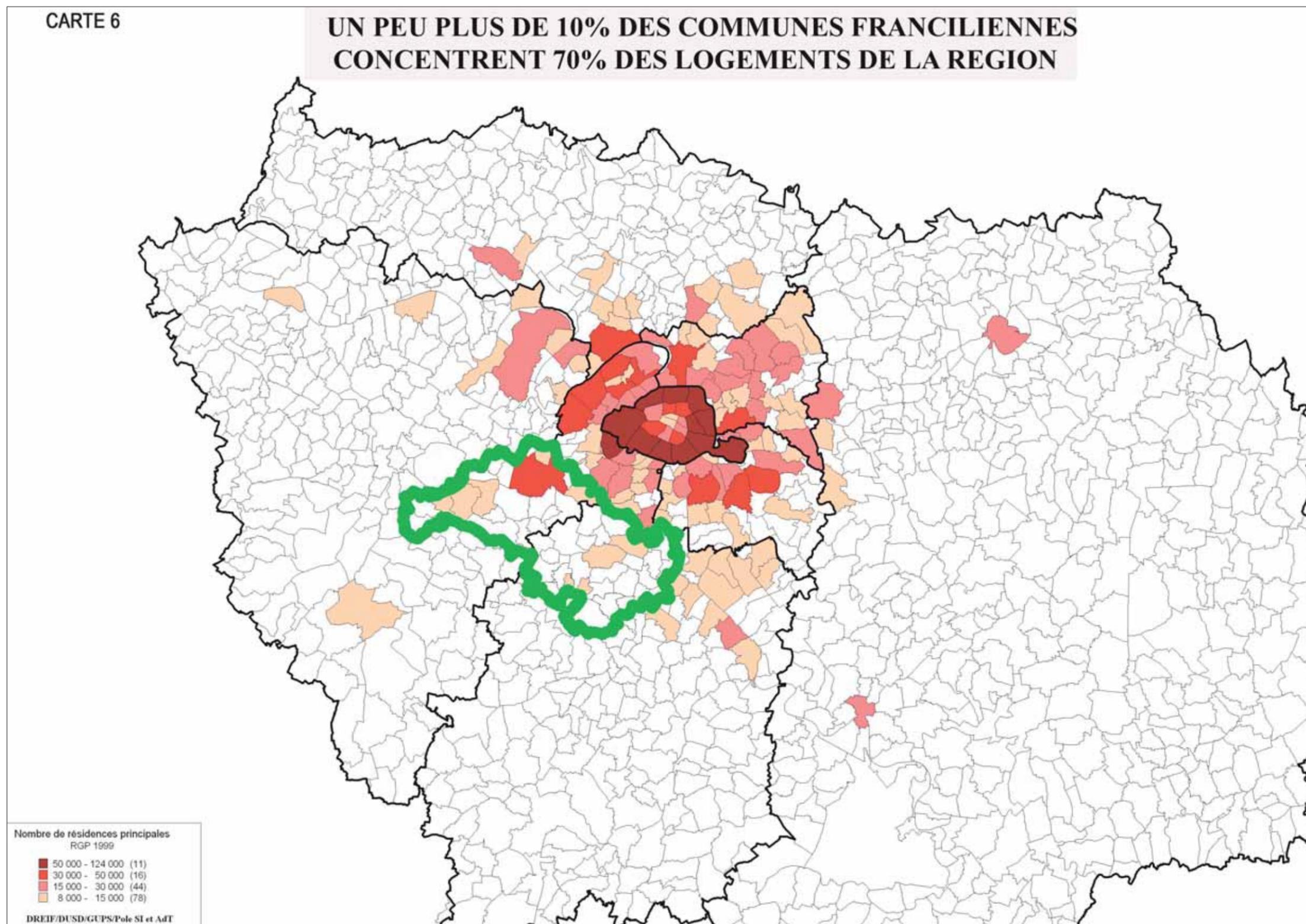








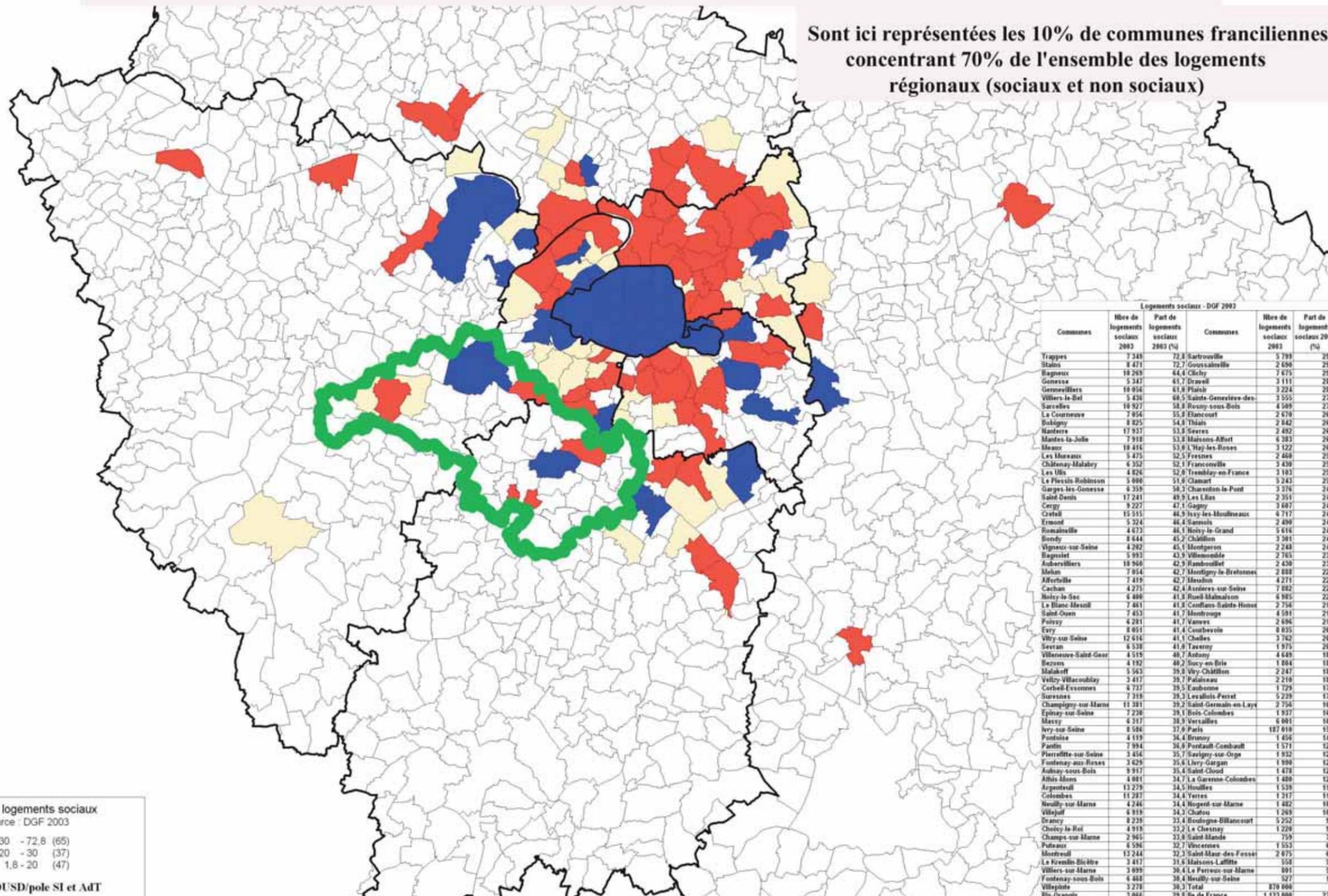




Carte 7

5% DES COMMUNES, AYANT TOUTES PLUS DE 30% DE LOGEMENTS SOCIAUX, CONCENTRENT PRES DE LA MOITIÉ DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA RÉGION

Sont ici représentées les 10% de communes franciliennes concentrant 70% de l'ensemble des logements régionaux (sociaux et non sociaux)



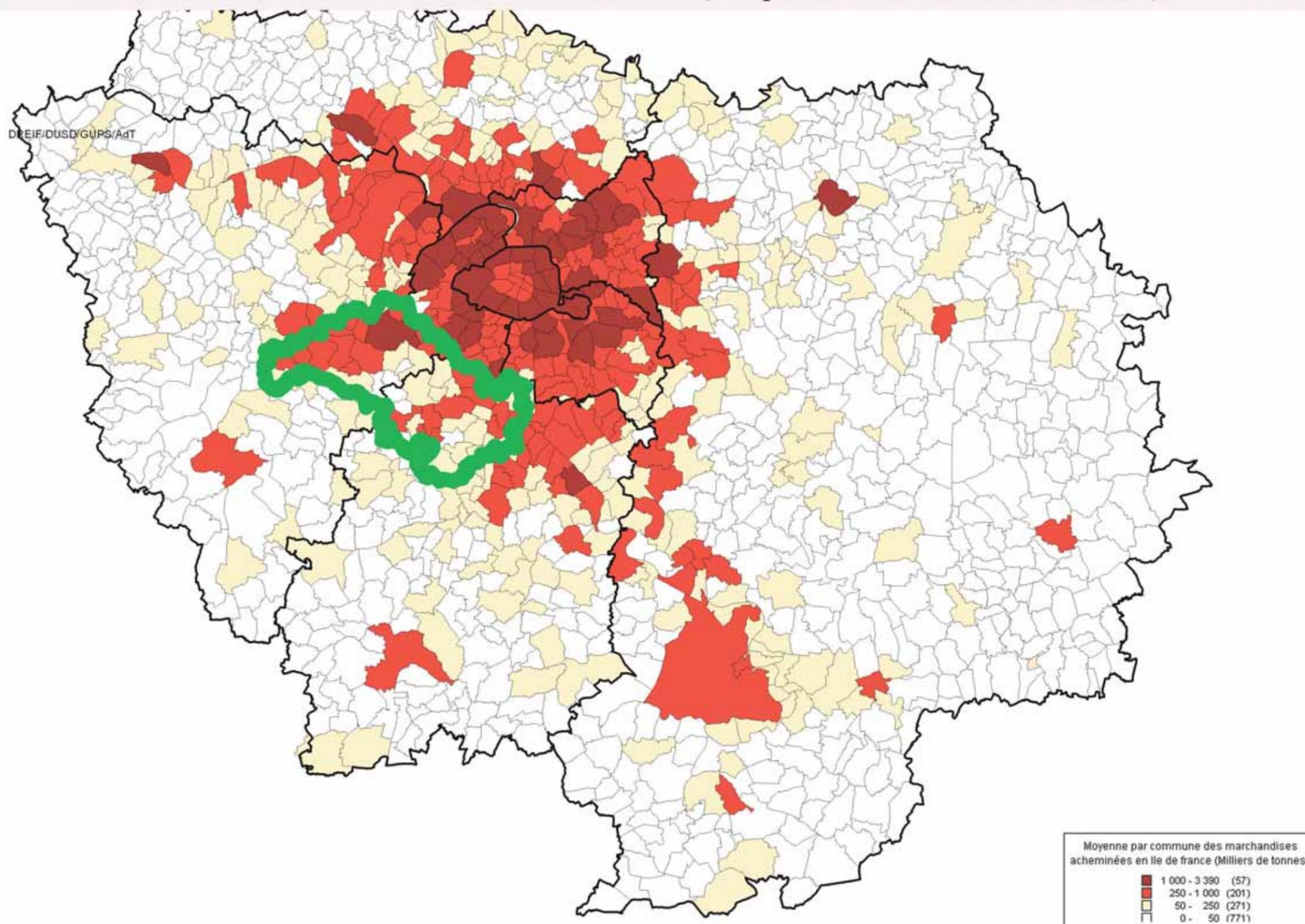
Part des logements sociaux
Source : DGF 2003

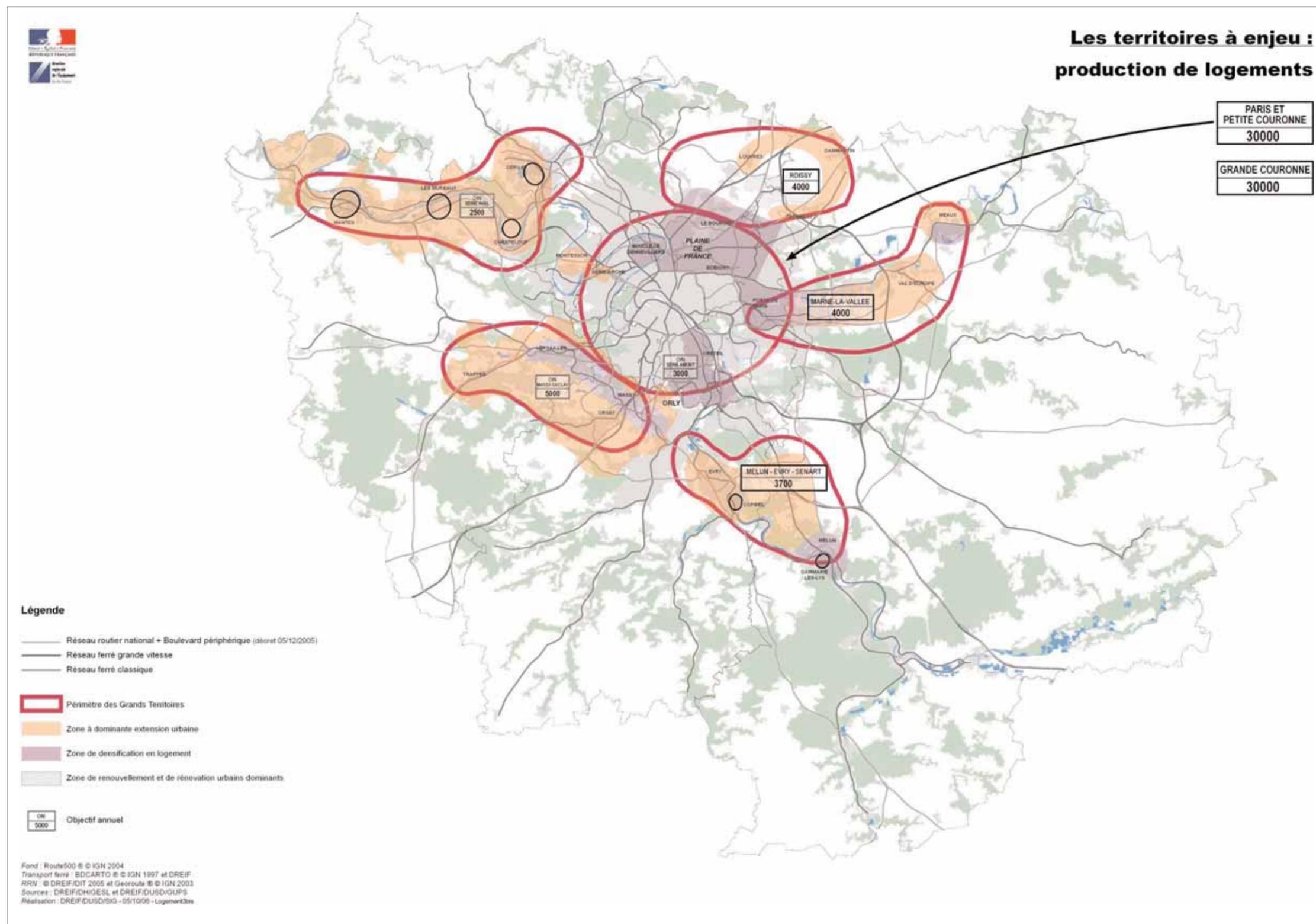
- 30 - 72,8 (65)
- 20 - 30 (37)
- 1,8 - 20 (47)

DREIF/DUSD/pole SI et AdT

Carte 8

GLOBALEMENT, 20% DES COMMUNES CONCENTRENT 80% DES BESOINS EN MARCHANDISES DE L'ILE DE FRANCE (soit plus de 200 millions de tonnes)





FICHES

Fiches

- p. 20 Fiche 1 : Le MOS et les servitudes
- p. 26 Fiche 2 : Transports et déplacements
- p. 33 Fiche 3 : Le monde économique, état et tendances
- p. 37 Fiche 4 : Nouvelles technologies de communication haut et très haut débit
- p. 40 Fiche 5 : Enseignement supérieur - Recherche
- p. 45 Fiche 6 : Logements et équipements
- p. 53 Fiche 7 : L'agriculture
- p. 56 Fiche 8 : Patrimoine bâti et naturel
- p. 61 Fiche 9 : Paysage, relief et trame foncière
- p. 72 Fiche 10 : Les étangs et rigoles des plateaux de Saclay et de Trappes
- p. 76 Fiche 11 : Grandes emprises foncières publiques
- p. 80 Fiche 12 : Population, actifs, emplois, logements

Annexes

- p. 85 Contexte : Aperçu historique d'un territoire qui bouge
- p. 89 Annexe fiche 1
- p. 90 Annexe fiche 2
- p. 92 Annexe fiche 3
- p. 94 Annexes 1 et 2 fiche 8
Glossaire
Index des monuments
- p. 105 Annexe fiche 9
- p. 107 Annexe fiche 11
- p. 110 Annexe fiche 12

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES

Le MOS est une cartographie de l'Île de France réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, I.A.U.R.I.F., à partir de photographies aériennes. C'est une représentation du territoire, utilisée essentiellement en terme d'aménagement qui couvre de façon homogène l'ensemble du territoire régional en précisant l'occupation dominante du sol.

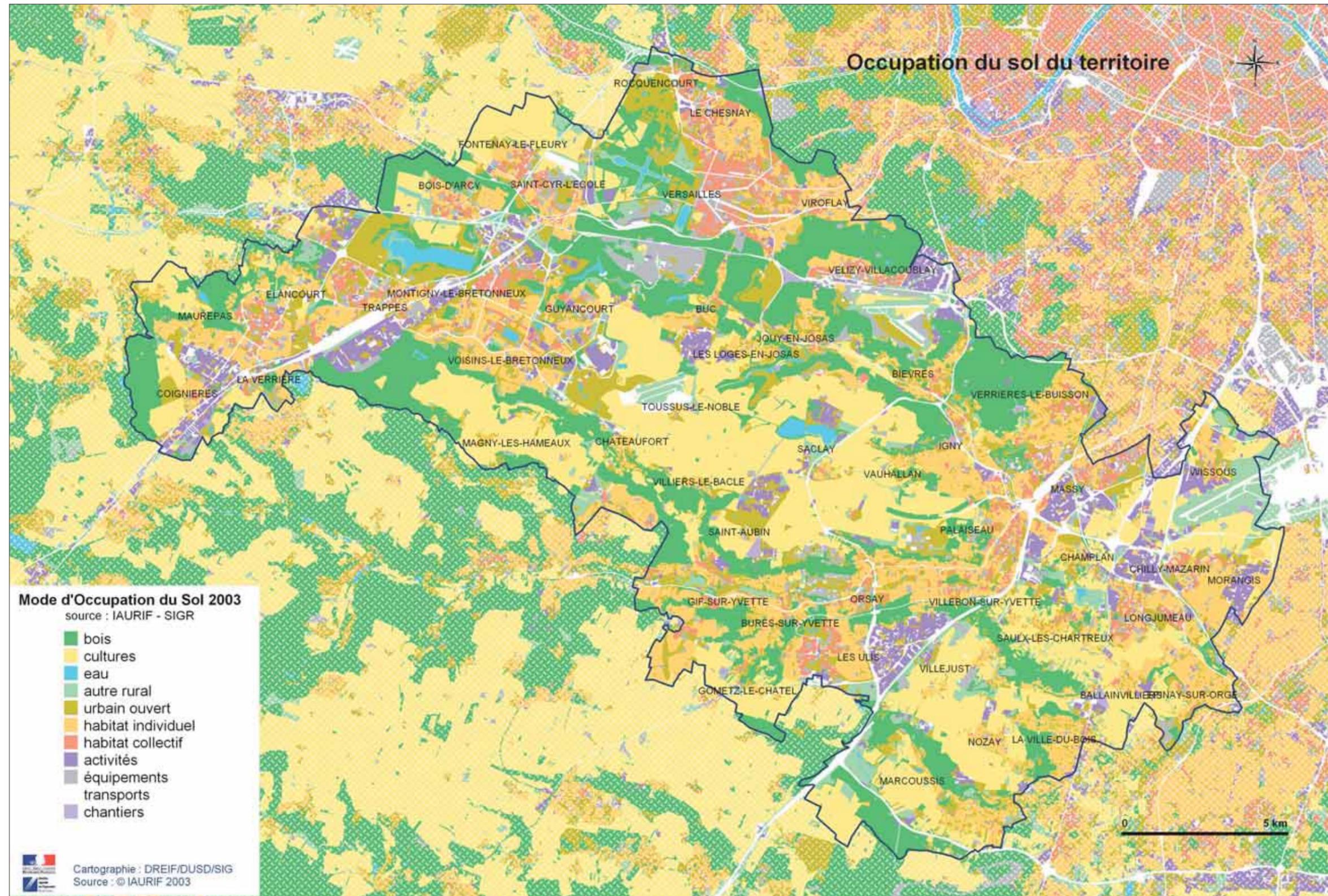
Le MOS est remis régulièrement à jour depuis 1982 : 1987, 1990, 1994, 1999, 2003 sur tout le territoire régional. Le MOS repose donc sur une interprétation et des conventions reconduites d'année en année.

Par exemple : les aéroports et aérodromes (Orly, Toussus-le-Noble, Velizy-Villacoublay, Saint-Cyr l'Ecole) nombreux sur ce territoire sont exprimés par la légende transports pour les pistes et espaces paysagers pour les abords.

La nomenclature de base comporte 83 postes qui peuvent être agrégés. La précision est thématique et géographique (précision au 1/5000) pour permettre d'observer l'évolution de l'occupation des sols.

La carte jointe du périmètre d'influence de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines montre l'occupation du sol en 11 postes obtenue par agrégation de la nomenclature de base.

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES



LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES

1. Le périmètre

Il est composé de 49 communes situées dans deux départements

Département des YVELINES (78)

- **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)**
 - La Verrière, Magny-les-Hameaux, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Elancourt, Guyancourt
- **Communauté de communes de Versailles-Grand Parc (78+91)**
 - Rocquencourt, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr l'Ecole, Versailles, Viroflay, Buc, Bièvres(91) , Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble
- **Les autres communes du 78**
 - Châteaufort, Vélizy-Villacoublay, Bois-d'Arcy, Le Chesnay, Maurepas, Coignières

Département de l'ESSONNE (91) :

- **Communauté d'Agglomération du Plateau de SACLAY (91)**
 - Saclay, Igny, Vauhallan, Villiers-le-bâcle, Palaiseau, Saint-aubin, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Orsay, Gometz-le-Chatel
- **Les autres communes du 91**
 - Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Morangis, Villebon-sur-Yvette, La Ville-du-Bois, Saulx-les-Chartreux, Longjumeau, Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge
 - Verrières-le-Buisson et Wissous (*en intercommunalité avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvres dans le 92*)
 - Villejust et Nozay (*en intercommunalité avec la Communauté de Commune «Cœur du Hurepoix*)
 - Marcoussis, Les Ulis.

2. L'occupation des sols

Ce territoire de 36 827 hectares est composé en 2003 : (annexe 1)

- de 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'agriculture, en diminution régulière depuis 1982, pour un total de 24%, représente encore 8426 hectares, un peu plus que les bois et forêts, 7620 hectares, qui ont légèrement augmenté.
- de 50% de zones urbanisées dont la moitié , 7627 hectares, de zones d'habitat constituées en grande partie d'habitat individuel. Elles sont en augmentation régulière depuis 1982 de +20%. Les zones d'activités, 2161 hectares, sont en forte augmentation, +50% entre 1982 et 2003.

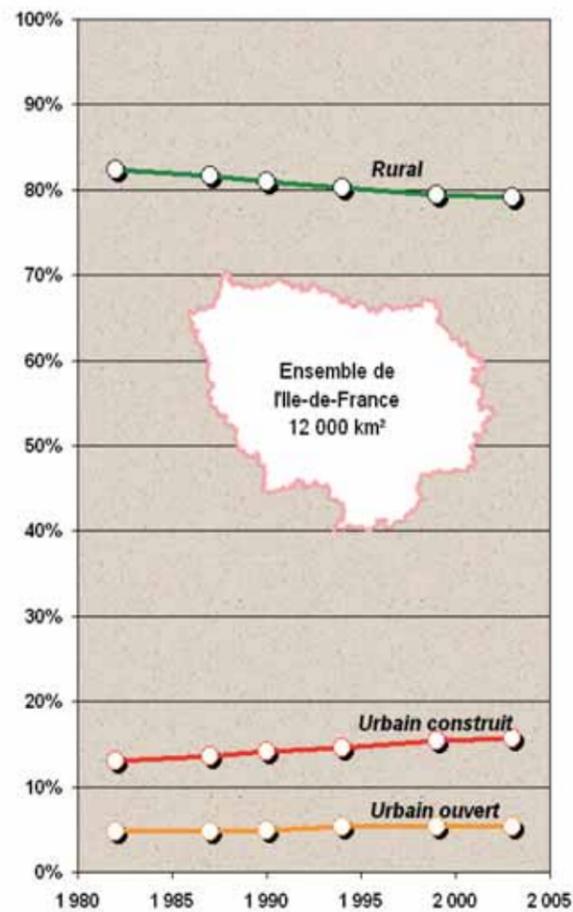
LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES

3. Evolution de l'occupation des sols

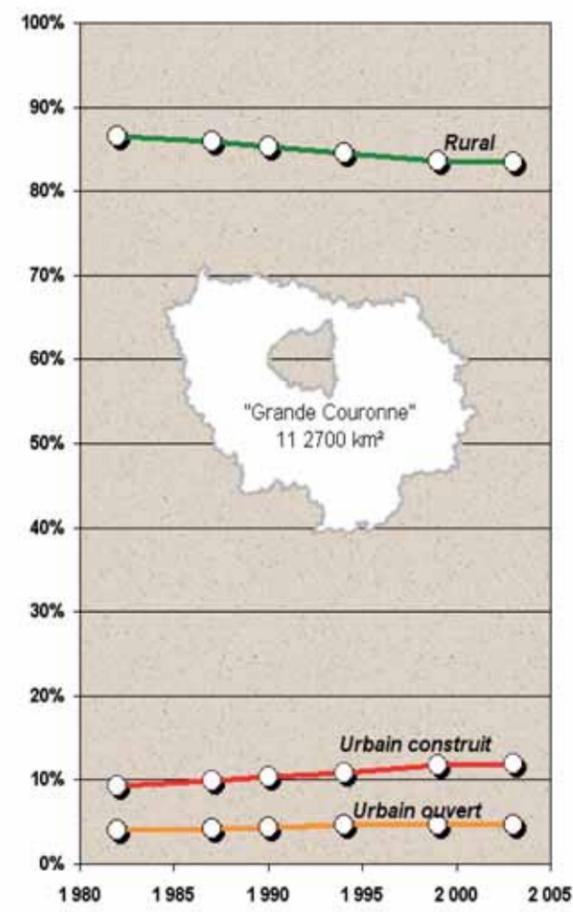
Le MOS permet d'observer par grands postes l'évolution de l'occupation du sol.

Pour caractériser les tendances majeures de l'évolution des territoires, le regroupement des postes a été effectué en trois postes principaux. (annexe 2)

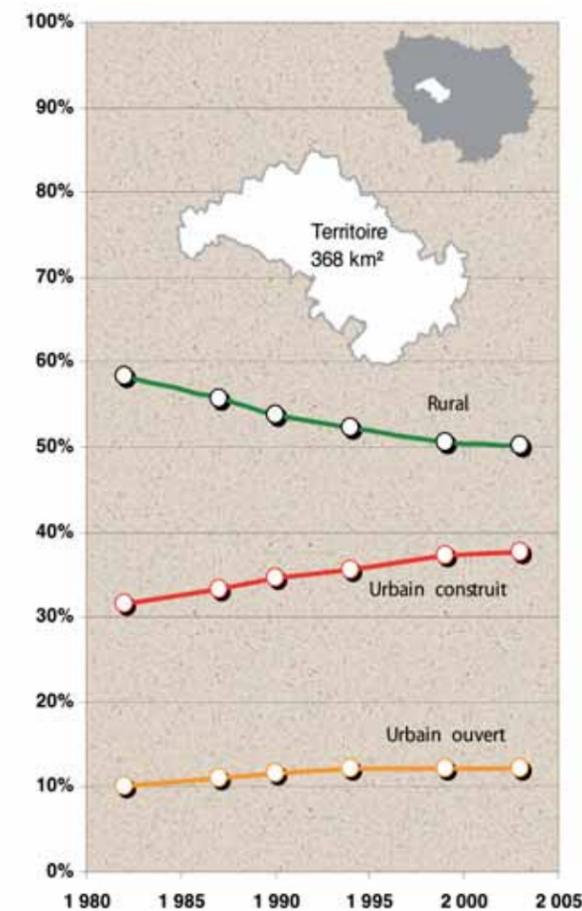
- rural
- urbain ouvert
- urbain construit



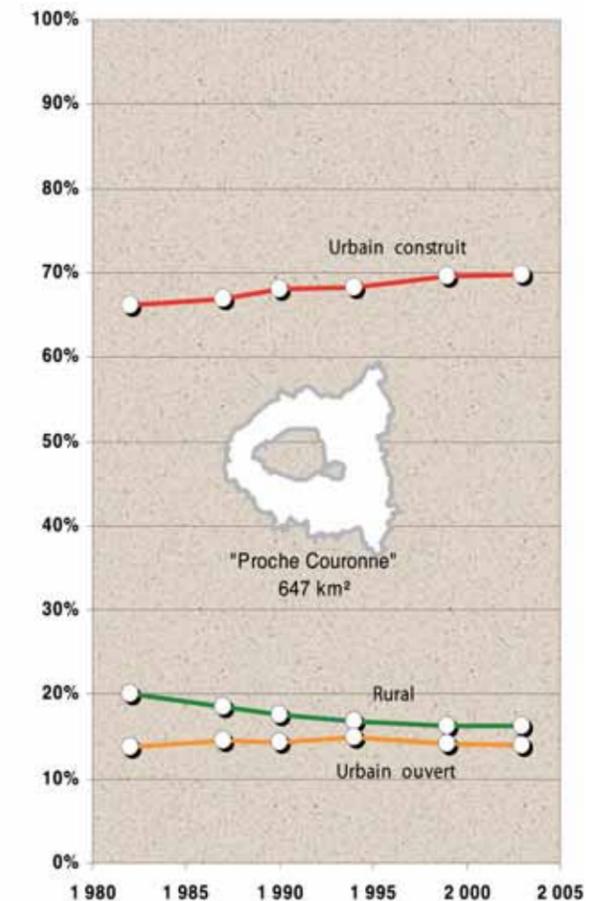
	1 982	1 987	1 990	1 994	1 999	2 003
Rural	82%	82%	81%	80%	79%	79%
Urbain ouvert	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Urbain construit	13%	14%	14%	15%	15%	16%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%



	1 982	1 987	1 990	1 994	1 999	2 003
Rural	87%	86%	85%	85%	84%	83%
Urbain ouvert	4%	4%	4%	5%	5%	5%
Urbain construit	9%	10%	10%	11%	12%	12%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%



	1 982	1 987	1 990	1 994	1 999	2 003
Rural	58%	56%	54%	52%	51%	50%
Urbain ouvert	10%	11%	12%	12%	12%	12%
Urbain construit	31%	33%	35%	36%	37%	38%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%



	1 982	1 987	1 990	1 994	1 999	2 003
Rural	20%	19%	18%	17%	16%	16%
Urbain ouvert	14%	15%	14%	15%	14%	14%
Urbain construit	66%	67%	68%	68%	70%	70%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Evolution de l'occupation du sol 1982 – 2003

Le regroupement en trois postes montre que ce territoire a un profil particulier par rapport à l'ensemble de la région Île de France ou de la proche couronne ; les départements de l'Essonne et des Yvelines dans lesquels il se situe ont par contre un profil semblable à celui de l'Île de France.

En effet ce territoire se distingue, au sein de la grande couronne, par deux caractéristiques: une proportion d'espace rural plus faible d'une part et une part non négligeable de l'espace urbain ouvert au sein de l'espace urbain d'autre part.

Enfin les évolutions constatées sur ce territoire sont plus rapides.

L'ensemble de ces caractéristiques le positionne entre la proche et la grande couronne Île de France.

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES

4. Les servitudes du territoire hors sites, milieux naturels et monuments historiques

Les principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols du territoire

1 - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Energie

- **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz et d'électricité**
Cette servitude restreint le droit d'utilisation des sols dans une largeur fixée par décret et permet aux gestionnaires le droit d'établir des supports et ancrages au-dessus des propriétés privées, d'établir des canalisations souterraines ou des supports aériens.

- **Servitudes relatives aux Infrastructures de transport d'hydrocarbures liquides**

Des servitudes peuvent s'appliquer autour du tracé en cas d'intérêt général pour :

- L'établissement de la canalisation et les travaux d'entretien, dans une bande de 5 mètres
- L'accès en tout temps dans une bande de 20 mètres

Télécommunications

- **Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques**

Une zone de garde et de protection est instituée : interdiction de produire ou de propager des perturbations radio-électriques susceptibles de nuire à l'exploitation des centres concernés.

Communications

- **Les servitudes aéronautiques de dégagement**

Tous les aérodromes sont soumis aux servitudes aéronautiques de dégagement. Ces servitudes comportent l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer les obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne selon une cote fixée par décret.

2 - Servitudes relatives à la salubrité publique

Sécurité publique: Les risques d'inondation

- **Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Yvette**

Grâce à l'analyse des risques des plus hautes eaux connues, trois zones sont délimitées :

- la zone rouge, zone non urbanisée, aléa fort, inconstructible,
- la zone orange, zone non urbanisée d'aléa moyen : les constructions nouvelles sont autorisées dans les «dents creuses» sous conditions,
- la zone ciel, zone urbanisée d'aléa moyen, construction nouvelle autorisée ainsi que des réaménagements sous condition.

- **Le Plan Exposition aux Risques de l'Orge**

Trois zones sont délimitées exposées aux risques sont délimitées

- La zone rouge, très exposée, est inconstructible
- La zone bleue, exposée, constructibles sous certaines conditions
- La zone blanche, sans risque prévisible, pas de mesures spécifiques

- **Le plan de zones submersibles de la Bièvres**

Zones à risque d'inondation : constructibles sous conditions (niveau de plancher)

Risques technologiques

- **Sites Seveso**

Deux sites industriels, situés à Coignières, CIM et Raffinerie du midi, établissements de dépôts pétroliers, mettent en œuvre des produits dangereux ou présentent des risques notables d'explosion, d'incendie ou de dissémination de substances toxiques ; ils relèvent à ce titre de la directive européenne du 9 décembre 1996, dite Seveso II, relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

La présence de ses sites industriels expose le secteur à des risques technologiques majeurs.

Les périmètres de risques (effets létaux significatifs, létaux et irréversibles) ont été définis par les études de danger autour de ces deux établissements Seveso seuil haut. Un porter à connaissance du 16/12/2005 définit la zone de danger autour de l'établissement et les contraintes d'urbanisation à proximité de l'installation.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont en cours d'élaboration. Les PPRT délimitent, autour des installations classées à haut risque et en fonction de la nature et de l'intensité des aléas, des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures et celles à l'intérieur desquelles les constructions futures peuvent être réglementées, mais aussi éventuellement des zones d'expropriation ou de délaissement.

- **Les plans d'exposition au bruit (PEB)**

Un PEB a été établi pour l'aéroport d'Orly. Il détermine des zones de bruit à l'intérieur desquelles s'appliquent des contraintes d'urbanisme, afin d'éviter que des nouvelles populations ne viennent s'installer dans des secteurs susceptibles d'être exposés à un certain niveau de gêne sonore. Quatre zones de bruit sont définies.

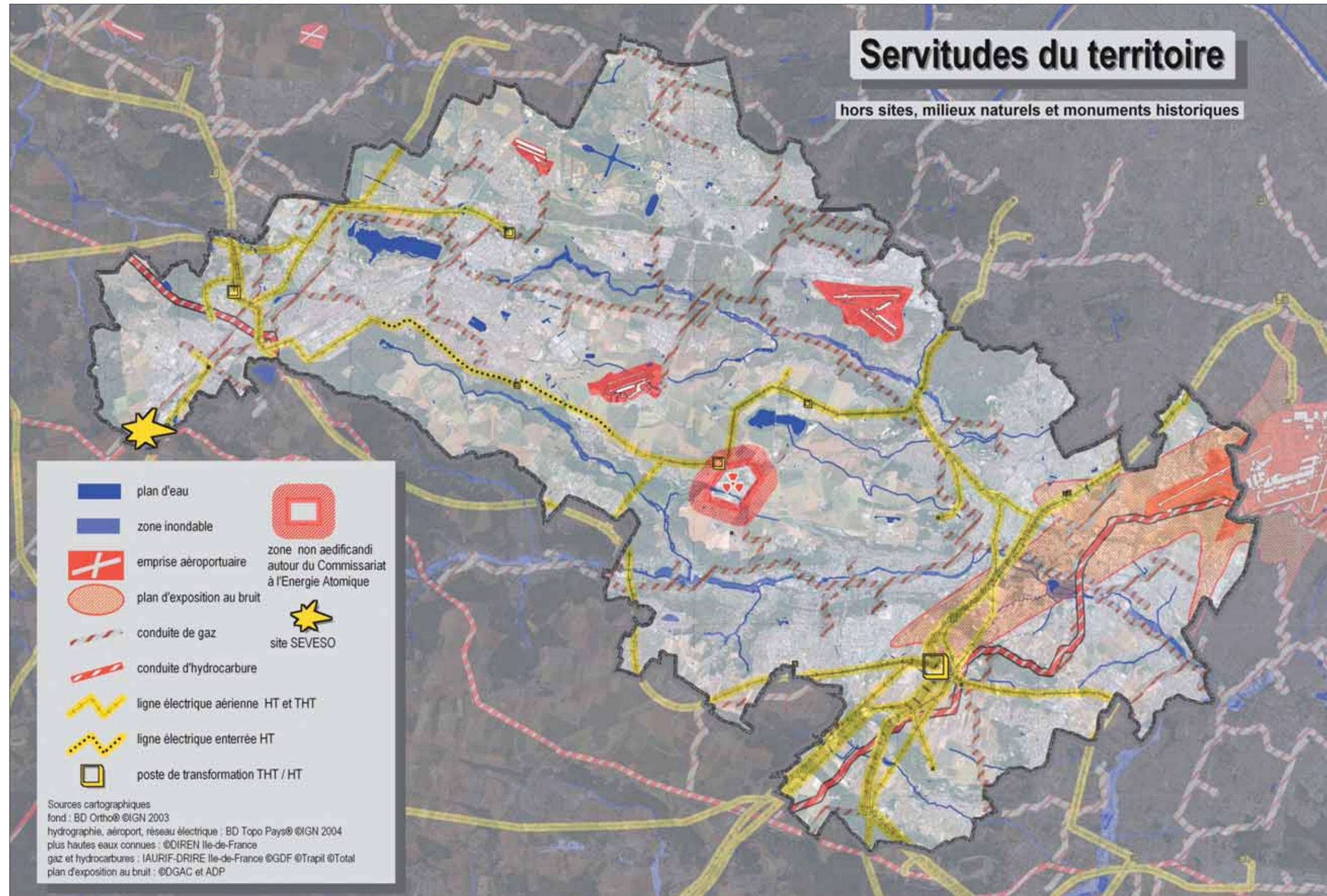
Dans la zone A, la plus contraignante, toute nouvelle construction est interdite, la réhabilitation de l'habitat existant est autorisée si la population n'augmente pas. La zone B, contraintes identiques, la zone C : les constructions nouvelles individuelles sont autorisées sous condition. Ce PEB est en cours de révision.

Trois autres aérodromes sont concernés : Saint-cyr-l'école et Velizy-villacoublay , aérodrome militaire dont les PEB sont en cours de révision.

- **Servitude non aedificandi autour du Commissariat à l'Energie Atomique**

Cette servitude restreint le droit d'utilisation du sol sur le pourtour du site du C.E.A, de 500 mètres, décision du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne en date du 15 Mars 1947.

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS) ET LES SERVITUDES



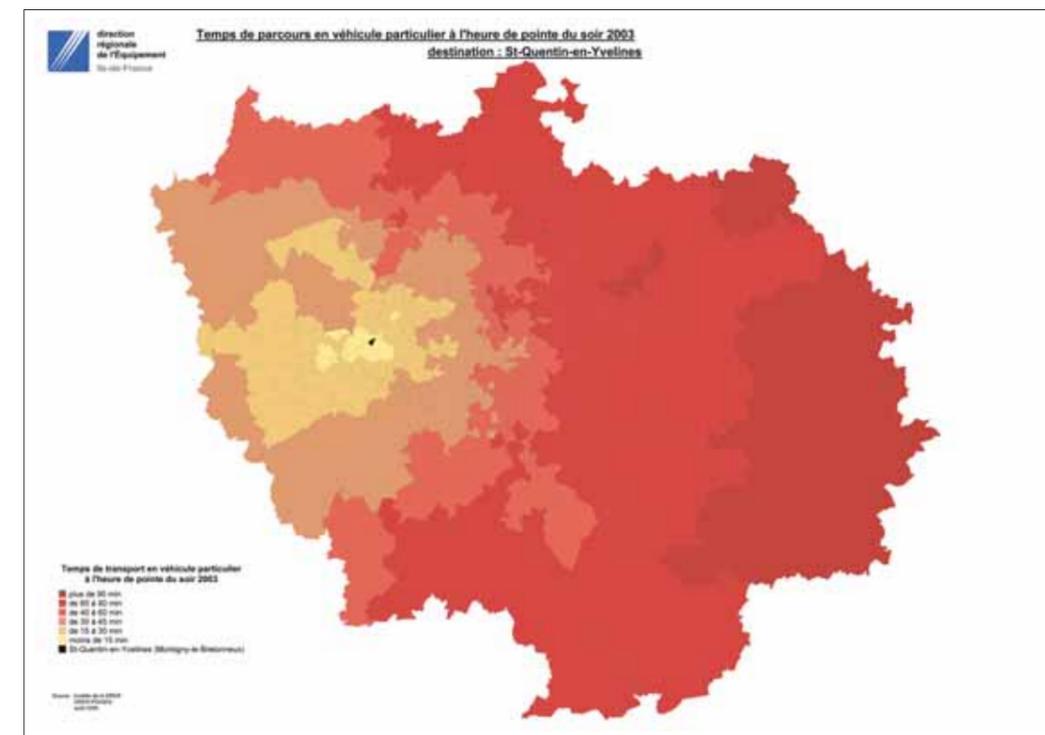
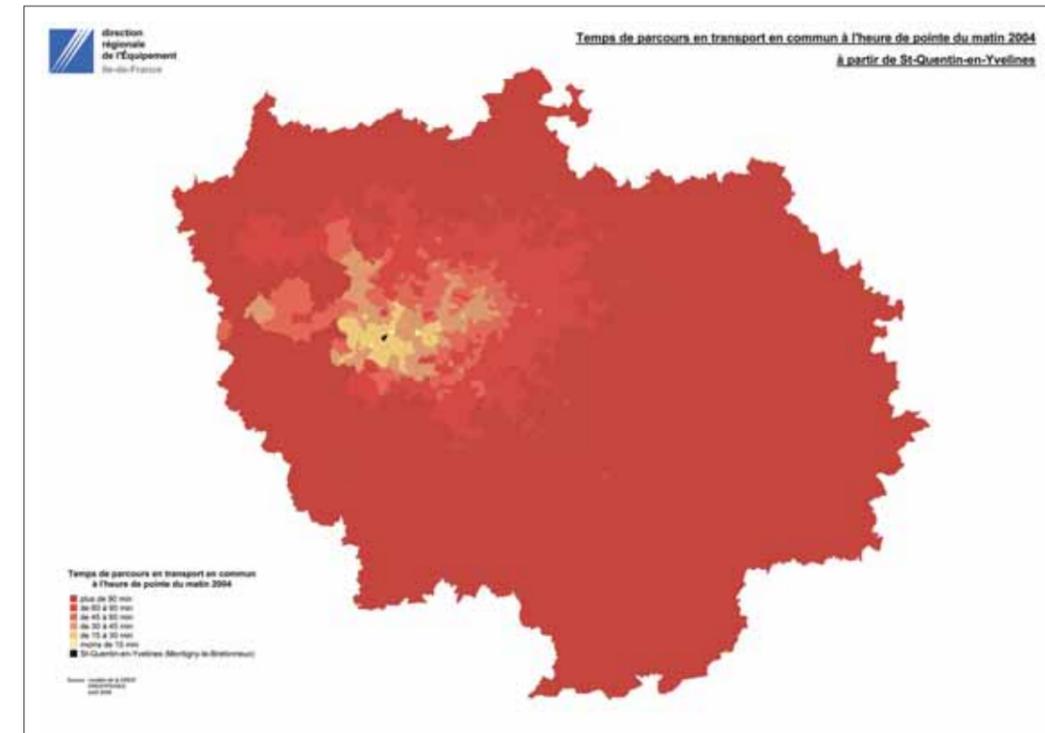
La mobilité sur le territoire

La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé sur le secteur : 62% des déplacements sont effectués en automobile contre 13% pour les transports en commun et 22% pour la marche. Pour les transports en commun, cette répartition modale s'inscrit dans la moyenne de la Grande-Couronne ; elle est en revanche plus faible pour la marche (26% en moyenne en Grande Couronne) et plus élevée pour la voiture (59% en moyenne en Grande Couronne).

La faible part des transports en commun s'explique essentiellement par des temps de parcours plus longs, mais également par des difficultés de couverture, de cadencement ou encore de fiabilité. Si la part modale des transports en commun est particulièrement réduite pour les déplacements internes au territoire, dont la portée reste inférieure à 30km, le système de transports en commun est plus largement utilisé pour les déplacements vers la zone dense. De plus, la part modale des transports en commun s'accroît aux heures de pointe, atteignant 16% sur le secteur d'étude.

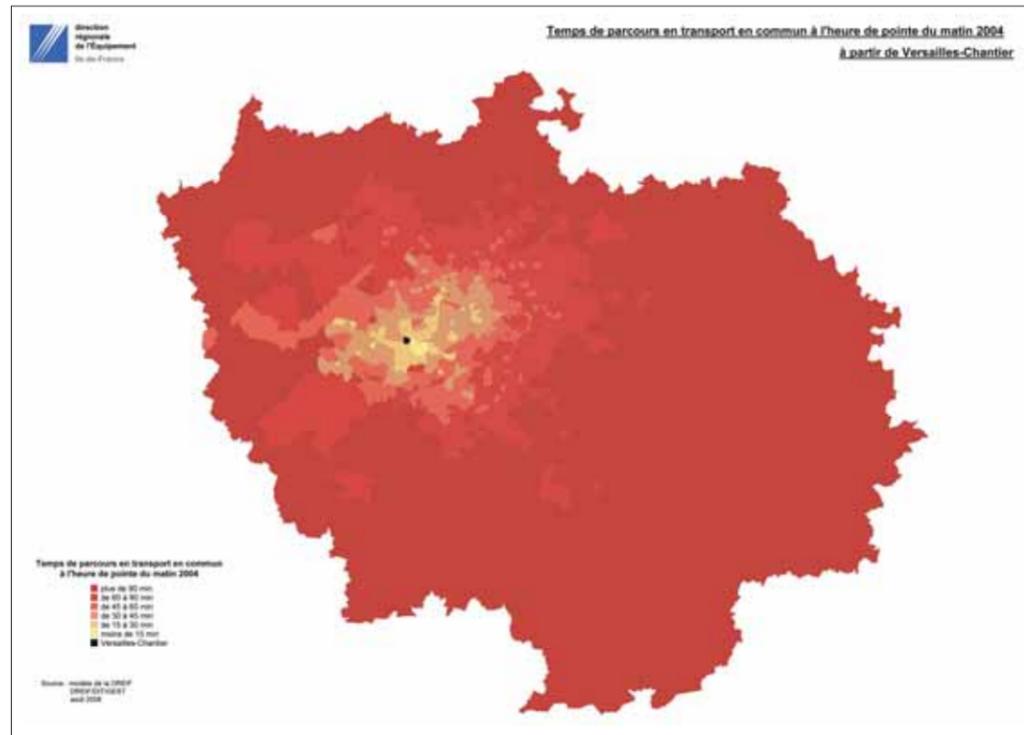
Les cartes ci-dessous offrent à titre d'exemple une comparaison des temps de parcours en transports en commun et en voiture aux heures de pointe à partir de trois pôles du territoire d'étude (Massy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles).

Temps de parcours en transports en commun
et en véhicules particuliers à partir de Saint-Quentin-en-Yvelines

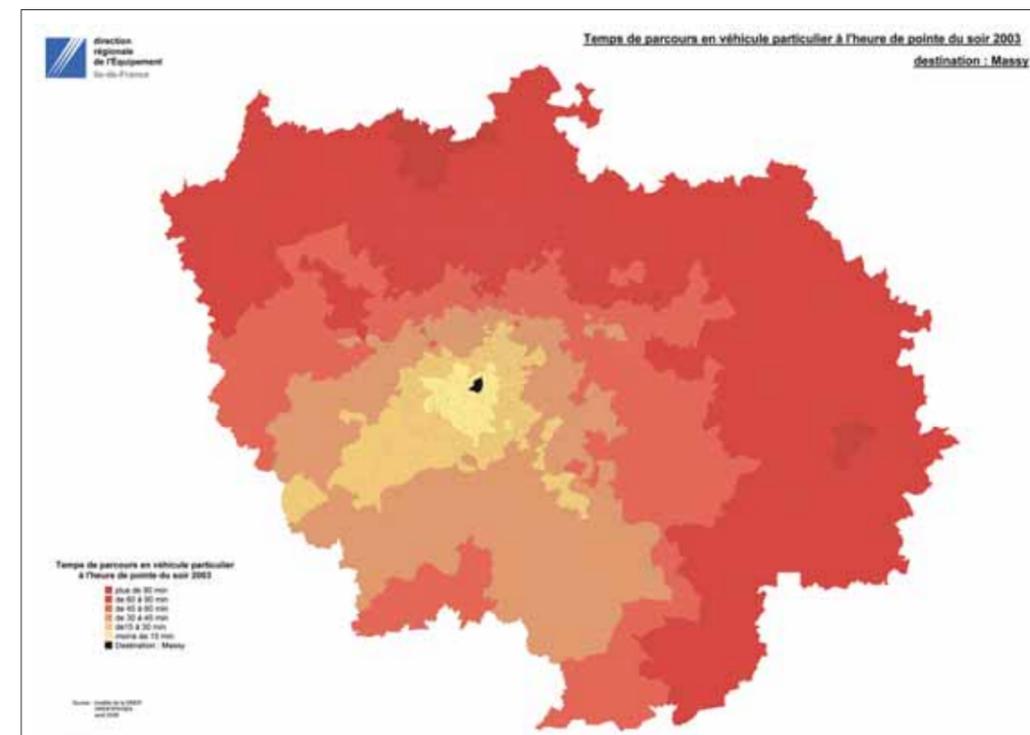
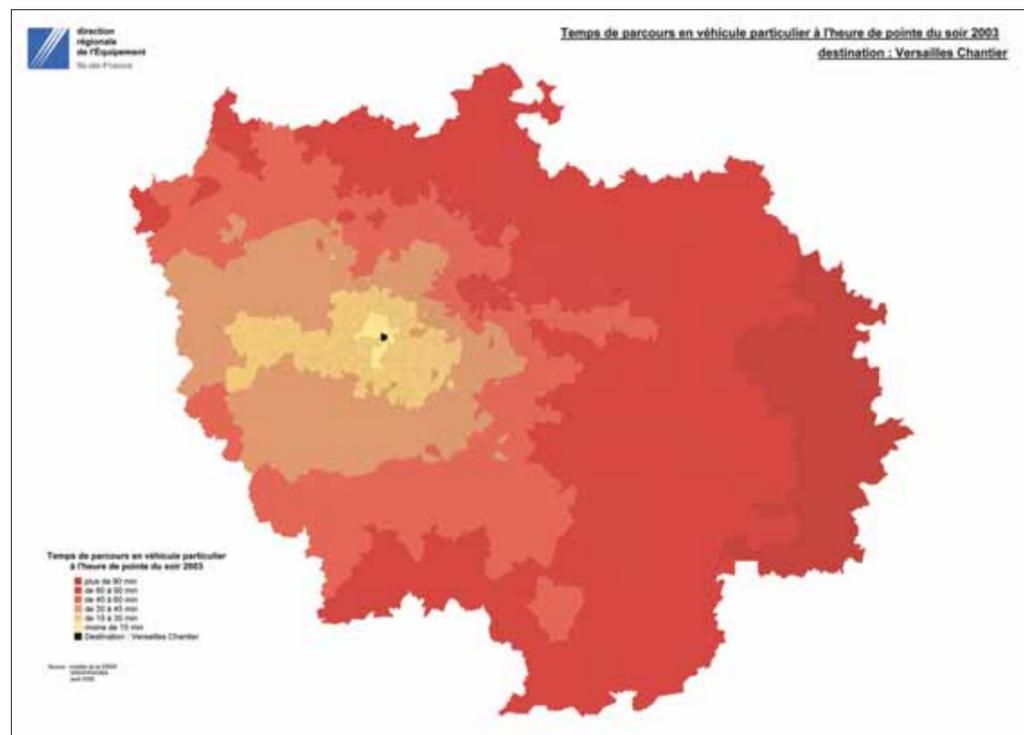
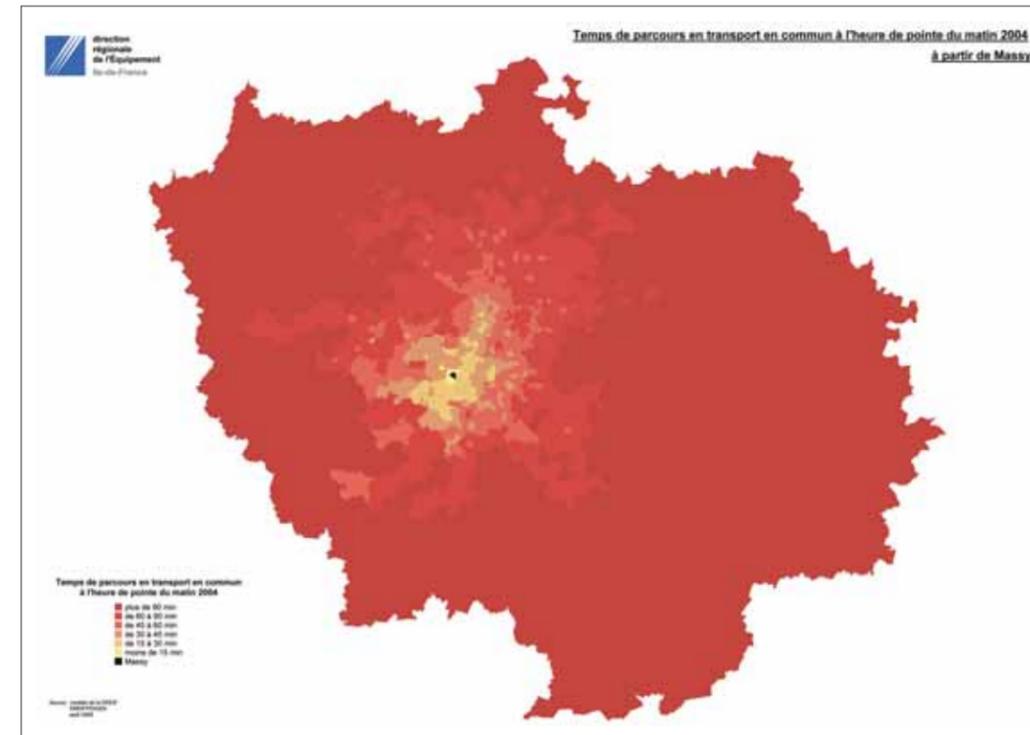


TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Temps de parcours en transports en commun et en véhicules particuliers à partir de Versailles



Temps de parcours en transports en commun et en véhicules particuliers à partir de Massy



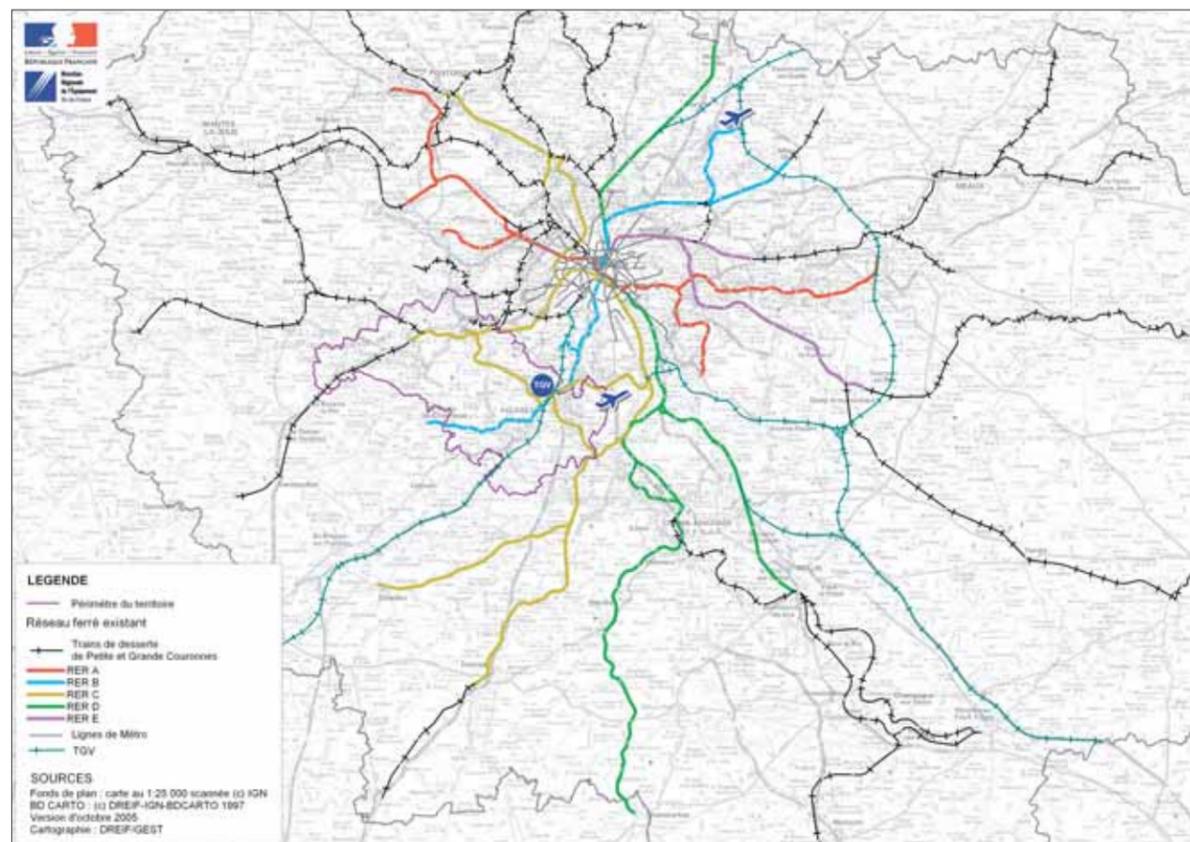
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Les transports en commun

Actuellement, les RER B et C ainsi que la ligne Paris Montparnasse-Versailles-Chartres irriguent le territoire d'étude depuis les fonds de vallées. Le réseau de bus "armature" du Conseil Général de l'Essonne ainsi que les réseaux de bassins complètent le réseau de transports en commun par une desserte fine du territoire.

La plate-forme aéroportuaire d'Orly et la gare de Massy TGV, quant à elles, offrent à ce territoire une desserte nationale et internationale.

Le réseau de transports en commun sur la Région Île-de-France



Le réseau de transports en commun sur le territoire d'étude



TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

En projet

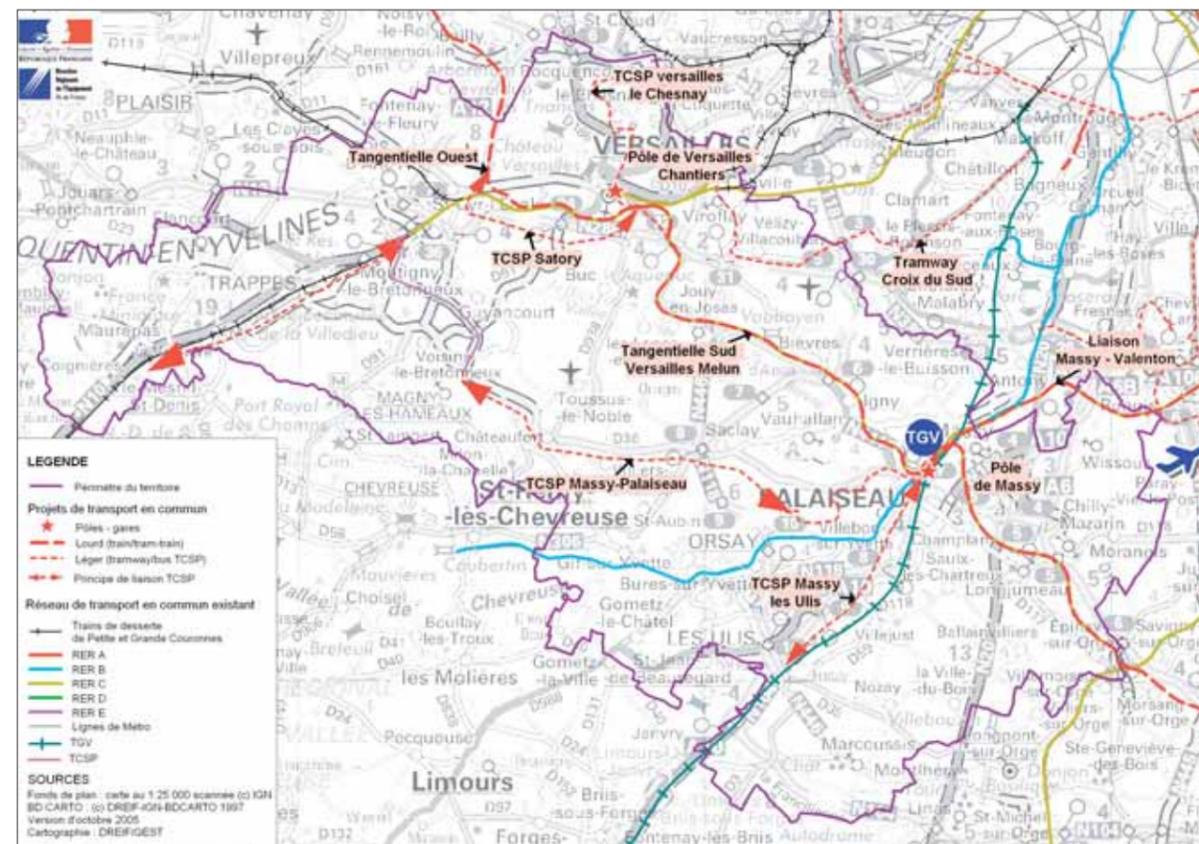
- **Le projet de transport en commun en site propre (TCSP) Massy-Palaiseau-St Quentin**

Ce projet s'inscrit dans une opération plus large consistant à relier par un site propre bus Saint-Quentin-en-Yvelines à Massy puis Orly via le plateau de Saclay. Un premier tronçon a déjà été réalisé et est actuellement en service entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Magny-les-Hameaux. Le tronçon qui sera très prochainement réalisé reliera l'Ecole Polytechnique (RD128) à la gare R.E.R. de Massy-Palaiseau. Dans le cadre du doublement de la RD36, des emprises seront réservées sur le tronçon Christ de Saclay - Magny les Hameaux (TCSP).

- **Le projet de tramway Croix du Sud**

Ce projet de TCSP reliera Châtillon-Montrouge (dans le Département des Hauts-de-Seine) aux gares de Viroflay rive-gauche et rive-droite. Il devrait être réalisé d'ici 2010-2012.

Les projets de transports en commun sur le territoire d'étude



- **Autres projets de transport en commun en site propre**

D'autres projets de TCSP sont à l'étude sur ce territoire: le projet de Versailles-Le Chesnay, qui prendrait la forme d'un tramway sur pneus; le projet de TCSP entre Massy et les Ulis, qui a également fait l'objet d'études de faisabilité ; le TCSP du plateau de Satory, qui viendrait en accompagnement du projet d'urbanisation du camp militaire; enfin un projet de TCSP entre les gares de Saint-Quentin-en-Yvelines (à Montigny-le-Bretonneux), de Trappes et de la Verrière est également prévu sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

- **Amélioration des pôles gare**

Les projets de restructuration des pôles multimodaux de Massy et Versailles-Chantiers consistent à améliorer leur qualité de service offerte et renforceront ainsi l'attractivité des transports collectifs. Ils devraient être réalisés d'ici 2010. Les pôles gare de Saint Quentin en Yvelines sont inscrits dans le Plan Local de Déplacement de Saint Quentin en Yvelines. Ils font l'objet d'étude de pôle multimodal.

- **La Tangentielle Ouest**

Le projet de Tangentielle Ouest consiste à créer une liaison structurante de transport en commun en rocade venant compléter le réseau ferré essentiellement radial vers Paris. Ce projet s'appuie sur les infrastructures ferrées de l'ancienne Grande Ceinture et se fera en continuité de la section ouverte en 2004 entre Saint-Germain et Noisy-le-Roi. Sa réalisation est envisagée à un horizon 2015. L'Etat cite cette liaison parmi les projets du réseau ferroviaire national à retenir dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) en cours de révision, et rappelle qu'elle devra permettre une utilisation mixte de l'infrastructure (voyageurs et fret).

- **La Tangentielle Sud Versailles-Melun**

Ce deuxième projet de Tangentielle offre une liaison nouvelle entre l'Ouest des Yvelines et l'Est de la Seine-et-Marne. A moyen terme, il prendrait la forme d'un réaménagement des RER C et D. Le projet en est actuellement au stade de la concertation préalable; sa réalisation en voies nouvelles pourrait être effective à plus long terme.

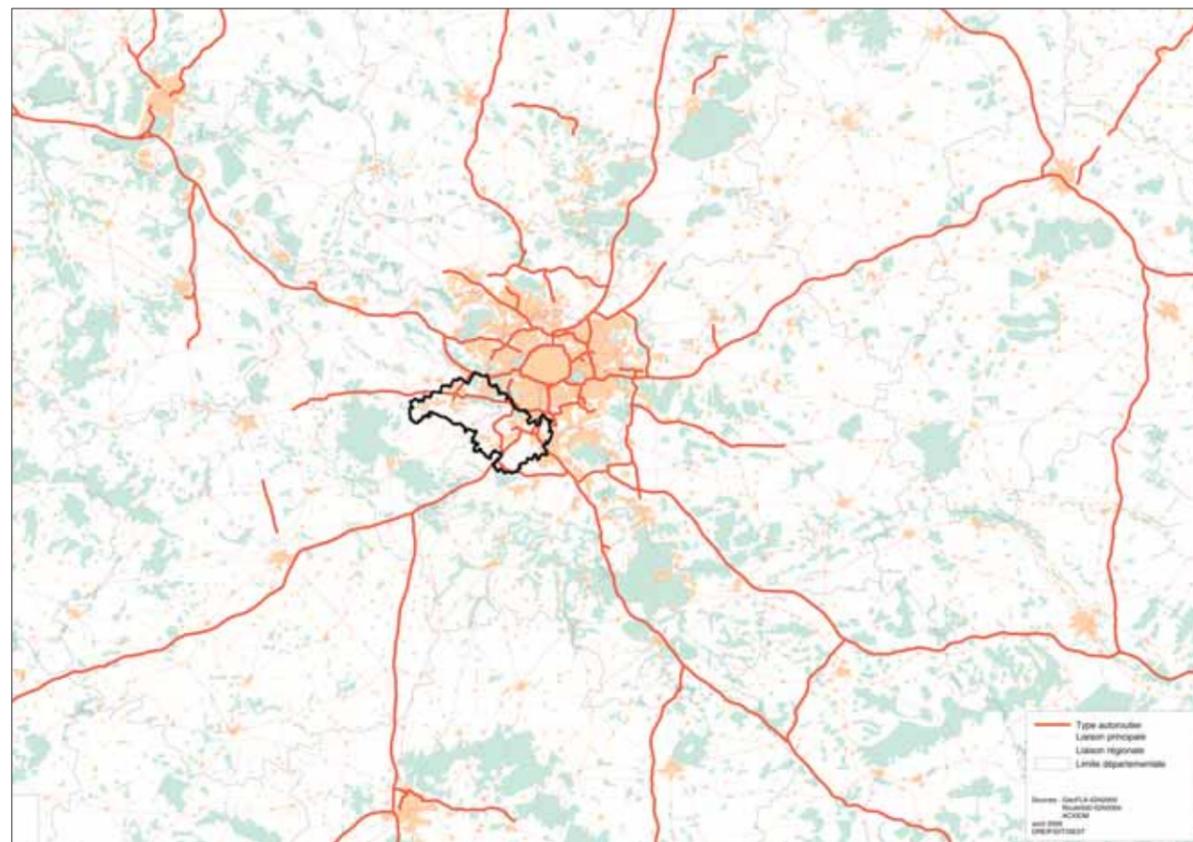
- **Le projet Massy-Valenton**

Ce projet d'aménagement du réseau existant, qui devrait être réalisé d'ici 2010, a pour objet l'amélioration de la circulation des TGV, RER C et des trains de fret sur cette portion de la Grande Ceinture. Il permettra ainsi le renforcement de la desserte de Massy TGV. A terme la création d'un barreau ferré neuf réservé aux lignes à grande vitesse Sud entre Massy et Coubert, citée par l'Etat parmi les projets du réseau ferré national à retenir dans le SDRIF en cours de révision, offrirait une desserte de la plate-forme aéroportuaire d'Orly par une gare TGV dédiée.

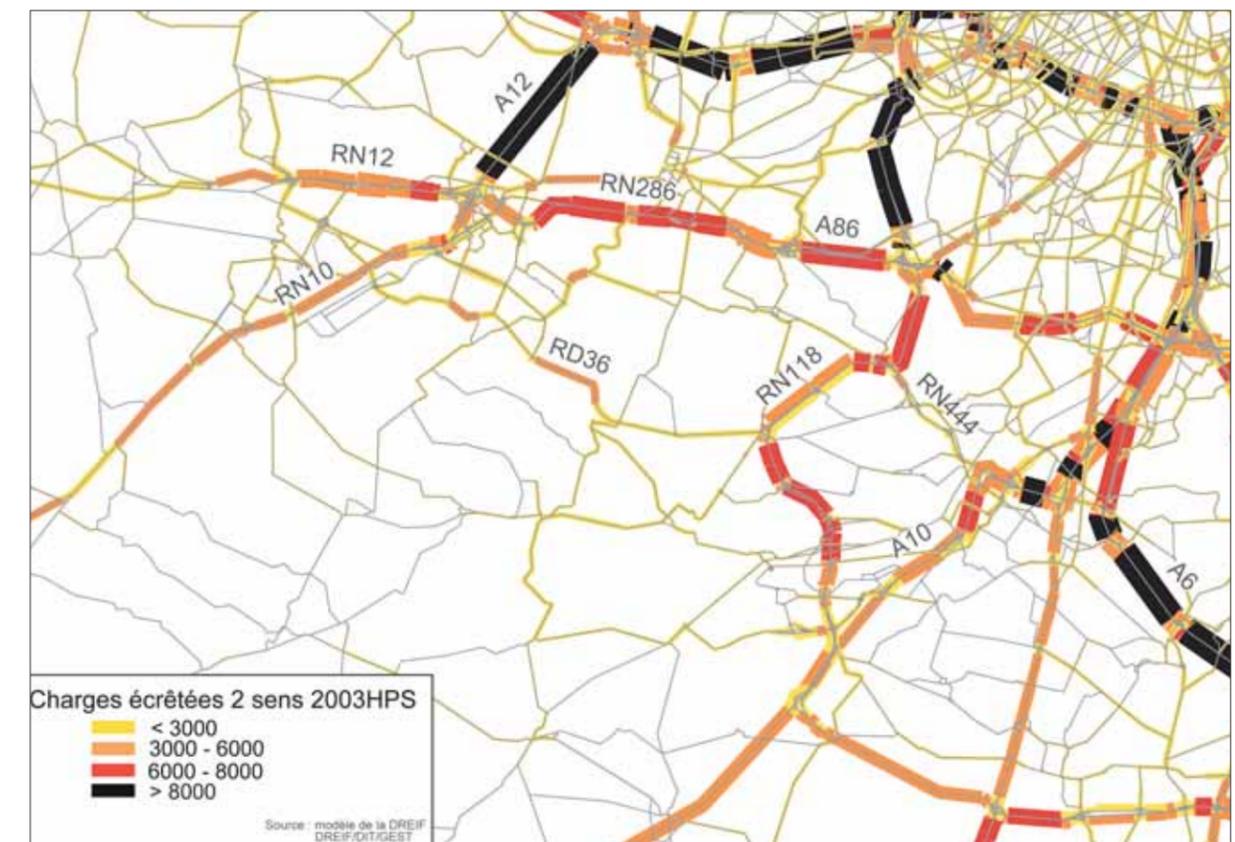
Les déplacements routiers

Le territoire est desservi par plusieurs maillons du réseau de voies rapides franciliennes : au Nord l'A86 et l'A12, qui permet également d'accéder au grand Ouest via l'A13 et à la Défense, à l'Est par l'A6 - A10 et au centre Est par les RN118 et RN444. Ce maillage est complété d'un réseau de voiries primaires avec la RN10 à l'Ouest et la RD36 au cœur. Cette desserte routière connaît des difficultés aux heures de pointe essentiellement sur les liaisons Est-Ouest du secteur d'étude, mais également le long de la RN10 et de la RN118. Elle constitue néanmoins un élément déterminant de la desserte du territoire, tant en matière de voyageurs que de marchandises.

Réseau routier à l'échelle du bassin parisien



Niveau de trafic du réseau routier à l'heure de pointe du soir



TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Infrastructure routière en cours de réalisation

• Le tunnel A86 Ouest

Ce projet permettra le bouclage de l'autoroute A86, deuxième rocade du réseau routier francilien après le Boulevard Périphérique. Situé au Nord de la zone d'étude, il entraînera un basculement de la centralité de ce territoire vers l'Ouest, en offrant un nouvel itinéraire vers la partie occidentale de la Région.

Infrastructures routières en projet

• Le réaménagement de la RD36

Déjà réalisé sur le Département des Yvelines, le réaménagement de cette route départementale à 2x2 voies est prévu sur le Département de l'Essonne. Il intégrera notamment la déviation du carrefour du Christ de Saclay, actuellement congestionné, ainsi que la création de pistes cyclables.

• Le prolongement de l'A12

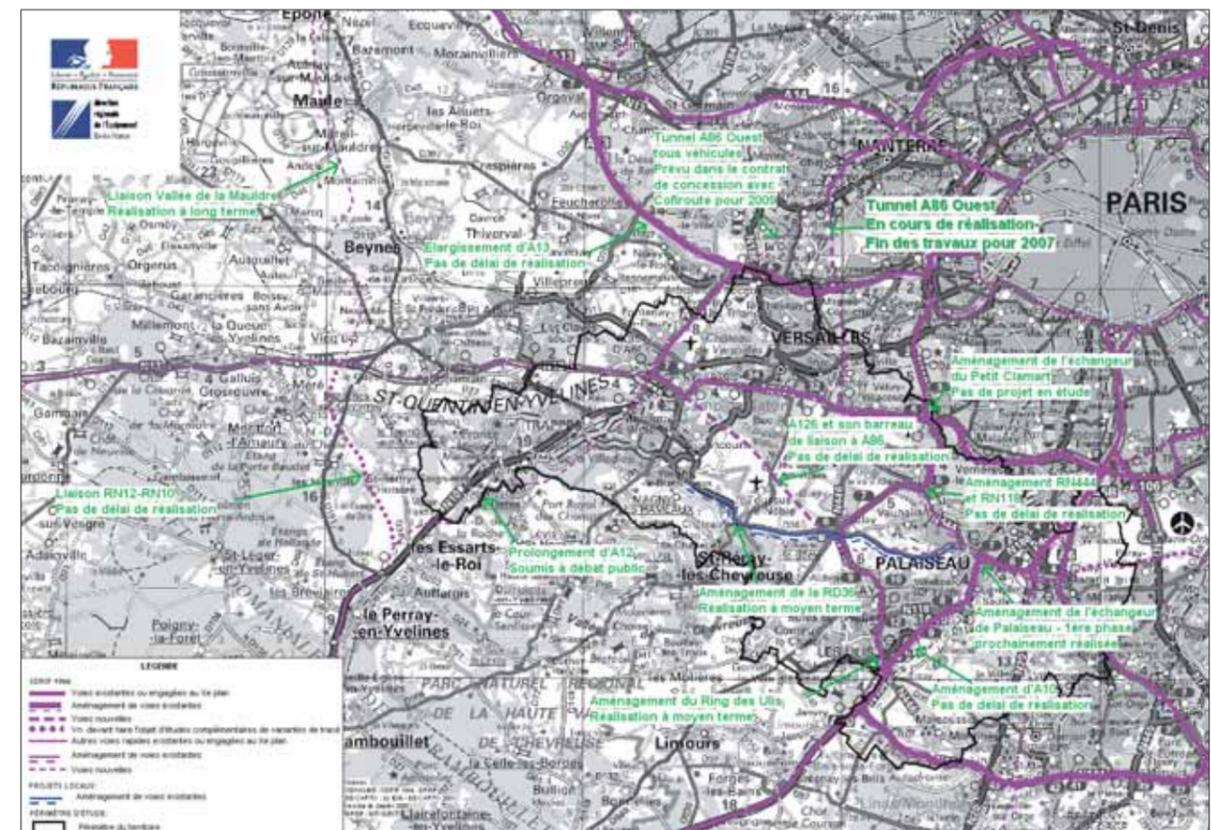
Ce projet d'autoroute fait actuellement l'objet d'un débat public. Cité par l'Etat parmi les projets du réseau routier national à retenir dans le SDRIF en cours de révision, il offrirait une liaison rapide entre l'A12 et la RN286 au Nord et la RN10, qui sera aménagée à moyen terme à 2x2 voies, au Sud du Perray-en-Yvelines (cf. carte ci-après). Cette liaison repose aujourd'hui sur la RN10 en traversée de Saint-Quentin-en-Yvelines, saturée aux heures de pointe. Le projet de prolongement d'A12 est ainsi associé à une requalification de cette RN10 en traversée de Saint-Quentin-en-Yvelines.

• D'autres projets routiers sont inscrits dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) de 1994 : les aménagements de la RN118, de la RD444, de l'A86, et la réalisation de l'autoroute A126 et de son barreau de liaison avec l'A86.

Citée par l'Etat parmi les projets du réseau routier national à retenir dans le SDRIF en cours de révision et inscrite aux différents schémas directeurs de la région depuis 1976, cette liaison entre Saint-Quentin-en-Yvelines, Saclay et Massy vise à compléter le réseau de voiries rapides dans le sud-ouest de l'Ile-de-France, en répondant notamment à l'absence de maillon réel de la Francilienne dans un secteur où la demande de déplacement est en forte croissance, tout en soulageant l'itinéraire actuel fortement saturé constitué de la RN286, de l'A86 et de la RN118.

En conclusion, sur le réseau structurant, seuls les aménagements des échangeurs des Ulis, de Courtabeuf (sur la RN118) et de la Croix de Palaiseau (sur la RN444) sont prévus d'ici 2013. A plus long terme, la création de réserve de capacité sur ce réseau de voies rapides restera limitée, en raison des contraintes d'aménagement. Sur le réseau intermédiaire, l'analyse du système routier fait ressortir l'insuffisance du maillage de réseau routier primaire en interface avec les réseaux structurant et de desserte locale. En effet, ce réseau permet l'organisation des déplacements au sein des bassins de vie et d'emplois ; il est donc primordial pour le bon fonctionnement interne du territoire, et ne doit pas disparaître au profit du seul réseau de desserte locale. Or, les fonctionnalités qu'il assure nécessitent un maillage suffisant ainsi qu'un niveau de service en adéquation avec celles-ci.

Les projets sur le réseau routier commentés à partir de la carte projets routiers du Schéma Directeur Régional de Ile-de-France de 1994.



La desserte aéroportuaire

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques des aérodromes ou aéroports du territoire ainsi que de celui de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Aéroports	Type	Nb de mouvements	Nb de passagers	Surface
Roissy	Aéroport international	516 000	51 millions	3 300
Orly	Aéroport international	223 000	24 millions	1 520
Toussus-le-Noble	Aviation d'affaire, aviation légère	104 000	27 000	170
Saint-Cyr-l'Ecole	Aviation légère et sportive	73 000	NC	60
Vélizy-Villacoublay	Aviation militaire	NC	NC	300

Sources : IGN BD Topo Enceintes publiques 2002, ADP, Wikipédia, Institut de Transport Aérien, Union Routière de France

L'aéroport de Toussus le Noble présente la particularité de se situer au centre du plateau, à 6 kilomètres au Sud-Ouest de Versailles. Il est géré par Aéroports de Paris et comprend deux pistes de plus d'un kilomètre dont l'une est balisée pouvant permettre les vols de nuit. Il peut accueillir par son classement en catégorie C les vols moyens courriers et moyennes distances.

Les contraintes d'aménagement sur le territoire

Ce territoire est confronté à de fortes contraintes d'aménagement du réseau de transport, ces contraintes étant à la fois physiques et urbaines. Le relief de ce secteur configuré en plateau et entouré de vallées a naturellement conduit à une desserte de transports en commun et routière le long des vallées. Tout nouveau maillage d'infrastructures de transport nécessitera ainsi de relier le plateau aux vallées, tout en s'intégrant dans les zones densément urbanisées telles que Saint-Quentin, Versailles, Massy ou Vélizy-Villacoublay.

La question d'un transport en commun lourd, dorsale ferroviaire structurante, cohérente avec l'aménagement urbain à planifier est dès lors posée, d'autant plus fortement que la création de réserve de capacité sur le réseau de voiries rapides restera limitée.

Dans cet esprit, des échanges facilités et efficaces en transport en commun dans le périmètre du grand projet urbain d'accueil des pôles de compétitivité, supposent d'établir une liaison entre les différents lieux d'enseignement supérieur, recherche, développement, haute technologie du plateau et des vallées; notamment entre Saint Quentin, Versailles, et Massy-Palaiseau. Cette liaison ferrée, à définir, adossée à un réseau de bus local, et notamment le TCSP de Massy à Saint Quentin, branchée sur le réseau express régional, a également vocation à établir un accès complémentaire performant au reste de la Région Ile de France, au réseau TGV et aux aéroports internationaux. Elle pourra être préfigurée par un système léger en site propre.

1 - Un territoire au fort dynamisme économique

En 1999, le territoire comptait 352 000 emplois, pour une population totale de l'ordre de 700 000 habitants. Le taux d'emploi, qui traduit le dynamisme, est en moyenne supérieur à 1, plus élevé côté Yvelines (1,1) qu'Essonne (0,9) (source : INSEE, RGP 1999). 31 600 emplois ont été créés entre 1990 et 1999, dont 80% côté Yvelines et 20% côté Essonne.

Le territoire se caractérise par des proportions importantes d'emplois de cadres, de professions intermédiaires et d'employés. La part des cadres s'est renforcée entre 1990 et 1999 notamment dans la partie yvelinoise à Vélizy et Guyancourt. Par ailleurs, les emplois de bureaux sont majoritaires sur le secteur regroupant près de la moitié des emplois du territoire.

La particularité de ce territoire est l'importance des emplois privés de haute technologie, représentant plus de 16,2% du total régional (en cumulant industries et services de haute technologie)

Nombre d'établissements de haute technologie (source IAURIF)

1998	Nombre d'entreprises de haute technologie	Nombre d'emplois
territoire	2 262	95 627
Ile-de-France	22 195	590 235

Côté Essonne, les zones d'activité les plus importantes sont Courtaboeuf, les Champs Ronds à Massy (Massy-Atlantis), et plus à l'est Massy le Pérou, Massy la Bonde, les Hauts de Wissous, la Butte aux Bergers, la Vigne au Loup, sur les communes de Massy, de Chilly Mazarin et de Wissous et enfin les Hauts de Morangis sur la commune du même nom.

- Le quartier des Champs-Ronds, Massy-Atlantis, compte aujourd'hui 12 000 emplois essentiellement dans les hautes technologies (avec des entreprises comme Sagem, Thalès, Alstom...). L'objectif est de recomposer le tissu industriel de cette zone d'activités en un tissu urbain de centre-ville mixant bureaux, activités, commerces et logements : à l'horizon 2020, le quartier pourrait accueillir au moins 2 500 logements et 8 000 emplois supplémentaires avec 300 à 450 000 m² de bureaux.

- Le parc d'activités de Courtaboeuf, qui s'étend sur les trois communes des Ulis, de Villebon sur Yvette et de Villejust compte 950 entreprises et 24 500 emplois. Il est l'un des premiers parcs d'activités de France. Il s'étend sur 378 ha et présente des potentialités foncières, tant en termes de mutation (environ 60 ha) que d'extension (environ 60 ha).

- La plaine de Massy, sur les communes de Massy, Wissous et Chilly Mazarin se développe, en continuité des zones d'activité du Val de Marne (Antony notamment) et de la logistique puissante (SILIC, SOGARIS, SENIA) installée autour de Rungis et de l'aéroport d'Orly. Celui-ci est l'une de ses portes d'entrée majeure du territoire. Son rôle est structurant.

- Sur le plateau de Saclay, les laboratoires de recherche-développement de Danone, Thalès et Motorola se sont récemment installés.

- Citons aussi les implantations de recherche de Sanofi Synthélabo, à Epinay sur Orge, et d'Alcatel à Marcoussis et Nozay.

Côté Yvelines, de nombreuses entreprises de haute technologie se sont installées sur Saint Quentin en Yvelines, et sur Vélizy. Elles concernent des activités plutôt haut de gamme (sièges sociaux, recherche et développement de l'industrie automobile, aéronautique et défense, télécommunications).

Le parc d'activité le plus vaste est celui de Vélizy-Villacoublay (290 ha, 1 063 entreprises et commerces, 26 000 emplois). Y sont notamment implantés Thalès CSF et Alcatel CIT pour l'équipement électronique et informatique des télécommunications, Dassault Aviation, pour l'industrie aéronautique spatiale et de défense.

Le parc immobilier d'entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines représente 3 400 000 m², dont 900 000 m² de bureaux en centre-ville et 2 500 000 m² de locaux mixtes. Il compte plus de 20 parcs d'activités, représentant une superficie totale de 700 ha, offrant un large choix d'implantation : citons entre autres Trappes-Elancourt, Pissaloup la Clef Saint Pierre, le Pas du Lac, les Bruyères (cf. carte jointe).

La communauté de communes de Versailles Grand Parc compte 19 pôles d'activités économiques sur environ 200 ha de foncier. On y recense plus de 600 000 m² de tertiaire privé (hors surfaces appartenant aux administrations publiques) ainsi que 250 000 m² d'activités et d'entrepôts.

Citons notamment :

La zone d'activité de Buc qui accueille General Electric Medical System et Siemens.

Les Loges en Josas avec Air Liquide.

Versailles avec Nexter (ex-Giat Industries), Renault Trucks Défenses, Citroën Sports et FCI (ex Framatome connector) :

Le pôle d'ingénierie et d'armement terrestre de la Défense autour de Giat Industries, Renault Trucks Défense, la BOA (Nexter-Thales-Sagem), la direction du matériel et la STAT, sur Versailles-Satory.

D'autres implantations particulièrement importantes sont à signaler, et notamment :

- Le Technocentre Renault : sur un site de 150 ha, il est le principal centre de recherche et développement du constructeur automobile Renault et compte près de 12 000 employés.

- Le centre de design du Groupe Peugeot-Citroën, l'Automotive Design Network (ADN), regroupe à Vélizy, sur 70 000 m² et 4 niveaux l'ensemble des studios de style et les équipes d'innovation et d'architecture véhicule. 6600 personnes y travaillent.

- Le centre de recherche de Nortel sur les communes de Magny les Hameaux et de Chateaufort.

2 - Les relations avec la recherche : des potentialités longtemps inexploitées

Le territoire compte 16,2% des emplois de haute technologie et 20% de la recherche publique de l'ensemble de la région. La recherche privée, bien qu'importante, est moins bien représentée que la recherche publique. Selon les statistiques du ministère de la Recherche, le territoire représenterait, en personnel de recherche, 10% de la recherche publique française et seulement 3,7% de la recherche privée en 1999, soit un pourcentage très inférieur à celui de la recherche publique.

En général, une forte concentration de recherche publique constitue un pôle d'attraction pour la recherche privée et un foyer d'innovations dont bénéficie toute la collectivité. Ce phénomène n'est pas réservé aux pays anglo-saxons et à l'Europe du nord. Xavier Chapuisat, ancien président de l'université Paris XI, aime à raconter son saisissement devant l'importance du parc technologique qui s'est développé aux abords de l'université de Séoul.

Les organismes de recherche et d'enseignement supérieur se sont installés, sans plan d'ensemble, au hasard des terrains disponibles près de la ligne de Sceaux, puis des lignes de RER. A aucun moment, leur implantation n'a été conçue dans le cadre d'un projet visant à optimiser des coopérations avec des partenaires locaux. Les relations entre cette recherche et la recherche privée a été longtemps très faible.

Une étude a été commandée, à la fin de l'année 2001, par la Direction régionale de l'Équipement de l'Île-de-France (DREIF), au cabinet Taylor Nelson Sofres sur les facteurs d'attractivité et de compétitivité du territoire. Les résultats de cette enquête montre la séparation physique entre la recherche publique et la recherche privée sur le territoire. Jusqu'à une période encore récente, elle semble correspondre à une réalité profonde : celle de deux tribus géographiquement voisines qui s'ignorent.

Le territoire ne dispose pas de «parc scientifique» dédié quasi exclusivement à la recherche-développement dans les hautes technologies à l'image de Sophia Antipolis ou de certaines zones d'activités autour de Grenoble. Les exemples étrangers de tels parcs sont pourtant nombreux. Le plus important d'entre eux en Europe est Kista près de Stockholm avec ses 28 000 emplois dont 80% dans les hautes technologies. Le principe de tels parcs est de créer des synergies de proximité entre entreprises et recherche.

Enfin, les réseaux entre entreprises sont faibles. Si l'on compare le bouillonnement d'associations d'entreprises dans la région de Cambridge à la relative pauvreté des relations inter entreprises sur ce territoire, à l'exception d'Optics Valley, on ne peut qu'être surpris.

Au total, l'attractivité de ce territoire vis-à-vis des talents, des crédits et des implantations de haut niveau n'est pas à la hauteur du potentiel de recherche existant. Nous sommes encore loin de l'Eco système de la croissance, qu'il est pourtant d'intérêt national de constituer.

Malgré ces observations, les entreprises des Yvelines et de l'Essonne seront un moteur très puissant pour la réalisation du projet. Ce sont elles, par leur sous-traitance et leur recherche-développement qui seront les premiers acteurs du développement.

3 - L'indispensable développement des PME PMI

Les petites ou moyennes entreprises ou industries (PME PMI) en hautes technologies sont un enjeu central pour ce territoire. Dans la logique d'une économie de la connaissance et de l'innovation, c'est d'elles que l'on attend l'essentiel de la création d'emplois et de ressources. Les grands groupes sont dans des logiques mondiales et leur effectif ne tend guère à s'accroître. Il est essentiel qu'à partir des grands laboratoires, se crée un tissu d'entreprises de haute technologie sous traitants ou développeurs de solutions innovantes, à l'exemple des grands clusters mondiaux.

Le potentiel du territoire en matière de création d'entreprises innovantes à caractère technologique est important. Selon un rapport du Céram Sophia Antipolis (Ph. Albert, M. Bernasconi, L. Gaynor, janvier 2002), les objectifs que se fixent généralement les experts anglo-saxons sont les suivants : 1 000 chercheurs peuvent générer 10 sociétés nouvelles par an, dont une deviendra un véritable succès commercial. L'Institut National de Recherche sur l'Informatique et les automatismes (INRIA) atteint ces chiffres. Avec ces ratios, une centaine de sociétés innovantes à caractère technologique devraient voir le jour chaque année sur le territoire. Or les entretiens avec les responsables de la valorisation des principaux organismes de recherche permettent d'évaluer entre 10 et 15 le nombre de PME qui se créent aujourd'hui chaque année à partir des travaux réalisés dans les laboratoires du territoire. On est loin du compte, bien que la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 et les mesures de ces dernières années visant à encourager la création et développement d'entreprises aient donné ses premiers résultats (une entreprise comme Avertec en est directement issue).

Il existe pourtant pour aider au développement des petites et moyennes entreprises ou industries (PME PMI) de précieux outils, reconnus pour leur efficacité, notamment Incuballiance pour l'incubation, les pépinières du territoire, Scientipole Initiative qui reçoit et soutient les projets et leur donne des prêts à fort levier financier, l'incubateur de l'INRIA et le fonds d'amorçage I-source .

Mais ces outils sont-ils à l'échelle des enjeux ?

Le cas des pépinières est particulièrement instructif.

Le plateau de Saclay et ses vallées comprend quatre pépinières, la plus récente créée en mars 2000 à Gif-sur-Yvette, les trois autres datant de 1990 à Orsay, Palaiseau et Courtaboeuf (Apis Technologies). Ces pépinières ont en commun d'offrir des locaux, d'organiser régulièrement la présence d'un juriste, d'un expert comptable, d'un conseil en marketing, et dans certains cas d'offrir un suivi personnalisé. Sur Saint Quentin, Promopole est un bâtiment de 7 000 m² environ qui est composé de 105 locaux d'une surface à louer d'environ 5 500 m² (de 16 à 150 m²)

Ces pépinières ne proposent ni matériel technique lourd ni laboratoire (salle blanche, paillasse, hottes,...). Elles ne sont en général pas raccordées directement à un réseau en fibres optiques à très haut débit (à l'exception d'Apis Technologies à Courtaboeuf). L'absence de paillasse avec point d'eau est révélatrice de la difficulté d'accueillir des entreprises naissantes dans les bio ou nano technologies. Il faut pour s'en convaincre avoir vu une petite entreprise de biotechnologie chercher 40 m² de locaux équipés puis disparaître faute de les avoir trouvés.

LE MONDE ECONOMIQUE, ETAT ET TENDANCES

Les pépinières sont de petite taille, à l'exception de Promopole : 1 960 m² de bureau et 866 m² d'entrepôts et de locaux d'archivage et de stockage dans la pépinière de Courtaboeuf ; environ 1 000 m² pour les trois autres pépinières. A titre d'exemple, le Saint John Innovation Centre de Cambridge a 5 000 m² et la pépinière hôtel d'entreprise de Munich 4 000 m² (chacun des locaux séparables pouvant être équipé d'une paillasse). Or, les équipes pour gérer 700 ou 5 000 m² ne sont pas très différentes. Les petites pépinières nécessitent un fort apport en fonctionnement de moyens publics, sous forme financière ou en moyens de personnel. Le projet en cours d'étude par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay d'une pépinière incubateur technologique de taille suffisante, de l'ordre de 10 000 m² (projet IPHE), serait une première réponse à cette question. Il en faudra d'autres.

4 - Quelles perspectives ?

Dans le cadre ainsi posé, on peut se risquer à des extrapolations de la situation souhaitée sur le territoire, au plan des hautes technologies :

Il ne serait pas raisonnable de prétendre fixer, à une échéance donnée le nombre d'emplois de haute technologie qui seront créés sur les parcs d'activité créés à cet effet. Ce nombre dépend de la conjoncture économique nationale et internationale, comme des performances du territoire.

Dans une perspective à long terme et par comparaison avec d'autres technopoles récentes (cf. Kista), il est possible de simuler le nombre d'emplois susceptibles d'être créés dans ces conditions :

- six centres supplémentaires de R&D de grandes entreprises, soit 4 000 emplois ;
- une quarantaine de sous-traitants majeurs, soit 6 000 emplois ;
- la création de 40 entreprises de haute technologie par an (soit le double de l'activité d'IncubAlliance aujourd'hui), soit 1 200 en 30 ans, dont 60% subsisteraient et 60% seraient restées sur le territoire, soit 400 entreprises employant de 30 000 personnes ;
- 400 PME liées à la haute technologie attirées par les conditions extrêmement favorables de ce territoire, soit de 10 000 emplois supplémentaires ;

C'est au total de l'ordre de 50 000 emplois dans les secteurs des industries et services de haute technologie qu'il est ainsi possible d'espérer sur ce territoire en une trentaine d'années, c'est-à-dire pratiquement l'âge du parc de Courtaboeuf (24 000 emplois) et celui de Sophia Antipolis (27 000 emplois).

La création de «parcs scientifiques» permettra d'accueillir et de permettre les synergies nécessaires entre recherche et développement.

Ce chiffre est certes important mais il n'est pas en rupture avec la dynamique constatée sur le territoire. Ce qui est nouveau c'est l'importance de la haute technologie et la volonté de constituer un moteur économique pour la région et l'ensemble du pays.

5 - Les pôles de compétitivité outil du développement.

La logique des pôles de compétitivité est d'organiser la fertilisation croisée enseignement supérieur, recherche, entreprises. Ils doivent s'incarner concrètement dans des territoires afin d'y entraîner emplois nouveaux, ressources nouvelles. Ces pôles de compétitivité ont eu un succès important. Pour la première fois, des associations entre enseignement supérieur, recherche et entreprises, appuyées par l'Etat et les collectivités territoriales, voient le jour avec l'appui sans réserve de tous les acteurs autour d'objectifs concrets de recherche-développement. Tous ces pôles sont présidés par des industriels.

L'écosystème de la croissance sur le territoire sera le résultat du succès de ces pôles et de leur interaction dans la convergence entre nano et bio technologies, informatique, communications (NBIC).

Trois pôles de compétitivité à vocation mondiale intéressent directement le territoire :

SYSTEM@TIC

Ce projet vise à consolider les capacités des entreprises dans la conception, la gestion et la maintenance des «systèmes complexes» et à développer des logiciels du futur, qui trouveront des applications concrètes dans les secteurs de l'automobile, de la sécurité et des télécommunications. Les capacités à aborder de manière performante les systèmes complexes sont un atout pour les grands donneurs d'ordre nationaux dans la compétition internationale.

Les acteurs ont retenu trois objectifs prioritaires :

- Consolider le leadership des grands intégrateurs pour ancrer durablement leurs activités de R&D en Ile-de-France
- Contribuer à l'émergence de nouvelles sociétés et au développement de PME technologiques à vocation mondiale
- Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France en la dotant d'une image technologique visible au niveau international pour attirer les centres de R&D de nouvelles entreprises mondiales

Porté par THALES, le projet associe une soixantaine de grands groupes industriels d'envergure internationale, dont notamment ALCATEL, BULL, DASSAULT Aviation, EADS, France Télécom, Motorola, Renault, Sagem, Valeo..., et une soixantaine de PME-PMI, ainsi que de grands laboratoires et institutions de formation supérieure : Université de Paris SUD 11, CEA, INRIA, CNRS, l'École Polytechnique, École Centrale, SUPELEC, Université de Versailles Saint Quentin.

Ce pôle est central dans la stratégie du développement du territoire qui en est le berceau. Pour le soutenir, l'INRIA, l'Université Paris Sud, l'École Polytechnique, SUPELEC, le CNRS et le CEA ont créé DIGITEO-Lab, qui rassemblera une force de 1200 personnes réparties sur trois implantations sur le plateau de Saclay, autour des thématiques du logiciel et des systèmes complexes. Cette démarche, qui préfigure un réseau thématique de recherche avancée, est exemplaire de ce qu'il faut faire pour rassembler des moyens de valorisation de la recherche à la hauteur des enjeux, et entrer dans une ère nouvelle de collaboration efficace des acteurs

Les principaux acteurs de ce pôle appellent de leurs vœux la création d'un centre fédérateur, porteur de l'image du pôle. La visibilité et l'image du territoire s'y construiront en termes de communication et de marketing. Ce lieu, qui existe dans toutes les technopoles, sera conçu pour permettre le croisement et la rencontre des spécialistes, chercheurs, ingénieurs, enseignants, techniciens de toutes les disciplines et surtout pour permettre tous les modes de rencontre : celles qui sont l'effet du hasard, ou des conférences organisées, dans des lieux d'agrément et de travail.

LE MONDE ECONOMIQUE, ETAT ET TENDANCES

MOV'EO

La composante yvelinoise du pôle a vocation de pôle de recherche et développement sur la sécurité routière et les aides à la conduite du futur.

Lancé par l'INRETS, avec notamment comme acteurs engagés Renault, PSA, Valéo, l'Inria, Thalès, Egis le projet consiste en la réalisation d'un grand équipement scientifique et technique à SATORY- sur les actuelles pistes du GIAT - permettant les tests et les évaluations des systèmes d'aide à la conduite. Autour de ce grand équipement un parc technologique et scientifique doit être constitué. Versailles pourrait devenir ainsi la capitale de «la voiture intelligente».

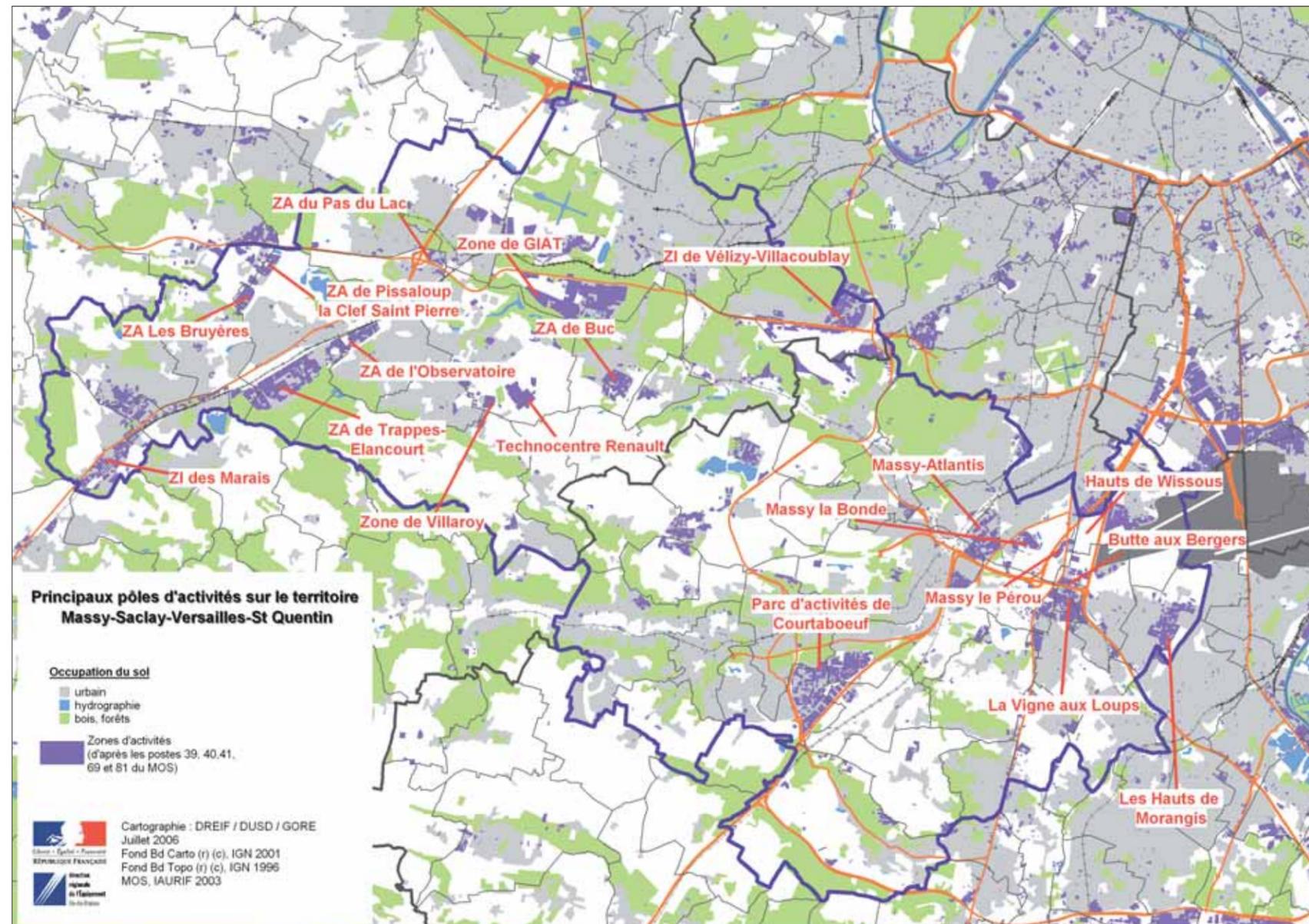
MEDICEN PARIS REGION

L'ambition de ce pôle est de faire apparaître l'Île de France dans les trois premiers pôles européens de l'industrie pharmaceutique et de l'innovation thérapeutique d'ici 2010.

Sont associées aux entreprises SANOFI, AVENTIS, etc. de grandes unités de recherche installées sur le territoire : le CEA, l'INSERM, le CNRS, les Instituts Pasteur et Curie, les Universités de Paris et franciliennes, l'École Centrale, l'École des Mines.

Le territoire, par ses nombreuses compétences privées (Danone, Sanofi Synthélabo, PME et PMI de haute technologie) et publiques (Universités, INRA, CEA, CNRS, Ecoles, Soleil) a un rôle important à jouer pour le succès de ce pôle.

Principaux pôles d'activités
sur le Territoire
Massy-Saclay-Versailles-St-Quentin



Le contexte et les enjeux

Le processus de développement de la société de l'information se manifeste par le développement exponentiel des contenus sur le réseau et de leur «convergence». La convergence s'appuie sur le vecteur Internet et se traduit par la création d'une multitude de nouveaux services et de terminaux (les téléphones mobiles deviennent appareils photo, les baladeurs des téléphones, la télévision un écran d'ordinateur, les téléphones fixes des mobiles...).

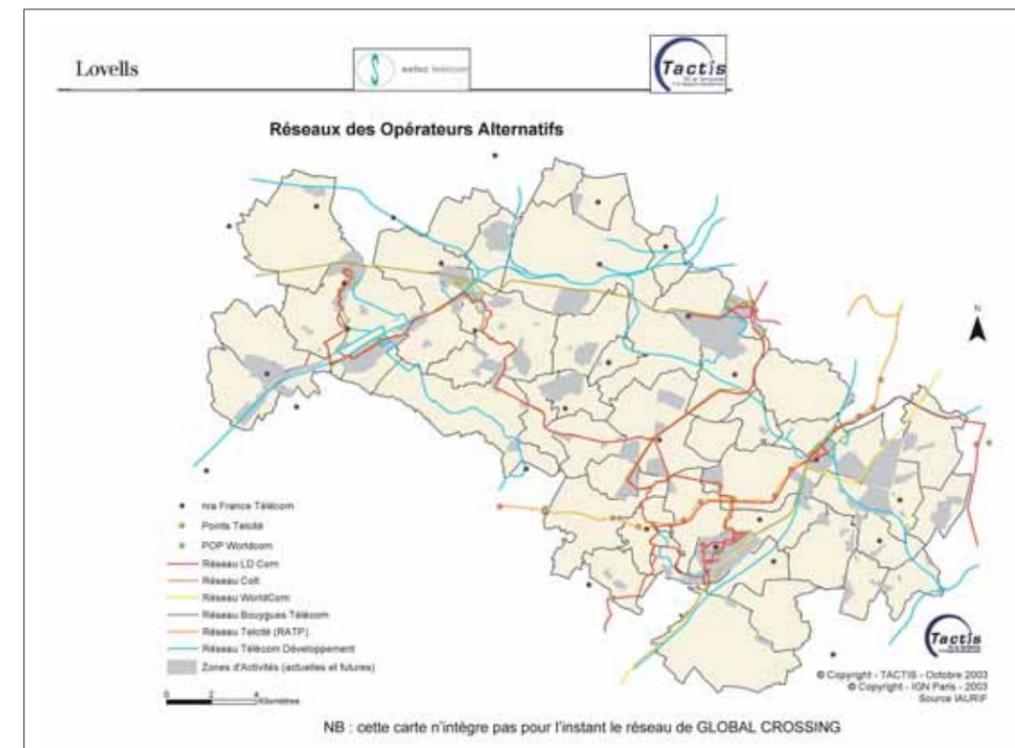
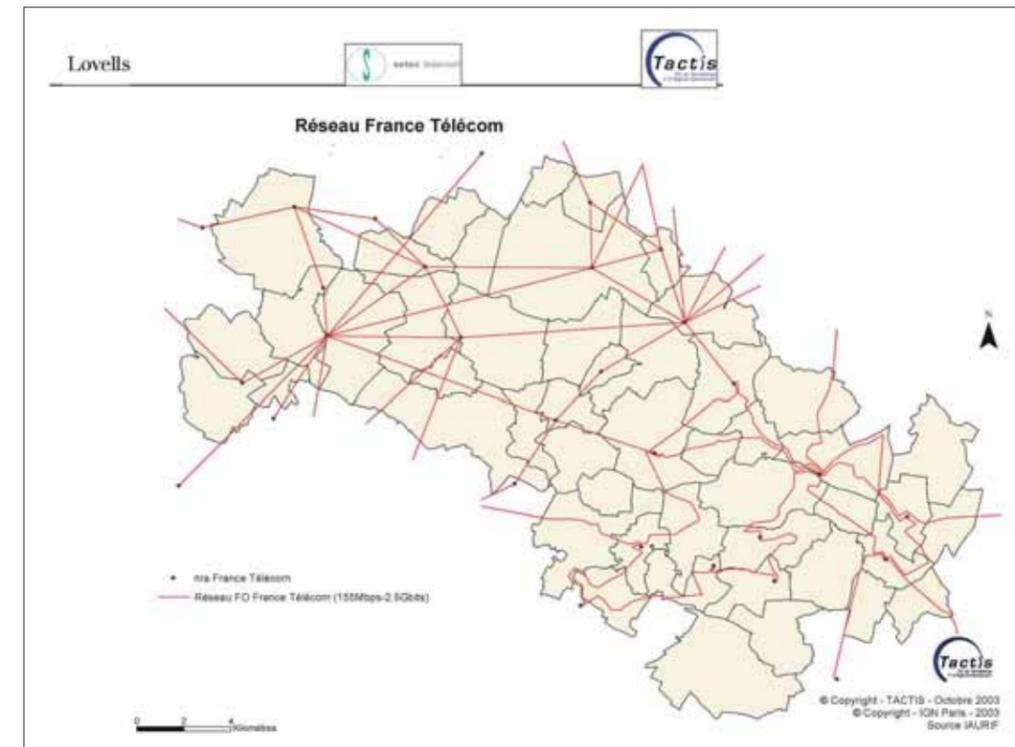
Le haut et le très haut débit sont aujourd'hui un élément fondamental de la compétitivité des territoires. C'est un outil central de la recherche, grâce à la mise en commun des données et analyses, à la mise en place de nouveaux modes de communication entre équipes de recherche.

C'est devenu un moyen de la compétitivité des entreprises, en stimulant l'innovation, en développant l'accès à l'intelligence économique et en permettant d'importants gains de productivité. Citons l'exemple de l'entreprise le «moteur moderne» à Palaiseau, qui pouvait remporter en collaboration avec Renault un nouveau marché en Asie, sous condition de pouvoir créer une plate forme virtuelle. La condition était l'accès au très haut débit côté du territoire français

Le très haut débit sera le support des grands équipements informatiques de calcul comme ceux de l'Université Paris-Sud ou Teratech de Bruyères le Châtel.

Les réseaux à haut débit sont aussi indispensables au succès du pôle de compétitivité System@tic, consacré aux logiciels, aux communications et aux systèmes complexes qu'à ceux de MOV'E'O ou Meditech Santé.

Sur ce territoire, où l'ambition est de créer une technopole qui fasse jeu égal avec les plus grandes technopoles mondiales, l'accès courant au très haut débit sera un atout fondamental. Pour donner un ordre de grandeur, le St John Innovation Centre de Cambridge (GB), qui est une pépinière de 5 000 m², est alimenté en gigabit. En terme d'aménagement, il s'agit de doter le territoire d'un «potentiel numérique» de très haut niveau sans oublier que, dans cette évolution exponentielle de la «loi de Moore», le haut débit d'aujourd'hui est le bas débit de demain.



NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, HAUT ET TRÈS HAUT DEBIT

L'équipement actuel du territoire et les projets

Offre des opérateurs

De nombreuses infrastructures de télécommunications irriguent d'ores et déjà le territoire, qu'elles constituent l'offre de l'opérateur historique France Telecom ou celle des opérateurs alternatifs.

La présence des opérateurs sur le territoire est cependant déséquilibrée. Certaines zones bénéficient, en effet, d'une forte présence, dont Massy, Les Ulis, Vélizy-Villacoublay, Guyancourt / Bois d'Arcy et Elancourt.

A contrario, certaines communes sont ignorées des opérateurs, dont Maurepas, Buc, Toussus-le-Noble, Les Loges en Josas, Nozay, Ballainvilliers, Saulx-les-Chartreux, Morangis...

De même plusieurs zones d'activités de grande envergure sont actuellement ignorées des opérateurs sur les communes de Morangis, Wissous, Chilly-Mazarin, Massy, Toussus-le-Noble, Chateaufort, Buc, Maurepas et Coignières. Paradoxalement, si le territoire est traversé par la quasi-totalité des grands opérateurs alternatifs, les lignes à haut débit ne font souvent que le traverser, sans réellement le desservir. Même dans une zone d'activité très importante comme Courtaboeuf, traversée par l'opérateur Colt, un très petit nombre d'entreprises (4%) sont connectées directement sur la fibre optique.

Pourtant il existe une demande rapidement croissante autour du haut débit.

Si la bureautique ressort comme le principal usage de l'informatique au sein des PME interrogées, il est intéressant de noter le rôle significatif des autres usages, liés à la production des entreprises, notamment la conception et le dessin assistés par ordinateur. Ces autres usages concernent environ 40% des entreprises. Parmi elles, les entreprises équipées de liaisons spécialisées: 56% des entreprises équipées de liaisons spécialisées déclarent développer des usages plus productifs autour de l'informatique

Cette situation paradoxale, importance des très grands réseaux alternatifs, faible accès au très haut débit s'explique par plusieurs facteurs :

- L'offre de l'opérateur historique répond à l'essentiel des besoins des entreprises sans haut débit, sans toutefois, qu'il y ait concurrence sur l'offre
- Les entreprises et centres de recherche pour lesquels le haut débit est vital peuvent se raccorder, à condition d'être proches des infrastructures à haut débit et d'accepter l'investissement correspondant.
- Les centres de recherche et de formation publics sont branchés au réseau national à très haut débit Renater.

Réseaux de recherche

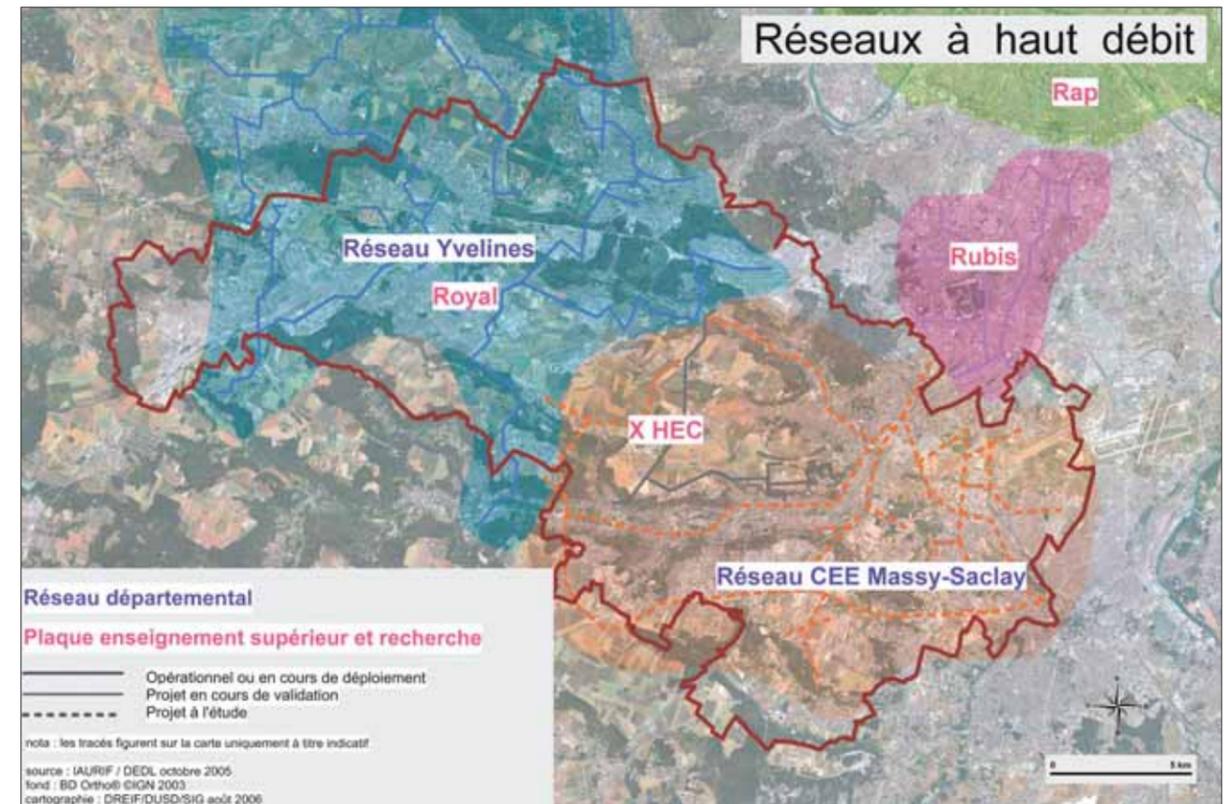
• Réseau Université Paris Sud

Ce réseau est constitué de deux zones interconnectées qui permettent à chaque bâtiment connecté des liaisons Gbits/s.

La partie Nord, encore appelée plaque Rubis, projet piloté par l'École Nationale Supérieure de Cachan et l'Université Paris Sud, regroupe les facultés de Châtenay, Sceaux, Kremlin-Bicêtre, les hôpitaux de Kremlin-Bicêtre, Antoine Beclère à Clamart, Paul Brousse à Villejuif, le centre chirurgical et médical Marie Lannelongue à Plessis Robinson et les Instituts universitaires de technologie de Sceaux et Cachan,

La partie Sud, pilotée par l'Université Paris Sud, regroupe l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Orsay, l'Institut Curie, l'Institut d'Optique, le CNRS-IDRIS, l'IN2P3, Supélec, Soleil, la Ferme du Moulon, le Parc Club d'Orsay et l'IHES.

Ces deux plaques sont interconnectées par une liaison optique fournie par Telcité.



• Projet de réseau HEC – Polytechnique – ENSTA – ONERA

Le Projet du réseau a été initié il y a maintenant 2 ans. Dans son état actuel, le projet relie les sites des membres fondateurs (Ecole Polytechnique, HEC, ENSTA) aux réseaux de fibres optiques voisins, Royal à Versailles (cf ci-après), Rubis dans la vallée de la Bièvre.

Les coûts d'investissements ont été estimés initialement à environ 2,5 M€. Le plan de financement prévoit que Polytechnique et HEC prennent chacun environ 400 k€ à leur charge et l'ENSTA environ 200 k€. L'opération a fait l'objet d'une décision de subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le projet est à articuler avec les besoins actuels et futurs du territoire. Il est en cours de finalisation dans le cadre de l'étude engagée par la communauté d'agglomération du plateau de Saclay sur la desserte à haut débit.

Il est prévu que ce réseau soit entièrement mutualisé avec celui à mettre en place pour les nouvelles zones de développement du plateau de Saclay.

En attendant la concrétisation de ce projet, l'École Polytechnique vient d'augmenter son débit sortant vers l'Internet en se reliant via une offre InterLAN 100 Mb/s de France Télécom au NRD RENATER

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, HAUT ET TRES HAUT DEBIT

• Le réseau ROYAL

Les premières études de faisabilité pour construire un réseau de fibres optiques inter universitaire ont commencé en 1998. Le projet, qui prévoit la construction de plus de 150 km de fibre optique dans les Yvelines fédère plusieurs entités : INRA, INRIA, IUFM, le rectorat de Versailles, et l'Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ). En tout, il s'agit de desservir une quinzaine de sites sur une infrastructure fibre dédiée. L'UVSQ souhaiterait exploiter l'infrastructure en réseau indépendant pour desservir ses propres sites.

Le projet ROYAL représente un coût d'investissement estimé à environ 8 M€. Sur ce budget, la Région Ile de France s'était engagée à financer 50% de ce montant.

Le réseau Royal doit être également être interconnecté avec le futur réseau de télécommunications des Yvelines sur un montage de Délégation de Service Public.

• Réseau Renater

Renater est le fournisseur d'accès Internet à haut débit (boucle principale à 2,5 Gbits/s) des utilisateurs de l'enseignement et de la recherche. L'Université Paris Sud – Site d'Orsay est un des quatre NRD (nœuds du réseau Renater) pour la Région Ile-de-France. Pour mémoire, les quatre NR sont Orsay, Cachan, Jussieu et NIO (Paris) vers l'international.

A cette couche de NR principaux se surajoutent quelques NR secondaires qui améliorent la capillarité du réseau Renater (Evry – Infobiogen, Marne-la-Vallée, RERIF – Saint-Amand).

Sont notamment raccordés au NRD d'Orsay, l'Université Paris Sud, Supelec, Polytechnique (en cours de migration), CNRS Gif, sites CEA Ile-de-France, IDRIS, IN2P3, Institut Curie...

Initiatives des collectivités territoriales

Face à cette situation, marquée par une grande hétérogénéité des dessertes, par une concurrence faible entre opérateurs mais par une grande présence physique des réseaux, les collectivités territoriales se sont saisies de la question :

- **La ville de Versailles est raccordée au réseau IRISE**
- **Le Conseil Général des Yvelines s'est engagé dans une Délégation de Service Public (mode concession) :** le Conseil Général entend axer sa stratégie sur la mutualisation des infrastructures avec le réseau ROYAL.
- **Le Syndicat d'études et de programmation (SIEP) Nord Centre Essonne a réalisé une étude globale, sur un territoire couvrant le SIEP, la CAPS, Saint Quentin en Yvelines.** Elle a été cofinancée par ce Syndicat, la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS), Saint Quentin en Yvelines et l'Etat.
- **La CAPS vient d'engager un diagnostic haut débit de son territoire et va élaborer un plan d'action,** qui permettra notamment de mutualiser les fibres du réseau X HEC avec celui qui sera indispensable aux futurs "sciences parcs" du territoire.
- **Le conseil général de l'Essonne a défini ses modalités de soutien au développement du haut débit.**

Perspectives

Ainsi, face aux enjeux d'un territoire qui a l'ambition de faire jeu égal avec les grandes technopôles européennes (comme Cambridge) ou mondiales, il existe une grande convergence de l'ensemble des acteurs pour que le haut débit soit accessible facilement par une offre concurrentielle. Il en va du succès des futurs Sciences Parcs, des hôtels d'entreprises, pépinières et incubateurs, comme de la performance des centres de recherche et d'enseignement publics et privés.

Cela ne se fera pas sans une intervention organisationnelle et financière de la puissance publique, afin d'éviter l'écrémage des meilleures positions actuelles au détriment des projets futurs et des nombreuses zones d'activité dont la position concurrentielle pourrait être mise en cause si elles étaient oubliées.

Parallèlement au très haut débit pour entreprises et centres de formation et de recherche, il est tout aussi nécessaire de fournir, dans ce territoire d'exception, le haut débit aux habitants, quelque soit la ville, le quartier dans lesquels ils habitent.

Le raccordement des principaux services publics, mairies, lycées, collèges est indispensable. Ce sera notamment facilité dans certains secteurs par l'utilisation et souvent la réhabilitation des nombreux réseaux câblés.

La question se posera aussi, de la mise en place d'un système «Wi Fi» qui permettrait à chaque chercheur, employé, visiteur, des centres de recherche publics et privés, mais aussi habitant de bénéficier, de l'accès commode et généralisé au haut débit, sans nécessité de connexion à une prise ADSL. D'ores et déjà, la voie est ouverte, par des expérimentations sur Orsay ou sur le site de l'INRIA. Leur extension devrait être l'un des objets de réflexion et d'action. Cela contribuera à l'image nationale et mondiale du territoire.

Un territoire d'excellence dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Le potentiel du territoire est unique en Europe en terme d'excellence dans la recherche publique et l'enseignement.

Son histoire scientifique date du début du XXe siècle, quand un collaborateur de Pierre et de Marie Curie a créé à Gif-sur-Yvette le premier laboratoire de production industrielle du radium. En 1947, le premier haut commissaire du CEA, Joliot-Curie, décide d'implanter à Saclay le premier centre de recherche nucléaire français et achète le château de Gif pour y installer le Centre National de Recherche Scientifique renaissant. C'est également l'époque de la construction, à Orsay, du premier synchrotron français, germe de l'université Paris-Sud qui va devenir la plus grande université scientifique de notre pays. On se doit également d'évoquer l'environnement scientifique des Hauts-de-Seine et notamment l'essaimage historique d'instituts le long de la ligne de Sceaux.

Aujourd'hui, le territoire concentre une vingtaine d'organismes de recherche publique et d'enseignement supérieur, parmi les plus prestigieux en France, qui réunissent 33 000 étudiants, 13 000 chercheurs dans la recherche publique, soit 25% de la recherche publique de l'Île-de-France et de l'ordre de 5 000 chercheurs dans le secteur privé.

En recherche fondamentale, Saclay et Orsay bénéficient d'une image internationale forte et de qualité. Un certain nombre de projets se déclinent dans ce secteur à fort potentiel, dont le Campus multi-sites (Polytechnique – Moulon – CEA) le long de la RD n°128 ("route de la science"). En termes de recherche publique et d'enseignement supérieur, le territoire peut aisément se comparer à des sites comme Stanford (de l'ordre de 10 000 étudiants et 8000 chercheurs) qui a joué un rôle déterminant dans le développement de la Silicon Valley aux États-Unis.

La qualité de la recherche est un atout central pour l'excellence de l'enseignement supérieur, pour lequel, comme dans beaucoup d'autres domaines, la concurrence devient mondiale.

Deux universités : Paris Sud (XI) et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

- **Paris Sud** : classée au 11e rang européen, elle est la deuxième université après Paris VII (Jussieu). En 2004-2005, elle regroupe près de 27 000 étudiants (dont 4 700 inscrits en Masters, 2 500 doctorants, 650 étudiants en formation d'ingénieur, 4 200 étudiants étrangers), 1 800 enseignants, 1 200 chercheurs et 900 ingénieurs techniques et administratifs. Le site d'Orsay regroupe quant à lui 12 000 étudiants.
- **Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines** : l'université regroupe, en 2003-2004 13 300 étudiants répartis dans 4 Unités de Formation et de Recherche (UFR), dont l'UFR de médecine de l'université de Paris V située dans le 6° arrondissement de Paris, 10 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et un Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY).

Grandes Ecoles

Les grandes écoles publiques et privées sont nombreuses ; elles regroupent environ 8 000 étudiants. Le territoire compte notamment l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) à Gif-sur-Yvette, centre de formation du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) spécialisé dans le génie atomique, l'École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIA) à Massy, orientée dans la recherche agroalimentaire, l'École Polytechnique à Palaiseau, l'École Supérieure d'Électricité (SUPELEC) à Gif-sur-Yvette et l'École Supérieure d'Optique (IOTA) à Orsay. La partie yvelinoise accueille HEC (Hautes Études Commerciales) à Jouy-en-Josas ou encore l'École Nationale Supérieure du Paysage à Versailles. L'École Nationale des Sciences et Techniques Avancées (ENSTA) a des laboratoires à Palaiseau.

Les centres de recherches publics

Les effectifs des établissements de recherche publique s'établissent à près de 13 000 personnes¹, soit 26% du total régional.

Parmi ces organismes publics, on peut citer les deux établissements du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) à Saclay et à Saint-Aubin, les laboratoires du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) à Gif-sur-Yvette, l'Institut des Hautes Études Scientifiques (IHES) à Bures-sur-Yvette, l'Institut Pierre Simon Laplace à Saint-Quentin, l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) à Rocquencourt, le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) à Trappes, le Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien (LROP) à Trappes, le Centre d'Essais des Propulseurs (CEPr) à Saclay, le Laboratoire d'Optique Appliquée de l'ENSTA, un centre de recherche de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospaceiales (ONERA) à Palaiseau, le Centre National de Recherche Technologique Aérodynamique et Aéroacoustique des Véhicules Terrestres à Saint-Cyr-l'École, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) sur plusieurs sites, dont Jouy en Josas, Versailles et Guyancourt et, au sud, le site du CEA à Bruyères-le-Châtel.

¹ L'ensemble du personnel est comptabilisé (à savoir personnel administratif compris).

Le territoire constitue la première concentration européenne de grands équipements scientifiques, avec notamment les installations nucléaires expérimentales du CEA, une dizaine de lasers de grande puissance, à l'université Paris XI, à l'École Polytechnique (deux équipements dont un de 100 térawatts), à l'ENSTA, et au CEA, sans oublier l'ONERA. Le potentiel de ce secteur est encore renforcé par l'installation de nouveaux grands équipements de recherche comme le Synchrotron Soleil de troisième génération (accélérateur d'électrons destiné à produire un rayonnement électromagnétique puissant) à Saint Aubin, NeuroSpin (grande infrastructure de neuro-imagerie en champ intense) à Saclay, le centre de calcul Teratech du CEA à Bruyères le Chatel.

Les principaux organismes de recherche publique du territoire sont connus internationalement pour la qualité de leurs travaux en mathématiques, en physique et dans les applications de ces disciplines dans tous les domaines : chimie, matériaux, informatique, biologie, sciences de la terre. Le CEA de Saclay est un haut lieu de la recherche nucléaire dans le monde. L'université Paris XI est le berceau de la microanalyse avec les travaux du professeur Castaing et de ses collaborateurs : la microsonde X, l'analyse par émission ionique secondaire, la microscopie électronique filtrée en énergie, la nano analyse par spectroscopie de pertes d'énergie, l'imagerie multi spectrale sont des réussites des années 1960 et 70 qui se sont imposées dans le monde entier. Il en est de même pour la haute densité magnétique, qui permet aux disques durs des ordinateurs de fonctionner et qui est une découverte du territoire.

Le territoire est reconnu pour son niveau mondial en mathématiques. Wendelin Werner, qui vient de recevoir la médaille Fields, (la plus prestigieuse récompense dans le domaine des mathématiques) en est le neuvième lauréat français et le troisième à être issu du Laboratoire de mathématiques de la Faculté des Sciences d'Orsay (université Paris 11) qui confirme ainsi son excellence. L'Institut des Hautes Etudes Scientifiques constitue «une abbaye de Thélème» pour les plus grands mathématiciens qui viennent s'y rencontrer et développer leurs travaux en toute sérénité : sur les 48 médailles Fields attribuées dans le monde depuis 1936, près de 20% l'ont été à des membres de cet Institut et, pour près de 40%, pour des travaux développés ou approfondis dans son cadre. Comme les mathématiques sont à la pointe du développement de toutes les technologies, c'est un atout central pour le territoire.

Le territoire regroupe ainsi des chercheurs scientifiques de haut niveau dans de nombreuses disciplines susceptibles de développer ensemble de fructueuses synergies, dans la logique de convergence des technologies NBIC (nano technologies, biologie, informatique communications).

Ce secteur scientifique n'est pas isolé: à moins de 20 km de Paris, il assure une continuité entre le génopôle d'Evry au sud-est jusqu'aux Hauts-de-Seine et la Défense à l'ouest, formant l'arc sud francilien de la recherche et de la haute technologie.

Les entreprises de hautes technologies et les centres de recherche privés

La haute technologie privée (y compris recherche et développement) représentait, en 1998, de l'ordre de 68 900 emplois dans les Yvelines et 26 700 en Essonne (y compris Antony), soit un total de 95 600 emplois et 16,2% du total régional (en cumulant industries et services de haute technologie).

De nombreuses grandes entreprises sont implantées sur le territoire, le plus souvent avec une forte composante recherche et développement (R&D). Elles exercent leurs activités dans les domaines de l'aéronautique (Snecma et Aérospatiale), de l'automobile (Peugeot et Renault), de la Défense (Thalès et Sagem), de la santé (Sanofi-Synthelabo et Serono) et des télécommunications (Alcatel, France Telecom, Nortel et Motorola). Ces dernières années, quelques implantations phares ont vu le jour. En 2002, le groupe Danone a installé, sur la commune de Palaiseau, Danone vitapôle, son centre mondial de recherche et de développement. Le centre de recherche THALES s'est également installé sur les terrains militaires de l'École polytechnique à Palaiseau. En 2003, Motorola a regroupé ses activités de R&D sur le plateau de Saclay. Ce site est devenu le plus productif en matière d'innovation de tous ceux de Motorola.

Un potentiel à révéler

Ce territoire n'est pas encore reconnu comme lieu de création dans les hautes technologies dans les classements internationaux. Les rapports entre industrie et centres de recherche sont faibles. Selon une étude menée auprès de l'ensemble des entreprises des Yvelines faisant de la recherche, seul un petit nombre (5%) avaient, dans le début des années 2000, des relations structurées avec les établissements de recherche.

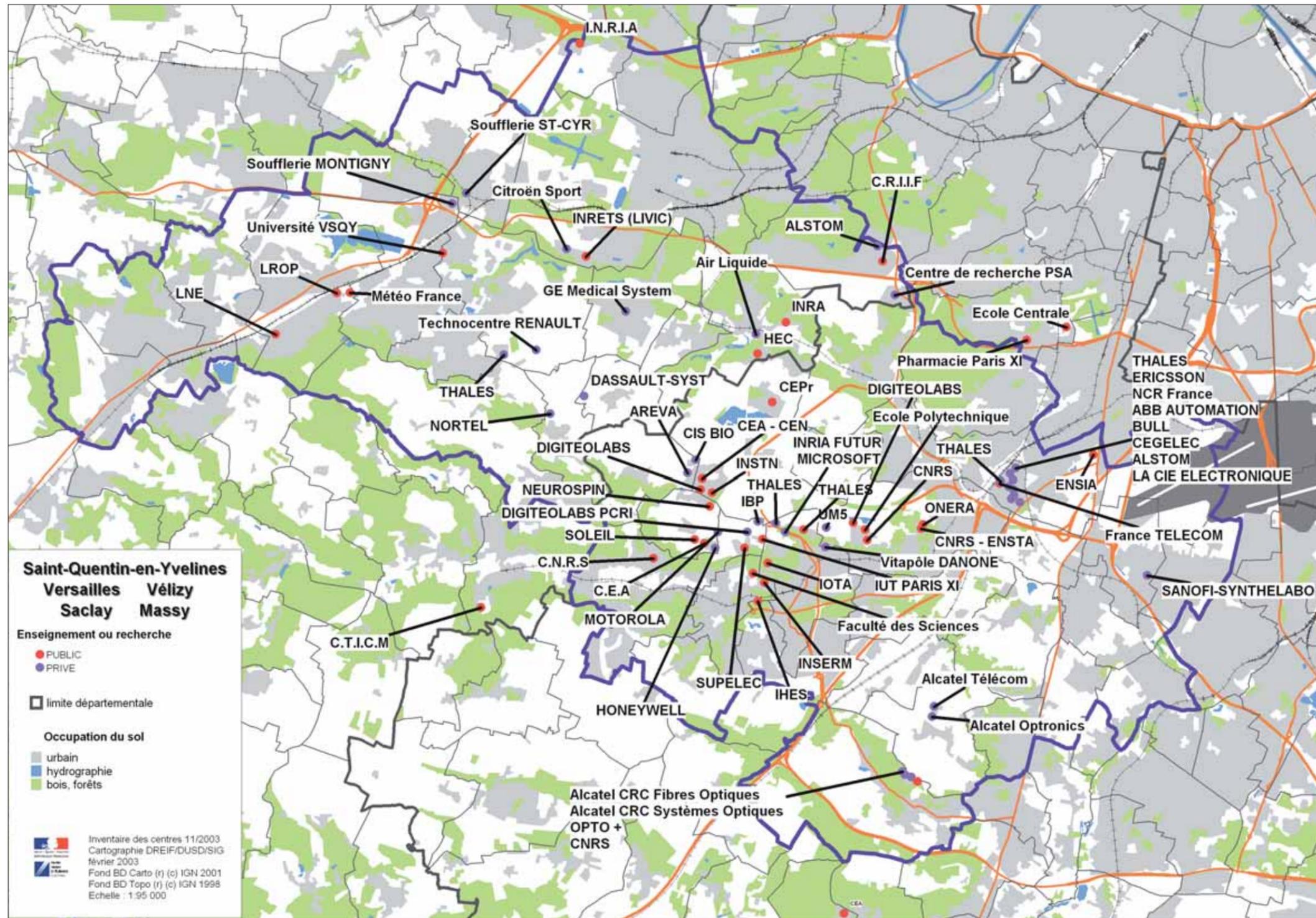
Pendant longtemps, la recherche fondamentale est restée culturellement éloignée du monde de l'entreprise. Ainsi, malgré ses ressources exceptionnelles, le territoire n'a pas su valoriser son potentiel. La recherche technologique de base vers l'entreprise regroupe un effectif limité. Cette faiblesse de l'organisation de l'interface entre recherche et développement est la différence la plus évidente et la plus forte entre ce territoire et les sites nationaux (comme Grenoble) ou mondiaux.

Dans une vision anglo-saxonne, un potentiel de 10 000 chercheurs publics doit permettre la création d'une centaine de nouvelles entreprises de haute technologie par an. Or sur ce territoire, le résultat moyen des meilleures années est au cinquième de cette réalité anglo-saxonne.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les établissements de ce territoire sont mal classés parmi leurs concurrents internationaux, du fait de leur petite taille et de leur faible visibilité. Les essais de fédération sur le territoire n'ont pas eu le succès escompté, probablement parce que l'idée n'était pas mûre. Pourtant la mise en commun de moyens et une plus grande synergie sont pour ces établissements et pour le territoire une condition de leur plus grande visibilité, et d'une meilleure efficacité. Le projet de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) des universités et la création de DIGITEO LAB, qui entre dans la logique des réseaux thématiques de recherche avancée sont des signes concrets et très encourageants pour le succès des démarches collectives (cf ci-dessous).

La proximité de Paris, la qualité de l'environnement, le nombre et l'importance des entreprises de haute technologie à moins de 30 minutes en voiture, confèrent à ce pôle scientifique des atouts essentiels pour devenir le cœur d'un des tous premiers parcs technologiques européens, capables d'attirer les meilleurs chercheurs et les entreprises les plus performantes, et de contribuer ainsi à la création des activités qualifiées dont nous avons besoin dans la concurrence internationale. Le rôle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est central pour la réussite d'une économie de l'innovation et de la connaissance, qui confortera la compétitivité et tirera le développement de la région et du pays.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE



Répartition géographique des établissements de recherche publics et privés

Des partenariats et des collaborations en essor

Sur la base du constat précédent une nouvelle dynamique forte s'est mise en place depuis quelques années. A la croisée des mondes scientifique et industriel, le territoire voit naître des partenariats forts et des collaborations entre les laboratoires, les unités de recherche, les grandes écoles et les entreprises. Plusieurs projets, de grande ampleur, manifestent la volonté des acteurs à travailler ensemble et à aller de l'avant afin de valoriser leurs ressources.

- **Opticsvalley** : il s'agit d'une association loi 1901 née fin 1999 de la volonté conjugquée d'acteurs publics et privés. Elle a pour mission de structurer, promouvoir et dynamiser la filière optique photonique en Île-de-France. Les financements proviennent du **Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional d'Île-de-France, d'Alcatel et de Thalès**. Ses missions ont été récemment élargies.
- **DIGITEO-Lab** : la convention créant DIGITEO-Lab a été signée en novembre 2004 par **l'INRIA, l'Université Paris Sud, l'École Polytechnique, le CNRS, le CEA et Supélec**. L'objectif est de créer, avec l'appui des collectivités territoriales et de l'Etat, une force de 900 personnes réparties sur trois implantations sur le plateau de Saclay, autour des thématiques du logiciel et des systèmes complexes, préfigurant ainsi un réseau thématique de recherche avancée. La mobilisation de forces importantes au service de la valorisation de la recherche sont l'une des priorités majeures du territoire.
- Le projet en cours d'étude de «**triangle de la physique**» a pour ambition de créer un second réseau thématique de recherche avancée, dans les domaines de l'optique et des nano technologies.
- Dans le cadre des projets de **Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)**, une collaboration prometteuse se développe entre l'ENS Cachan, l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, l'Université Paris Sud, l'Université de Marne-la-Vallée et l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines autour de l'enseignement supérieur et de thématiques scientifiques (biomédical, nanosciences, matériaux du futur et environnement).
- Le campus de l'**École Polytechnique** réunit désormais, sur le même site, des laboratoires privés de haute technologie (Thalès) l'enseignement supérieur (École Polytechnique, IOTA) et des laboratoires de recherche fondamentale, préfigurant ainsi les parcs scientifiques qu'il faut réaliser à une échelle plus vaste.

La politique des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité ont créé une dynamique nouvelle et d'une ampleur exceptionnelle entre enseignement supérieur, recherche publique et entreprises (cf fiche 3). Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur du territoire y jouent un rôle de premier plan.

System@tic : pôle mondial centré sur les logiciels et les systèmes complexes. Le territoire, avec ses entreprises de haute technologie (Thalès, Motorola, etc.), ses établissements de recherche publique et d'enseignement supérieur (DIGITEO-Lab) en constitue le cœur.

MOV'EO : pôle constitué autour de l'automobile (sécurité et infrastructure routière), il concerne plus précisément la partie yvelinoise pour sa composante Vestapolis.

Medicen : le territoire est également sous influence du pôle mondial Méditech santé, implanté plus particulièrement à Evry, Paris et dans la vallée de la Bièvre.

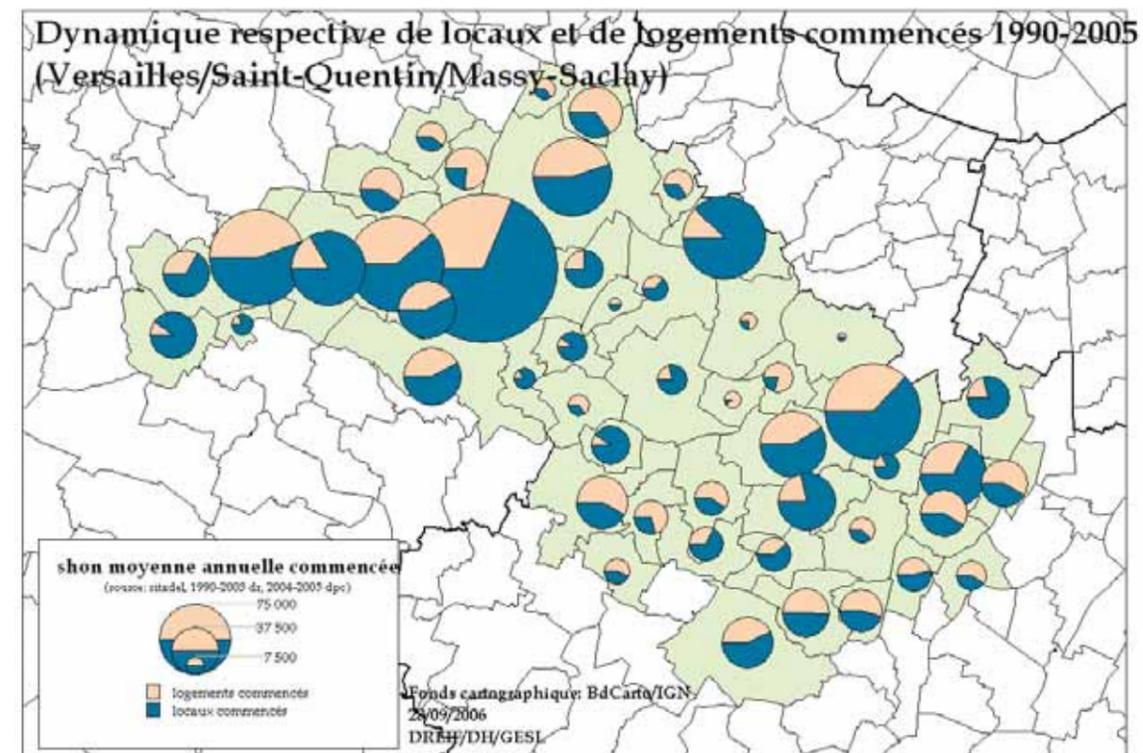
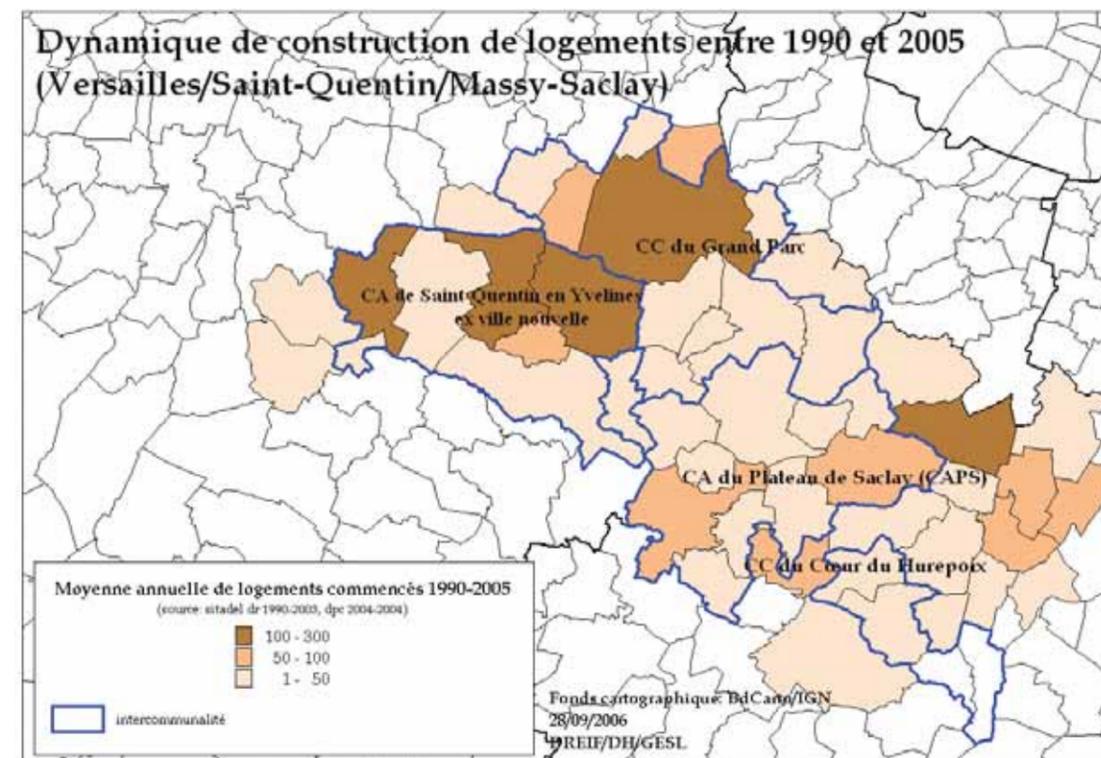
Le territoire de Massy, Palaiseau, Saint Quentin, Versailles, dispose, à un niveau d'excellence, des recherches nécessaires à tous ces pôles. Il a vocation à jouer un rôle majeur pour organiser leur retombée en termes d'emplois, de développement de tissus de petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) technologiques et de parcs scientifiques comparables à ceux de ses grands concurrents mondiaux. Il permettra aussi d'en faciliter la synergie car on peut penser, exemples à l'appui, que bien des développements technologiques du futur se trouveront au croisement des thématiques des pôles.

LOGEMENTS

Une forte demande régionale conjuguée à une production insuffisante

L'Île de France connaît une pénurie chronique de logements et une augmentation des prix de l'immobilier. Depuis 10 ans la production de logement connaît un déficit estimé à 10 000 logements par an. Les ménages, dont le nombre a progressé au-delà des prévisions, ont des difficultés à trouver un logement à leur taille, bien localisé et dans leurs moyens.

Par ailleurs, les besoins en matière de logements temporaires, notamment à même de répondre aux demandes des étudiants et des chercheurs, s'avèrent importants. Il s'agit de faire face à une spécificité du territoire. Sur le territoire du projet, la construction constatée de logement est illustrée par plusieurs cartes «dynamique relative à la construction de logements» et «dynamique relative des locaux économiques et de logements». Elles éclairent, d'une commune à l'autre, la diversité des situations en regard du nombre de logements construits, de répartition entre logements et locaux d'activités économiques.



LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

La carte «satisfaction du point mort» montre que les communes sont inégalement en position d'accueillir de nouvelles populations, voire de garder la leur. Le point mort est une notion qui permet de connaître le niveau d'offre de nouveaux logements nécessaires pour simplement stabiliser la population. Il se différencie en cela du développement de l'offre nouvelle.

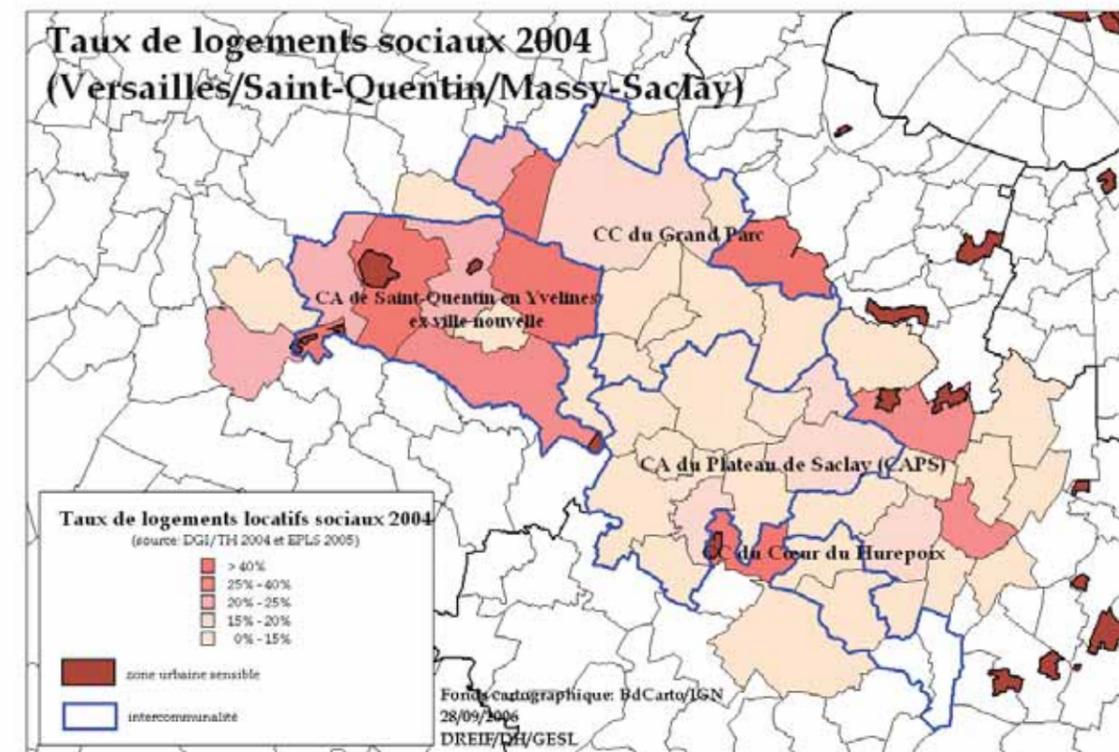
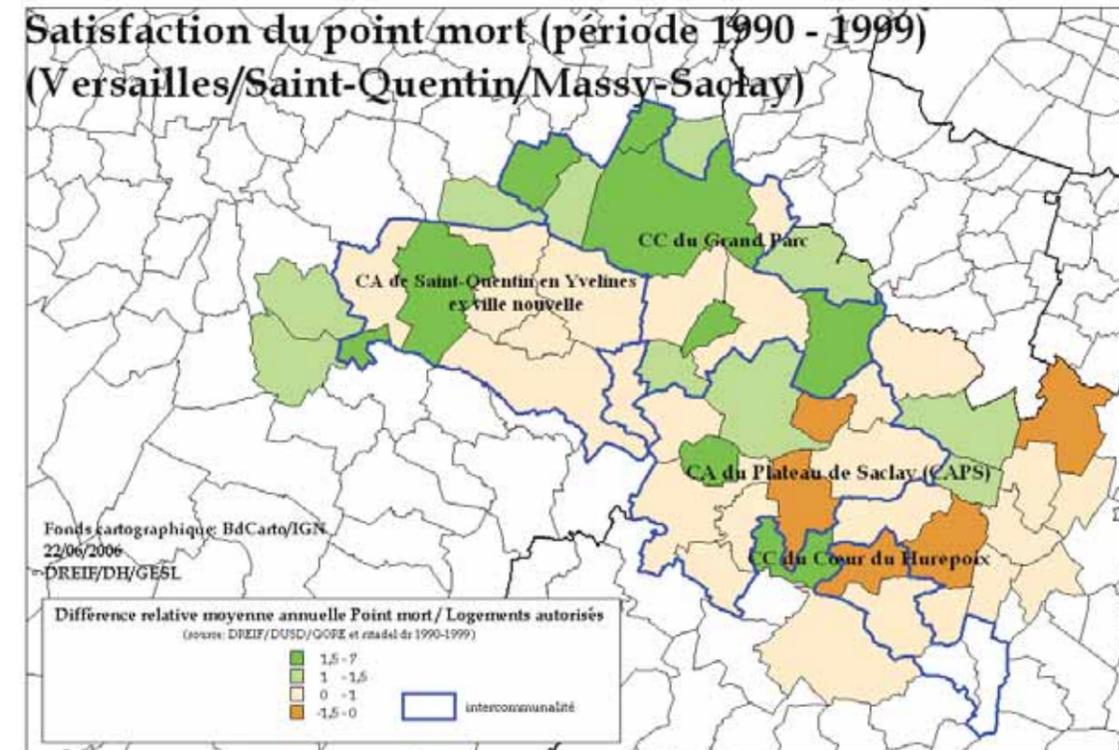
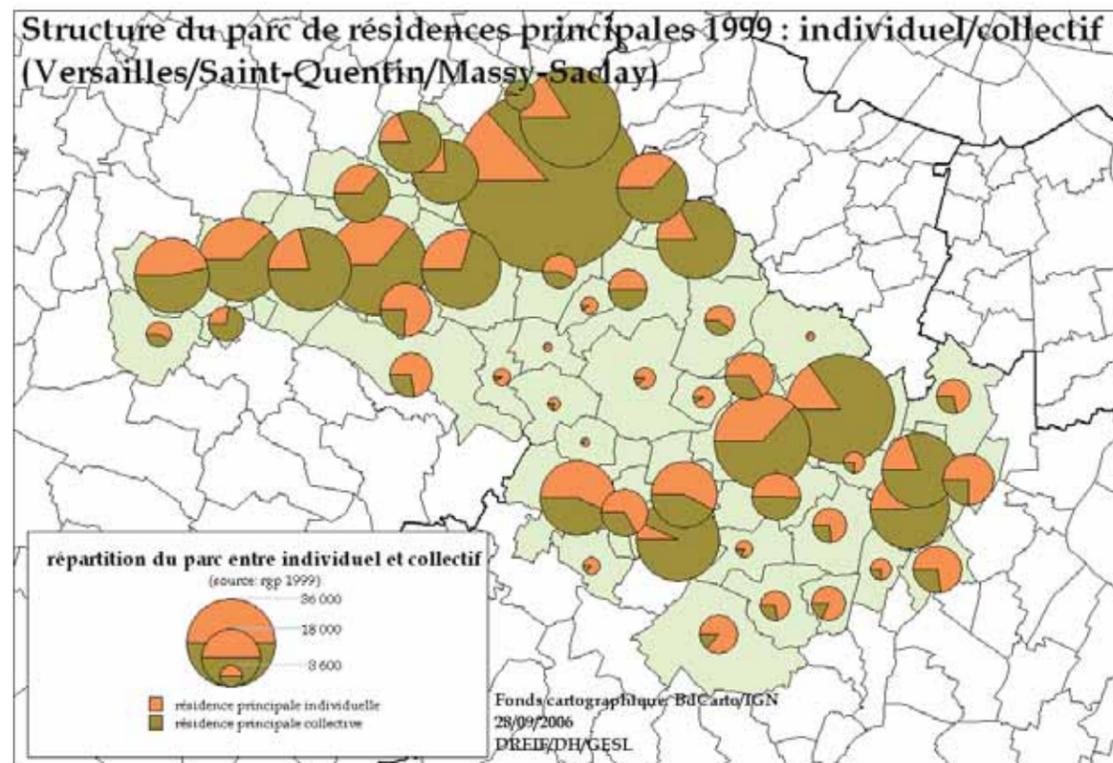
La carte «satisfaction du point mort» est fondée sur une méthode de calcul permettant d'évaluer le niveau minimum de logements neufs à construire sur le territoire afin d'y satisfaire les besoins de la population résidente. Le point mort est constitué de trois composantes :

- le besoin en logement provenant du desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages)
- le besoin en logements provenant de la disparition de logements (renouvellement)
- le besoin en logements provenant de la transformation du parc de logements, soit par augmentation de logements vacants, soit par changements d'une résidence principale en une résidence secondaire, ou encore par regroupement de logements,

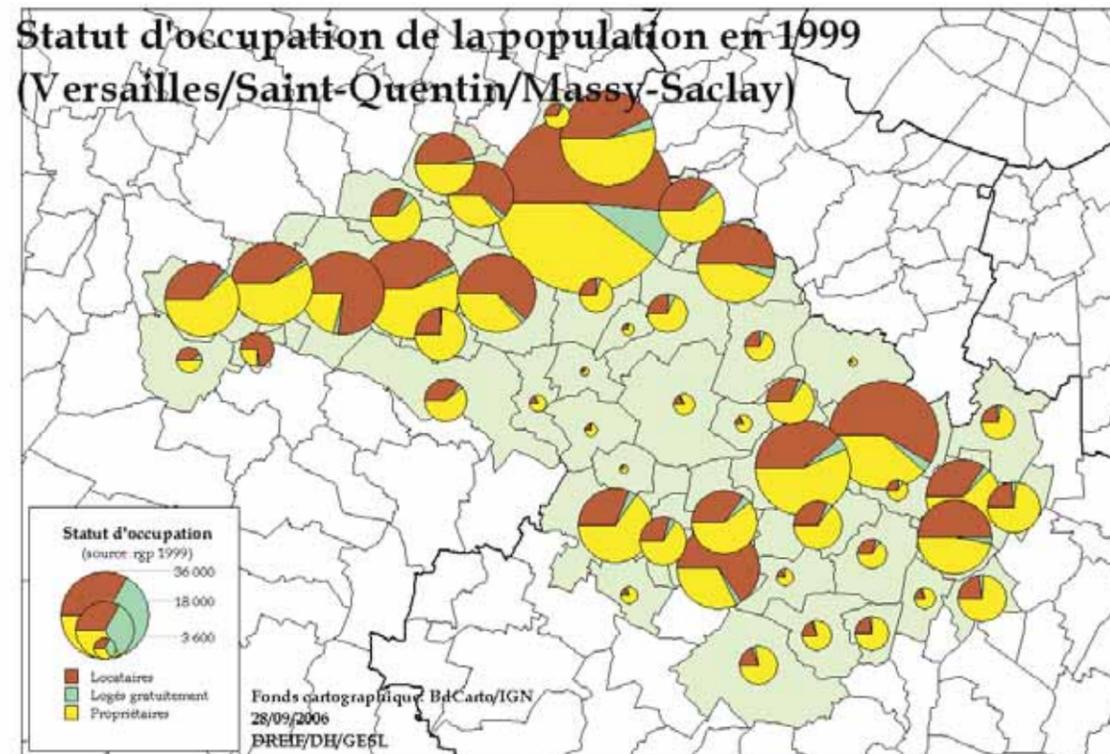
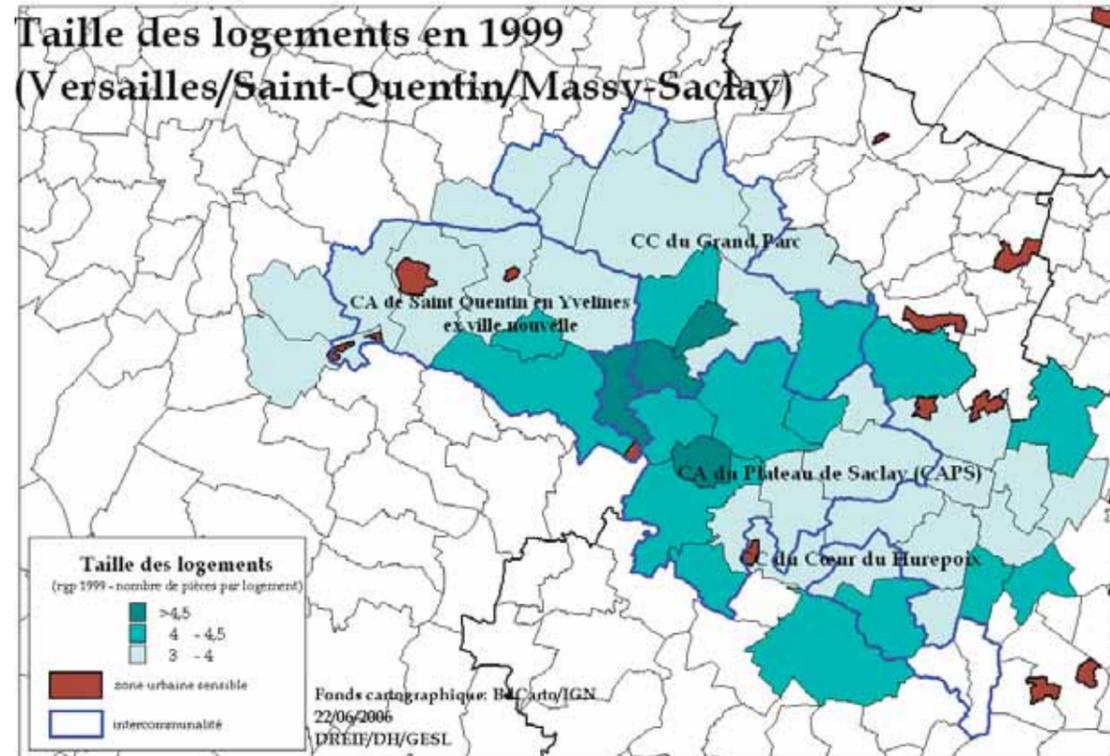
La différence relative utilisée pour élaborer cette carte détermine dans quelle mesure, sur la période 1990-1999, la construction neuve effective (ici, les logements autorisés) satisfait les besoins, estimés grâce à la méthode du point mort :

Si la différence relative entre le point mort et la construction neuve (logements autorisés) est positive, la commune satisfait les besoins de la population: elle peut supporter un accroissement démographique.

Si la différence relative entre le point mort et la construction neuve (logements autorisés) est négative, la commune ne parvient pas à satisfaire les besoins de la population, qui est alors amenée à décroître.



LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

**Le contexte local****Une diversité du territoire**

Localement, les communes sont compétentes en urbanisme (au travers des plans locaux d'urbanisme PLU). Chacune des 49 communes autorisent les constructions, notamment de logements, privés ou sociaux sur son territoire.

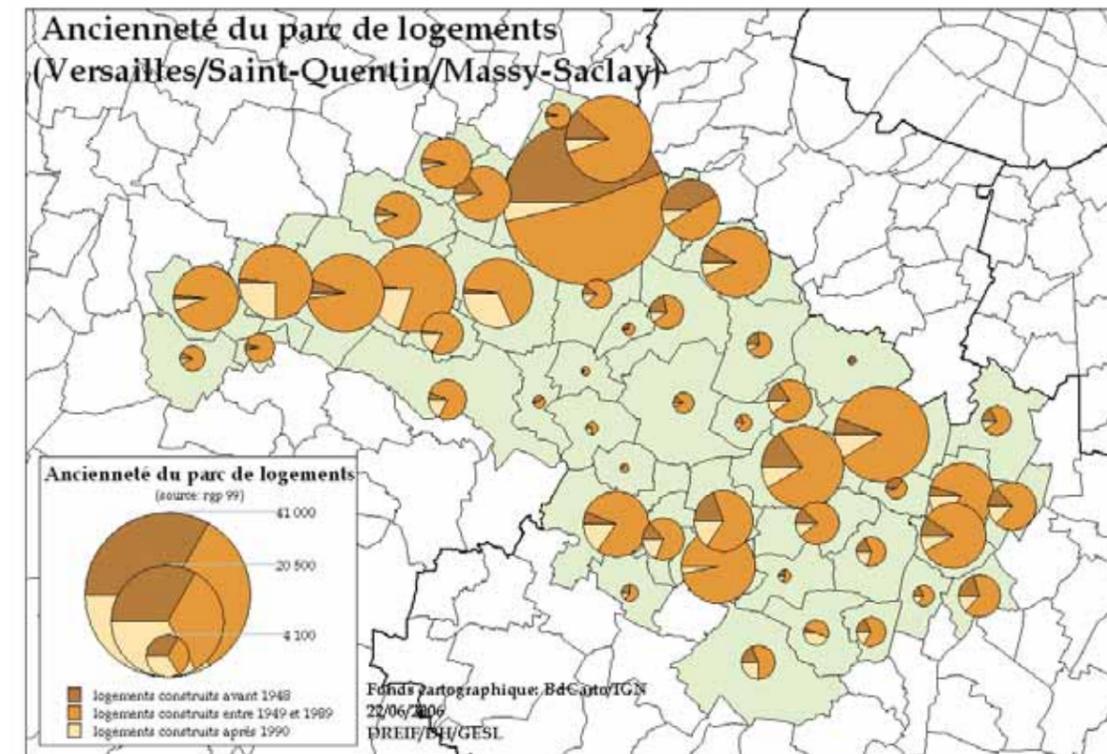
Les différentes cartes illustrent la diversité du territoire, qu'il s'agisse de la «dynamique de la construction de logements» et «dynamique relative des locaux économiques et de logements» ou encore du «taux de logement sociaux» et de la «structure du parc, résidences principales, individuel collectif».

Cette diversité se retrouve dans la structure des populations (cf. fiche sur la démographie et l'emploi), la «taille des logements», le «statut d'occupation de la population».

Typologie de logements, forme urbaine, densité

L'hétérogénéité du type de logements est visible dans le paysage.

Les habitations anciennes sont globalement les moins nombreuses, mais on relève une grande différence selon les communes (Versailles : ville classique, Saint-Quentin : ville nouvelle). Elles ont un rôle «identificateur» primordial pour les populations.



LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

On peut distinguer :

- les communes les plus petites, elles conservent un parc ancien important, avec l'aspect de bourgs,
- Versailles, un ensemble prestigieux qui ne se limite pas au château, et dont des quartiers entiers bénéficient d'une protection comparable à celle de monuments historiques,
- les communes dans les vallées, qui se sont étendues progressivement à partir du XIX^{ème} siècle autour des villages, avec l'arrivée des lignes de chemin de fer,
- la ville nouvelle de Saint-Quentin des années 1970 à aujourd'hui
- la plaine de Massy plus massivement urbanisée après guerre et dont les plans d'ensemble et les bâtiments s'inspirent du Mouvement moderne .

Aujourd'hui certains quartiers de logements sociaux rassemblent des populations en difficulté et sont classés en zones urbaines sensibles (ZUS). Ces quartiers ont un fort taux de chômage, un faible niveau d'étude, de la délinquance.

Certaines villes, telle que Trappes, comptent 70% de logement sociaux et la moitié de la population en ZUS. Ces quartiers se distinguent des autres par leur architecture et leur population. Presque toujours fait de tours et de barres, ils sont des quasi archétypes. Ils pâtissent d'une mauvaise image qui rejaillit sur le logement social en général.

Pour les mêmes raisons, et d'une manière aussi générale, les constructions un peu denses et hautes (même de quatre étages) nécessitent un soin attentif pour être intégrés.

A contrario, l'aspect résidentiel du secteur mélangeant la ville et les espaces ouverts (champs, parcs...) est très valorisé. La demande d'une ville dense, mêlant emplois et logements, pour maîtriser à la source les besoins en déplacement, exige en contrepartie une préservation et une protection des espaces naturels et résidentiels.

Les outils de planification et d'intervention :

Définition des PLH et point de ce qui existe

Outres les outils de planification urbaine que sont les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), il existe des outils particuliers pour intervenir :

- sur l'offre de logement, grâce aux programmes locaux de l'habitat (PLH). Ils définissent pour 6 ans une politique du logement sur une ou plusieurs communes (définition des besoins quantitatifs, de la qualité de l'offre...). Les PLU doivent être compatibles avec les PLH et offrir les conditions de construction de logements. Il existe actuellement des PLH inter-communaux approuvés ou en cours sur la communauté de commune du Grand Parc et les communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Plateau de Saclay.
- dans les centres anciens, sur les espaces publics comme sur le logement, même détenus par des propriétaires privés, notamment grâce à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ainsi à Versailles dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles, pouvant aller jusqu'à la démolition de logements, pour restructurer la ville et mieux répartir les logements sociaux. La plupart de ces projets de restructuration sont suivis par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), ainsi à Trappes ou à Massy.

Projets de relance de la construction de logements

Le conseil régional d'Ile-de-France révisé, en association avec l'Etat, le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF). L'un et l'autre identifient une production moyenne nécessaire de 60 000 logements par an jusqu'à 2030 pour conserver l'attractivité de l'Ile de France.

Sur le territoire (lieu d'accueil des emplois des pôles de compétitivité mondiaux et de logement des actifs correspondants) l'équilibre entre l'emploi et le logement est un élément de son attractivité et de la réussite du projet économique.

Les besoins du territoire sont évalués à 80 000 logements nouveaux pour 100 000 emplois créés, cela au-delà du point mort, pour ne pas dégrader la situation actuelle. En comptant 2 400 logements nouveaux par an pour assurer le maintien des populations (ce qui correspond au point mort) les besoins du territoire du projet s'élèvent à 5 000 logements par an sur une trentaine d'années.

LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

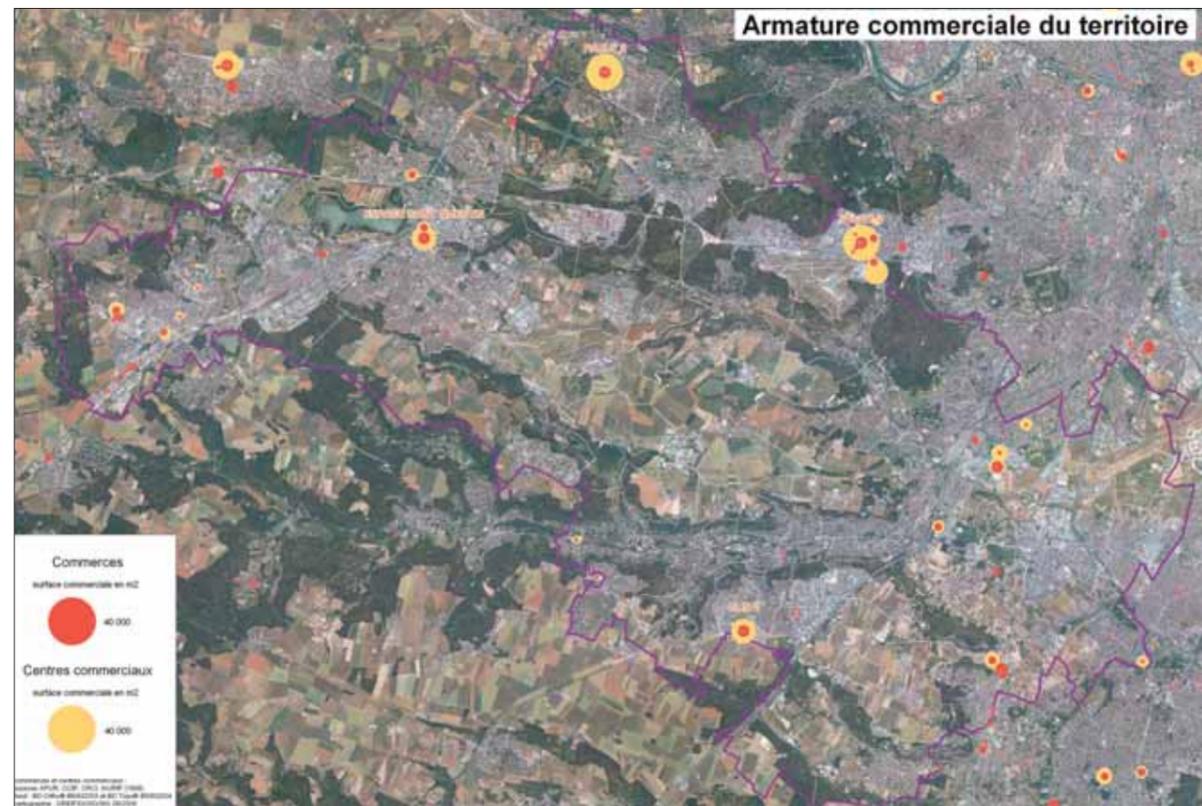
EQUIPEMENTS

Les équipements traités ci-après sont un témoignage qualitatif de la vie sociale et urbaine qui se déroule au sein du territoire. Si l'armature commerciale, de formation, sanitaire et sociale, culturelle ou de loisirs de plein-air est un indicateur d'un certain niveau et d'une certaine qualité de vie, il semble que les équipements relatifs à la vie économique (centres d'expositions, de congrès et d'hébergement), hormis à Versailles, soient plus rares.

Les commerces

L'offre commerciale de plus de 1 000 m est structurée, en 1998, selon deux grandes logiques :

- **De grands centres commerciaux** dont Vélizy 2 à Vélizy (98 000 m, créé en 1972 qui reçoit en moyenne 27 millions de visiteurs par an), Parly 2 au Chesnay (87 000 m), Ulis 2 aux Ulis (52 000 m) et Espace Saint-Quentin à Montigny-le-Bretonneux qui en termes de surfaces représentent à eux seuls 57 % de l'équipement total du territoire ;

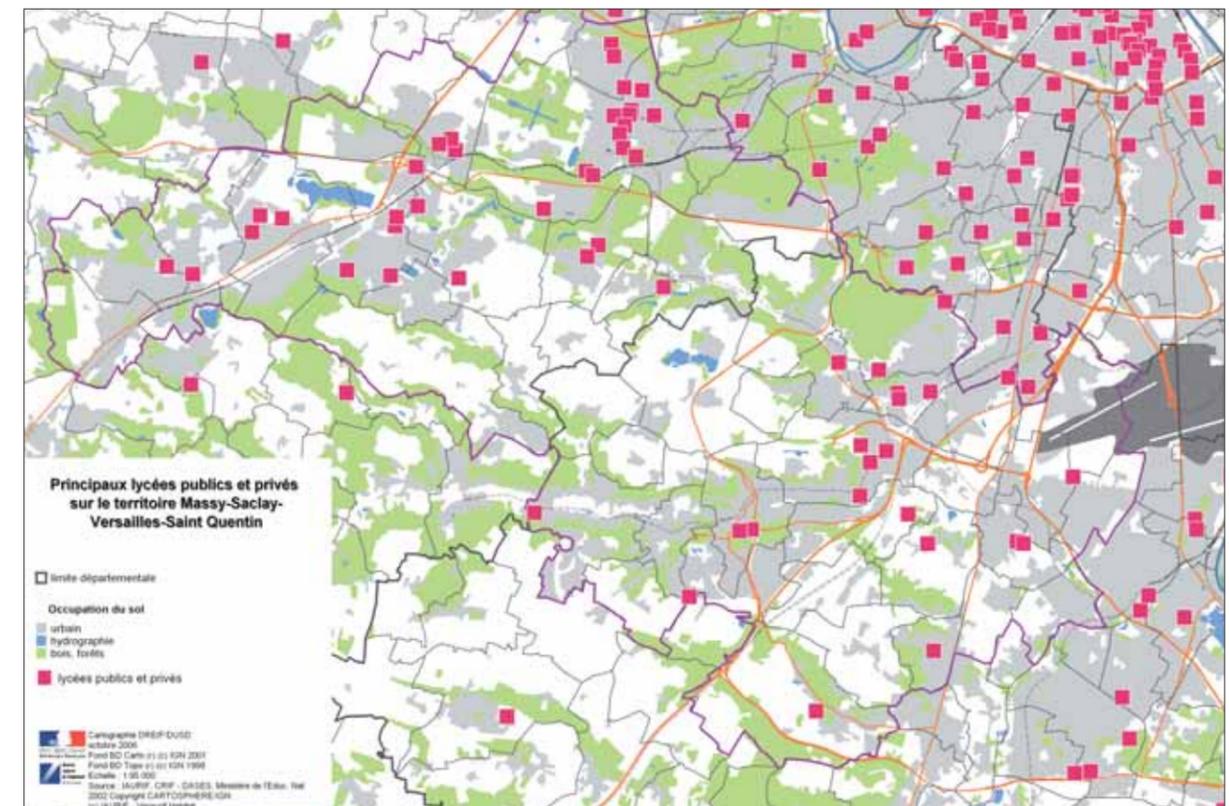


À signaler notamment la confortation du pôle de Saint-Quentin depuis l'arrivée en mars 2005 du centre commercial "SQY Ouest" d'une surface de 35 000 m, premier centre commercial français entièrement dédié à l'achat plaisir et à la détente. Sa zone de chalandise estime couvrir plus de 500 000 personnes.

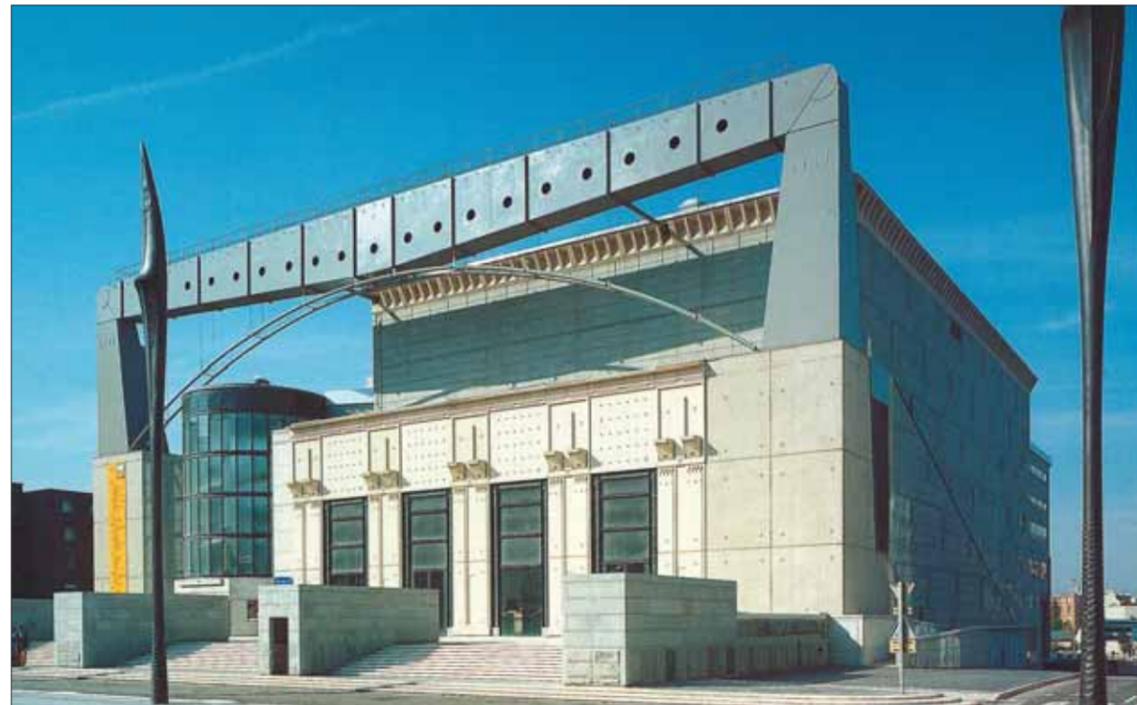
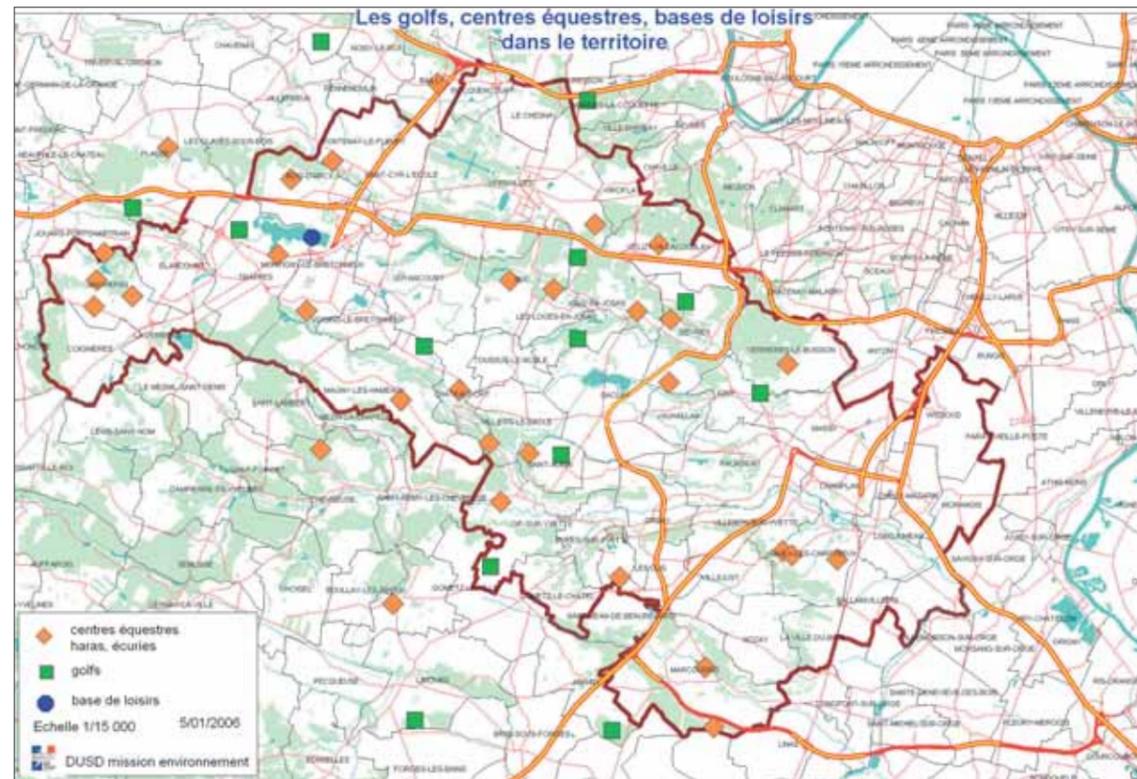
- **Des commerces indépendants**, à une échelle moindre, répartis sur une trentaine de communes du territoire, qui peuvent être regroupés dans les centre-villes comme Versailles, qui reste en termes d'emplois le premier pôle commercial du territoire avec 110 000 m de surfaces commerciales, principalement sous forme de surfaces de moins de 300 m², ou Massy ou situés en "entrée de ville" le long des routes nationales, RN 10 (Coignièrès et Trappes), RN 118 (Les Ulis, Orsay), RN 20 (La Ville-du-Bois)...

Les lycées

Le territoire compte plus d'une cinquantaine de lycées dont 29 lycées publics et 23 lycées privés. Parmi eux, l'un des 3 lycées franco-allemand en Europe, celui de Buc, qui accueille près de 800 élèves (un tiers d'allemands et deux-tiers de français) et l'institut franco-japonais de Montigny-le-Bretonneux, fonctionnant sous l'égide du Ministère de l'Education nationale du Japon, qui accueille 150 élèves en primaire et 150 élèves en secondaire. C'est Versailles qui concentre le plus grand nombre de classes préparatoires aux grandes écoles (5 lycées concernés) et 5 grandes écoles : une école d'Architecture, d'Avocats, des Beaux-Arts, l'Ecole Nationale Supérieure du paysage et l'Institut Supérieur du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique Alimentaire. Parmi les lycées de Saint-Cyr-l'Ecole, un lycée militaire.



LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS



Théâtre et médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines, Stanislas Fiszer, architecte, 1993.

Les équipements de plein-air

La diversité des paysages et la richesse des milieux de ce territoire aux portes sud de Paris, participent de sa qualité de vie. Ceci n'est sans doute pas étranger à la variété des équipements de loisirs et de plein-air qu'on peut y dénombrer. On y compte ainsi pas moins d'une trentaine de centres équestres (dont deux haras) du fait de la présence de grands espaces naturels, bois, forêts et prairies. Particulièrement attractifs pour les populations alentour, ils sont notamment fréquentés par les populations à l'est du territoire. On compte également une base de loisirs régionale de près de 700 hectares autour de l'étang de Saint-Quentin qui dispose notamment d'une réserve ornithologique, d'une piscine à vagues et d'un terrain de camping. Enfin, une dizaine de golfs est répartie sur le site dont le Golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines : sa renommée tient à ce qu'il fait partie du circuit des plus grands tournois internationaux.

Les équipements culturels

Le rayonnement de ce territoire se fonde principalement aujourd'hui sur des outils de qualité et d'envergure internationale qui peuvent générer un véritable paysage culturel en jouant sur la synergie de "phares culturels" : de la scène nationale à Saint-Quentin-en-Yvelines, de l'établissement public du "grand Versailles" au centre de musique baroque, jusqu'à l'opéra lyrique de Massy, ensemble irrigué à une double échelle intercommunale et régionale respectivement par le réseau des huit médiathèques et des équipements culturels parisiens. Un paysage culturel déjà imaginé par l'architecte Stanislas Fiszer grâce à l'échelle de cette scène nationale contemporaine où le fantastique "portique de scène" témoigne de la beauté de sa salle intérieure et du potentiel d'accueil du public sur les espaces extérieurs de la terrasse haute et du parvis même de cette place majeure de l'ancienne ville nouvelle.

Cette dynamique culturelle se fonde donc sur des outils existants :

- la scène du théâtre national contemporain de Montigny-le-Bretonneux au cœur de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (1200 + 300 places) ;
- l'opéra de Massy-Palaiseau, la seule scène lyrique d'Île-de-France (800 places), hors la scène nationale de l'opéra de Paris ;
- à Versailles,
- l'automne musical du centre de musique baroque au théâtre Montansier ;
- la volonté de l'établissement public "de faire revivre les fastes du Grand Versailles en invitant des créateurs à sa mesure" (10 500 places) ;
- le réseau intercommunal des huit médiathèques existantes ;

- à proximité du pôle culturel de Paris grâce aux deux lignes RER B&C du réseau express régional.

À l'échelle régionale sinon intercommunale, quelques équipements accompagnent ces "phares d'envergure nationale voire internationale" comme : la scène contemporaine du Prisme (590 + 150 places) ; le musée français de la photographie qui possède une vaste collection départementale de clichés et documents de 1816 à nos jours ; à Trappes la scène d'art et d'essai "Le grenier à sel" (220 places), et celle de La Merise (1000 places) ; mais aussi la scène populaire de la Ferme du Manet (900 places à Montigny-le-Bretonneux), et bien sûr la densité habituelle en salles de cinéma pour la périphérie métropolitaine, avec les multiplex de Saint-Quentin-en-Yvelines (16 salles), de Vélizy et des Ulis.

LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

L'histoire a donné à ce territoire des musées uniques sur leur domaine comme le musée national des Granges de Port royal à Magny-les-Hameaux, haut lieu historique du siècle des lumières ; le musée national du château et du parc de Versailles y compris le musée du parlement et le musée des carrosses ; à Jouy-en-Josas, le musée de la toile de Jouy et le premier "musée de ville nouvelle" à Saint-Quentin-en-Yvelines, le musée de la photo à Bièvres.

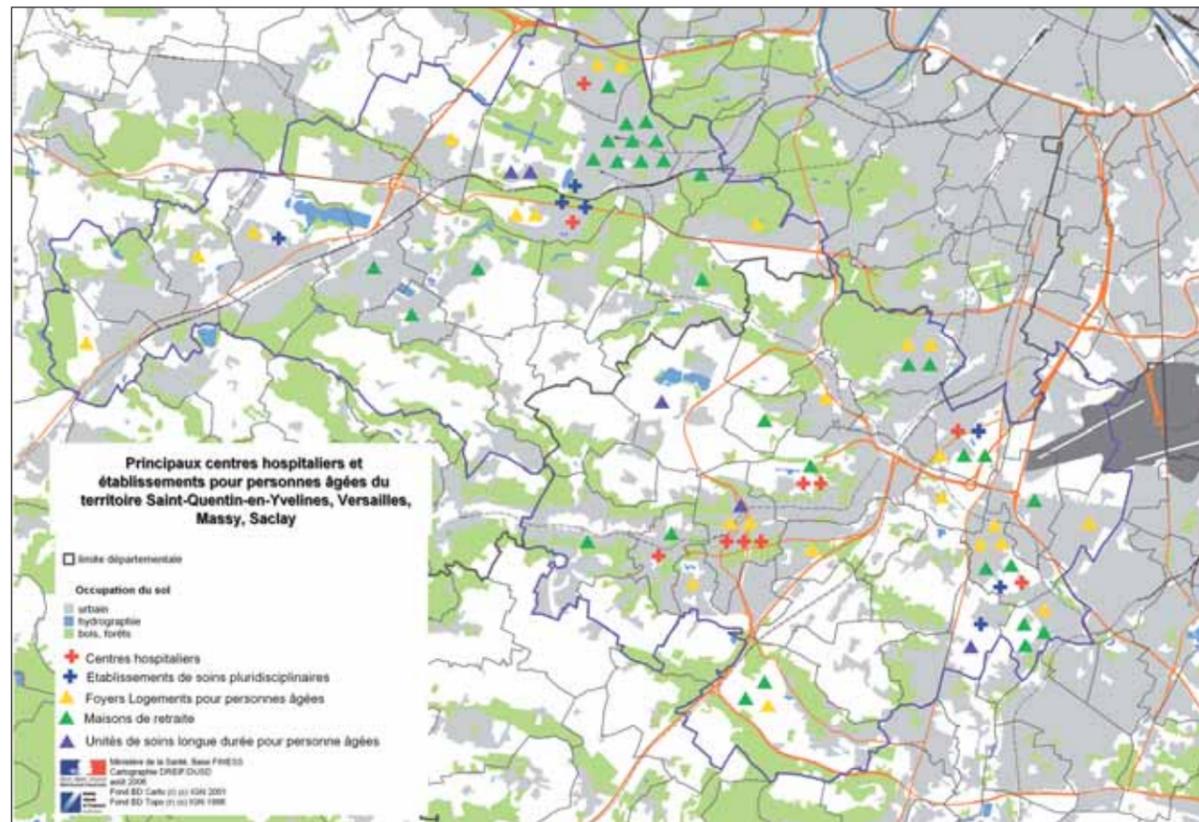
Il faut insister sur le dynamisme intercommunal lié au réseau concret (bibliobus) et numérique - le premier en France, né de l'arrivée de la "ville nouvelle" - autour des huit médiathèques existantes de ce territoire : Guyancourt, Élancourt, Montigny-le-Bretonneux (médiathèque et théâtre national), Magny-les-Hameaux, Trappes, La Verrière (ouverture prévue en 2006), Voisins-le-Bretonneux.

Les ambitions culturelles sont affichées :

- du théâtre contemporain avec, par exemple, "Entre courir et voler, y a qu'un pas papa" écrit et interprété par Jacques Gamblin et mise en scène par Claude Baqué au théâtre national, en février 2004, jusqu'à,

- la fantaisie rock et baroque d'Alfredo Arias de ses "noces de l'enfant roi" à travers le livret de l'historienne Chantal Thomas ; la musique des Rita Mitsouko, Catherine Ringer et Fred Chichin ; la chorégraphie de Ana-Maria Stekelman ; et, jouée dans une architecture éphémère de Patrick Bouchain au-dessus du bassin de Neptune pour les "fêtes de la nuit" du parc du château de Versailles en cet fin d'été 2006.

Le label attendu du ministère de la culture et de la communication pour la désignation du musée national des Granges de Port Royal comme "centre culturel de rencontre" consoliderait la qualité de ce paysage.



Les équipements sanitaires et sociaux :

Le territoire compte 10 centres hospitaliers communaux (hôpitaux, maisons de cure, etc.) et 8 établissements de soins pluridisciplinaires (cliniques par exemple) représentant près de 3 500 lits. Les structures publiques les plus importantes sont le centre hospitalier de Versailles (700 lits environ), le centre hospitalier de Longjumeau (près de 600 lits) et le centre hospitalier d'Orsay (près de 300 lits). Ils regroupent des services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, urgences et disposent également d'équipements de pointe tels scanners, imagerie par résonance magnétique (IRM), laboratoires, etc.

En outre, le nombre d'omnipraticiens libéraux sur le territoire est inférieur à 10 pour 10 000 habitants sauf sur le canton de Versailles où il est compris entre 10 et 14.

Concernant l'accueil des populations âgées, le territoire dispose de 4 000 lits environ sur l'ensemble de ses établissements (logements-foyers, maisons de retraite et services de soins de longue durée). Cependant, en Essonne, le taux d'équipement des secteurs de l'Yvette et du plateau d'Orly est largement inférieur aux autres secteurs du département (respectivement 62 et 92 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 144 pour le département).

Au niveau des services à domicile, toutes les communes du territoire sont desservies par des services prestataires d'aide ménagère et seules 7 communes (Vélizy, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Buc, Wissous et Morangis) ne sont pas desservies par des services de soins infirmiers à domicile.

Le territoire dispose également de structures d'accueil pour les populations handicapées (enfants et adultes). On trouve notamment des foyers d'hébergement pour adultes handicapés à Palaiseau (16 places) et Verrières-le-Buisson (19 places), des maisons d'accueil spécialisées (MAS) à Vélizy (44 places) et à Epinay-sur-Orge (60 places) et des instituts médico-éducatifs (IME) pour les enfants à Versailles (54 places), Trappes (45 et 60 places), Saint-Cyr-l'Ecole (35 places), Guyancourt (20 places), Jouy-en-Josas (62 places), Palaiseau (70 places), Massy (60 places) et Epinay-sur-Orge (72 places).

LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

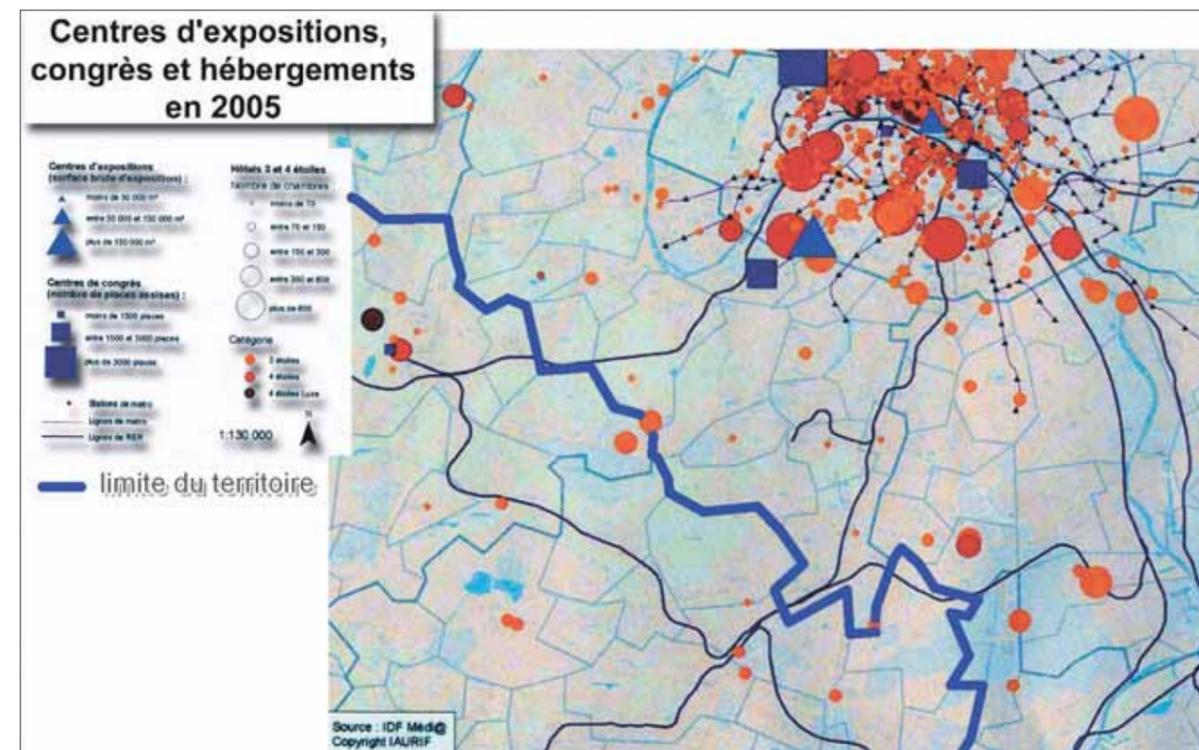
Les centres de congrès

L'Ile-de-France dispose de deux grands centres de congrès de plus de 3 000 places (le Palais des congrès de la porte Maillot et le CNIT), de quelques palais des congrès de capacités inférieures et d'une offre hôtelière répondant aux besoins de son rayonnement touristique et de son attractivité économique.

Le sud-ouest de la région dispose d'un palais des congrès situé à Versailles dont les capacités d'accueil sont inférieures à 1500 congressistes. Son rayonnement est actuellement plus national qu'international. Le territoire d'étude n'est doté ni de parc d'exposition ni de centre de congrès.

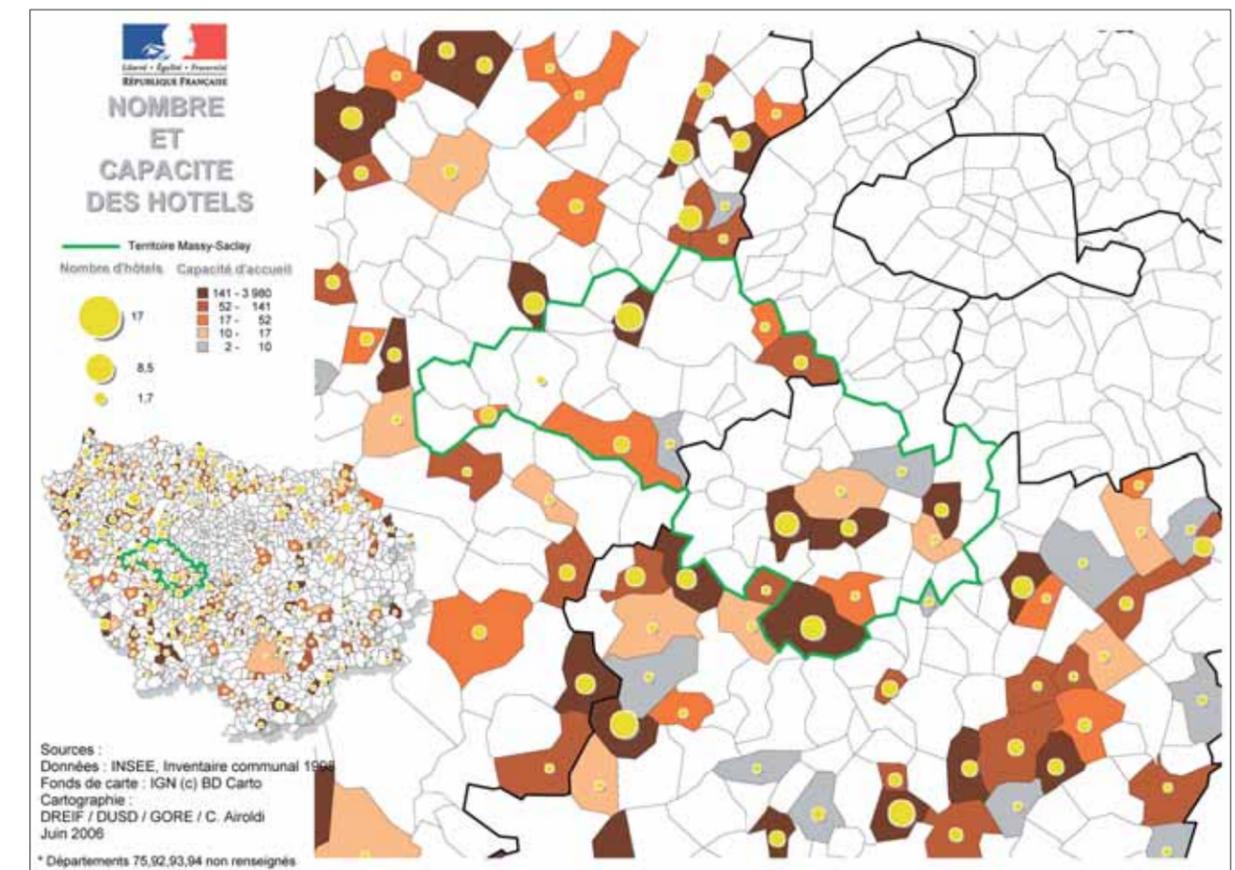
Le rayonnement de cette zone, où sont concentrés des centres de recherche, des laboratoires performants et des entreprises de hautes technologies et où sont présentes des personnalités de notoriété internationale, fait que ce territoire est susceptible d'accueillir des réunions internationales nécessitant un équipement adapté à ses ambitions et à son devenir prévisible. Ce territoire comporte néanmoins de nombreuses écoles, facultés et centres de recherches disposant de salles de réunions voire d'amphithéâtres.

Selon la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et Unibail, un centre de congrès fonctionne s'il a à proximité une offre hôtelière d'une capacité au moins égale au nombre de places de l'amphithéâtre, des services culturels, des commerces ; de fait, il doit être intégré à la ville.



Les hébergements

Le territoire dispose, selon l'inventaire communal de l'INSEE datant de 1998, de 108 hôtels disposant de 5 769 chambres. La partie Yvelinoise concentre 61 % du nombre d'hôtels et des capacités hôtelières. Versailles Grand Parc dispose de 26 hôtels, soit 1 369 chambres (dont 15 hôtels à Versailles totalisant 344 chambres) ; Massy avec 6 hôtels a une capacité de 405 chambres. Les capacités hôtelières sont assez bien réparties sur le territoire, seules 16 communes (6 des Yvelines et 10 de l'Essonne) sur 50 que compte le territoire ne disposaient d'aucun hôtel en 1998.



Selon le MOS 2003, l'agriculture occupe 8 800 ha sur les 39 000 du territoire. Elle est gérée par plus d'une centaine d'exploitations significatives soit au regard de leur chiffre d'affaires (exploitations florales, légumières et pépinières qui occupent peu d'espace) soit au regard de la surface qu'elle gère (exploitations céréalières). Le RA2000 donne 188 exploitations toutes tailles et spécialités confondues.

L'espace agricole est constitué d'entités plus ou moins homogènes définies par la morphologie du relief.

On distingue les entités suivantes :

- le plateau de Saclay,
- le plateau de Port-Royal-des-Champs et Magny-les-Hameaux,
- le plateau de Nozay,
- la vallée de Marcoussis,
- la basse vallée de l'Orge,
- les abords d'Orly

Avec les espaces boisés et les sites remarquables l'agriculture participe grandement à l'identité du territoire. Les cultures céréalières, protéagineuses et oléagineuses dominent avec 81% de la surface agricole utile et les cultures légumières florales et les pépinières en couvrent 6%, les prairies artificielles et permanentes occupent 9%.

Les communes agricoles des franges appartiennent à des entités plus larges essentiellement céréalières : au nord ouest la plaine de Versailles, au sud le plateau du Hurepoix.

Sur ces territoires, le maintien d'une agriculture pérenne sur un espace suffisamment vaste est un objectif important, à la fois parce qu'il permet la conservation de grands espaces ouverts et dégagés à quelques kilomètres de la capitale et qu'une agriculture vivante, dynamique et pérenne, adossée à une ville vivante est un élément de l'attractivité, du dynamisme comme de la qualité de l'aménagement global.

La préservation, à long terme, de larges espaces pour l'agriculture est un facteur d'identité et de patrimoine autour duquel se retrouvent les habitants comme les employés des entreprises ou des centres de recherche. L'étude menée par l'association Terre et Cité a souligné la complémentarité entre les objectifs de valorisation du potentiel de recherche et de pérennisation de l'environnement agricole. Celle conduite par l'association du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix a mis l'accent sur la responsabilité de la ville sur le milieu agricole.

L'agriculture aura besoin que soit fixé, à l'horizon du projet, le cadre pérenne de son activité, sans pour autant que lui soit fixé de modèle unique, qui appartient à chaque exploitation dans chaque territoire. La circulation des engins agricoles devra être assurée.

Pour cela, l'engagement de réserver, sur le territoire, au moins 2000 hectares à l'activité agricole devra être tenu. Plus globalement les objectifs à retenir sont d'assurer le maintien de l'agriculture, de valoriser et mettre à profit la proximité urbaine, et de faire reconnaître la valeur environnementale, culturelle, paysagère et récréative du territoire.

Le plateau de Saclay

Le plateau de Saclay situé à 160 m d'altitude domine de plus de 80 m les vallées de la Bièvre au nord, de la Mérantaise et de l'Yvette au sud, des coteaux boisés de forte pente isolent ce plateau de l'urbanisation et des infrastructures des vallées, un vallon central de faible pente orienté est-ouest draine les eaux de ruissellement qui sont dirigées sur les étangs centraux par des rigoles périphériques.

L'activité agricole assure aujourd'hui la gestion de 2 650 ha. La structure des fermes d'une surface moyenne de 200 ha chacune est toujours calquée sur les anciennes fermes royales.

Essentiellement céréalières, les exploitations privées (une douzaine) sont particulièrement compétitives, et la plupart d'entre elles ont complété leur activité par le développement de services: hébergement de chevaux, centre équestre, cueillette à la ferme, ferme pédagogique, plate-forme de compostage de déchets verts, production de semence de haute qualité, recyclage de boues, entreprise de travaux agricoles. Un des plus grands troupeaux laitiers de France (500 têtes) est située sur le plateau. Une des plus importantes pépinières de la région est également présente sur le plateau. D'autres projets sont à l'étude portés par des associations locales.

Ces fermes sont exploitées en fermage à plus de 60% de leur surface. Les exploitants sont jeunes, les structures actuelles doivent pouvoir supporter une modification de la politique agricole commune. Les agriculteurs ont besoin d'une vision à long terme sur le devenir de leur exploitation.

Aux exploitations privées s'ajoutent des exploitations scientifiques qui gèrent près de 400 ha : l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) à la Minière, l'ITCF (Institut Technique des Céréales et Fourrages) à Châteaufort (sur des terrains appartenant à la Région) la SGV (Station de Génétique Végétale) sur les terrains de l'université d'Orsay, l'INAPG (Institut National Agronomique Paris-Grignon) sur les terrains de la Région à Palaiseau, le GEVES (Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences) filiale de l'INRA occupe 184 ha sur la commune de Guyancourt.

L'association «La terre et la Cité» a fait réaliser par l'INAPG en septembre 2002 un audit patrimonial portant sur "Intérêts, conditions et moyens du maintien et de l'adaptation de l'agriculture du Plateau de Saclay pour une amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne". Cette étude a été financée par le Conseil Régional.

Inscrits dans la ceinture verte régionale, les espaces naturels du plateau sont depuis 1990 un des thèmes de la politique du Conseil Régional.

Le plateau de Port Royal des Champs et Magny les Hameaux

L'articulation forte de l'opération d'intérêt national avec le Parc Naturel Régional de la haute-vallée de Chevreuse sera l'une des conditions de réussite du territoire, qui doit savoir tirer tout le parti de ses ressources exceptionnelles.

Situé à 160 m d'altitude et inclus dans le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute-Vallée de Chevreuse, le plateau de Port Royal des Champs et Magny les Hameaux est bordé par les vallées boisées de la Mérantaise au nord et du Rhodon au sud, essentiellement géré par de grandes exploitations céréalières, il accueille en outre une exploitation appartenant à l'INRA. Cet espace de qualité paysagère et patrimoniale (site classé de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs notamment) fait partie d'un périmètre régional d'intervention foncière dont la région avait déjà acquis en 2004 une surface de 253 ha.

Le plateau de Nozay et la plaine de Marcoussis

Situé à 160 m d'altitude, le plateau de Nozay est isolé par l'autoroute A10 à l'ouest et l'urbanisation linéaire de la RN20 à l'est, par des coteaux pentus et boisés au nord et au sud. Essentiellement céréalier il accueille aussi une surface relativement importante de cultures légumières et des installations équestres. De par la présence d'un faisceau important de lignes à haute tension il reste l'abri de l'urbanisation.

La plaine de Marcoussis : Cette plaine sableuse et humide, longtemps spécialisée en cultures légumières et fraises de plein champ a vu son agriculture évoluer vers les cultures céréalières tout en conservant une production légumière et florale sur 3,5% de sa surface. Une exploitation atypique à caractère social et un centre d'apprentissage horticole sont présents sur la commune. Dans un site attractif et très morcelé, les surfaces agricoles ont notablement muté au profit de l'urbanisation et l'exploitation de granulats.

La plaine de Saulx-les-Chartreux et la basse vallée de l'Orge

Cet espace coupé par la RN20 est toujours occupé par des cultures légumières qui commercialise en vente directe sur les marchés locaux ou sur le marché d'intérêt national de Rungis;

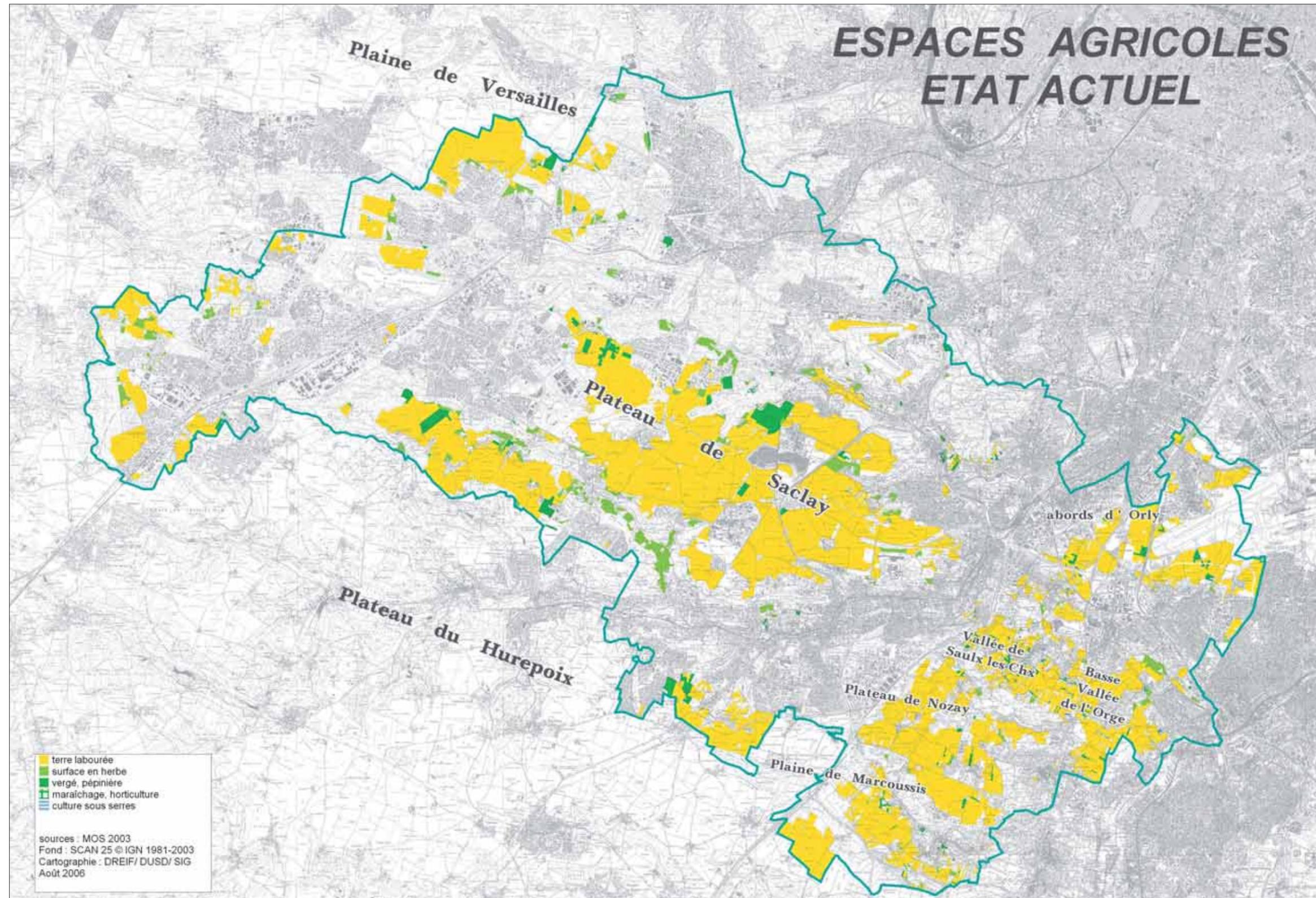
Les abords d'Orly

Ils sont gérés par une agriculture céréalière située en grande partie sous l'emprise du plan d'exposition au bruit. Bien que cultivé par des exploitations de grande taille, le parcellaire est particulièrement morcelé par les infrastructures.

Le projet agri-urbain intercommunal du triangle vert

Initiés par des élus locaux porteurs de projet avec le concours d'exploitants agricoles, deux pôles de projets se concrétisent : Saulx-les-Chartreux et Marcoussis.

Le projet local repose sur une densification raisonnée de l'emprise bâtie existante et le maintien des espaces ouverts, notamment sous gestion agricole. Et pour cela, vise à garantir le foncier à long terme, la sécurité des productions (anti-chapardage), empêcher le mitage, faciliter les circulations agricoles, améliorer la gestion hydraulique puis faciliter le développement de projets enracinés dans l'économie locale et régionale.



PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Le territoire, objet de l'étude, riche en histoire, recèle un patrimoine architectural d'une valeur exceptionnelle. En particulier, le prestigieux château de Versailles, ses jardins, son parc sont connus dans le monde entier et attirent un très grand nombre de visiteurs.

La présence de la cour durant plus d'un siècle dans ce château a entraîné à Versailles la construction au XVIIe et XVIIIe siècles d'une véritable ville nouvelle avec ses places, ses avenues dessinées au cordeau le long desquelles se dressent des bâtiments remarquables...

Le château était entouré d'un grand parc, ceinturé d'un mur percé de 24 portes, qui englobait une partie du plateau de Saclay et de Trappes avec des hameaux comme Buc, Guyancourt, Toussus-le-Noble, Saint-Cyr-l'Ecole... et de nombreuses fermes. Des gigantesques travaux ont été entrepris pour alimenter en eau le château et ses jardins (voir la fiche sur les rigoles et l'annexe sur le patrimoine du réseau hydraulique) qui ont profondément modifié le paysage avec la création de nombreux étangs.

Pour des raisons de facilité de lecture de la présente fiche et du territoire, la description sommaire de ce patrimoine mondialement connu figure en annexe.

Hors le château et son impact sur la ville et les alentours, le territoire compte des bâtiments dignes d'intérêt, témoignages d'un passé plus ancien comme le donjon du XIIe siècle de Maurepas, l'ancienne Commanderie des Templiers à Elancourt, ou plus modestes comme des églises de village, des maisons d'hommes célèbres.

Ce bâti fait l'objet de mesures de protection, inscription ou classement soit au titre de la protection des monuments historiques et de leurs abords soit au titre de la protection des sites (cf définition en annexe).

Ce territoire est également riche en milieux naturels support d'une biodiversité qu'il convient de favoriser et dont certains bénéficient de protections fortes ; comme les vallées de la Bièvre et de l'Yvette, sites inscrits au titre des Monuments Historiques.

Donjon de Maurepas
photothèque DREIF)



Commanderie des Templiers d'Elancourt
(photothèque DREIF)



Le patrimoine bâti

La zone d'étude possède un patrimoine historique extrêmement varié datant du Moyen-Age jusqu'à nos jours, certes plus modeste que celui de Versailles décrit en annexe où se concentrent les bâtiments de l'Epoque Moderne. On y trouve de très nombreux monuments dignes d'intérêt : églises, moulins, fermes, châteaux... qu'il est impossible de tout citer.

De l'époque médiévale,

subsistent entre autres sur le territoire :

- à Maurepas, un donjon cylindrique à contreforts du XIIe siècle ayant conservé toute sa hauteur ;
- à Elancourt, la chapelle de la Villedieu construite au début du XIIIe siècle, lieu de recueillement des Templiers, symbolisant la puissance militaire et financière que représentait cet ordre. La Commanderie a été restaurée et abrite actuellement un centre culturel ;
- à Longjumeau, dans le hameau de Balizy, le pont des Templiers, plus vieux pont de l'Ile-de-France, classé monument historique en 1930, dernier vestige de la Commanderie des Templiers de Balizy fondée en 1288.
- à Jouy-en-Josas, l'église Saint-Martin se distingue par sa tour-clocher - dont la base édifée au XIIIe siècle constitue la partie la plus ancienne de l'édifice - surmontée d'une flèche d'ardoise. L'intérieur renferme de remarquables statues et de belles sculptures, dont la plus connue, "la Diège", est une Vierge polychrome à l'enfant du XIIe siècle
- à Marcoussis, du château de Montagu, édifié vers 1403-1408, il ne reste que les soubassements et une tourelle d'une avancée fortifiée préservés dans un parc à l'anglaise de 12 ha. (site inscrit)

Sites classés et inscrits du XIXe siècle

Ces sites, musées, parcs et grandes propriétés se trouvent principalement dans la vallée de la Bièvre :

- à Jouy-en-Josas, au fond de la vallée ; le musée de la toile de Jouy, dédié à la manufacture d'Oberkampf est installé dans le château des Eglantines ; dans le Clos des Metz, on peut visiter une ancienne ferme du XVIIe, nichée dans la verdure où Léon Blum, ancien président du Conseil du Front Populaire, passa les dernières années de sa vie.
- sur les coteaux, dans les sites boisés très prisés, la haute bourgeoisie s'est fait construire au XIXe siècle de nombreux châteaux néoclassiques comme les châteaux Mallet, Montebello, Montcel, Vilvert à Jouy-en-Josas, le château des Côtes aux Loges-en-Josas, ou celui du Haut-Buc à Buc.
- à Bièvres : le château des Roches qui appartenait à Bertin l'Ainé, mécène et directeur du «Journal des débats» attira tout ce que le monde des arts comptait de plus éminent au temps du Romantisme : Chateaubriand, Benjamin Constant, Sainte-Beuve, Madame de Staël, Juliette Récamier, Berlioz, Ingres, Litz, Victor Hugo qui composa des poèmes rassemblés dans les Rayons et les Ombres, les Feuilles d'automne, et Les Chants du crépuscule.

Le moulin de Vauboyen a été restauré, la chapelle du XVIe a été décorée par des artistes contemporains, Lurçat, Buffet et le site est devenu une galerie d'art et un centre artistique et culturel, haut lieu de l'art moderne depuis 1959.

Felix Tournachon, dit Nadar, célèbre photographe réalisa au dessus de la Sygrie, affluent de la Bièvre, la première photographie aérienne mondiale en 1858. Le musée de la photographie de Bièvres retrace l'histoire de cet art.

PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

à Verrières-le-Buisson, André Malraux venu retrouver Louise de Vilmorin a été enterré dans la propriété, en 1975, près d'Estienne d'Orves, le résistant.

- à Massy, Ingres séjourna fréquemment dans le château de Vilgenis où il réalisa ses trois plus grandes toiles. Le fort de Saint-Cyr et la batterie de Bois-d'Arcy sont recensés dans l'inventaire des monuments historiques, ils font partie de la deuxième ceinture de forts édifiés autour de Paris après la défaite de 1870 sous la direction du général, directeur du Génie, Séré de Rivières.

Du XX^e siècle, les monuments inscrits ou classés sont plus rares.

A Versailles, la gare des Chantiers est inscrite, tout comme à Trappes, la cité ouvrière des «Dents de scie» construite en 1931 par les architectes Henri et André Gutton pour la compagnie des chemins de fer et rénovée en 1995 par Antoine Grumbach. Ces 40 pavillons mitoyens à l'étonnant décalage (45°) donnent un effet particulièrement saisissant d'où leur nom.

Le patrimoine scientifique est aussi représenté avec l'inscription de l'anneau de collisions du centre universitaire d'Orsay.

A Villiers-le-Bâcle, dans une petite maison rurale, nichée au creux de la vallée de la Mérentaise, on peut découvrir l'atmosphère intime, restituée le plus fidèlement possible, de Léonard Foujita, célèbre peintre de l'École de Paris.

Au delà de ces sites et monuments inscrits ou classés, l'art et la culture sont aussi présents sous des formes variées. L'art contemporain est visible partout dans les villes, parcs, places... comme par exemple, dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, construite à partir de 1970.

Pour l'architecture, on peut citer parmi d'autres : l'immeuble Louis Lumière de Dominique Perrault, l'immeuble Edison de Massimilio Fuksas, le siège de Bouygues de Kevin Roche, l'usine Thalès de Renzo Piano dans un parc dessiné par Michel Desvigne, les bâtiments du Technocentre Renault de Valode et Pistre et ceux de Chaix et Morel, architectes par ailleurs du Synchrotron Soleil à Saclay ;

«les Arcades du Lac» et «le Temple du Lac» de Ricardo Bofill, «les Caryatides» de Manolo Nuñez-Yanowsky, «la villa Jean Monet» de F. Magendie et V. Parent ;

le théâtre de Saint-Quentin de Stanislas Fiszer, l'université de Versailles Saint-Quentin d'Antoine Grumbach, les archives départementales des Yvelines de Bernard Feypell et Pierre Margui ;



Les «Dents de Scie»
(photothèque DREIF)

l'hôtel de ville de Magny-les-Hameaux de Philippe Madec, le clocher de l'église Saint-Quentin des Sources de Michel Euvé, la grande halle de Montigny-le-Bretonneux de Philippe et Martine Deslandes...

Plus d'une centaine d'œuvres d'artistes contemporains agrémentent l'espace public de la ville nouvelle : la «perspective» de Marta Pan, «le Parc des Sources» de Dani Karavan, la sculpture «distance lumière» et le disque oblique « Méta» de Missim Merkado, les «Gogottes», animaux fantastiques, de Tloupas Philolaos, la «Voilure» de Van Thieren, «l'arche de la Porte de la Paix Céleste» de Piotr Kowalski, les sculptures linéaires en terre cuite de Denis Mondineu qui animent la passerelle au-dessus de la RN10 ou la rue Le Notre dans le centre de Saint-Quentin, «l'Arborescence polymorphique», renommée «Spaghettis» par les habitants, des frères Simonnet implantée dans le parc des Coudrayes conçu par le paysagiste Michel Corajoud...

Les réalisations architecturales contemporaines sont également très nombreuses en dehors de la ville nouvelle ; on peut citer par exemple l'École polytechnique réalisée en 1976 par Henry Pottier située sur le plateau de Saclay à Palaiseau ou la gare TGV de Massy réalisée en 1991 par Jean Marie Duthilleul.

Un patrimoine rural et vernaculaire

Bien que ni classé, ni inscrit, ce patrimoine mérite aussi une attention toute particulière. Construits le plus souvent avec les matériaux locaux : la meulière ou la brique enduite ou non, les bâtiments les plus caractéristiques de ce patrimoine sont les églises avec leur clocher, les fermes, les manoirs, les maisons de maîtres, les petits châteaux, propriété privées non accessibles au privé (des Côtes, du Gavois ou de Villiers-le-Bâcle), des abbayes mais aussi d'anciens moulins, colombiers, lavoirs...

Ainsi, pour assurer la conservation de son patrimoine ancien, Massy a créé en 2001 une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager – cf. glossaire en annexe) couvrant le Vieux Massy, le Vieux Vilaine et le parc de Vigénis.

Sur le plateau de Saclay les fermes du Trou Salé, d'Orsigny, du Grand Viltain, du Petit Viltain, de la Martinière, de Villiers-le-Bâcle, de Moulon sont en activité ; la ferme des Granges à Châteaufort pratique l'élevage de chevaux. Les fermes du plateau de Trappes englobées dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ont été restaurées et affectées à de nouveaux usages ; ainsi par exemple la ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux est devenu un centre culturel et hippique avec un restaurant et un hôtel, la ferme Decauville à Voisins-le-Bretonneux accueille une médiathèque...



Saclay : ferme d'Orsigny
à cour carrée
(photothèque DREIF)

Ce territoire a également été marqué par l'épopée mondiale de l'aviation. Le 14 octobre 1897, quelques années après sa première tentative, Clément Ader effectua à bord de l'Eole, un bond de 200 m à quelques centimètres du sol à Satory près de Versailles avant de briser une aile.

Le plateau de Saclay a été très prisé des aviateurs au début du XX siècle : Robert Esnault-Pelterie, les frères Farman (qui achetèrent un terrain de 18 ha à Toussus-le-Noble pour installer leur aérodrome), Blériot qui inaugura son école de pilotage à Buc attirant tous les dimanches par ses meetings aériens une foule de curieux. D'autres terrains d'aviation s'implantèrent dès 1907 à Saint-Cyr-l'École, Buc, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Villacoublay, Satory, Guyancourt. Des tentatives de records seront réalisées aboutissant parfois à des accidents dramatiques comme celui d'Hélène Boucher. Quelques discrets mémoriaux rendent hommage à ces pionniers de l'aviation.

Le plateau de Saclay, le Christ de Saclay, des champs, quelques fermes en lisière ou tapies dans une dépression à l'abri du vent, sont le rendez-vous, le dimanche, des cyclotouristes et des sportifs de toute la banlieue sud de Paris pour une randonnée en solitaire ou en peloton. Les grandes courses cyclistes nationales et internationales comme le Tour de France traversent ce territoire et les «dix-sept tournants», la côte de Chevreuse, la côte de Châteaufort sont devenus des lieux mythiques. Une stèle à la mémoire du célèbre cycliste Jacques Anquetil y a été érigée.

Le patrimoine naturel

La zone d'étude possède un riche patrimoine naturel constitué de forêts, vallées, étangs remarquables comme ceux situés sur les plateaux de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines qui accueillent de nombreux oiseaux migrateurs (voir fiche 10 sur les rigoles).

On peut distinguer schématiquement trois ensembles orientés sensiblement parallèlement Ouest Nord-Ouest - Est-Sud-Est :

au nord en limite de la zone la forêt de Marly, le bois de Fausses Reposes et la forêt de Meudon ;
au centre la vallée de la Bièvre du bois de la Minière à l'Ouest jusqu'à Verrières-le-Buisson à l'Est ;
au sud, la vallée de la Mérantaise, dont les communes en amont (à l'Ouest) sont intégrées dans le Parc Naturel Régional de Chevreuse. La remarquable Vallée de Chevreuse où coule l'Yvette borde le plateau de Saclay au sud-est. (voir carte des milieux naturels protégés en annexe)

Au nord, les forêts de Marly, Fausses Reposes, Meudon

Trois massifs forestiers sont intégrés en partie dans la zone d'étude :

La forêt de Marly

L'ancienne forêt de Cruye, rebaptisée forêt de Marly à la fin du XVIIe siècle par Louis XIV, s'étend sur un peu moins de 2 000 ha sur un plateau orienté nord-ouest, sud-est dont l'altitude varie entre 100 et 178 m au nord du territoire de l'étude dominant au nord la vallée de la Seine, au sud la Plaine de Versailles.

C'est le domaine des feuillus avec le chêne rouvre ou pédonculé, le châtaignier, le hêtre dont quelques spécimens parmi les plus remarquables de la forêt. Les résineux, pins sylvestres et laricios sont rares. Les chevreuils et les sangliers reviennent grâce à la présence d'épais ronciers, les lapins et renards abondent. Elle est devenue domaniale en 1871.

De nombreuses routes forestières, pistes cavalières, sentiers de promenade et sportifs permettent d'accueillir entre 1 et 2 millions de visiteurs par an.

La forêt de Fausses Reposes

Massif de 631 ha, vestige de l'ancien massif du Rouvray qui s'étendait de Boulogne à Versailles, la forêt de Fausses Reposes d'une altitude moyenne de 150 m est constituée essentiellement de châtaigniers, de chênes, de hêtres et de bouleaux. Un réseau de rigoles, aqueducs et mares draine la forêt jusqu'aux étangs de Ville-d'Avray, réservoirs destinés à alimenter autrefois les jeux d'eau du parc de Saint-Cloud, domaine de Monsieur, frère du roi.

La forêt est ouverte au public et fréquentée par environ 1,5 million de promeneurs par an ; des sentiers de grande randonnée, sportifs, des pistes cavalières sillonnent le domaine

La forêt de Meudon

D'une superficie de 1 084 ha, la forêt de Meudon s'étend sur le haut et les pentes d'un plateau au relief tourmenté à une altitude comprise entre 99 m et 178 m. Elle domine au nord la boucle de la Seine de Boulogne, au sud, elle borde sur toute sa longueur la commune de Vélizy-Villacoublay.

La forêt est constituée de châtaigniers, de chênes sessiles ou pédonculés, de hêtres, de frênes, de feuillus précieux comme les merisiers et quelques résineux.

Elle est peuplée de lapins, renards, écureuil, de pigeons ramiers, de corneilles, de pics épeiche, de sittelles, de mésanges...

Comme les deux autres massifs, ses nombreux chemins ouverts au public permettent d'accueillir plus de 2 millions de promeneurs par an.

PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Au centre, la forêt de Versailles et la vallée de la Bièvre**La forêt de Versailles**

La forêt de Versailles d'une superficie de 1 052 ha est constituée d'un ensemble de 9 petits massifs séparés les uns des autres par de grandes infrastructures routières ou de grandes emprises. Elle couvre les hauteurs dominant Versailles au nord et la vallée de la Bièvre au sud à une altitude moyenne de 150 m. C'est le domaine des châtaigniers et des chênes dont certains, historiques. Elle est devenue domaniale en 1871, comme la forêt de Marly, et aménagée une première fois en 1892, aménagement qui resta le premier et le dernier jusqu'en 1988.

La présence des chevreuils et sangliers s'y fait de plus en plus rare, les lapins et les renards continuent d'apprécier cet environnement forestier car la chasse est interdite. Cette forêt est très fréquentée puisqu'on y recense 1,5 millions de visiteurs par an.

Les bois de Satory au nord du camp militaire qui dominant la plaine de Versailles et le parc du château possèdent une grande variété de peuplements (chênes rouvres, pédonculés, hêtres, frênes, merisiers, érables, tilleuls...). Situé au sud du camp, le bois de la Minière, où la Bièvre prend sa source, comprend trois étangs (étang du Moulin à Renards, du Val et de la Genestre) sur lesquels on peut pratiquer la pêche et le canotage. Ici commence la vallée de la Bièvre.

La vallée de la Bièvre

Depuis le 7 juillet 2000, la vallée de la Bièvre est protégée au titre du classement dans le cadre de la loi du 2 mai 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

*«Une rivière au fond ; des bois sur les deux pentes.
Là, des ormeaux, brodés de cent vignes grimpantes ;
Des prés, où le faucheur brunit son bras nerveux ;
Là, des saules pensifs qui pleurent sur la rive,
Et, comme une baigneuse indolente et naïve,
Laissent tremper dans l'eau le bout de leurs cheveux.*

*Là-bas, un gué bruyant dans des eaux poissonneuses
Qui montrent aux passants lés jambes des faneuses ;
Des carrés de blé d'or ; des étangs au flot clair ;
Dans l'ombre, un mur de craie et des toits noirs de suie ;
Les ocres des ravins, déchirés par la pluie ;
Et l'aqueduc au loin qui semble un pont de l'air.»*

Victor Hugo, Les feuilles d'automne 1831

La forte dénivellation (35 mètres) crée des coteaux inexploitable par l'agriculture, mais recouverts d'espaces boisés. Le fond de vallée, peu large, est assez plat et humide, car les infiltrations d'eaux de pluie sont bloquées par la couche argileuse formée par les marnes à huîtres. On y trouve donc beaucoup de pâturages qui accueillent les poulinières comme celles du haras de Vauptain. Des alignements de peupliers, de saules blancs, de trembles, de frênes, d'aulnes, de quelques ormes bordent la rivière, donnant à l'ensemble un caractère bocager.

On y trouve des espèces herbacées hygrophiles et mésohygrophiles (eupatoire chanvrine, menthe à feuilles rondes, préle des champs), mais également une flore typique aux mares et points d'eau comme la petite lentille d'eau, le cresson des fontaines, la renouée persicaire, les joncs, les roseaux et le carex.

La faune de la vallée se compose de mouettes rieuses en hiver, de poules d'eau, de foulques macroules, de canards colvert et souchet, de hérons cendrés, de grèbes huppés, de bergeronnettes grises, de bruant des roseaux, de martin-pêcheurs et hirondelles au printemps...

Les haies et les lisières des massifs boisés sont des biotopes favorables au développement de petits mammifères comme les campagnols, les mulots, les musaraignes, les hérissons et les écureuils.

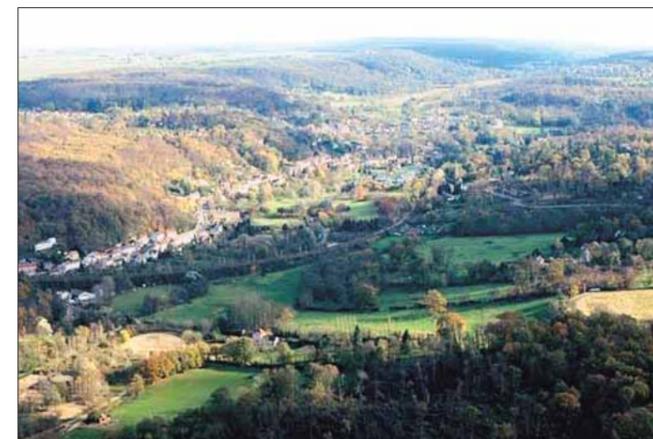
On trouve aussi des grenouilles et des salamandres dans les mares.

La vallée de la Bièvre se caractérise par des boisements linéaires et quasi-continus qui couvrent ses coteaux jusqu'à Verrières-le-Buisson ; sur la rive au nord : bois de la Porte Neuve, bois de la Couronne, bois du Cerf-Volant, bois des Gonards, bordé par le golf de la Boulie, bois des Metz à Jouy-en-Josas, bois de l'Homme-Mort, bois de Montéclain, bois du Loup Pendu.

Sur la rive sud : bois de la Genestre, Garenne des Loges, bois Chaveaux, le Val d'Albian, bois du Chat Noir. Le bois de Verrières occupe le rebord sud-est du plateau de Vélizy-Villacoublay et les versants de la Bièvre et de la Sygrie. En lisière, l'Arboretum de Verrières-le-Buisson possède 300 espèces d'arbres et d'arbustes sélectionnés par Philippe-André de Vilmorin à partir de 1815. En 2004, ce site a été classé réserve naturelle régionale.



La Bièvre à Buc
(© photographie C. Cottour)



Jouy-en-Josas au fond
de la vallée de la Bièvre,
à gauche le bois des Gonards
(photothèque DREIF)

PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

**Au sud, la vallée de la Mérantaise,
la vallée de l'Yvette le parc naturel régional de Chevreuse**

Au sud-ouest du territoire, la vaste forêt de Rambouillet, plus grand massif forestier des Yvelines d'environ 23 000 ha s'étend au nord jusqu'à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines avec le bois de Trappes qui en constitue la limite extrême. Ce bois est une ancienne réserve royale de chasse à courre qui a gardé les larges allées et carrefours en étoile. Comme dans toute la forêt de Rambouillet, la faune est abondante, chevreuils, renards, sangliers.

Le sol est constitué d'excavations liées soit à d'anciennes carrières à ciel ouvert de bancs de meulière, soit à des trous de bombes datant de la seconde guerre mondiale.

La forêt de la vallée de la Mérantaise constitue un ruban boisé étroit mais continu sur les communes qu'elle traverse dans le Parc Naturel Régional (PNR) de Chevreuse. Ce site est remarquable mais très fragile, entre le plateau de Saclay et le plateau de Magny.

Plus au sud le PNR créé en 1985, couvre une région à dominante rurale, regroupant 21 communes et s'étendant sur 24 300 ha. Traversée par l'Yvette et la Rémarde, cette Haute Vallée de Chevreuse est marquée par une alternance de plateaux de grandes cultures et de vallées aux rebords boisés. La forêt qui couvre 44% de son territoire représente un élément important de richesse naturelle et paysagère. Le parc représente un des sites d'intérêt écologique les plus intéressants d'Ile-de-France et abrite une grande variété de milieux, allant des plus humides comme les tourbières aux plus secs comme les friches calcicoles. Les milieux humides sont particulièrement riches : ils concentrent un très grand nombre d'espèces de faune et de flore remarquables sur une petite partie du territoire.

Le parc possède un patrimoine culturel riche varié marqué par l'histoire de France, avec des abbayes (Port-Royal - déjà citée - et les Vaux de Cernay), des châteaux (La Madeleine, Dampierre, Breteuil, Coubertin), des églises, des manoirs...

Le Parc Naturel Régional est un atout considérable pour le développement voisin du grand projet urbain à même d'accueillir, dans les meilleures conditions d'environnement et de qualité de vie, les pôles de compétitivité, leurs acteurs et leur famille.



Château de Breteuil (photothèque DREIF)



Vallée de la Mérantaise (© photographie C. Cottour)



(© photographie C. Cottour)



L'Yvette à Chevreuse (© photographie C. Cottour)



Forêt de Rambouillet (© photographie C. Cottour)

Relief, bâtiments,
bois et forêts,
routes et chemins -
BD Topo Pays de
l'Institut Géographique
Naturel - Cadrés par le
système d'information
géographique de la
Direction Régionale de
l'Équipement d'Ile-de-
France, ©IGN 2004



Approche sensible du site

L'échelle de territoire

Du plateau de Saclay au domaine de Versailles

Le dessin des grands tracés domaniaux sur la carte gravée dite "des chasses du Roi" et l'expression moderne du relief, bâtiments, bois et forêts, routes et chemins permis par le fond BD Topo de la carte de l'institut géographique national, révèlent la forte identité de cette partie ouest de la Région Île de France.

La qualité de l'urbanisation dans ce secteur est redevable de ces grands tracés, inscrits dans la géographie locale, et qu'elle a su respecter.

Le dessin des ouvrages d'art, des rigoles, bassins, réservoirs et retenues d'eau désigne l'échelle territoriale du dessein royal du domaine de Versailles, ici, "ces grands tracés ont été respectés dans la mutation des sols et constituent un élément essentiel par les liens physiques et symboliques permis, comme par la tenue des espaces publics résultants", remarque Bertrand Warnier dans le document préparatoire à ce concours international d'idée d'urbanisme, dans la continuité des travaux de Hervé Blumenfeld. La beauté de ces cartes révèle le potentiel de ce territoire.

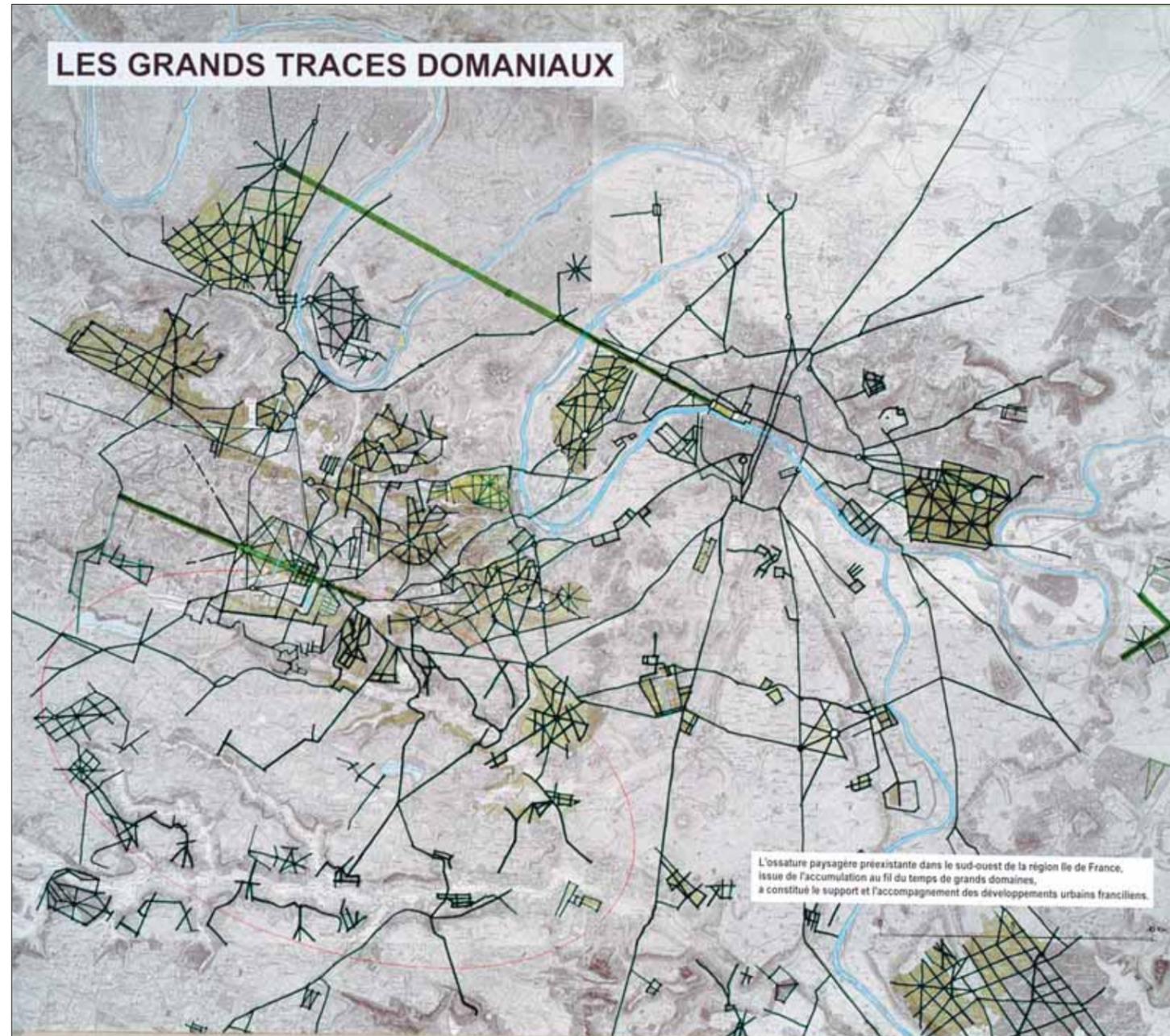
À propos du caractère naturel et de l'échelle régionale

Ce caractère et l'échelle de l'ensemble formé par le plateau de Saclay et les vallées de la Bièvre et de l'Yvette, prennent leur sens dans cet écriin : du parc naturel du Vexin à celui du Gâtinais, en passant par la plaine de Versailles, le Mantois, la forêt de Rambouillet, le parc naturel régional de Chevreuse, la vallée de l'Orge. Le caractère naturel est lisible à l'échelle du grand paysage de la Région Ile de France. Il étonne vraiment aujourd'hui lorsque l'on y chemine.

La diversité des regards qui sont ici proposés invitent à une approche sensible du territoire : regards de l'urbaniste, de l'historien, du géographe, de l'archéologue et de l'artiste ; regards de l'architecte urbaniste de l'État, de l'historien d'art et professeur de l'école nationale supérieure des beaux arts, et du photographe.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE

"La carte des grands tracés domaniaux",
Bertrand Warnier, Urbaniste



Source : carte extraite des "éléments de cahier des charges". Ici le récolement de cartes topographiques dite "carte des chasses du Roi" avec des levés exécutés en 1764 et achevés en 1773 pour ce qui concerne les environs de Versailles et Sceaux jusqu'à la méridienne de l'observatoire de Paris, dressées par le géographe du Roi et gravée sur cuivre au 1/28 800^{ème}.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE

Le plateau de Saclay

Le climat

Le territoire a du caractère. Le plateau de Saclay se distingue par la présence des éléments naturels : le vent, le soleil et l'eau sont aussi prégnants que la nature végétale.

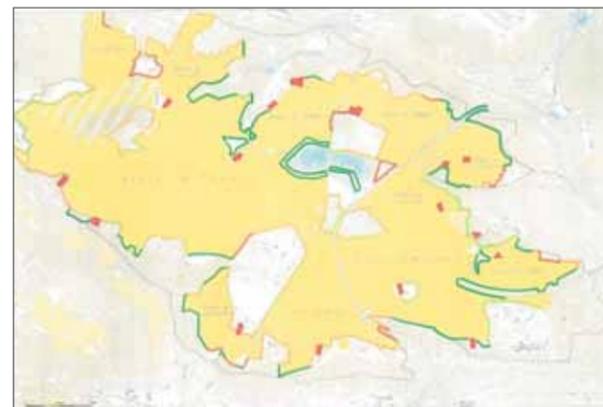
Plateau sous le soleil et les vents d'ouest, ce caractère naturel a certainement influencé la nature parcellarisée de l'occupation. Il accompagné sa transformation de marécage en espace agricole extensif aujourd'hui.

Dans les années 1980, de grandes institutions du domaine des sciences et des techniques, closes par sécurité, ont découpé un autre parcellaire, générant des lotissements d'une grande banalité.

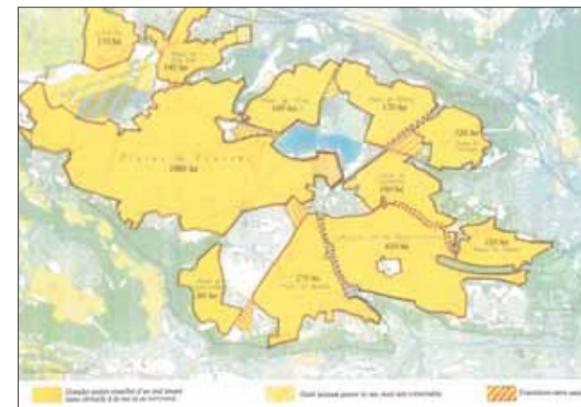
Climat de plateau, l'idée d'une urbanisation oriente là vers un "urbanisme de bocage" afin de limiter le rayonnement solaire et atténuer les effets du vent.

L'horizon

La perception de son unité visuelle s'affirme d'emblée au sommet des différents chemins d'accès et bien sûr sur le plateau lui-même, offrant des lisières boisées ou de ciel comme autant de lignes d'horizon naturelles, une qualité d'espace unique en Île-de-France. Le traitement aérien des couloirs de lignes électriques haute tension et de la RN118, entrée routière vers Paris, n'affecte pas sensiblement la force de cette continuité visuelle à grande échelle. L'étude "Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay" de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France le montre clairement.



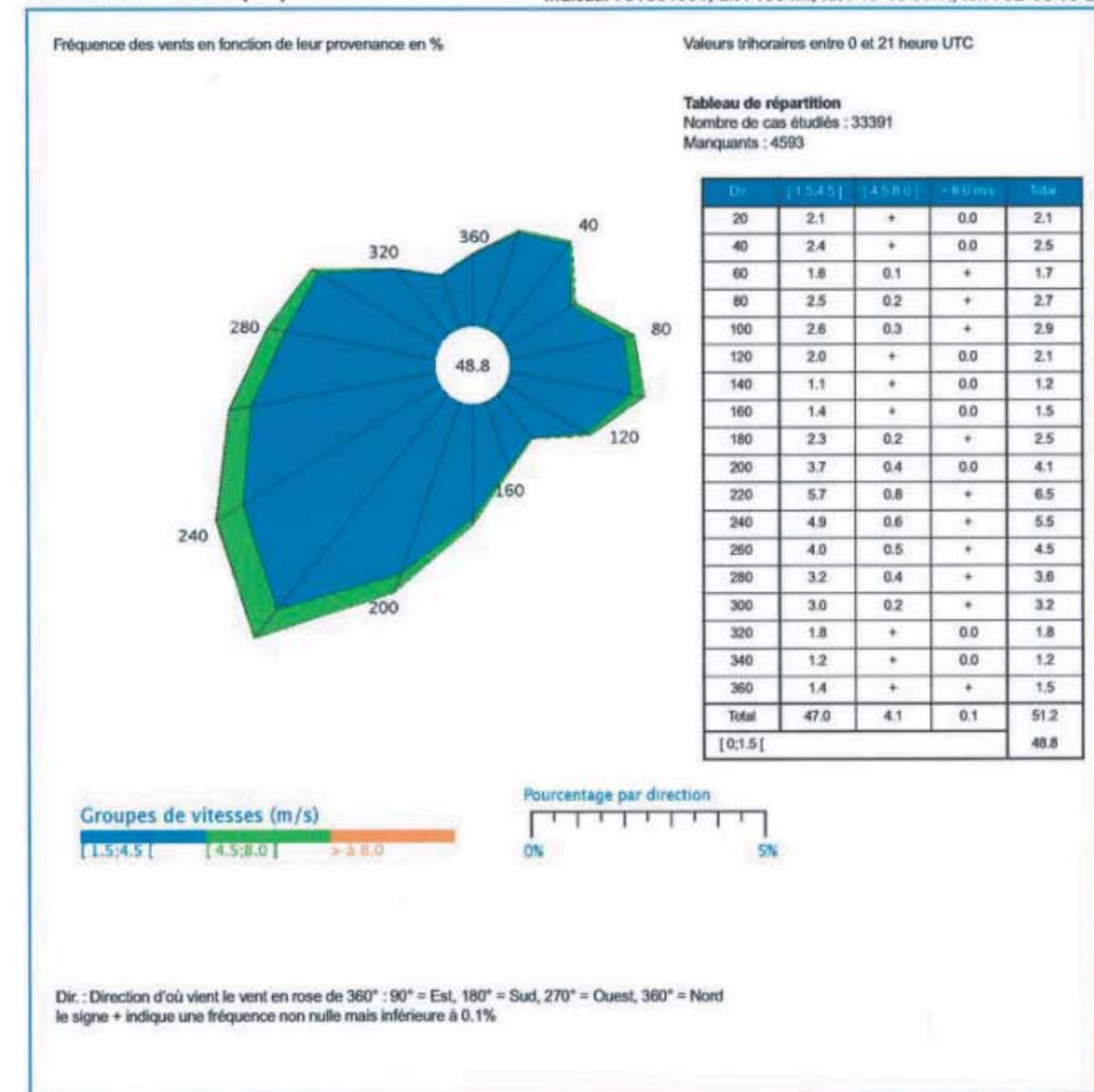
Un horizon naturel sur les lisières boisées et le ciel d'ouest



Étude sur les unités visuelles - "Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay", IAURIF, 1996.

SACLAY – CEN (91)

Indicatif : 91534001, alt : 155 m., lat : 48°43'06"N, lon : 02°08'18"E



La rose des vents des services de la météorologie nationale, 2006.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE

Un paysage à enrichir

Deux représentations primordiales :

- le château de Versailles et la machine de Marly sur la colline de Bougival associée au réseau des rigoles pour l'alimentation en eau du parc ,
- le synchrotron Soleil et le développement technico-scientifique.

L'attractivité internationale de la région Paris Île-de-France est ainsi confrontée aux deux monumentalités, expression de deux domaines prégnants, le tourisme culturel et la renommée scientifique.

Un maillage à réinventer

le maillage indispensable des "mouvements de vie" entre le temps et l'espace de ces deux visions du territoire nés principalement et successivement de volontés régaliennes reste à construire à partir de :

- la mémoire des tracés des grands domaines liés à la science de l'eau.
- la puissance d'évocation de la haute technologie de notre époque.

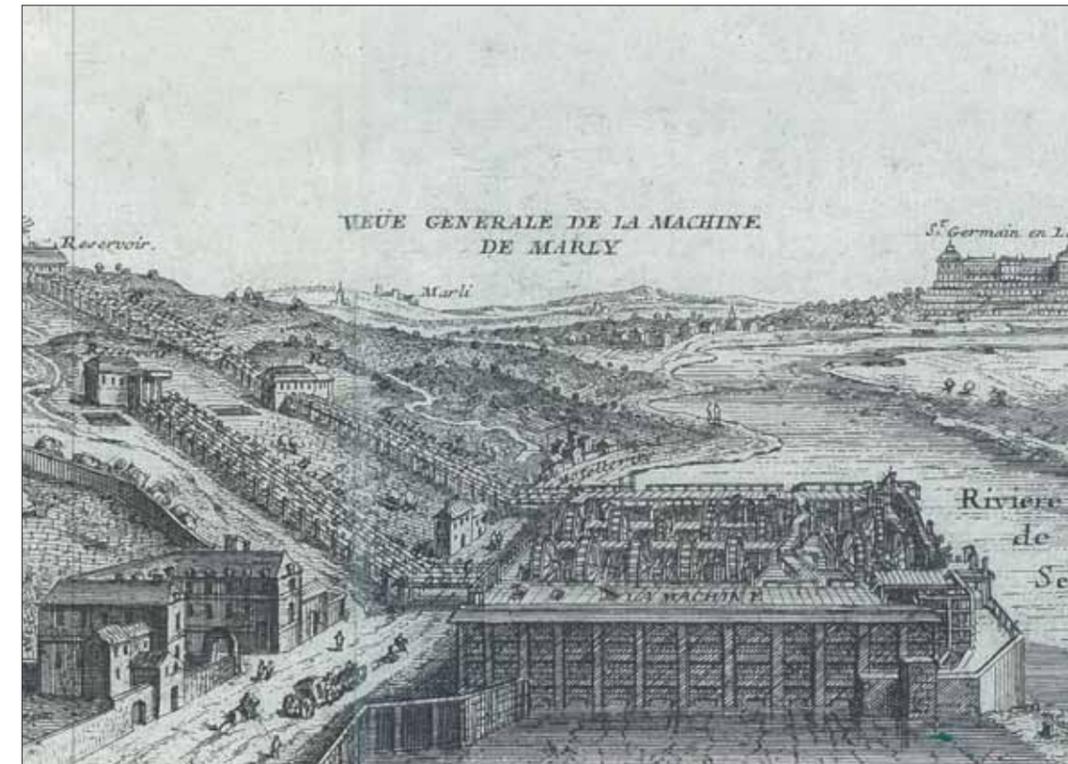
De l'harmonie de ce travail fondé sur l'approche sensible évoquée précédemment naîtra de ce territoire de projet le projet de paysage à concevoir et à construire.

Circulations douces et couture des lieux

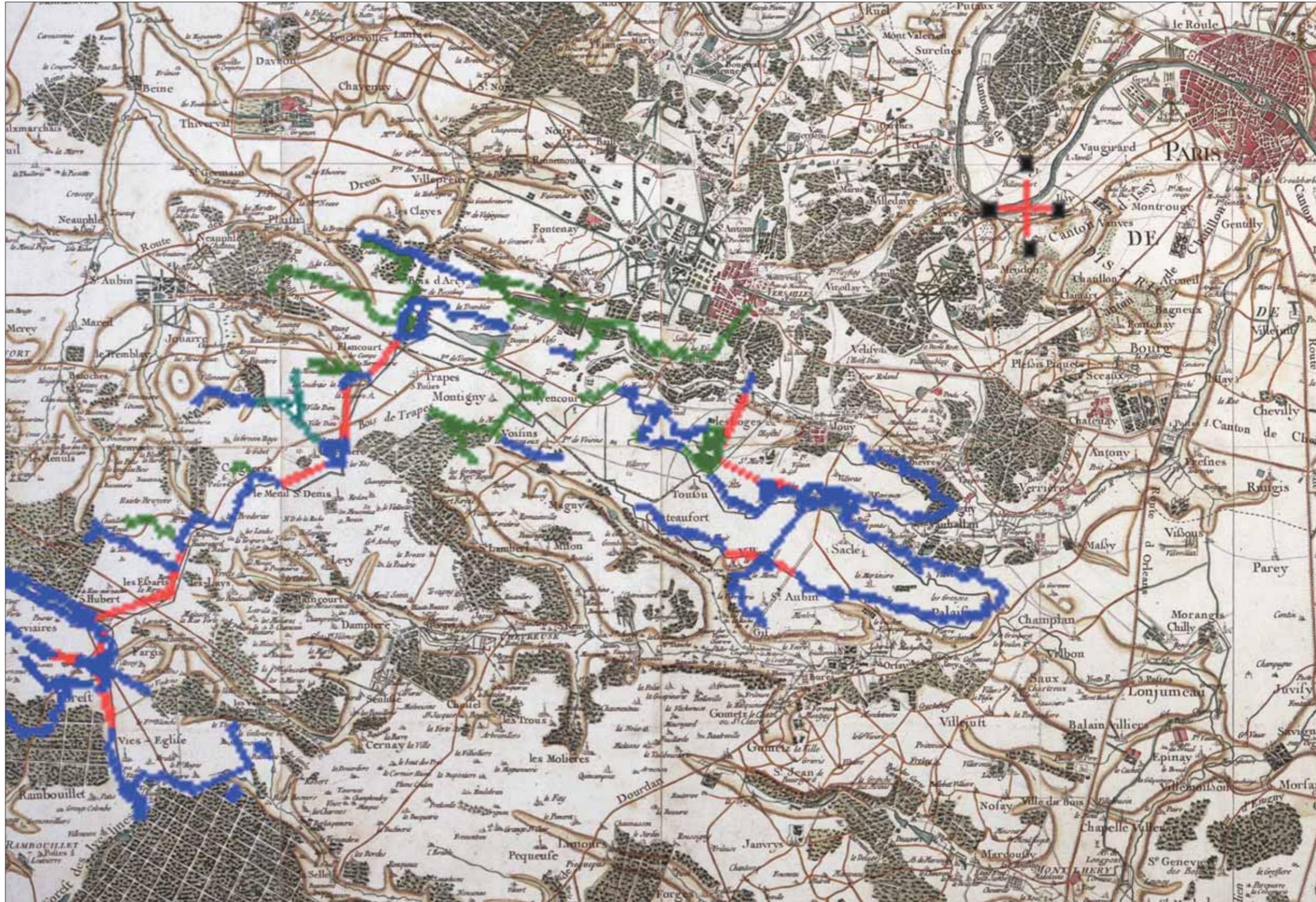
Inscrites dans les grands tracés, adossées à la géographie, mais aussi à l'histoire, des circulations douces peuvent permettre de redécouvrir le territoire - plateau, vallées et plaines - le recoudre et le magnifier, sans fuir la modernité.

Sources

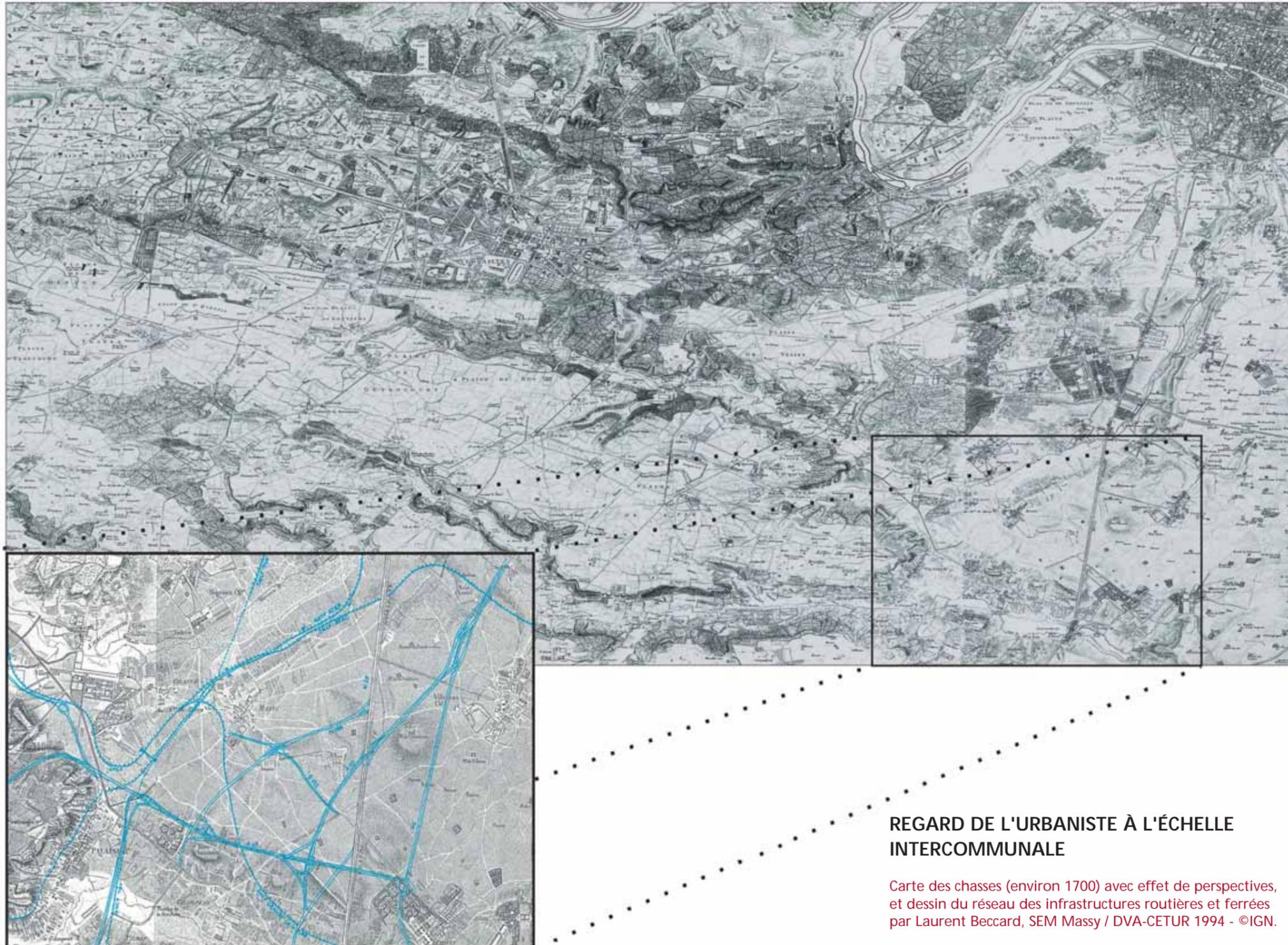
- "Paysages, territoires : métaphore de l'Île-de-France", Jean-François Chevrier et William Hayon, Parenthèses, 2002.
- "Paysage, grand paysage" cahiers de l'IAURIF, n°106, 1994



PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE



PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE



REGARD DE L'URBANISTE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

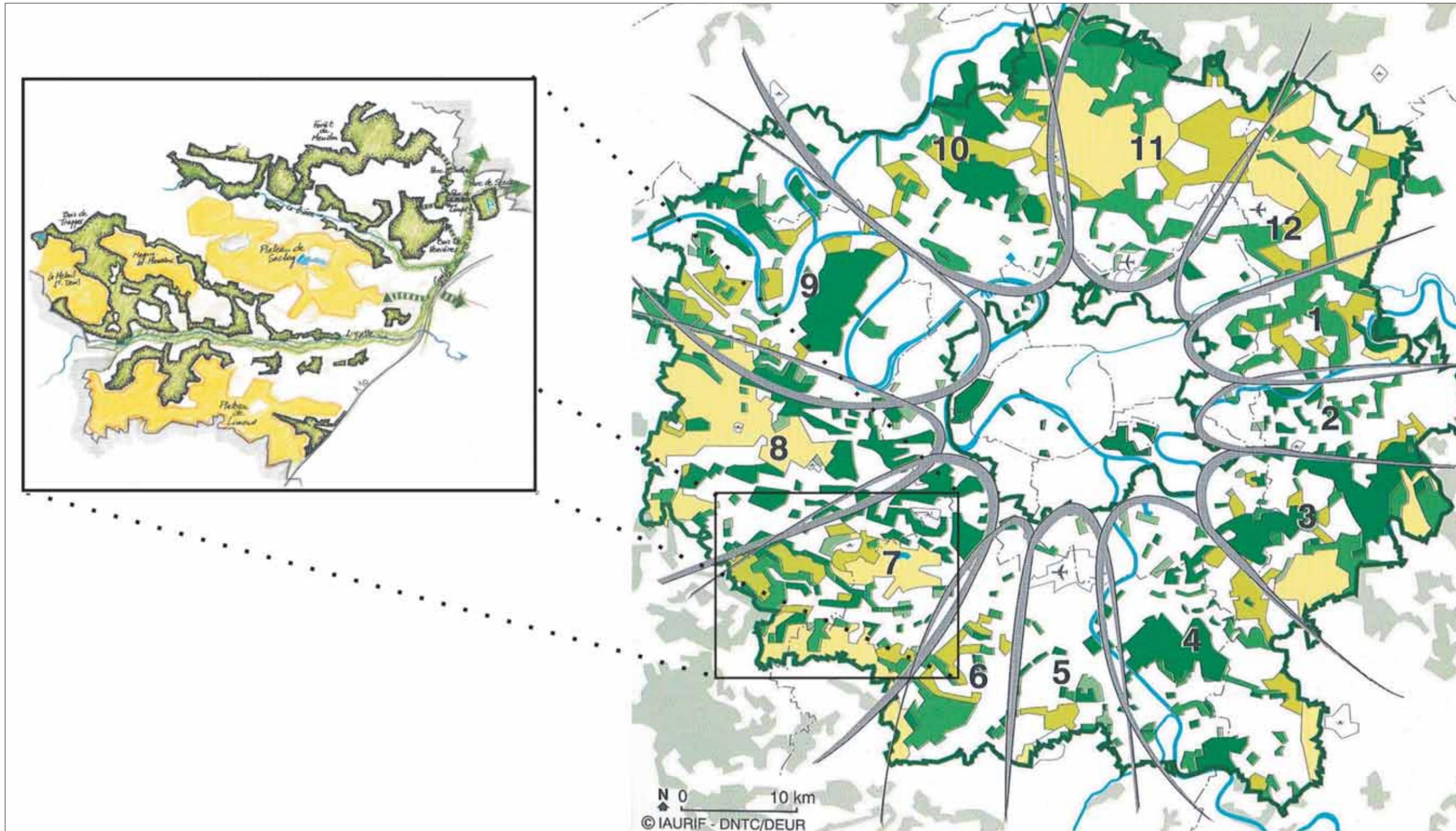
Carte des chasses (environ 1700) avec effet de perspectives, et dessin du réseau des infrastructures routières et ferrées par Laurent Beccard, SEM Massy / DVA-CETUR 1994 - ©IGN.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE



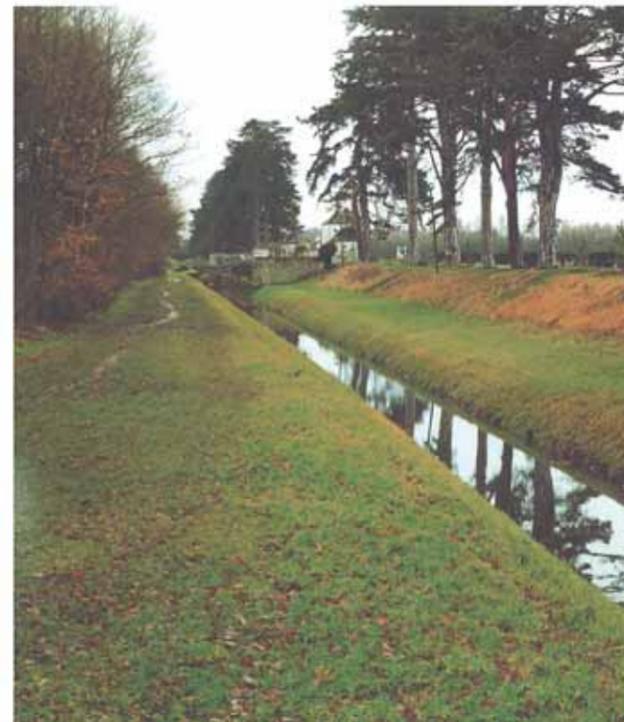
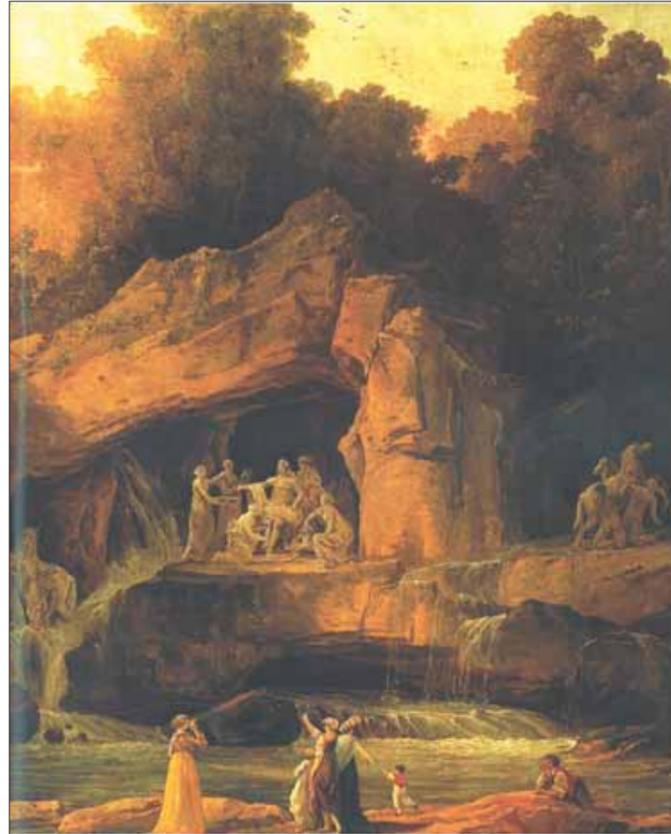
REGARD DE L'URBANISTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE - Cadrage "La trame foncière" SDAU 1976, préfecture de la région Ile-de-France.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE



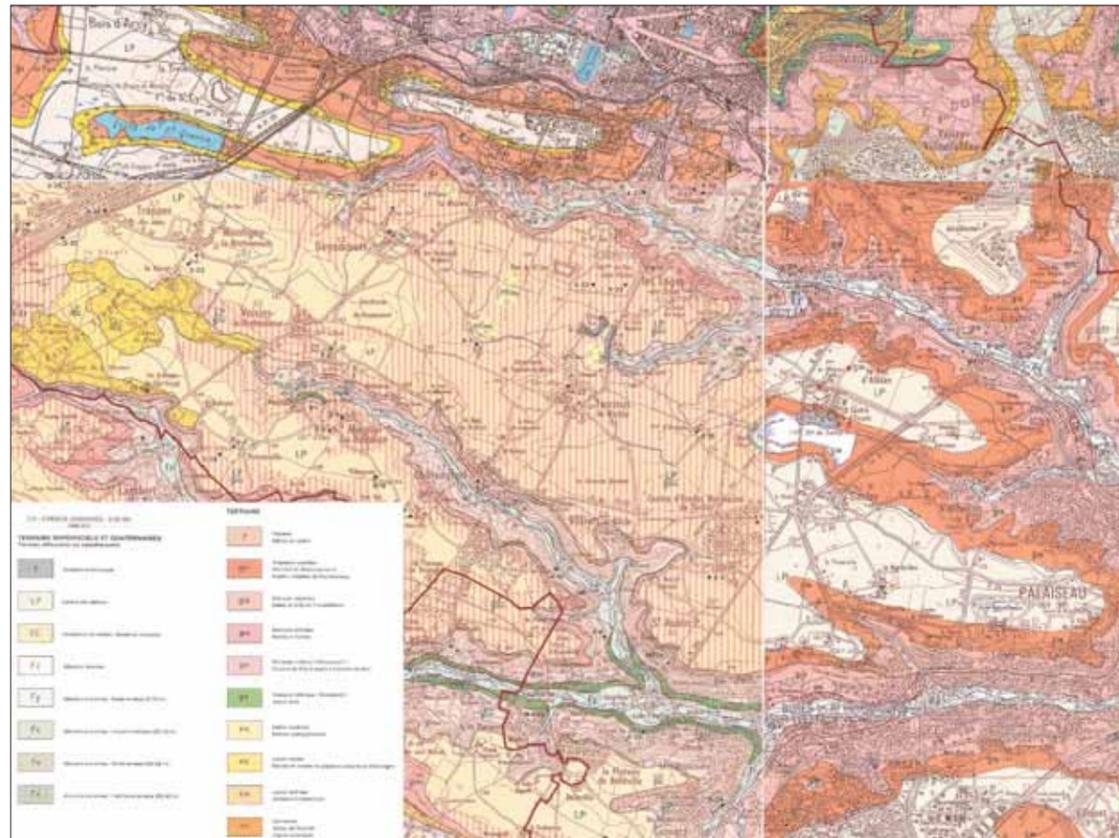
REGARD DE L'URBANISTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE - La ceinture verte et le site du plateau de Saclay et de la haute vallée de l'Yvette - Plan vert régional, IAURIF, Agence des Espaces Verts, Conseil Régional d'Ile-de-France 1995.

PAYSAGE, RELIEF ET TRAME FONCIERE



REGARD DE L'HISTORIEN, DE L'ARCHÉOLOGUE ET DE L'ARTISTE - "Paysage Territoires : métaphore de l'Ile-de-France", parenthèses, 2002.

LES ETANGS ET RIGOLES DES PLATEAUX DE SACLAY ET DE TRAPPES



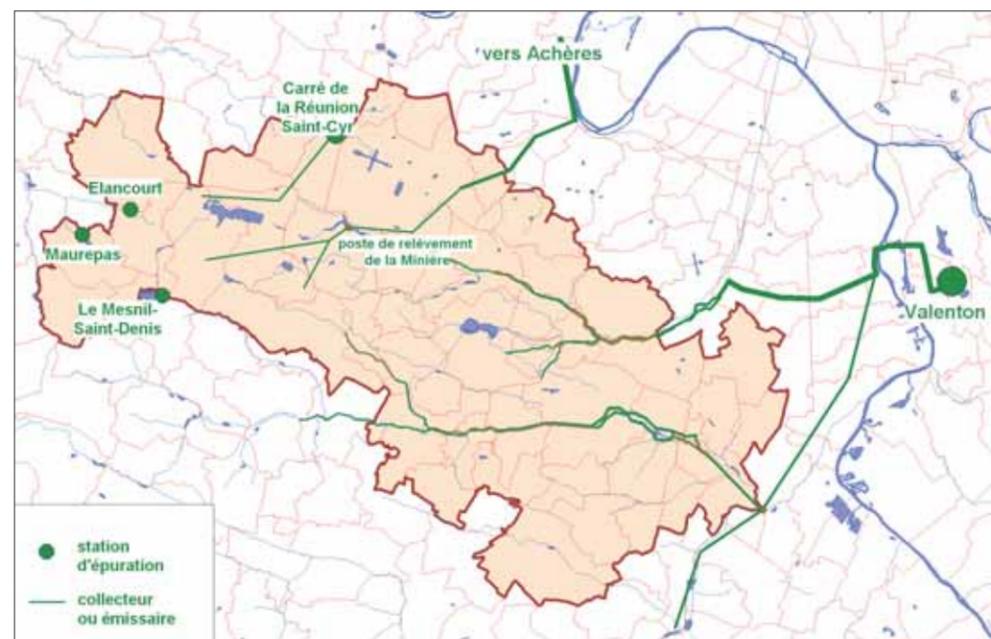
Les plateaux de Saclay et de Trappes présentent des limons très riches, d'épaisseur variable, reposant sur une couche ondulée d'argile à meulière très imperméable, elle-même située au-dessus d'une grande épaisseur de sable de Fontainebleau.

Un système ancien de drainage des plateaux existe depuis le XVII^e siècle. L'eau collectée dans des étangs rejoignait autrefois Versailles. Actuellement ce système de rigoles et d'étangs qui a subi des modifications de fonctionnement et l'abandon de certains de ces rigoles, étangs et aqueducs continue de réguler l'eau pluviale avant de rejoindre les principalement les vallées de la Bièvre et l'Yvette.

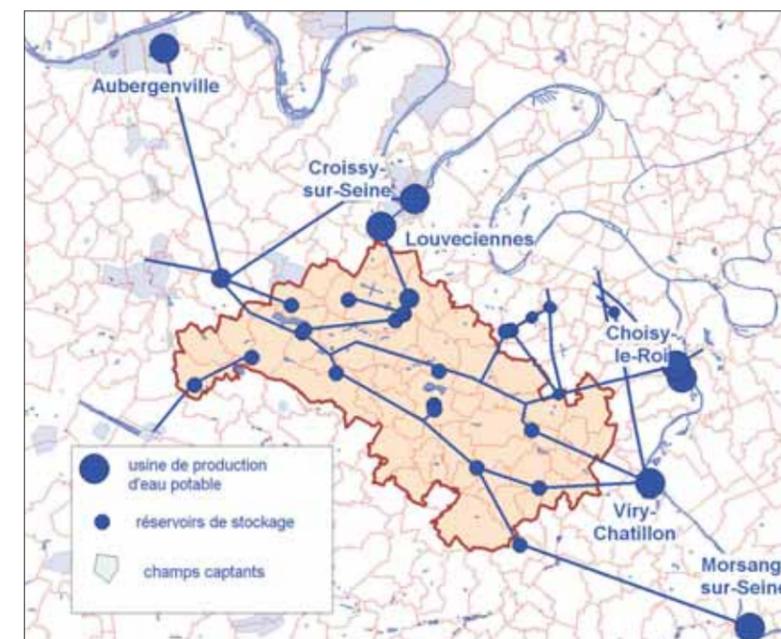
Ce principe doit rester intangible. Il est donc nécessaire de prévoir dans tous projet des bassins, des fossés ou un stockage régulateur «à la parcelle» et étudier toute solution par infiltration dans le sol par le biais d'études pédologique et hydrogéologique adaptées.

L'assainissement des eaux usées pourrait nécessiter la construction d'une nouvelle station d'épuration dans le secteur ou à proximité. Le principe de déconcentration des flux d'eaux usées à traiter a été posé par le SDAGE Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de 1996 actuellement en cours de révision. Ce principe a été repris dans le SAGE Orge-Yvette (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé le 9/06/06. C'est pourquoi le traitement des effluents à proximité des zones de production doit être favorisé. Cependant, il reste à solutionner la question de savoir où rejeter les eaux traitées : sol et sous-sol à destination des nappes, rigoles et en dernier recours les rivières de la Bièvre et l'Yvette qui peuvent subir des étiages sévères.

Il faut se poser la question fondamentale du recyclage de ces eaux traitées surtout dans une démarche de développement durable. Les progrès récents des process de traitement des eaux usées permettent d'obtenir un effluent d'une qualité potentiellement très intéressante. Cette question est d'autant plus cruciale par rapport aux périodes probables de sécheresse à venir et quant à la réduction des coûts de la gestion du cycle de l'eau (irrigation, production d'eau potable, préservation et restauration des milieux aquatiques, etc.)..



Assainissement des eaux usées



Alimentation en eau potable

LES ETANGS ET RIGOLES DES PLATEAUX DE SACLAY ET DE TRAPPES

Rigoles, aqueducs et étangs marquent encore de nos jours les paysages typiques du Plateau de Saclay et des environs de Vauhallan. Ils participent au schéma hydraulique mis au point par Louis XIV pour alimenter les bassins de Versailles.

De 1677 à 1680, Jean-Baptiste Colbert, ministre du roi et surintendant des bâtiments met en œuvre trois grands projets d'alimentation en eau :

- Les étangs inférieurs qui collectent les eaux du Plateau de Saclay
- Les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy qui collectent les eaux de la plaine de Trappes
- La machine de Marly qui remonte les eaux de la Seine sur la plaine de Louveciennes.

Réseau des étangs inférieurs

Thomas Gobert : l'inventeur du réseau des étangs inférieurs

En 1675, Thomas Gobert est nommé intendant et ordonnateur alternatif des bâtiments du roi. Il va donner sa pleine mesure comme ingénieur et constructeur des ouvrages hydrauliques qui alimenteront les eaux du château.

Colbert, en 1680, demande à Gobert de faire une étude sur le «Plateau qui s'étend de Palaiseau jusqu'à Chateaufort, Voisins et Guyancourt».

Thomas Gobert commence alors les relevés de niveau dans la plaine. Il sait que le plateau est moins élevé que ceux d'Arcy et de Trappes, mais le bassin versant est plus important ; il peut donc espérer collecter plus d'eau. Puis il faudra la transporter par gravité et donc garder les pentes indispensables au bon écoulement. Pendant l'année 1680, Gobert va donc niveler le plateau et le chemin pour mener les eaux à Versailles. Il traverse au fond du buc la vallée de la Bièvre et nivelle le plateau à la recherche de points bas où il peut rassembler les eaux. «Il s'en trouva quatre ; le plus considérable est entre Saclé et Vilras.

A la suite de ce premier nivellement, Gobert élabore une première proposition qui satisfait Colbert. Des étangs sont alors projetés au Pré Clos, à Saclay, à Orsigny, au Trou Salé et à Buc, avant la traversée de la vallée ; c'est tout un réseau de rigoles et d'aqueducs qui amène aux étangs les eaux de pluie tombant dans la région. L'ensemble est prévu pour pouvoir retenir environ 1,5 million de m³ d'eau.

Gobert réalise un second nivellement vers le sud du plateau pour envisager d'autres rigoles et collecter de l'eau supplémentaire. Ce deuxième relevé permettra, par la suite, de réaliser le circuit des rigoles qui amènera l'eau au futur étang de Villiers, duquel un aqueduc la dirigera vers l'étang Vieux.

Le premier étang de Saclay

L'étang naturel de Saclay, comme l'avait noté Gobert en 1680, a un fond d'environ 3,25 m au-dessus du parterre du château de Versailles. Il faut donc rehausser les bords de l'étang pour établir une retenue et ainsi disposer d'une réserve suffisante et d'un niveau d'eau surélevé pour assurer la pente des eaux jusqu'à Versailles. Cet étang, agrandi artificiellement, est connu actuellement sous le nom d'étang Vieux.

Il a une forme hexagonale légèrement allongée dans le sens est-ouest et des remblais de terre sont montés sur les six côtés. La chaussée principale à l'est longue de 600m et élevée de 4,5 à 5 m ferme la sortie de l'étang. Le départ de l'aqueduc vers Orsigny est placé sur le côté ouest.

Les rigoles de Palaiseau et de Favreuse, qui collectent les eaux à l'est du plateau, passent sur les bords nord et sud de la chaussée principale puis longent les remblais extérieurs pour venir se jeter au début de l'aqueduc. Elles sont creusées en forme de trapèze dont le petit côté est situé, suivant le relief, de deux à quatre mètres en dessous du niveau du sol.

Rehaussement et nouvel étang de Saclay

Avant toute chose, il fallait augmenter les réserves d'eau et pour cela agrandir la surface des étangs. La chaussée du premier étang est rehaussée à 8 m et il est décidé de construire dans le thalweg du ru de Vauhallan une deuxième chaussée d'environ 875 m de long et légèrement coudée. Les deux rigoles de Favreuse et Palaiseau vont délaissier l'étang Vieux et venir se jeter dans ce nouvel étang artificiel «l'étang Neuf».

La chaussée de l'étang Neuf, celle de l'étang Vieux et l'aqueduc construit le long de l'étang d'Orsigny, sont maçonnés. La chaussée de l'étang Vieux est coupée en son milieu en mars 1684 pour permettre la communication entre les deux étangs. Des vannes, encore en fonctionnement aujourd'hui, permettent d'établir des niveaux différents dans les deux étangs et un nouveau système de collecte va venir alimenter directement l'étang Vieux.

Etat final du réseau en 1687

Le réseau des étangs inférieurs est mis en service au début de l'année 1687. Six étangs ont été construits : le Pré Clos, les étangs Vieux et Neuf, Orsigny, Villiers et le Trou Salé, et plus de 60 km de rigoles les alimentent. Ces étangs sont reliés par des aqueducs : aqueduc des Mineurs, de Villedombe, du Plessis, de Saclay. Pour permettre aux eaux drainées sur plateau de Saclay de franchir la vallée de la Bièvre, un important aqueduc de 450 m de long est construit à Buc. L'ouvrage, terminé en 1685, comprend 2 niveaux d'arcades, mais comme on n'était pas trop sûr de la solidité de l'ouvrage un massif de terre a été élevé jusqu'au sommet du premier niveau permettant à la route de Buc à Toussus-le-Noble de franchir la vallée marécageuse de la Bièvre. L'eau circule ensuite dans un aqueduc souterrain jusqu'aux réservoirs de Gobert à Versailles.

LES ETANGS ET RIGOLES DES PLATEAUX DE SACLAY ET DE TRAPPES

Les rigoles

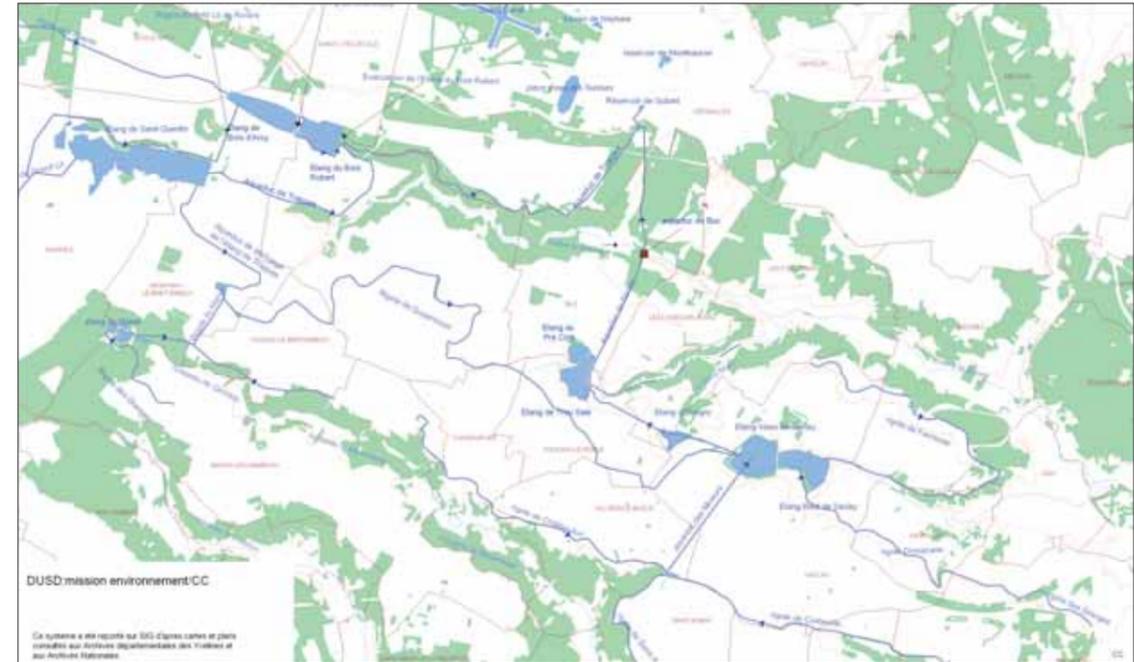
Une rigole est un canal étroit et en pente qui permet l'écoulement des eaux. Elles appartenaient jadis au domaine de la couronne, ce qui explique que leur parcours est jalonné de bornes... dont plusieurs sont encore en place, souvent enfoncées dans la végétation.

Réseau des étangs supérieurs

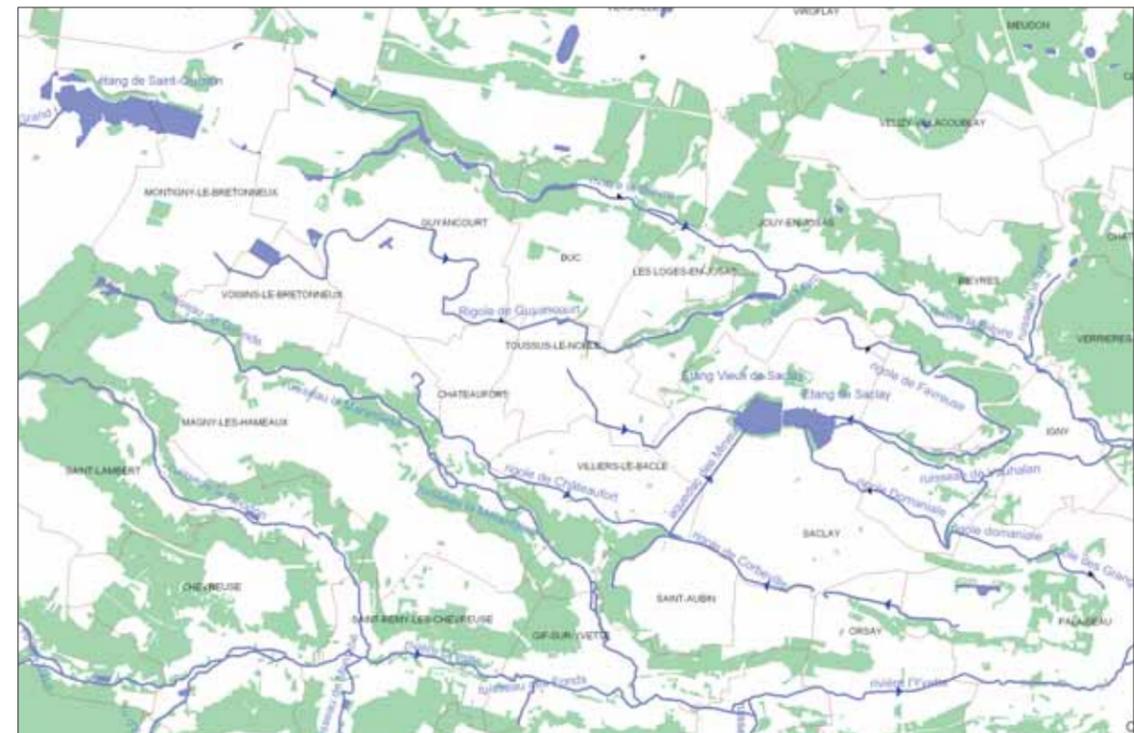
Après la mort de Colbert, les travaux réalisés ne suffisent pas au besoin du parc, Louvois fait procéder à des opérations de drainage sur les terres du plateau de Rambouillet, entreprise, menée, par Vauban à partir de 1684, qui donne naissance au vaste réseau hydraulique dit "des étangs supérieurs" qui s'étire entre Rambouillet et Versailles modifiant radicalement les dispositions hydrographiques naturelles.

En tout treize étangs et retenues dont celui de Saint-Quentin-en-Yvelines pouvant stocker près de 8 millions de mètres cubes d'eau, près de 200 kilomètres de rigoles dont 25 en aqueducs souterrains, recueillent les pluies tombées sur plus de 13 000 hectares.

Suivant les besoins du parc du château, ces eaux stockées sont déversées dans le Grand Lit de Rivière, constitué de plusieurs aqueducs et rigoles pour rejoindre gravitairement les réservoirs après un écoulement d'environ 35 Km.



Carte des étangs et rigoles au XVIIe siècle



Le réseau hydraulique actuel du plateau de Saclay

LES ETANGS ET RIGOLES DES PLATEAUX DE SACLAY ET DE TRAPPES

Aujourd'hui

Le réseau inférieur

Le réseau des rigoles et étangs du plateau de Saclay n'alimente plus les réservoirs de Gobert à Versailles depuis longtemps, mais il continue à drainer le plateau et collecter l'eau par ses rigoles dans des étangs qui sert à refroidir les installations du Centre d'Essais des Propulseurs à Saclay.

Des coupures sont venues modifier profondément le fonctionnement du réseau d'origine. L'eau n'est plus conduite vers Versailles, elle sort des étangs dont le débit de fuite est régulé pour descendre dans les vallées. La rigole de Guyancourt n'est plus raccordée au réseau inférieur, elle s'écoule dans le ru Saint-Marc avant de rejoindre la Bièvre.

La rigole de Corbeville est coupée dans son milieu, la partie amont s'écoule dans un fossé vers la vallée de l'Yvette. L'écoulement de la rigole Domaniale est inversée, elle rejoint directement le ruisseau de Vauhallan affluent de la Bièvre.

A l'origine, la rigole de Favreuse prenait naissance en bordure des terrains occupés aujourd'hui par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (Hôtel Valbièvre) sur la commune de Saclay. Depuis l'urbanisation du site, son lit n'est perceptible qu'à partir de la RN446. La rigole débouche dans l'étang Neuf de Saclay mais une partie est déviée dans le ru de Vauhallan.

Les eaux collectées par le tronçon amont se déversent actuellement dans le fossé de la RN118. La rigole est donc déconnectée, du fait du passage de la nationale.

Au niveau du tronçon aval (à partir du chemin du Picotois), la rigole n'est pas interrompue par la RN118, mais passe sous la voie.

L'étang Vieux se déverse maintenant dans l'étang Neuf qui a pour exutoire le ruisseau de Vauhallan.



Etang Vieux, Etang Neuf et Centre d'essais des propulseurs (Saclay) - photothèque DREIF

Le réseau supérieur

L'aqueduc de Trappes rejoignant Versailles à été coupé privant les jeux d'eau du parc du château de l'eau collectée sur le plateau de Rambouillet à Saint-Quentin. Le réseau des rigoles n'est plus utilisé depuis 1977 mais sa vocation d'assainissement et de loisirs reste entière.

Il constitue un pôle de verdure d'un intérêt primordial à proximité des grandes zones urbaines. Il est une des seules étapes dans la région pour les oiseaux migrateurs et un des derniers refuges de la nature en région parisienne. Les ouvrages hydrauliques ont en effet engendré la formation de zones humides qui se révèlent d'une grande richesse écologique. On a pu ainsi créer en 1965 une réserve naturelle nationale à l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines où 210 espèces d'oiseaux ont été recensé en 1976. Des plantes rares et de magnifiques roselières se développent sur la chaîne des étangs de Saint-Hubert.

Le réseau favorise également des activités de loisirs : 2 500 pêcheurs utilisent les étangs. La voile est pratiquée aux étangs de la Tour, de Hollande et de Saint-Quentin. La baignade y est également possible. La promenade est favorisée par de nombreux circuits pédestres, cyclistes ou équestres aux abords du réseau. La chasse au gibier d'eau et la chasse au gros gibier y ont leur adeptes.

Le réseau est également utile pour l'agriculture qui s'en sert d'exutoire pour ses réseaux de drainage. Seule fonctionne encore actuellement, comme à l'origine, la partie du réseau supérieur qui s'étend entre Rambouillet et Saint-Quentin : le déversoir de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines se fait dans la Bièvre.

GRANDES EMPRISES FONCIERES PUBLIQUES

Les grandes emprises foncières sous maîtrise publique ont été identifiées dans le périmètre du territoire du projet. Elles appartiennent à l'Etat, ses Etablissements Publics, la Région Ile de France, les Départements de l'Essonne et des Yvelines, les Communes et leurs Communautés, les Offices Publics de HLM (en charge des logements sociaux). Ces emprises sont évidemment principalement utilisées pour les besoins des services ou affectées à une activité (culturelle, agricole...). Une partie d'entre-elles est néanmoins susceptible d'évoluer.

Ces parties susceptibles d'évoluer constituent un atout important pour le développement du cluster et le grand projet urbain d'intérêt national qui l'accueillera. Souvent situées dans des secteurs urbanisables au SDRIF ou mutables, elles permettent, en l'état actuel diversifié de leurs occupations :

- d'accueillir activités ou logements
- de développer très rapidement les premières actions d'aménagement nécessaires
- d'assurer une maîtrise de l'affectation aux hautes technologies des portions de territoires choisis (baux de 15 à 25 ans par exemple)
- d'être échangées avec d'autres emprises pour constituer un projet global organisé, structuré et réussi.

Au total, 9 500 hectares sont sous maîtrise publique, soit la surface de Paris, le quart du territoire du projet. Evidemment, le Château de Versailles, les emprises routières ou les étangs, et d'une manière générale les espaces effectivement utilisés en constituent la plus grande part et ne sauraient muter.

Considérés comme stratégiques pour la réalisation cohérente et organisée du projet, les terrains de l'Etat représentent 60% des propriétés sous maîtrise publique (5 600 ha) ; deux Ministères, l'Agriculture et la Défense étant affectataires d'autant de terrains que tous les autres propriétaires publics réunis (3 800ha).

Le gouvernement a acté, lors du CIADT du 06 mars 2006, le principe du transfert de l'ensemble des terrains de l'Etat à une structure publique associant l'Etat et les collectivités; et ce afin d'assurer une gestion unique du patrimoine de l'Etat sur ce territoire.

Deux emprises ont été plus particulièrement identifiées, dans le rapport du Préfet de Région au Premier Ministre en date du 5 janvier dernier, comme susceptibles de servir à plus ou moins long terme le projet : celle du Centre d'Essai des Propulseurs et celle de Satory.

Par ailleurs, un secteur de 50 ha à l'ouest de l'école Polytechnique (dit QOX) est propriété de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay. Ce secteur est urbanisable dès la notification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Palaiseau, à l'été 2006.

D'autres emprises, propriété de l'Etat, ont une capacité, soit d'accueil à court terme d'entités plus petites sur terrain viabilisé (Polytechnique, Commissariat à l'Energie Atomique, Centre d'Essai des Propulseurs par exemple), soit d'échange pour une meilleure cohérence et réussite du projet (les terrains de l'Institut National de la Recherche Agronomique par exemple).

Enfin l'annexe jointe à cette fiche détaille, par commune, le reste à construire des zones d'aménagement concertées opérationnelles sur le territoire.

GRANDES EMPRISES FONCIERES PUBLIQUES

Surfaces des terrains publics en m²

ETAT		
INTERCO	DEP	SURFACES EN M ²
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	10 020 080
CC du Grand Parc	78	27 975 288
autres communes	78	9 303 561
TOTAL DEP 78		47 298 929
CA des Hauts de Bièvre	91	4 630 630
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	11 548 312
CC du Coeur du Hurepoix	91	20 609
CC du Grand Parc	91	1 116 030
Projet CA de Massy	91	858 008
autres communes	91	1 237 254
TOTAL DEP 91		19 410 843
TOTAL GENERAL		66 709 772
REGION		
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	3 675 947
CC du Grand Parc	78	367 403
autres communes	78	25 481
TOTAL DEP 78		4 068 831
CA des Hauts de Bièvre	91	73 363
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	2 155 291
CC du Grand Parc	91	1 689 719
Projet CA de Massy	91	77 945
autres communes	91	0
TOTAL DEP 91		3 996 318
TOTAL GENERAL		8 065 149
DÉPARTEMENT		
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	243 095
CC du Grand Parc	78	1 035 586
autres communes	78	16 506
TOTAL DEP 78		1 295 187
CA des Hauts de Bièvre	91	46 804
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	1 096 861
CC du Coeur du Hurepoix	91	188 663
CC du Grand Parc	91	88 286
Projet CA de Massy	91	2 184 432
autres communes	91	86 687
TOTAL DEP 91		3 691 733
TOTAL GENERAL		4 986 920

COMMUNE		
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	13 008 092
CC du Grand Parc	78	4 091 095
autres communes	78	2 820 684
TOTAL DEP 78		19 919 871
CA des Hauts de Bièvre	91	1 321 709
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	8 210 542
CC du Coeur du Hurepoix	91	1 290 476
CC du Grand Parc	91	699 193
Projet CA de Massy	91	6 250 119
autres communes	91	4 421 66
TOTAL DEP		9122 193 702
TOTAL GENERAL		42 113 573

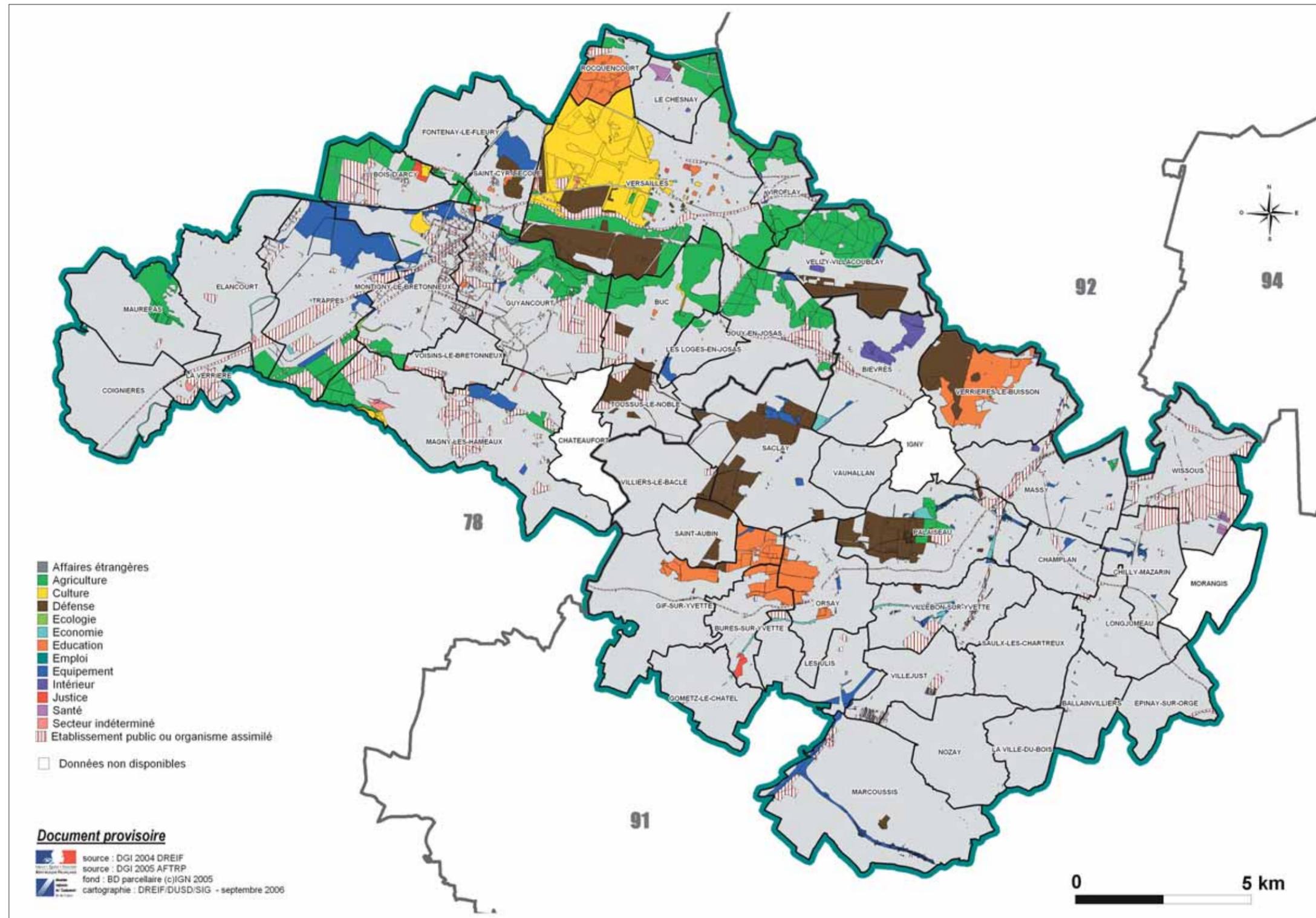
OFFICE HLM		
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	1 777 332
CC du Grand Parc	78	889 388
autres communes	78	294 774
TOTAL DEP 78		2 961 494
CA des Hauts de Bièvre	91	81 748
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	311 010
CC du Coeur du Hurepoix	91	11 621
CC du Grand Parc	91	16 620
Projet CA de Massy	91	641 619
autres communes	91	174 044
TOTAL DEP 91		1 236 662
TOTAL GENERAL		4 198 156

ETABLISSEMENT PUBLIC OU ASSIMILÉ		
CA de Saint Quentin en Yvelines	78	10 278 895
CC du Grand Parc	78	3 288 701
autres communes	78	1 341 462
TOTAL DEP 78		14 909 058
CA des Hauts de Bièvre	91	3 102 998
CA du Plateau de Saclay (CAPS)	91	1 025 346
CC du Coeur du Hurepoix	91	301 365
CC du Grand Parc	91	259 649
Projet CA de Massy	91	2 093 651
autres communes	91	431 720
TOTAL DEP 91		6 783 009
TOTAL GENERAL		21 692 067

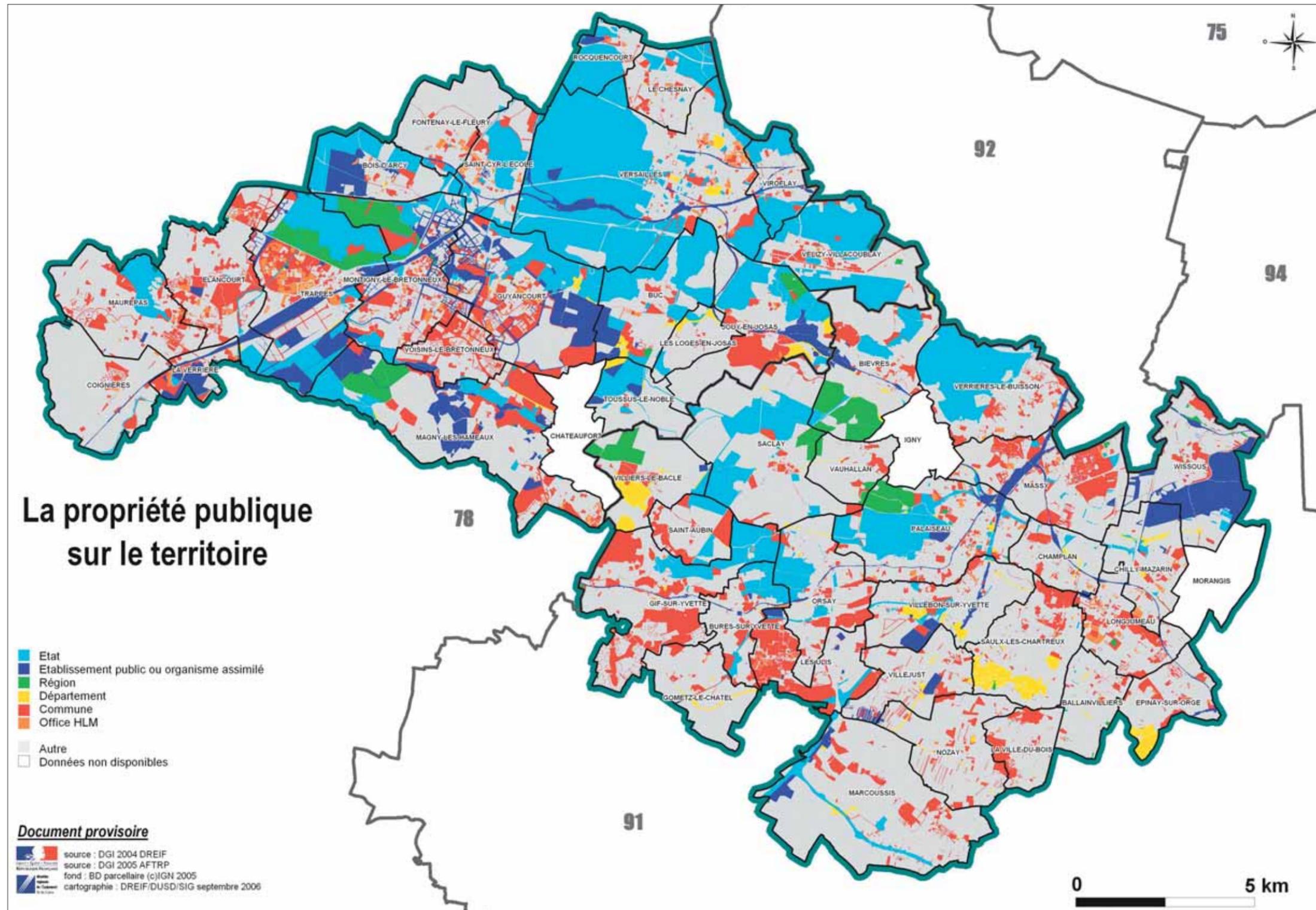
Surfaces totales par ministère (m²)

Ministère	SURFACE 78 EN M ²	SURFACE 91 EN M ²	TOTAL
AFFAIRES ETRANGERES	26 105	26 105	
AGRICULTURE	21 967 813	464 175	22 431 988
CULTURE	8 898 137		8 898 137
DEFENSE	7 386 708	8 286 966	15 673 674
ECOLOGIE	61 971		61 971
ECONOMIE	348 980	694 617	1 043 597
EDUCATION	1 976 531	6 295 041	8 271 572
EMPLOI	2 259		2 259
EQUIPEMENT	5 816 234	2 430 886	8 247 120
INTERIEUR	88 100	982 949	1 071 049
JUSTICE	186 765	125 434	312 199
SANTE	187 082	129 921	317 003
secteur indéterminé	352 244	854	353 098

GRANDES EMPRISES FONCIERES PUBLIQUES



GRANDES EMPRISES FONCIERES PUBLIQUES



POPULATION, ACTIFS, EMPLOIS, LOGEMENTS

Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-St-Quentin-en-Yvelines

Le territoire s'étend sur 360 km² (environ 3,5 fois Paris) et 49 communes réparties entre les Yvelines (22 communes) et l'Essonne (27 communes), en limite sud-ouest de la zone dense, et compte 655 000 habitants et 352 000 emplois au recensement de 1999. Le taux d'emploi y est supérieur à la moyenne régionale (1,08 contre 0,92).

L'urbanisation s'est développée en continuité de l'agglomération parisienne le long des vallées (Yvette, Bièvre), des axes de communication (voies ferrées : RER lignes C et B, ligne de Train Express Régional Montparnasse, ou réseau routier: RN20, RN10, puis A10, A6, A86, RN118...) ou de façon plus récente sur un plateau pour St Quentin en Yvelines. Versailles reste un des pôles urbains les plus anciens et structurés du territoire.

Les caractéristiques communes à l'ensemble du territoire

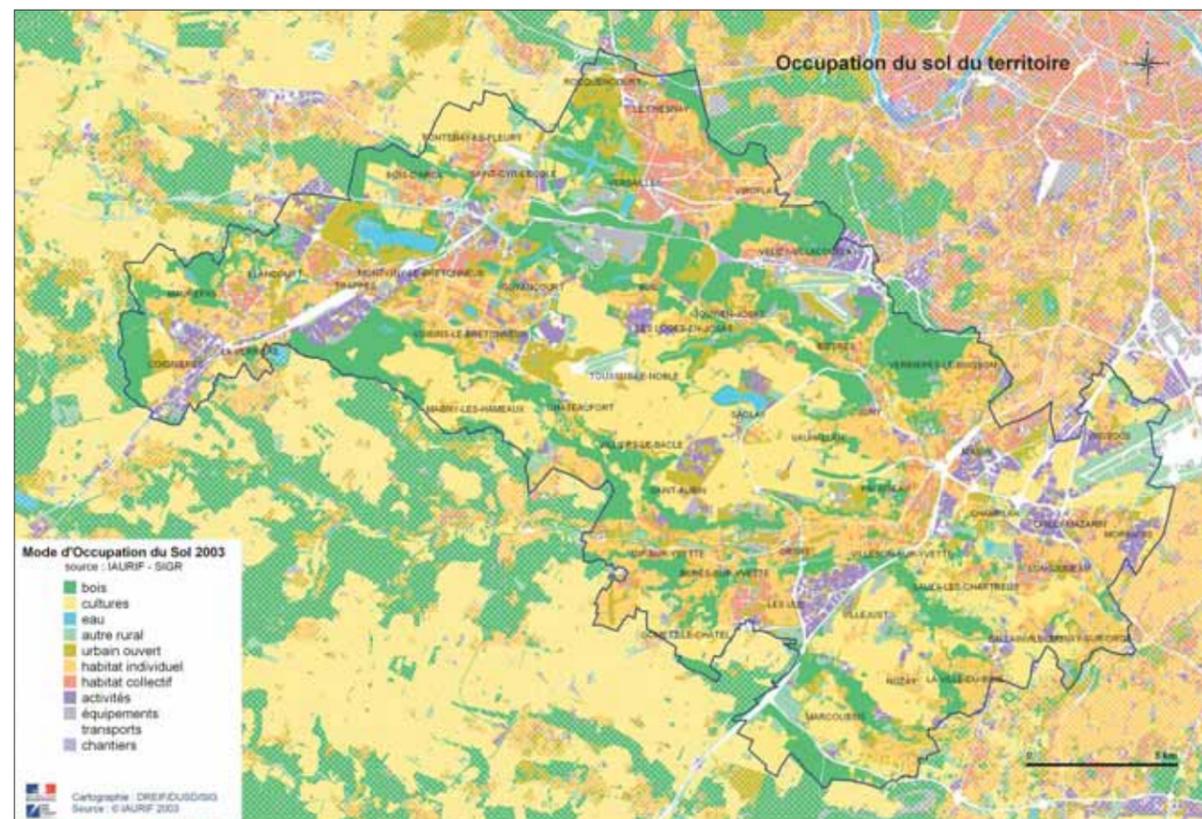
La population est globalement socialement favorisée, avec par exemple un faible taux de chômage aux alentours de 8% en évolution moins forte qu'en Ile de France et des revenus supérieurs à la moyenne francilienne. Elle est qualifiée : environ 27% d'actifs cadre contre 23% dans la région et continue d'évoluer dans ce sens. Cette situation est légèrement plus marquée du côté des Yvelines.

Néanmoins, quelques communes (Trappes, la Verrière, Saint-Cyr, les Ulis, Massy et Longjumeau) concentrent d'importantes difficultés sociales et contrastent avec ce profil général très favorable. A titre d'exemple, le revenu moyen annuel par habitant varie de 5 900 € à Trappes à 20 300 € aux Loges-en-Josas.

Avec un taux d'emploi global supérieur à 1, le territoire est plutôt orienté vers l'activité. En outre, près de la moitié des emplois offerts sur le territoire sont tenus par des actifs n'habitant pas sur le territoire ; parallèlement, 60% des actifs résidants sur le territoire y travaillent. L'emploi est par ailleurs très qualifié (27% d'emplois de cadres contre 23% en Ile de France et 17% en grande couronne) et continue de se qualifier sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et le parc d'activités de Courtaboeuf.

Le territoire, très orienté vers les activités qualifiées, bénéficie donc d'un potentiel fiscal considérable de plus 1000 € par habitant, supérieur à la moyenne régionale, qui s'établit à 643 € par habitant.

Enfin, l'analyse de la construction confirme la disposition du territoire envers l'accueil des activités économiques plutôt que vers le logement : seulement 33% de la construction totale du territoire est actuellement destinée au logement contre 43% en Ile de France. La construction de logements est en baisse de 30% depuis 15 ans. Le taux d'accroissement de la population entre 1990 et 1999 est inférieur à la moyenne de la grande couronne.



POPULATION, ACTIFS, EMPLOIS, LOGEMENTS

Des composantes du territoire contrastées

Le périmètre du territoire n'englobe pas seulement deux départements, mais également des entités intercommunales qui structurent leur espace et présentent des caractéristiques différentes : côté Yvelines, on trouve deux intercommunalités importantes : la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté de communes de Versailles Grand Parc. Côté Essonne, seule la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay existe. Un projet est à l'étude autour de Massy. Enfin, une dizaine de communes n'appartient pas à une structure intercommunale de type EPCI (Vélizy-Villacoublay, Le Chesnay, Maurepas, Coignières, Bois d'Arcy, les Ulis) ou appartient à des intercommunalités extérieures au territoire (Wissous, Villejust, Nozay, Verrières-le-Buisson).

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Ex-ville nouvelle de 140 000 habitants et 82 000 emplois, elle n'est ni la plus importante de la Région Ile de France (après Cergy-Pontoise), ni la plus orientée vers l'emploi (après Evry). Mais elle est la plus dynamique en terme d'emploi, notamment qualifié, et celle où les déséquilibres (dominante habitat ou dominante emploi – mixité sociale) sont les plus apparents. Le taux d'accroissement de l'emploi dépasse les 4% par an sur la communauté d'agglomération et concerne principalement Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt et Trappes (offrant chacune environ 20 000 emplois et un taux d'emploi supérieur à 1,2). Toutefois, depuis 2000, c'est principalement Guyancourt qui a contribué à maintenir la croissance (+24% par an et perte d'emplois pour les deux autres). Il en résulte un taux d'emploi de 1,1.

Ce dynamisme de l'emploi se retrouve au niveau des surfaces construites en bureaux qui ont atteint ces 5 dernières années 70 000 m² par an (40% de l'ensemble des surfaces construites sur la Communauté d'agglomération) dont la moitié sur Guyancourt. Cette intensité de la construction vers le bureau reflète les niveaux de qualification des emplois de l'ex-ville nouvelle qui sont particulièrement élevés (31% d'emplois de cadres contre 23% en Ile de France) et en forte progression (+ 6 points entre 90 et 99 contre +2,6 dans la région). L'activité économique est donc marquée par les services aux entreprises et la haute technologie tertiaire (représentant chacun 11% de l'emploi total de Saint-Quentin-en-Yvelines contre 7% en Ile de France) mais l'activité industrielle et la construction restent les mieux représentées sur le secteur (près de 40% des emplois et même 60% sur Guyancourt avec Renault, Thales Optique et Bouygues, et avec Thales System ou Thomson sur Elancourt).

Face à la construction de bureaux, la part des surfaces construites en industrie-stockage est en baisse (8% entre 2000-2004 contre 16% la décennie précédente, concentrée sur Trappes) et la proportion de la construction de logements en stagnation (près d'1/3 des surfaces construites) avec un fort ralentissement (-30% contre -20% en Ile de France) depuis le début des années 90, pour atteindre environ 2300 logements par an en moyenne ces 5 dernières années. Actuellement, seule la jeunesse de la population de l'ex-ville nouvelle lui permet une croissance démographique importante alors que le solde migratoire est devenu largement déficitaire. Le profil social de la population résidente reste dans les moyennes yvelinoise et francilienne (mais est plus favorable que dans les autres villes nouvelles). La décélération de la construction de logement a tendance à favoriser une certaine «gentrification» du territoire (+ de 3,2% d'actifs cadres entre 90 et 99) et une accentuation des contrastes internes entre d'une part Trappes et la Verrière où se concentrent logements sociaux (70% et 60% du parc) et populations en difficultés (taux de chômage très élevé et en augmentation (+16%), revenus faibles, etc.) et d'autre part les autres communes de l'agglomération.

La Communauté de Communes de Versailles Grand Parc

Il s'agit d'un vaste territoire constitué de 10 communes largement sous influence de Versailles (occupant la moitié de l'emploi comme de la population), qui compte 150 000 habitants pour 70 000 emplois, et qui est coupé en deux par la RN 286 (prolongeant l'A 86) et par la vallée de la Bièvre : le nord est tourné vers Versailles et le sud vers le plateau de Saclay (les Loges en Josas, Jouy en Josas, Buc et Bièvres ont appartenu au District du Plateau de Saclay).

Cet espace, anciennement peuplé, se caractérise par deux spécificités par rapport au périmètre global du territoire. D'une part, il connaît une faible dynamique de population : aux soldes migratoires, négatifs entre 90 et 99 pour l'ensemble des communes, s'ajoute un faible accroissement naturel lié à une population vieillissante (indice de jeunesse faible et en régression). D'autre part, il apparaît comme le plus favorisé et le plus qualifié avec notamment un taux de chômage bas et en faible progression, une forte qualification des actifs et qui progresse encore (35% d'actifs cadres et d'actifs à forts revenus). La faible intensité de construction de logements (taux de construction inférieur à 3% par an contre 6 % en grande couronne) ne facilite pas la mixité sociale ; les logements sociaux ne représentent que 15% du parc.

Bien que son taux d'emploi soit similaire à celui de la CASQY (1,06 et 1,09 respectivement), la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc est un territoire de type «résidentiel», où les taux de croissance de l'emploi restent modérés, les surfaces construites à destination des activités minoritaires (1/5^{ème} de l'ensemble des constructions) et le secteur administratif sur-représenté (près de 40% des emplois sont liés au rôle préfecture de Versailles). Toutefois, le pôle d'emploi apparaît relativement diversifié, avec des activités qualifiées (industries ou services aux entreprises) bien représentées sur la partie Ouest du plateau de Saclay, des activités commerciales bien présentes et une légère augmentation de la construction de bureaux, concentrée sur Versailles.

Vélizy-Villacoublay

Commune atypique, isolée sur un plateau, traversée par l'A86 et longée par la RN 118, elle compte 20 000 habitants pour 40 000 emplois et affiche un taux d'emploi de 3,6. Elle ne fait partie d'aucune structure intercommunale de type Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Pôle d'emploi par excellence, Vélizy Villacoublay s'est spécialisée dans la haute technologie (tertiaire comme industrielle concentrant 35% des emplois) et les emplois qualifiés (40% d'emplois cadres contre 23% en Ile de France). Depuis 1990, cette situation s'accroît avec une forte croissance de la qualification (la part des emplois de cadres a gagné 9 points contre 2 points dans la région) et surtout l'explosion de la construction de bureaux (multipliée par 4 depuis 2000 avec plus de 21 000 m² construits par an pour un parc de 480 000m² en 2004). La situation au regard de l'agrément est encore plus marquante puisque la demande d'agrément pour les bureaux (en m²) entre 2000 et 2004 est plus importante sur la seule commune de Vélizy que sur l'ensemble du territoire de projet autour de Massy. Comme sur Saint-Quentin-en-Yvelines, l'industrie reste prégnante avec près de 45% de l'activité totale (Peugeot, Alcatel ou Dassault avec plus de 1000 emplois chacun). Toutefois ce secteur a perdu, en solde, plus de 2000 emplois entre 1999 et 2003 engendrant une perte de l'emploi global alors que les secteurs de l'informatique et de la recherche ont gagné 1200 emplois sur la même période, corroborant ainsi la continuité vers la qualification de l'emploi.

L'orientation économique de la commune se confirme par une faible dynamique sur le plan démographique (perte de population et construction de logements très faible et minoritaire dans l'ensemble des constructions), avec des résidents au profil social proche des moyennes franciliennes mais dont le taux de chômage est particulièrement bas avec 6,2% et relativement stable grâce au fort taux d'emploi. Le décompte de la part des logements sociaux reste actuellement sujet à débat au regard de la notion de conventionnement du parc de la SEM communale. Selon les critères affichés dans la loi SRU, elle atteint 9%.

POPULATION, ACTIFS, EMPLOIS, LOGEMENTS

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

Il s'agit d'un territoire constitué de 10 communes comptant environ 100 000 habitants et 40 000 emplois. L'orientation vers la haute technologie et la recherche, occupant près d'un tiers des emplois, caractérise ce territoire. De fait, les emplois de cadres représentent 35% des emplois (contre 17% en grande couronne) et continuent d'augmenter. En revanche, on constate une stagnation du nombre d'emplois et même une perte de l'emploi privé entre 1999 et 2003 (essentiellement sur Orsay et Palaiseau) malgré le maintien de la progression du secteur de l'informatique - recherche.

Malgré les faibles taux de croissance de l'emploi, les surfaces construites dévolues à l'activité se sont fortement accentuées (multipliées par 7 pour la construction de bureau et par 10 pour l'industrie-stockage entre 1995-1999 et 2000-2004) représentant plus de 42% de l'ensemble des surfaces construites entre 2000 et 2004 contre 11% entre 1990 et 1999.

Parallèlement, la construction de logement a fortement diminué (passant de 500 logements par an entre 1990-94 à 300 entre 2000-04). Seules Palaiseau et les petites communes résidentielles (Gometz le Chatel ou Villiers le Bâcle) maintiennent des taux de construction supérieurs à la moyenne régionale. Cette faible intensité dans la construction engendre non seulement de faibles taux d'évolution de la population mais également une «gentrification» de la population résidente (la part des cadres résidents a augmenté de 3,5 points et celle des employés a baissé de 1,6 points entre 90 et 99) faisant du territoire un des secteurs les plus favorisés de l'espace francilien. Le profil social de la population se rapproche de celui de Versailles et affiche également une faible mixité sociale (13% de logements sociaux).

Le territoire du projet autour de Massy

Il est actuellement constitué de 10 communes (mais n'englobe pas le Parc d'Activités de Courtaboeuf) et pourrait devenir un des territoires les plus peuplés du département essonnien (120 000 habitants). Son importance est principalement due à la présence de Massy qui concentre un tiers des emplois et de la population de ce territoire. Le profil de Massy en influence donc largement les données : de faibles dynamiques de la population et de l'emploi entre 90 et 99, un taux d'emploi équilibré et une accentuation de la construction de bureaux ces 5 dernières années.

Depuis 2000, l'augmentation de l'emploi s'est accélérée avec un taux de croissance annuel particulièrement élevé pour Massy (+ de 2,3%). Cette progression se retrouve tout particulièrement dans les surfaces construites en bureaux qui ont été multipliées par 4 entre 1995-1999 et 2000-2004 sur le périmètre (dont la moitié a été réalisée sur Massy, commune aux emplois les plus qualifiés) pour représenter 1/3 de l'ensemble des surfaces construites. L'industrie - stockage a, en revanche, légèrement baissé (fortement sur Massy) mais reste considérable le long de l'A10 et à l'Est de l'A6.

La construction de logements progresse sur Massy (passant en moyenne de 170 à 260 logements par an en 15 ans) mais baisse sur l'ensemble de ce territoire : la part des surfaces construites en logement diminue fortement (30% pour ces 5 dernières années contre 47% les 10 années précédentes) de même que le taux de construction qui, même s'il reste supérieur au taux de la grande couronne, confirme la récente et forte orientation vers l'emploi du secteur.

Le territoire des 3 communes de Courtaboeuf

Le Parc d'Activités de Courtaboeuf qui s'étend sur 3 communes (Les Ulis, Villebon sur Yvette et Villejust) n'est pas structuré au niveau institutionnel : Villejust est en intercommunalité avec la Communauté de Communes «Cœur du Hurepoix», Les Ulis comme Villebon ne font pour l'instant pas partie d'une intercommunalité.

Le territoire des 3 communes compte environ 45 000 habitants et 26 000 emplois (taux d'emploi d'environ 1,3). Ces emplois sont à la fois orientés vers la haute technologie tertiaire et industrielle (représentant près de 30% des emplois contre moins de 10% en Ile de France) et la logistique (occupant plus de 20 % des emplois contre 6% dans la région) liée à la proximité de l'A10. De fait, la part des emplois de cadres est élevée (environ 28% contre 17% en grande couronne) et en légère augmentation.

Bien que l'emploi ne cesse d'augmenter sur le secteur (mais de façon différenciée selon les communes et les époques) les niveaux de construction de bureaux (alors que le parc existant s'élève à près de 400 000 m²) ou de locaux d'industrie stockage restent faibles depuis 15 ans.

Les autres communes :

Le Chesnay, Bois d'Arcy, Maurepas, Coignères, Wissous, Marcoussis, Nozay

Il s'agit, pour la partie Yvelines, de communes assez peuplées (de 10 000 à 30 000 habitants) à l'exception de Coignères, et de plus petites communes dans l'Essonne (moins de 7 000 habitants).

A l'exception de Coignères et de Wissous, il s'agit généralement de communes résidentielles avec des taux d'emploi inférieurs à la moyenne régionale (0,92), où le commerce de détail et les activités de type administratif dominant. Les populations sont généralement socialement aisées et plutôt âgées, à l'exception de Coignères.

Sur Wissous, les emplois, plutôt peu qualifiés, sont liés à la logistique (proximité de l'A6) et à l'activité aéroportuaire. A noter tout de même la présence supérieure à la moyenne régionale d'emplois dans les hautes technologies tertiaires.

Sur Coignères, les emplois sont également peu qualifiés et principalement liés au commerce de détail et de gros, même si des emplois dans les services aux entreprises qualifiés sont largement présents.

A noter la très large orientation de Nozay et Marcoussis vers les secteurs de la haute technologie industrielle et tertiaire.

Les deux départements

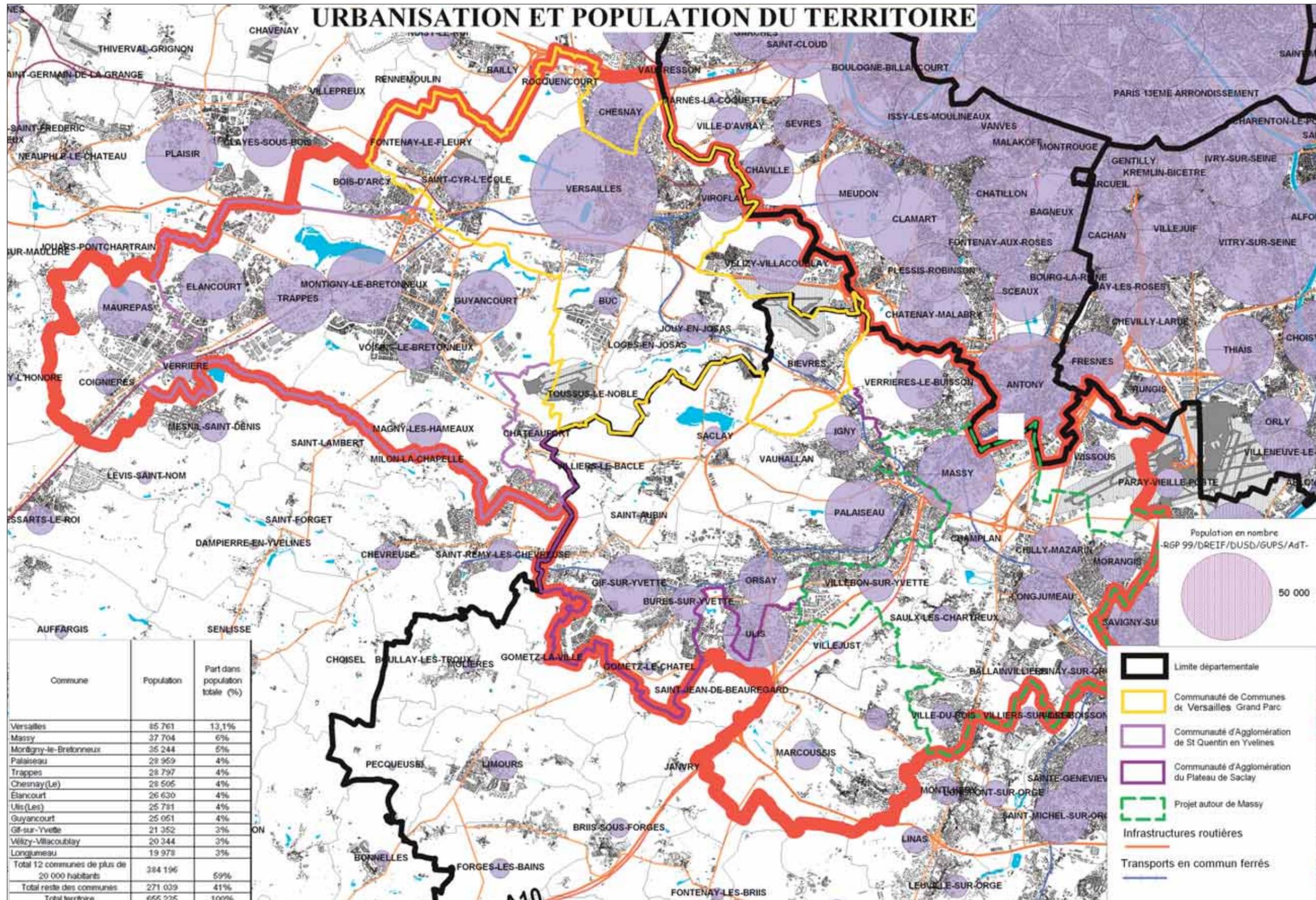
Le territoire présente également des disparités selon que l'on se trouve du côté yvelinois ou du côté essonnien (cf annexe 1 détaillant ces disparités).

Globalement, le département des Yvelines concentre 60% de la population et de l'emploi, affiche des évolutions d'emploi élevées, mais présente les situations sociales les plus contrastées. La Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines pèse pour beaucoup dans ces caractéristiques.

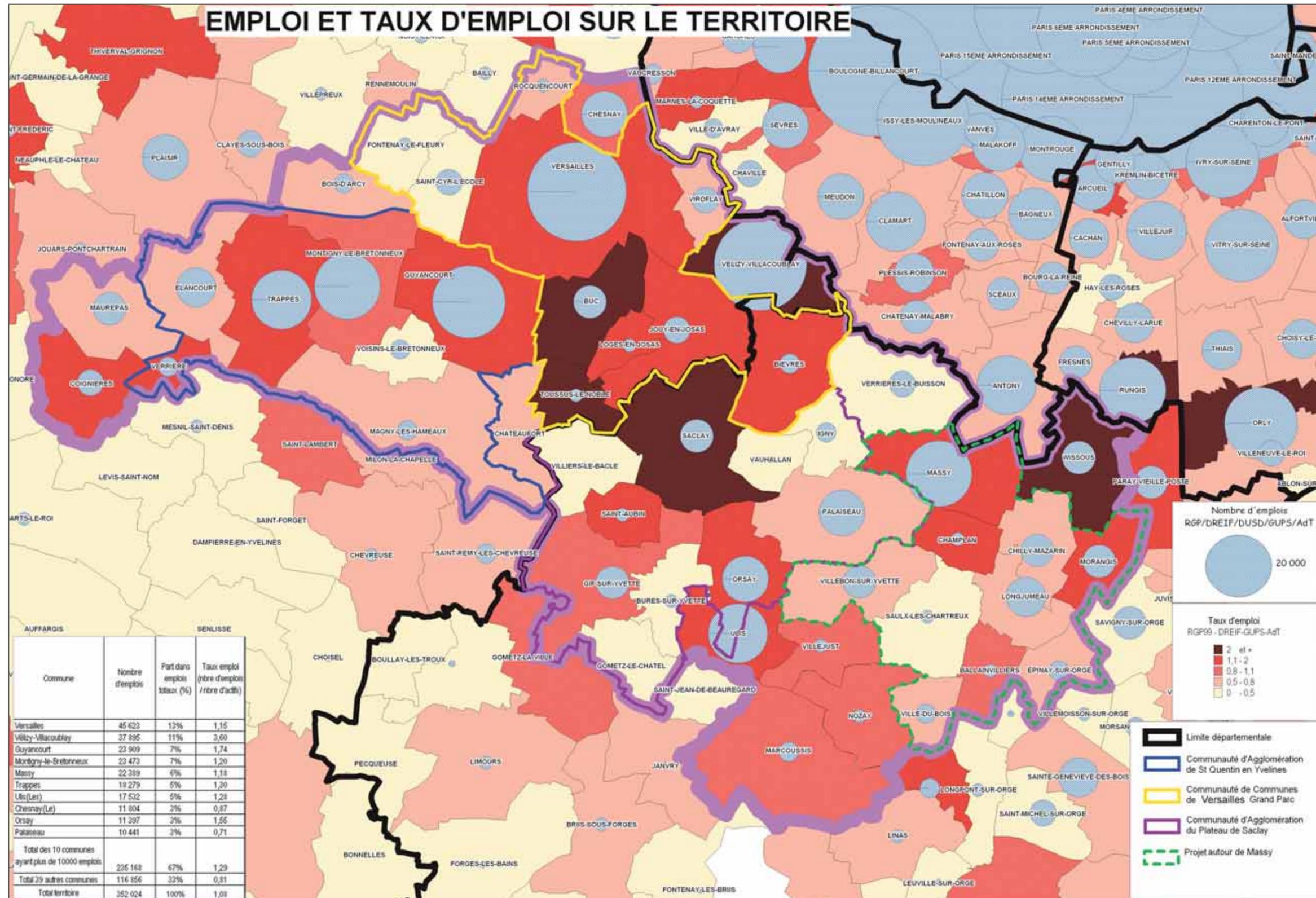
Côté essonnien, on trouve en revanche la plus forte concentration d'emplois liés à la recherche.

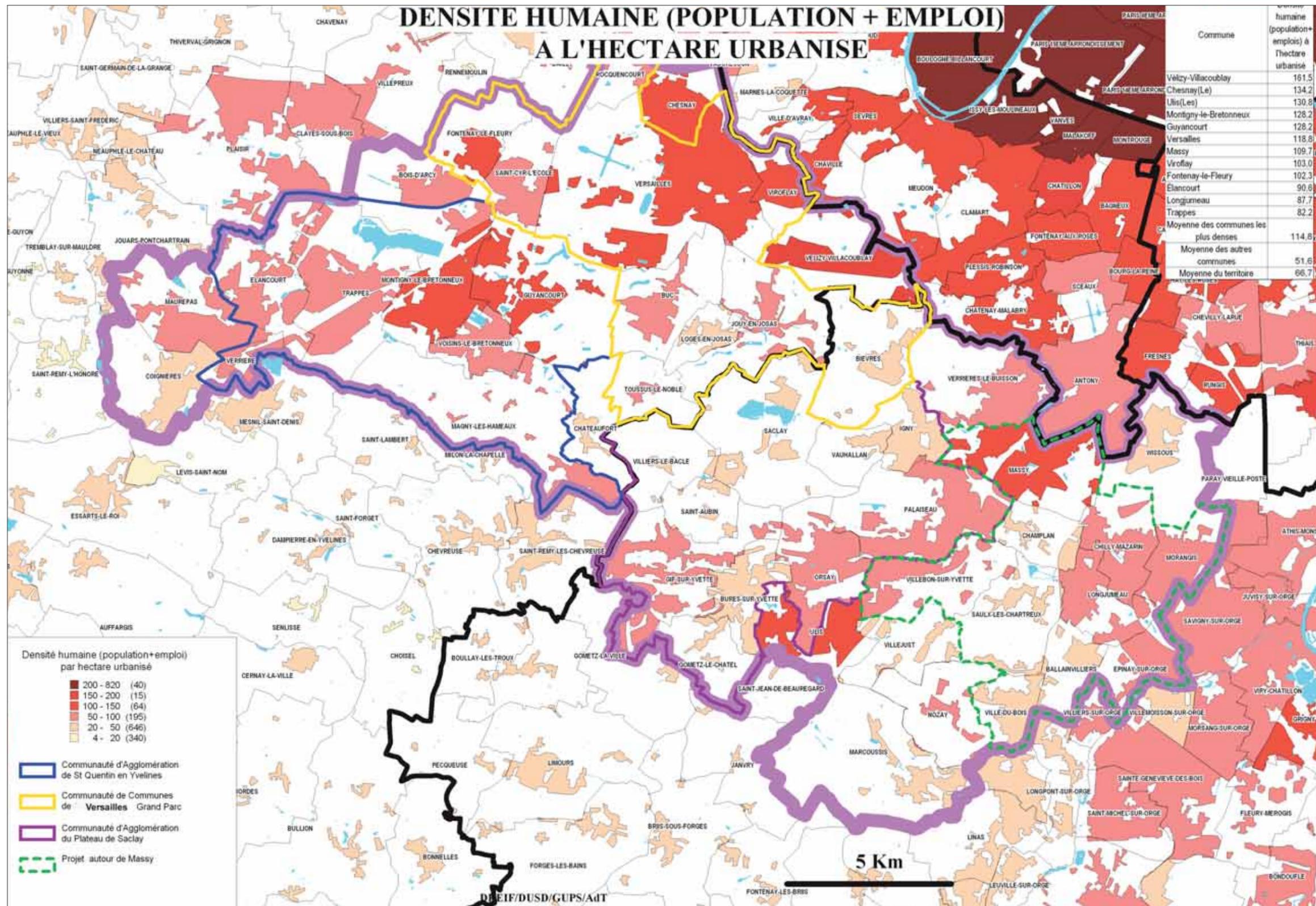
Enfin, l'analyse des migrations alternantes domicile-travail fait apparaître des échanges d'actifs très faibles entre les deux départements : le découpage départemental ne constitue pas seulement une limite administrative mais aussi une limite en terme de fonctionnement du territoire.

Administrativement et même psychologiquement, la limite départementale créée dans l'ancien département de Seine et Oise au début des années 1960 a créé une coupure. Cette limite a généré deux versants : l'un privilégiant l'installation d'entreprises de haute technologie et de recherche privée côté Yvelines, l'autre les centres d'enseignement et de recherche publics côté Essonne.

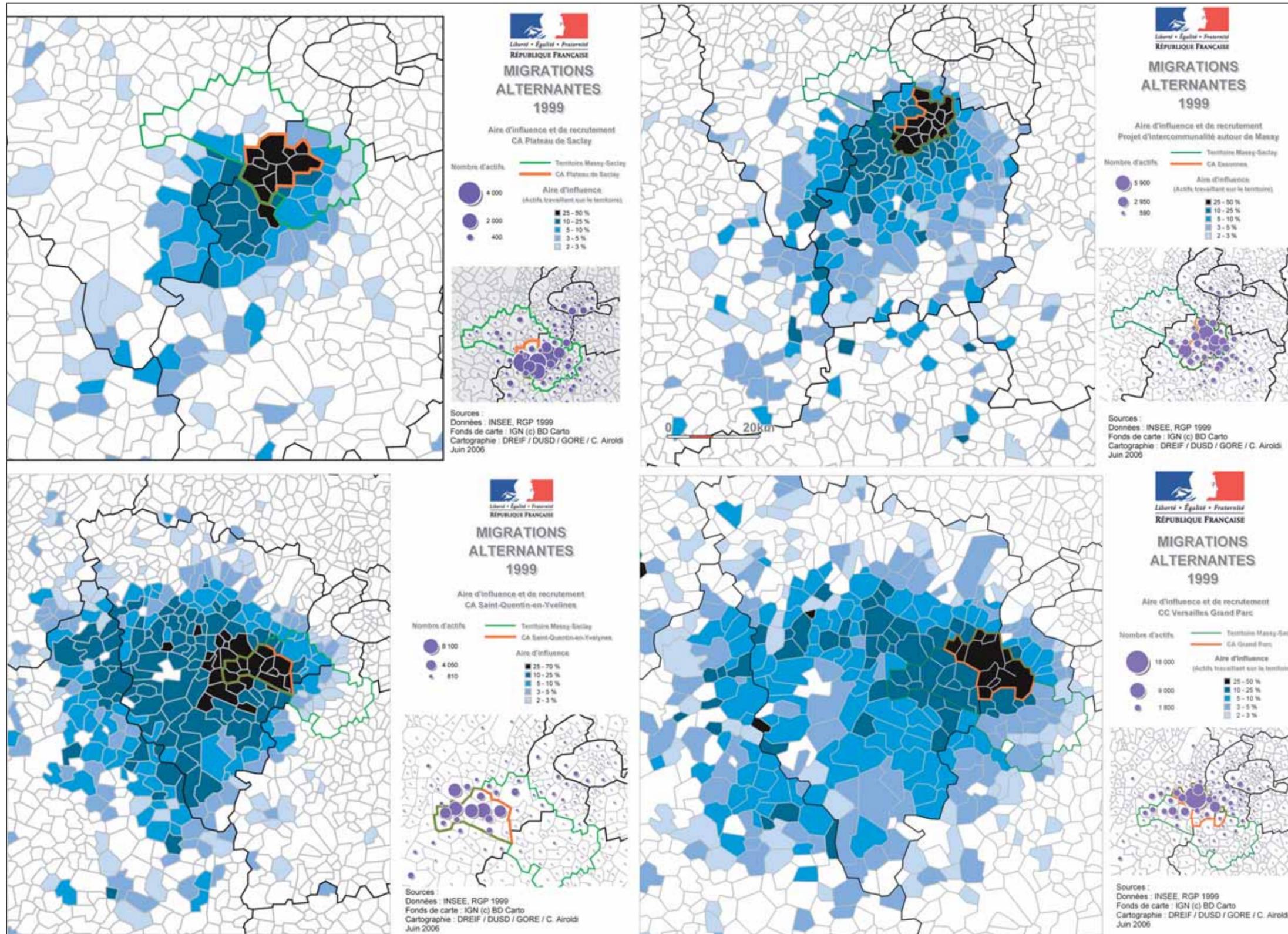


POPULATION, ACTIFS, EMPLOIS, LOGEMENTS





POPULATION, ACTIFS, EMPLOIS, LOGEMENTS



Les origines de la vocation scientifique

L'histoire scientifique du territoire date du début du XX^{ème} siècle, quand un collaborateur de Pierre et Marie Curie crée, à Gif sur Yvette, le premier laboratoire de production industrielle de radium.

Le 18 octobre 1945, de Gaulle signe une ordonnance fondant le Commissariat à l'énergie atomique, organisme dédié à la recherche sur l'atome, dont le premier but sera de développer l'énergie nucléaire à des fins civiles. Frédéric Joliot est nommé haut-commissaire à l'énergie atomique. Il fallait créer en France, en physique nucléaire, des laboratoires de recherche fondamentale pour former les chercheurs. Très vite l'idée s'impose de construire un centre moderne à Saclay, sur un site éloigné de la ville mais suffisamment accessible depuis Paris.

Irène Joliot-Curie, fille de Pierre et Marie Curie, connaît depuis son enfance la Vallée de Chevreuse, la Vallée de l'Yvette, le Plateau de Saclay, proches de la "ligne de Sceaux". Avec son mari Frédéric, elle a découvert la radioactivité artificielle, ce qui leur vaudra, en 1935, le prix Nobel de Chimie. Ce sont eux qui fondent l'université d'Orsay et l'établissement du CNRS à Gif sur Yvette, amorce de ce qui deviendra 50 ans plus tard l'exceptionnelle concentration d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes publics de recherche au Nord de l'Essonne

L'histoire scientifique de ce territoire est relativement courte mais suffisamment brillante pour asseoir une identité et permettre la création d'une marque qui, comme naguère encore le Quartier Latin, la Montagne Sainte Geneviève ou la Sorbonne pour Paris, pourrait donner à ce territoire une visibilité internationale.

Une succession de grands établissements fermés sur eux-mêmes

L'installation du CEA et du CNRS sur le plateau de Saclay permettait de mener des recherches à caractère stratégique pour le pays dans un site protégé, à l'écart des villes. Plus tard, dans les années 1960-70, l'installation de HEC, puis celles de l'Ecole Polytechnique et de SUPELEC correspondent à la volonté de créer de grands campus à l'américaine.

Dès le départ, ces institutions consacrées à l'enseignement supérieur et à la recherche s'installent dans la perspective de la mise en œuvre du schéma directeur de Paul Delouvrier. L'université, les écoles et les centres de recherche devaient faire partie d'un vaste campus, en continuité avec Saint Quentin. Cette organisation spatiale ne s'est pas réalisée et chaque grand organisme est resté isolé.

Au lieu de créer une dynamique sur le territoire, ces institutions se sont essentiellement organisées dans une perspective d'autosuffisance, sans recherche de synergie avec leur environnement. Les difficultés de communication entre grandes institutions de recherche et d'enseignement supérieur, entre celles-ci et le monde des entreprises étaient dès lors prévisibles.

De même, les difficultés pour organiser un transport public de qualité et l'absence de certains équipements collectifs (faiblesse de la restauration, manque de salles de conférence de niveau international) sont liées, pour une large part, à ces organisations spécifiques.

Malgré leur proximité géographique, ces établissements d'enseignement supérieur demeurent très attentifs à leur entière autonomie. Une tentative de réunir ces établissements autour de projets communs (création d'une marque commune à l'international, logements pour étudiants et chercheurs, élaboration de masters communs) s'est interrompue en 2004, au détriment de leur visibilité internationale collective.

Saint-Quentin en Yvelines 1965-70, un grand projet inachevé

Dans la conception initiale projetée par Paul Delouvrier, la ville nouvelle de Saint Quentin s'étendait sur la totalité du plateau de Saclay, allant jusqu'à Massy à l'est, afin de rejoindre la station des lignes RER B et C. Ce schéma ne s'est que partiellement mis en place, sur l'actuel Saint Quentin en Yvelines. Celle-ci a connu un développement très important, avec aujourd'hui 147 000 habitants et 96 000 emplois. Elle a su garder un dynamisme fort, aussi bien pour créer des logements que pour accueillir des activités, comme le montrent l'installation récente du Technocentre Renault et de Nortel.

Le plateau de Saclay est resté pour l'essentiel partagé entre des espaces agricoles de grande qualité et de grands établissements d'enseignement et de recherche, restés longtemps isolés. Au contraire de l'espace très organisé et structuré de la ville nouvelle, les vallées ont ici eu tendance à se développer en tâche d'huile, de manière très peu dense, donc avec une forte consommation d'espace, essentiellement sur le modèle de la maison individuelle de village ou sur le petit collectif de centre bourg.

Une recherche de qualité, longtemps restée isolée du monde de l'entreprise

Sur ce territoire encore plus qu'ailleurs, la recherche fondamentale est longtemps restée culturellement éloignée de toute préoccupation de valorisation. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche travaillent peu avec les entreprises, sauf avec les plus grandes d'entre elles qui, souvent issues d'entreprises publiques, avaient développé une recherche amont capable de dialoguer dans de bonnes conditions avec la recherche publique. En outre, la frontière départementale a joué comme une barrière entre des logiques d'enseignement et de recherche du côté Essonne d'une part, et des logiques d'entreprises du côté Yvelines d'autre part.

Ceci explique que, malgré ses ressources exceptionnelles, le territoire n'a pas su valoriser son potentiel. Les recherches effectuées sur ce territoire ont conduit à l'attribution de 20% des médailles Fields décernées dans le monde et à plusieurs prix Nobel. A de nombreuses reprises, la recherche publique de ce territoire a été à la source de technologies de rupture aujourd'hui utilisées dans le monde entier.

Citons à titre d'exemples la mise au point des lasers bleus, utilisés pour la lecture des disques de mémoire, les cristaux liquides, la haute densité magnétique à la base de tous les disques durs actuels, l'élaboration de médicaments à partir d'extraits de végétaux comme le Taxoter (un anticancéreux fabriqué à partir de molécules extraites des ifs), des avancées déterminantes en microanalyse (mise au point de la microsonde de Castaing, par exemple).

Or, à l'exception des médicaments, ces inventions n'ont pas donné lieu au dépôt de brevets de base par des chercheurs français. Certaines d'entre elles sont tombées immédiatement dans le domaine public (cristaux liquides), d'autres ont été brevetées par des étrangers, a priori moins avancés que les chercheurs français dans ces domaines.

Un maillon de la recherche vers les entreprises manque notoirement sur ce territoire : la recherche technologique de base qui occupe moins de 200 personnes. Il s'agit là d'une grande différence avec Grenoble où ce type de recherche emploie plus de 700 chercheurs, concentrés dans le secteur de la microélectronique, en appui d'une recherche fondamentale beaucoup plus modeste que sur le plateau de Saclay.

Si ce territoire est reconnu, dans certains milieux scientifiques, comme un lieu d'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur, il n'a aucune visibilité au niveau mondial comme lieu d'innovations dans les hautes technologies. Il n'est même pas classé parmi les "clusters européens" auxquels on fait référence.

Récemment, des décisions publiques et privées structurantes

Dans la logique des orientations du schéma directeur de l'île de France de 1994 et du plan Etat-Région qui l'a suivi, d'importantes décisions privées et publiques sont intervenues, confirmant et renforçant les capacités exceptionnelles du site. Ces initiatives concrètes marquent une volonté forte en faveur de la valorisation des ressources du territoire.

Décisions publiques

Les nombreuses décisions intervenues depuis une dizaine d'années ont permis de mieux structurer la coopération entre entreprises, recherche et enseignement supérieur et de doter le plateau de nouveaux grands équipements de recherche.

- Opticsvalley est une association loi 1901 née fin 1999 de la volonté conjugée d'acteurs publics et privés. Elle a pour mission de structurer, promouvoir et dynamiser la filière optique-photonique en Ile de France. A l'optique s'ajoutent dorénavant, comme champs d'intervention, l'électronique et l'ingénierie logicielle. L'association est principalement financée par le Conseil général de l'Essonne, le Conseil régional d'Ile-de-France, Alcatel et Thalès.

- L'implantation du synchrotron Soleil est décidée en 2000/2001. Le plateau de Saclay est choisi après une compétition entre dix régions. C'est une source de lumière extrêmement puissante qui permet d'explorer la matière, inerte ou vivante. La première ligne de lumière sera opérationnelle dans le courant de l'année 2006.

- Teratec est un grand système de calcul massivement parallèle construit avec l'appui des collectivités territoriales au CEA de Bruyères le Châtel.

- L'implantation de Neurospin sur le site du CEA de Saclay est décidée en 2001/2002. C'est une grande infrastructure de neuro-imagerie en champs intense qui permettra notamment d'étudier le cerveau avec une résolution pouvant atteindre la centaine de microns.

- Le laser pétawatt Lulli 20000, le projet Pola, la plate-forme Minerve renforcent le potentiel en nano sciences et en lasers du territoire (plan Etat Région).

- La convention qui crée DIGITEO-Lab est signée en novembre 2004 par l'INRIA, l'Université Paris XI, l'Ecole Polytechnique, le CNRS et le CEA. L'objectif est de créer une force de 900 personnes réparties en trois implantations sur le plateau de Saclay, autour des thématiques du logiciel et des systèmes complexes. Cette opération est tout à fait symbolique du rapprochement et de la synergie que les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche ont engagés sur le plateau, depuis quelques années.

- De nombreuses associations œuvrent sur le territoire avec le soutien des collectivités territoriales : Ile de Science regroupe des entreprises et des établissements scientifiques ; Science Accueil travaille au logement des chercheurs étrangers ; Scientipole Initiative aide des projets de création d'entreprises innovantes en accordant des prêts d'honneur aux créateurs et en organisant un suivi efficace.

- Les universités, les écoles et les centres de recherche ont développé leurs interfaces avec l'entreprise. L'Université Paris XI a ainsi créé, avec l'aide forte du conseil régional, un Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC), pour toutes les démarches liées à la valorisation de la recherche, aux relations entre ses laboratoires et les entreprises et, de façon générale, à toutes les activités commerciales de l'université.

- La réforme "licence, master, doctorat" (LMD), dans la logique des objectifs de Lisbonne, a conduit les écoles et les universités à associer leurs efforts, souvent de manière remarquable, avec des retombées significatives sur leur coopération en matière de recherche.

Décisions privées

- De nombreuses centres privés de R&D se sont implantés récemment dans cette partie des Yvelines, comme le Technocentre Renault (12000 personnes) ou Nortel (600 chercheurs). Un centre de design de Peugeot s'est installé à Vélizy (4 600 personnes).

- Danone décide d'installer son centre de recherche mondial à Palaiseau en 2001, après la décision d'implantation du synchrotron Soleil sur le plateau de Saclay.

- Le centre de recherche de Thalès s'implante sur les terrains militaires de l'Ecole Polytechnique en 2002. Un campus important, associant recherche publique, enseignement supérieur et R&D privée, se constitue ainsi à proximité immédiate de l'Ecole. Il est renforcé par la venue de l'Institut d'Optique, en attendant celle de l'ONERA et de l'ENSTA dans les prochaines années.

- MOTOROLA regroupe ses activités de R&D sur le plateau de Saclay en 2003.

Prise en compte des enjeux du développement par les élus et la société civile

Les collectivités territoriales ont engagé, avec le soutien notamment financier de l'Etat, des réflexions centrées sur la valorisation du territoire et son aménagement.

Vote le 12 juillet 2006 du "schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines ;

Le projet "Essonne 2020", voté par le conseil général de l'Essonne le 25 septembre 2006, représente la contribution essonnoise à la réalisation du prochain SDRIF et donne les grandes orientations du département en terme d'aménagement ;

Elaboration d'un diagnostic du centre d'envergure européenne sous la présidence du préfet de l'Essonne 2000 ;

Projet de territoire, élaboré sous l'égide du conseil général de l'Essonne en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales : achèvement et approbation à la fin de l'année 2003 ;

Massy : prise en compte du centre d'envergure européenne dans le projet de ville, afin de constituer un "pôle stratégique au sud de Paris", notamment aux "Champs Ronds" ;

Saint Quentin : diagnostic stratégique qui met l'accent sur l'indispensable inscription de la ville nouvelle dans les logiques de développement et d'aménagement du territoire ;

Versailles : lancement d'un plan d'aménagement de Satory ;

Courtabœuf : lancement d'une étude et d'un plan global de réhabilitation ;

Etude de la mise à disposition de services de télécommunication à très haut débit sur l'ensemble du territoire ; étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIEP Nord Centre Essonne ;

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay a lancé la procédure d'abrogation de son schéma directeur local rendu inadéquat en raison de la modification du périmètre de l'agglomération. Par ailleurs, elle s'est engagée, à travers une motion votée à l'unanimité, à respecter les grandes orientations telles qu'elles étaient prévues au schéma directeur local.

Enfin, Paris Pôle Sud a lancé une étude sur l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers du plateau de Saclay, définissant en particulier les besoins en logement d'ici 2010.

La politique des pôles de compétitivité

Christian Blanc a écrit en mai 2004, à la demande du premier Ministre, un rapport qui fera date : "l'écosystème de la croissance".

Dans ce rapport, il cite le plateau de Saclay : "Le plateau de Saclay offre un potentiel unique en Europe pour saisir l'opportunité de l'exploitation du "nano-monde". Le nano-monde consacrera la rencontre entre quatre technologies majeures, les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information et les sciences cognitives...Le plateau porte aussi en germe un développement industriel considérable. Le terrain scientifique y reste en effet étonnamment stérile."

Le CIADT du 14 septembre 2004 a lancé, sur la base des propositions de Christian Blanc, la politique des pôles de compétitivité, avec pour objectif d'accroître, à court et moyen terme, la compétitivité de l'industrie française. Un appel à projets est lancé en novembre 2004 sur des synergies recherche / enseignement / industrie.

A la suite de cet appel à projets, le CIADT du 12 juillet 2005 a retenu le projet System@tic, comme pôle mondial centré sur les logiciels et les systèmes complexes. Le plateau de Saclay, avec ses entreprises (THALES, MOTOROLA,...), ses établissements de recherche publique et d'enseignement supérieur (DIGITEO), en constituent le cœur.

Parallèlement, un autre pôle mondial "Medicen" s'est constitué avec un fort ancrage en Ile de France sud, notamment sur Evry, Paris, et dans la vallée de la Bièvre.

Le pôle Mov'éo, dans lequel la partie yvelinoise du territoire est particulièrement impliquée, a été labellisé autour de thématiques concernant la sécurité de l'automobile et l'infrastructure routière. Ce pôle, qui s'étend jusqu'en Normandie, constitue un pôle à vocation mondiale autour de l'activité automobile.

Le lancement d'une opération d'intérêt national (OIN)

Les décisions gouvernementales récentes représentent une conjonction de moyens de l'action publique sans précédent pour ce territoire :

- Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, CIADT, du 18/12/2003 marque l'amorce d'une implication plus forte puisque le mandat du gouvernement au préfet de région lui demande d'examiner les moyens de renforcer la collaboration des établissements d'enseignement et de recherche, de promouvoir l'ouverture de la recherche publique au monde de l'industrie, de renforcer les synergies entre recherche publique et recherche privée, et de proposer un outil ;
- Le mandat du gouvernement au Préfet de Région pour la révision du SDRIF de 1994 renforce lui aussi la problématique inter-départementale du territoire en l'étendant au pôle de St-Quentin. Il est alors qualifié de "grande zone d'intérêt national à vocation scientifique";
- Le CIADT du 12 juillet 2005 a labellisé l'implication de ce territoire dans 3 pôles de compétitivité qui bénéficieront de financements publics dans le cadre d'une stratégie industrielle du gouvernement qui consiste à accroître le poids de la France en matière d'innovation ;
- Le 18 novembre 2005, le Premier Ministre demande au Préfet de la Région Ile-de-France d'étudier les conditions de réalisation, en concertation avec les collectivités, d'une "grande opération d'urbanisme d'intérêt national".
- Enfin, le 6 mars 2006, le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) confirme la volonté de lancer sur le territoire une opération d'intérêt national.

Evolution 1982-2003 des 11 postes du MOS sur le territoire

Regroupements de postes	1 982	1 987	1 990	1 994	1 999	2 003
Espaces naturels agricoles et forestiers	21 517	20 537	19 813	19 235	18 653	18 461
bois et forêts	7 539	7 466	7 463	7 494	7 683	7 620
eau	381	417	426	438	444	451
agriculture	11 046	10 269	9 689	9 135	8 792	8 426
vacant rural	2 550	2 385	2 235	2 168	1 734	1 963
Espaces urbains ouverts	3 719	4 066	4 249	4 512	4 472	4 480
parcs, jardins, terrains de sport	3 719	4 066	4 249	4 512	4 472	4 480
Espaces urbains construits	11 591	12 224	12 764	13 080	13 703	13 886
habitat	6 056	6 569	6 683	6 902	7 175	7 267
activités	1 436	1 652	1 784	1 956	2 068	2 161
équipements	1 409	1 482	1 501	1 552	1 621	1 615
transport	2 071	2 200	2 352	2 455	2 545	2 626
chantiers	620	320	445	215	294	217
Tous espaces urbains	15 310	16 290	17 014	17 592	18 174	18 366

Regroupement des postes du MOS

MOS : LEGENDE A 3 POSTES		MOS : LEGENDE A 11 POSTES	
codes	libellés	codes	libellés
1	Rural	1	Bois
		2	Cultures
		3	Eau
		4	Autre rural
2	Urbain ouvert	5	Urbain ouvert
3	Urbain construit	6	Habitat individuel
		7	Habitat collectif
		8	Activités
		9	Equipements
		10	Transports
		11	Chantiers

Liens utiles

www.transport-idf.com (évaluation du temps de parcours en transports en commun)

www.sytadin.tm.fr (données en temps réel sur le trafic sur voiries rapides urbaines en Ile-de-France ; données statistiques sur le trafic)

Qualité de desserte par le système de transport en commun

Si le territoire d'étude est traversé par de nombreux axes ferrés, la qualité de service offerte n'est pas la même sur toutes les lignes, notamment en heure creuse.

• RER B :

- un train tous les quarts d'heure en heure de pointe à destination de Saint Rémy les Chevreuse,
- 8 à 10 trains par heure en heure de pointe à destination de Massy Palaiseau,

• RER C (depuis St Michel Notre Damer RER) :

- un train toutes les 30 minutes toute la journée à destination de Massy Palaiseau,
- un train tous les quarts d'heure en heure de pointe à destination de Versailles Rive Gauche,
- un train tous les quarts d'heure en heure de pointe à destination de Saint Quentin en Yvelines,
- un train tous les quarts d'heure en heure de pointe à destination de Versailles Chantiers et un train toutes les 30 minutes en heure creuse,

• Réseau Paris Montparnasse - Versailles - Chartres :

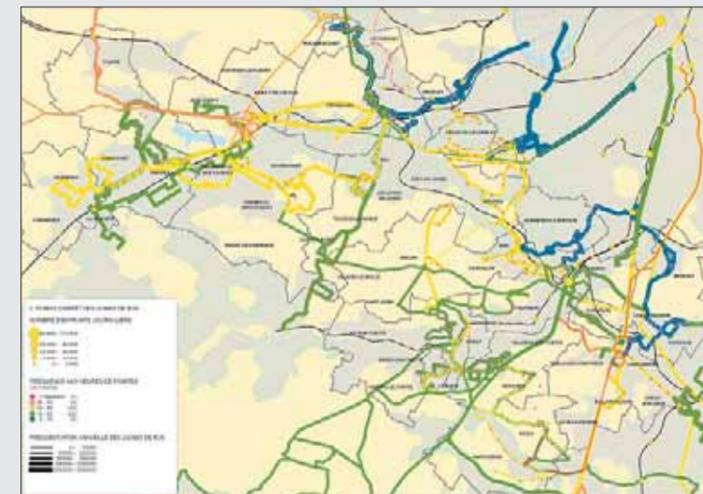
- un train toutes les 15 minutes en heures de pointe à destination de Rambouillet, et des TER express qui s'arrêtent à Versailles Chantiers,

• Réseau La Défense :

- un train tous les quarts d'heure en heure de pointe à destination de La Verrière.

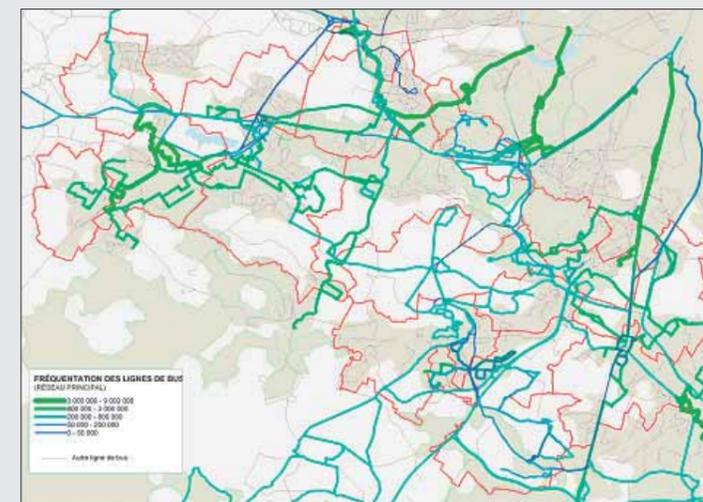
Synthèse des principaux dysfonctionnements du système de transport sur le territoire :

Les deux schémas qui suivent sont issus d'une étude menée par la Direction Départementale de l'Essonne. Cette étude est dirigée par un comité de pilotage regroupant les élus du territoire, les Conseils Généraux de l'Essonne et des Yvelines, le Conseil Régional et le STIF. Les schémas, provisoires car non encore validés par le comité de pilotage, représentent les principaux éléments de dysfonctionnement du réseau de transports en commun et du réseau de transport routier.



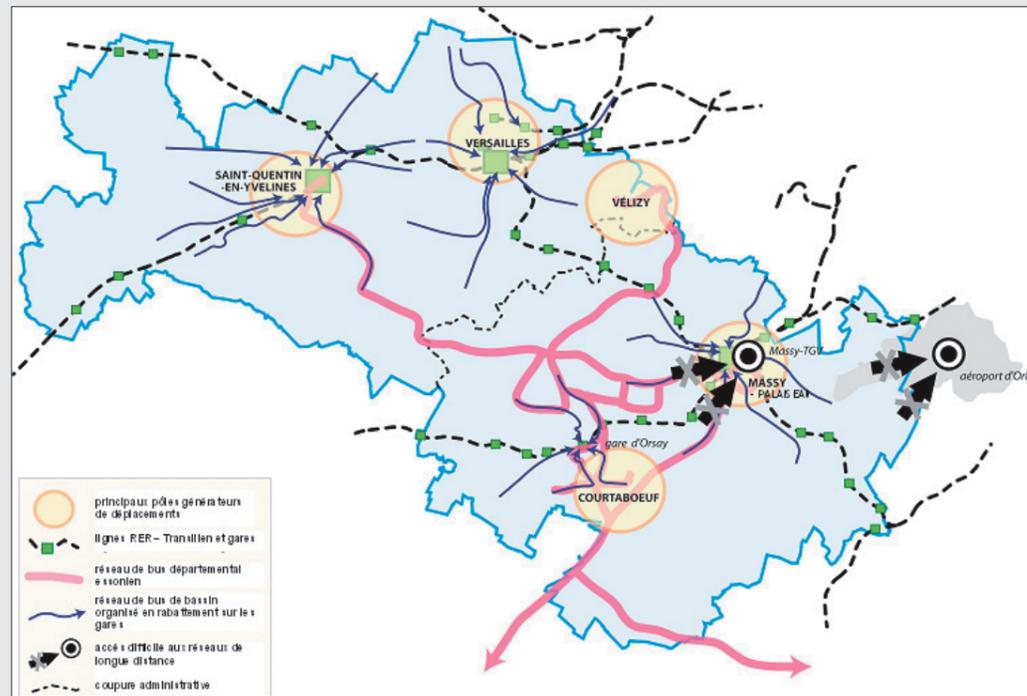
Fréquence sur 45 lignes de bus structurantes du territoire

Source : étude sur les enjeux d'organisation globale des déplacements sur le territoire - DDE de l'Essonne - Juin 2006

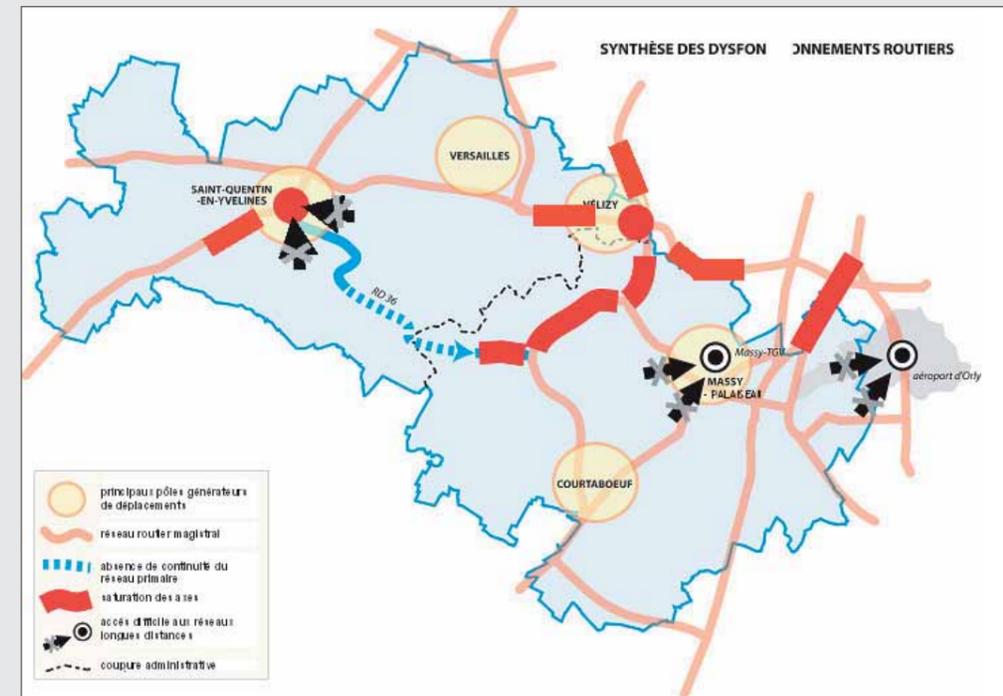


Fréquentation annuelle du principal réseau de bus du territoire d'étude

Source : étude sur les enjeux d'organisation globale des déplacements sur le territoire - DDE de l'Essonne - Juin 2006



Synthèse des dysfonctionnements en transports en commun
 Source : étude sur les enjeux d'organisation globale des déplacements sur le territoire - DDE de l'Essonne - Juin 2006



Synthèse des dysfonctionnements routiers
 Source : étude sur les enjeux d'organisation globale des déplacements sur le territoire - DDE de l'Essonne - Juin 2006

Un territoire plus dynamique que la moyenne régionale en termes de développement économique entre 1990 et 2004

Au cours de la période 1990-1999, 31 630 emplois ont été créés, soit une hausse de 9,5%, alors qu'une baisse de 34 000 emplois était enregistrée sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Les 49 communes du territoire de Massy-Saclay-Saint-Quentin-Versailles comptaient 352 000 emplois, selon les données du recensement général de la population (RGP) 1999, les communes des Yvelines en concentraient 61%. Ce territoire représentait, en 1999, 7% des emplois franciliens et 6,3% de la population régionale.

L'emploi public concernait, toujours selon les données du RGP 1999, 17% des emplois du territoire, soit 7% de l'emploi public régional, et était réparti inégalement entre les deux départements : 57% dans les Yvelines (4% de l'emploi public régional) et 43% dans l'Essonne (3% de l'emploi public régional). Par ailleurs, 51% de l'emploi public du territoire était concentré sur 9 communes dont 14% à Versailles, 15% sur trois communes de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt et Élancourt) et 15% sur Massy, Palaiseau et Les Ulis.

La hausse des emplois a été particulièrement marquée entre 1990 et 1999 dans les Yvelines : 26 870 emplois (+14,3%) alors que l'Essonne ne progressait que de 5 500 (+4,2%). Une forte progression de l'emploi a été constatée dans les communes de l'ex ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines (Guyancourt avec l'implantation du technocentre de Renault, Élancourt, Montigny-le-Bretonneux et Trappes), à Vélizy-Villacoublay et pour l'Essonne à Villebon-sur-Yvette. Versailles, qui reste la commune la plus importante en termes d'emploi, et Massy ont enregistré au cours de la période une baisse de leurs emplois, respectivement - 2859 et - 1451.

Ce territoire se caractérise par des proportions importantes d'emplois de cadres, de professions intermédiaires et d'employés. La part des cadres s'est renforcée entre 1990 et 1999 (26% contre 23%), celle des professions intermédiaires a progressé de 2 points pour s'établir à 28%, celles des employés est restée stable alors que les ouvriers ne représentaient plus que 15% de l'emploi contre 19% en 1990 (10 055 emplois perdus).

Les emplois de cadres ont nettement progressé sur la partie yvelinoise (Vélizy (+5230) et Guyancourt (+ 5611)) alors que leur augmentation a été plus modérée dans les communes de l'Essonne (+1126 à Villebon-sur-Yvette, +965 à Massy et +889 à Saclay).

Les emplois de l'artisanat et de l'industrie localisés dans des locaux de production ou des ateliers ont régressé de 10% sur la période. Ils représentaient cependant encore 10% des emplois du territoire.

Les emplois du commerce ont progressé au même rythme que l'ensemble des emplois, soit environ 10%, dans une logique de polarisation (cf. infra).

Les emplois localisés dans les "équipements" publics ou privés, notamment ceux liés à la recherche, qui représentent près du quart des emplois de ce territoire, ont affiché une progression supérieure à la moyenne (12%).

Les emplois liés à la logistique ont bénéficié d'une forte progression de 16%, mais ne représentent que peu d'emplois (14 780). Ils sont concentrés dans la partie Est, à proximité de l'A10 et A6, et dans la partie Ouest aux abords de la RN 10, RN 12.

La plus forte progression, 17% sur la période 1990-1999, a concerné des emplois de bureaux qui représentent près de la moitié des emplois totaux du secteur (167 912). Si Versailles, Massy, Montigny-le-Bretonneux ont stagné alors qu'elles concentraient les plus grands nombres d'emplois en 1990, Vélizy-Villacoublay (22 200 emplois de bureaux) devançait Versailles en 1999 et la progression se poursuit (Dassault Système y regroupe prochainement ses services tandis que Peugeot y a concentré ses services de design). Cette progression s'est faite surtout au profit de la partie yvelinoise du territoire (Élancourt, Guyancourt, Jouy en Josas) qui à partir des centres de commandement de la ville nouvelle (Renault, Valéo,) a attiré les services liés à ces filières.

Entre 1999 et 2002, un accroissement de 14 570 emplois salariés de droit privé (données UNEDIC) a été constaté sur l'ensemble des communes du territoire, soit une progression de 5,2%, plus rapide que l'ensemble des emplois de la région qui ne progressait que de 4,3%.

Le dynamisme des communes de l'Essonne en matière d'emplois privés (+1 200 emplois à Massy, 1 500 aux Ulis) a été légèrement plus soutenu (+5,7%) que celui de la partie yvelinoise (+5,0%) qui a surtout été pénalisée par la perte de 3 600 emplois à Vélizy-Villacoublay en 2001 et 2002 et de 6 000 à Montigny-le-Bretonneux en 2002.

Entre 2002 et 2004, le territoire a mieux résisté au ralentissement économique que l'ensemble de la région (-0,7% contre -1,4%). Le territoire a perdu 2 000 emplois salariés de droit privé entre 2002 et 2004 sur un total de 54 000 pour l'ensemble de la région.

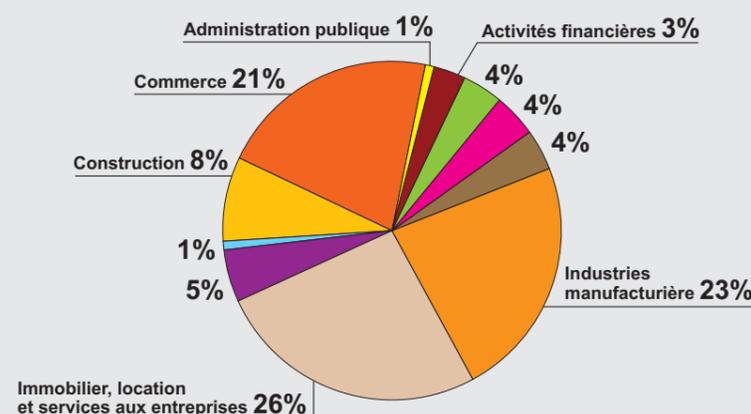
Les communes des Yvelines ont davantage stabilisé leur niveau d'emplois privés (-470) que celles de l'Essonne (-1560 dont - 1 000 aux Ulis).

70% DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS SONT CONCENTRÉS DANS 3 SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'analyse par secteurs d'activité fait apparaître une concentration des emplois du secteur privé dans trois grands secteurs. En 2004, le secteur de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises occupait 26% des effectifs salariés du territoire, celui de l'industrie manufacturière regroupait 23% des salariés et celui du commerce 21%.

Les emplois dans l'immobilier, la location et les services aux entreprises sont fortement concentrés sur Versailles, Vélizy, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Massy, ceux de l'industrie manufacturière sur Vélizy, Guyancourt et Massy. Ces secteurs concentrent une part importante d'emplois à forte valeur ajoutée.

Répartition des effectifs par activités sur le territoire de Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines-Versailles en 2004



Les emplois du commerce se concentrent sur Versailles qui reste le premier pôle commercial du secteur, avec une stabilité de ses emplois (3 570 en 1999, 3 530 en 2004) alors que d'autres pôles voisins comme Vélizy (3 088) ont augmenté de plus de 20% dans la même période. Le Chesnay avec Parly 2, troisième pôle commercial a peu évolué en termes d'emplois.

Le pôle de Massy avec 1 500 emplois vient en 5^{ème} position et a peu évolué, tandis que les Ulis, 6^{ème} pôle, a progressé de 20%.

La concentration sur ce territoire d'activités industrielles et commerciales ainsi que la proximité d'Orly contribuent au développement d'un pôle logistique à l'est du territoire.

Un territoire qui se tertiarise et qui concentre 4 140 000 m² de surface de bureaux

En 2005, le parc de bureaux de ce territoire représente près de 9% du parc francilien. La tertiarisation est plus poussée dans la partie yvelinoise où le parc de bureaux s'élève à environ 2,7 millions de m² alors qu'il est d'un peu moins de 1,5 millions de m² dans la partie essonnoise. C'est également là qu'il s'est le plus développé au cours des quinze dernières années avec un accroissement de 1,2 millions de m² (+80%) dans la partie yvelinoise alors qu'il ne progressait que d'un demi million de m² dans la partie essonnoise (+50%).

Le parc tertiaire de bureaux yvelinois est concentré sur trois secteurs principaux :

La communauté d'agglomération de St Quentin dispose d'un parc dépassant les 1,5 millions de m², soit 56% du parc du territoire. En 2005, elle dispose d'une offre disponible de 228 000 m² (plus de la moitié à Trappes et Elancourt) avec 49 000 m² placés en 2005 (la moitié à Guyancourt) pour une valeur locative moyenne de 160€/m²/an. Ce parc tertiaire se développe sur 630 ha de foncier (20 zones d'activités). Le Techno-centre de Renault y occupe 400 000 m² de bureaux sur 150 ha et y concentre 12 000 emplois. Vélizy, avec un parc qui dépasse les 510 000 m² (sur 291 ha de zones d'activités), concentre une offre moitié moindre et a fait l'objet en 2005 de 10 000 m² de transactions pour une valeur moyenne identique.

Versailles qui dispose d'un parc d'environ 340 000 m², n'offre à la location en 2006 que 8 600 m² mais est très recherché (3 000 m² de transactions en 2005 pour une valeur d'environ 185€/m²/an). Ce parc devrait se développer fortement avec trois projets tertiaires attendus : Chantiers, Trialys et Hémisphères à Satory totalisant plus de 130 000 m². La valeur locative devrait avoisiner les 220€/m²/an pour ces immeubles de dernière génération.

Les parcs de la partie essonnoise sont de moindre importance :

Saclay-Courtaboeuf cumule un parc d'environ 600 000 m², mais celui-ci est très offreur et le placement est inférieur à 20 000 m² avec des valeurs en baisse aux alentours de 130€/m²/an en 2005.

Massy, avec le plus petit parc : 370 000 m², connaît en revanche une forte dynamique avec une demande placée de plus de 20 000 m² et des valeurs en forte hausse pour les bureaux neufs (226€/m²/an en 2005) tirés par les implantations d'Areva, Sanofi et Ricoh. Les perspectives, avec 180 000 m² de projets (2008) sont considérables.

Logiques d'agglomération et pôles de compétitivité

Ce territoire bien que concentrant des grands groupes industriels de l'automobile, de l'aéronautique... s'avère de plus en plus tertiaire du fait des mutations industrielles ; ce sont de plus en plus des unités de conception, de recherche qui s'y localisent. L'activité économique s'y développe selon des logiques d'agglomérations et de concentrations relativement spécialisées sauf dans les agglomérations anciennes d'une certaine importance telles Versailles ou Massy qui sont historiquement diversifiées et accueillent services et commerces. A l'ouest et au nord les filières automobile et aéronautique ont contribué à l'essor des systèmes complexes avec la création du pôle "systematic" (budget initial prévu 200 M€) associant notamment autour de Thalès, Alcatel, Renault, Dassault, France Télécom, une quinzaine de grands industriels, une trentaine de PME et une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont le CEA. Ce pôle concernerait 320 000 emplois existants en Ile-de-France (250 000 dans les services, 70 000 dans l'industrie). Il devrait permettre la création de 3 000 emplois de chercheurs en 3 ans et d'en induire 9 000 autres.

Le pôle "Mov'éo", centré sur l'automobile, l'aéronautique, l'ingénierie routière et les transports collectifs, est le produit de la fusion des projets de pôles Vestapolis et Normandy motor valley. S'articulant autour des grands constructeurs et de leurs équipementiers, il devrait fortement se développer à partir des potentialités de Versailles Satory.

L'influence du pôle "Médicen", centré plus à l'est, est néanmoins prévisible sur le secteur : GE Médical Systems à Buc et Orsay avec GSK, Ipsen et Incuballiance notamment. Dans une moindre mesure "Ville et Mobilité durable" concerne les labos de l'Université de Versailles-St Quentin ainsi que Bouygues à Guyancourt.

Ces dynamiques industrielles et de recherche se matérialisent bien souvent en dehors des centres urbains. La dynamique de ce territoire s'est traduite par des spécialisations fonctionnelles en dehors de la ville. Des aménités intégrées dans des centres urbains constitués ou à constituer ne pourraient-elles pas mieux contribuer à l'attractivité de ce territoire ?

Versailles

Le château

Le château de Versailles est un chef d'œuvre de l'art français du XVII^e siècle. Entre 1657 et 1661, Louis XIV fait transformer la résidence de chasse de son père Louis XIII en un gigantesque château qu'il veut à son image : rayonnant. Il s'entoure des plus grands artistes pour le réaliser : les architectes Le Vau puis Mansart, le peintre Le Brun, le paysagiste Le Nôtre.

Ce superbe palais de 120 pièces, agrémenté de colonnes de marbre et de sculptures dont le toit plat est dissimulé par une balustrade, accueille en 1682 le centre de la cour déplacé à Versailles.

Au premier étage, placés symétriquement, les grands appartements du Roi au nord, et ceux de la Reine au sud, composés de plusieurs salons et salles magnifiquement décorés (salon de la Guerre, d'Hercule...), sont séparés côté jardins par la Galerie des Glaces construite à la place de la terrasse par Jules Hardouin-Mansart. Dans ce célèbre salon décoré d'une profusion de marbres taillés par le sculpteur Antoine Coysevox, se sont déroulés tout au long de la royauté les bals, les audiences extraordinaires et la réception des ambassadeurs. L'Empire allemand y a été proclamé en 1871 et le 28 juin 1919 a été signé le traité de Versailles mettant fin à la Première Guerre Mondiale.

Mansart construit également les deux immenses ailes nord et sud ainsi que la chapelle consacrée à Saint-Louis, le saint patron de la monarchie française achevée en 1710 où se jouait une musique réputée dans toute l'Europe. Elle a été restaurée en 1995. Au milieu du XVIII^e siècle, Gabriel ajoute de nouvelles dépendances au palais. L'Opéra royal, doté d'une salle tout en bois exceptionnellement vaste pour un théâtre de cour, est inauguré en 1770.

Un musée

Les galeries historiques de Versailles constituent un des plus grand musée d'histoire du monde (18 000 m²) dédié "à toutes les gloires de la France". Seules les victoires y paraissent, non les défaites...

Le Versailles de la République a aussi son histoire depuis 1789 et son musée dans l'aile sud du château où les députés et sénateurs se réunissent aujourd'hui pour réviser la Constitution dans la salle des Congrès où du 20 au 26 août 1789 a été votée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les Jardins

Symboles du jardin classique et régulier à la française, les jardins du château de Versailles dont la magnificence est accentuée au moment du spectacle des Grandes Eaux, est un vaste ensemble de courbes géométriques, de pièces d'eau, de parterres, de bosquets, de statues et de grottes, œuvre du jardinier-architecte Le Nôtre.

Leur ordonnance s'articule autour d'un axe est-ouest partant du château jusqu'au bout du Grand Canal long de 1 560 mètres puis se prolongeant à perte de vue dans la plaine : "En sortant du chateau par le vestibule de marbre, on ira sur la terrasse ; il faut s'arrêter sur le haut des degrez pour considérer la situation des parterres, des pièces d'eau, des fontaines des Cabinets..." "d'après" une manière de montrer les jardins" de Louis XIV lui-même.

L'axe nord sud coupe le premier immédiatement devant le château ; il descend vers le nord jusqu'au bassin de Neptune, au sud, il passe par l'Orangerie qui abrite aujourd'hui quelques 1 080 arbres rares et s'étend jusqu'au bout de la pièce d'eau des Suisses où se dresse, la statue équestre de Louis XIV jeune réalisée par Le Bernin.

Plus de 300 sculptures constituées de statues de marbre et de bronze, de termes antiques et de vases décorent les tapis de verdure et les bassins.

Les Grandes Eaux musicales qui peuvent se dérouler également en nocturne, plongent ces jardins dans une féerie visuelle et sonore grandiose.



La Cour Carrée - Photothèque DREIF



Le Parterre d'eau face à la Galerie des Glaces - Photothèque DREIF



Bassin d'Apollon (© photographie C. Cottour)



Parterre de Latone (© photographie C. Cottour)

Le grand et le petit Trianon

Au nord du parc, le Grand Trianon, le plus beau des palais, était destiné au délassement du roi. Construit par Mansart, le Trianon est le joyau de l'architecture du Grand siècle avec la colonnade de marbre du péristyle.

Plus tard Gabriel construisit pour Louis XV un petit bâtiment carré, le petit Trianon que Louis XVI offrit à Marie Antoinette. Son parc est agrémenté d'un belvédère d'un Temple de l'Amour, d'un hameau avec un moulin, une ferme...

Le grand parc

Le domaine s'étend sur un vaste territoire englobant des bourgs et des fermes ceint d'un mur de 43 km pour retenir le gibier. Il ne subsiste plus que 5 des 24 portes identiques dessinées par Jules Hardouin Mansart. Le bâtiment servait de logement au Suisse affecté à la garde.



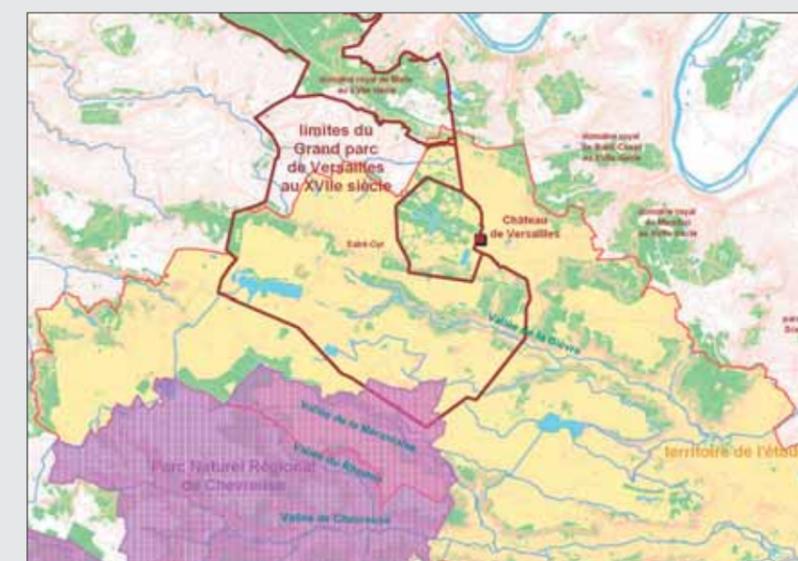
Le Petit Trianon (© photographie C. Cottour)



La Ferme (© photographie C. Cottour)



Porte de Mérançais dans le Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines - Photothèque DREIF



La ville de Versailles

Versailles recèle une très forte densité de bâtiments inscrits ou classés. Construite à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, la ville est ordonnancée suivant le trident formé par trois avenues qui partent du château en direction de Paris, Saint-Cloud et Sceaux et donnent à la place d'Armes sa symétrie. La construction par Mansart entre 1679 et 1682, de la Grande Ecurie et de la Petite Ecurie en face de l'entrée du château, parachève l'ensemble. Le musée des Carrosses est installé de nos jours dans les Grandes Ecuries. Côté Nord la ville neuve s'organise selon un plan en damier autour de l'église Notre-Dame bâtie par Jules Hardouin Mansart entre 1684 et 1686.

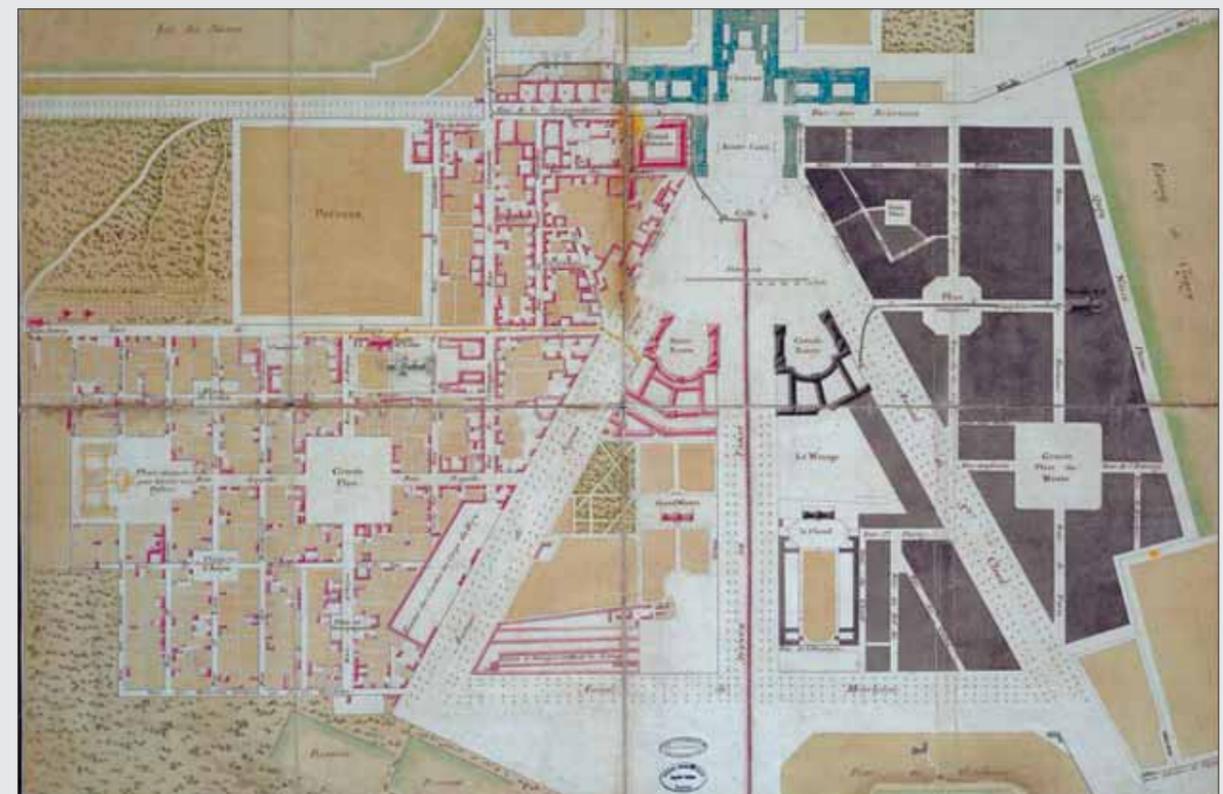
La ville change considérablement d'aspect sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. C'est de cette époque que datent la plupart des bâtiments importants (bâtiments classés ou inscrits) comme : l'Hôtel de Madame de Pompadour, le Couvent de la Reine, la Cathédrale Saint-Louis, le théâtre Montansier, inauguré par Louis XVI et Marie Antoinette en 1777 (actuel théâtre municipal).



Les "Carrés" - Photothèque DREIF



Photothèque DREIF



Archives Départementales des Yvelines



Photothèque DREIF

On peut également citer quelques bâtiments ayant changé de vocation :

- le lycée Hoche qui occupe depuis plus de deux cent ans l'ancienne maison d'éducation créée par la reine Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV pour les filles d'officiers attachés à son service et des petites gens travaillant pour la Cour. La Chapelle, le chœur et la sacristie ont été conservés et classés.
- le musée Lambinet, installé dans un bel hôtel particulier du XVIII^e siècle, l'Orangerie du domaine de Madame Elisabeth qui accueille des expositions,
- la Cour d'Appel de Versailles qui occupe les anciennes écuries de la Reine et antérieurement du roi, jouxtant le pavillon des Sources près de la place Hoche (ancienne place Dauphine)...

Certains de ces monuments sont entrés dans l'Histoire de France :

L'Hôtel des Menus Plaisirs, construit en 1750 pour la création et conservation des éléments de décor des fêtes royales accueille de mai à octobre 1789 les Etats Généraux convoqués par le roi et devient ainsi le lieu de naissance de l'Assemblée Nationale française. Actuellement le Centre de Musique Baroque occupe les lieux.

La salle du Jeu de Paume (ancêtre du tennis) est entrée dans l'histoire de France, quand en 1789, les députés du Tiers Etat convoqués par le roi et ne pouvant siéger dans l'Hôtel des Menus Plaisirs se réunirent et jurèrent de ne se séparer qu'après avoir donné une Constitution à la France. David a représenté par une esquisse célèbre cet événement.

Cathédrale Saint-Louis (monument classé), édifée par Mansart de Sagonne entre 1743 et 1754 ; à l'intérieur l'orgue de Clicquot possède 3 131 tuyaux (photothèque DREIF)



Eglise Notre-Dame (monument inscrit), ancienne paroisse du château où sont rangés les registres des actes de baptêmes, de mariage et de décès de la famille royale, et où prêcha Bossuet, le célèbre prédicateur (photothèque DREIF)



Place Hoche (photothèque DREIF)



Pavillon des Sources (photothèque DREIF)



Le lycée de Saint-Cyr-l'Ecole

En 1685, Madame de Maintenon fit installer à un kilomètre de l'extrémité du parc de Versailles une maison où 250 jeunes filles nobles mais pauvres étaient élevées et que Racine rendit célèbre en y faisant représenter Esther et Athalie. La communauté fut supprimée en 1772 ; la Révolution détruisit en partie les bâtiments. En 1808, Napoléon y installa l'école spéciale militaire.

C'est aujourd'hui un collège et lycée militaire ainsi qu'un musée. La chapelle, les portes d'accès, des façades de bâtiments sont des monuments classés.

(photothèque DREIF)



Port Royal

De l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs fondée en 1204 au fond d'un vallon, il ne reste aujourd'hui, rien ou presque rien sinon l'Esprit. Les bâtiments ont été rasés sur ordre de Louis XIV.

Ce site a été un haut lieu de l'histoire et de la pensée française, célèbre pour ses querelles religieuses entre les partisans du jansénisme - dont Blaise Pascal défendit les thèses - et les jésuites.

Les anciennes Granges sur le plateau, jadis Petite Ecole où Racine fut élève de 1655 à 1658, accueillent à présent un musée National où sont conservés des tableaux et des souvenirs rappelant l'histoire du domaine. Le petit chemin emprunté par Racine lorsqu'il venait de Chevreuse à Port-Royal est aujourd'hui jalonné de bornes. La promenade, de quelques kilomètres, traverse bois et campagne du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et permet aujourd'hui au visiteur de remettre ses pas dans ceux du poète et dramaturge.



Mère Angélique Arnaud de Sainte Madeleine en 1648, supérieure de l'abbaye
Portrait de Philippe de Champaigne - Musée du Louvre



Oratoire construit en 1891 sur le site de l'ancienne abbaye
(© photographie C. Cottour)

L'aqueduc de Buc



Photothèque DREIF



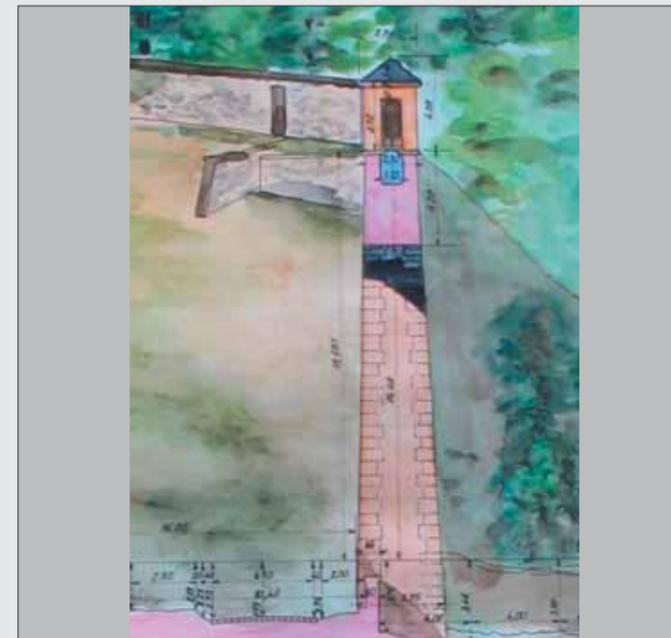
(® photographie C. Cottour)

Digue de Saclay

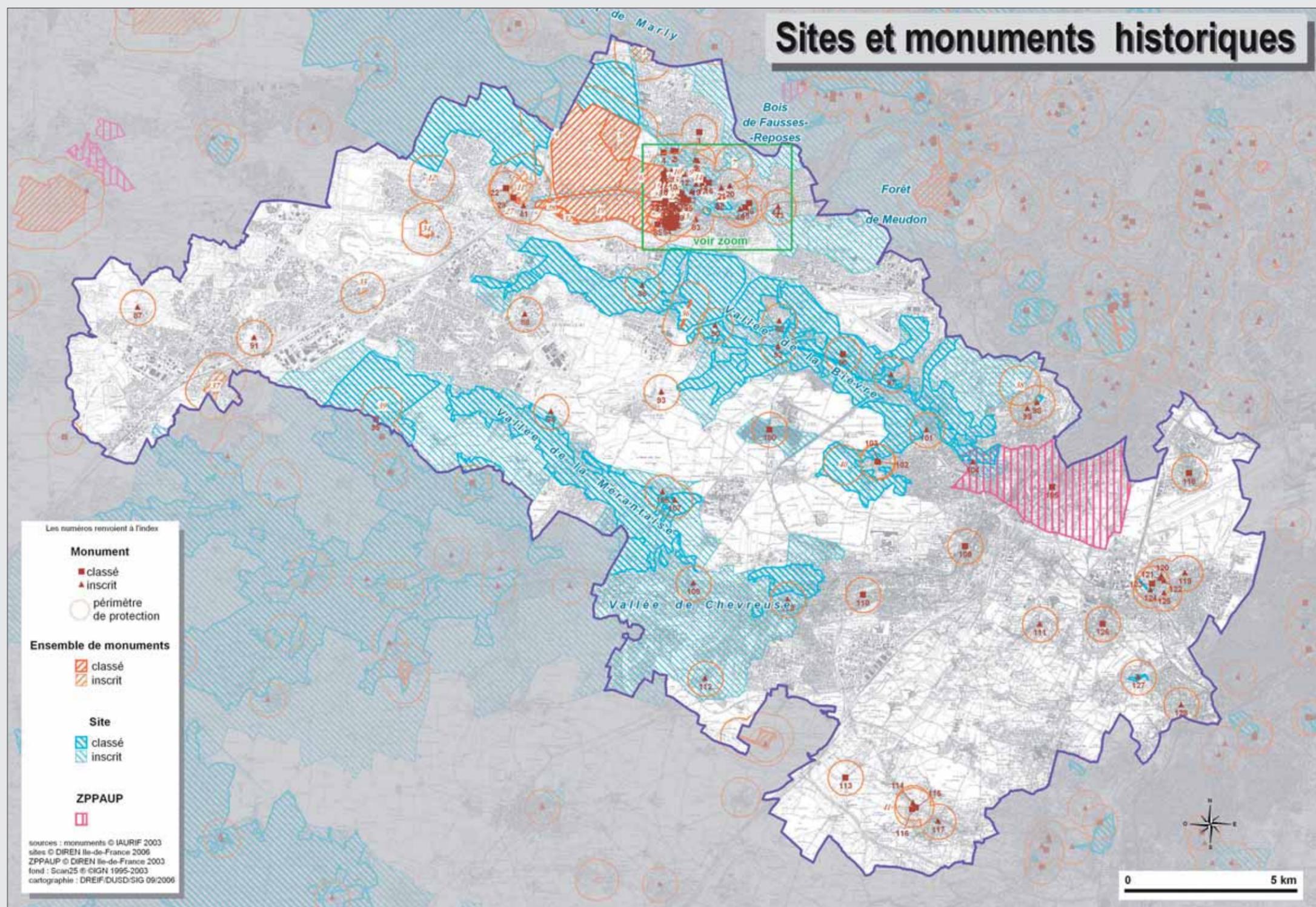


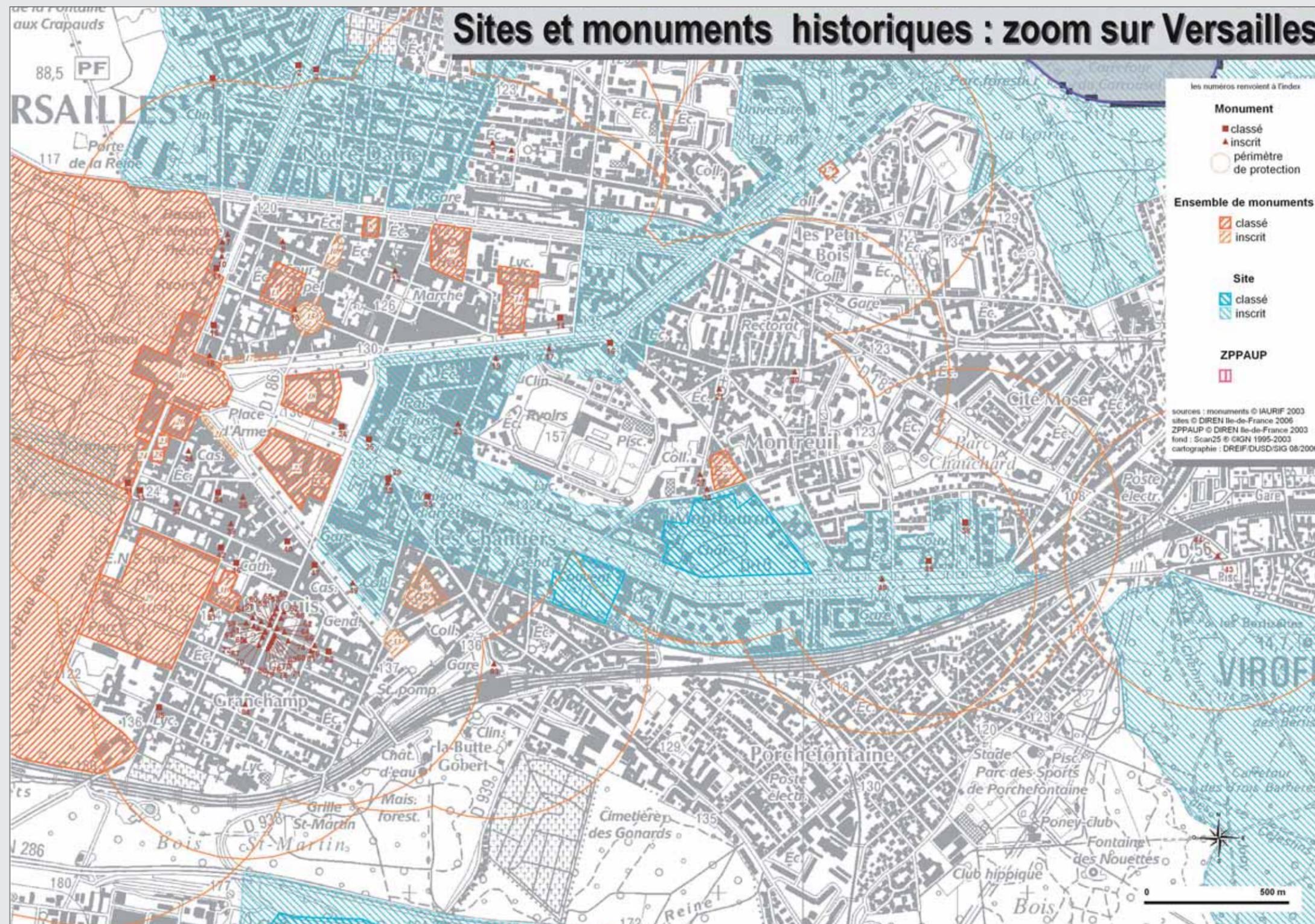
Pavillon sur la digue des étangs de Saclay - Photothèque DREIF

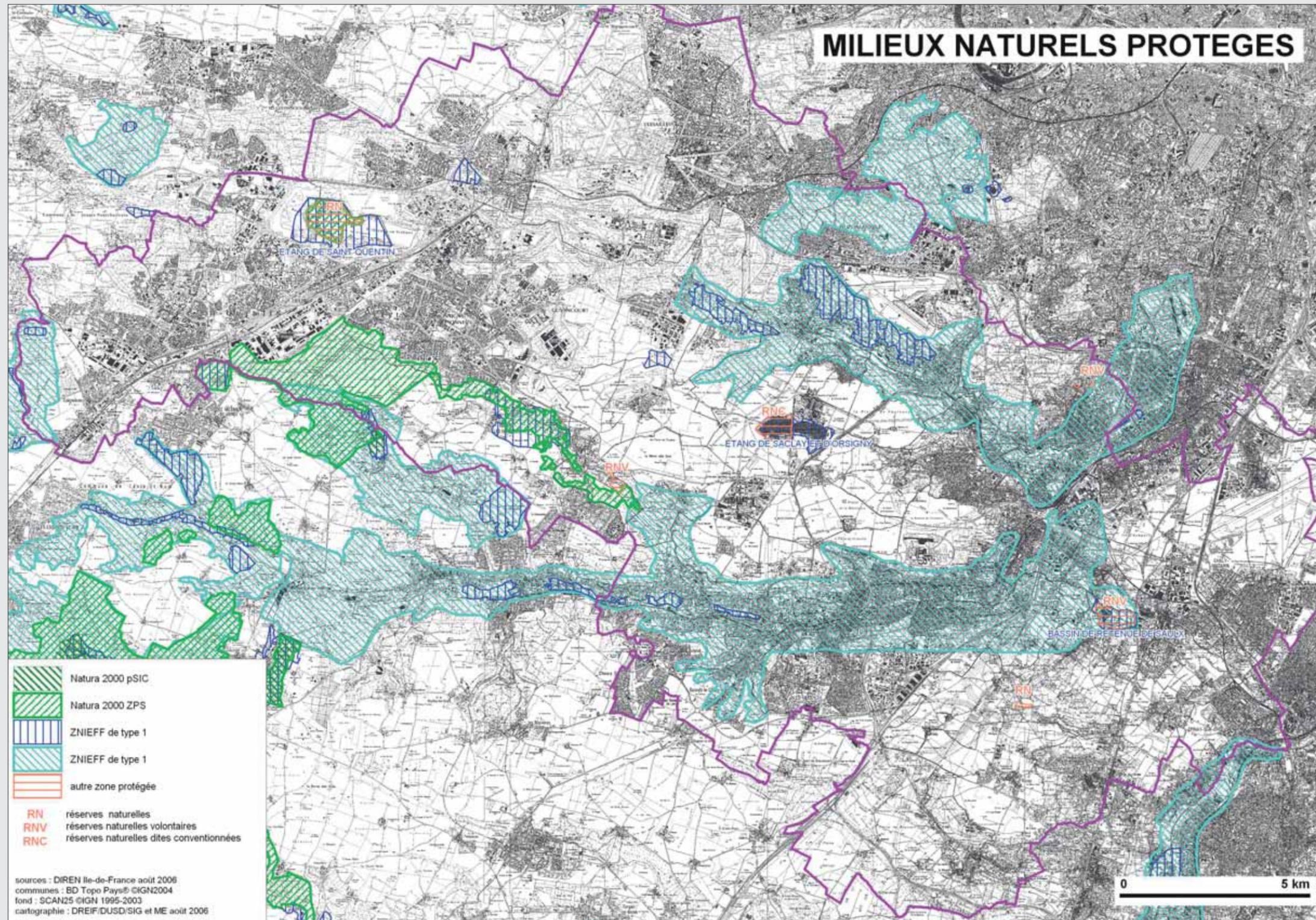
Digue de Saclay



Reproduction aquarellée par F. Barbot pour la DREIF d'un plan des Archives départementales des Yvelines







Sites et monuments historiques

Protection des sites

Objectif : préserver les monuments naturels et les sites présentant un intérêt général, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques.

Sites inscrits

Ce sont des sites dont la qualité justifie une vigilance particulière quant à son évolution. L'Etat intervient en conseil et a le pouvoir de s'opposer à la destruction de tout ou partie du site.

Sites Classés

Ce sont des sites d'une valeur patrimoniale remarquable telle qu'elle justifie une politique rigoureuse de conservation. Les aménagements et constructions éventuelles sont autorisés à titre exceptionnel dans la mesure où ils s'intègrent convenablement dans le site. A cette fin toute modification conséquente de l'état d'un site classé doit être autorisée expressément par le ministre.

Protection des Monuments historiques

Objectif : protéger des immeubles et de leurs abords dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de leur histoire ou de l'art.

Monuments classés :

Ce sont les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public reconnu. L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de modification quelconque sans le consentement de l'autorité administrative.

Les travaux autorisés s'exécutent sous la surveillance de l'autorité administrative.

Monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques

Ce sont les immeubles qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire ou de l'art suffisant pour en rendre désirable la préservation sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques. L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble inscrit, sans en avoir avisé quatre mois auparavant l'autorité administrative qui ne peut s'opposer aux dits travaux qu'en engageant la procédure de classement au titre des monuments historiques.

Périmètre de protection

Le classement ou l'inscription entraîne la protection des abords de l'objet.

Dans le périmètre de champ de visibilité des monuments inscrits ou classés n'excédant pas en général 500 m, toute construction, démolition ou modification de nature à affecter l'aspect du site est soumise à l'avis de l'autorité administrative.

ZPPAUP - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Les ZPPAUP sont créées à l'initiative des communes et intègrent les servitudes de sites et de monuments historiques existants. Dans un cahier des charges précis annexé aux PLU, elle permettent d'appréhender le patrimoine d'une manière globalisante et de formuler des projets suivant des règles préétablies.

Secteurs sauvegardés

Les secteurs sauvegardés ont pour objet de conserver, restaurer, ou mettre en valeur tout ensemble d'immeubles en vertu de leur caractère historique ou esthétique.

Le plan de sauvegarde correspond à une démarche d'urbanisme qualitatif, qui vise autant à conserver le cadre urbain de l'architecture ancienne qu'à en favoriser l'évolution harmonieuse.

Milieux naturels protégés

Les forêts

Les espaces boisés ont en général été classés dans les PLU et ne peuvent plus faire l'objet de défrichement sans une révision préalable de celui-ci.

Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse

Situé au sud du territoire de projet, particulièrement riche au regard du patrimoine, du paysage et de l'environnement essentiellement résidentiel, le territoire du PNR (Parc Naturel Régional) est régi par une charte auquel adhèrent les communes du territoire concerné et qui reçoit l'agrément de l'Etat. Cette charte fondée sur la préservation et la valorisation du patrimoine décrit les projets d'aménagement du territoire. Les documents d'urbanismes : SCOT, PLU et SDRIF doivent lui être compatibles, elle devrait être mise en révision en même temps que le SDRIF.

Deux communes du territoire d'étude, Magny-les-Hameaux et Châteaufort sont situées à l'intérieur du PNR de Chevreuse.

Les ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique) de type 1 et 2.

Les milieux naturels remarquables ont fait l'objet d'inventaires qui ont pour objectifs :

- le recensement et l'inventaire aussi exhaustifs que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés.
- la constitution d'une base de connaissance accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient trop tardivement révélés.

Les ZNIEFF de type 1, correspondent à des secteurs, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion.

Les ZNIEFF de type 2, correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique d'ensemble des milieux.

La prise en compte d'une zone dans l'inventaire ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

Zones de protection spéciale

Les zones de protection spéciale sont des espaces au sein des ZNIEF dont le milieu naturel, la conservation de la faune et de la flore présentent une importance particulière devant être soustraite à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Elles font l'objet de réserves naturelles.

- 1 Ancienne chapelle de Béthune
- 2 zoom Pavillon de l'Octroi
- 3 zoom Extérieurs du pavillon de l'Octroi
- 4 zoom Chapelle dite l'Hermitage
- 5 zoom Villa Bomsel, 12, rue René-Aubert
- 6 zoom Maison Cassandre et cage d'escalier, 11 rue Albert-Joly
- 7 zoom Théâtre municipal
- 8 zoom Bâtiment, 11 rue de la Paroisse
- 9 zoom Théâtre municipal ou théâtre Moutansier
- 10 zoom Façades et toitures, 11, 11 bis, 15 rue des Réservoirs
- 11 zoom Ancien hôtel de Mme de Pompadour (Hôtel des Réservoirs)
- 12 zoom Immeuble dit Ancien Bailliage, 1 cité des Trois-Passages
- 13 zoom Pavillon des sources
- 14 zoom Façade et toiture, 83 avenue de Saint-Cloud
- 15 zoom Hôtel du Gouvernement (Chefferie du Génie)
- 16 zoom Villa Moricet
- 17 zoom Immeubles, escalier avec sa cage et son hall d'accès, 52, 52 bis, 52 ter avenue de St Cloud
- 18 zoom Façades et toitures, 1 rue Robert-de-Cotte
- 19 zoom Façades et toitures, 50-50 bis, 52-52 bis rue Royale
- 20 zoom Ancien hôtel, 62 bis rue de Montreuil
- 21 zoom Eglise Saint-Symphorien, au Grand-Montreuil
- 22 Porte de l'ancienne abbaye
- 23 zoom Bâtiment, 26 rue Philippe-de-Dangeau
- 24 zoom Ancienne caserne de Monsieur (ancien quartier de Noailles) : façades et toitures sur cour 1 et 2, 3, avenue de Paris.
- 25 zoom Pavillon du Barry
- 26 zoom Ancien hôtel de la Poste
- 27 zoom Maison dite du Docteur Le Monnier, médecin du Roi
- 28 Ecole spéciale militaire : chapelle, portes d'accès, façade du pavillon des archives, écussons du bâtiment central, bâtiments, perspective
- 29 zoom Porte des Gendarmes
- 30 zoom Pavillon des Gendarmes : façade
- 31 zoom Hôtel du Grand Contrôle (Cercle militaire)
- 32 zoom Ancienne orangerie du domaine de Mme Elisabeth
- 33 zoom Ancien Petit Séminaire
- 34 zoom Salle du Jeu-de-Paume
- 35 zoom Pavillon des Menus-Plaisirs : façades
- 36 zoom Façade et toiture, 18 rue de Satory
- 37 zoom Charcuterie, 12, rue du Vieux-Versailles
- 38 zoom Pavillon de Musique de Madame
- 39 zoom Immeuble, 26 rue de Satory
- 40 zoom Ancien hôtel de la Marine et des Galères (caserne des Coches) 41 Façades et toitures, place des Douanes
- 42 zoom Fontaine des Quatre-Pavés
- 43 zoom Pavillon Saint-Vigor et ses jardin
- 44 zoom Pavillon Saint-Vigor et ses jardin
- 45 zoom Ancienne laiterie de Madame
- 46 zoom Fontaine de la place Saint-Louis
- 47 zoom Quartier de Croy
- 48 zoom Pavillons d'octroi
- 49 zoom Quartier de Limoges : façade
- 50 zoom Façades, 18 rue Royale
- 51 zoom Façade et toiture, 6 rue d'Anjou
- 52 zoom Façades et toitures, 37 rue Royale
- 53 zoom Façade et toiture, 20 rue Royale
- 54 zoom Façades, 7 rue d'Anjou
- 55 zoom Façades et toitures, 22, 24, 26, 28, 30 rue Royale
- 56 zoom Façades et toitures, 38 à 47, 49 à 51 rue Royale
- 57 zoom Façades et toitures, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21 rue d'Anjou

- 58 zoom Façades, 20 rue d'Anjou
- 59 zoom Façades, 32 et 34 rue Royale
- 60 zoom Façades, 23 rue d'Anjou
- 61 zoom Façades et toitures, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38 rue d'Anjou 62 zoom Façades et toiture, 51 bis rue Royale
- 63 zoom Façades et toitures, 31, 33, 35, 39, 41 rue d'Anjou
- 64 zoom Façades, 29 rue d'Anjou
- 65 zoom Façades, 40 et 42 rue d'Anjou
- 66 zoom Façades et toitures, 31, 33, 35, 39, 41 rue d'Anjou
- 67 zoom Façades, 36 rue Royale
- 68 zoom Façades, 48-50 rue d'Anjou
- 69 zoom Façades et toiture, 53 rue Royale
- 70 zoom Façade et toiture, 52 rue Royale
- 71 zoom Façades et toitures, 53 bis, 54, 55, 57 rue Royale
- 72 zoom Façades et toitures, 18 rue de l'Occident et 2 rue de la Sainte-Famille
- 73 zoom Façade et toiture, 56 rue Royale
- 74 zoom Façades et toitures, 52, 54, 56, 58, 60 rue d'Anjou
- 75 zoom Façade et toiture, 59 rue Royale
- 76 zoom Façade et toiture, 63 rue Royale
- 77 zoom Façade et toiture, 56 rue Royale
- 78 zoom Façades, 43 rue d'Anjou
- 79 zoom Façade et toiture, 65-67 rue Royale
- 80 zoom Façades et toiture, 69 rue Royale
- 81 zoom Façades, 62 rue d'Anjou
- 82 zoom Quartier d'Anjou : façade
- 83 zoom Gare des chantiers
- 84 zoom Maison dite La Colette
- 85 zoom Anciennes écuries de la Comtesse d'Artois (Quartier Denfert-Rochereau)
- 86 Mur des Fédérés et terrain avoisinant
- 87 Donjon
- 88 Eglise
- 89 Maison de Léon Blum, dite Le Clos des Metz
- 90 Porte de Jouy
- 91 Chapelle de la Ville-Dieu
- 92 Eglise
- 93 Porte de Trousalé
- 94 Porte de Mérentais
- 95 Restes de l'abbaye
- 96 Château de Vauboyen, portail, communs
- 97 Château de la Marinière
- 98 Château
- 99 Eglise (à l'exclusion du clocher, du tympan du portail et de la sacristie)
- 100 Pavillon de l'Etang
- 101 Eglise
- 102 Eglise
- 103 Croix, parcelle No 290
- 104 Château de Vilgénis et communs
- 105 Eglise : clocher et travée de bas-côté
- 106 Maison-atelier de Fujita ainsi que les peintures murale du mur-pignon Ouest de l'atelier, 7 route de Gif
- 107 Château
- 108 Eglise
- 109 Eglise
- 110 Immeuble dit Temple de la Gloire et parc
- 111 Eglise
- 112 Eglise
- 113 Immeuble dit "Pavillon du Roi"
- 114 Vestiges de l'ancien château de Montagu : caves voûtées
- 115 Vestiges de l'ancien château de Montagu : tour du Châtelet, tour des Oubliettes, terre-plein, pont
- 116 Vestiges de l'ancien château de Montagu : tour du Châtelet, tour des Oubliettes, terre-plein, pont

- 117 Eglise
- 118 Eglise : chœur, clocher, bas-côté sud
- 119 Anciens regards de Louis XIV.
- 120 Porte cochère et pavillon, 36, avenue Mazarin
- 121 Porte cochère, 49 avenue Mazarin
- 122 Porte cochère murée, 55 avenue Mazarin
- 123 Intérieur de l'église
- 124 Château : douves, pont, pavillon
- 125 Anciens regards de Louis XIV.
- 126 Eglise
- 127 Vieux Pont de Balisy
- 128 Borne de la 1^{ère} République encastrée dans le mur du parc du château de Grand-Vaux
- 129 Anneau de collisions (Centre Universitaire d' Orsay)

Index des ensembles de monuments

- 1 Parc de l'ancien château
- 2 Grand parc et dépendances
- 3 Palais et parc des deux Trianons, et dépendances
- 4 Ferme de Gally, dépendant du Grand Trianon
- 6 Petit parc et dépendances
- 7 zoom Ancien bâtiment des Filtres de Picardie et réservoir de picardie : bassin, ancien mur de clôture, construction voûtée.
- 8 zoom Hôtel Lambinet et jardin
- 9 zoom Centre hospitalier (ancienne Maison de Charité)
- 10 zoom Eglise Notre-Dame
- 11 Ecole spéciale militaire, sauf parties classées.
- 12 Batterie de Bois-d'Arcy (service des archives du film)
- 13 zoom Anciennes écuries du Roi, puis de la Reine
- 14 zoom Lycée Hoche : chapelle, chœurs, sacristies
- 15 zoom Façades, place Hoche
- 16 zoom Palais et dépendances
- 17 zoom 3, 5, 7, 9, 11, 11 bis, 11 ter, 15, 17 rue Colbert
- 18 zoom Grandes Ecuries : façades et grilles
- 19 Terrains de la plaine des Mortemets
- 20 zoom Ancien Grand Commun (Hôpital militaire Dominique-Larrey) et porte monumentale de l'ancienne caserne des Récollets
- 21 zoom Façades et toitures, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24 rue Chancellerie
- 22 zoom Bâtiments du Manège et des Petites-Ecuries
- 23 zoom Ecole militaire
- 24 zoom Façades et toitures, 8, 8 bis, 10, 10 bis, rue de l'Indépendance-Américaine
- 25 zoom Hôtel des Affaires étrangères (Bibliothèque municipale)
- 26 zoom Maison dite Maisons des Italiens ou Maison des Musiciens du Roi
- 27 Ecole spéciale militaire : chapelle, portes d'accès, façade du pavillon des archives, écussons du bâtiment central, bâtiments, perspective
- 28 Terrains de la plaine des Mortemets
- 29 zoom Ancien potager du Roi et parc de l'ancienne résidence de la Comtesse de Balbi
- 30 zoom Quartier d'Artois : façades
- 31 zoom Cathédrale Saint-Louis
- 32 Terrains de la plaine des Mortemets
- 33 zoom Terrains en bordure de l'abreuvoir Louis XIV
- 34 Fort de Saint-Cyr
- 35 Cité ouvrière, pavillon et jardin privatif, 6 à 60, 5 à 27 avenue Marceau
- 36 Ancien aqueduc
- 37 Parc du château
- 38 Gisements préhistoriques
- 39 Ferme des Granges de Port-Royal : grange, bâtiment des Solitaires, puits.
- 40 Ferme des Arpentis au lieu-dit Les Trois Arpentis : pigeonnier, grange, mur de clôture, cour, corps de logis XVIIIe siècle
- 41 Vestiges de l'ancien château de Montagu : tour du Châtelet, tour des Oubliettes, terre-plein, pont

Écrits choisis

1 - Jean-François Chevrier et William Hayon, "Paysages territoires : métaphore de l'Île-de-France", édition parenthèses, 2002.

2 - le SDAU de 1976, préfecture de la région Île-de-France

1 - "Paysages territoires : métaphore de l'Île-de-France",

Versailles : les machines du roi ou l'organisation d'un territoire

Versailles, le château et le jardin, de tous les monuments de l'âge classique ceux qui auront résonné des plus lointains échos en Europe et dans le monde. L'eau, que le Nôtre y voulait en miroirs, en bassins, en fontaines, en cascades, en sources au fond de grottes, l'eau devait y jouer un rôle essentiel dans les féeries organisées pour les plaisirs du Roy et de toutes les cours qu'il convoitait pour démontrer la puissance unique de la monarchie française. Louis XIV en fit tout à la fois une affaire personnelle et le lieu d'expériences scientifiques le plus évoluées au service de l'aménagement du territoire. De 1664 à l'orée du XVIII^{ème} siècle, pour son parc de 6 000 hectares, on alla donc chercher l'eau à Clagny et dans la Bièvre, on draina des milliers d'hectares. On construisit des aqueducs, des réservoirs, des digues pour retenir des étangs. La Seine fut mise à contribution et on entreprit des travaux colossaux pour convoquer l'Eure. Ce réseau seul coûta le tiers des quatre-vingt dix millions de livres consacrées à Versailles, encore fallait-il qu'on ait réuni les conditions politiques, économiques et artistiques pour la réaliser...

Paola Salerno, photographe

Réseau de captage pour l'approvisionnement en eau des fontaines du parc de Versailles : un projet visant à protéger des secteurs du réseau des eaux, réalisé sous le règne de Louis XIV dans le but d'alimenter les fontaines du parc de Versailles, est à l'étude auprès des services de l'Etat. Il aurait pour objectif de préserver des linéaires et des secteurs significatifs de cet équipement que l'on pourrait qualifier de pré-industriel. Des canaux, rigoles, bassins, réservoirs et retenues d'eau, ainsi que d'innombrables ouvrages d'art ponctuent, traversent et créent des paysages dont le dessin est remarquable, voire exceptionnel. Toutefois, deux objectifs sont à retenir dans un tel projet de protection : le premier est de redonner une cohérence à ce système hydraulique qui, en bien des points, a été sectionné, détourné ou inversé, afin qu'il alimente à nouveau les jeux d'eau du parc royal ; le second, est de rétablir la mémoire de la logique fonctionnelle qui lie le parc, avec tous ses intentions festives à ces déménagements d'adduction d'eau qui ont été si minutieusement réalisés et qui coûtent tant d'énergie, d'argent et de vies humaines. La convergence de la mobilisation financière, du pouvoir et de l'art comme condition préalable à la réalisation d'un modèle, trouve en effet, à Versailles, un accomplissement emblématique. Un large secteur de ce réseau a fait l'objet de restaurations de qualité dans le secteur de Rambouillet, sous la direction du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles. Un autre secteur devrait faire l'objet de travaux qui permettront de collecter à nouveau l'eau de la Bièvre pour la conduire à Versailles, sous la direction du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre.

Le château de Versailles :

Modèle contre modèle - Le temps des monstres

Œuvre des ingénieurs, des architectes ? Il y a un mélange de savoirs que les académies nouvelles allaient séparer, dans le souci de les spécialiser.

On sent une bonne capacité d'acheminement de l'eau. Trois à quatre mètres de profondeur ; au fond, une largeur de deux mètres et des bords bien évasés...

Les travaux sont parfaits. Lorsqu'un chemin franchit une rigole un petit pont le soutient, irréprochables, en pierres de petites tailles, fonctionnel mais de proportions justes. Solide mais sans lourdeur ; singulièrement à sa place mais singulier d'être là...

L'écheveau des rigoles n'a cessé de se ramifier. Il a modifié irrémédiablement sur tout le territoire, de Rambouillet à Versailles, l'hydrographie naturelle...

La machine était lancée, l'aménagement du territoire se poursuivit jusqu'en 1685. On confisqua les eaux des secteurs de Saint-Hubert, du Mesnil-Saint-Denis puis de Trappes avec les rigoles des pleuviettes, des coupe-Gorges, de Saint-Benoît, du Plafond et de la Haies-aux-Vaches pour conduire aux étangs de Saint-Hubert, du Pourras, du Corbet, de Bourganeuf et de Hollande. Une rigole maîtresse, le Grand Lit de Rivière, recueillait l'eau de ces étangs pour la conduire vers l'étang du Mesnil en collectant au passage celle des rigoles de la Tasse, des Hautes-Bruyères, des Néfliers, de Coignères... Les aqueducs souterrains joignaient les segments à l'air libre....

Le système capillaire de diversion et de prélèvement de l'eau avait été gravé dans le sol. Les veines et les artères conduisaient au cœur du dispositif royal, mais le cœur ne restituait rien, il jaillissait seulement. Mon parcours sur la carte me ramène à Poliphile dans ses jardins du Songe. Je vais des territoires du grand roi au petit livre qui a inspiré la réalisation de tant de jardins....

A la fin du XVI^e siècle, un courant nouveau rapprochait l'agronomie de l'horticulture, le travail des champs et l'art des jardins, la peine et les plaisirs. Bernard Palissy et Olivier de Serres sont les artistes et entrepreneurs de l'époque.

Le temps des monstres

Bougival. Une voie rapide sépare la Seine d'une colline qui monte très vite. Une paroi abrupte qui donne un peu le vertige. Une porte de pierre monumentale donne accès à une cour puis au "chemin de la Machine". Je gravis des centaines de marches à moitié prises dans la végétation. Deux haltes avec quelques bâtiments anciens. Quatre conduites de gros calibre peintes d'un blanc grimpent la pente d'un seul jet, telles des fusées qui zèbrent le flanc du coteau. Une borne de grès frappée du lys royal. Au sommet, une tour en pierre puis un mur percé d'arcades, presque une muraille : c'est l'aqueduc de Louveciennes. Moins élancé que celui de Buc mais encore plus long. Sobre, solide et de bonnes proportions.

"Merveille en opposition violente avec le paysage, un démenti à la nature... Nulles galères de Toulon, avec leur geindre de forçats, n'étaient si fatigantes à voir et à entendre que l'appareil terrible où la pauvre rivière était contrainte de monter. Un appareil si compliqué, d'aspect énigmatique, qui couvrait la montagne dans une étendue de deux mille pieds, embarrassait l'esprit. Les grincements, les sifflements de ses rouages difficiles et souvent mal accordés, c'était un sabbat, un supplice. L'ensemble, si on le saisissait, était celui d'un monstre, mais d'un monstre asthmatique qui n'aspire et respire qu'avec le plus cruel effort."...

Que devons-nous faire ? Dilapider et rayonner de fastes ou imposer à une Europe mesquine et batailleuse une France puissante et cultivée ? Nous avons choisi les deux.

Mais à nous il fallait un jardin sans fin, que la nation y participe et que l'on rayonne bien au-delà des frontières.

Saint-Simon le fut moins (convaincu) sans doute :

"Il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessin général ; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étriqué... Les jardins dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût.

On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, où que ce soit, qu'à monter et à descendre ; et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. La recoupe y brûle les pieds mais, sans cette recoupe, on y enfoncerait ici dans les sables et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses et bourbeuses...

2 - Le SDAU de 1976, préfecture de la région Île-de-France**Extrait à propos de la trame foncière****LA MISE EN FORME DE LA VILLE ET SON ENVIRONNEMENT RURAL**

Le trame foncière, principe d'ordonnance des paysages

La transformation est si générale que la sauvegarde des paysages urbains et ruraux ne peut plus être garantie par les techniques paysagères appliquées jusqu'ici. Celles-ci n'ont d'efficacité que pour la préservation ou la mise en valeur d'ensembles limités, relativement stables, et, par suite, maîtrisables par les ressources de l'art et du savoir-faire.

C'est pourquoi le contrôle du phénomène actuel d'évolution du paysage et de ses éléments implique la mise en œuvre d'une technique spécialement adaptée à ces processus. Cette technique découle de l'analyse des mécanismes effectifs de la transformation du paysage. C'est en contrôlant ces mécanismes, et en orientant leur dynamisme, qu'un résultat de meilleure qualité pourra être atteint.

Les recherches entreprises dans ce sens ont montré que ces mécanismes peuvent d'abord être appréhendés au niveau du parcellaire foncier. En effet, l'urbanisation spontanée, de même que les opérations de lotissement ou de remembrement, respecte les règles de division du sol. Le parcellaire foncier commande ainsi les formes globales et élémentaires du paysage rural et urbain.

En cohérence avec l'ordre foncier, essentiellement agraire, Paris et sa région bénéficient d'un ordre géométrique supplémentaire, exceptionnel et singulier, dû aux conséquences de l'établissement royal. La centralité, la fonction capitale de Paris, ont induit une organisation spatiale aux horizons infiniment plus vastes que la trame agricole : les grandes routes vers les frontières, le dessin des domaines aristocratiques, les forêts de chasse ont marqué très fortement les paysages parisiens. Beaucoup de ces tracés subsistent et constituent un réseau de voies qui s'appuie sur les lignes de force de la trame foncière et dont des ouvrages monumentaux soulignent les points forts.

Encore que sa valeur paysagère soit souvent dégradée, cette seconde trame, déchargée maintenant par le réseau autoroutier des fonctions de transport lourd à longue distance, offre un ensemble complexe, hiérarchisé, bien raccordé à la voirie locale. Elle retrouve sa valeur structurante pour l'organisation de l'espace car la recherche qui a présidé à son tracé a marqué l'esthétique de l'organisation spatiale de la région de Paris.

Enfin, à l'ordre foncier et à celui issu des tracés monumentaux s'est superposé, depuis le XIXe siècle, le réseau fonctionnel des voies ferrées et autoroutières. Ouvrant dans l'espace parisien de nouvelles perspectives, créant de nouveaux pôles aux abords des carrefours de routes, ces voies déterminent un nouveau système de perception et d'usage de l'espace qui donne une dimension et une complexité supplémentaires à la région urbaine.

L'intégration des trois trames superposées du parcellaire foncier, des tracés monumentaux et des réseaux de circulation permet ainsi d'établir un canevas et donc un guide pour la mise en forme de la ville : il prend compte du passé et, puisqu'il sous-entend les décisions futures, établit le principe de leur cohérence. Cette carte ne constitue pas un document de protection des sites, et ne se substitue pas aux dispositions existant en ce sens, mais vise à prendre en compte le dynamisme et les mécanismes de la transformation du paysage naturel et bâti. Elle met en évidence, pour ceux qui auront à contrôler cette transformation, en particulier sur le plan local, les structures principales qui déterminent les formes de ce paysage.

L'objet des dispositions qu'elle figure n'est pas de proposer ou d'imposer un projet mais d'amorcer un processus qui devra être complété par des mécanismes plus détaillés de contrôle de l'évolution du cadre de vie régional.

Les zones d'aménagement concerté opérationnelles

Les surfaces restant à consommer en ZAC

En matière d'aménagement urbain la ZAC est une procédure d'urbanisme opérationnel juridiquement encadrée, donnant l'opportunité aux collectivités publiques, ou aux établissements publics y ayant vocation, de réaliser ou de faire réaliser par une action volontariste un aménagement diversifié permettant la construction de logements, de bureaux, de commerces, de locaux d'activités, d'installations et d'équipements publics. Le programme de ces opérations fait l'objet d'un document contractuel qui précise l'enveloppe et l'affectation des surfaces maximum susceptibles d'être réalisées, exprimées en Surfaces Hors œuvre Nettes (SHON).

Le périmètre d'étude, et plusieurs communes environnantes sont déjà le théâtre d'un certain nombre de ZAC en cours de commercialisation. Il s'agit d'opérations juridiquement créées, non juridiquement clôturées, et présentant encore des SHON à construire identifiées dans les cartes et les tableaux joints sous le vocable "capacités résiduelles" c'est à dire des surfaces prévues dans le programme de la ZAC mais qui n'ont pas encore été mises en chantier. Par ailleurs il faut savoir que l'enveloppe totale des surfaces autorisées par le programme peuvent être surestimées par rapport au projet définitif et ne jamais se réaliser, c'est parfois le cas des zones consacrées à l'activité industrielle et au stockage.

Au 1^{er} janvier 2005 l'enquête réalisée pour l'Observatoire Régional du Foncier par le ministère de l'équipement auprès des aménageurs de ZAC en Ile-de-France recensait sur ce territoire des ZAC actives dans les communes suivantes :

Département des Yvelines	Département de l'Essonne
Bois d'Arcy	Chilly Mazarin
Chateaufort	Gif sur Yvette
Elancourt	Gometz le Châtel
Fontenay le Fleury	Igny
Guyancourt	Longjumeau
Maurepas	Marcoussis
Montigny le Bretonneux	Massy
Saint-cyr l'Ecole	Morangis
Trappes	Nozay
Versailles	Orsay
	Saclay
	Saint-Aubin
	Saulx les Chartreux
	Verrières le Buisson
	Villejust
	Villiers le Bâcle
	Wissous

Pour chacune de ces communes les tableaux joints détaillent, soit par ZAC soit par total communal

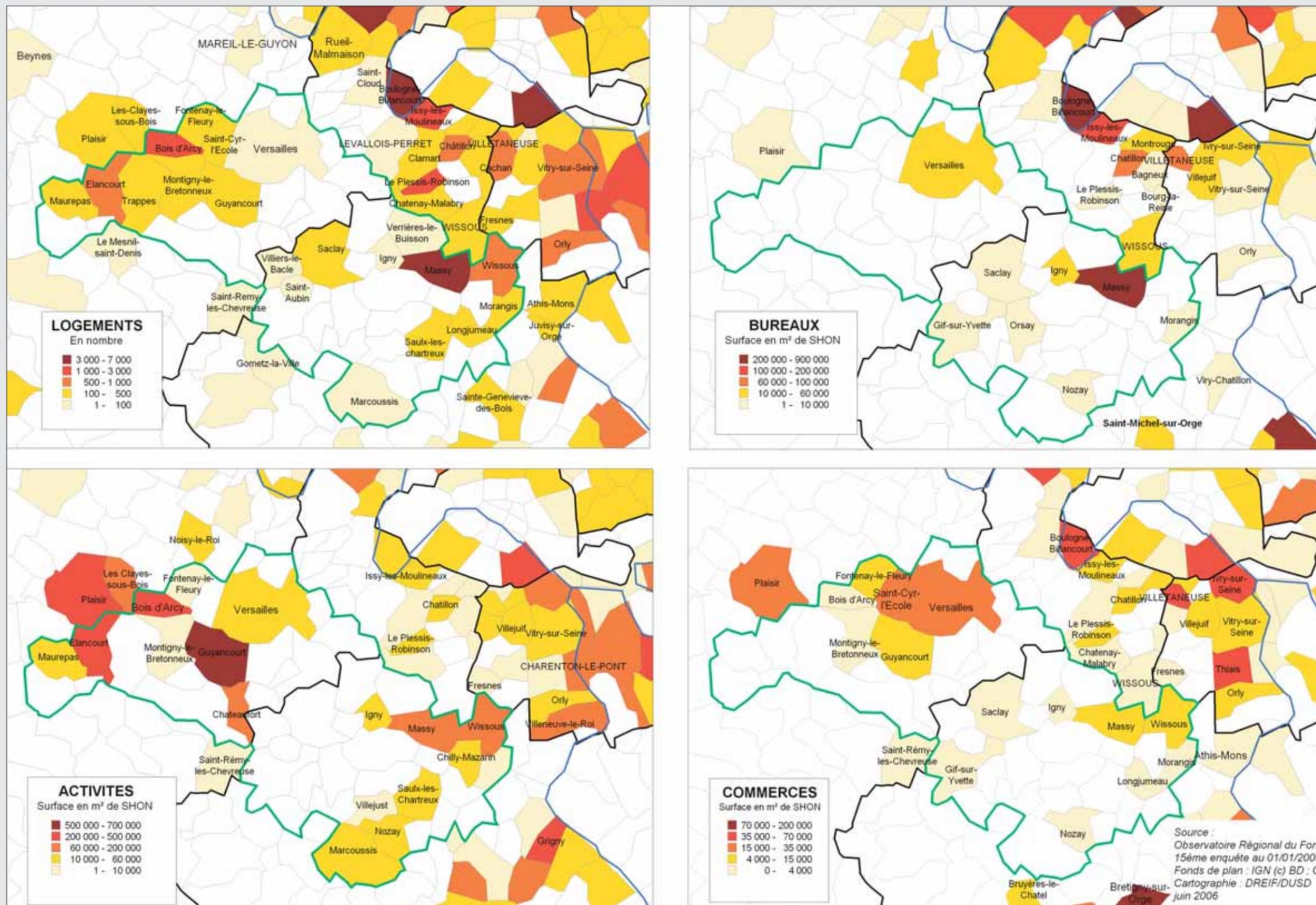
les programmes par nature d'affectation des surfaces :

- La SHON totale programmée
- Le nombre de logements programmés
- La SHON totale prévue pour les locaux (bureaux + activités industrielles + commerces)
- La SHON prévue pour les activités
- La SHON prévue pour les bureaux
- La SHON prévue pour les commerces

puis identifie les "capacités résiduelles" à mettre en chantier pour chacune de ces mêmes variables

- Le nombre de logements qui restent à mettre en chantier
- La SHON qui reste à mettre en chantier pour les locaux (bureaux + activités industrielles + commerces)
- La SHON qui reste à mettre en chantier pour les activités
- La SHON qui reste à mettre en chantier pour les bureaux
- La SHON qui reste à mettre en chantier pour les commerces.

et quatre cartes situent pour chaque commune les capacités résiduelles totales en logements, en bureaux, activités et commerces.



Capacités résiduelles en ZAC - Situation au 01/01/2005

ANNEXE GRANDES EMPRISES FONCIERES PUBLIQUES LES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ OPÉRATIONNELLES

Version 2-0 | 28 09 06

Annexe | Fiche

11

Programme
et SHON
résiduelles
restant à mettre
en chantier
en Zac au
01/01/2005

NZAC	Nom Zac	Etat d'avancement (*)	Code INSEE	Nom Commune	Programme						Capacités résiduelles				
					SHON totale programmée	Logements en nombre	Locaux en m² de SHON	Bureaux en m² de SHON	Commerces de SHON	Activités en m² de SHON	Logements en nombre	Locaux en m² de SHON	Bureaux en m² de SHON	Commerces en m² de SHON	Activités en m² de SHON
780730089	LA RUE HOCHÉ	3	78073	Bois-d'Arcy	53 000	510	0	0	0	0	261	0	0	0	0
780730135	La Croix Bonnet	3	78073	Bois-d'Arcy	482 850	770	360 370	0	3 000	357 370	770	346 870	0	3 000	343 870
781430105	LES JEUNES BOIS	4	78143	Châteaufort	90 000	0	90 000	0	0	90 000	0	66 263	0	0	66 263
782081003	QUARTIER DES REAUX	1	78208	Élancourt	100 000	380	0	0	0	0	380	0	0	0	0
782080063	CLE DE ST PIERRE	3	78208	Élancourt	820 000	2 025	585 000	0	3 500	581 500	445	364 492	0	0	364 492
782421012	LEVANT	4	78242	Fontenay-le-Fleury	33 600	300	8 000	0	0	8 000	300	8 000	0	0	8 000
782421011	La Démènerie	3	78242	Fontenay-le-Fleury	32 310	154	7 770	0	7 770	0	94	7 770	0	7 770	0
782970002	GUYANCOURT II	3	78297	Guyancourt	403 680	2 950	5 200	0	5 200	0	395	2 000	0	2 000	0
782970126	VILLAROY EST	3	78297	Guyancourt	753 000	0	752 000	0	0	752 000	0	378 307	0	0	378 307
782970129	VILLAROY	3	78297	Guyancourt	325 000	1 663	153 000	0	10 000	143 000	0	124 624	0	4 592	120 032
782971003	CENTRE DE ST QUENTIN	3	78297	Guyancourt	2 510 500	9 800	700 000	0	0	700 000	43	107 706	0	0	107 706
783830103	CENTRE VILLE	3	78383	Maurepas	112 300	740	28 200	0	0	28 200	147	15 123	0	0	15 123
784231001	Manet Sud Village	3	78423	Montigny-le-Bretonneux	56 000	663	3 000	0	972	2 028	269	3 000	0	972	2 028
785451004	SANTOS DUMONT	1	78545	Saint-Cyr-l'École	20 000	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	20 000	0
785451002	PARC DE L'ABBAYE	3	78545	Saint-Cyr-l'École	59 548	700	2 900	0	2 900	0	192	0	0	0	0
786211001	Montfort-Thorez	4	78621	Trappes	30 000	300	0	0	0	0	161	0	0	0	0
786210001	Nouveau Foyer	3	78621	Trappes	204 500	1 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
786461001	VERSAILLES CHANTIER	1	78646	Versailles	54 000	40	0	17 000	17 000	12 000	40	46 000	17 000	17 000	12 000
911617151	BUTTES AUX BERGERS III	1	91161	Chilly-Mazarin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
911616100	la butte aux bergers 2	4	91161	Chilly-Mazarin	55 000	0	55 000	0	0	55 000	0	19 392	0	0	19 392
912726075	ZAC ESPLANADE DE MOULON	3	91272	Gif-sur-Yvette	17 000	0	2 500	0	2 500	0	0	2 500	0	2 500	0
912720002	PARC DE BELLEVILLE	3	91272	Gif-sur-Yvette	504 000	3 111	0	0	0	0	0	0	0	0	0
912720035	COURCELLE	3	91272	Gif-sur-Yvette	12 631	0	12 631	12 631	0	0	0	9 388	9 388	0	0
912756023	LES DELACHES	3	91275	Gometz-le-Châtel	18 970	35	15 820	0	0	15 820	0	0	0	0	0
913126024	LES RUCHERES	3	91312	Igny	34 000	0	33 500	19 000	1 500	13 000	0	33 500	19 000	1 500	13 000
913126025	LES SABLONS	4	91312	Igny	254 000	240	0	0	0	0	12	0	0	0	0
913456082	CENTRE VILLE	4	91345	Longjumeau	30 000	350	1 500	0	1 500	0	289	1 500	0	1 500	0
913636107	La Gaudronnerie	3	91363	Marcoussis	4 131	17	0	0	0	0	4	0	0	0	0
913636034	LA FONTAINE DE JOUVENCE	3	91363	Marcoussis	150 000	0	150 000	0	0	150 000	0	15 000	0	0	15 000
913636036	CROIX DE BELLEJAME	3	91363	Marcoussis	9 600	77	1 500	0	1 500	0	32	0	0	0	0
913777146	BOURGOGNE -LANGUEDOC	3	91377	Massy	7 300	80	900	0	900	0	80	900	0	900	0
913777147	SQUARE DU CLOS DE VILAINE	2	91377	Massy	20 000	163	500	0	500	0	163	500	0	500	0
913776071	VILMORIN N°3	3	91377	Massy	57 500	600	10 000	9 500	500	0	523	10 000	9 500	500	0
913777136	LA BONDE	3	91377	Massy	100 000	0	100 000	0	10 000	90 000	0	100 000	0	10 000	90 000
913777137	PARIS BRIIS	2	91377	Massy	184 000	800	100 000	90 000	0	10 000	800	100 000	90 000	0	10 000
913777144	PARIS CARNOT	2	91377	Massy	251 000	920	154 000	154 000	0	0	920	154 000	154 000	0	0
913777145	SECTEUR AMPERE	2	91377	Massy	455 000	1 460	302 000	302 000	0	0	1 460	302 000	302 000	0	0
913776038	CARNOT GARE TGV	3	91377	Massy	95 000	400	55 000	55 000	0	0	0	43 000	43 000	0	0
913776041	PLACE V BASCH	3	91377	Massy	105 000	46	67 000	67 000	0	0	0	25 000	25 000	0	0
913776047	CHEMIN DES FEMMES NO 1	3	91377	Massy	43 260	58	31 260	31 260	0	0	0	18 250	18 250	0	0
913776048	PEROU NO 1	3	91377	Massy	55 000	0	55 000	0	0	55 000	0	8 500	0	0	8 500
913776049	SQUARE	3	91377	Massy	31 600	0	31 600	10 500	0	21 100	0	21 100	0	0	21 100
913776070	VILMORIN N°2	3	91377	Massy	32 300	285	5 800	3 300	2 500	0	0	3 300	3 300	0	0
914326085	Les Hauts de Morangis	3	91432	Morangis	31 950	210	9 700	5 200	1 000	3 500	0	6 134	2 039	595	3 500
914327152	CENTRE VILLE	2	91432	Morangis	29 000	363	0	0	0	0	363	0	0	0	0
914587135	LE PARC DE LA BUTTE	2	91458	Nozay	45 000	0	45 000	0	0	45 000	0	45 000	0	0	45 000
914586054	FUTAIE SAINT CLAIR	3	91458	Nozay	86 200	559	2 000	1 000	1 000	0	0	1 300	1 000	300	0
914711092	LE PARC SCIENTIFIQUE	3	91471	Orsay	33 158	0	33 158	33 158	0	0	0	9 812	9 812	0	0
915347139	LA MARE AU SAULE	2	91534	Saclay	20 100	206	4 100	1 200	2 900	0	206	4 100	1 200	2 900	0
915386106	Le champ du héron	3	91538	Saint-Aubin	7 500	34	0	0	0	0	28	0	0	0	0
915877138	LE QUARTIER DU PONT NEUF	2	91587	Saulx-les-Chartreux	52 000	300	18 000	0	0	18 000	300	18 000	0	0	18 000
916457132	LE PARC DES JUSTICES	2	91645	Verrières-le-Buisson	18 500	80	0	0	0	0	80	0	0	0	0
916456065	POMPIDOU	3	91645	Verrières-le-Buisson	15 600	171	4 307	3 936	0	371	1	0	0	0	0
916456066	LES BRANJEARDS	3	91645	Verrières-le-Buisson	8 400	65	0	0	0	0	8	0	0	0	0
916456067	LES PETITS RUISSEAUX	3	91645	Verrières-le-Buisson	14 000	0	10 510	0	0	10 510	0	0	0	0	0
916666086	ZAC du Centre de Vie	3	91666	Villejust	15 000	0	15 000	0	0	15 000	0	3 605	0	0	3 605
916666102	Courtabeuf	4	91666	Villejust	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
916790187	LES QUATRE NOYERS	3	91679	Villiers-le-Bâcle	13 000	237	0	0	0	0	24	0	0	0	0
916896076	LES MONTAVAS	4	91689	Wissous	51 000	0	51 000	0	0	51 000	0	44 836	0	0	44 836
916897142	SECTEUR GARE SUD	2	91689	Wissous	55 400	688	400	0	400	0	688	400	0	400	0
916896096	Les hauts de Wissous	3	91689	Wissous	150 000	0	148 000	0	6 000	142 000	0	99 202	0	6 000	93 202
916896098	Meuniers	3	91689	Wissous	14 900	86	0	0	0	0	86	0	0	0	0

*Ne sont prises en compte que les ZAC en projet ou en cours de commercialisation

Le déséquilibre Yvelines / Essonne au sein du territoire

Une densité de population, d'emploi et de bureaux plus forte côté yvelinois

La partie yvelinoise, pour une superficie équivalente à celle de l'Essonne (environ 190 km²), regroupe sur 22 communes (soit 45% des communes du territoire) 57% de la population (soit 376 000 habitants) et 62% de l'emploi (soit 215 000 emplois) du territoire. Du fait principalement de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles, le côté yvelinois affiche un taux d'emploi plus élevé (1,15) que dans la partie essonnoise (0,99). Le parc de bureaux du territoire (environ 4,1 millions de m² de SHON) est, par ailleurs, concentré aux deux tiers sur la partie yvelinoise (et particulièrement sur Guyancourt, Vélizy, Montigny, Versailles).

Une population plus jeune et plus dynamique démographiquement dans les Yvelines, grâce à Saint-Quentin-en-Yvelines principalement

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) de 1,96 (contre 1,66 côté 91 et 1,87 en grande couronne) traduit cette jeunesse de la population présentant par ailleurs un solde naturel élevé (+1,13% par an entre 1990 et 1999 contre +0,92% dans le 91 et +0,88% en grande couronne)

Des disparités de situation sociale plus marquées dans les Yvelines

Dans les Yvelines les disparités de revenu moyen constatées sont plus importantes, les habitants des communes qui abritent les populations les plus aisées disposant d'un revenu 3,4 fois plus élevé que ceux des communes les plus pauvres. Ce rapport est ramené à 2,4 dans l'Essonne.

La part de logements sociaux est également plus importante côté yvelinois (25% contre 20% côté essonnoise et 22% en grande couronne), mais elle est concentrée sur Saint-Quentin-en-Yvelines et particulièrement sur Trappes, la Verrières et Guyancourt.

De fait, la partie essonnoise abrite de façon assez uniforme davantage de maisons individuelles et de propriétaires.

Une réelle dynamique de l'emploi côté yvelinois grâce à Saint-Quentin-en-Yvelines

La partie yvelinoise de l'OIN affiche des dynamiques de l'emploi parmi les plus fortes d'Ile de France avec une croissance de +1,59% par an contre -0,07% en Ile de France, +1,19% en grande couronne et +0,46% dans la partie 91 entre 1990 et 1999, maintenue depuis 2000, soit un gain de plus de 35 000 emplois en 15 ans contre 10 000 emplois dans la partie 91.

Des emplois très qualifiés liés à la recherche-développement et l'informatique concentrés dans la partie essonnoise.

Ceux-ci représentent près de 20 000 emplois salariés dans la recherche et l'informatique, principalement localisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

Ces types d'emploi occupent près de 15% des emplois de la partie essonnoise du territoire contre 4,5% en Ile de France et 5% dans la partie yvelinoise.

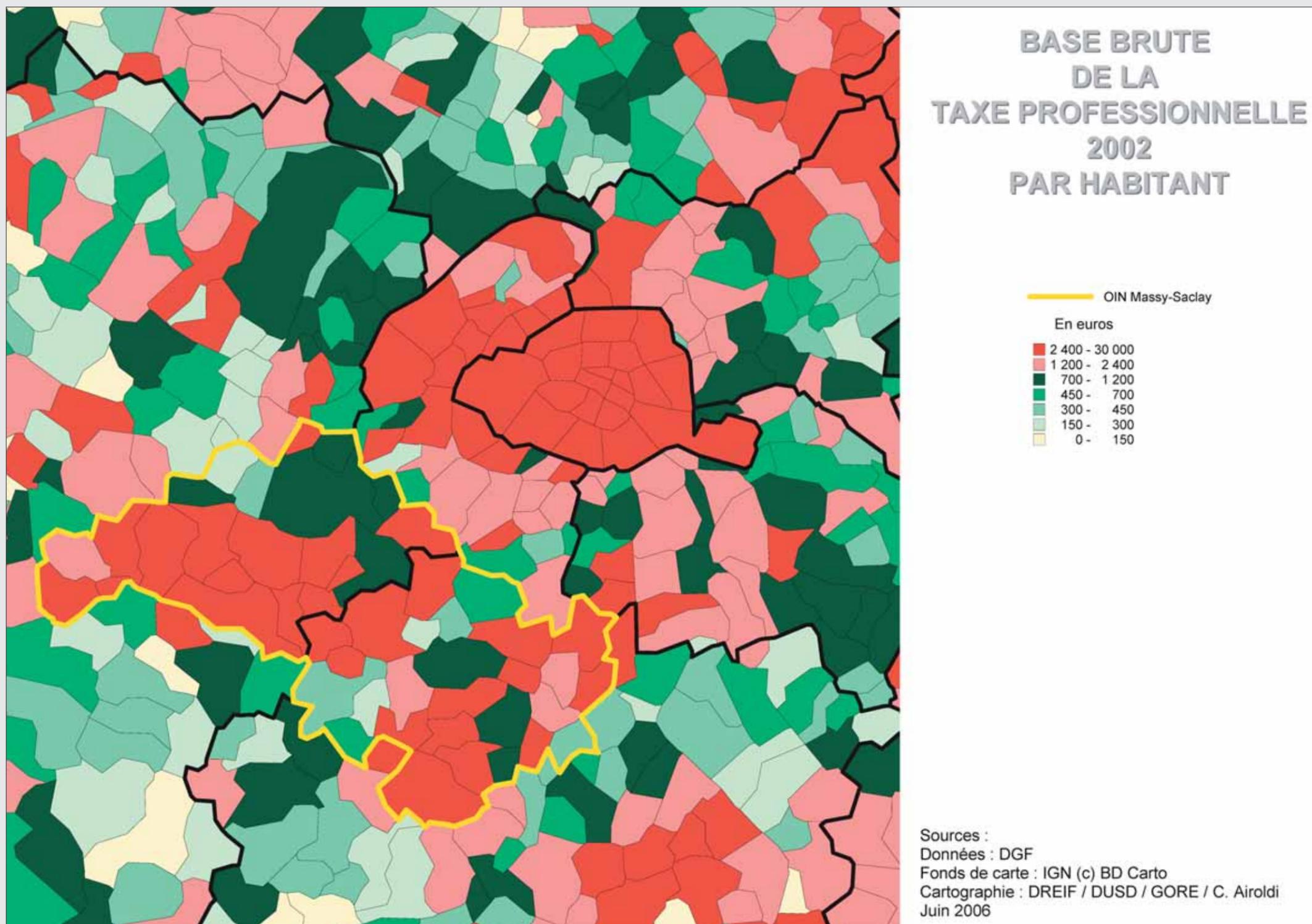
Des aires d'influence encore dos à dos

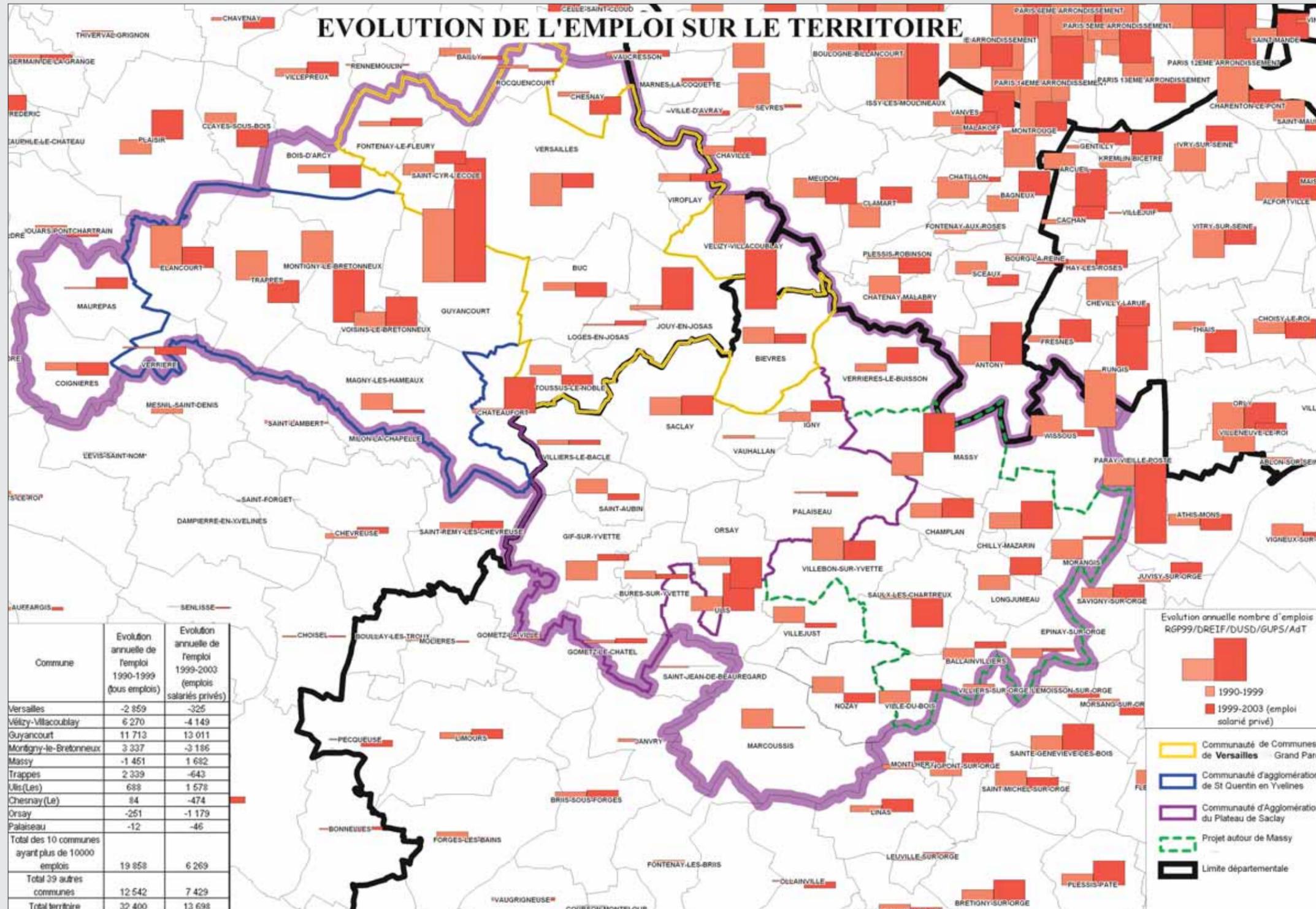
Les aires d'influence des pôles du territoire (Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, plateau de Saclay et Massy) sont globalement très cloisonnées et l'attraction se fait principalement sur les espaces départementaux environnants, notamment périurbains : plaine de Neauphle pour Versailles, toute la partie sud des Yvelines et des franges franciliennes pour Saint-Quentin-en-Yvelines et vallée de l'Orge et secteur de Limours pour les deux pôles essonnais (plus de 10% des actifs travaillant dans ces pôles habitent ces différents secteurs). La limite départementale semble donc constituer une frontière pour les actifs. Cependant, il faut noter qu'une grande partie des actifs travaillant dans ces pôles (de 25 à 50%) y réside également.

Tableau synthétique population emploi sur le territoire

Communes et EPCI	Emplois 1999	Taux Emploi 1999	Part d'emplois de cadres 1999 (%)	Taux Evolution annuel Emploi 1990-99 (%)	Population 1999	Part Logements sociaux (DGF 2003) (%)	Taux Chômage 1999 (%)	Part d'actifs cadres 1999 (%)	Taux Evolution annuel Population 1990-99 (%)
CA St-Quentin-en-Yvelines	81 632	1,09	30,8	4,53	142 737	39,7	8,88	22,0	1,22
CC Grand Parc	70 920	1,00	24,0	-0,30	151 157	17,1	6,69	34,7	-0,20
CA Plateau de Saclay	39 935	0,88	34,3	0,13	94 200	12,8	6,43	36,6	0,55
Projet autour de Massy	61 395	0,99	21,4	-0,06	120 849	21,7	8,82	18,2	0,20
Vélizy-Villacoublay	37 895	3,61	39,5	2,20	20 342	39,7	6,16	23,7	-0,21
Territoire de Courtaboeuf (1)	25 988	1,34	28,9	2,24	36 813	37,4	9,34	19,8	-0,23
Territoire MS-V-SQY	352 000	1,08	27,4	1,13	655 173	22,7	7,75	27,1	0,32
Partie 78 du territoire	214 700	1,15	28,3	1,59	376 066	25,1	7,64	28,0	0,28
Partie 91 du territoire	137 280	0,99	26,2	0,46	279 107	19,5	7,92	25,9	0,37
YVELINES	504 469	0,77	21,2	0,94	1 354 304	21,0	8,69	24,4	0,40
ESSONNE	401 397	0,72	19,2	0,76	1 134 238	21,3	9,51	18,3	0,51
GRANDE COURONNE	1 669 263	0,71	17,3	1,19	4 787 773	21,8	10,05	17,9	0,66
ILE-DE-FRANCE	5 041 995	0,92	22,6	-0,07	10 952 011	23,5	11,56	22,8	0,30

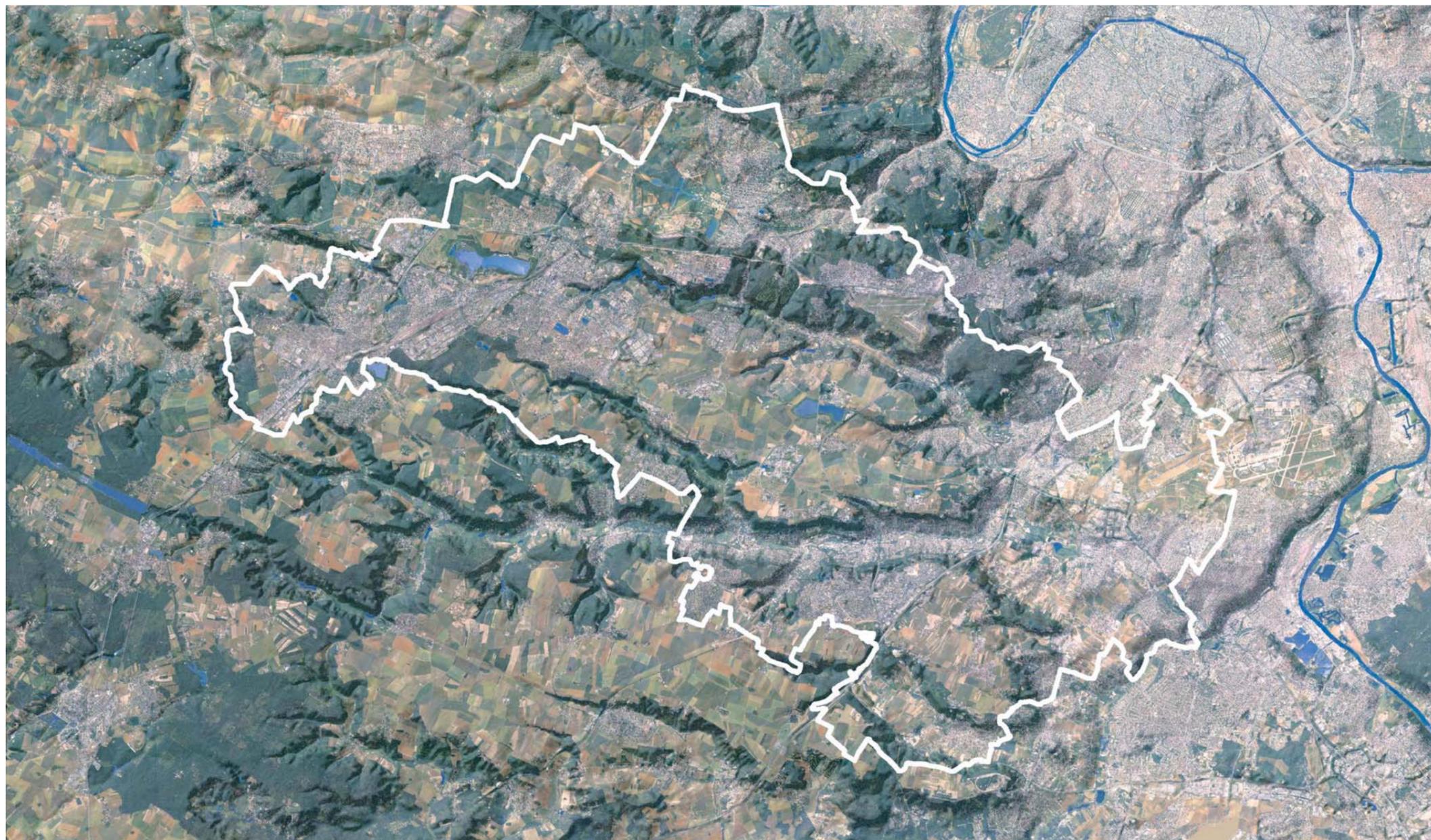
(1) = Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust





CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



3

CONTRIBUTION
DES ATELIERS
D'ÉTÉ 2005

MISSION DE PRÉFIGURATION - OIN DE MASSY, PALAISEAU, SACLAY, VERSAILLES, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Ce document a été réalisé à partir de la réflexion collective des ateliers d'été 2005.

Il se lit de la façon suivante:

- un programme, rédigé avant qu'il ne soit ultérieurement arrêté dans la première partie, réglementaire, du dossier,
- une analyse des tendances lourdes sur ce territoire et des ambitions affichées par les pouvoirs publics,
- une synthèse des réflexions des ateliers d'été 2005, énonçant les grands partis d'aménagement qui ont émergé durant cette session,
- un cadrage général, à dire d'expert, énonçant le concept de parc naturel urbain et les leviers disponibles. Ce cadrage est indicatif,
- un traitement par thèmes sous forme de questions et de réponses ouvertes.

Les candidats sont invités à dépasser librement ce niveau de réflexion, par des idées, des références, des propositions."



Contribution des ateliers d'été 2005.

Bertrand Warnier, fondateur des ateliers internationaux
de maîtrise d'œuvre urbaine, Cergy-Pontoise, Ile-de-France
en partenariat avec le Stadtbauatelier de Stuttgart



1	Le programme des territoires	p 5	2	Ateliers d'été 2005		4	Les thèmes	
	Tendances lourdes et ambition		21	Les contraintes,	p 19	41	Projet d'ensemble et stratégie du développement	p 39
11	Le lieu géographique,	p 9	211	La diversité des secteurs	p 19	411	Déplacements	p 40
111	La région Ile de France	p 9	212	Les opérations engagées	p 20	412	Phasage	p 48
112	Le Sud-Ouest de la RIF	p 10	213	Les transformations progressives	p 21	413	Premières actions	p 51
113	Les grandes infrastructures	p 11	214	Les zones naturelles et agricoles	p 22			
114	La structure "morphologique" et le relief	p 12	215	Les enjeux	p 23	42	pôle scientifique et rayonnement international	p 53
115	Un quadrant privilégié	p 13				421	L'importance du pôle	p 55
12	Les lignes de force	p 14	22	Des partis d'aménagement contrastés	p 24	421	Les Parcs scientifiques (références)	p 57
121	La continuité de la planification dans le temps	p 14	221	Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine	p 24	423	Les innovations	p 59
122	Les axes dynamiques Sud-Sud-Ouest	p 15	222	Le concept plateau	p 26	424	La dynamique locale	p 60
123	La convergence vers Paris	p 16	223	Le concept ring	p 27			
124	Le carrefour des axes de développement	p 17	224	Le concept axe-reflex	p 28	43	Développement durable, patrimoine et paysage	p 61
						431	Développement durable	p 61
			3	Le cadrage général	p 29	432	La Maîtrise de l'eau	p 63
			31	Les conclusions du concours de l'Été 2005	p 29	433	L'énergie	p 66
			32	Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest	p 30	434	Le Patrimoine	p 69
			33	Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions	p 32	435	L'espace naturel et agricole	p 72
			34	L'affirmation d'une appartenance à la Région : Ile-de-France Les liens avec la ceinture verte	p 33	44	Mode de vie, mode de ville	p 77
			35	Les fondements du concept	p 34	441	Les centralités	p 78
			36	Les leviers	p 35	442	La ville "mixte"	p 79
						443	Formes urbaines et densités	p 82
						45	Image et visibilité internationale	p 87
						451	Les liens avec l'alentour	p 87
						452	La notoriété	p 89



1. des atouts exceptionnels

- A → 12 000 chercheurs publics, en faisant l'une des plus grandes concentrations européennes.
 - Paris XI, École Polytechnique, SUPELEC, HEC, formant 22 000 étudiants dans l'enseignement supérieur.
 - 96 000 emplois dans les Entreprises de haute technologie et dans les laboratoires privés.

- B → Une croissance de l'emploi forte (1/3 plus rapide que les prévisions du SDRIF) avec :
30 000 emplois sur cette dernière période dont 4 000 emplois sur Vélizy et 23 000 sur St-Quentin-en-Yvelines.

- C → D'importants investissements récents : Neurospin, Soleil, Centre de Recherche de Thalès, Centre de Recherche de Motorola, Nortell, ont confirmé la vocation du territoire à accueillir, en cluster, des Entreprises et des Centres de Recherche.

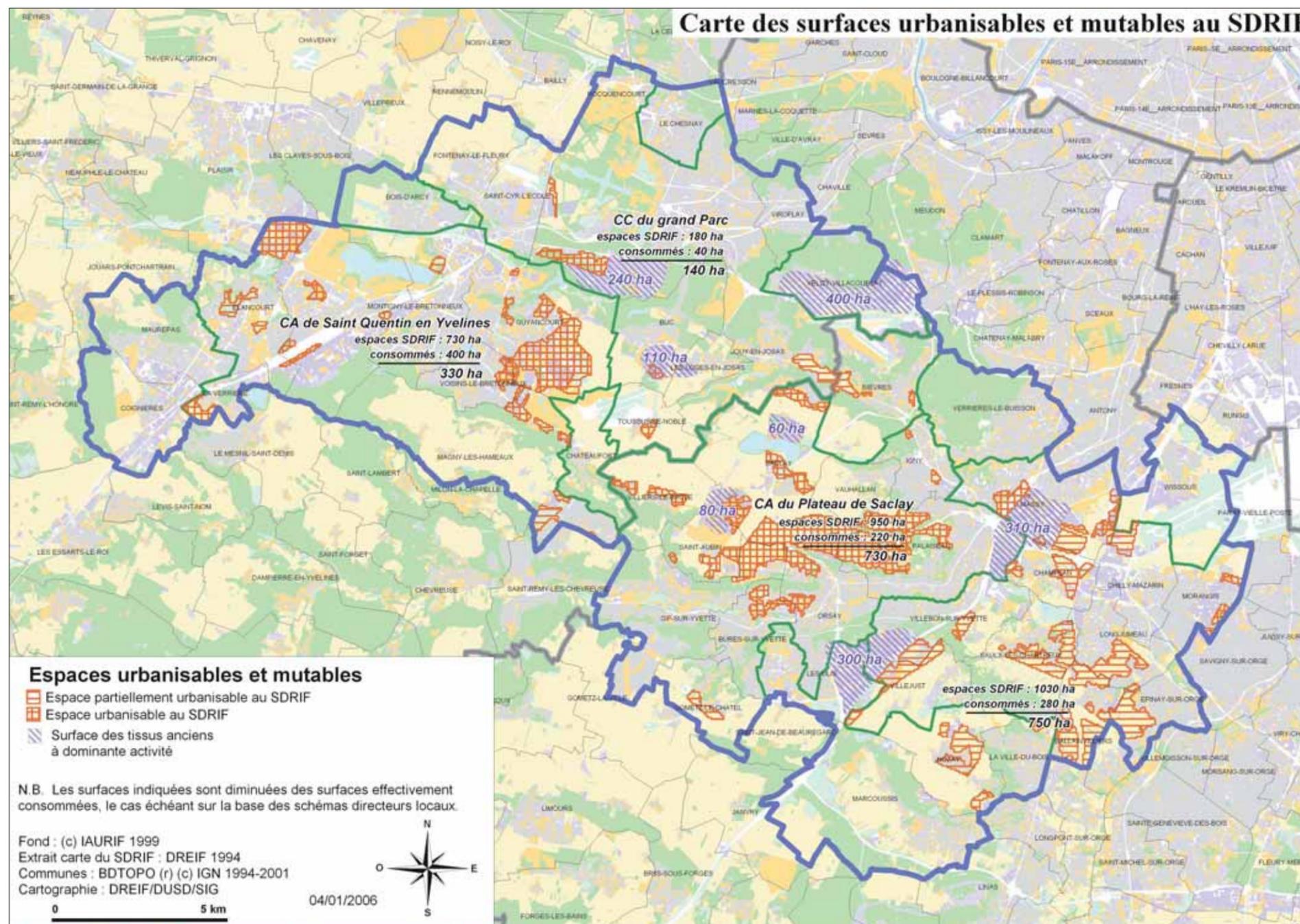
- D → Un territoire inscrit en CENTRE d'ENVERGURE EUROPÉENNE.

- E → La politique des pôles de compétitivité a donné un coup d'accélérateur très puissant aux ambitions du secteur.

- F → Un environnement d'une qualité remarquable. Le Parc Naturel de la haute vallée de Chevreuse constitue un élément fort de l'attractivité et donc, de la compétitivité du territoire.

- G → Un environnement large, doté de capacités économiques et humaines importantes :
690 000 habitants, 365 000 emplois (taux d'emplois Yvelines : 1,11, Essonne : 0,98.)





Un environnement large, doté de capacités économiques et humaines importantes : 690 000 habitants, 365 000 emplois (taux d'emplois Yvelines : 1,11, Essonne : 0,98).



2. Des enjeux essentiels : Les technologies du futur

- Les disciplines d'excellence de ce territoire (mathématiques, physiques, sciences du vivant) sont à la base des hautes technologies d'aujourd'hui : informatique, systèmes complexes, matériaux, optique, médecine.
- C'est le premier territoire, en France, où il peut être envisagé de travailler, à un niveau d'excellence, à la convergence de ces hautes technologies. Cette capacité est la clé de l'excellence de ce territoire, donc une des clés de l'avenir du Pays.
- Dans un contexte où l'économie de la connaissance est centrale dans la compétitivité des Pays, la capacité de ce territoire à accueillir et à développer des Centres de Recherches et des Entreprises innovantes, constitue un enjeu majeur qui dépasse le seul cadre Régional, mais aussi National.

3. Un enjeu central

- Faire de ce territoire le cœur du pôle mondial de compétitivité System@tic et le lieu, par excellence, de convergence "NBIC" afin de : tirer la croissance de l'Île de France, conforter sa compétitivité au niveau européen et mondial, constituer un moteur de développement pour l'agglomération parisienne comme pour l'ensemble du territoire National. Le Pôle System@tic, qui rayonne sur toute l'Île de France, aura son cœur sur le territoire.

4. Les grandes orientations

- a. 100 000 emplois nouveaux sur 20 ans.
Un emploi créé, un actif logé : 80 000 logements nouveaux.
C'est aussi la masse critique qui justifie un transport en commun 'lourd'.
- b. Créer un concept clair et lisible, susceptible de donner une image forte et internationalement reconnue au territoire. (donner un nom à ce territoire qui puisse être approprié par tous les acteurs et servir d'outil de marketing à l'international).
- c. Offrir une réponse globale et cohérente à la demande des habitants comme des Entreprises, vis-à-vis du cadre de vie et de l'exigence du développement durable, qui est aussi une exigence de la compétitivité du territoire. La mise en place d'une urbanisation économe en consommation d'espaces naturels et agricoles, conduira à un développement urbain dont les formes urbaines seront adaptées (compacité et qualité de vie).

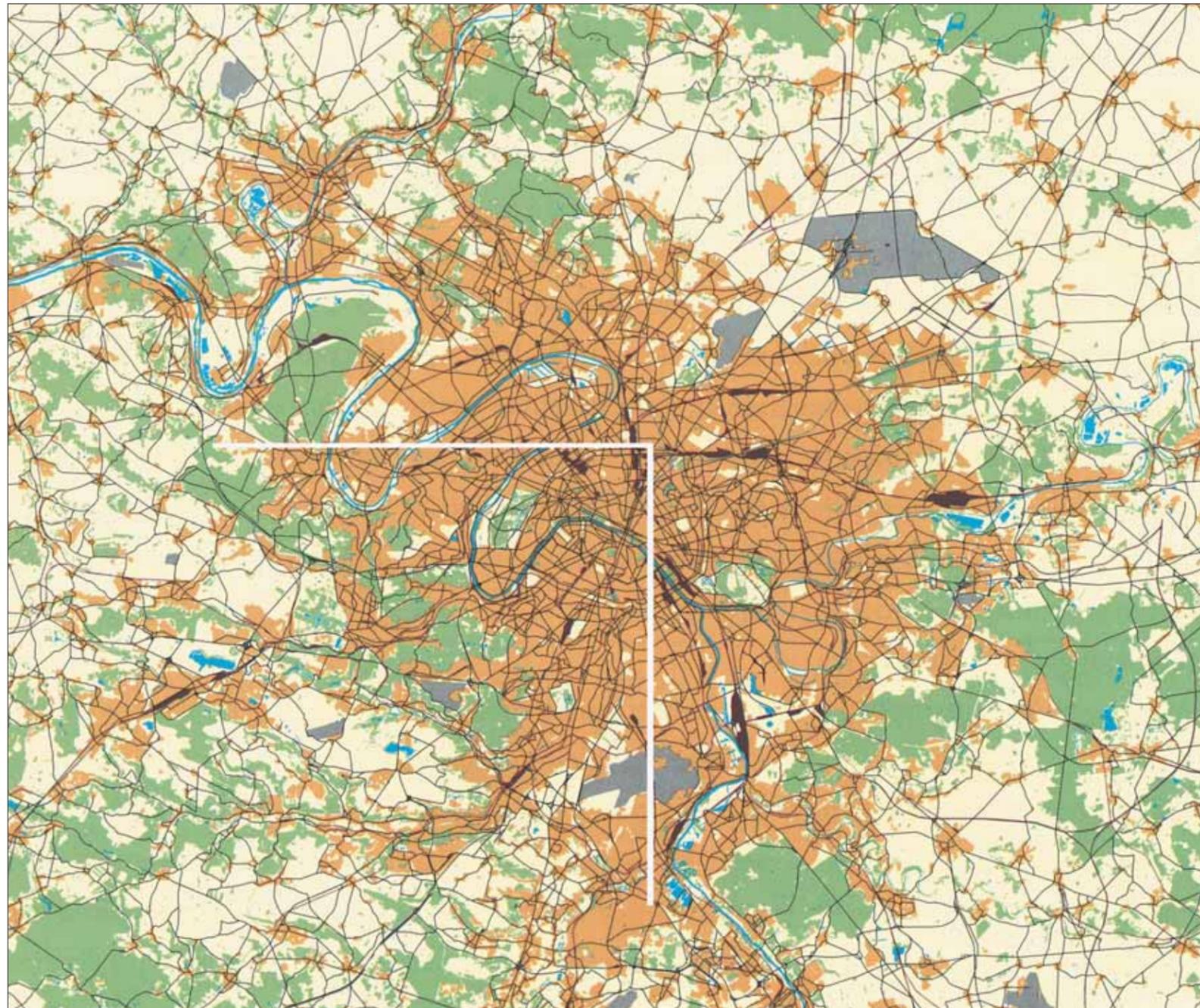


- Un plan PAYSAGE sera établi sur des bases territoriales larges, de manière à assurer des liens entre les différentes parties et la ceinture verte régionale.
- d. Améliorer le rabattement sur Paris et sur les aéroports d'Orly et de Roissy, en transports en communs 'lourds'.
- e. Définir, financer et réaliser les équipements, notamment ceux qui seront nécessaires à la fertilisation croisée enseignement/recherche/développement.
- f. Identifier un Centre, accessible aux chercheurs, aux enseignants, aux élèves, aux entreprises et au grand public pour porter l'image du territoire.
Assurer sa desserte par le maillage du réseau de transport en commun.
- g. Offrir une desserte interne facilitant échanges et partages et fluidifiant le territoire, notamment par un maillage de voiries lisible et efficace, facilitant la mise en place d'une politique de développement évitant la congestion et l'usage abusif de l'automobile.
- h. Créer des liens de grande qualité et faciliter la communication par une couverture du territoire en très haut débit.
- i. Lancer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), centré sur le territoire et associant les deux Universités, les grandes Écoles, les Centres de Recherches.
- j. Lancer rapidement l'hôtel des Entreprises/pépinière, sur le campus de l'École Polytechnique.

5. Quels emplois nouveaux ?

- Recherches et recherche-développement industriels, à proximité immédiate des Centres de Recherches sur le plateau de Saclay et celui de Satory :
Objectif : 80% d'emplois de haute technologie sur ces secteurs.
Perspectives envisageables : 30 à 40 000 emplois high tech à 30 ans.
- Sièges sociaux et tertiaire supérieur, notamment dans les grands centres (Massy, St Quentin, Versailles) :
Perspectives : 20 à 30 000 emplois.
- Artisanat et emplois de proximité, liés aux services aux particuliers et aux Entreprises, également répartis sur l'ensemble du territoire.
Perspectives corrélées au nombre d'emplois et d'habitants.





111 La région Ile de France

112 Le Sud-Ouest de la RIF

113 Les grandes infrastructures

114 La structure "morphologique" et le relief

115 Un quadrant privilégié

L'Ile-de-France : l'une des régions les plus attractives d'Europe.

La garantie d'un accès privilégié au marché européen
11 millions de personnes vivent en Ile de France, dont 5,5 millions d'actifs. 120 millions de personnes, à fort pouvoir d'achat, vivent à moins d'une heure d'avion de la Région Parisienne, soit 33 % de la population européenne.

Des infrastructures de transport parmi les meilleures du monde

L'Ile de France est desservie par deux aéroports internationaux, dont la première plate-forme aéroportuaire d'Europe continentale (Roissy).

L'Ile de France, grâce au TGV, est à seulement 1 h 20 de Bruxelles, 2 h 40 de Londres et 3 h 25 de Genève en train. L'Ile-de-France dispose d'un réseau de transport en commun intra-muros parmi les meilleurs du monde.

Des infrastructures en télécommunications d'excellence

L'Ile de France dispose d'infrastructures en télécommunications de très haut niveau, dont les réseaux informatiques Backbone Renater et Renater 2.

Un réservoir de talents unique en Europe

L'Ile de France accueille des talents du monde entier : 59 700 étudiants étrangers et 9 200 chercheurs étrangers permanents.

Un parc immobilier pour les entreprises vaste et parmi les plus rentables d'Europe

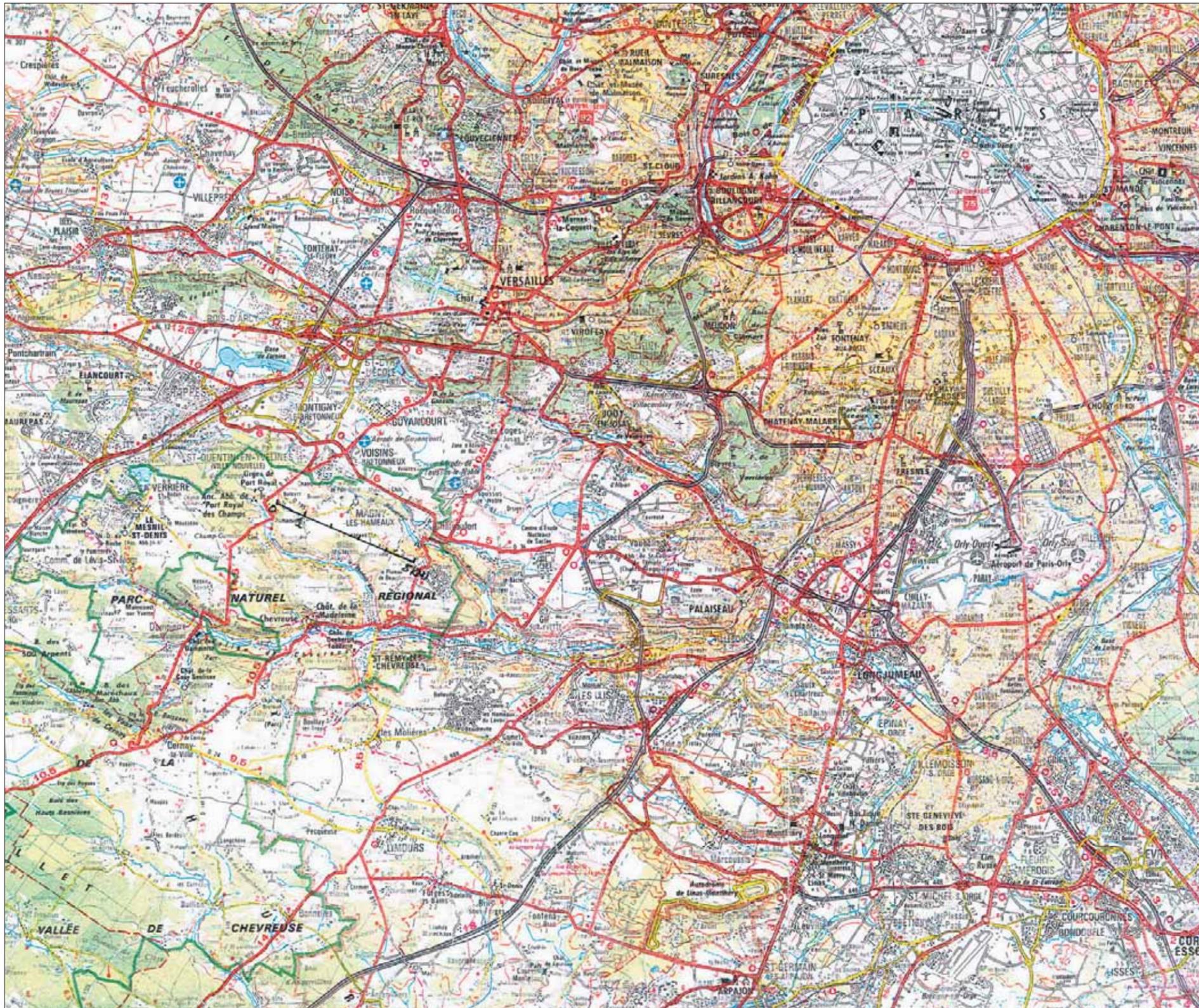
La Région Parisienne dispose d'un parc immobilier pour les entreprises de 47 millions de m², deuxième parc du monde derrière New York, mais devant Tokyo. Près de 1,5 millions de M² sont disponibles, La rentabilité d'un bureau francilien prestigieux est près de deux fois supérieure à la rentabilité d'un bureau de même standing dans le Grand Londres, faisant ainsi du marché de l'immobilier d'entreprise en Ile-de-France l'un des plus rentables du monde.

Une qualité de vie rare

Un milieu naturel protégé, Paris et Versailles sont deux des Villes les plus visitées du monde.

La présence de nombreux établissements d'enseignement en langues étrangères parmi lesquels le Lycée International (12 langues enseignées).





111 La région Ile de France

112 Le Sud-Ouest de la RIF

113 Les grandes infrastructures

114 La structure "morphologique" et le relief

115 Un quadrant privilégié

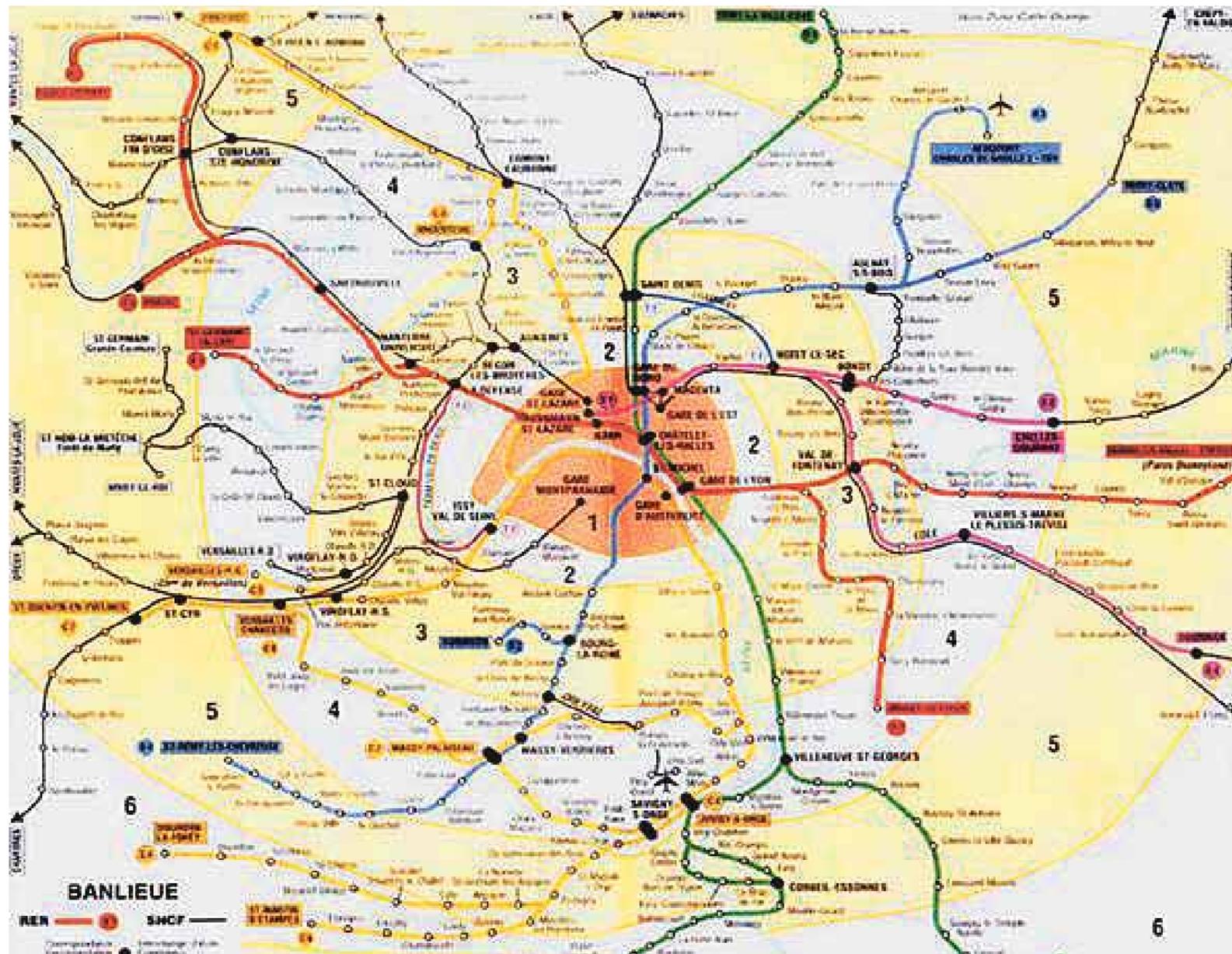
// Carte des grandes infrastructures existantes

Dans le Sud/Sud-Ouest de la Région Ile-de-France, le plateau entre TRAPPES et MASSY PALAISEAU est traversé par une voie rapide Nord/Sud : la N 118. Elle liaisonne la A 10 à la Défense.

La ligne B du RER draine autour d'elle des implantations stratégiques pour le développement de la Région Ile de France et du Sud-Ouest en particulier.

Les liaisons EST OUEST sont assurées par la seule A 86, prolongée par le N 286. //

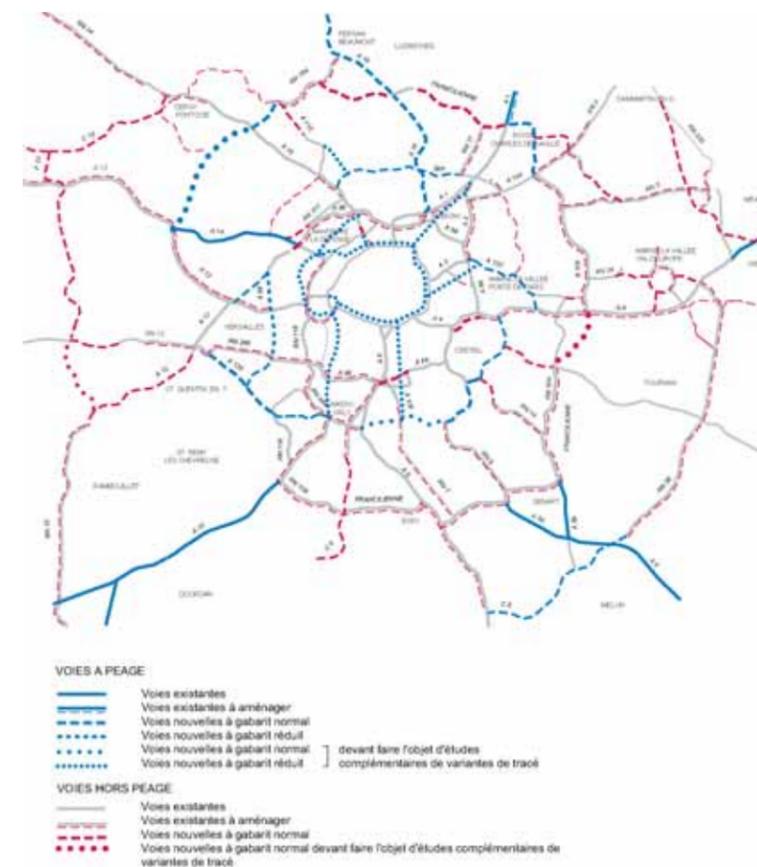




▲ Carte du réseau RER

Carte des liaisons pour transport en commun ferré.

1 h 45, c'est le temps parcouru de liaison directe Massy Palaiseau Roissy par le RER B



▲ Liaisons par voies rapides

Schéma possible d'un réseau à péage envisagé dans le SDRIF 94

111 La région Ile de France

112 Le Sud-Ouest de la RIF

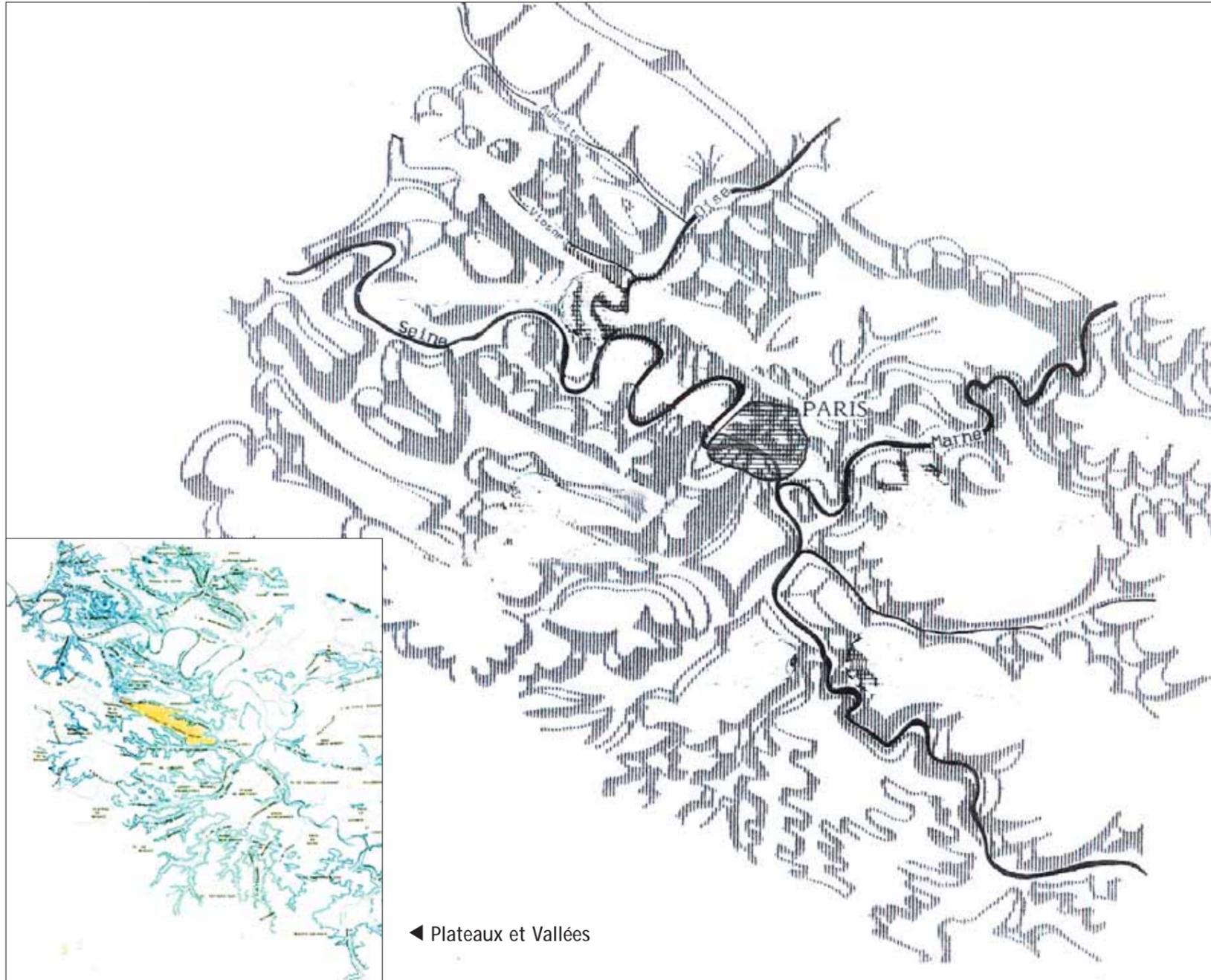
113 Les grandes infrastructures

114 La structure "morphologique" et le relief

115 Un quadrant privilégié



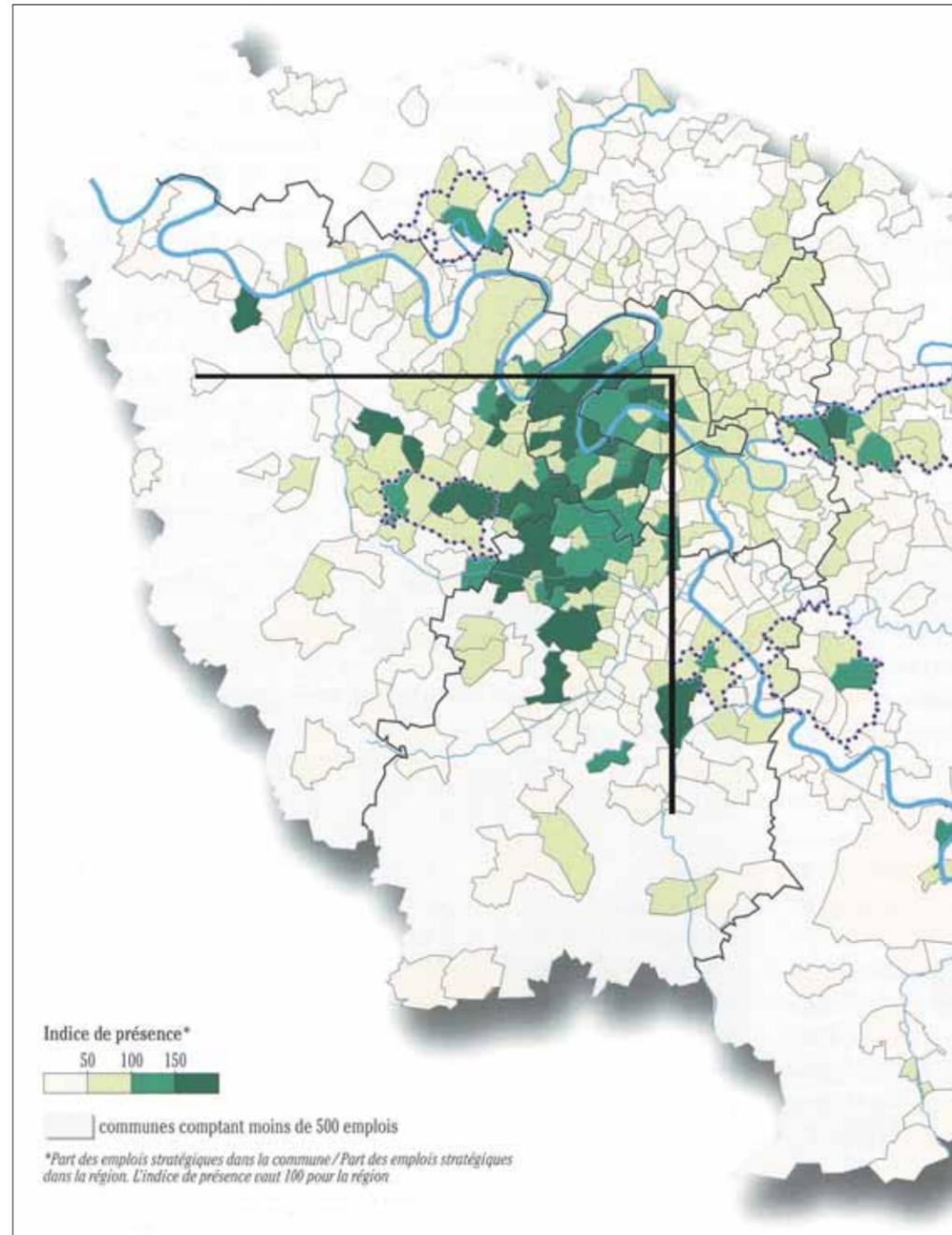
▼ Carte du relief schématisé de la région Ile-de-France - Cette carte donne les grandes lignes directrices de la structure géographique



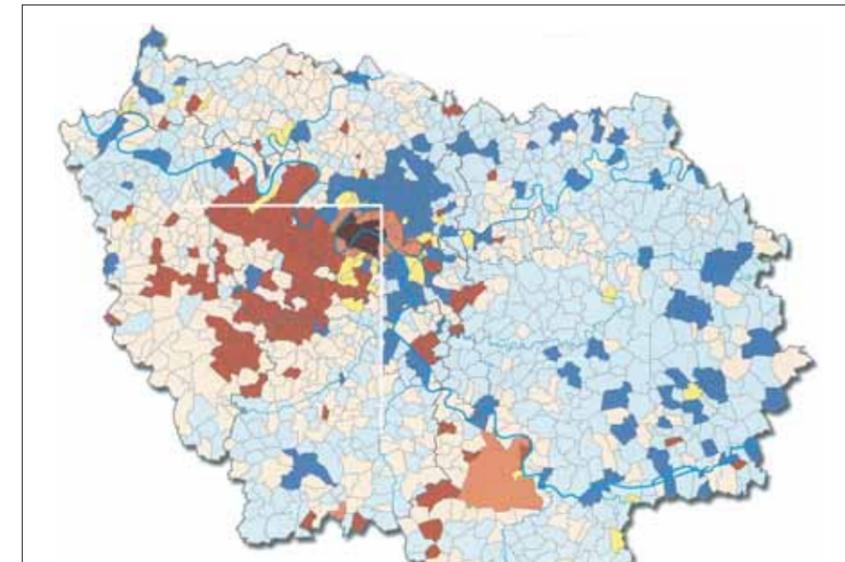
- 111 La région Ile de France
- 112 Le Sud-Ouest de la RIF
- 113 Les grandes infrastructures
- 114 La structure "morphologique" et le relief
- 115 Un quadrant privilégié



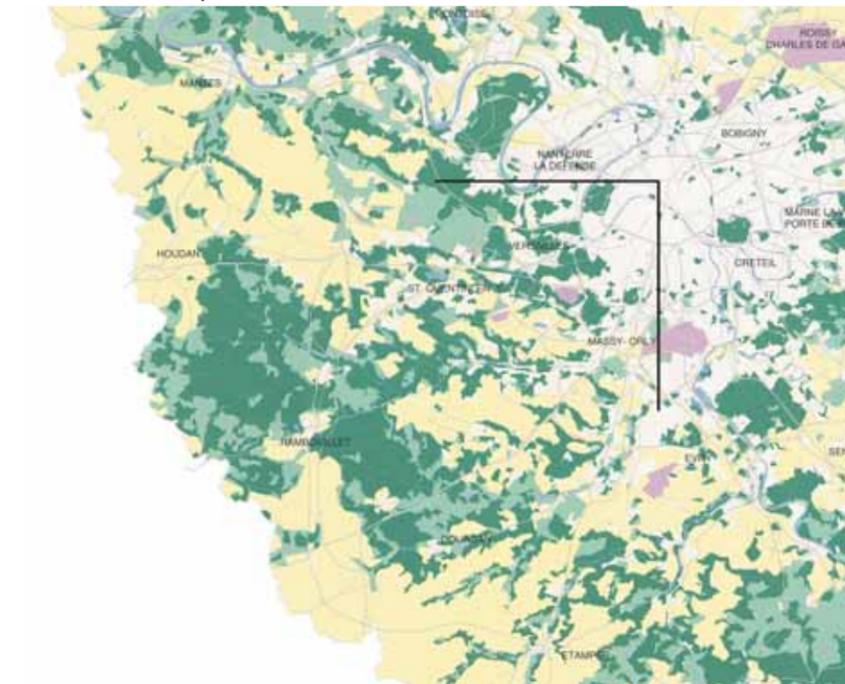
▼ Les emplois stratégiques en Ile-de-France



▼ L'espace social francilien en 1999



▼ De vastes espaces boisés à l'intérieur du tissu urbanisé

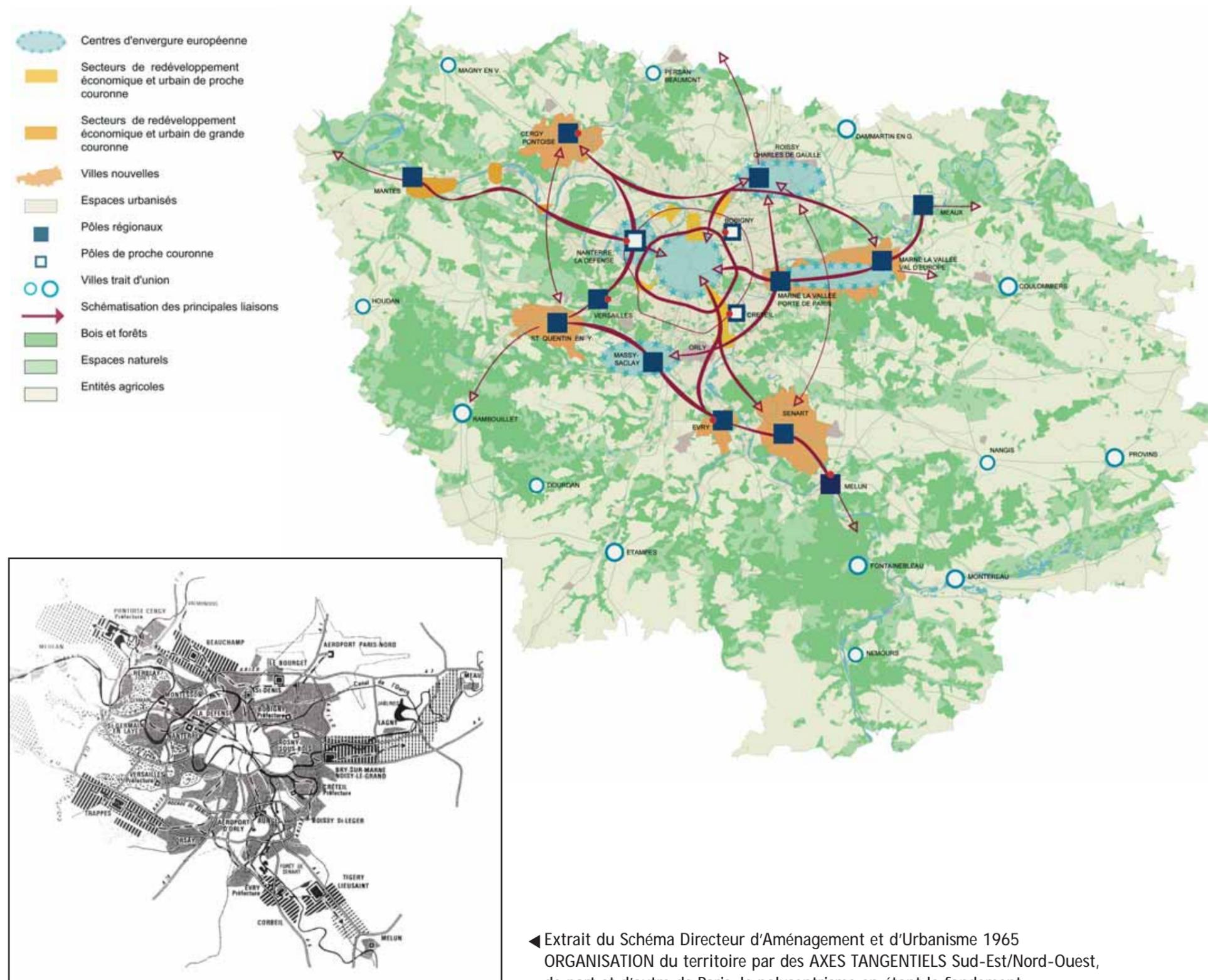


- 111 La région Ile de France
- 112 Le Sud-Ouest de la RIF
- 113 Les grandes infrastructures
- 114 La structure "morphologique" et le relief
- 115 Un quadrant privilégié



▲ Réparation des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence





121 La continuité de la planification dans le temps

122 Les axes dynamiques Sud-Sud-Ouest

123 La convergence vers Paris

124 Le carrefour des axes de développement

Les lignes de force du projet pour la région Ile-de-France

Le projet d'aménagement de l'Ile-de-France tient compte d'un certain nombre de grands équilibres :

- Compétitivité économique et qualité de vie.
- Maîtrise de la croissance et urbanisation nouvelle.

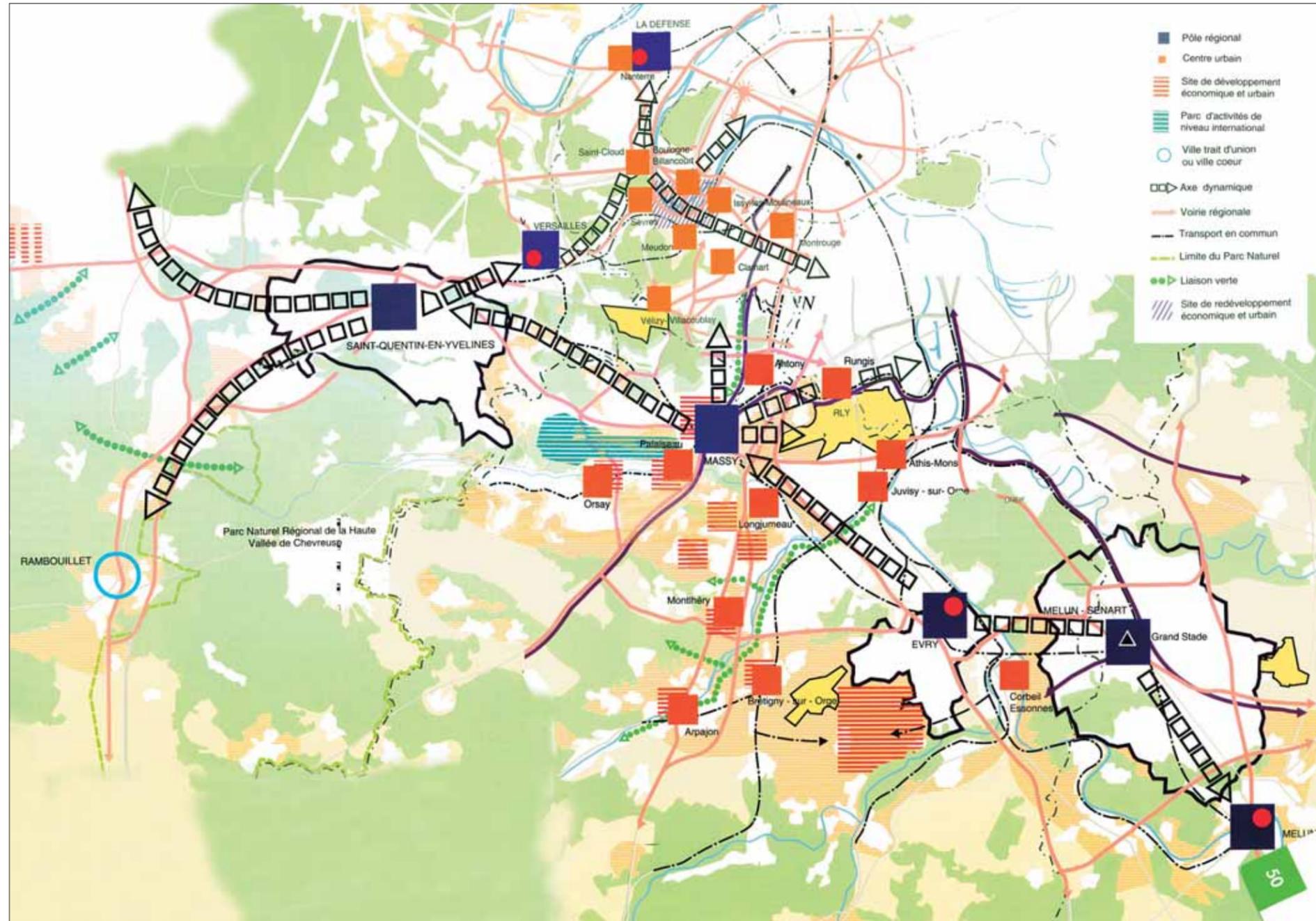
En s'efforçant de respecter ces équilibres, le projet d'aménagement de l'Ile-de-France, dont le cadre ci-contre illustre les LIGNES de FORCE, organise la croissance et l'évolution de la Région entre trois types d'espaces :

1. Les espaces naturels (avec une meilleure intégration de l'agglomération).
2. Les espaces urbains (avec une organisation polycentrique).
3. Les réseaux de transport (en étendant et diversifiant le réseau des transports collectifs et pour le réseau routier en privilégiant les rocades).

◀ Extrait du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme 1965
ORGANISATION du territoire par des AXES TANGENTIELS Sud-Est/Nord-Ouest,
de part et d'autre de Paris, le polycentrisme en étant le fondement.



▼ EXTRAIT du document de préparation au SDRIF 1991



121 La continuité de la planification dans le temps

122 Les axes dynamiques Sud-Sud-Ouest

123 La convergence vers Paris

124 Le carrefour des axes de développement

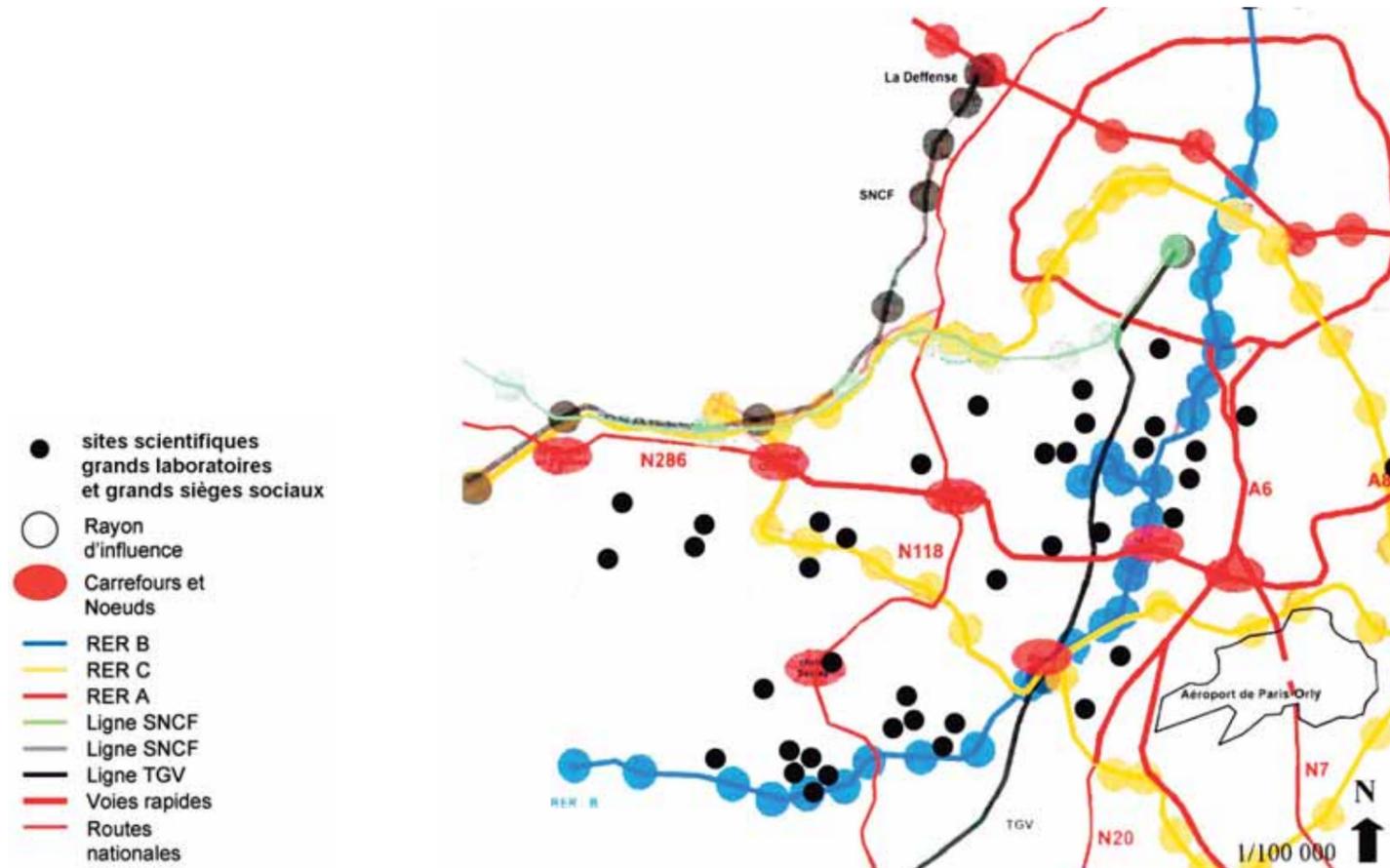
// Classés parmi les Centres d'ENVERGURE EUROPÉENNE
Le site possède de nombreux établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
Il bénéficie, en outre, d'une excellente desserte, grâce à la gare TGV de Massy, aux lignes B et C du RER et à l'Aéroport d'Orly.

Ce centre, d'envergure européenne est donc censé bénéficier :

- D'une bonne accessibilité depuis Paris.
- Des commodités de communications internationales.
- D'équipements et d'activités qui les mettent au rang des grands sites d'accueil européens d'entreprises à vocation internationale. //



▼ Grands laboratoires. Site scientifique et grands Sièges Sociaux



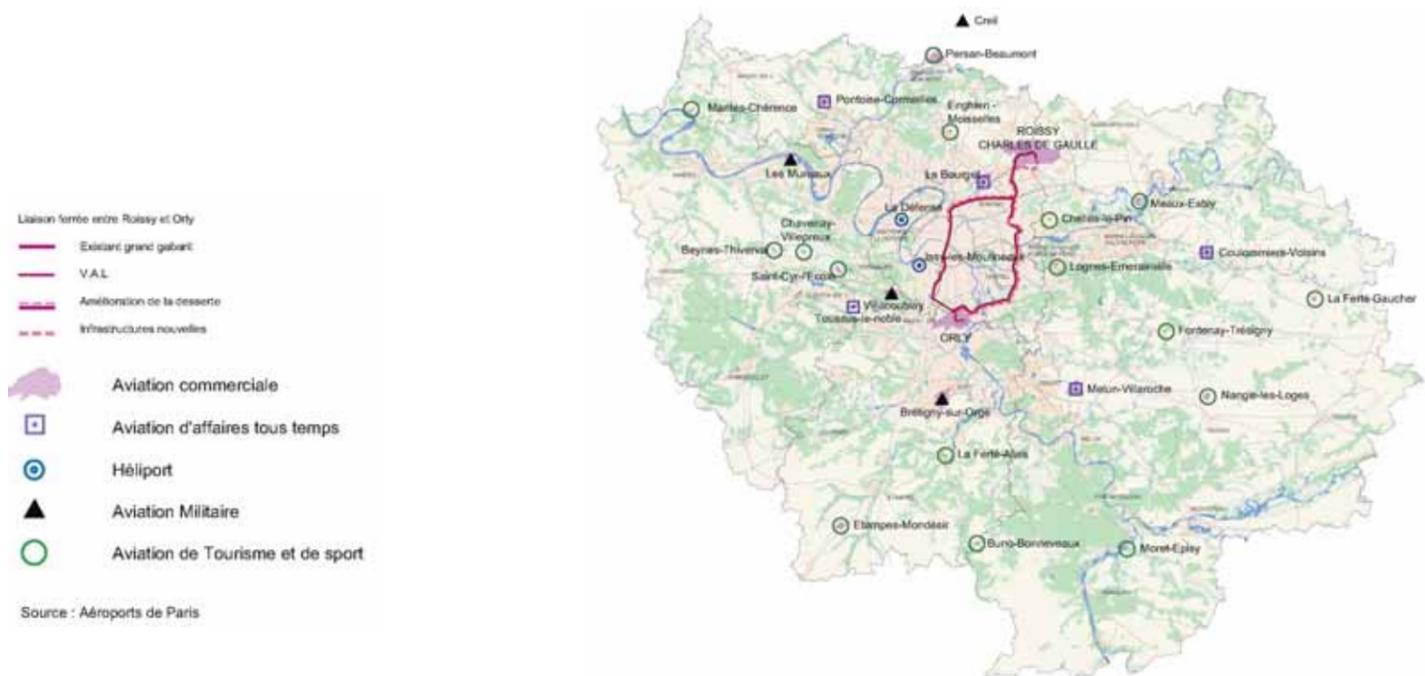
- 121 La continuité de la planification dans le temps
- 122 Les axes dynamiques Sud-Sud-Ouest
- 123 La convergence vers Paris
- 124 Le carrefour des axes de développement

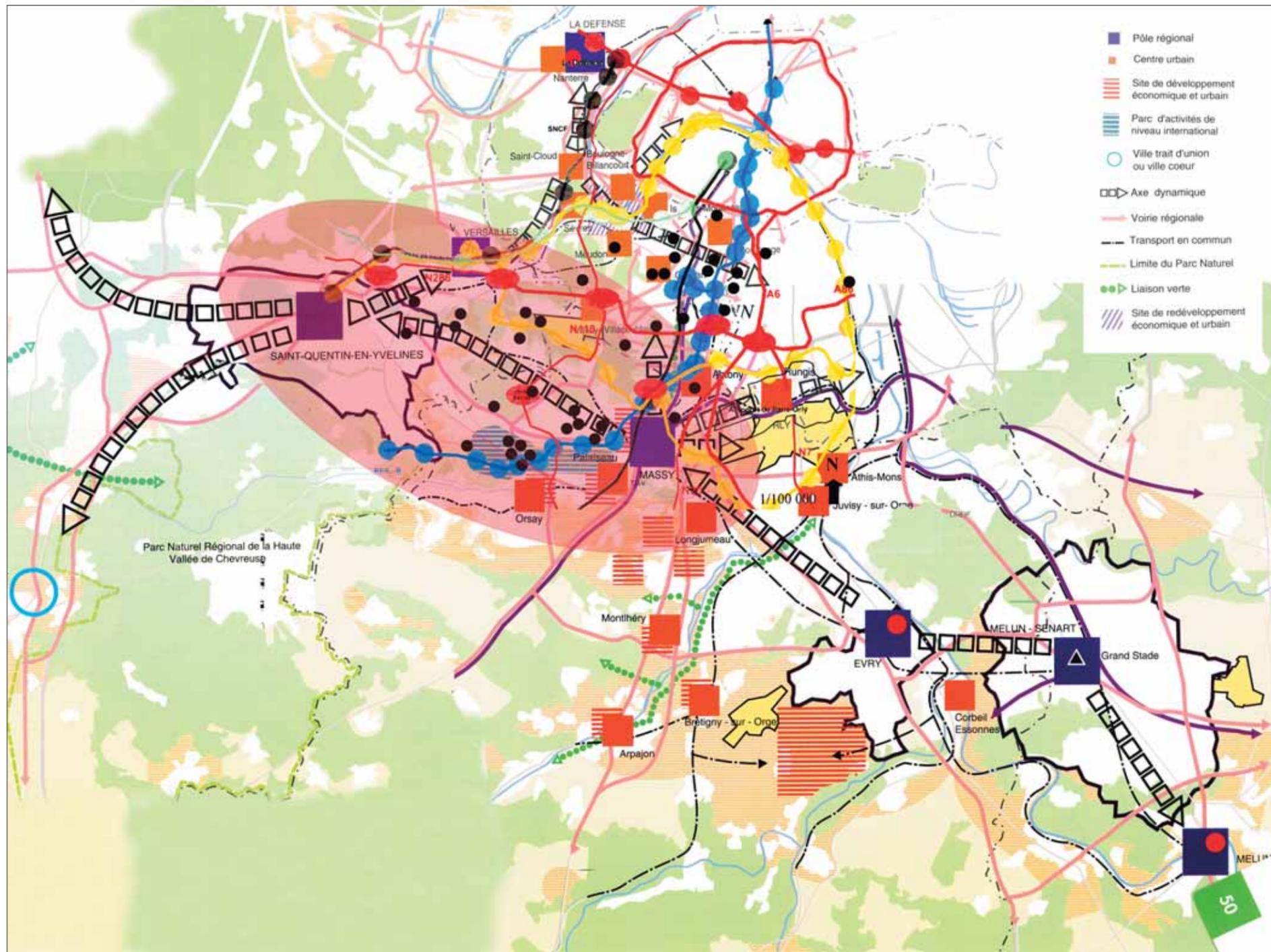
L'attractivité de moyens de transport efficaces

// La puissance d'un réseau de transport en commun – lourd- pour les implantations des grands sites scientifiques, laboratoires et Sièges Sociaux s'exprime à travers l'image ci-jointe. L'éloignement relatif de certains de ces "équipements" par rapport aux stations est du au manque de terrains disponibles (ou mutables) //

La desserte aéroportuaire à l'horizon 2015

// La relation rapide avec les aéroports internationaux, par la ROCADE TGV est dans la logique d'une meilleure liaison avec les PÔLES de COMPÉTITIVITÉS (extrait du SDRIF 94) //





121 La continuité de la planification dans le temps

122 Les axes dynamiques Sud-Sud-Ouest

123 La convergence vers Paris

124 Le carrefour des axes de développement

le territoire de deux logiques de développement

// Les territoires de Massy Palaiseau, Versailles, Saint-Quentin, sont au CARREFOUR de deux logiques de planification décrites dans les pages précédentes :

- Celle, volontaire, de la polycentralité et des AXES tangentiels.
- Celle, au fil de l'eau, s'appuyant sur les structures urbaines existantes.

Les nouveaux développements, les implantations des grands équipements, seront amenés à se POLARISER dans ces grands périmètres. //





211 La diversité des secteurs

212 Les opérations engagées

213 Les transformations progressives

214 Les zones naturelles et agricoles

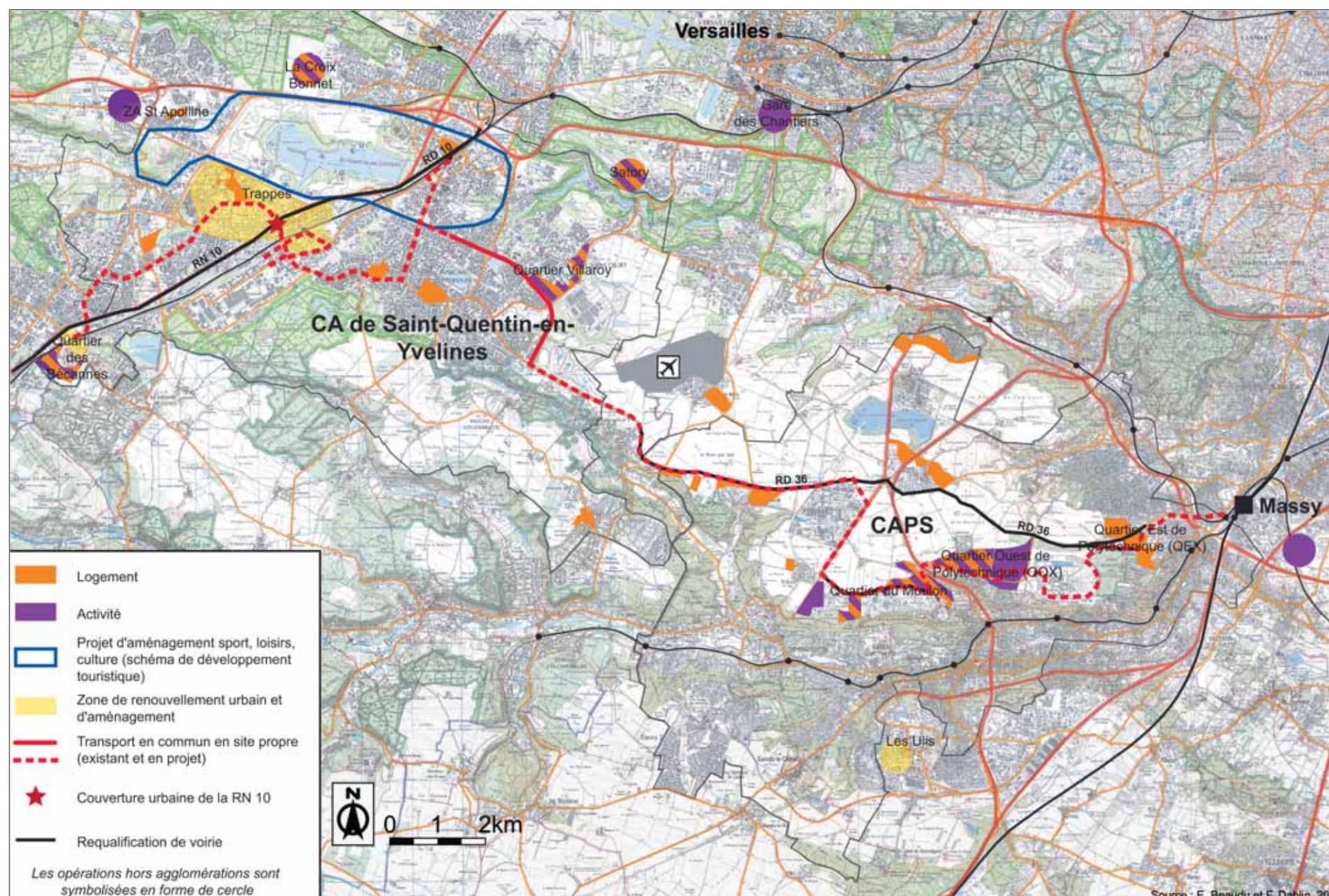
215 Les enjeux

Les contraintes

Les territoires sont de natures très diverses :

- Une VILLE HISTORIQUE – Versailles – avec ses bourgeonnements périphériques.
 - Une VILLE NOUVELLE – des années 1970 – avec ses capacités de développement, notamment économiques, Saint-Quentin en Yvelines.
 - Une VILLE en cours de MUTATION, dans une position de carrefour au milieu d'un espace géographique complexe, Massy Palaiseau.
 - Un PLATEAU AGRICOLE parsemé d'Ilôts urbains aux vocations très diverses :
 - Centre d'Études nucléaires,
 - Centre d'Essais de Propulseurs,
 - Grandes Écoles : Polytechnique, HEC,
 - Sites Universitaires : Paris 11,
 - Synchrotron,
 - Laboratoires et Centres de Recherches,
 - Aéroport de TOUSSUS le NOBLE.
 - Une Zone urbaine en devenir autour de la "route de la Science" CD128, correspondant aux terrains urbanisables au SDRIF 94.
 - Des Zones Naturelles : exploitations agricoles, étangs, rigoles, boqueteaux, bois et taillis.
 - Des urbanisations de fonds de vallées autour des lignes B et C du RER.
 - Des Zones d'Activités de forts potentiels, notamment Trappes, Élancourt, Courtaboeuf.
- et aussi, en frange :
- Des ensembles d'habitat collectif (les ULIS) ou individuels (CHEVRY).
 - Un Parc Naturel Régional (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse).
 - Sur tout l'espace géographique, se répartissent un très grand nombre de Monuments Historiques, inscrits ou classés, ainsi que des sites naturels à protéger.





211 La diversité des secteurs

212 Les opérations engagées

213 Les transformations progressives

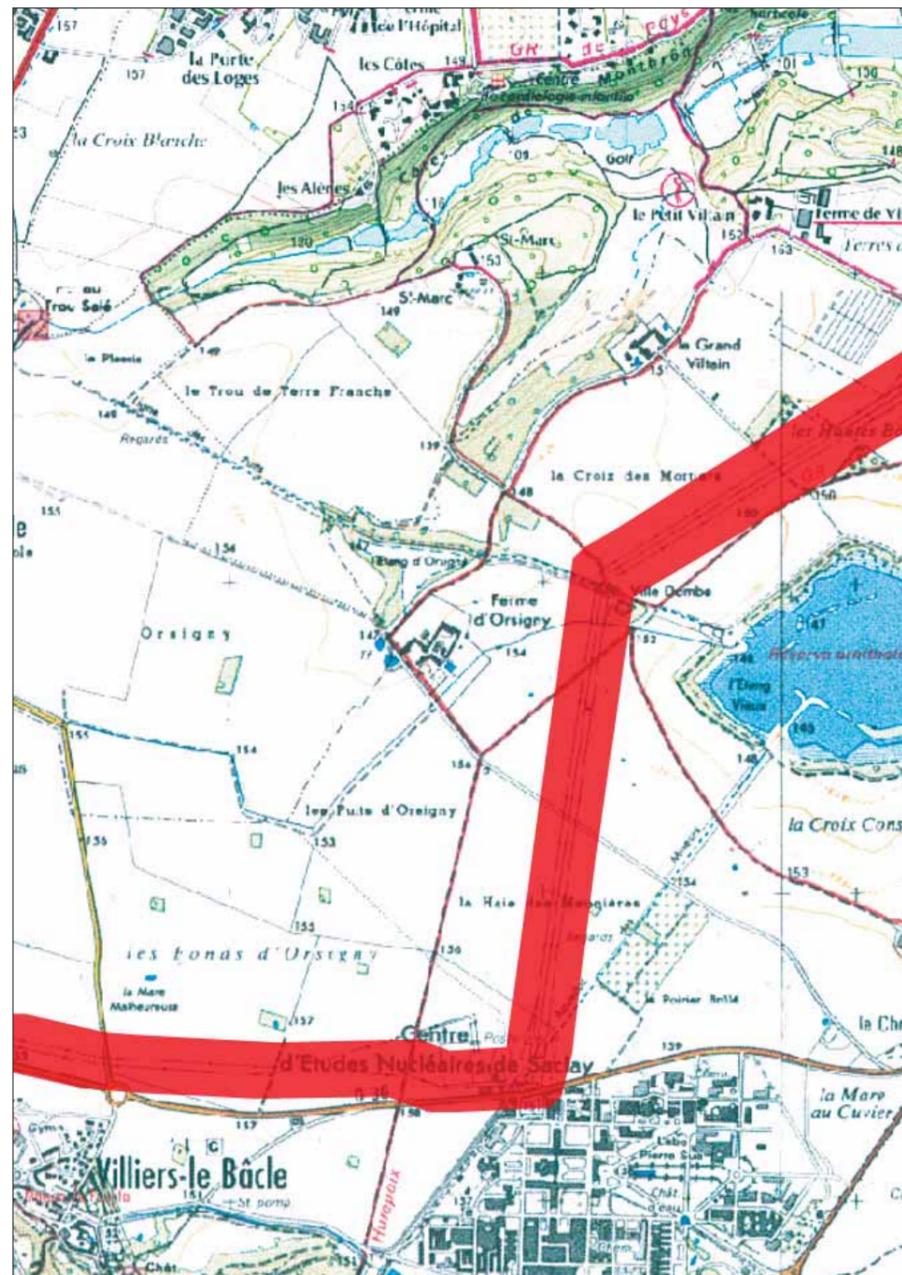
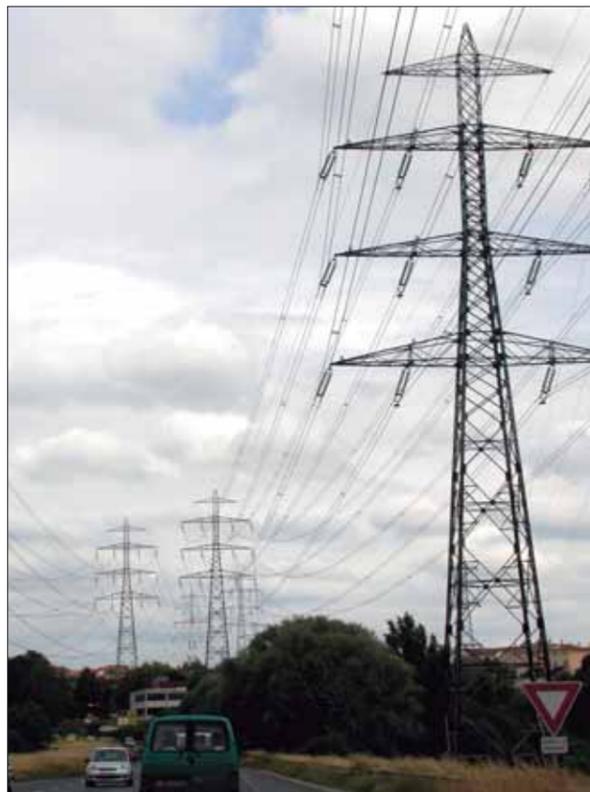
214 Les zones naturelles et agricoles

215 Les enjeux

L'élargissement à 2 x 2 voies du CD36, doit être réalisé depuis les limites de Saint Quentin en Yvelines jusqu'à Massy.

C'est aussi l'emprise d'une plateforme réservée pour un transport en commun en site propre jusqu'au Christ de SACLAY. Le tracé s'infléchit ensuite pour suivre l'itinéraire du CD128 autour duquel certaines opérations sont programmées ou en cours de réalisation, pour aboutir à Massy.





▲ Couloir de lignes électriques à haute tension

211 La diversité des secteurs

212 Les opérations engagées

213 Les transformations progressives

214 Les zones naturelles et agricoles

215 Les enjeux

“ Un grand Centre de Recherches, comme le CEA (Centre d'Etudes Nucléaires) est venu, il y a un demi siècle, s'installer "à la campagne".

Une emprise de 220 hectares est affectée à ce qui est devenu un des plus grands Centres de Recherches Européens. Aux 5500 chercheurs, ingénieurs, techniciens qui y travaillent chaque jour, s'ajoutent de très nombreux collaborateurs extérieurs et chercheurs du monde entier.

Cette emprise, qui a évolué, est à l'image de la transformation progressive du plateau. Ce Centre a besoin d'une alimentation électrique puissante : transformateurs, lignes à haute tension sont nécessaires et survolent les zones agricoles. Les voitures des chercheurs les traversent, les panneaux indicateurs signalent, etc. C'est dire que la Ville s'est déjà installée sur le plateau. ”





211 La diversité des secteurs

212 Les opérations engagées

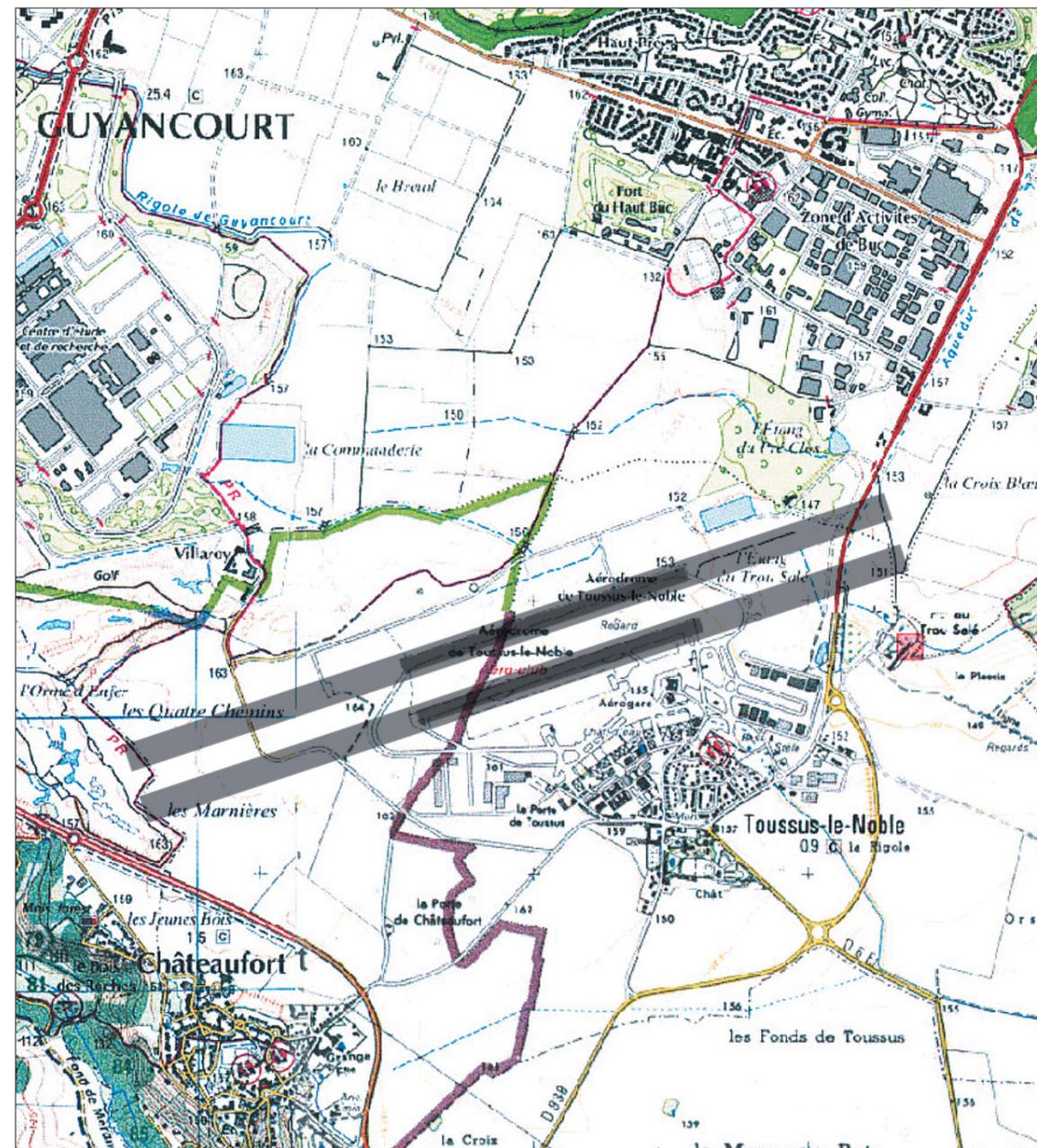
213 Les transformations progressives

214 Les zones naturelles et agricoles

215 Les enjeux

// Cela ne signifie pas que les espaces naturels aient perdu de leur attractivité. Ils restent des lieux intacts, dont le recensement est à faire, sur des périmètres à déterminer. //





▲ Pistes et zones survolées

- 211 La diversité des secteurs
- 212 Les opérations engagées
- 213 Les transformations progressives
- 214 Les zones naturelles et agricoles
- 215 Les enjeux

// Ce mariage entre parties "vertes" et bâties est l'une des contraintes les plus fortes du projet. La relation entre ville et nature devra continuer à exister, à s'affirmer pour que l'image du pôle de compétitivité soit aussi l'image d'une nouvelle qualité de vie. //

// Cela devrait également conduire à ce que les fermes d'exploitations agricoles du plateau évoluent vers des modes de production adaptés aux nouvelles relations à établir avec un environnement urbain nouveau.

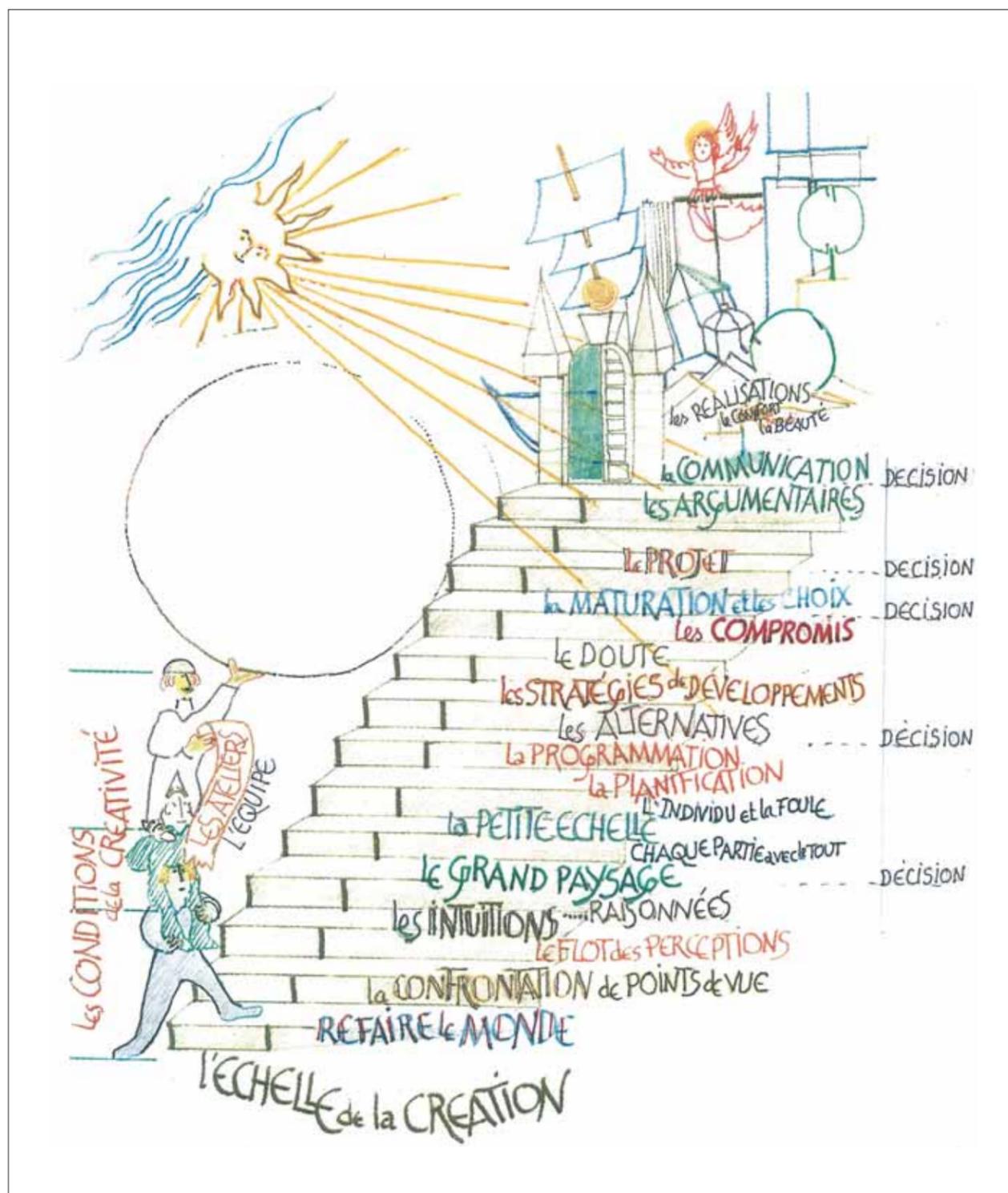
Le plateau est occupé par d'autres Centres, de moindre étendue.

Seul l'Aérodrome de TOUSSUS le NOBLE occupe des surfaces de même importance. C'est l'articulation entre Saint Quentin en Yvelines et le reste du plateau. Cet Aérodrome est classé dans la catégorie "AFFAIRES". Le développement de cet Aéroport dépendra de l'organisation générale du territoire, des surfaces urbanisables nécessaires, des infrastructures à réaliser... et aussi, du besoin du PÔLE de COMPÉTITIVITÉ de disposer de ce type de relations aériennes. Ces choix commanderont la vie de cet Aéroport.

Les choix devront s'opérer également en tenant compte :

1. des nuisances du bruit.
2. de la proximité des pistes de l'Aérodrome de VILLACOUBLAY.
3. de la relation privilégiée à établir avec ORLY. //





Un CONCOURS INTERNATIONAL a été organisé par les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine (Cergy-Pontoise Ile-de-France), en concertation avec les Communautés Urbaines de Saint-Quentin-en-Yvelines et du plateau de SACLAY (CAPS).

Un lieu de rencontres internationales

et donc multiculturelles de jeunes professionnels, de tous ceux qui ont pour formation une part de conception (l'aménagement et l'urbanisme font partie de ceux-là), qui travaillent en équipes pour faire un projet dont le thème est un sujet réel.

Un rendez-vous d'experts

internationaux, qui apportent une contribution personnelle au thème de l'année, en participant au jury et en portant des appréciations sur les travaux fournis.

Un lieu de réflexion et de confrontations

(au cours desquelles on découvre qu'il y a beaucoup de choses qui séparent : la formation, la discipline, la culture, l'esprit doctrinaire, l'appétit du vedettariat...) où les débats doivent conduire à trouver les points communs qui peuvent fédérer.

Un lieu de propositions

qui peuvent être provocantes, émanant de jeunes générations libres d'exprimer leur attente de ce que doit être la ville de demain.

221 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine

222 Le concept plateau

223 Le concept ring

224 Le concept axe-reflex

Un lieu de travail

où sont associés liberté de réflexion et responsabilité.

Liberté de réflexion : les experts font partager leurs compétences et leurs cultures mais n'ont pas la mission de diriger.

Les experts ont des parcours très différents les uns des autres, mais ont un point commun qui les réunit sur les thèmes de la ville : **la ville est le résultat d'un processus, ce n'est pas une "œuvre"**.

Responsabilité : les équipes ont une véritable responsabilité de professionnels qui travaillent pour un client, en l'occurrence les responsables d'une grande ville qui ont la charge de la conception et de la gestion d'un "domaine urbain" quelle que soit son échelle (agglomération, quartier, îlot...).

Un lieu de pratique professionnelle

et non d'enseignement.

Une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine

c'est-à-dire un travail de conception situé entre la planification et l'architecture.



Les hypothèses de développement urbain formulées durant l'été 2005 apportées par des jeunes professionnels du monde entier

Entre le 24 Août et le 21 Septembre 2005, 35 jeunes professionnels en fin d'études, de toutes disciplines et de toutes cultures, ont été invités à travailler sur le thème de "L'AMÉNAGEMENT et l'IDENTITÉ d'un TERRITOIRE de HAUTE COMPÉTITIVITÉ SCIENTIFIQUE" et dont le lieu d'application était les territoires du Plateau de TRAPPES-SACLAY.

Six équipes ont apporté des réponses contrastées qui ont pu être synthétisées en trois grandes familles :

→ La première hypothèse (PLATEAU)

Les équipes se sont attachées à "réguler" une machine urbaine complexe par des nouvelles liaisons des transports en commun au centre de terrains urbanisables en surfaces suffisantes pour répondre au programme.

→ La seconde hypothèse (RING)

Les concepteurs ont voulu associer VILLE et CAMPAGNE en ménageant un vaste espace central non construit (un PARC NATUREL URBAIN), autour duquel s'installait une urbanisation dense en frange des vallées. Ce sont donc les structures urbaines existantes qui se développent sur leur périphérie immédiate et dont les centres se renforcent en fonction des nouveaux développements.

Les transports en commun lourds restent les lignes ferrées existantes - en fond de vallées - avec des gares réaménagées pour répondre à une demande accrue.

Les liens à établir entre les différentes parties de ce "COLLIER" (RING) sont assurés par des moyens de transports non polluants.

→ La troisième hypothèse (AXE REFLEX)

L'ambition de ces deux dernières équipes s'est exprimée à travers un AXE dont le tracé est rattaché historiquement et géographiquement au territoire de l'Île de France.

Cet axe est fortement matérialisé par une ligne de transport en commun autour de laquelle les fonctions, les formes urbaines et les densités sont liées aux stations.

Ce réseau VERT se déploie entre les bourgs et villes des vallées et l'AXE, favorisant ainsi les contacts avec la nature pour les populations déjà installées et les nouveaux habitants.

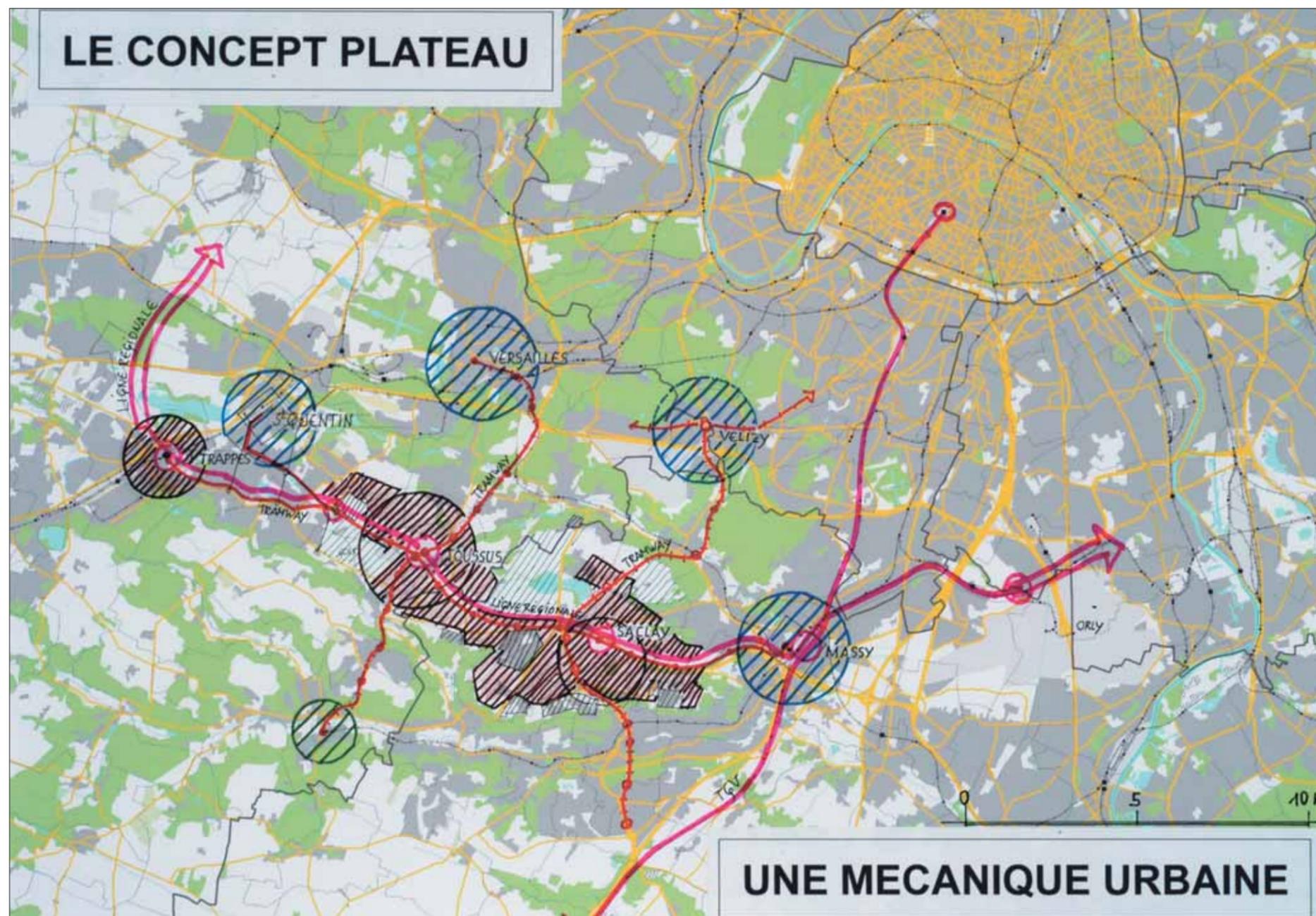
221 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine

222 Le concept plateau

223 Le concept ring

224 Le concept axe-reflex





221 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine

222 Le concept plateau

223 Le concept ring

224 Le concept axe-reflex

Marie-Emeline GUIGNOT
ESSEC, FRANCE

Laura MAXIM
Univ. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, FRANCE

Annabela TOURNON
ENS d'Art de Cergy-Pontoise, FRANCE

Keisuke TATSUOKA
Kyoto University, JAPON

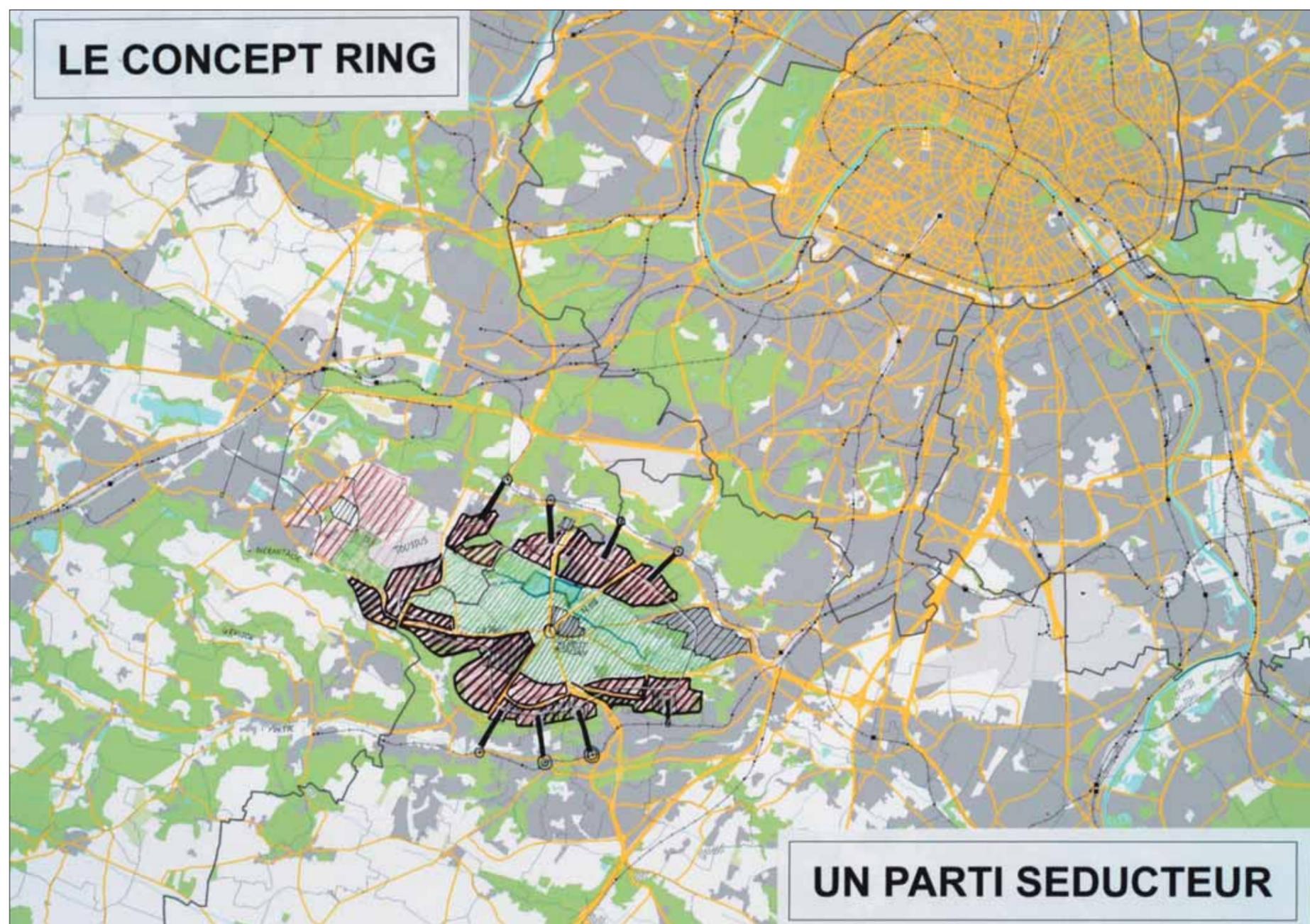
Jad Abi FADEL
Académie Libanaise des Bx Arts, LIBAN

José Manuel Estrada LAGUNAS
UNAM, MEXIQUE

Le concept plateau - Une mécanique urbaine

// A partir du tracé de l'actuel TCSP, il dessine un transport en commun lourd Est-Ouest, qui structure l'urbanisation telle qu'elle est enclanchée ; en créant néanmoins un centre fédérateur à Toussus. Ce parti ne pousse pas sa propre logique à la hauteur des enjeux urbains du pôle. //





- 221 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine
- 222 Le concept plateau
- 223 Le concept ring
- 224 Le concept axe-reflex

Mouna ZOUZOU
EPAU, ALGERIE

Raeanon HARTIGAN
Univ. Polytech. de Pomona, Californie, USA

Coralie MOLLE
ESSEC, FRANCE

Cédric QUENET
Université de Cergy-Pontoise, FRANCE

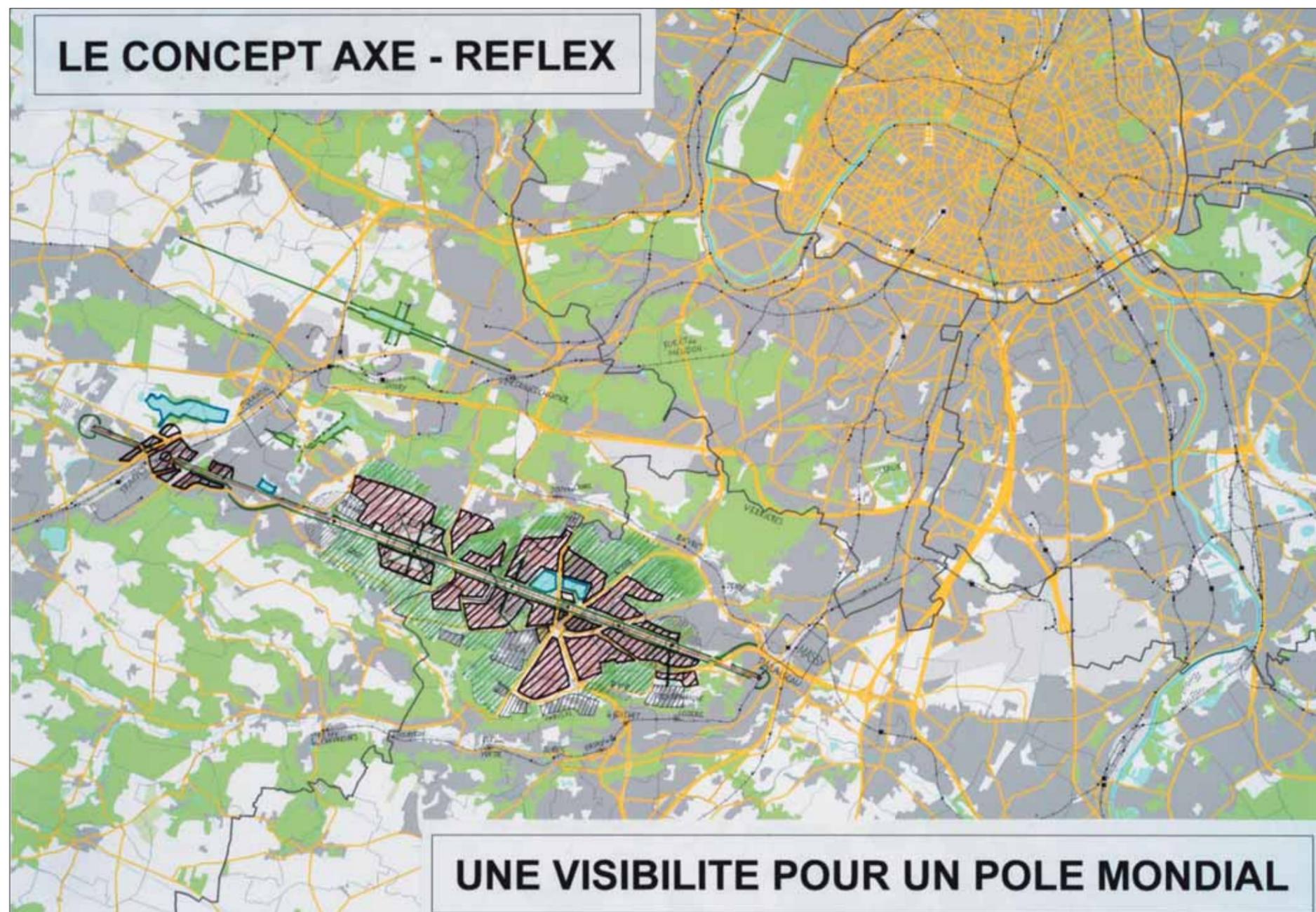
Lisa GRASSIVARO
Istituto Univ. di Architet. di Venezia, ITALIE

Elisa PAGLIARANI
Universita La Sapienza di Roma, ITALIE

Le concept ring - Un parti séducteur

// Ce parti s'appuie sur les deux RER irriguant les vallées pour urbaniser les franges du plateau et en conserver le cœur en l'état. Il a pour principal inconvénient de demander des liaisons lourdes entre les gares RER et le plateau, et d'éloigner l'espace naturel des urbanisations actuelles. Il est conforme au parti du SDRIF de 94. //





221 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine

222 Le concept plateau

223 Le concept ring

224 Le concept axe-reflex

Marcos Leite ROSA
Universidade de Sao Paulo, BRESIL

Julien LAFORGE
ENS des Beaux Arts de Paris, FRANCE

Camille DELPEY
ESSEC, FRANCE

Elisa RECCHIA
Istituto Univ. di Archit. di Venezia, ITALIE

Caline EID
Académie Libanaise des Beaux Arts, LIBAN

Rachel BLENKHARN
Edinburgh College of Art, ROYAUME UNI

Le concept axe reflex - Une visibilité pour un pôle mondial

// Ce projet prend résolument le parti de structurer une urbanisation au centre du plateau, en des points tels que le Christ de Saclay, les étangs et Toussus autour d'un TC lourd reliant Massy à Saint-Quentin. Il donne une visibilité forte au pôle mondial. //



Les hypothèses de développement dessinées par les Ateliers de Maîtrise d'œuvre Urbaine (Ateliers d'Été) ont été formulées au moment où le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) décidait la labellisation de SYSTEM@TIC.

Ce même Comité souhaitait relancer la dynamique de développement d'activités et de constructions de logements avec un triple objectif : renforcer l'attractivité de la première région économique européenne, améliorer l'équilibre du développement de l'Île de France et mieux répondre aux besoins des populations.

„ Quelles conclusions tirer de ces premières approches ?

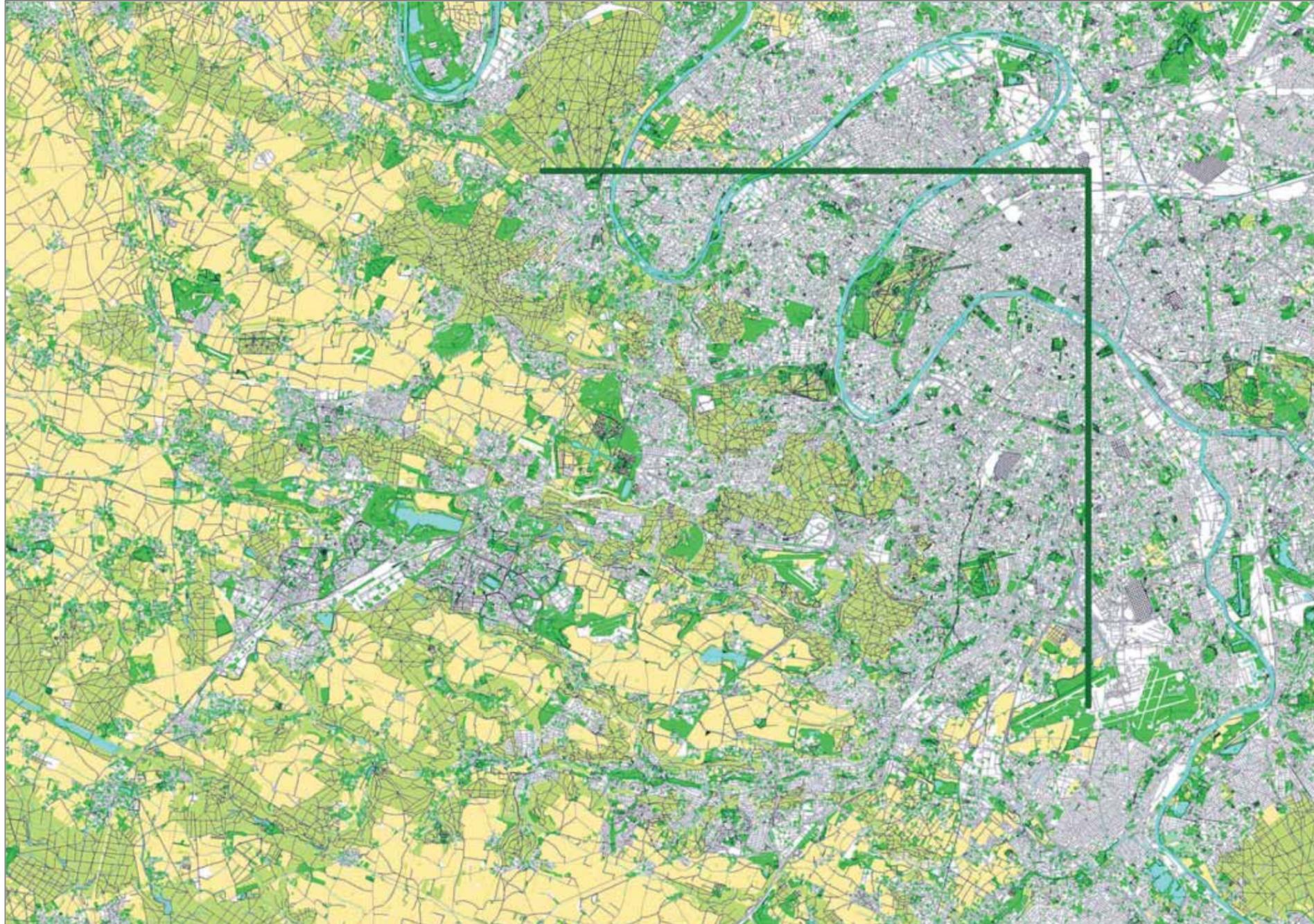
- Le besoin impérieux d'associer ville et nature, d'où la notion de "parc naturel urbain".
- La nécessité de dessertes par transports en commun lourds.
- Le besoin de surfaces constructibles avec une certaine densité.
- La nécessité de donner une image et une visibilité à ces territoires

qui soient à la MESURE des ambitions européennes et mondiales de ce "quadrant" exceptionnel de la Région Ile de France. „

31	Les conclusions du concours de l'Été 2005
32	Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
33	Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
34	L'affirmation d'une appartenance à la Région : Ile-de-France Les liens avec la ceinture verte
35	Les fondements du concept
36	Les leviers



▼ Les chapelets verts



- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

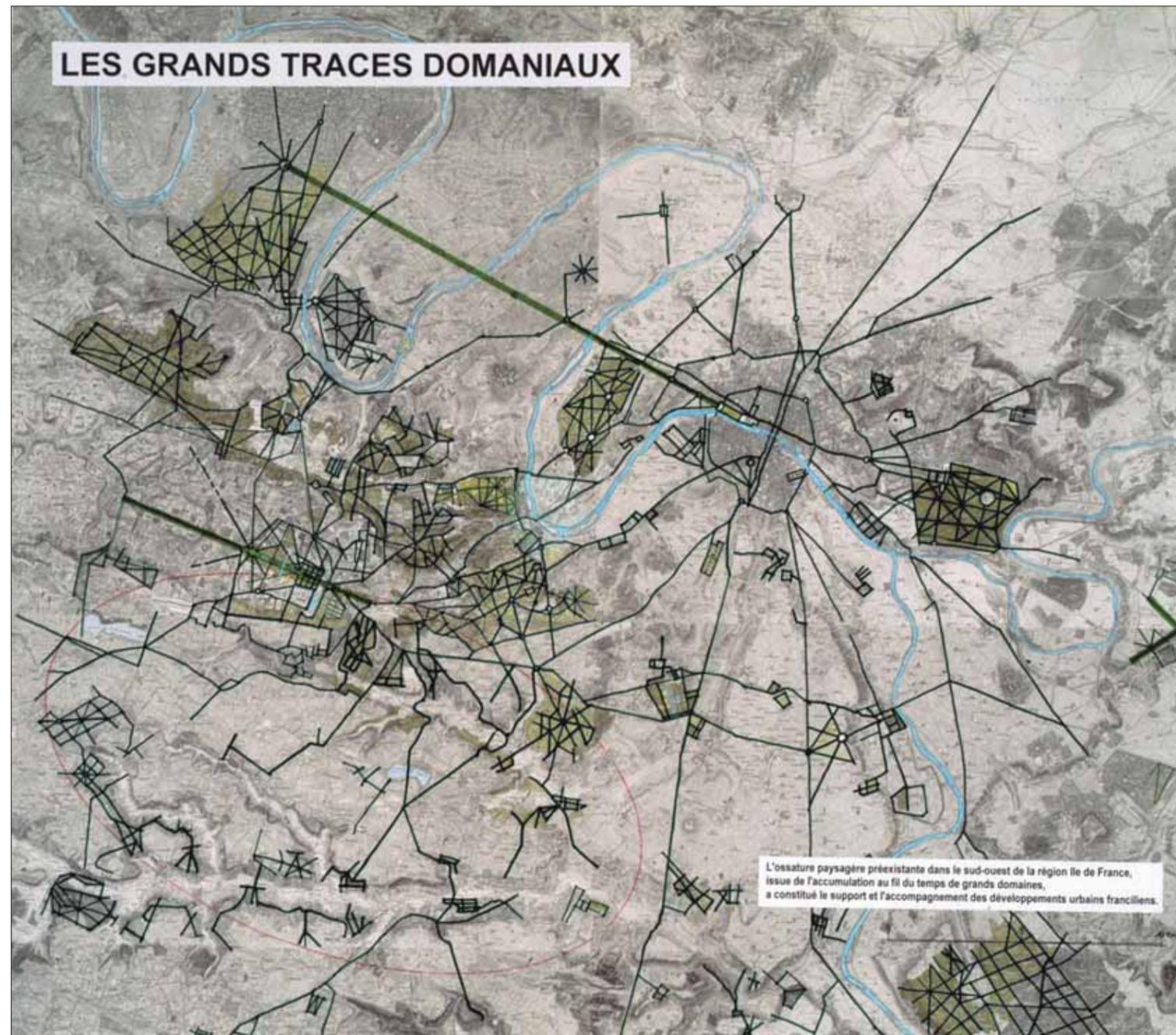
Il en résulte le cadrage général suivant :

// Le PARC NATUREL URBAIN existe déjà potentiellement : Si l'on veut bien ÉLARGIR l'ASSISE GÉOGRAPHIQUE du territoire, le Sud-Ouest de PARIS, entre Saint-Cloud et Versailles, a toujours été un secteur où se sont concentrés les PARCS, FORETS, et grands DOMAINES.

- Parc de Saint-Cloud,
- Parc de Sèvres,
- Bois de Meudon,
- Forêt de Fausses Reposes,

Et, au delà : Forêt de Malmaison, de Marly, Parc de Beauregard, Forêt de Verrières. //





Le nouveau « FILET » de la Ville est constitué de percées, de grandes allées, de chemins - ce qui montre que la campagne est devenue Parc - et que les fils continus ainsi tressés donnent une nouvelle apparence à ce qui, dans les cartes de la Ville traditionnelle, est dessiné par des rues encadrées de bâtiments voir la carte du Parc Naturel Urbain avec les rues de Paris tracées en jaune et celles du Parc Naturel Urbain dessinées en vert page suivante.

- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

// Cet héritage provient des liens privilégiés qui s'étaient établis entre le LOUVRE et VERSAILLES.

La "carte des chasses" en illustre l'état, au XVIII^e siècle. Les tracés des grands domaines et leurs liaisons, partiellement ou totalement conservés, ont structuré l'urbanisation ultérieure. Chaque fois qu'ils ont été respectés dans la mutation de l'occupation des sols, ils ont constitué un élément de qualité essentiel, par des liens autant physiques que symboliques, comme par la tenue des espaces publics résultants.

Ils constituent aujourd'hui, un trait distinctif de l'Ouest parisien.

Ce tissu "vert" est représentatif d'une qualité de vie où s'agrègent les avantages de la ville (les services, la mobilité) et les vertus de la campagne (l'espace, la verdure). //





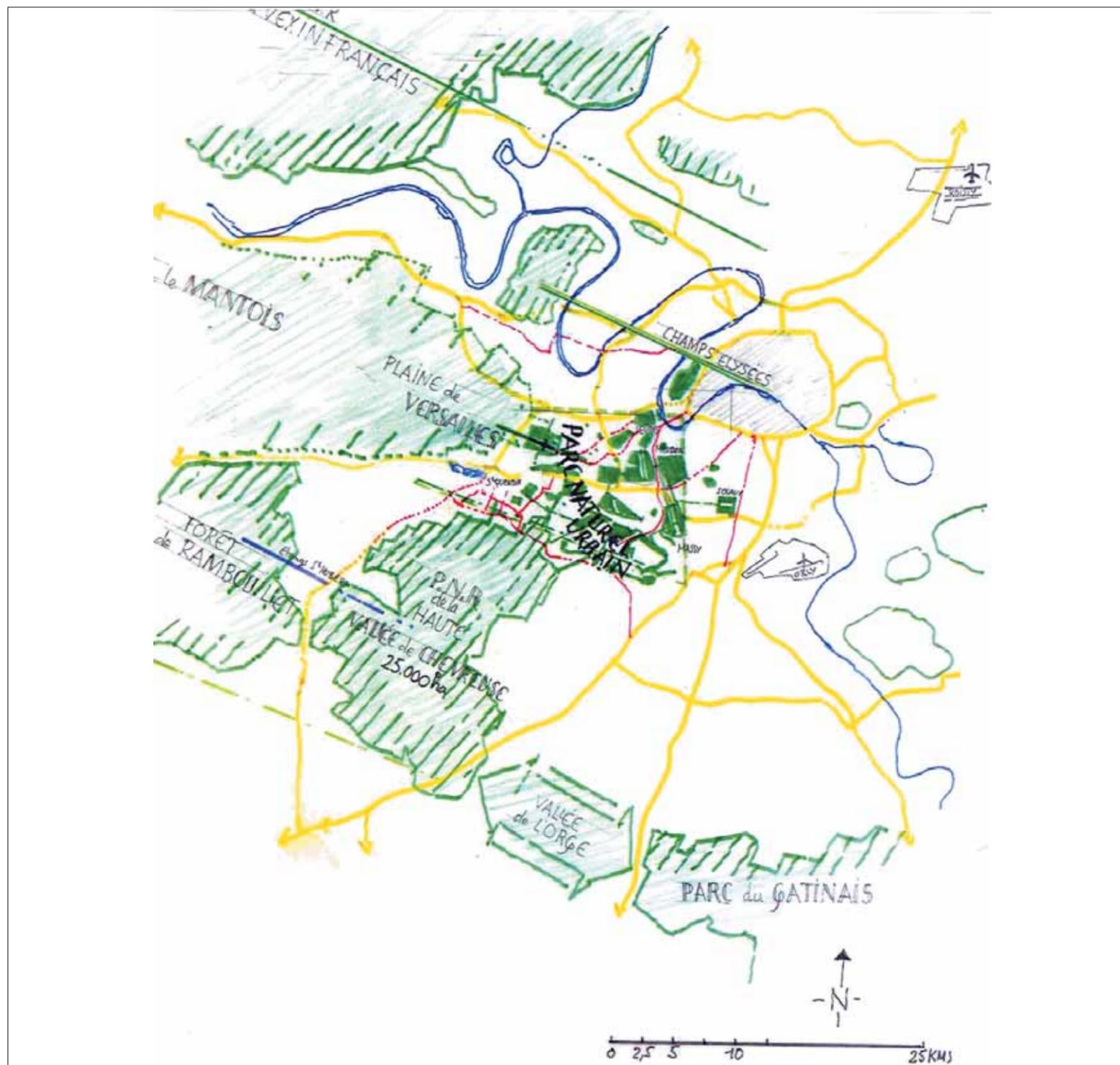
Ce maillage paysagé - qui sait être attractif pour les populations et les entreprises - peut se décliner dans les parties Sud.

- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

“ Le plateau, dans ses composantes urbaines et paysagères, peut être structuré par des tracés régulateurs attentifs à la géographie, délimitant des alvéoles, ici libres, là bâties, aux fonctionnalités pouvant être évolutives dans le temps, vertébrées par un réseau adapté aux nécessités des déplacements, dont les transports en commun lourds.

La trame verte, en contrepoint de l'urbanisation, permet d'alterner densité de constructions et espaces naturels valorisés, selon un grand tracé qualifiant. ”





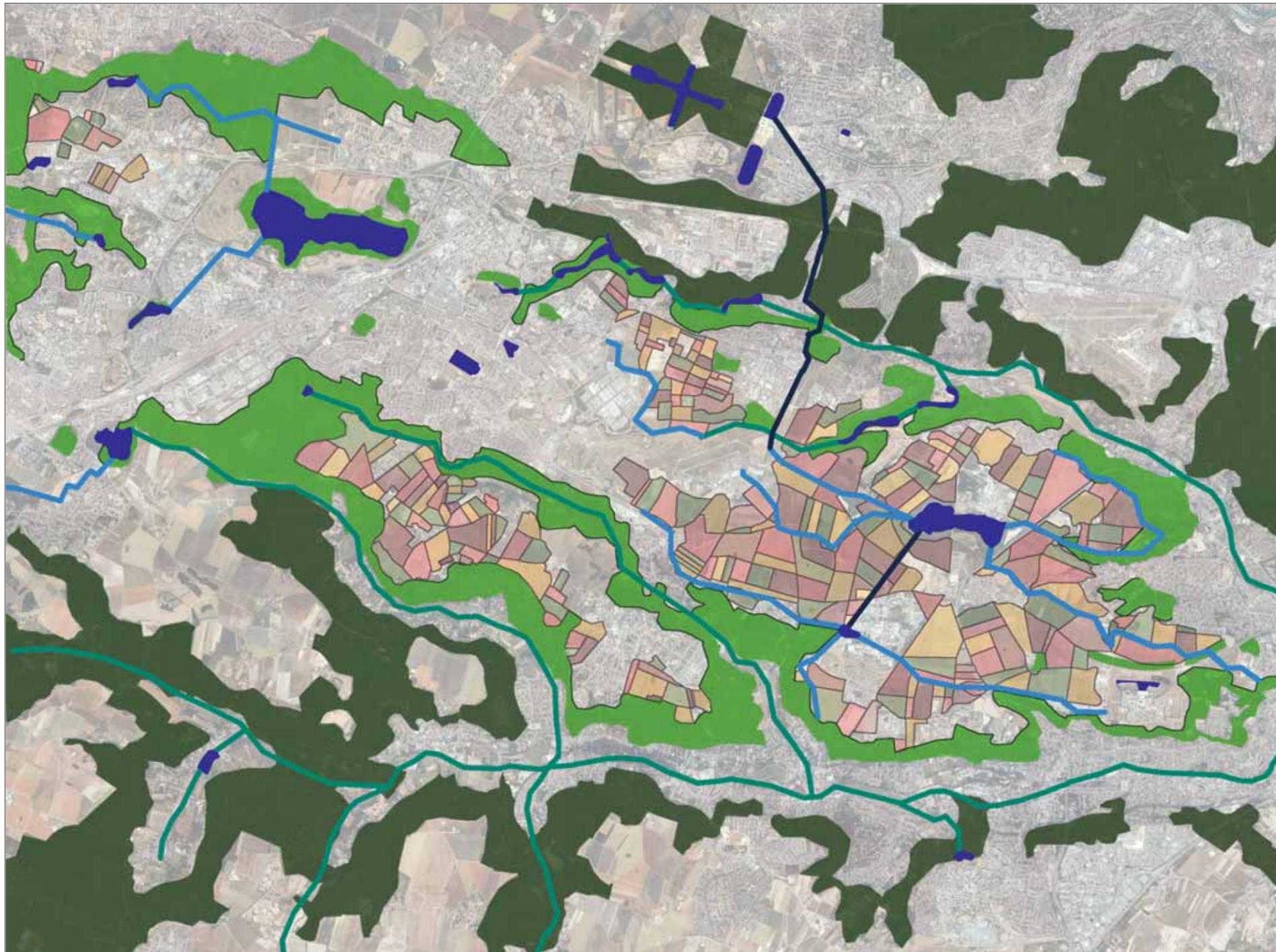
▼ Les liens entre le parc naturel urbain et le grande ceinture verte

- 31 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 32 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 33 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 34 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 35 Les fondements du concept
- 36 Les leviers

“ Cette ordonnance d'une grande TRAME VERTE a l'avantage de tisser les LIENS avec la CAMPAGNE AVOISINANTE, celle protégée par la grande ceinture verte Francilienne, composée dans le quadrant Sud-Ouest : du parc Naturel du Vexin - de la plaine de Versailles et du plateau du Mantois - de la forêt de Rambouillet et du Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse, chacun d'une surface de 25 000 - 75 000 ou 100 000 ha.

Le plateau de TRAPPES - SACLAY, avec ses 2500 ha d'espaces naturels, se situe à l'articulation de ces deux parties de territoires déjà constitués. Les liens à établir seront d'autant plus importants qu'ils préfigurent ce que pourront être des "recompositions" là où ils sont déficients. ”





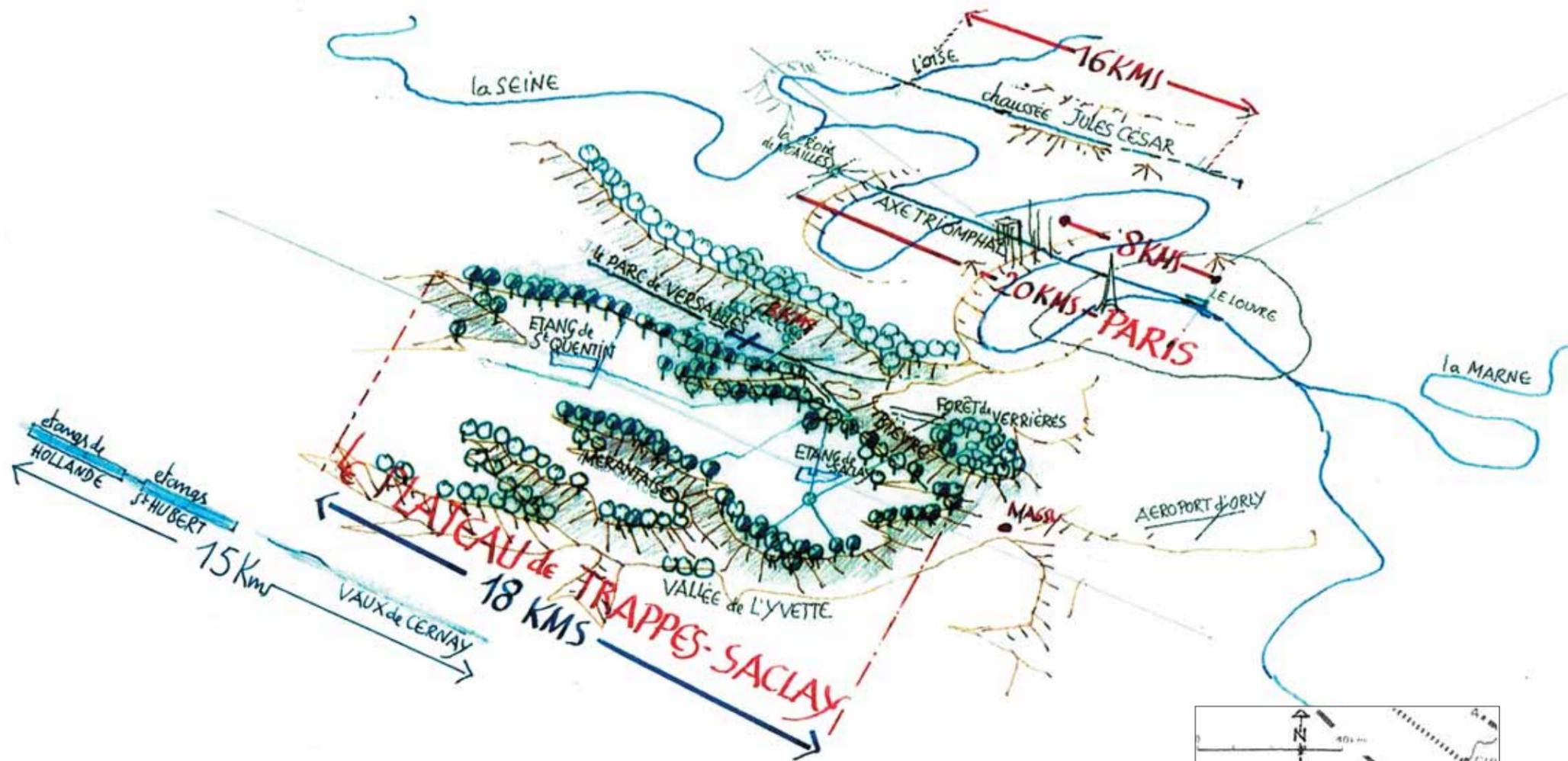
- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

Les **FONDEMENTS** de cette partie prolongée du Parc Naturel Urbain, existant sans qu'il soit nommé, reposent :

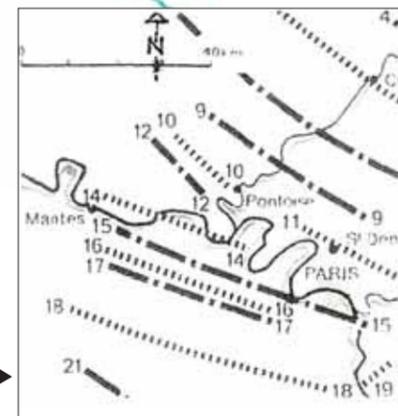
A

// D'abord sur les bois et taillis en limite de plateau, de vallons et vallées.
Ceux-ci se complètent de boqueteaux et taillis disséminés. Ils sont autant de points d'ancrage d'une maille plus large qui s'appuierait sur la géométrie parcellaire existante.
Les étangs et les rigoles sont également les éléments d'une structure paysagère en devenir et peuvent accompagner les nouveaux tracés à définir. //





Carte tectonique du centre
du bassin de Paris



- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

B

// En deuxième lieu, c'est la GÉOMÉTRIE des grandes lignes directrices de la Région Ile de France – dans sa partie Ouest – qui impose l'émergence d'un nouvel AXE.

Les traits dominants visibles de la géographie ne sont pas suffisamment marquants pour qu'ils "expriment" l'IMAGE de la MÉTROPOLE.

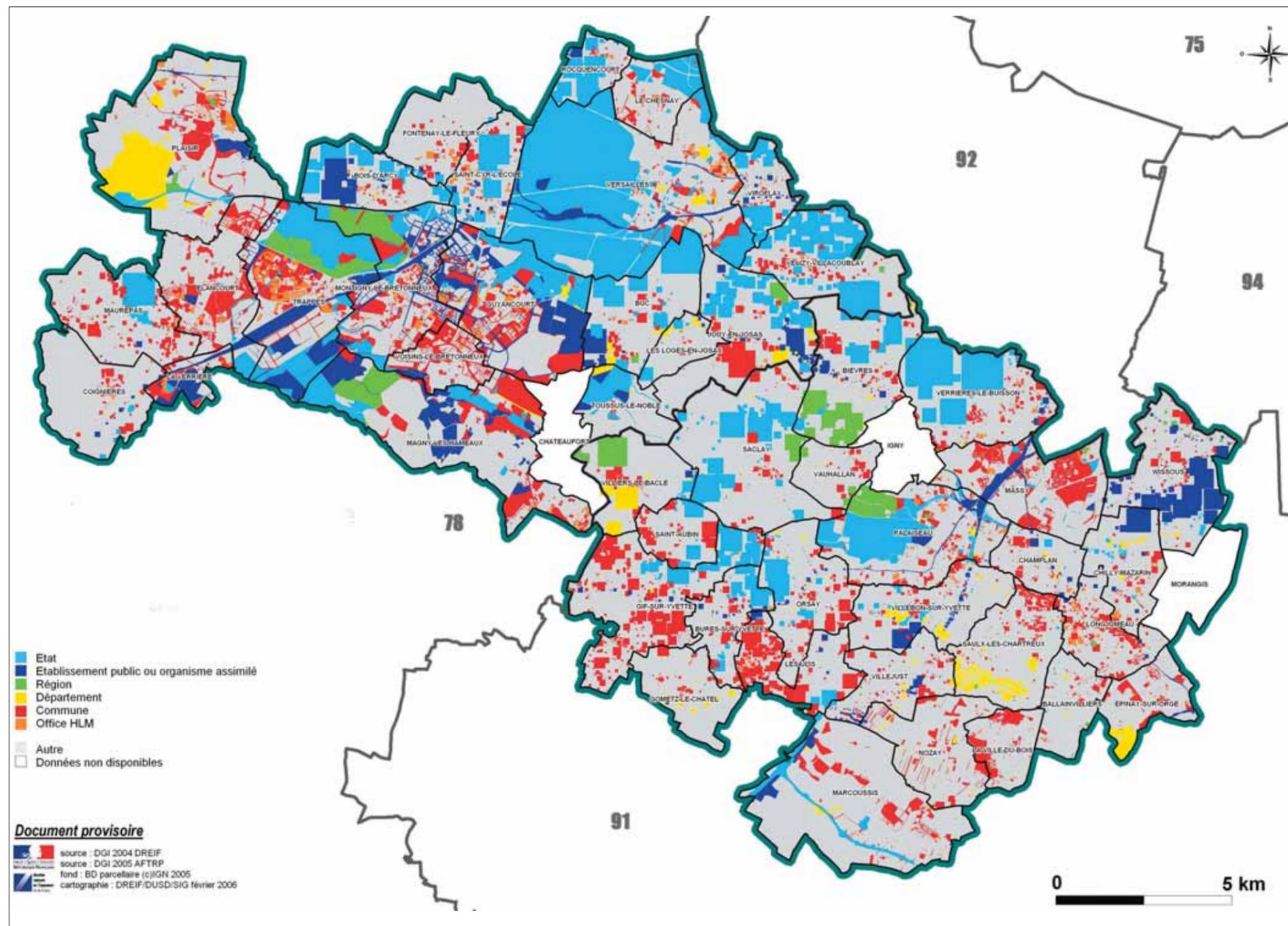
- Il n'y a pas la mer et son horizon.
- Il n'y a pas de montagnes aux formes singulières.

C'est la TOUR EIFFEL qui "SIGNIFIE" Paris.
Ce sont aussi les CHAMPS ÉLYSÉES et l'AXE de VERSAILLES.

Et c'est bien parce qu'ils ont épousé la géographie, en valorisant ces traits dominants, qu'ils "s'impriment" dans la mémoire des visiteurs.

C'est l'occasion – avec l'AXE de la SCIENCE – dans un grand Parc Naturel Urbain – de commencer à constituer l'apport du 3^e millénaire à l'aménagement de la Région Ile de France. //





- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

1

Le foncier

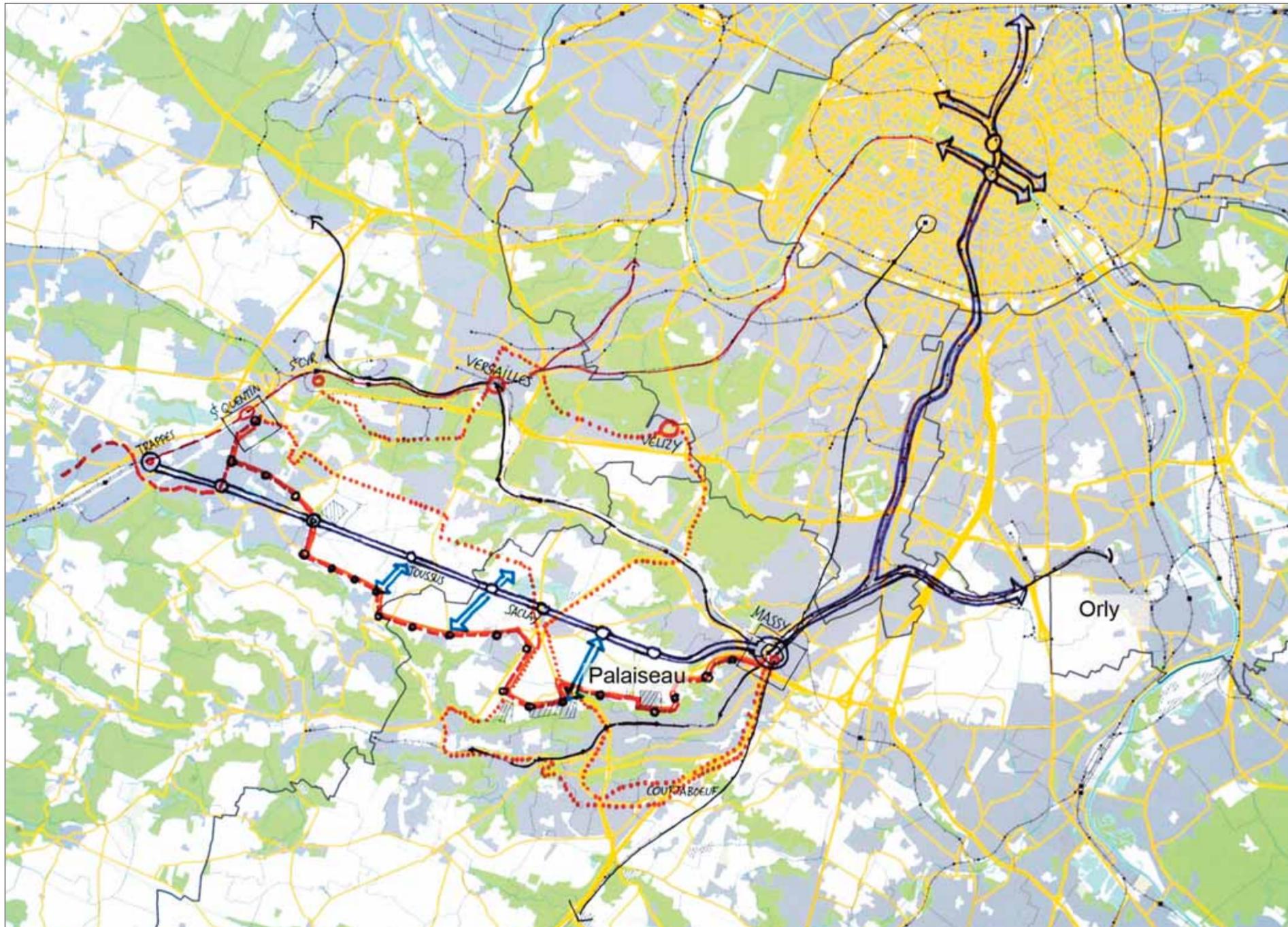
// Matière première de l'aménagement, le foncier demande maîtrise, c'est-à-dire contrôle et souplesse d'évolution.

Le foncier de l'État et de ses établissements publics, peut permettre le lancement rapide de l'aménagement mais aussi l'évolutivité fonctionnelle nécessaires au pôle de compétitivité et au logement des actifs du grand projet urbain.

Au-delà, sur le périmètre adéquat, une pré-ZAD et des acquisitions foncières sont nécessaires. //



▼ TCSP. Scénario Plateau



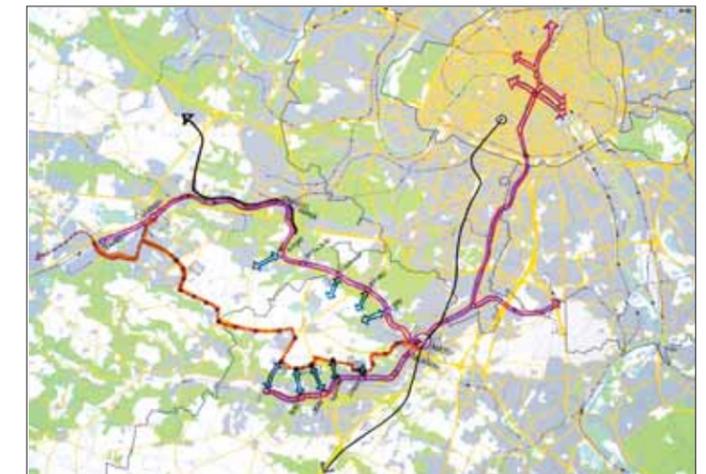
- 311 Les conclusions du concours de l'Été 2005
- 312 Un regard élargi au quadrant Sud-Ouest
- 313 Le Parc Naturel Urbain et ses dimensions
- 314 L'affirmation d'une appartenance à la Région Ile-de-France : les liens avec la ceinture verte
- 315 Les fondements du concept
- 316 Les leviers

2

Un transport en commun lourd

// Un transport en commun lourd, d'Est en Ouest, est une condition première de la qualité de l'aménagement visé, liant Saint Quentin, Versailles, Massy et, au-delà, Orly et Évry. Il monte nécessairement sur le plateau, en variante de la tangentielle Sud. RER puis tram-train sur le plateau, puis de nouveau RER, il donne au plateau une accessibilité interne et externe exceptionnelle. //

▼ TCSP. Scénario Vallée



Projet d'ensemble et stratégie du développement

- déplacements
- phasage
- premières actions

Pôle scientifique et rayonnement international

- l'importance du pôle
- les Parcs scientifiques (références)
- les innovations
- la dynamique locale

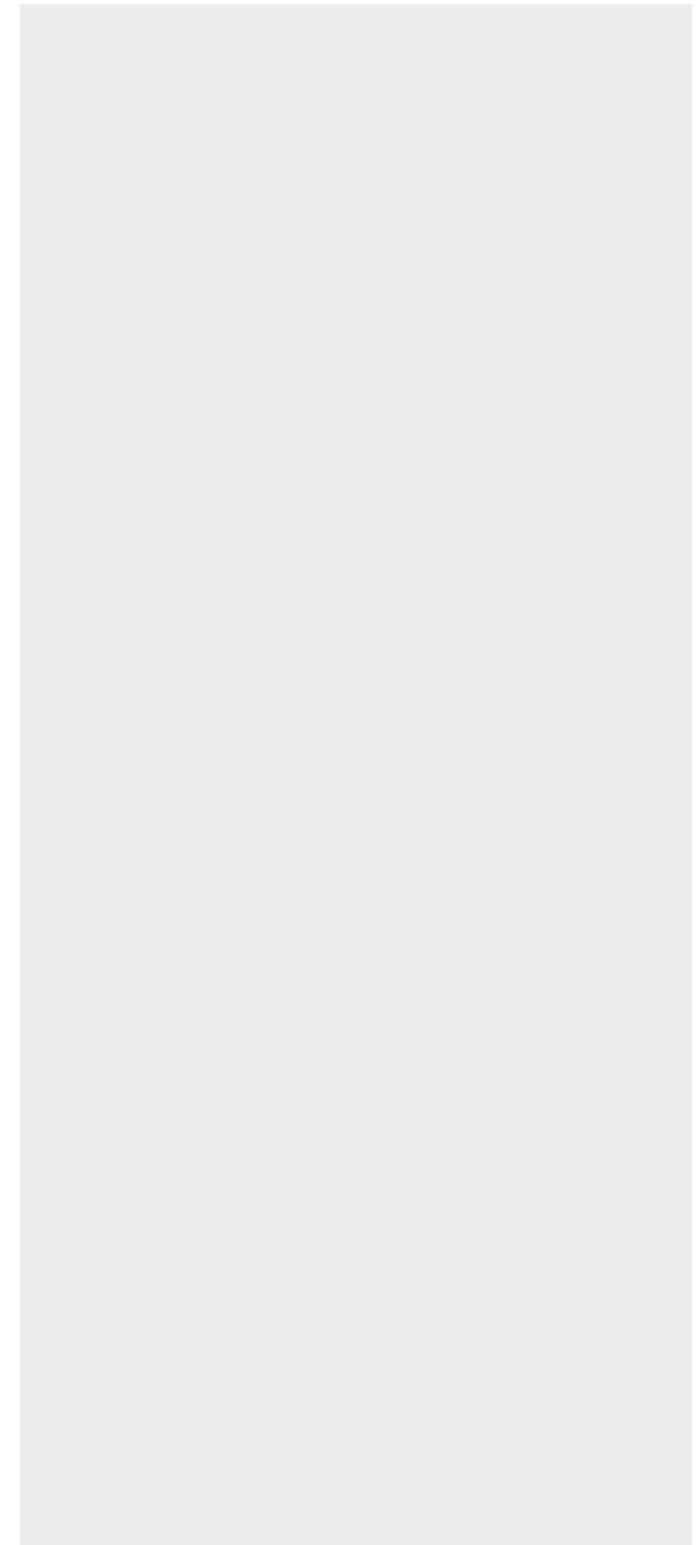
Développement durable, patrimoine et paysage

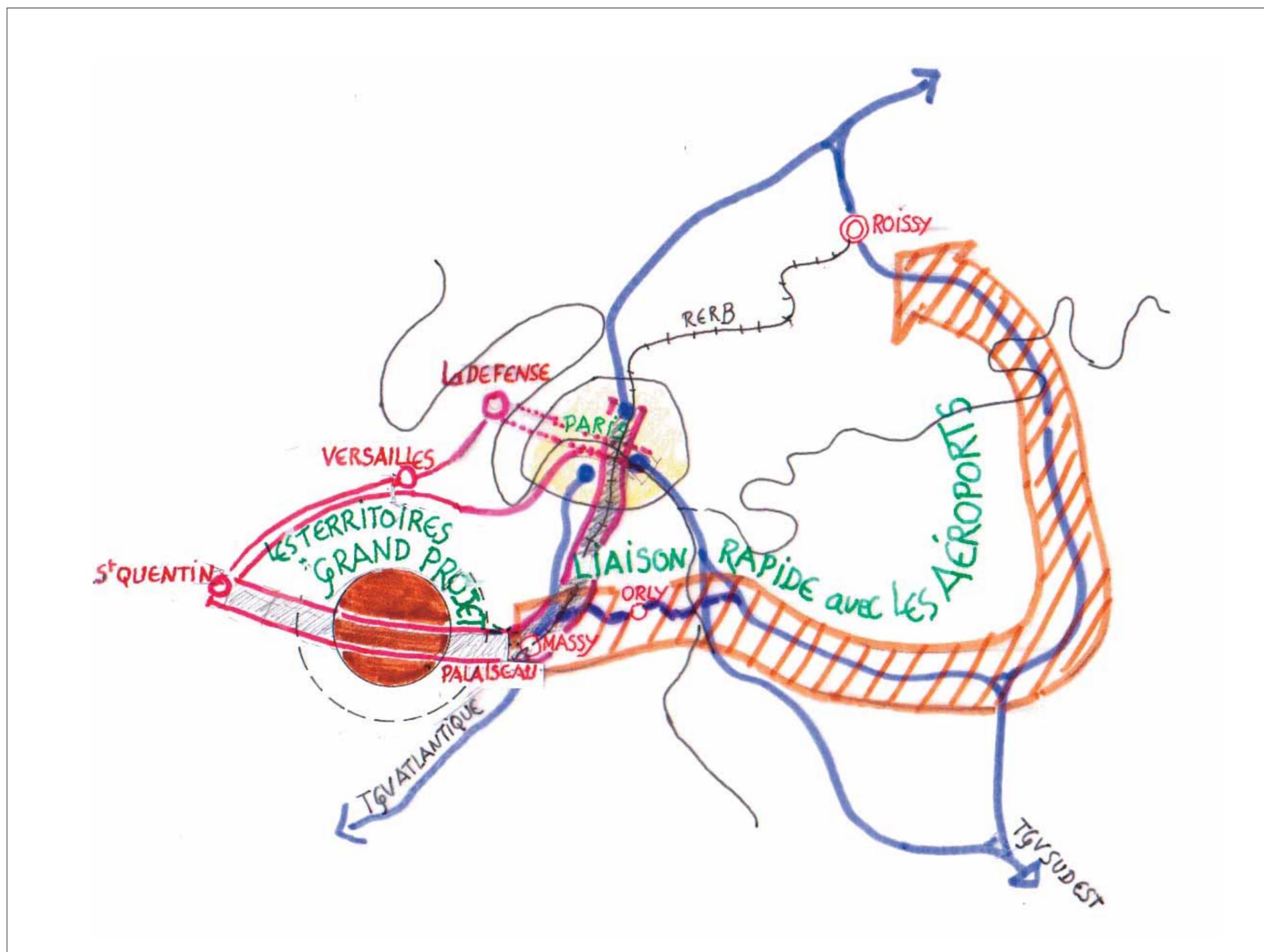
- développement durable
- la maîtrise de l'eau
- l'énergie
- le patrimoine
- l'espace naturel et agricole

Mode de vie, mode de ville

- les centralités
- la Ville "mixte"
- Formes urbaines et densités

Image et visibilité internationale





411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

L'ENJEU déplacements

Plusieurs approches :

A - Les liaisons avec les grands pôles

B - Les différents modes de déplacements

A**Les LIAISONS avec les GRANDS PÔLES**

// Les liaisons entre les PÔLES PRINCIPAUX et les TERRITOIRES de SACLAY sont primordiales pour que toutes les synergies s'exercent convenablement.

Les temps de parcours entre ces différents pôles doivent – à ce titre – être diminués.

Cela peut être le cas avec la mise en place de TRAINS CADENCÉS avec les centres de Paris et de la Défense. Cela devra se faire entre MASSY - ORLY - ROISSY par la grande ROCADE TGV donnant accès aux transports aériens et aux grandes lignes ferrées à grande vitesse. //





B

Les DIFFÉRENTS MODES de TRANSPORT

// La place de l'automobile et la trame urbaine : L'hypothèse de l'abandon de l'Autoroute A 126 – inscrite au SDRIF – en contrepartie de l'aménagement de moyens de transports en commun (TCSP le long du CD 36/CD 128 d'une part et d'une ligne de transport en commun (TC) lourd, aux fortes capacités d'autre part), ne conduit pas à supprimer certaines autres dessertes routières indispensables pour faire vivre ces territoires.

Les autoroutes et voies rapides périphériques comme

- la N. 286 et la A 86 au Nord
- la A 10 à l'Est
- la A 12 à l'Ouest
- et la N 118, sont autant de points d'accès à partir desquels différents boulevards et avenues vont desservir le plateau.

La structure qui devra être dessinée sera le résultat d'une adéquation à proposer entre les différentes centralités existantes ou potentielles, les stations du TC lourd, dont l'emplacement sera à définir, le plan général des paysages. L'échangeur (en travaux) entre la A 86 et la N 286, jouera un rôle important dans le dispositif.

411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

Par ailleurs, les CD 36/CD 128 et leur plateforme de bus en site propre – en cours de réalisation – sera également une des colonnes vertébrales du système, tout comme différentes hypothèses sont répertoriées en fonction :

- des poids possibles de l'urbanisation,
- du maintien ou non de l'aérodrome de Toussus le Noble,
- d'un "geste" urbain visible,
- de la prise en compte du découpage parcellaire préexistant,
- des positions des centralités ou d'un seul centre.

La trame principale sera celle sur laquelle s'adosseront les liaisons TCSP transversales Versailles - Vélizy - Courtaboeuf etc., mais aussi tout le maillage intermédiaire de voiries douces, de pistes cyclables, d'allées boisées, de promenades, assurant les liens entre toutes les parties de l'aménagement (sur le plateau et au-delà) et notamment tous les grands massifs boisés, parcs et zones naturelles agricoles.

Il y aura donc plusieurs réseaux qui se superposeront – ou se distingueront les uns des autres :

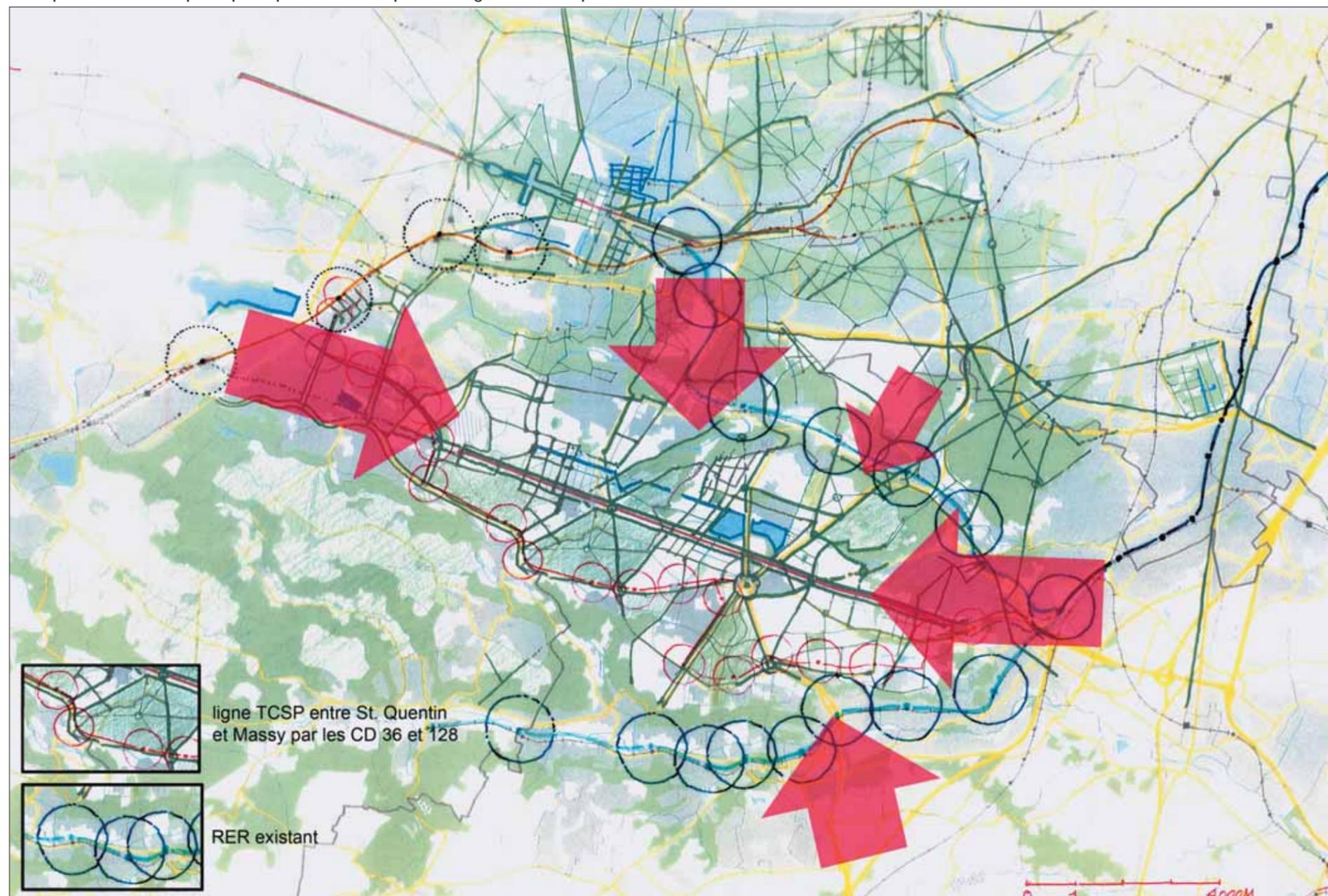
- trame viaire
- trame verte

Les objectifs essentiels sont doubles :

- assurer une bonne desserte de toutes les parties du territoire
- diminuer la dépendance de la voiture. //



▼ Déplacement - Les principaux points d'accès pour les lignes de transports en commun



411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

A

Les LIAISONS ENGAGÉES sont les suivantes

- La liaison Massy Saclay Saint Quentin en Yvelines, en cours de réalisation entre Massy et la RD 128 sur le plateau de Saclay, à Palaiseau,
- le tramway sur pneu entre Châtillon et Viroflay via Vélizy (14 km environ),
- la tangentielle Sud, passant par la vallée de la BIÈVRE entre Versailles et Massy.
- la réalisation de la plateforme multimodale de Massy, l'amélioration de l'interconnexion des lignes TGV dans le Sud de l'Île-de-France.

A quoi s'ajoute :

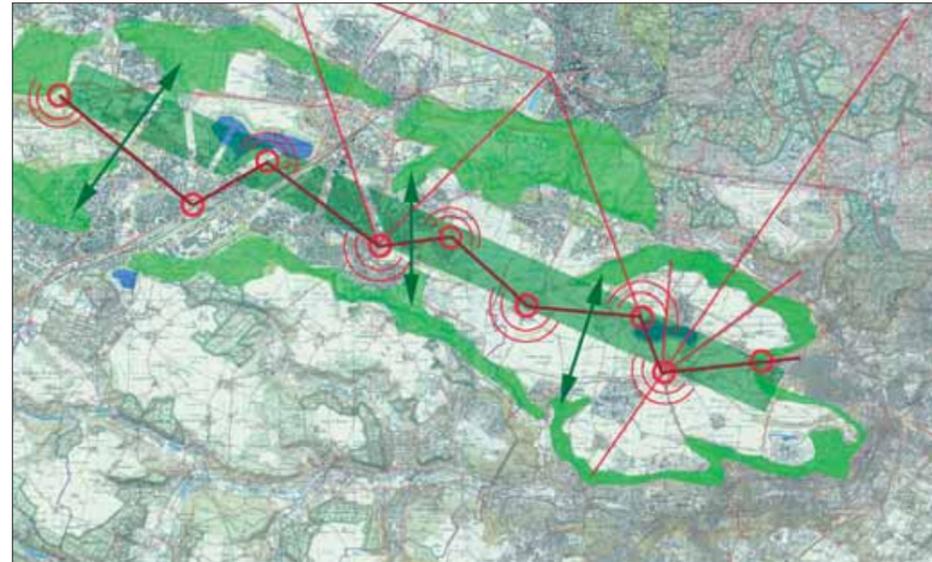
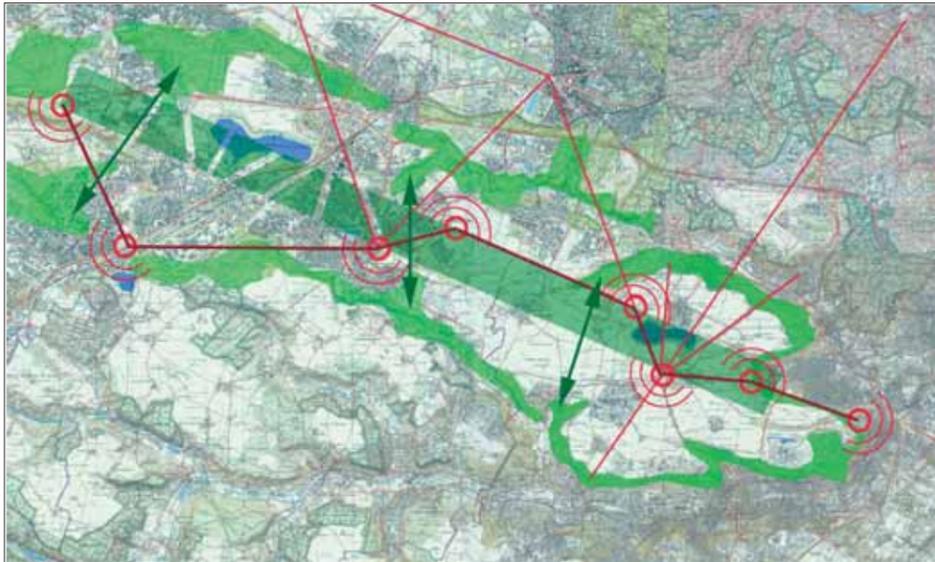
- les liaisons en site propre, Massy - Courtaboeuf et Massy - Orly.

B

Une LIAISON LOURDE DÉTERMINANTE

- Une ligne nouvelle d'un transport en commun lourd entre Massy et Trappes une urbanisation dense dans un rayon de 800 mètres autour des futures stations est le meilleur garant d'une bonne économie d'espaces et d'une moindre dépendance à la voiture particulière.
- Cette ligne est à articuler avec la liaison TCSP en cours d'aménagement entre Massy et Saint Quentin en Yvelines (CD 36 et CD 128).
- Des liaisons efficaces avec Versailles, Vélizy, Courtaboeuf.





411 Déplacements

412 Phasage

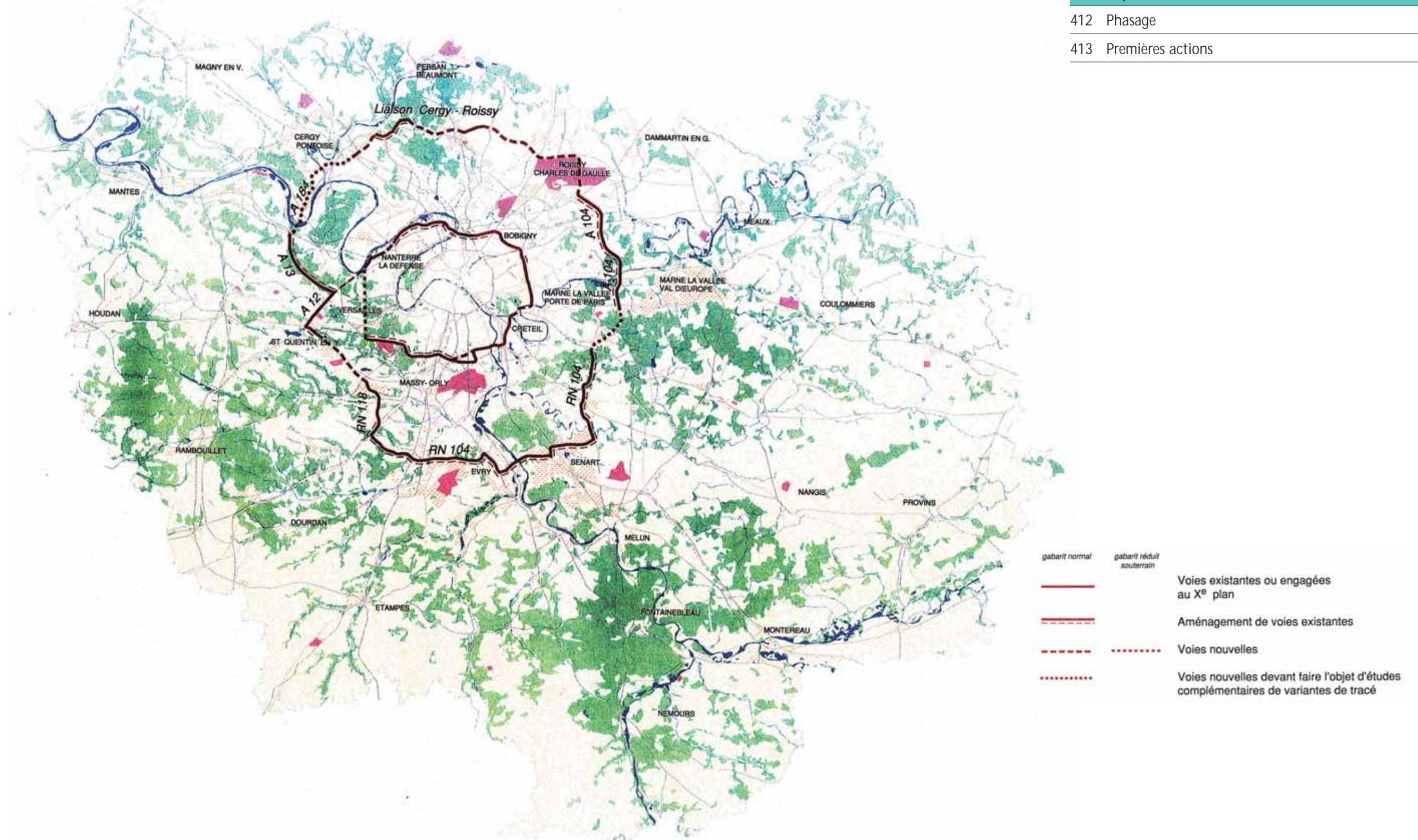
413 Premières actions

TROIS ESQUISSES de TRACÉ

// Les positions des stations détermineront les zones de la plus forte densité et les centralités. //



▼ Grandes rocales inscrites au SDRIF 1994



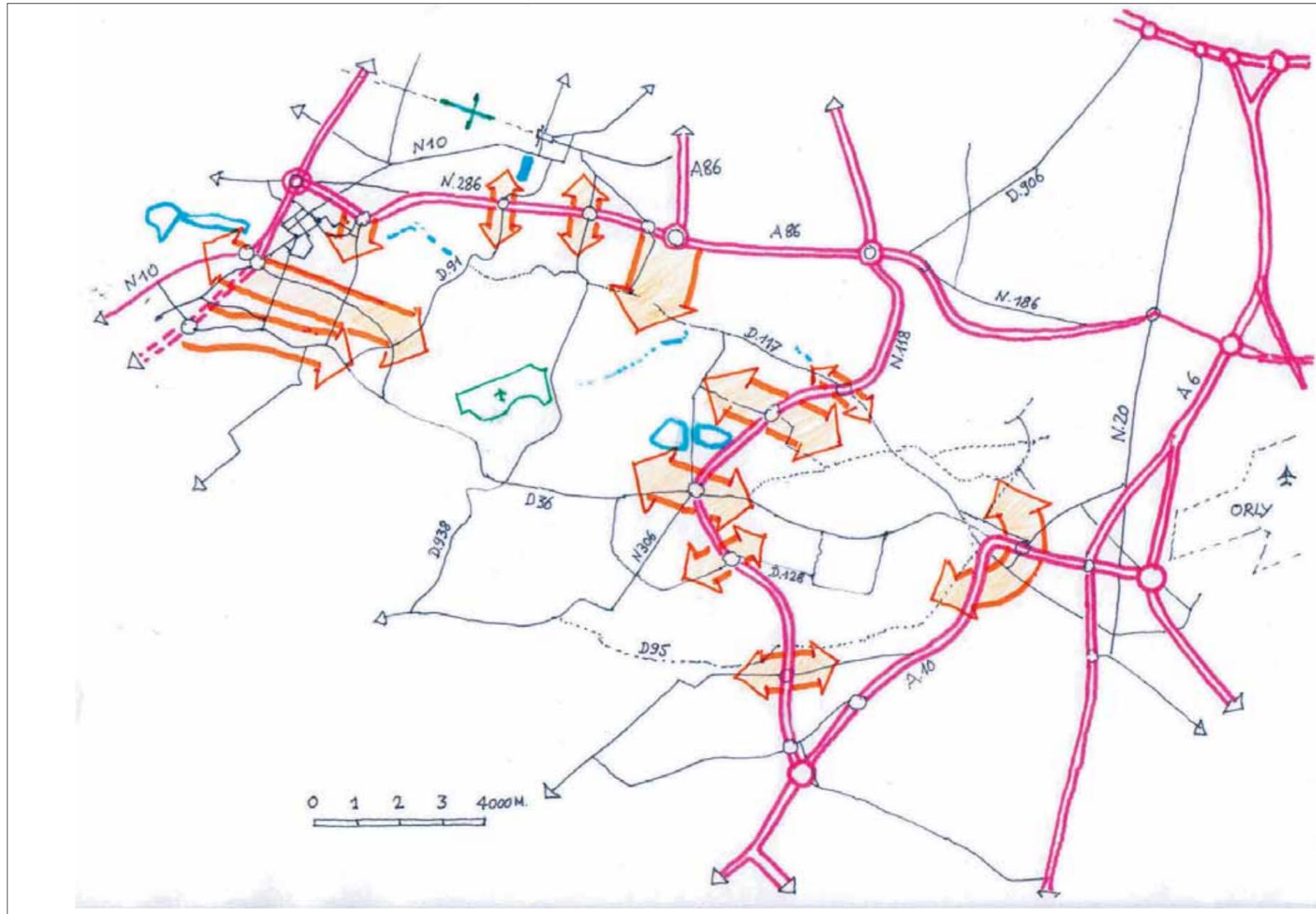
411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions



▼ Principaux accès à partir des autoroutes et voies rapides



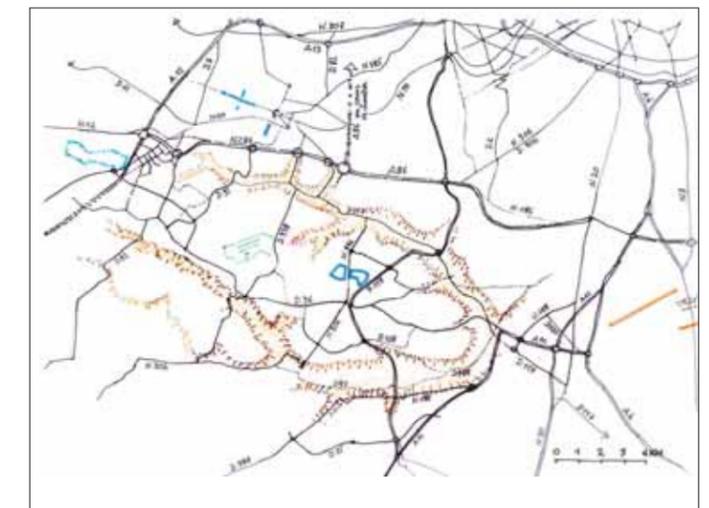
411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

Les Autoroutes et les voies rapides qui ceignent le plateau (A 12, N 286 et A 86) ou bien qui le traverse (N 118) sont, avec leurs échangeurs, les principales portes d'accès aux territoires.

▼ Les principaux points d'accès routiers

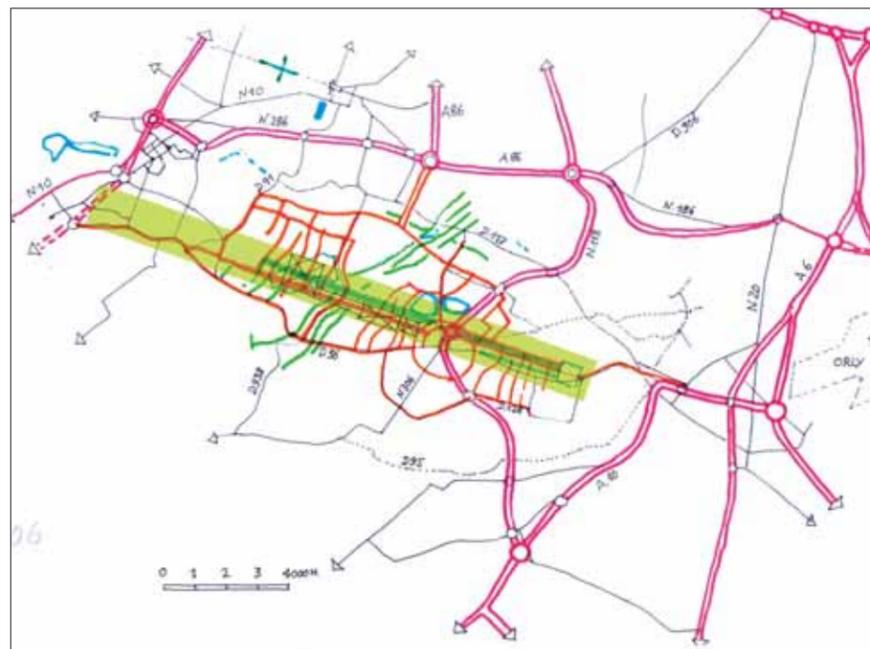




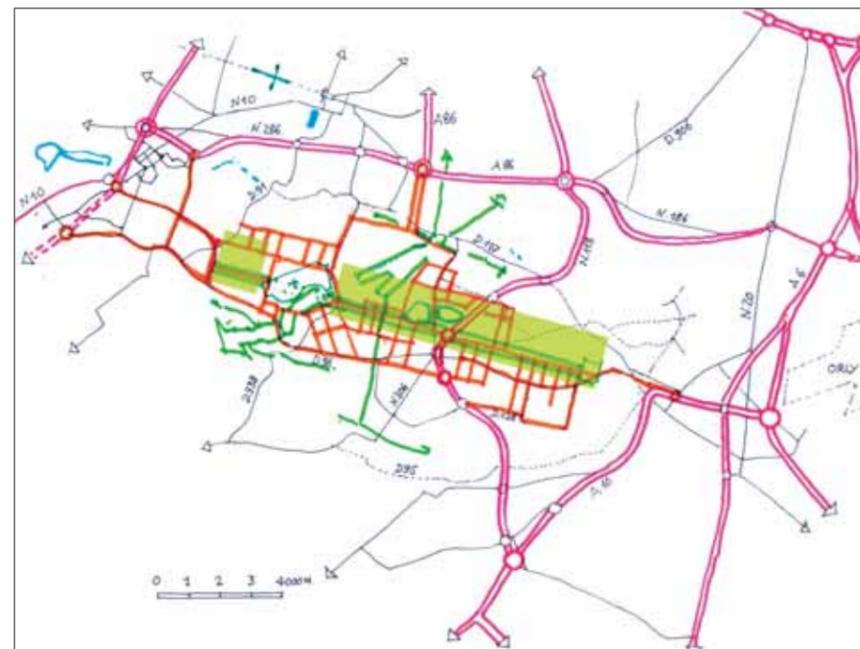
▲ Maintien d'un espace naturel central qui est RE-COMPOSÉ pour assurer une LISIBILITÉ du TERRITOIRE.



▲ Maintien de l'aérodrome de TOUSSUS le NOBLE
Centralités éclatées :
• affaires, sièges sociaux (TOUSSUS)
• recherche
• mixte : dans le prolongement NORD CEA



▲ Centralités complémentaires entre TOUSSUS et le "Christ de Saclay".
Trame compatible avec le parcellaire agricole. Hypothèse mixte.



▲ Déplacement des échangeurs sur la N. 118 pour mieux irriguer la partie centrale du plateau. Suppression du carrefour "Christ de Saclay". Tout se concentre dur l'AXE. Maintien ou suppression de l'aérodrome en fonction des nécessités.

411 Déplacements

412 Phasage

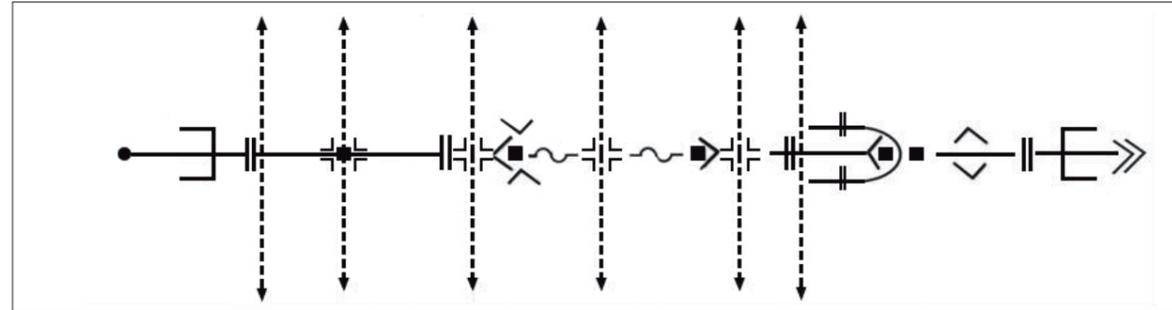
413 Premières actions

Quatre esquisses de maillages possibles.

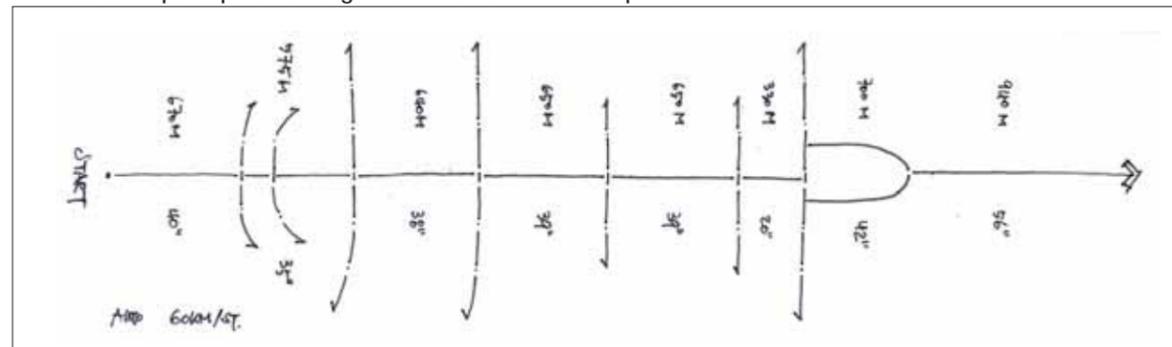


-  carrefour important
-  situation de porte
-  discontinuité
-  resserrement
-  élargissement
-  élément d'attractivité/ signal
-  obstacles
-  Situation de préférence

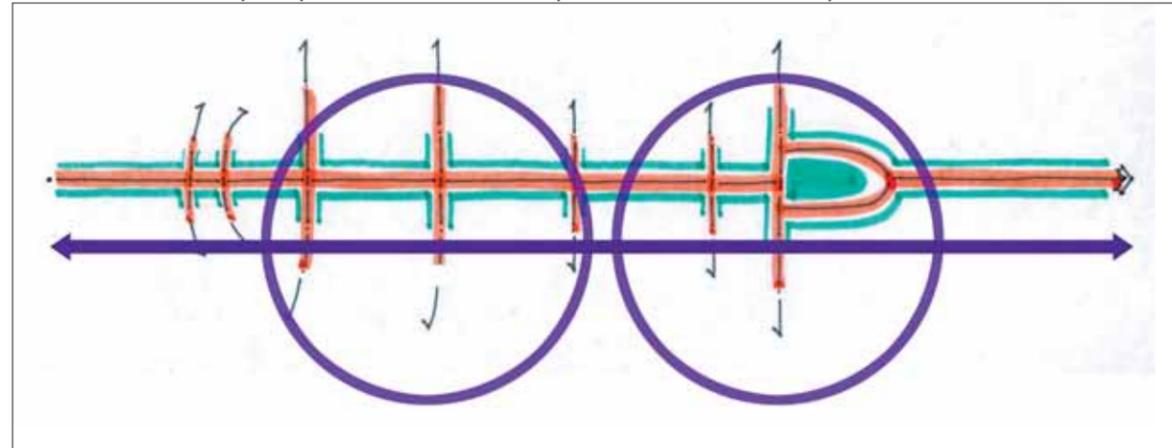
▼ Éléments de séquence



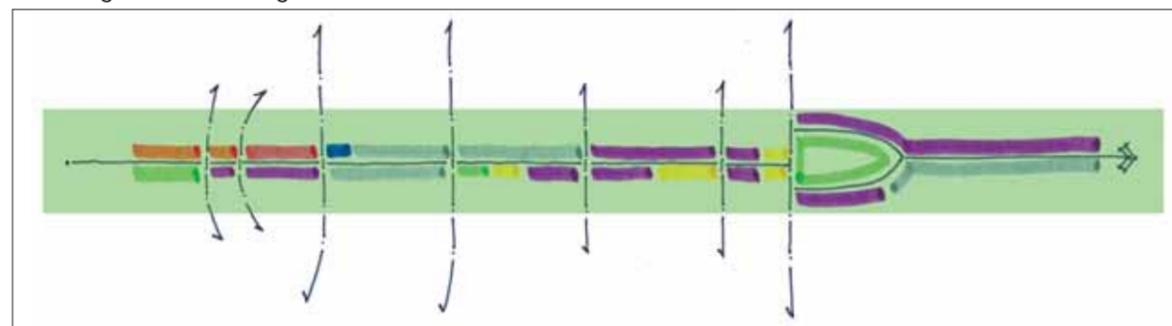
▼ Vitesse et perception divergente de la voiture et du piéton



▼ Utilisation de l'espace par la voiture, les transports en commun et les piétons



▼ Zonage selon les usages du sol



411 Déplacements
412 Phasage
413 Premières actions

// Les séquences des espaces urbains, les différents caractères des rues et places, forment une des bases de la lisibilité de la Ville.

Le "zonage" de l'AXE avec différents usages, permet de favoriser des caractères et des espaces variés, qui créent la diversité.

La compatibilité entre les tracés des différentes infrastructures (ferrées, routières) dépend étroitement des PHASES de RÉALISATIONS : chantiers, gares provisoires en attente de l'arrivée définitive du transport lourd, etc. //



411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions



1. La dynamique des projets en cours ►

Le phasage

Hypothèses à adapter aux propositions des équipes de concepteurs

Le phasage est déterminant pour la dynamique du pôle de compétitivité et l'aménagement du grand projet urbain qui l'accueille.

Il pourrait compter trois temps :

1. A court terme, les projets lancés et notamment le TCSP Massy - Saint Quentin, sont menés à bien et réinsérés au sein des tracés des îlots à définir.



411 Déplacements

412 Phasage

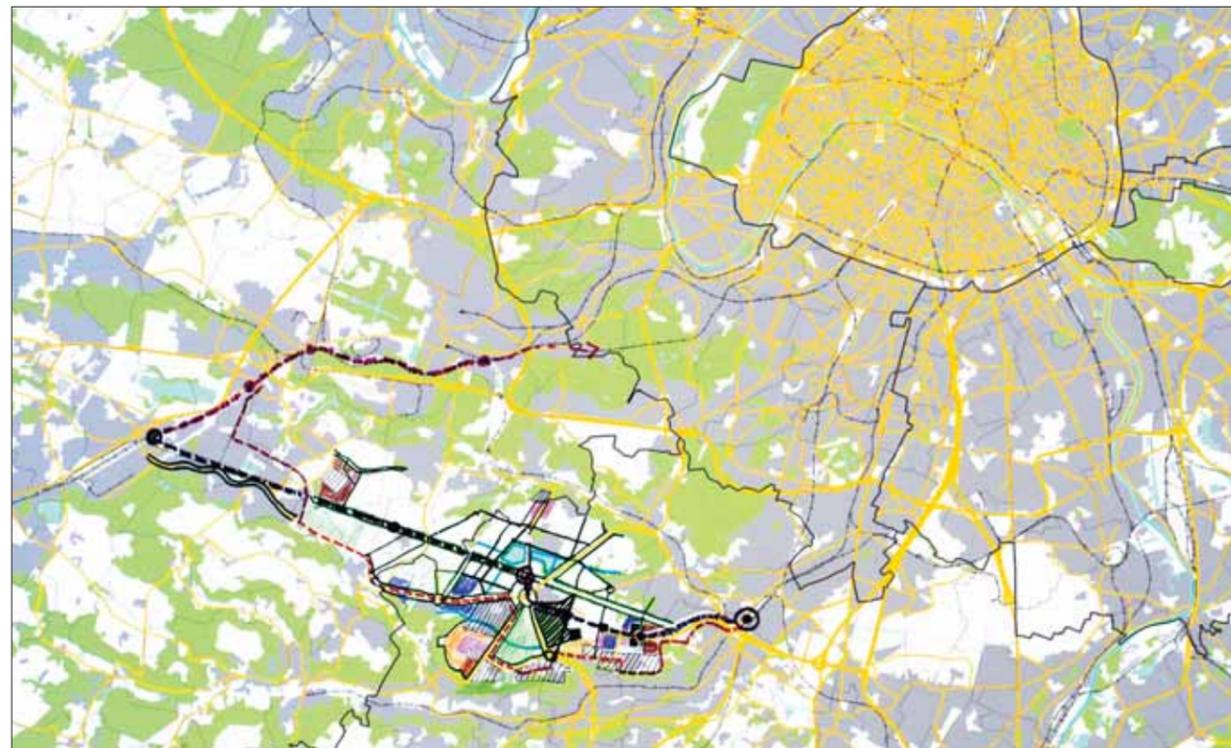
413 Premières actions

2. La couture du territoire ►



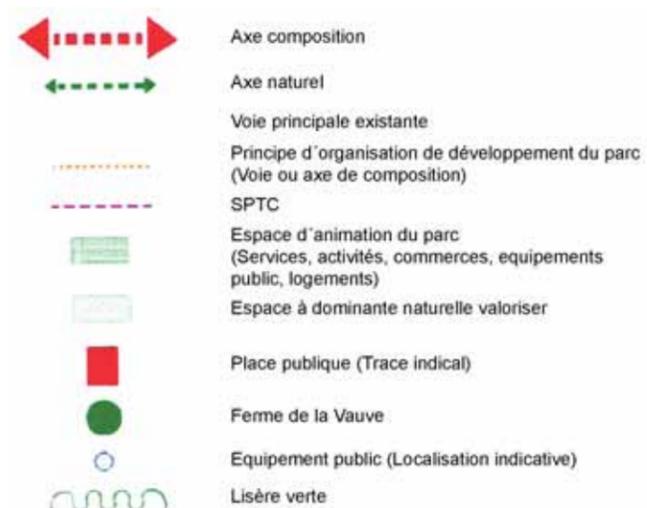
2. Le TC lourd n'est réalisable qu'à sept - dix ans. Aussi, une ligne de bus express, aux arrêts tous les 1500 mètres et à la desserte cadencée d'un RER, pourrait, à deux ans, préfigurer le TC lourd suivant un tracé structurant à arrêter. Complété par un réseau de bus, tant express que locaux, une première couture des territoires peut ainsi être obtenue. Des aménagements dans certaines alvéoles deviennent réalisables en fonction des besoins en logements, équipements, jardins et lieux d'activités.

3. Le parc naturel urbain ►



3. A échéance de sept - dix ans, le TC lourd étant en place, un Centre, préalablement préfiguré, peut être puissamment développé, tandis que d'autres îlots sont aménagés en fonction des besoins.



Schéma des orientations d'aménagement -
Zone 1 Aux

411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

Pour une amorce de l'aménagement
du plateau de Saclay

// La composition

Organisation d'une FLORALIE (exposition florale paysagère temporaire), dont la structure est dessinée pour devenir le SUPPORT d'un QUARTIER. Cette première amorce est, en même temps, le LABORATOIRE du Parc Naturel Urbain. Sur une surface de 55 ha, à l'Ouest de Polytechnique.

Le programme

1. Un bâtiment "PHARE", lieu de rencontres et de synergies
2. Une "boîte à soirées" et Centre de vie.
3. Des commerces de la vie quotidienne.
4. Une pépinière d'Entreprises (10 000 m²).
5. Des logements pour chercheurs - étudiants - familles (COS1).
6. Une première expérience pour un "nouveau cycle de l'EAU" //



▼ Internationale Gartenschau (IGA) à Rostock, 2003



411 Déplacements

412 Phasage

413 Premières actions

Floralies, expositions horticoles (références)

Les expositions horticoles sont, comme les expositions Architecturales, des grandes opportunités pour connaître les nouvelles idées paysagères et plastiques.

En Allemagne, par exemple, les expositions sont de différentes grandeurs.

Il existe la "IGA" (une exposition Internationale), la "BUGA" et la "Landesgartenschau", qui ont lieu dans des Villes différentes (régionales ou locales).

Les expositions horticoles montrent une grande variété. Il y a des espaces de sport, des aires de jeux pour les jeunes et les plus âgés, des lieux pour événements particuliers de l'art en plein air, des centres pour réunions ou fêtes.



▲ Parc des sculptures en Cologne

▲ Bundesgartenschau (BUGA) à Munich, 2005



▼ Landesgartenschau à Leverkusen, 2003



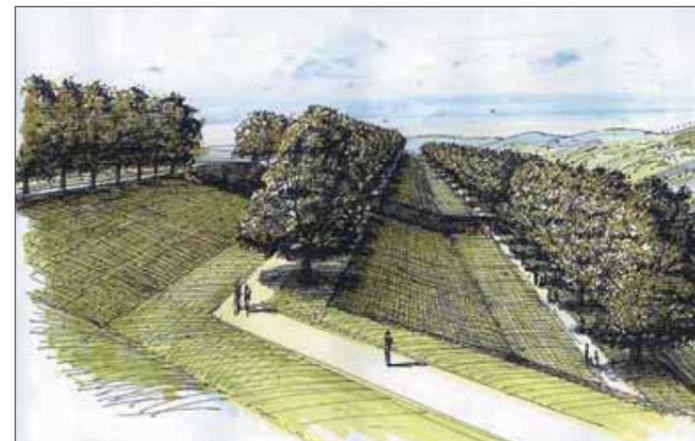
411 Déplacements

412 Phasage

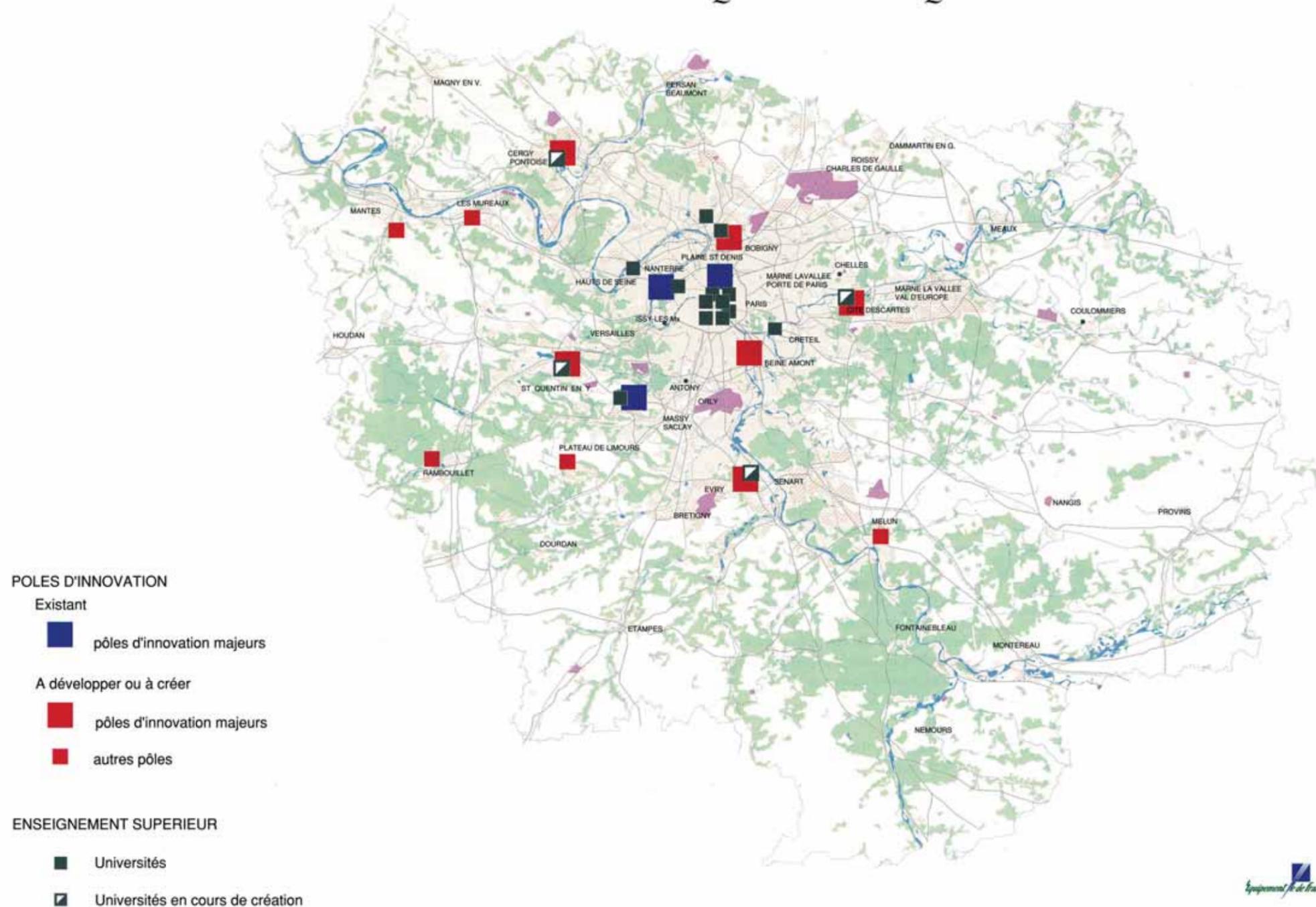
413 Premières actions

Floralias, expositions horticoles

▼ Landesgartenschau à Ronneburg, 2007



LES POLES D'INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE



421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

PÔLE SCIENTIFIQUE et RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE

Les pôles scientifiques des territoires sont très interdépendants des articulations à établir entre activités, habitat, services et centralités. L'efficacité des moyens de déplacements sera fondamentale.

Les composantes du lancement de l'opération seraient les suivantes :

Grandes Entreprises du type "Centres de Recherches et Développement" (à l'instar de RENAULT, NORTEL, THALÈS déjà installés). Un objectif de 5 ou 6 centres équivalents est possible.

Une pépinière/hôtel d'Entreprises à caractère technologique, de grande capacité, 15 à 20 000 M², offrant des services mutualisés adaptés aux PME de haute technologie.

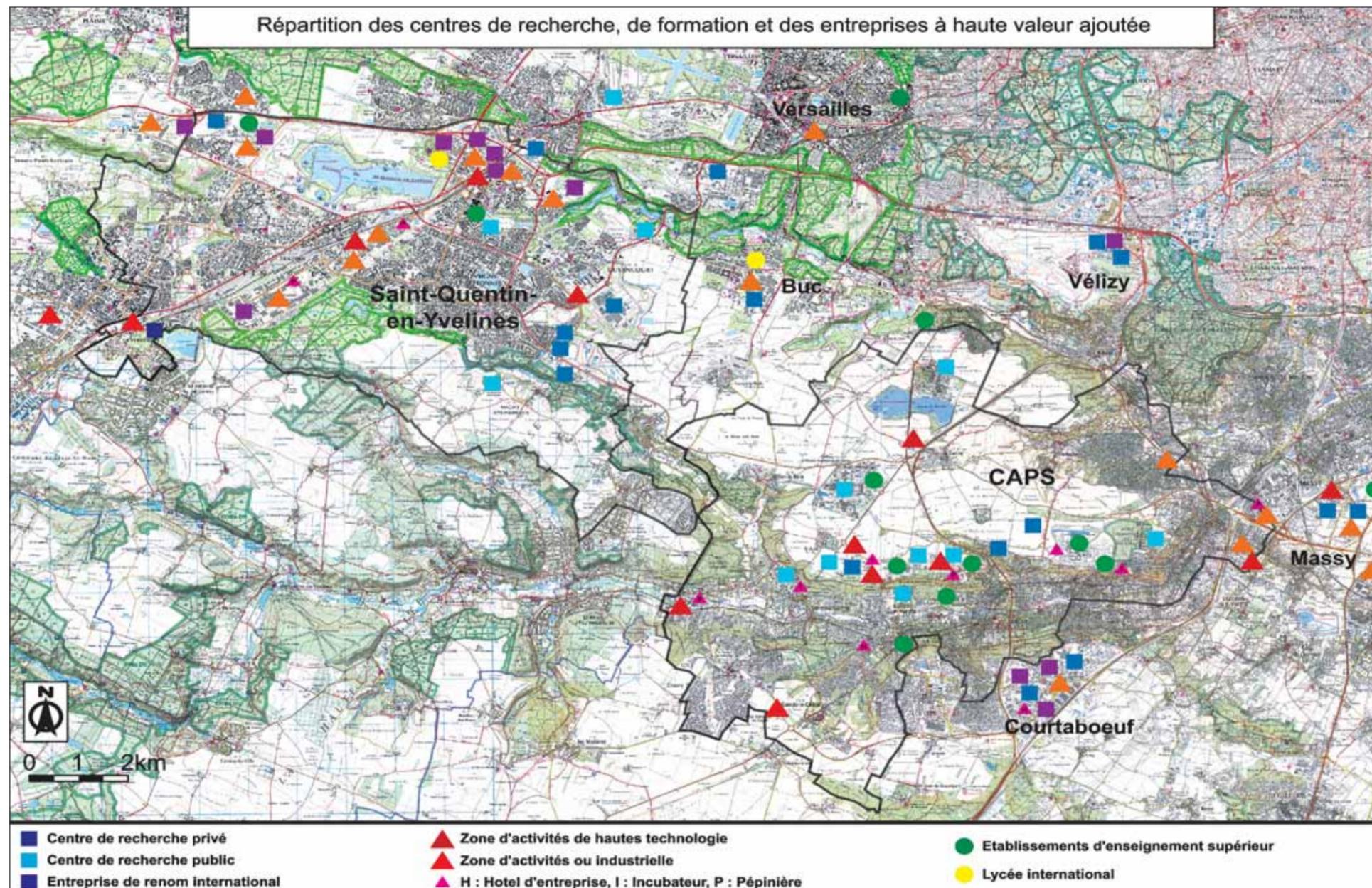
Des Centres de Recherches Technologiques.

Centres à l'interface de la recherche publique et privée. DIGITEO vient d'être créée par l'INRIA, le CEA, l'École Polytechnique, le CNRS et l'Université Paris XI.

Un campus "MATÉRIAUX et OPTIQUE" pourrait être créé.

// Les surfaces nécessaires à ces types de composantes sont à proposer dans le contexte de la VILLE MIXTE, les réponses à apporter doivent satisfaire les investisseurs intégrés dans un milieu urbain dont la qualité doit favoriser une "fertilisation croisée" de la recherche et du développement. //





421 L'importance du pôle

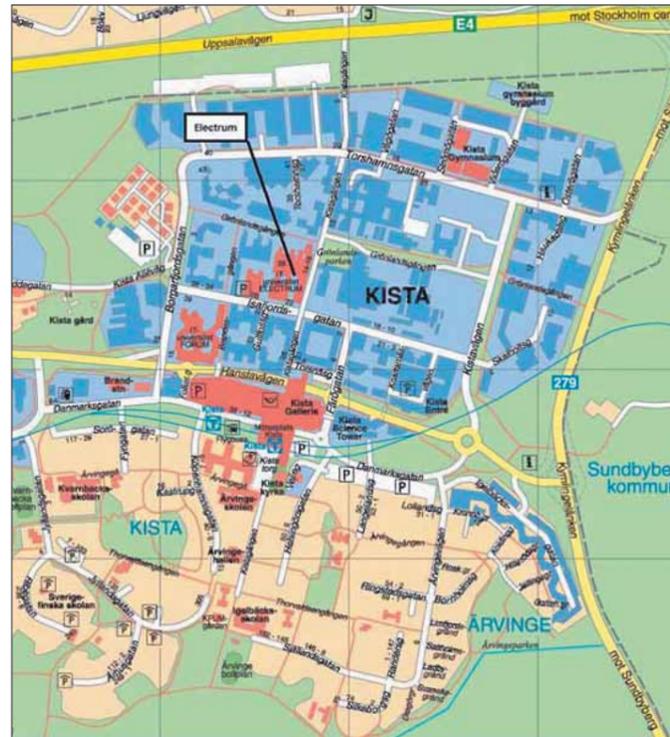
421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

// Les implantations des Centres et des entreprises sont associées à l'existence de multiples réseaux de communications qui expliquent les relatifs regroupements. //





421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

KISTA "Science City"

Sur terrain de 200 ha :

1 100 000 m² de surfaces de planchers.

650 compagnies dont 175 de moins de 50 employés.

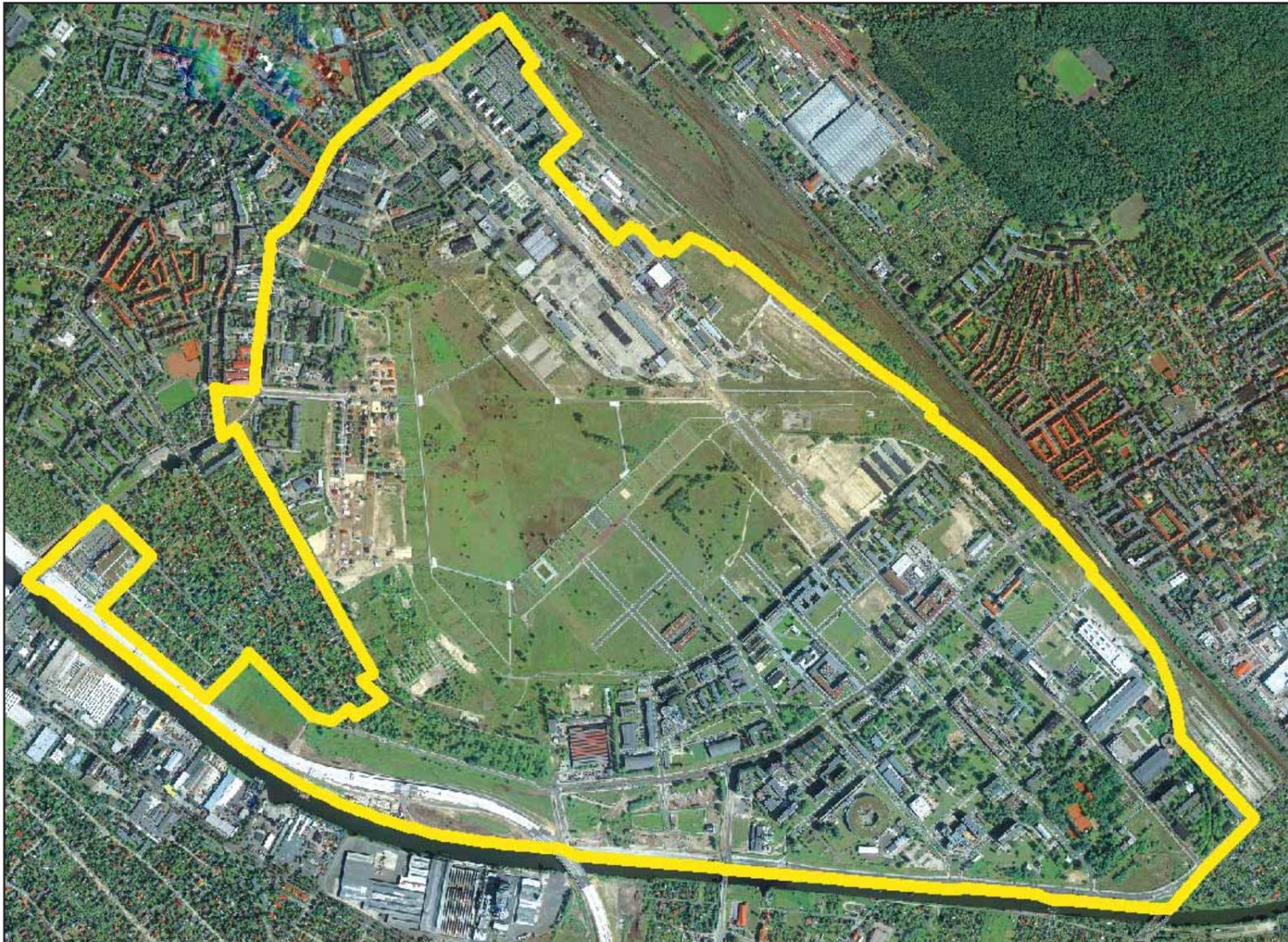
28.000 emplois. 80 % de haute technologie.

Ensemble urbain comportant Universités, Sièges Sociaux, Laboratoires au contact d'ensembles résidentiels, d'espaces récréatifs, d'activités culturelles.

Kista a pu se développer grâce à une ligne de transport en commun lourd.

- La densité permet d'aller à pied de la station à son emploi.
- Le principe du plan repose sur trois notions : densité, proximité, convergence





421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

Berlin Adlershof

Berlin Adlershof est le site économique, scientifique et de communications le plus important de Berlin. En plus de 12 Centres de Recherches et 6 Instituts de l'Université Humboldt, 700 entreprises se sont installées sur le terrain.

Le concept de "ville dans la ville" est basé sur un quartier mixte avec des résidences, des restaurants, des centres commerciaux et tous les équipements d'une ville complète sur 420 ha.

Le cœur du site est un parc de 68 ha sur le terrain d'un ancien Aéroport 'Johannisthal', qui comprend des espaces naturels protégés, un parc anglais et des équipements de sport et loisir comme une piscine thermale.





▲ Parc des sculptures en Cologne

421 L'importance du pôle

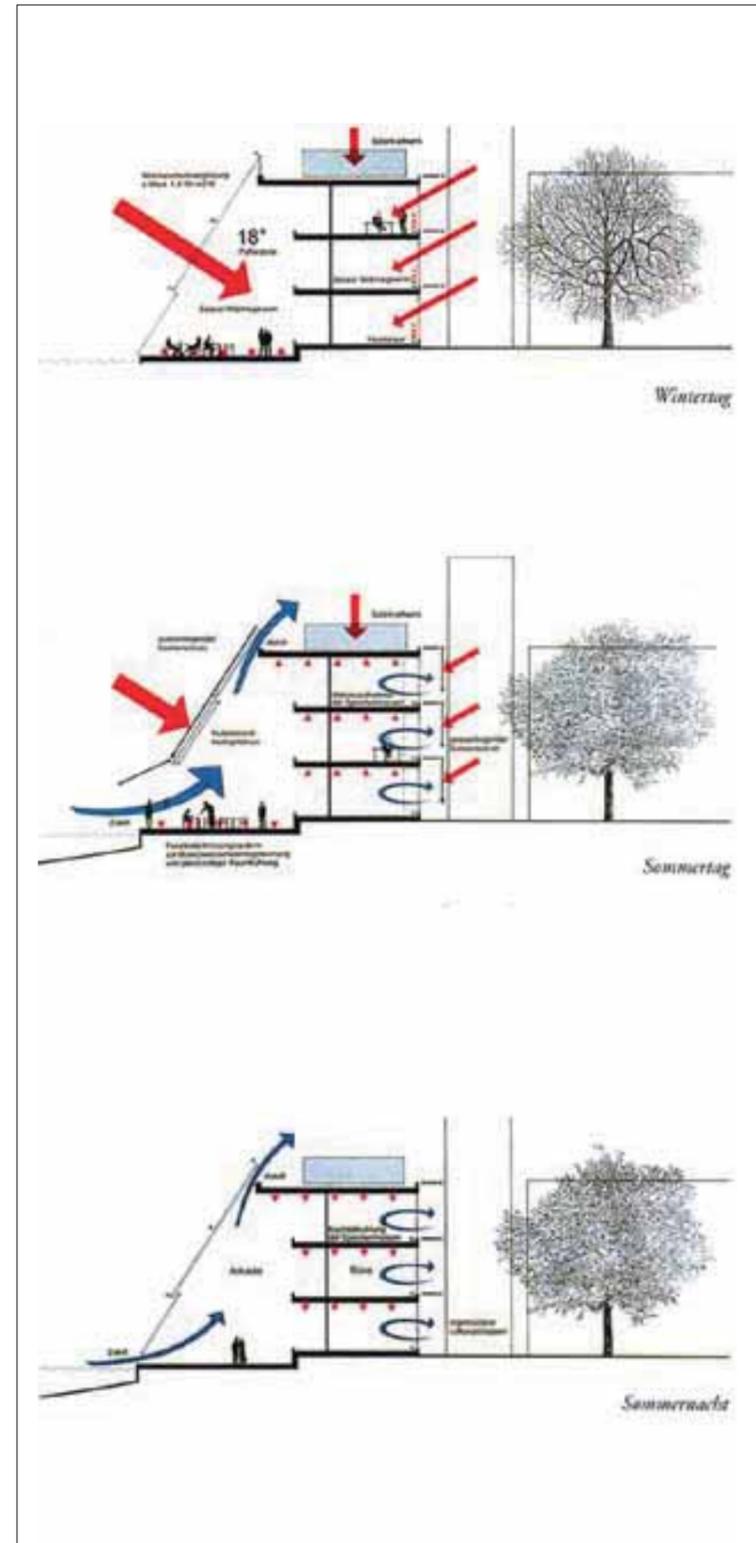
421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

Les technologies écologiques ont été appliquées dans les nouveaux bâtiments, qui sont devenus eux-mêmes des symboles, tel le Centre 'photonique', qui fait usage de ventilation naturelle dans sa façade double.





421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

Gelsenkirchen

Gelsenkirchen est un des 120 sites de l'exposition internationale du bâtiment (IBA Emscher Park) de la région Nordrhein-Westfalen en Allemagne.

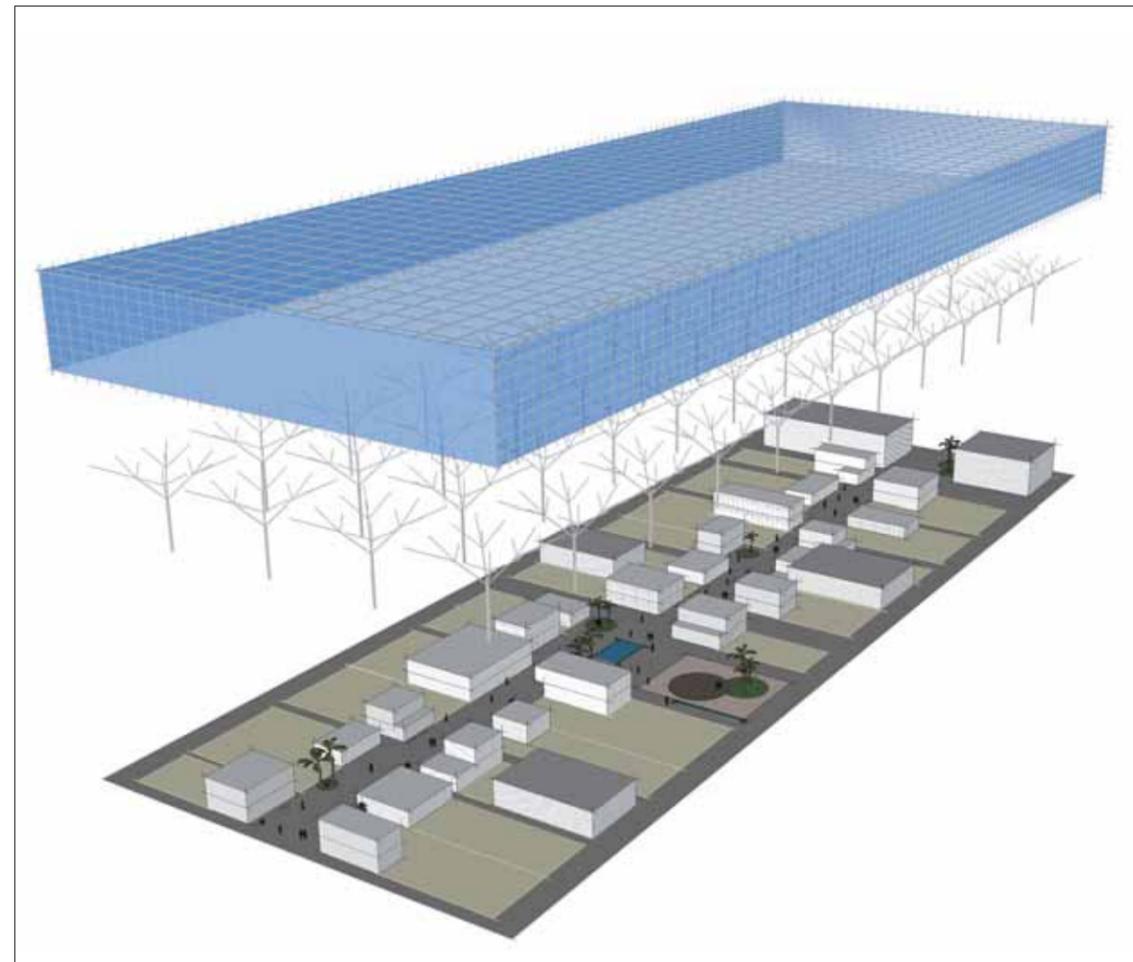
"Emscher Park" est bien connu pour les transformations opérées sur le thème de la reconversion des anciens sites industriels.

A Gelsenkirchen, le terrain industriel des mines désaffectées, a été transformé en parc scientifique.

Les bâtiments sont situés au bord du terrain, sous forme très compacte. Cela a permis de réaliser un vaste parc à disposition des habitants de la Ville et de ceux qui travaillent dans les Centres de Recherches.

Le bâtiment central se développe le long d'un grand lac, qui fait fonction de bassin de rétention pour les eaux de pluie.





421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

Idées nouvelles Halle climatique

Le projet de "halle climatique pour des zones industrielles" est basé sur 3 principes :

1. Les zones industrielles consomment beaucoup de terrain, mais l'espace réellement utilisé pour la construction est réduit. Le reste du terrain est occupé par les nécessités de transport, livraison et parking.
2. Il est possible de regrouper les bâtiments sous des formes beaucoup plus compactes si l'on organise différemment ces fonctions dessertes et transports.
3. Des constructions légères, flexibles et très économiques, sont regroupées sous un grand toit transparent. Le volume ainsi constitué permet de maîtriser les températures.

Cette formule permet aussi de réintégrer les industries dans les Villes.



Thalès s'installe sur le territoire

Groupe phare de l'électronique dans le monde, concentré de matière grise, et champion des partenariats avec les centres universitaires et de recherche les plus prestigieux comme Polytechnique, le CNRS, le CEA, l'INRIA ou l'Onera : Thalès prend tout naturellement sa place au cœur de notre territoire.



421 L'importance du pôle

421 Les Parcs scientifiques (références)

423 Les innovations

424 La dynamique locale

Thales

L'objectif, avec l'implantation d'un CENTRE de RECHERCHE sur le SITE de POLYTECHNIQUE est de créer un campus du XXI^{ème} Siècle ouvert au monde et, dans le cas précis, avec les autres Centres de Recherches THALÈS existant en Angleterre et aux Pays-Bas.

Ce campus est dans la logique du développement de ce secteur et de ce que doit devenir le Projet d'Intérêt National, objet du concours d'idées.





▼ La liberté d'aller et venir à pied ou en vélo notamment à son lieu de travail



431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

Le développement durable

Les DÉFIS : Quelles réponses ?

Les principes

Les principes et les politiques pour le développement urbain durable sont fondés sur l'intégration des trois sous-systèmes de la Ville : l'environnement économique, l'environnement social et l'environnement physique, avec pour objectif de favoriser le développement à long terme de la Ville tout en garantissant à la population son niveau de bien être.

Références : EMPLOI et TERRITOIRE de France, Vincent Gollain et Alain Sallez édition de l'AUBE

// Les questions sont donc transversales - entre les différents THÈMES à traiter :

- les TRANSPORTS.
- la CONSOMMATION des SOLS : DENSITÉS et ESPACES OUVERTS.
- La répartition des CENTRALITÉS, des ÉQUIPEMENTS.
- Des « PÔLES » des différentes fonctions.
- Les distributions d'ÉNERGIES.
- Les aménagements écologiques des espaces urbains.
- La répartition : URBAIN – espaces de NATURE.

Et toutes autres questions qu'il apparaîtrait utile de développer en réponse à la CONSULTATION - CONCOURS D'IDÉES. //



Les aménagements des territoires du Pôle de Compétitivité s'appuieront sur la dynamique HQE (Haute qualité Environnementale).

A savoir :

→ Maitriser les impacts sur l'environnement extérieur

• Eco-construction

1. relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat.
2. choix intégré des procédés et produits de construction.
3. chantiers à faibles nuisances.

• Eco-gestion

1. gestion d'énergie
2. gestion de l'eau
3. gestion des déchets d'activité
4. gestion de l'entretien de la maintenance

→ Créer un environnement intérieur sain et confortable

• Confort

1. confort hygrothermique
2. confort acoustique
3. confort visuel
4. confort olfactif

• Santé

1. qualité sanitaire des espaces
2. qualité sanitaire de l'air
3. qualité sanitaire de l'eau

431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

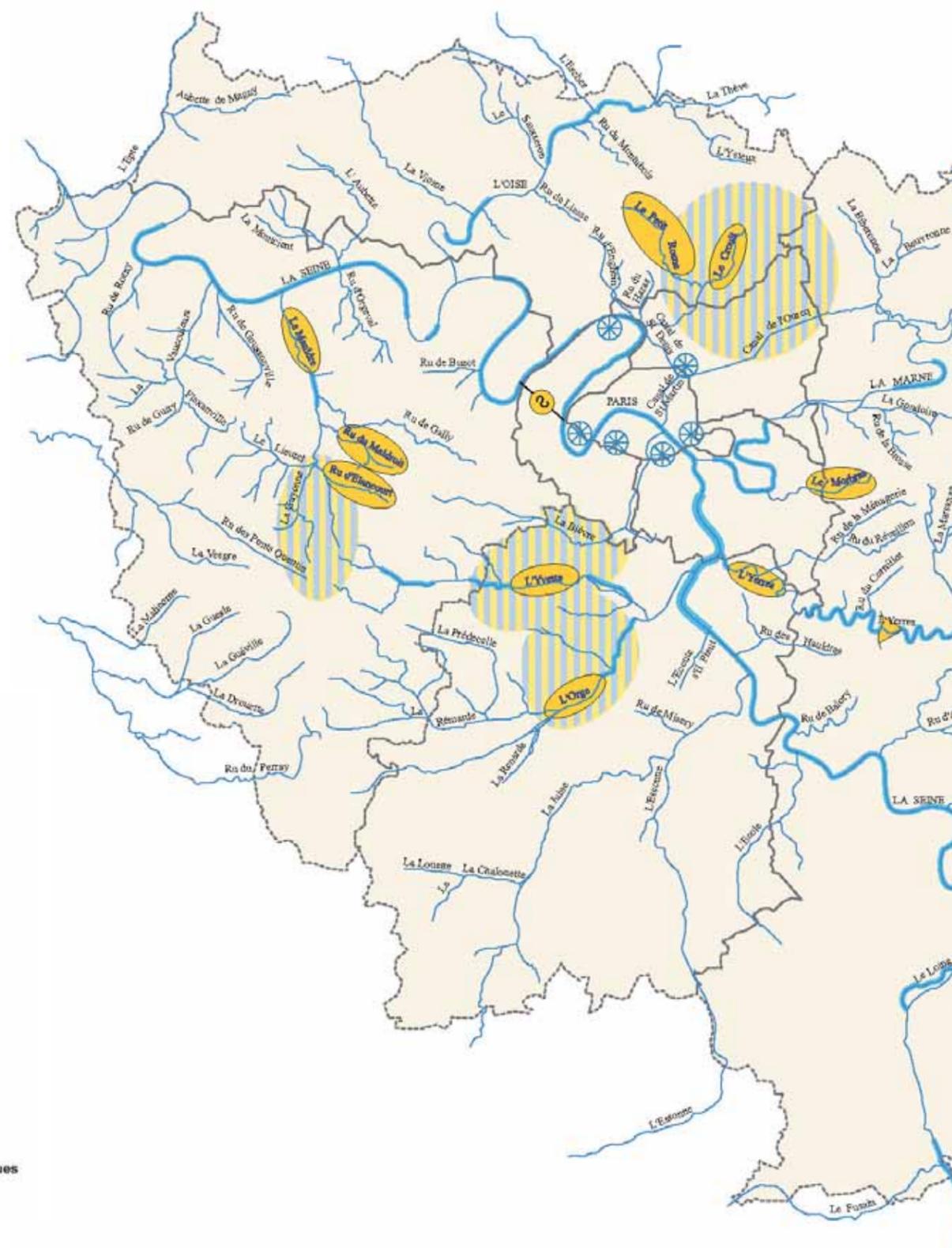
435 L'espace naturel et agricole

//

Le développement durable fait appel à quantité de notions éparses et qui méritent d'être explicitées.

- la BONNE MESURE : durabilité, qualité, coûts écologiques, tissu social, images urbaine.
- l'ÉCHELLE JUSTE : pas de sous évaluation des dimensions, pas, non plus, de gigantisme, prise en compte des spécificités locales.
- INITIATIVE et CRÉATIVITÉ : la qualité, l'embellissement, le cadre de vie, le long terme, les prémisses du futur. //





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

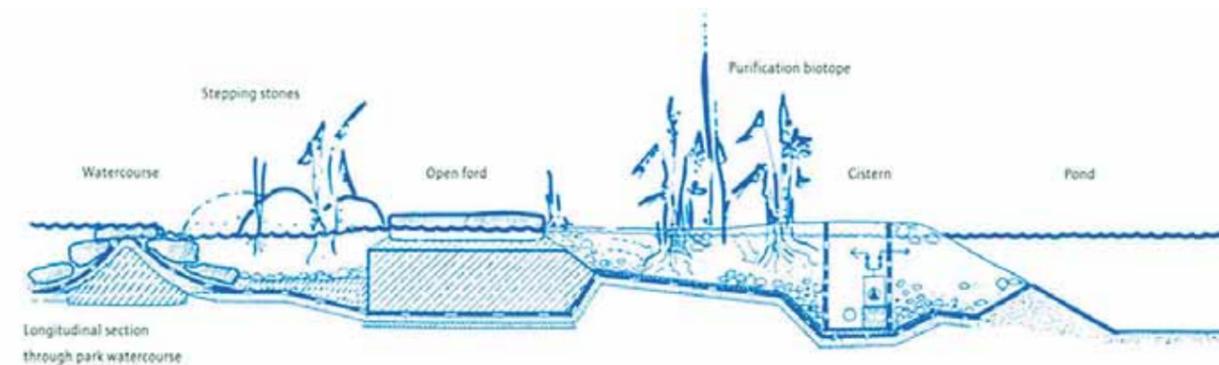
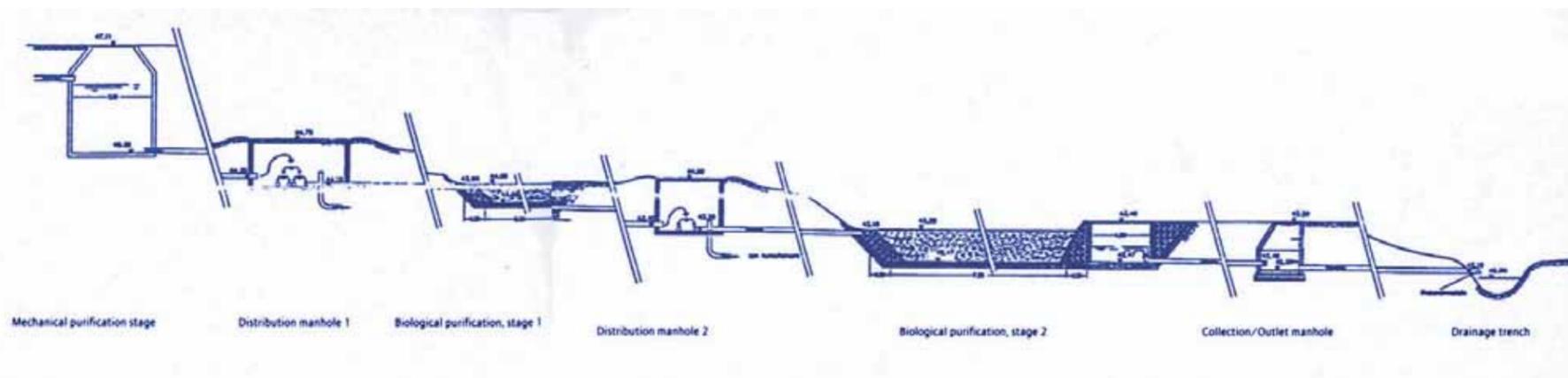
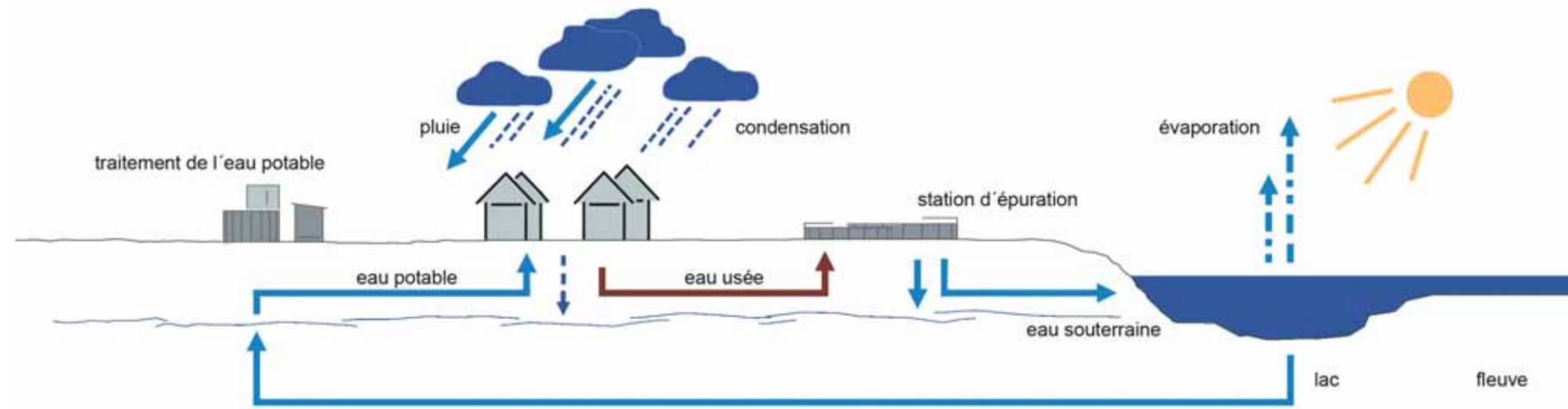
les cycles de l'eau

Le plateau de Trappes-Saclay est un VASTE CHATEAU d'EAU.

Il doit le rester et toutes les dispositions doivent être prises pour minimiser et retarder le ruissellement dans les vallées (BIEVRE et YVETTE).

Extrait SDRIF 94





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

Les cycles de l'eau

//

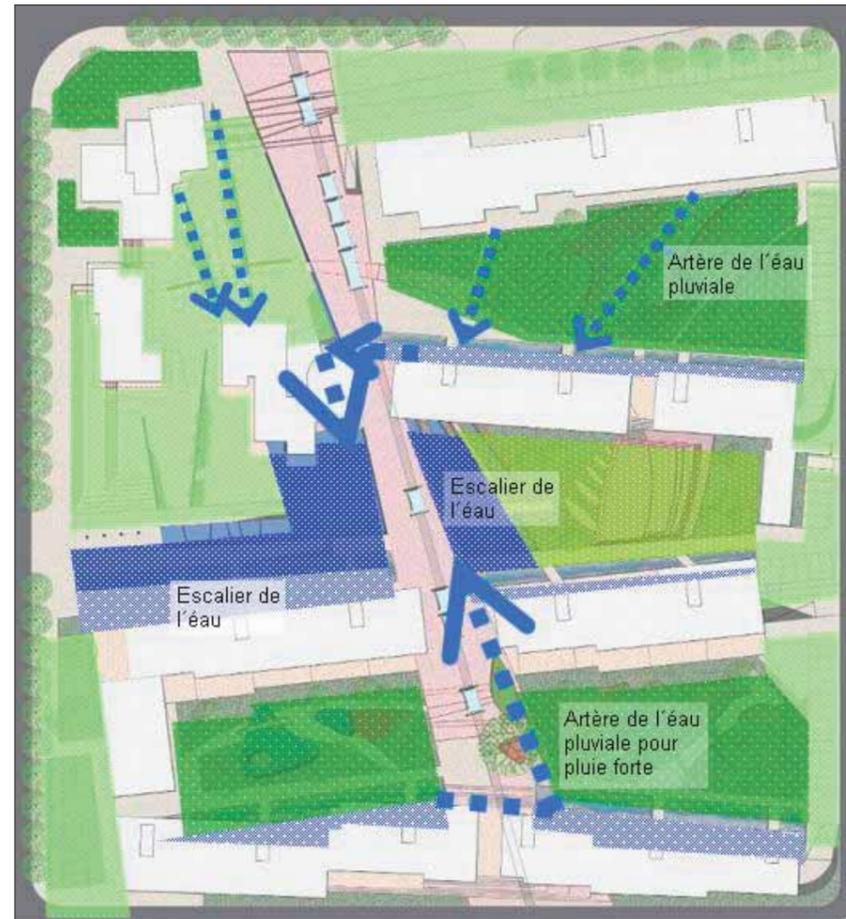
Filtrage biologique des eaux usées intégrées dans le paysage, les bassins de filtrage avec leurs fleurs sont un élément du dessin du parc.

L'eau est un des éléments du vocabulaire paysager qui doit prendre toute son importance.

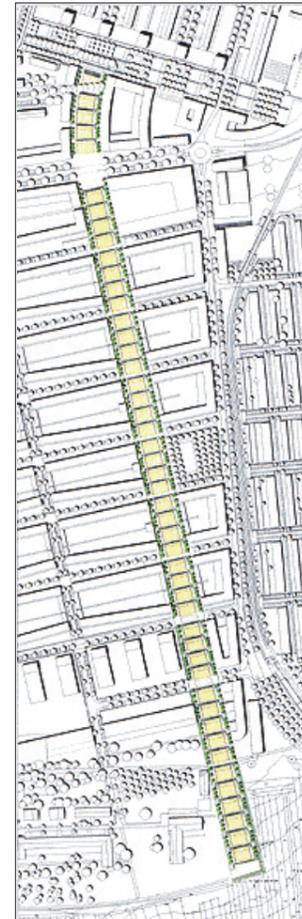
Les étangs et les rigoles existants préfigurent la fonction du plateau: une sorte de vaste "château d'eau". Cela s'impose pour des raisons techniques.

Ce peut être une opportunité pour les concepteurs. Il faut considérer que les surfaces d'eau à trouver sur le plateau sont de l'ordre de 100 hectares. //





▲ Ce diagramme du projet d'un groupe de construction montre un système d'utilisation écologique de l'eau pluviale.



▲ L'escalier de Scharnhausen a été fait pour réduire les écoulements des eaux de pluie. Celles-ci sont collectées et utilisées pour l'agrément des espaces publics.

431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

Les cycles de l'eau

// Les propositions à faire devront donc prendre en compte :

- l'architecture.
- l'urbanisme.
- les espaces naturels. //



431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

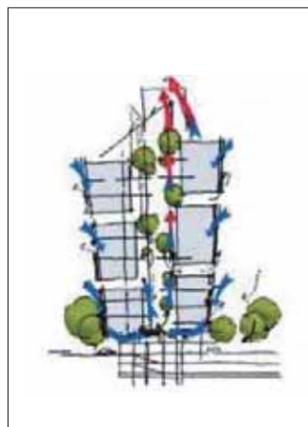
435 L'espace naturel et agricole

L'énergie

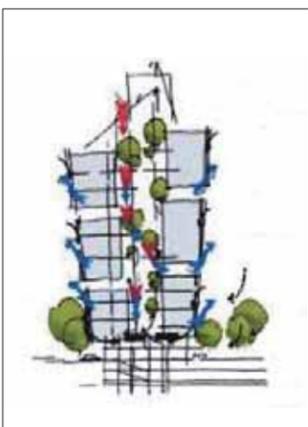
Exemple de maisons sans apports d'énergie extérieure
"ENERGIE ZERO"

La maison en "énergie zéro" (Nullenergiehaus)

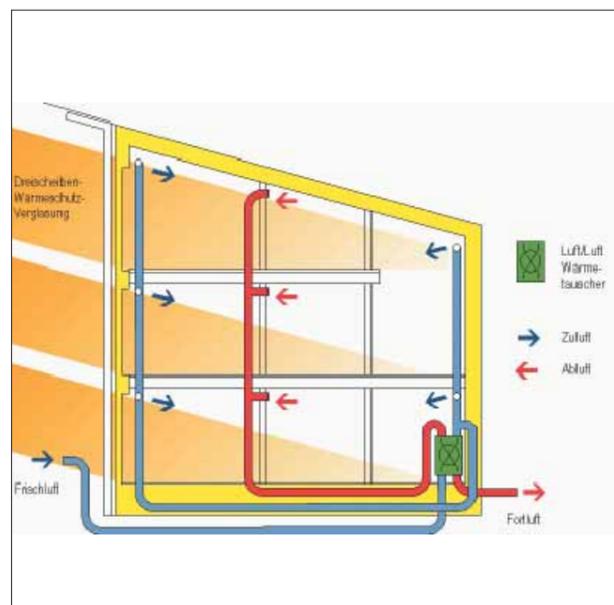
Pour l'EXPO 2000 à Hannover en Allemagne, la cité de Ulm développait comme projet écologique modèle une cité de 110 maisons en "énergie zéro". Ces maisons n'ont pas besoin d'énergie externe. La maison se chauffe et se rafraîchit par elle-même grâce à son orientation, ses gaines et son système du chauffage.



▲ Fabrication de chaleur



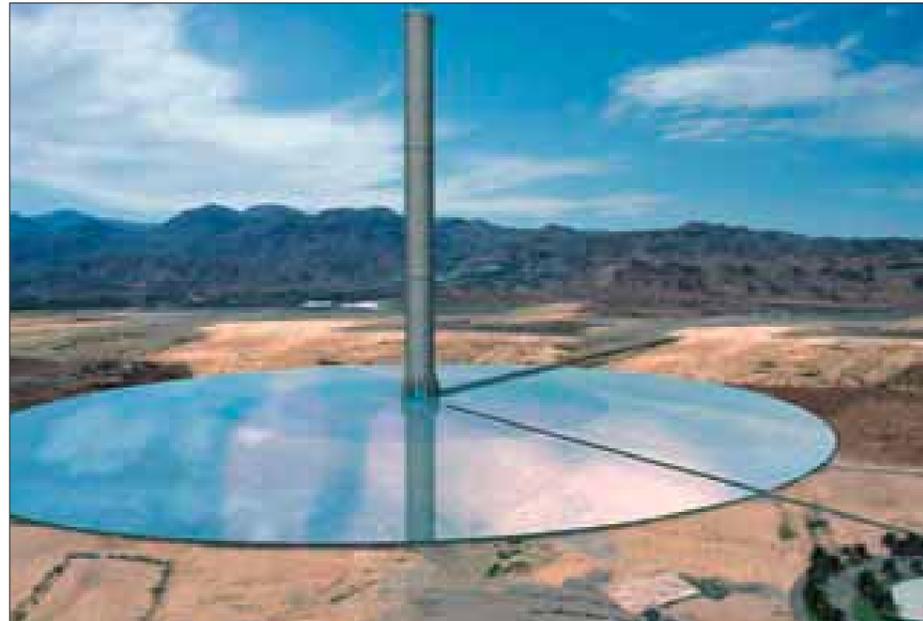
▲ Fabrication d'air frais



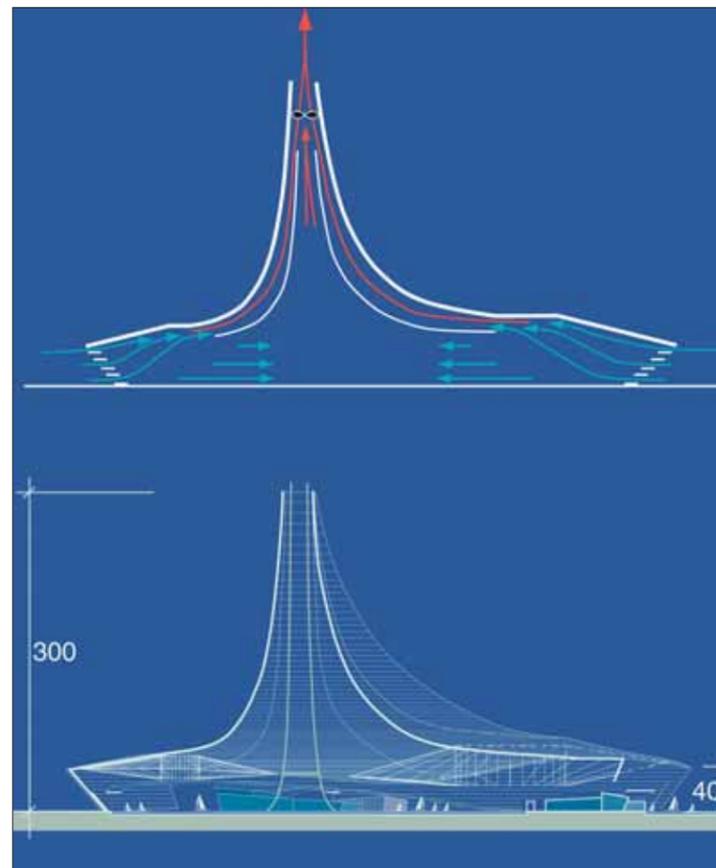
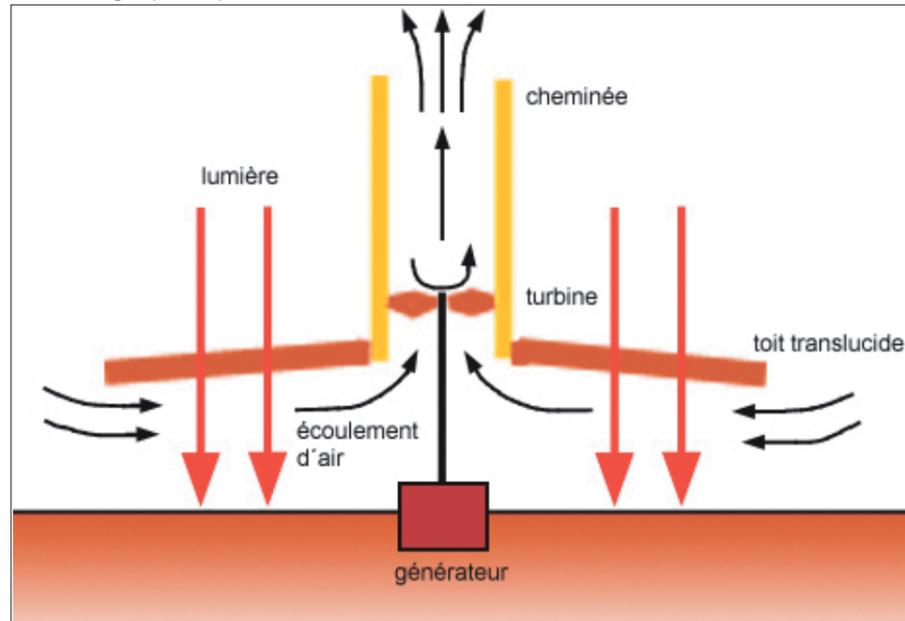
▲ système de fonctionnement d'une maison "énergie zéro"



▼ une centrale électrique utilisant les courants d'air ascendant



▼ L'énergie par aspiration de l'air



▲ "sailing dome" du vent pour les compétitions de voiles



431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

L'énergie

// Les consommations d'énergie intéressent la maison ou l'immeuble, mais aussi les quartiers entiers et la ville.

A l'échelle individuelle :

- énergies solaires.
- énergies renouvelables.
- optimisation des ressources naturelles.
- isolation thermique.
- matériaux de construction etc.

A l'échelle des interventions publiques :

- traitement des déchets.
- chauffage urbain et la géothermie ?
- actions en direction des moyens de déplacement.
- réseau social.
- propreté etc.

Les INITIATIVES, les PROPOSITIONS à formuler ne sont pas "ENCADRÉES".

Toutes SUGGESTIONS, INNOVATIONS en la matière. Toutes les expériences accumulées dans différents lieux de la planète intéressent les initiateurs du concours. Avec une maîtrise de l'EAU et celle de l'ÉNERGIE, les structures et les formes urbaines vont s'en trouver profondément modifiées. //



▼ Voiture solaire



▲ Voiture électrique et autobus électric



▲ Tramway à Strasbourg

431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

L'énergie et les moyens de déplacements

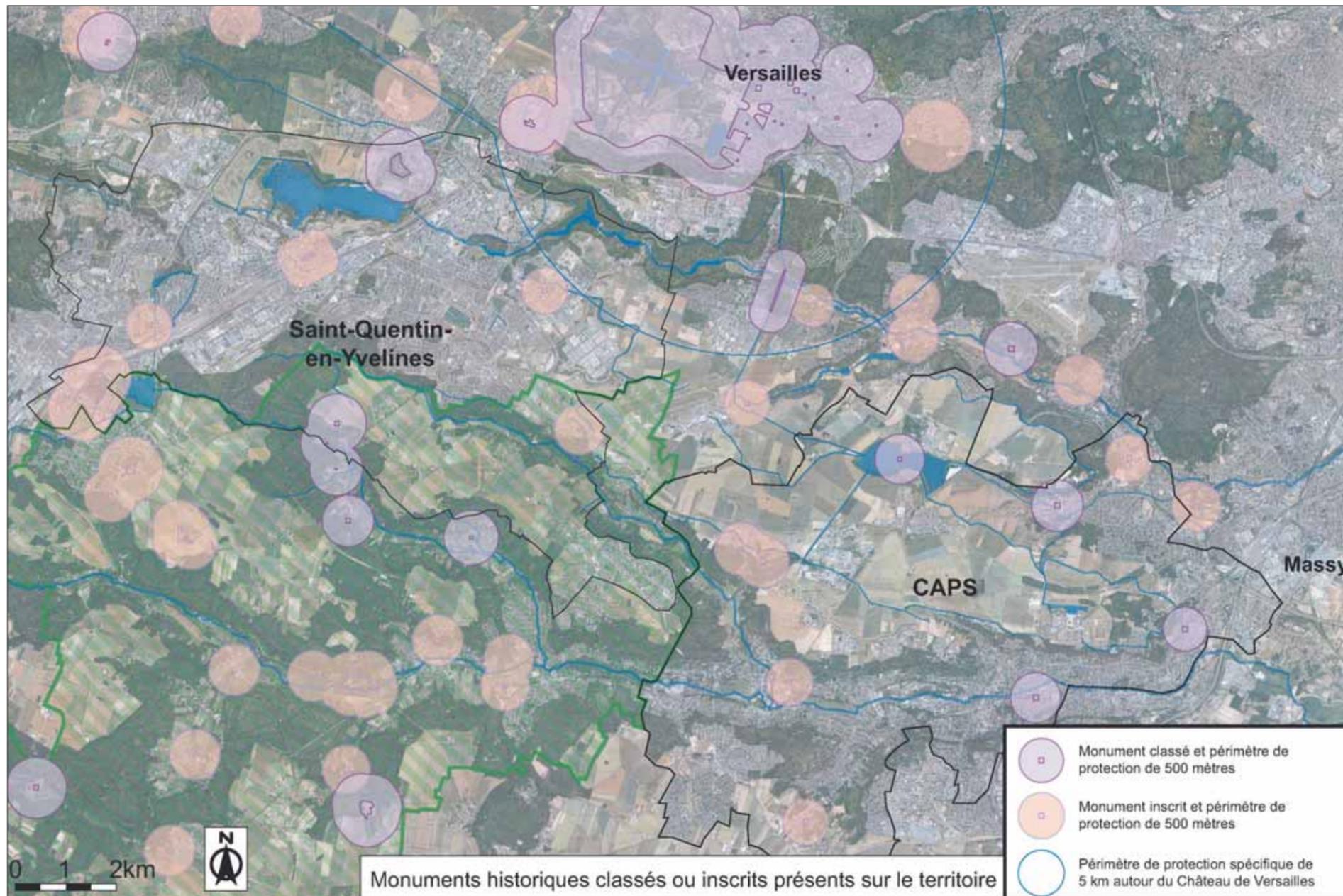
// Cela concerne : la voiture individuelle, le transport marchandises et la remise en cause de différentes notions de type 'stocks roulants', mais aussi de certains modes de vie.

- Le transport représente 34 % des émissions de gaz carbonique (CO²) et le transport routier 94 % de ce chiffre.
- Entre 1990 et 2002, l'augmentation des trafics routiers a été supérieure à 20 % (et à 30% pour les marchandises).

Questions ?

"La voiture propre, l'organisation du fret, l'espace pour le piéton et le vélo... ?" //





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

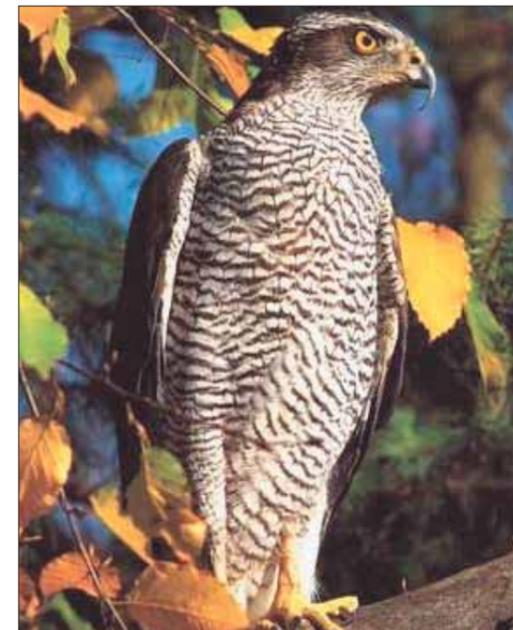
433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

le concours devrait permettre aux concepteurs de se faire leur propre recensement des lieux dignes d'être mis en valeur





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

Le Patrimoine biologique





 431 Développement durable

 432 La Maîtrise de l'eau

 433 L'énergie

 434 Le Patrimoine

 435 L'espace naturel et agricole

UN PLAN PAYSAGE

Le PARC NATUREL URBAIN occupe un très vaste espace. Le paysage est constitué de plateaux et vallées aujourd'hui diversement occupés. Le relief est relativement accentué et l'urbanisation s'est répartie au hasard des espaces accessibles et disponibles au cours du temps, soit dans les vallées, soit sur les plateaux.

I - Le RELIEF :

Le relief se lit de trois façons complémentaires :

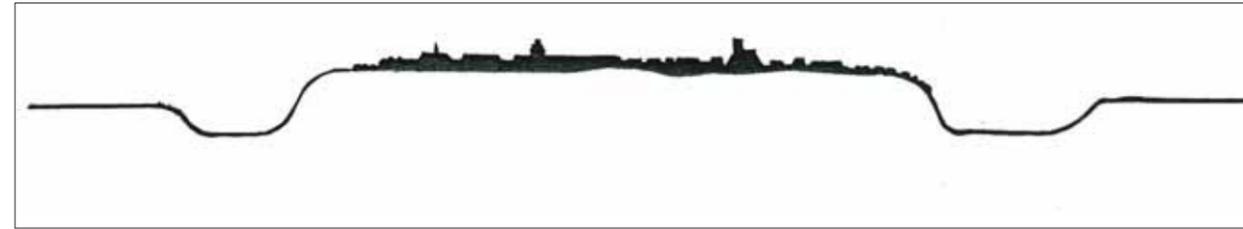
1. Un plateau, dont les lignes directrices sont tracées par la morphologie – la tectonique générale de la Région Ile-de-France. La direction Sud-Est/Nord-Ouest en découle.
2. Les vallées ont entaillées cette plateforme et leurs cours d'eau se sont installés avec souplesse en créant des micro-paysages dominés par les frondaisons boisées des coteaux.
3. Le plateau lui-même est entaillé par des vallons de différentes dimensions. Il est limité par les boisements en crête militaire ou par des bourgeonnements construits des bourgs des fonds de vallées.

Le modelé du plateau est peu perceptible. L'Aérodrome de TOUSSUS le NOBLE occupe les points hauts. Le PAYSAGE de ce plateau, agricole jusqu'à présent, est de plus en plus morcelé par les "nécessités" urbaines. Il est à inventer.

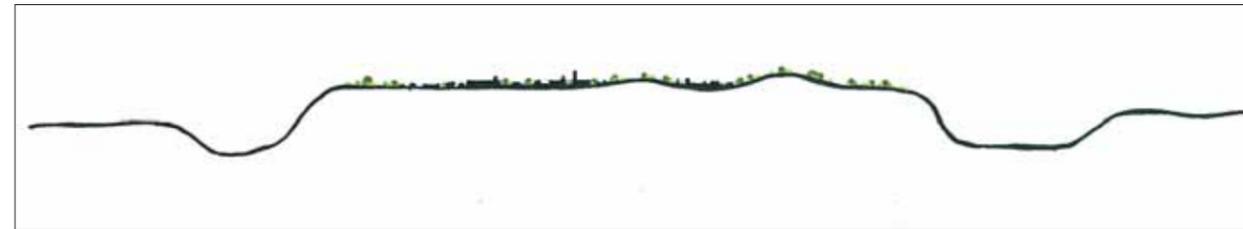
Les TROIS DIMENSIONS, décrites ci-dessus, sont à traiter par les concepteurs.



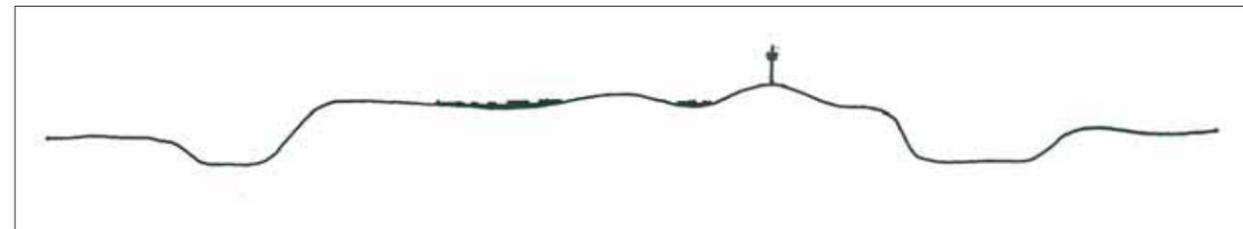
Quelques symboles de hauteur ►



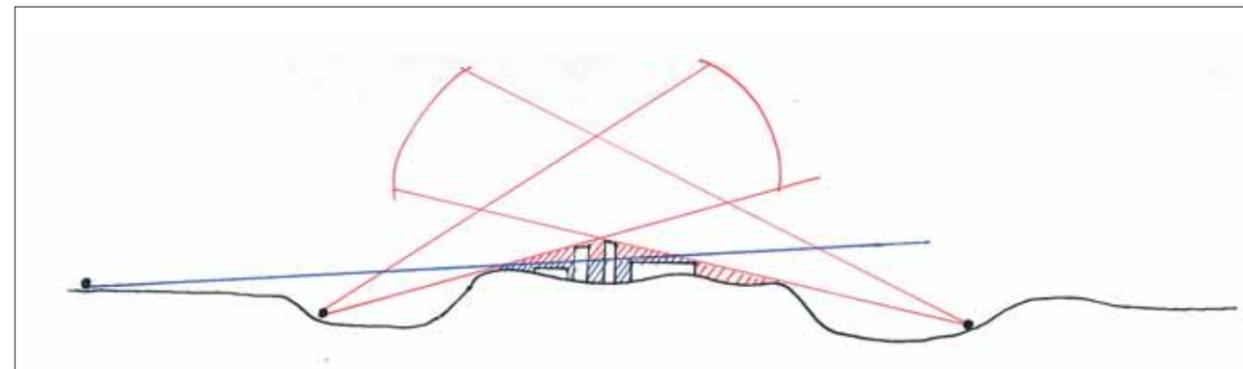
Une silhouette discrète et verte ►



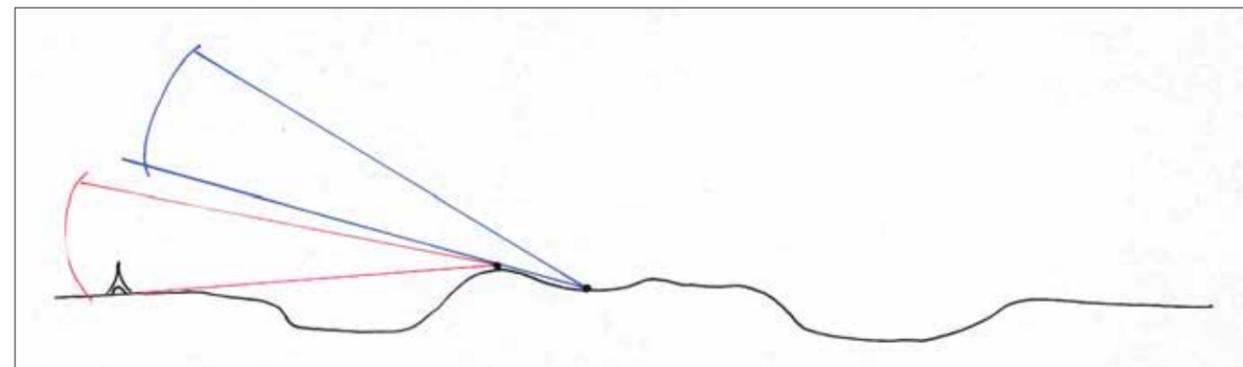
Une silhouette discrète avec un symbole fort ►



Vue des alentours jusqu'au plateau ►



Vue du plateau sur l'alentour ►



431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

Les liens entre vallées et plateau :

// Cela concerne aussi bien les relations physiques à établir (escaliers, chemins, autobus), que les relations visuelles qui conduisent à donner une IDENTITÉ propre au plateau.

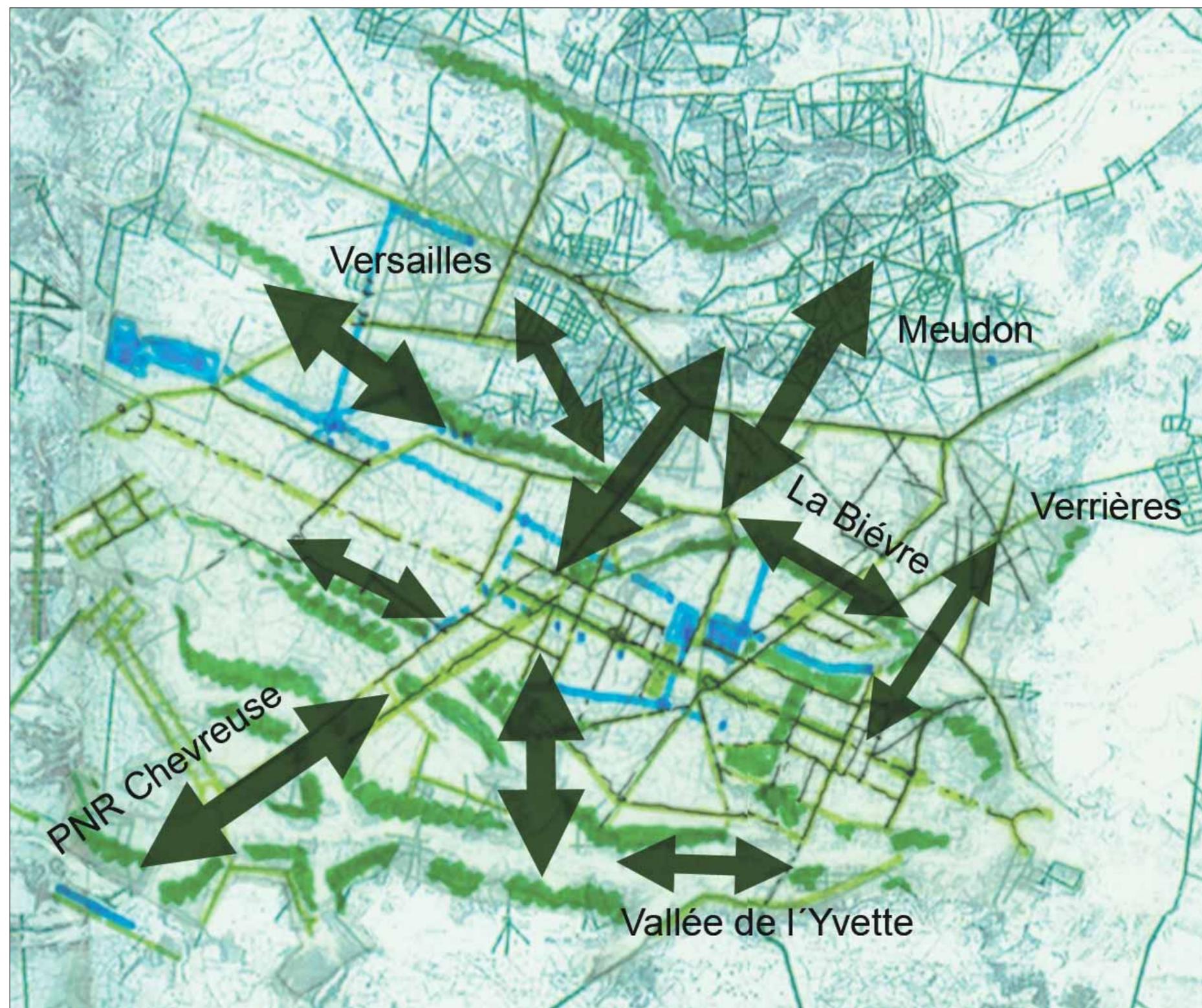
Une silhouette, des symboles, un tissu urbain ou un paysage ?

Silhouette :

Chacun de ces éléments sera perçu en fonction des différentes distances du spectateur :

Vue de Paris ou Vue des villages dans les vallées des alentours //





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

II – Les LIENS

Les GRANDS MASSIFS

Pour qu'une visibilité de PARC NATUREL URBAIN puisse apparaître au cours du temps, il est nécessaire d'établir un PLAN DIRECTEUR qui – comme pour les RÉSEAUX ROUTIERS – puisse se mettre en œuvre progressivement et, avant tout, qu'il soit DESSINÉ et APPROUVÉ.

Au Nord, les liens sont à tisser avec le chapelet des bois et parcs existants.

Au Sud, c'est essentiellement avec le Parc Naturel Régional de la haute vallée de CHEVREUSE.

d'Est en Ouest, c'est autour de la Vallée de la BIÈVRE que devrait pouvoir se constituer une dominante verte entre Versailles et Massy.

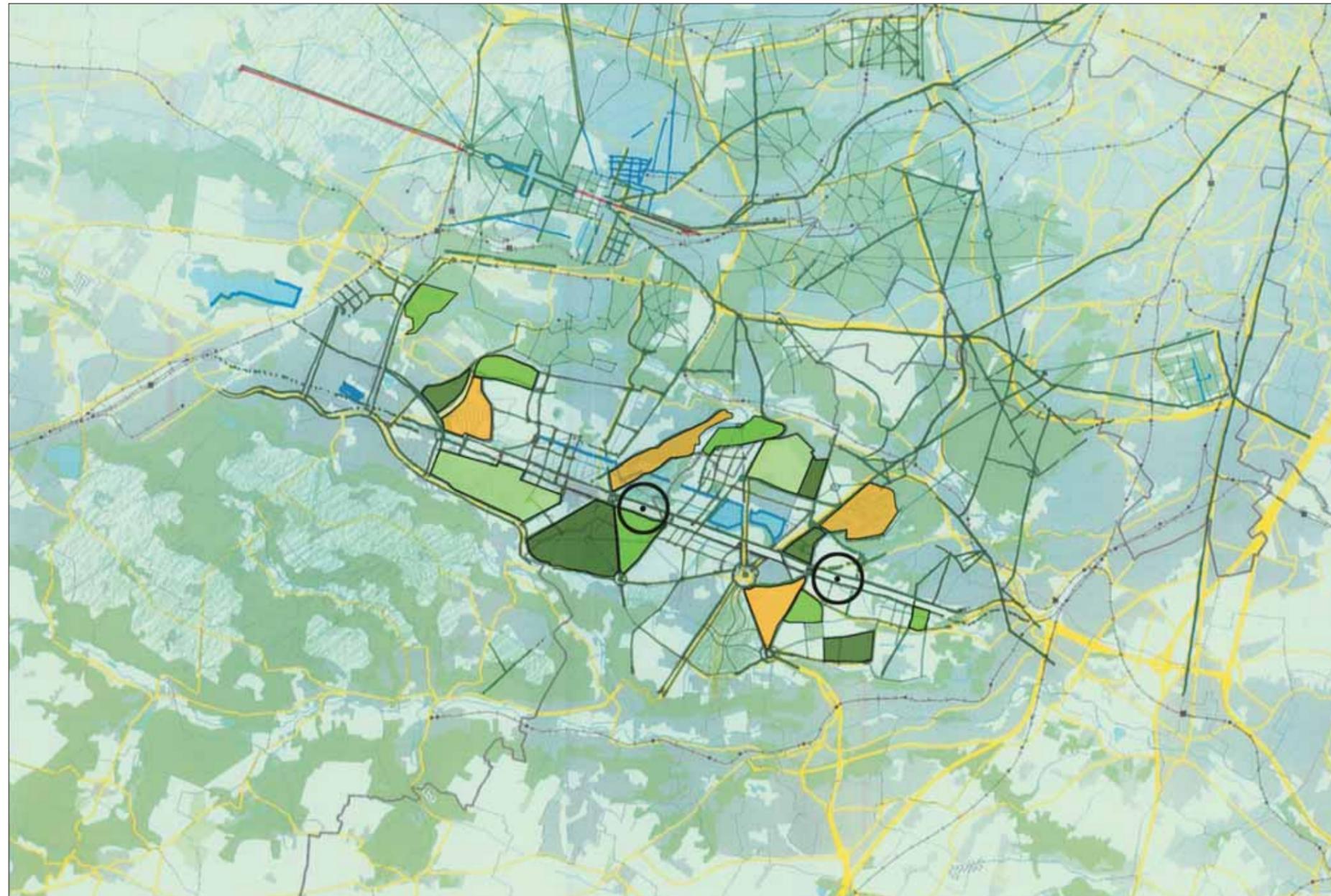
Les LIENS sont à "découvrir" ou "redécouvrir".

Les ÉLÉMENTS de JONCTIONS

Les avenues, boulevards urbains et voies de désenclavement, jouent un rôle essentiel dans la desserte du tissu urbain. Le réseau structure la Ville.

Des dispositions devraient être prises pour que 'les routes' soient en même temps des allées plantées.





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

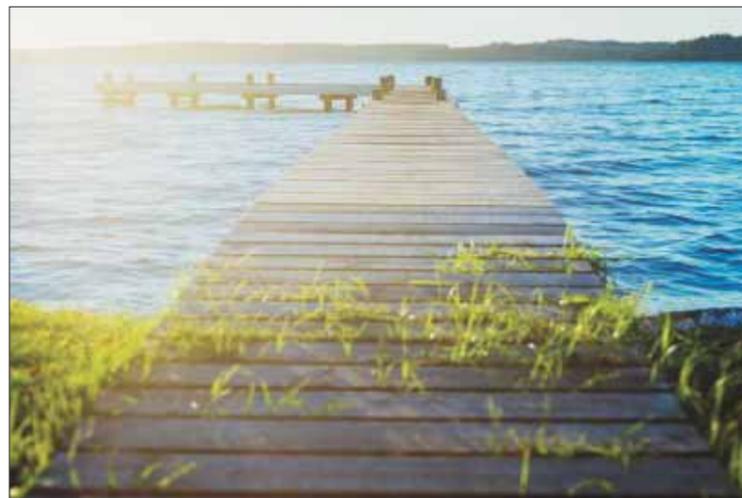
III - Le CORROYAGE des GRANDS TRACÉS

// Les grands tracés domaniaux, maillant le territoire, sont appelés à découper le plateau, non plus d'une manière aléatoire, mais de façon composée. Ils devront structurer les espaces ouverts et les espaces urbains. Ils permettront d'associer toutes les échelles de paysage :

- Les mailles "vertes" :
 - Surfaces agricoles,
 - Surfaces boisées, Équipements "verts" : sport, loisirs, parcs, etc.

- Les îlots construits :
 - En continu le long de voiries plantées.
 - En discontinu (mails et autres).
 C'est le jeu des plantations, des clôtures et de volumes qui, en alternance, dessineront l'espace et donneront une consistance à la continuité verte. //





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

// Le plus souvent c'est une "reconquête" qu'il convient de faire. Le maillage nouveau reste à dessiner.

Les dimensionnements à prévoir seront dépendants de :

A. du contenu des différentes mailles.

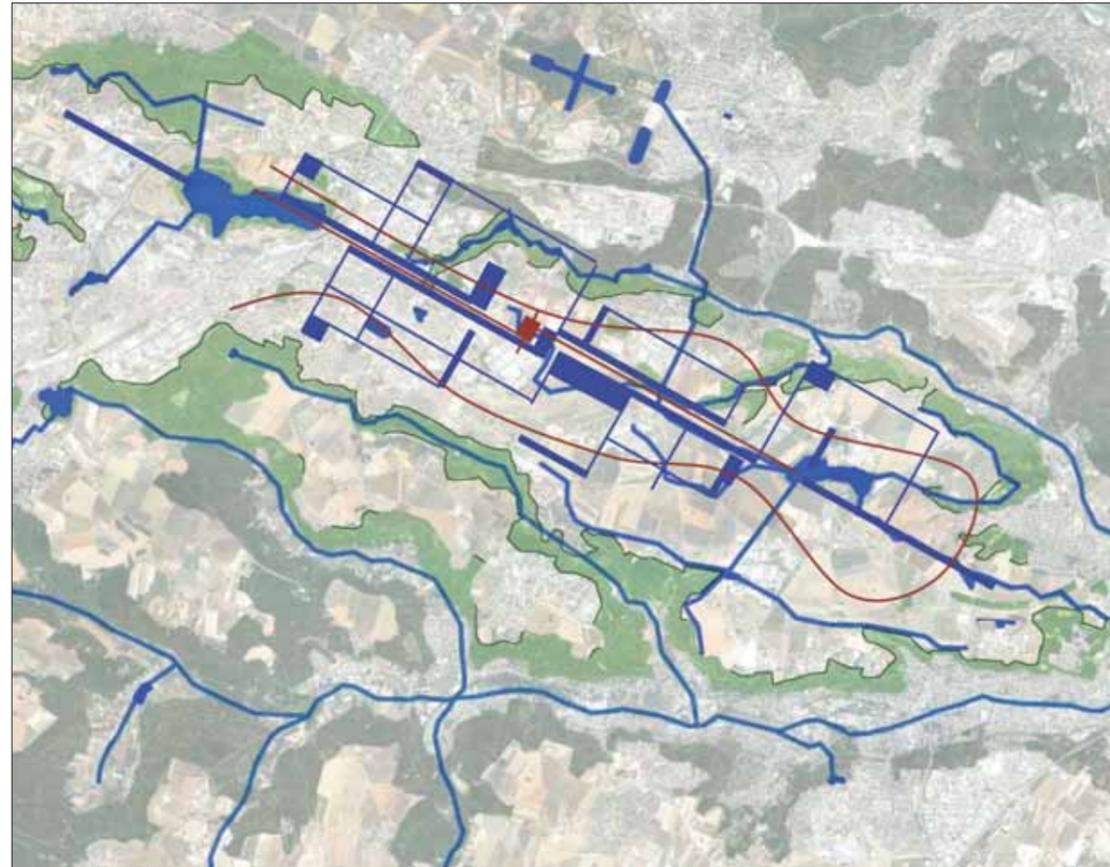
B. des FONCTIONS des ALLÉES :

- Liaisons plantées,
- Voiries de liaisons,
- Voiries de dessertes (automobiles, cyclistes, piétons)

C. des accompagnements paysagés spécifiques : canaux, rigoles et autres.

D. des places et carrefours destinés à ponctuer les paysage avant (et autant que) de permettre la circulation. //





431 Développement durable

432 La Maîtrise de l'eau

433 L'énergie

434 Le Patrimoine

435 L'espace naturel et agricole

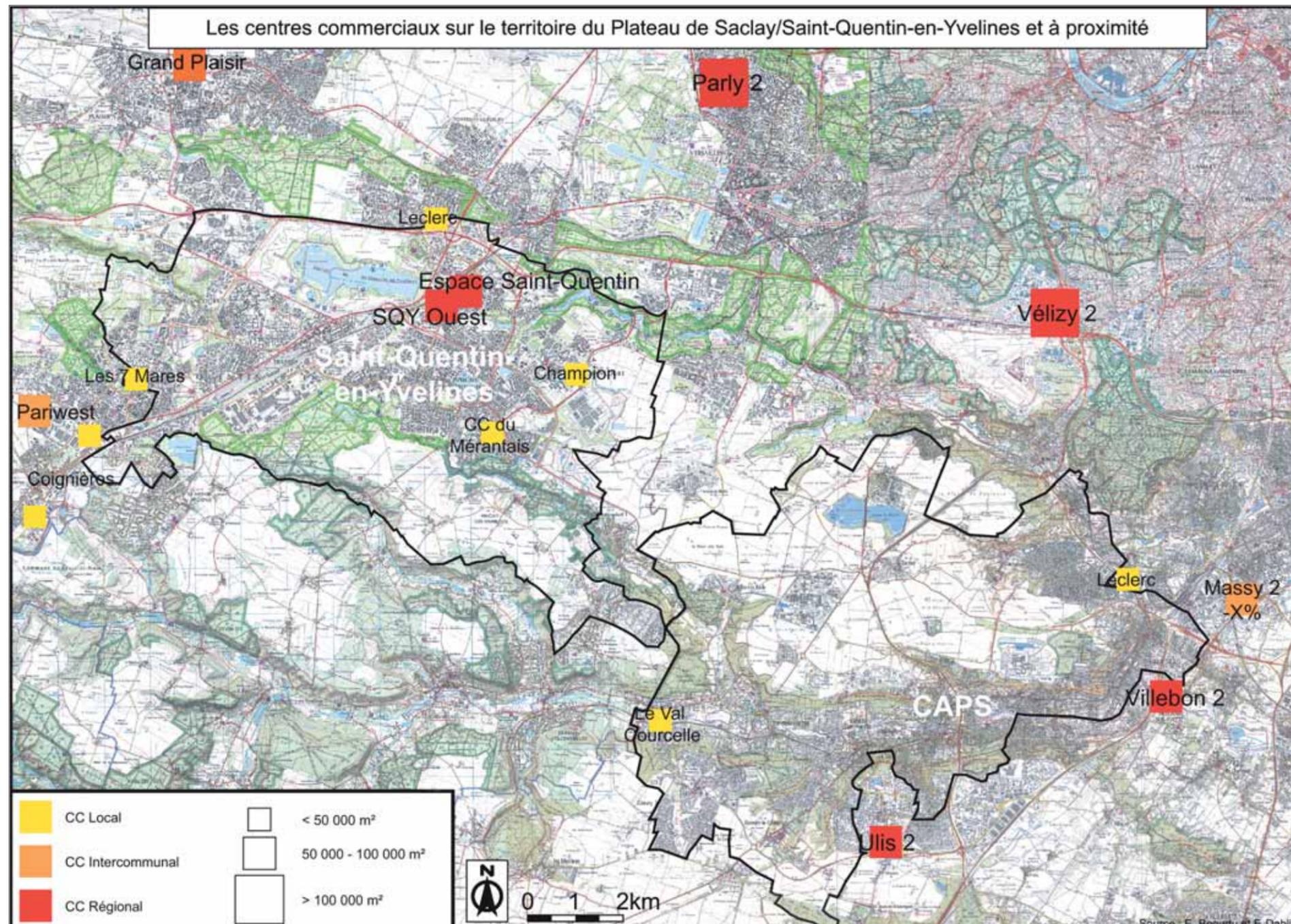
Un Plan Paysage

// L'eau est fort opportunément un élément essentiel du paysage maillé auquel elle va donner une image spécifique.

Loin des rivières et du fleuve, l'eau sera présente d'une autre manière et se répartira aussi bien dans l'urbain que dans le rural.

La variété des formes des bassins, des canaux, contribuera à l'agrément et à la diversité des ambiances à constituer. //





441 Les centralités

442 La ville "mixte"

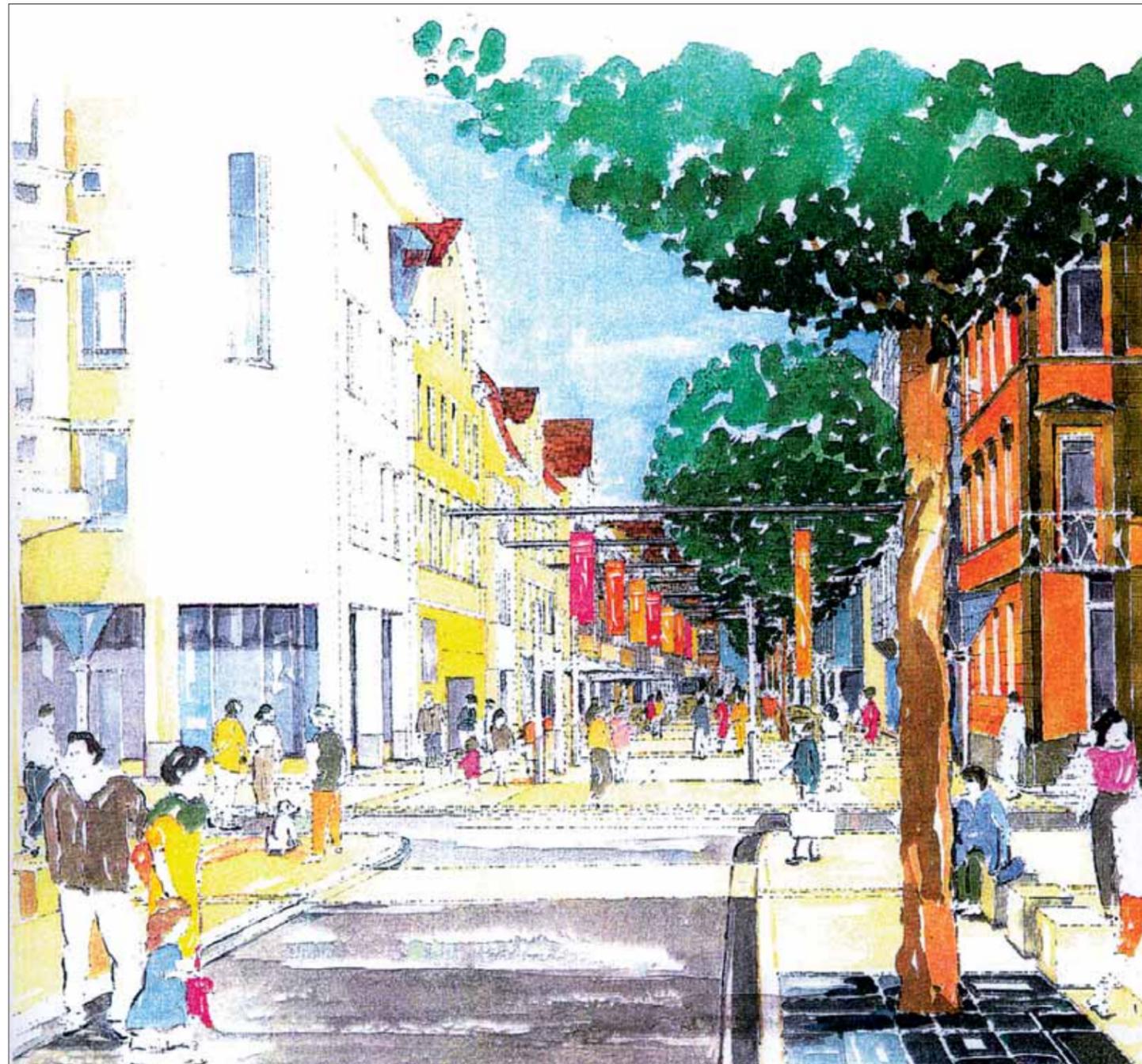
443 Formes urbaines et densités

Les centralités

- // Les centralités sont existantes et de différentes natures :
- Versailles combine vitalité et prestige d'une Ville historique, administrative et culturelle de réputation mondiale.
 - Saint Quentin en Yvelines connaît une dynamique de développement qui favorise le renforcement du Centre existant facilement accessible.
 - Massy a le potentiel de centralité occasionné par la conjonction des lignes B et C du RER et de la gare TGV.
 - Les Villes de plus petites dimensions comme Palaiseau ou Orsay sont des pôles d'attractions liés à la qualité de l'espace urbain et l'agrément des vitrines de commerce traditionnel.

Les centres commerciaux récents complètent et renforcent l'attractivité résidentielle du secteur, bien que leur nombre soit, proportionnellement à la population, très peu élevé. Cela conduit, pour l'avenir, à une programmation qui sache répartir de nouvelles offres sans que cela s'apparente aux "boîtes à chaussures" et à des marées de parkings. //





441 Les centralités

442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

Les centralités

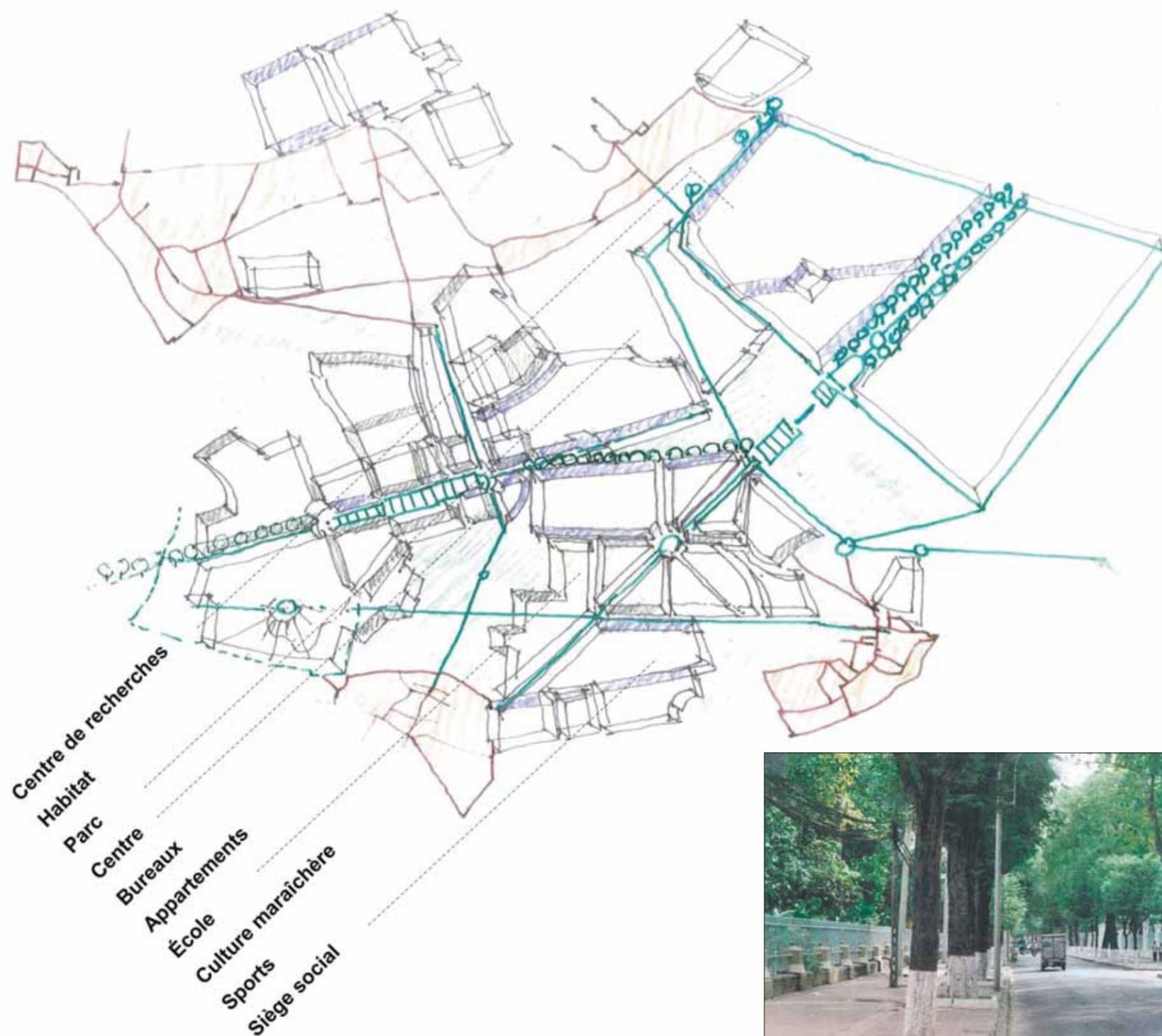
// Les nouveaux apports du PÔLE de COMPÉTIVITÉ nécessiteront d'apporter des centralités complémentaires et adaptées à ce nouvel environnement : Centralité unique, capable de fédérer et de hiérarchiser tout ce qui est déjà en place (et Toussus le Noble est au centre de gravité du secteur).

Ou Centralités multiples liées aux présences de nouvelles stations d'un nouveau TC lourd, aux nécessités d'apporter les équipements de grandes envergures qui, aujourd'hui, manquent singulièrement dans cet environnement où s'accumulent recherches, hautes technologies, pôles de formation de hauts niveaux, sièges sociaux, etc.

Les actions qui seront engagées au cours du temps, les effets de synergies et la trame urbaine et paysagère, favoriseront les unes et les autres des options.

Dans tous les cas, les solutions devront contribuer à réduire l'usage de l'automobile. //





441 Les centralités

442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

Une ville "mixte"

// Ce qui n'était, il y a peu de temps, qu'une mixture non comestible où les fonctions devaient être dissociées (le zoning), a permis d'inventer un mot : la MIXITÉ, de manière à re-mélanger des éléments de natures différentes.

Cette mixité "revalorisée", doit être maîtrisée. Les éléments se juxtaposent, cohabitent, réhabilitent la mitoyenneté et, pas forcément, la superposition. Un Centre de recherches qui doit être isolé, sécurisé, peut s'associer à la rue, à l'avenue dans une continuité urbaine faite d'une clôture adaptée (cf: photo) plutôt que de se protéger derrière des barbelés. Le même Centre de recherches se prolonge par des immeubles de Ville dont l'usage – bureaux – logements – s'accompagne, en rez de chaussée, de commerces, restaurants.

Ces mêmes habitants induisent les équipements d'accompagnement (écoles, sport, centres sociaux et culturels, services divers) qui s'associent à ces entités variées.

Ce nouveau tissu, étroitement imbriqué à la trame paysagère, doit conduire à définir le VOCABULAIRE de ce nouvel urbanisme inséré dans le PARC NATUREL URBAIN. //



441 Les centralités

442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

Une ville "mixte"

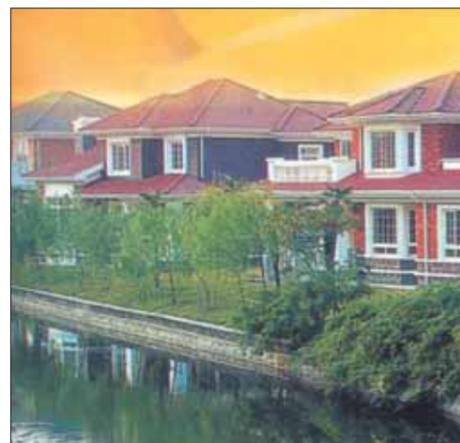
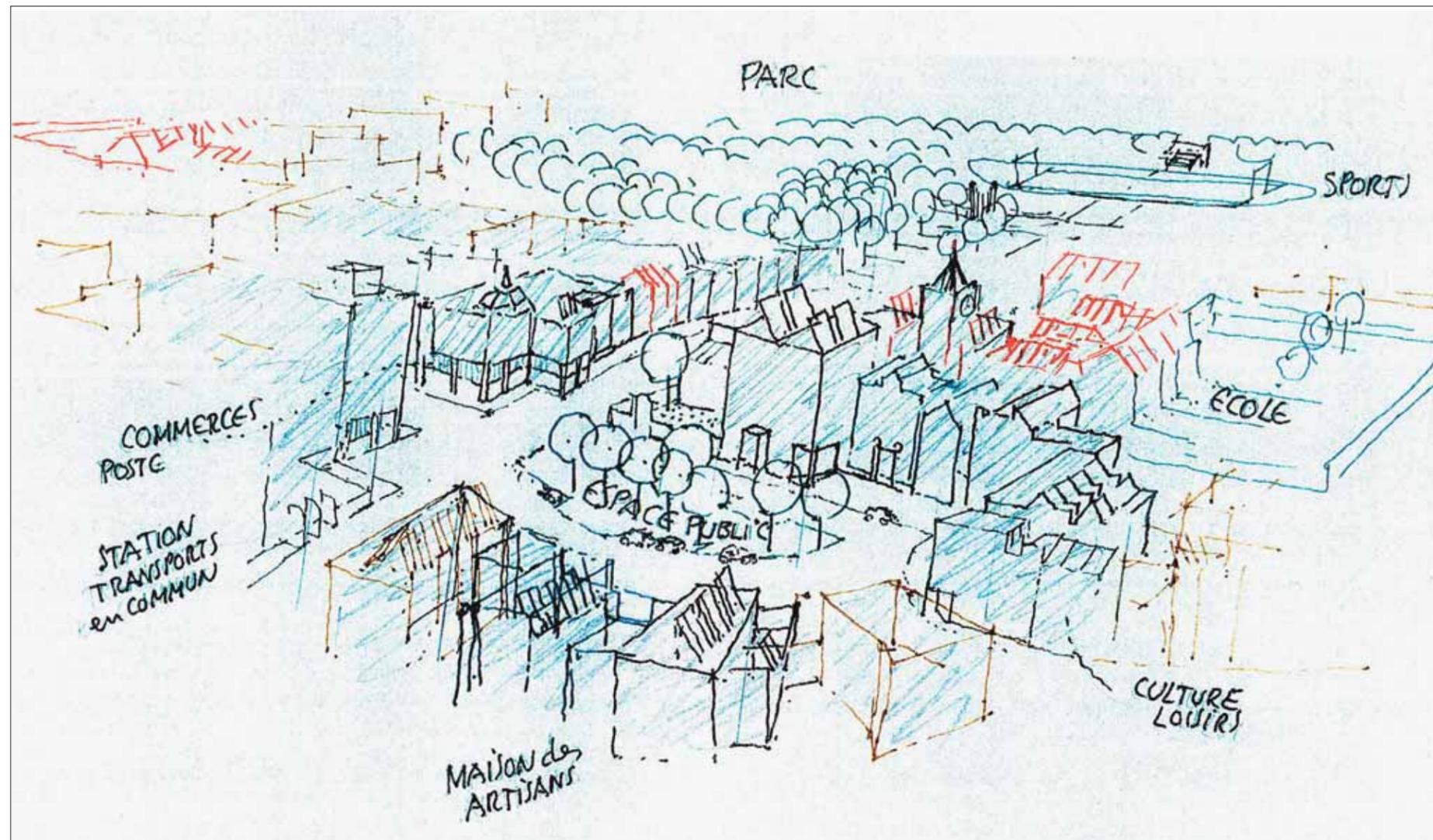
Französisches Viertel, Tübingen Sur 60 ha d'une friche militaire s'est réalisé un quartier mixte pour 6000 habitants et 2500 emplois.

La Ville a vendu des terrains viabilisés à des groupes
Les objectifs consistaient à ce qu'il y ait mixité des usages dans les bâtiments et diversité : Ici vivent et travaillent des jeunes, des étudiants, des familles, des retraités.
Au rez-de-chaussée, l'on trouve des petits magasins, des entreprises, des ateliers d'artisans, des cafés et des restaurants.



Französisches
Viertel





441 Les centralités

442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

// Les CHIFFRES de DENSITÉS ne sont pas expressifs de la FORME URBAINE.

Il n'y a donc pas de RÉGLES particulières qui s'imposeraient, sauf à dire :

- Indépendance de l'espace privatif.
- Diversité.
- Sécurité.
- Proximité des services.
- Bien-être.

Les interactions entre ces deux notions de DENSITÉS et de FORMES et les qualités reconnues de tel quartier plutôt que de tel autre, dépendent de multiples facteurs. Les images qui seront produites par les concepteurs et les commentaires justifiant les choix seront les meilleurs vecteurs de communication vis-à-vis de ceux qui seront les habitants, les gestionnaires, les consommateurs d'une "production" architecturale et urbaine nouvelle. //





441 Les centralités

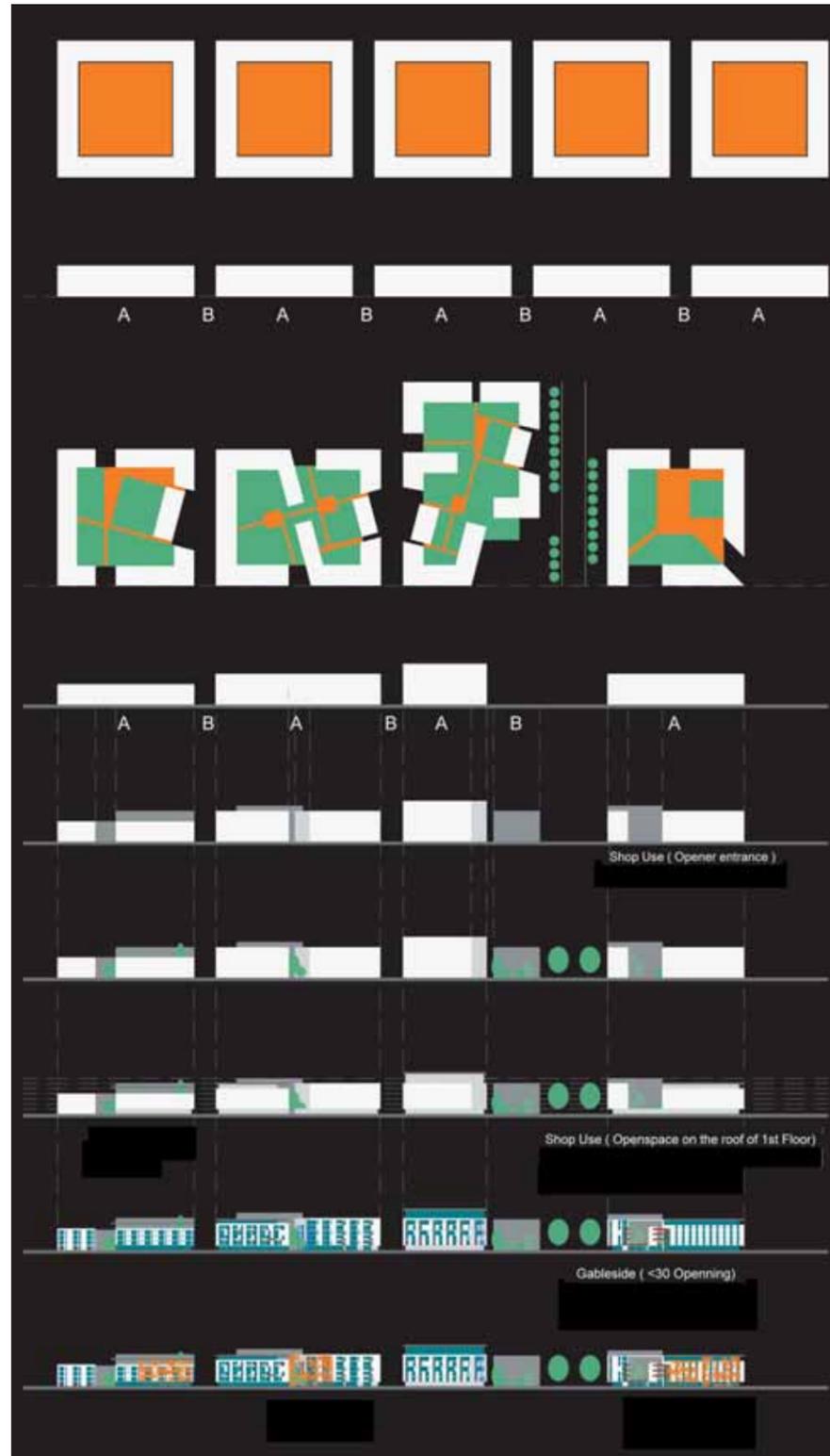
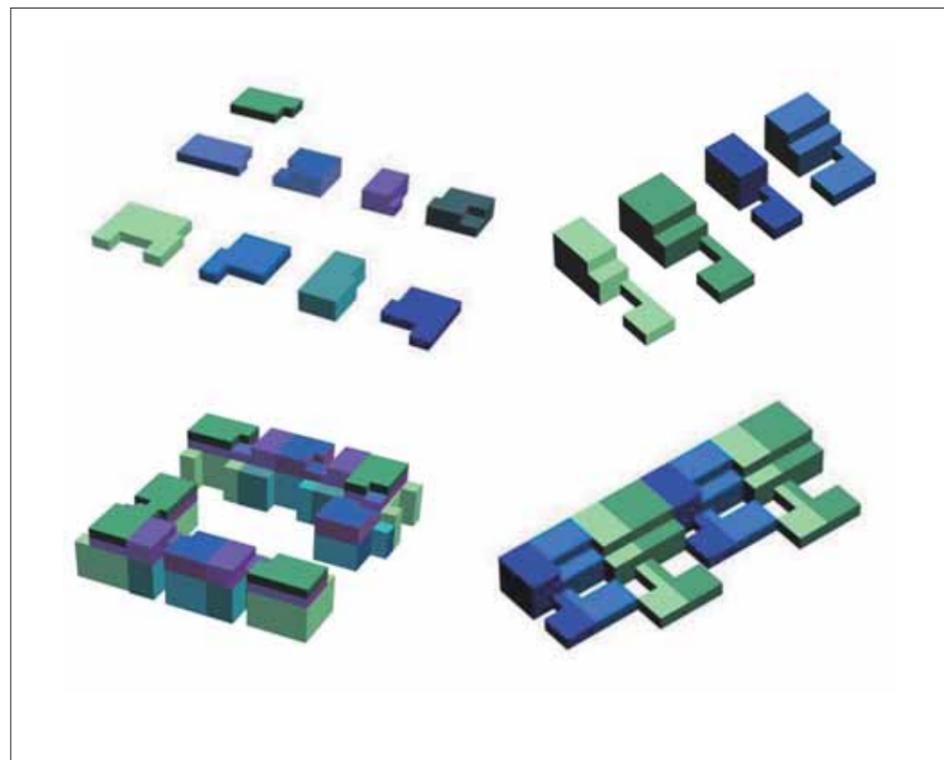
442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

// Dans la phase "appel d'idées", ce qui est souhaité pour faire du pôle de compétitivité un lieu où prime la QUALITÉ de VIE et du CADRE (BÂTI et PAYSAGER), ce sont des "ambiances" - ambiances familières, avec des échelles connues de volumes de moyenne hauteur (3/4 niveaux en moyenne), comme il peut en exister dans les bourgs des vallées.

Cela ne signifie pas reproduction à l'identique, mais adaptation à des modes de vie contemporaine. Les images ci-contre, par des DIAGRAMMES ou des DESSINS, illustrent des "intentions" et n'ont pas d'autres utilités que de stimuler l'imagination, tout en rappelant la nécessaire intégration au "MILIEU" précédemment décrit d'un PARC NATUREL URBAIN. //



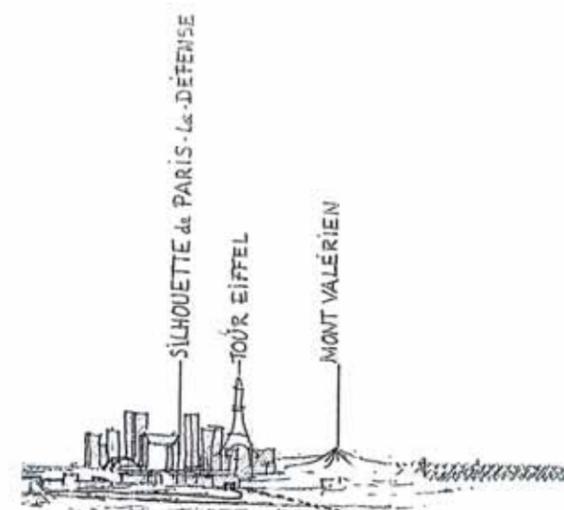
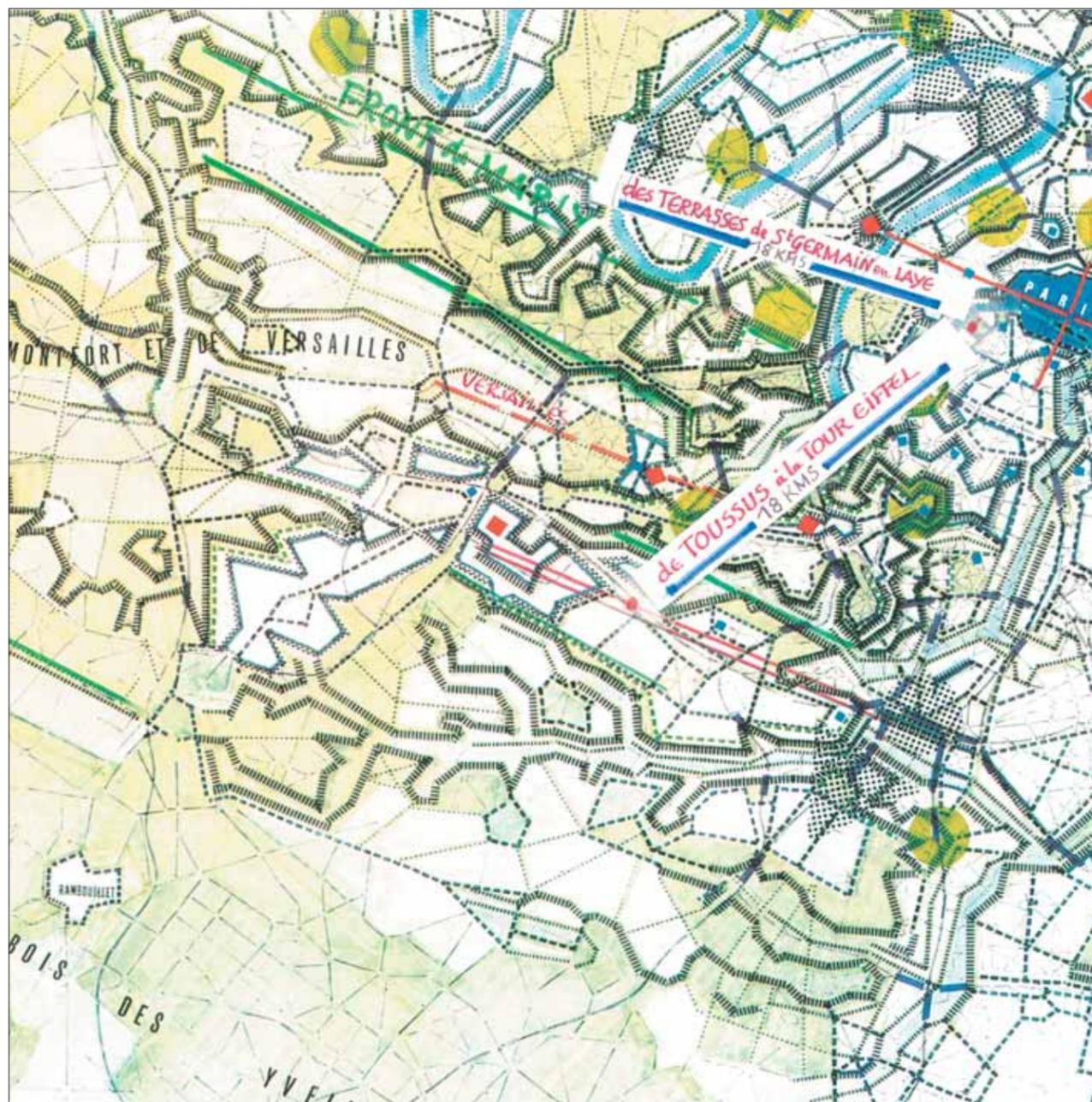


- 441 Les centralités
- 442 La ville "mixte"
- 443 Formes urbaines et densités

- ◀ Densité
Formes urbaines
- ◀ Transformation de la typologie d'un bloc de base
- ◀ Rythme
- ◀ Hauteur et volume
- ◀ Partie arrière
- ◀ L'espace entre constructions
- ◀ Base et finitions
- ◀ Ouvertures
- ◀ Façade avant



Distances et visibilité - Les échelles de "la Ville" moderne ▼



La ville a changé d'échelle

- On le constate avec l'étalement.
- On y répond avec la réalisation de grandes infrastructures et de grands équipements.
- On s'efforce de compenser le besoin de "ciel pur" par des Aménagements Urbains adaptés (les espaces verts, les formes urbaines, etc.)
- La mesure des nouvelles échelles de composition urbaine n'a pas encore été prise. Les nouveaux visages de la Ville : de la Ville traditionnelle à la Ville-Parc, après être passé par la Ville "technologique" sont en évolution.
- La grande échelle de composition devrait :
 - compenser les effets pervers de l'étalement (l'uniformité de la "tache d'huile", le manque de repères, de point signifiants...).
 - redonner du sens à la grande Ville, l'ordonner, la pacifier, la rendre harmonieuse.
 - donner le sentiment d'appartenance à un lieu précis qui a sa place et des jalons dans le tissu urbain de la zone agglomérée.

441 Les centralités

442 La ville "mixte"

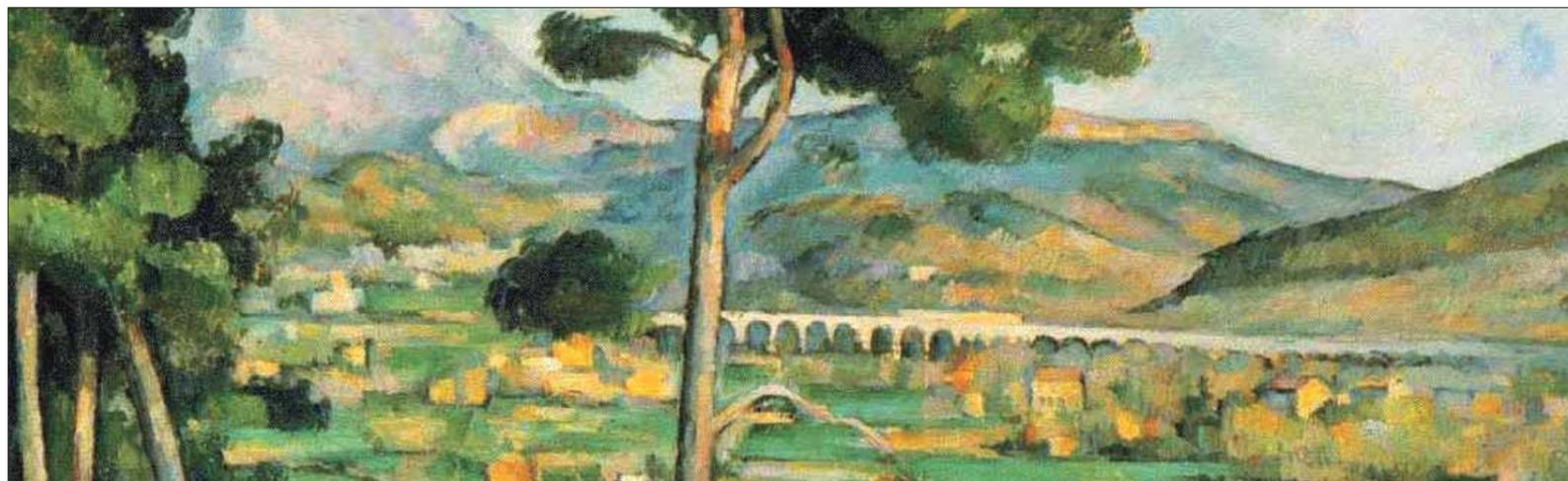
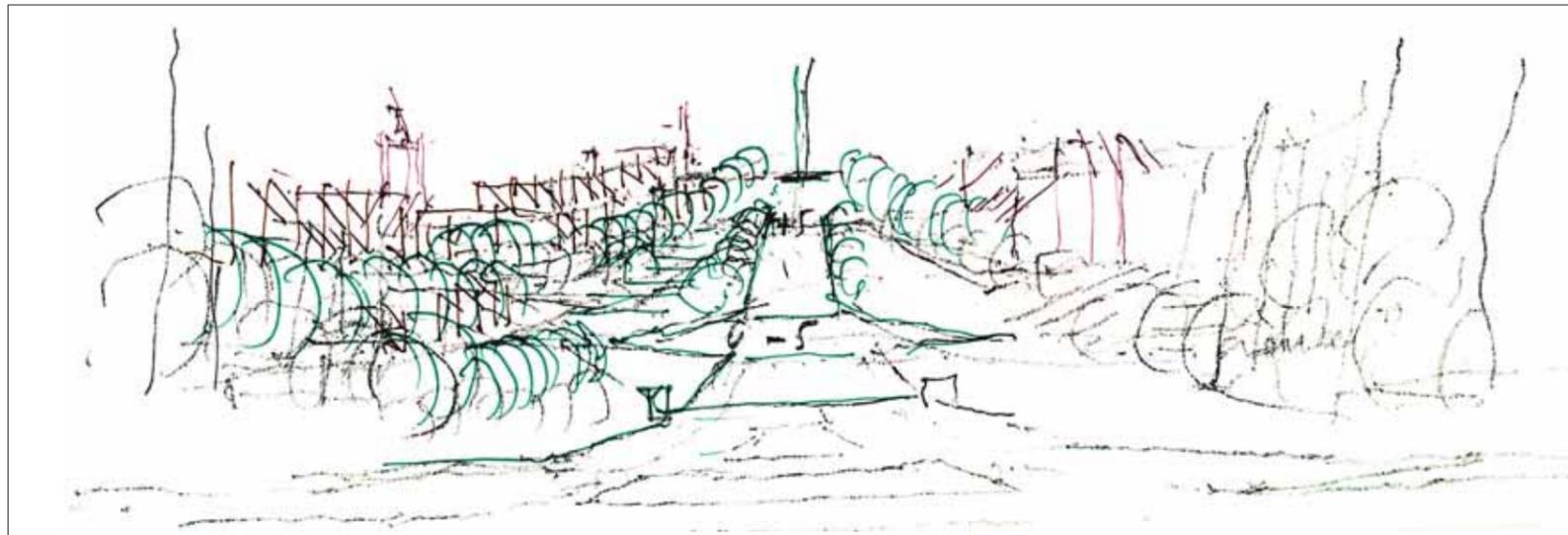
443 Formes urbaines et densités

Cette grande échelle existe :

- par la géographie (voir le cadrage général)
- avec les actions "planificatrices" de LENÔTRE au XVII^e Siècle, qui a fait la célébrité des "jardins à la française" et des grands tracés d'Ile-de-France (les Champs Élysées, les jardins de Versailles, la terrasse de Saint-Germain en Laye).
- Par les architectures du XX^e Siècle qui ont créé une nouvelle géographie, avec des tours plus hautes que les buttes et collines naturelles. Elles s'imposent donc au regard et dessinent de nouvelles silhouettes : la silhouette de la Défense vient occuper le ciel parisien en concurrence avec la Tour Eiffel. Les bâtisseurs de cathédrales avaient déjà, en leur temps, imposé des éléments "symboles" qui affichaient leurs présences à des distances de plusieurs dizaines de kilomètres. C'est cette échelle qui peut donner du sens et un sentiment d'appartenance à l'espace métropolitain RÉGIONAL.

Références : Emploi et Territoire de France, Vincent Gollain et Alain Sallez, édition de l'Aube.





441 Les centralités

442 La ville "mixte"

443 Formes urbaines et densités

La ville a changé d'échelle

// Cette nouvelle échelle de la Ville peut être retrouvée dans les aménagements programmés : "l'AXE" en est une illustration.

On a la capacité de ranimer ce type d'ambition, comme en témoigne l'aqueduc de la Montagne Sainte Victoire parmi beaucoup d'autres ouvrages d'Art du XIX^{ème} Siècle et, aujourd'hui, les grands chantiers du TGV (en cours) et, d'une manière spectaculaire, le viaduc de MILLAU.

Pourquoi la N.118 n'a-t-elle pas été capable d'enjamber convenablement les vallées ?

Pourquoi les échangeurs d'autoroutes n'exhibent-ils que leur fonctionnalité : on a su, ailleurs, en faire des ouvrages d'Art. Pourquoi « l'AXE de la SCIENCE ne serait-il pas une réponse à ce type de frustrations ? //



Image et visibilité internationale

- "Ce territoire, qui communique avec le reste du Monde pour partager expériences, connaissances, recherches, innovations et qui est à la pointe du progrès de l'humanité, n'a pas pris la mesure d'un enjeu capital : celui de son identité. Un lieu de pouvoir scientifique doit également être un lieu d'une exceptionnelle qualité. Le modèle de Versailles, avec la volonté d'affirmer le pouvoir politique en son temps, n'a pas fait école et le génie créatif des lieux est resté du domaine des cerveaux. Rien ne s'est exprimé sur le plan spatial pour manifester l'ampleur du phénomène"

Extrait "concours des Ateliers de Maîtrise d'œuvre Urbaine" Juin 2005

- "Les Pôles de Compétitivités ont l'immense besoin d'une image attractive capable de susciter le désir d'habiter, de travailler... de visiter. Le rejet du "tout béton" ou ce qui est considéré comme tel, le mépris de la "périphérie" d'une grande Ville, appellent à des sursauts capables de renverser ces appréciations. Les Pôles de Compétitivités sont des occasions exceptionnelles pour devenir des 'icônes' des temps modernes et contribuer à donner une identité métropolitaine qui dépasse le seul Centre historique d'une grande agglomération".

Colloque du 7 Septembre 2005

- "Au plan international le plateau de SACLAY n'est pas reconnu comme lieu de développement dans les hautes technologies. Il lui faut trouver un NOM, une IMAGE. L'image doit être portée par la qualité esthétique et fonctionnelle de l'Architecture, des espaces publics et du mobilier urbain. Ce nom et cette image doivent servir d'outil de marketing à l'international".

Extrait "rapport grands territoires"

- Le grand projet d'urbanisme d'intérêt national « Massy, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines est un « projet urbain ambitieux à doter d'une identité forte"

Rapport d'Etape du Préfet de la Région Ile-de-France au Premier Ministre 5/01/2006

" Créer l'évènement, donner a voir, est une nécessité : il y a plein d'idées, il faut trouver la bonne ! "

451 Les liens avec l'alentour

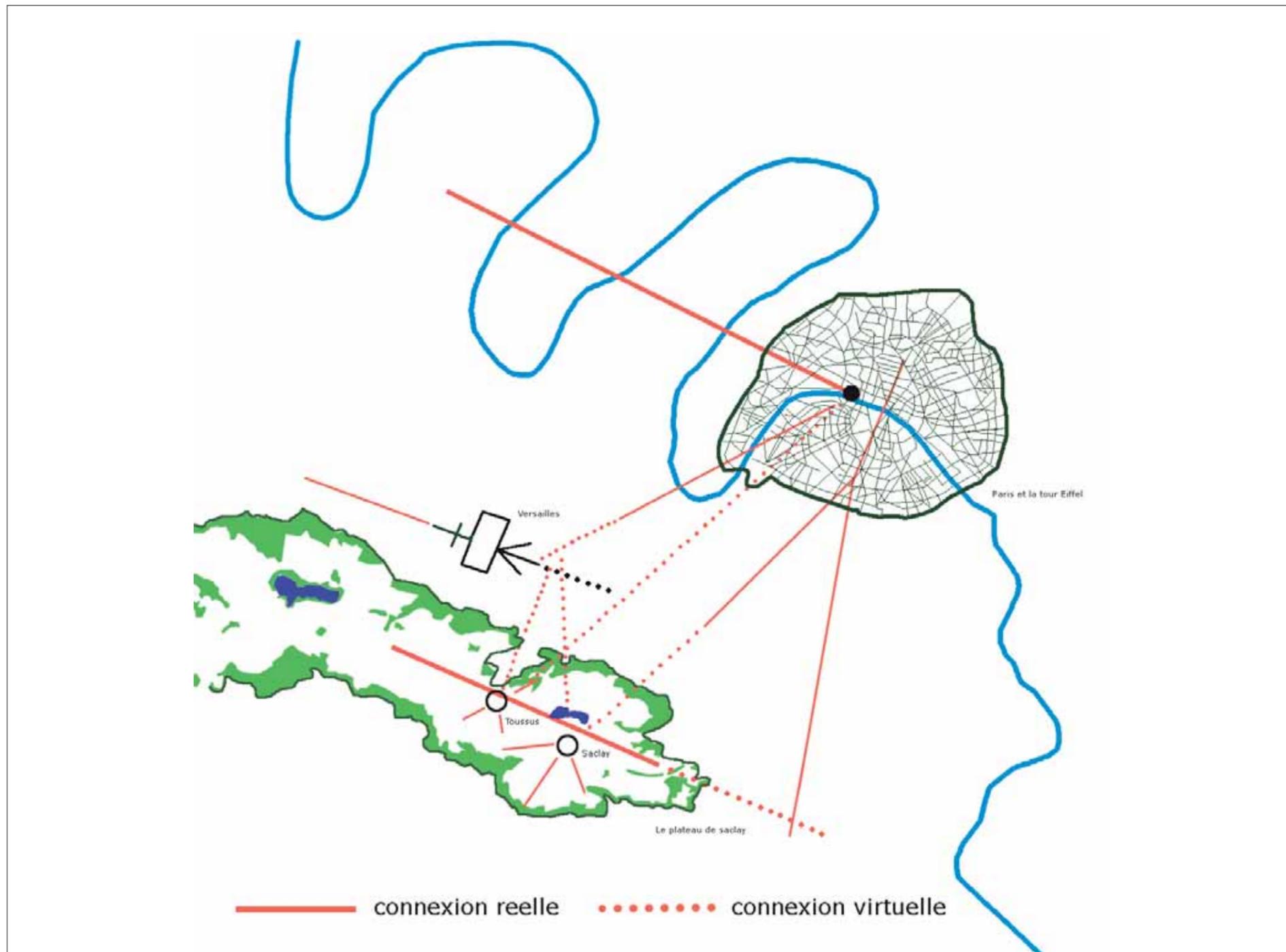
452 La notoriété

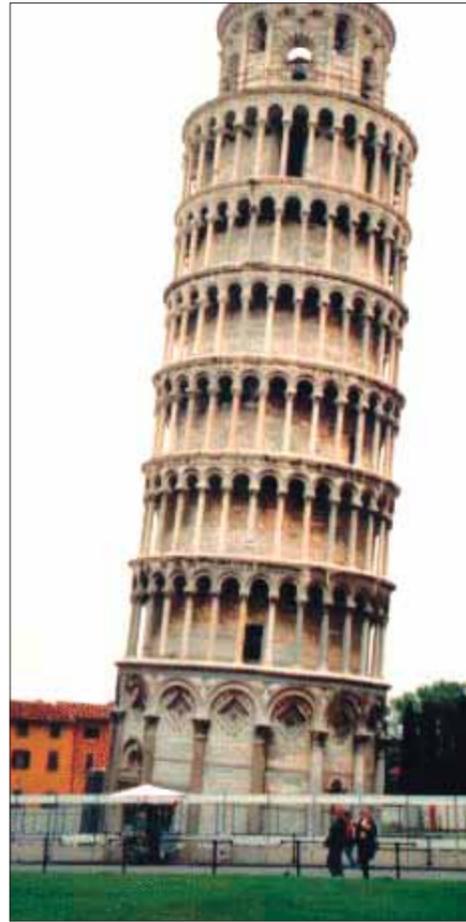
451 Les liens avec l'alentour

452 La notoriété

// Le plateau domine la cuvette de PARIS de 150 mètres en moyenne. Les relations visuelles n'existent que de manière très localisée, compte tenu de "l'ÉCRAN" constitué par le plateau de MEUDON..

Des constructions de trois à quatre étages en différents points du plateau ou une colline artificielle peuvent offrir des vues privilégiées avec des points significatifs de l'environnement : Versailles, la Défense, la tour Eiffel, la Montagne Sainte Geneviève... qu'il serait dommage d'ignorer, sans imaginer pour autant comment cela pourrait être exploité. //

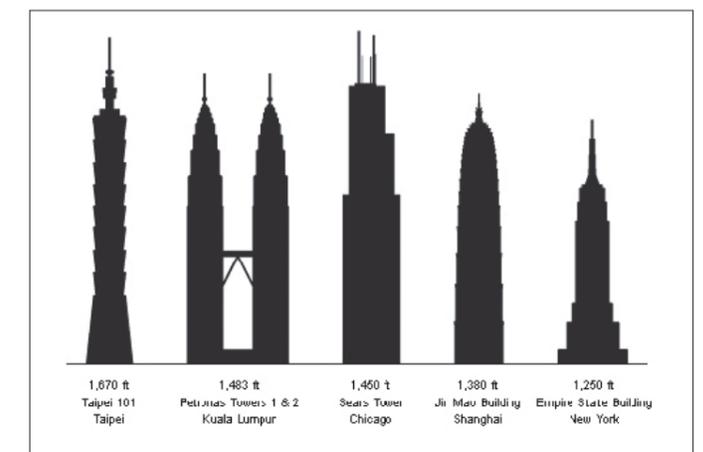




441 Les liens avec l'alentour

442 La notoriété

La notoriété sera le fait d'éléments marquants qui sont à définir.





L'AMBITION :

S'ORGANISER en RÉSEAU de manière à
FAIRE JEU ÉGAL avec les TECHNOPOLES MONDIALES